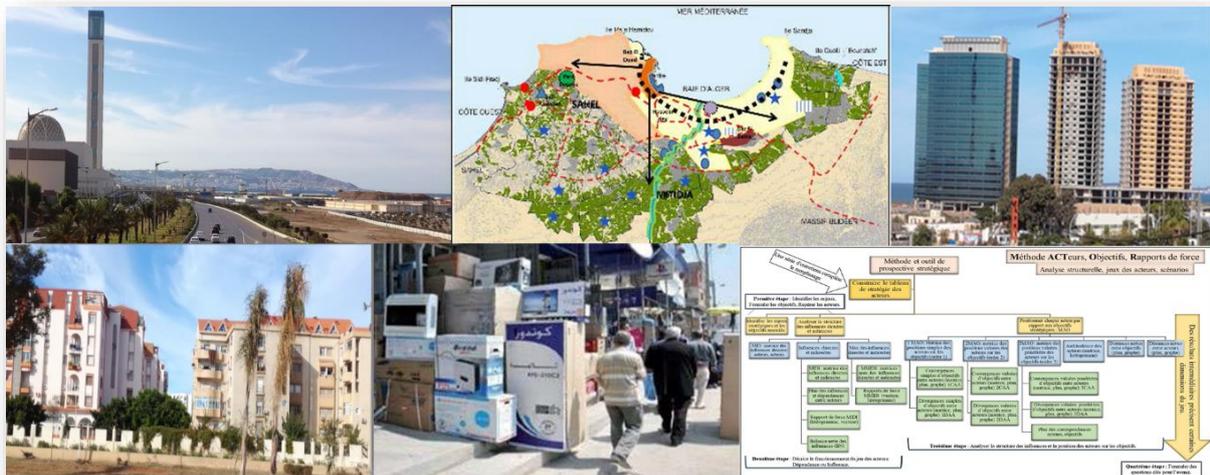


École doctorale 355 – « Cultures, Espaces, Sociétés »
Thèse de Doctorat en Géographie

Acteurs, projets urbains et environnement : Les mutations urbaines à Alger

Keltoum Saidani

Sous la direction de :
Hubert MAZUREK, Directeur de recherche IRD, HDR de géographie



Composition du Jury :

- **Mme Elisabeth Dorier**, Géographe, Professeure des Universités, Aix Marseille Université, LPED, Marseille, Présidente du jury
- **Mme Aicha Boussoualim**, Urbaniste, Professeure à l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme, Alger, Algérie, Rapporteur
- **Mme Catherine Bernié-Boissard**, Géographe, Professeure des Universités, ART-Dev (UMR5281), Rapporteur
- **M. Ali Hadjiedj**, Géographe, Professeur des Universités, Université des sciences et de la technologie Houari Boumediene, Alger, Membre du jury
- **M. Said Belguidoum**, Sociologue, Maître de Conférences à Aix Marseille Université, IREMAM, Marseille, Membre du jury
- **M. Hubert Mazurek**, Géographe, Directeur de Recherche à l'IRD, LPED, Marseille, France, Directeur de Thèse

Remerciements

Mes plus vifs et sincères remerciements vont à tous ceux qui ont contribué à ma thèse et, en particulier :

Aux auteurs de la littérature urbaine dont les travaux ont assouvi ma passion, pour les villes et, un peu plus pour Alger, ma ville, en m'offrant une plongée spéciale dans ce riche océan intellectuel en renouvellement, grâce à la diversité de leurs travaux,

À titre de directeur et encadreur de thèse, à Monsieur Hubert Mazurek pour ses encouragements et, ses orientations tout au long de ma recherche,

A toute l'Equipe du Laboratoire Population, Environnement, Développement « LPED » avec une pensée spéciale à Myriam,

A toute l'Equipe de l'Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme « EPAU » et, en particulier à Madame Aicha Boussoualim pour son exceptionnelle disponibilité,

A tous les Acteurs rencontrés pour leurs précieux temps et, fructueux échanges,

A Mama Leila, pour ses soutiens et apports déterminants dans l'aboutissement de ma thèse,

A mes parents, mon époux, mes enfants, mes frères et, mes sœurs pour Tout,

Merci à tous.

Table des matières

I- PREAMBULE	15
I.A- Contextualisation de la thèse	16
I.B- Cadre des perspectives de développement des territoires d'ALGER	19
I.B.1- Processus global des Nations unies.....	21
I.B.2- Processus globaux universels.....	25
I.C- Territorialisation de l'Algérie et d'ALGER.....	26
I.D- ALGER, ses processus et problématiques en coévolution	30
I.D.1- Thématiques de la thèse : Imbrication des concepts, des politiques et des territorialités	30
I.D.2- Approche réglementaire transversale en vigueur de l'« <i>aménagement/ urbanisme- développement durable du territoire</i> ».....	31
I.D.3- Composantes interdisciplinaires	33
I.D.4- Terminologies	34
II- INTRODUCTION GENERALE	38
II.A- Problématique générale	38
II.B- Problématiques de la ville.....	44
II.B.1- Ville, Urbain, Urbanité, Etalement urbain.....	44
II.B.2- Ville, Développement durable, Environnement, Acteurs.....	47
II.B.3- Ville, Gouvernance urbaine	52
II.C- Objectifs.....	58
II.C.1- Justifications factuelles et conceptuelles	60
II.C.2- Problématique scientifique	66
II.C.3- Hypothèses.....	71
II.D- Méthodologie : Stratégie méthodologique, méthodes et techniques de recherche.....	76
II.D.1- Hybridation des méthodes	77
II.D.2- Echelles d'observation et d'intervention	79
II.E- Présentation de la thèse.....	90
II.E.1- Première partie : Alger, d'une petite cité portuaire à une ville en réseau ...en route vers une métropole internationale.	91
II.E.2- Deuxième partie : Organisation institutionnelle de l'espace urbain d'Alger : <i>Acteurs et territoires</i>	92
II.E.3 - Troisième partie : ALGER, Croissance urbaine et Développement territorial orienté durabilité, <i>entre handicaps et atouts</i>	93

PREMIERE PARTIE :	95
Alger, d'une petite cité portuaire à une ville en réseau... en route vers une métropole internationale	95
Introduction	97
CHAPITRE 1 : Historique de la croissance et de l'expansion de la ville d'Alger au cours du temps et selon l'espace.	101
1.1- Introduction des notions clé des projets urbains et de l'environnement dans les politiques d'aménagement et du développement durable	101
1.1.1- Projets urbains et Environnement	101
1.1.2- Ville d'Alger : Croissance, Expansion au cours des temps.....	109
1.2- Alger, une ville en pleine mutation	120
1.2.1- Alger et les nouveaux défis de la mondialisation.....	120
1.2.2- Emergence de la ville d'Alger.....	122
1.2.3- Dynamiques et structuration spatiales d'Alger	124
1.3- Complexité des transformations spatiales de la ville d'Alger	128
1.3.1- Entre rupture et continuité, la production urbaine à ALGER au travers des politiques : <i>juxtaposition et combinaison</i>	129
1.3.2- Production urbaine à ALGER, <i>entre situation dégradée et, nécessité de réglementation</i>	134
1.4- Conclusion.....	141
CHAPITRE 2 : Planification urbaine au service du projet urbain	144
2.1- Introduction	144
2.2- Différents modèles de planification urbaine	146
2.2.1- Planification traditionnelle	146
2.2.2- Planification stratégique	146
2.2.3- Planification collaborative.....	147
2.2.4- Planification métropolitaine	147
2.3- Alger dans le schéma hiérarchique des outils de planification spatiale	148
2.3.1- Instruments d'urbanisme et loi foncière.....	152
2.3.2- Croissance urbaine rapide et, quête de développement durable.....	161
2.3.3- Compétences locales en matière de planification et de développement urbain	165
2.3.4- Vers la définition de nouvelles règles du jeu	178
2.3.5- Mettre le développement durable « en jeu » et, à multiples échelles.....	180
2.4. Conclusion : <i>Et Alger où se trouve-t-elle ?</i>	182

DEUXIEME PARTIE :	190
Organisation institutionnelle de l'espace urbain d'Alger : Acteurs et territoires.....	190
Introduction	192
CHAPITRE 3 : Projets urbains et, territoires urbains.....	195
3.1- Introduction : ALGER, <i>d'un espace à un territoire métropolitain</i>	195
3.2- Métropole, <i>nouveau concept dans le contexte algérien</i>	197
3.2.1- Concept de métropole.....	199
3.2.2- Aménagement urbain des métropoles : <i>des défis et enjeux multiples</i>	201
3.2.3- ALGER : <i>Contextualisation du concept de métropole</i>	204
3.2.4- Apports en matière de gouvernance	214
3.3- Conclusion préliminaire	217
3.4- Projets urbains, <i>nouvelle vision pour la métropole</i>	219
3.4.1- Image de la ville d'Alger, <i>support des projets urbains</i>	219
3.4.2- Evolution conceptuelle du Projet urbain : <i>à la recherche d'une définition optimale</i>	220
3.4.3- Projet urbain, <i>nouvelle exigence de la planification</i>	221
3.4.4- Echelles du projet urbain (PU)	221
3.4.5- Projet urbain, <i>un outil de développement durable</i>	225
3.4.6- Projet urbain : <i>un processus de gouvernance</i>	226
3.4.7- Etudes de cas à Alger : <i>Mise en œuvre des projets urbains et, recherche de stratégies spatiales ?</i>	226
3.4.8- Justification du choix des projets urbains	236
3.4.9- Similitudes et différences entre les projets sélectionnés	270
3.4.10- Analyse géographique des projets urbains par rapport aux échelles.....	277
3.5- Conclusion : <i>Culture des projets urbains et réalité du terrain</i>	280
CHAPITRE 4 : Projet urbain et Réalités, Projet urbain et Système d'acteurs	286
4.1- Introduction : Projet urbain et système d'acteurs	286
4.2- Acteurs entre environnement et urbanisme, <i>dynamiques de confrontation</i>	289
4.2.1- Acteur et Action collective.....	290
4.2.2. Projet urbain et Diversité des acteurs	294
4.2.3. Démocratie participative et Agenda 21	298
4.2.4. Agenda 21	299
4.3- Préparation de l'analyse	300
4.3.1- Diagnostic stratégique de la situation actuelle	302

4.3.2-	Technique de recherche adoptée pour les entretiens avec les acteurs	304
4.4-	Méthode MACTOR (Méthode Acteurs, Objectifs, Rapports de force)	322
4.4.1-	Présentation générale de la méthode MACTOR	322
4.4.2-	Première étape : Projet et diversité d'objectifs, <i>Se doter d'une représentation collective du jeu des acteurs</i>	325
4.4.3-	Deuxième Etape : Décrire le fonctionnement du jeu des acteurs, Dépendance ou Influence, <i>Hiérarchisation des acteurs</i>	331
4.4.4-	Troisième étape : Analyser la structure des influences et la position des acteurs sur les objectifs	349
4.4.5-	Quatrième étape : <i>Formuler les questions clés pour l'avenir</i>	369
4.5-	Conclusion.....	372
TROISIEME PARTIE :		378
ALGER, Croissance urbaine et Développement territorial orienté durabilité, entre handicaps et atouts		378
Introduction : Une géographie qui préfigure le peuplement		380
CHAPITRE 5 : Processus et formes socio-spatiaux d'Alger		385
5.1-	Introduction : Dynamiques urbaines algéroises, <i>Quelles répercussions ?</i>	385
5.2-	Contraintes géographiques et diversité spatiale	387
5.3-	Fragmentation du tissu urbain algérois	390
5.3.1-	Phénomène de fragmentation à Alger, <i>entre fonction, forme et répartition spatiale</i> 393	
5.4-	Conclusion : <i>La ville, facteur de ségrégation sociale</i>	447
CHAPITRE 6 : Alger transformée..., Alger résiliente		450
6.1-	Introduction : <i>Et, la ville poursuit sa transformation en évoluant</i>	450
6.2-	Vulnérabilité versus Durabilité : <i>Convergence de réalités ou prise en charge des projets urbains limitée ?</i>	452
6.2.1-	Résilience urbaine, vulnérabilité, risques, aléas... <i>notions et concepts</i>	453
6.3-	Alger, une métropole contrôlée ?	481
6.3.1-	Plan directeur de résilience urbaine (PDRU) d'Alger.....	481
6.3.2-	Adaptation, Etude de cas	483
6.4-	Conclusion.....	487
CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES		490
Annexe : Guide d'entretien		499
Bibliographie		505
Abstract		516

Résumé 517

Liste des encadrés

Encadré 1: ODD.11- villes et communautés durables	24
Encadré 2: ONU-HABITAT, Gouvernance urbaine.....	54
Encadré 3: Acteurs du développement durable et, les 10 principes pour l'Investissement responsable selon les Nations unies.	57
Encadré 4: Architectures institutionnelles " <i>Communauté durable en milieu urbain</i> "	58
Encadré 5: Lac de Réghaia, un partenariat <i>Glocal Public-Privé</i>	63
Encadré 6: Loi n°01-20 selon l'approche système.....	86
Encadré 7: Principaux déterminants physiques, <i>des contraintes lourdes</i>	98
Encadré 8: Principes du Développement Durable et Durabilité environnementale	110
Encadré 9: Alger, ses statuts et les processus et cycles de développement de l'Algérie	199
Encadré 10: Principales caractéristiques de la métropolisation	200
Encadré 11: Ville d'Alger, Métropole internationale, problématiques municipales	207
Encadré 12: Gouvernance, Planification urbaine, Développement durable, Projets urbains.	213
Encadré 13: Question urbaine et Participation selon les Nations unies.	216
Encadré 14: Plan stratégique de développement de la ville d'Alger (2010-2029)	259
Encadré 15: Acteurs institutionnels.....	291
Encadré 16: Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable selon le focus qualité de vie	341

Liste des figures

Figure 2: Moteur de la territorialisation de l'Algérie et d'Alger	27
Figure 3: Thématiques de la thèse " <i>Imbrication des concepts, des politiques et des territorialités</i> "	31
Figure 4: Cadre d'analyse glocal	32
Figure 5: Problématique générale d'ALGER et de la thèse.....	38
Figure 6: Approche système " <i>Prévention des risques et Anticipation de crises</i> "	40
Figure 7: De l'organisation territoriale au développement territorial: <i>Nouveau paradigme</i>	41
Figure 8: Positionnement de la discipline " <i>urbanisme</i> "	68
Figure 9: Développement durable et ville durable, ALGER ville.....	70
Figure 10: Approche structure.....	85
Figure 11: ADDT/Projets urbains et environnement- Etapes concomitantes de l'Adhésion- Mobilisation- Contribution requises.....	105
Figure 12: Résumé cartographique d'ALGER	121
Figure 13: Morphologie et toponymie du paysage.....	123
Figure 14: Diar El Mahçoul	128
Figure 15: Zone industrielle de Rouiba (vue aérienne)	132
Figure 16: Evolution de la population résidente dans la wilaya d'Alger, par commune (1987-2008).....	137
Figure 17: Evolution de la population résidente dans la wilaya d'Alger, par commune (1998-2008).....	138
Figure 18: Densité de la population de la wilaya d'Alger	140

Figure 19: Densité de population des communes de l'aire métropolitaine d'Alger.....	141
Figure 20: Développement de l'habitat précaire.....	188
Figure 21: Sur-occupation des logements.....	188
Figure 22: Contexte urbain d'Alger.....	196
Figure 23: Grande mosquée d'Alger.....	222
Figure 24: Quartier d'affaires de Bab Ezzouar.....	223
Figure 25: Futur stade de Baraki.....	224
Figure 26: Equipements de santé.....	229
Figure 27: Equipements universitaires.....	230
Figure 28: Propositions d'équipements universitaires.....	231
Figure 29: Equipements sportifs existants.....	232
Figure 30: Proposition des équipements sportifs.....	232
Figure 31: Equipements sociaux.....	233
Figure 32: Proposition des équipements sociaux.....	234
Figure 33: Equipements culturels existants.....	235
Figure 34: Grandes centralités.....	236
Figure 35: Localisation et accessibilité de la ville nouvelle de Sidi Abdellah.....	239
Figure 36: Schéma directeur de la ville nouvelle de Sidi Abdellah.....	240
Figure 37: Commune d'El Mohammaedia dans la wilaya d'Alger.....	244
Figure 38: La Grande mosquée sur la baie d'Alger.....	245
Figure 39 : Principales compétences des niveaux décisionnaires en matière de transport.....	249
Figure 40 : Tracé ligne 1 du métro d'Alger.....	250
Figure 41: Réseau du Tramway d'Alger.....	253
Figure 42: Tracé de la ligne "Des fusillés à Dergana" mise en service.....	254
Figure 43: Principaux plans proposés du PDAU.....	259
Figure 44: Aménagement de la promenade des Sablettes.....	260
Figure 45: Commune de Dar El Beida dans la wilaya d'Alger.....	264
Figure 46: Ruelle à El Hamiz.....	264
Figure 47: Commune d'Hydra dans la wilaya d'Alger.....	267
Figure 48: Projets stratégiques: Infrastructures, Equipements, Activités économiques.....	277
Figure 49: Configuration d'acteurs associés à la planification urbaine.....	299
Figure 50: Plan des influences et dépendances entre acteurs.....	338
Figure 51: Rapports de forces sous forme de vecteurs et histogramme.....	346
Figure 52: Situation (par ordre décroissant) des acteurs vis-à-vis des objectifs.....	352
Figure 53: Représentation schématique de l'implication globale des acteurs.....	355
Figure 54: Plan des correspondances acteurs /objectifs AFC sur 3MAO.....	358
Figure 55: Plan implication / mobilisation des acteurs.....	361
Figure 56: Histogramme de l'implication des acteurs sur les objectifs (2MAO).....	362
Figure 57: Acteurs entre mobilisation et implication.....	363
Figure 58: Plan de convergence entre acteurs d'ordre 2.....	364
Figure 59: Plan des distances nettes entre objectifs.....	366
Figure 60: Plan des correspondances acteurs / objectifs.....	368
Figure 61: Cadre théorique, contexte et impacts de la métropolisation.....	387

Figure 62: Occupation urbaine	389
Figure 63: Réseau routier de la wilaya d'Alger	390
Figure 64: Taux de croissance de la population	394
Figure 65: Synthèse de l'occupation du sol	397
Figure 66: Valeurs foncières	399
Figure 67: Fragmentation selon triptyque "Mobilité- Polarité- Structures fonctionnelles" ...	400
Figure 68: Système de transport et mobilité.....	402
Figure 69: Occupation du sol (2012).....	405
Figure 70: Zones d'activités industrielles	406
Figure 71: Variation du nombre de logement par commune/ secteur tertiaire/ administration	407
Figure 72: Répartition des secteurs	407
Figure 73: Répartition des logements habités selon le type de construction par C.A.....	408
Figure 74: Type de logement entre 2008 et 1998.....	409
Figure 75: Structure des logements (taux d'immeubles)	411
Figure 76: Variation du nombre de maisons individuelles (en %) dans les communes.....	412
Figure 77: Structure des logements, (taux d'habitat précaire).....	412
Figure 78: Pôles d'extension urbaine.....	413
Figure 79: Répartition des logements LPP sur le territoire de la wilaya.....	416
Figure 80: Taux d'occupation par logement	424
Figure 81: Relogement de la population retenue de la C.A de Bab El Oued.....	428
Figure 82: Relogement de la population retenue de la C.A de Baraki.....	429
Figure 83: Relogement de la population retenue de la C.A de Bir Mourad Rais.....	430
Figure 84: Relogement de la population retenue de la C.A de Birtouta	431
Figure 85: Relogement de la population retenue de la C.A de Chéraga	432
Figure 86: Relogement de la population retenue de la C.A de Dar El Beida.....	433
Figure 87: Relogement de la population retenue de la C.A de Draria	434
Figure 88: relogement de la population retenue de la C.A d'El Harrach	435
Figure 89: Relogement de la population retenue de la C.A d'Hussein Dey	436
Figure 90: Relogement de la population retenue de la C.A de Rouiba	437
Figure 91: Relogement de la population retenue de la C.A de Sidi M'Hamed	438
Figure 92: Relogement de la population retenue de la C.A de Zéralda.	439
Figure 93: Répartition des programmes de logements par C.A	441
Figure 94: Morphologie socio spatiale de la wilaya d'Alger.....	442
Figure 95: Localisation des principales fonctions.....	445
Figure 96: Grands projets (infrastructures, équipements, activités économiques).....	445
Figure 97: Population active/non active	447
Figure 98: Triptyque : Vulnérabilité - Résilience- Adaptation	453
Figure 99: Relief de la ville d'Alger	456
Figure 100: Glissement de terrain superficiel observé à Bouzaréah en 2005	457
Figure 101: Glissement de terrain superficiel observé en 2005 à El Hammamet	457
Figure 102: Glissement lent observé en 2005 à Télémely, Alger	457
Figure 103: Chute de blocs observée en 2005, à El Biar.	458

Figure 104: Carte de l'aléa de glissements rapides du massif de Bouzaréah	458
Figure 105: Carte de l'aléa de glissements lents et de chutes de blocs du massif de Bouzaréah	459
Figure 106: Zones susceptibles de de glissements de terrain sur le territoire de la wilaya (hors massif de Bouzaréah)	460
Figure 107: Carte indicative de susceptibilité aux mouvements de terrain.....	461
Figure 108: Carte tectonique de la région d'Alger	462
Figure 109: Situation des bassins versants des oueds de la wilaya d'Alger	464
Figure 110: Oued El Harrach	465
Figure 111: Historique des inondations dans la wilaya d'Alger.....	466
Figure 112: Carte des zones inondables dans la wilaya d'Alger	467
Figure 113: Carte de l'aléa hydrologique et localisation des zones prioritaires identifiées ...	468
Figure 114: Travaux d'aménagement d'Oued El Harrach	469
Figure 115: Oued El Harrach, avant les travaux	470
Figure 116: Oued El Harrach, pendant les travaux	470
Figure 117: Mise en lien des grands projets de la région de la baie d'Alger.....	471
Figure 118: Flots des inondations du 10 novembre 2001	472
Figure 119: Centre-ville de Bab El Oued après le passage du débris-flow.....	472
Figure 120: Occupation du sol 2012	474
Figure 121: Sites sensibles actuels	478
Figure 122: Evolution du parc logement entre 1998 et 2008	479
Figure 123: Synthèse des aléas par rapport à l'occupation du sol	480
Figure 124: Localisation de la ville nouvelle par rapport aux aléas.....	485

Liste des tableaux

Tableau 1: Approches et concepts de développement selon les Nations unies.....	23
Tableau 2: Principales caractéristiques des processus globaux universels	25
Tableau 3: Synthèse de l'évolution de la territorialisation de l'Algérie, depuis l'occupation ottomane à ce jour	29
Tableau 4: Approche "aménagement / urbanisme/ développement durable du territoire" (Loi n°01-20) et, Positionnement de la thèse.	33
Tableau 5: Présentation synoptique de la méthode Mactor.....	81
Tableau 6: Processus globaux, <i>sources et facteurs d'influence déterminants</i>	112
Tableau 7: Processus de développement nationaux et, facteurs d'influence déterminants	113
Tableau 8: Evolution des principaux facteurs de l'organisation territoriale d'ALGER.....	130
Tableau 9: Synthèse de l'évaluation des sept projets urbains analysés	271
Tableau 10: Présentation synthétique des sept projets urbains	278
Tableau 11: Approche participative: analyse du processus d'innovation.....	297
Tableau 12: Enjeux du développement durable (DD) pour les projets urbains	326
Tableau 13: Requalification territoriale, et objectifs du développement durable définis par la loi algérienne	328
Tableau 14: Liste des acteurs	330

Tableau 15: Matrice des influences directes (MID).....	332
Tableau 16: Matrice des influences directes et indirectes (MIDI).....	334
Tableau 17: Balance nette des influences (BN)	337
Tableau 18: Cadre des influences /dépendances: Positionnement des acteurs	339
Tableau 19: Comparaison des valeurs des indications Ri et Qi	348
Tableau 20: Matrice Acteurs x Objectifs (1MAO)	351
Tableau 21: Matrice des positions valuées (2MAO).....	354
Tableau 22: Matrice des positions valuées pondérées (3MAO)	357

I- PREAMBULE

Cette thèse, intitulée « *Acteurs, projets urbains et environnement : les mutations urbaines à Alger* » tente sur une période longue, une analyse des relations entre espaces et territoires algérois en se fondant sur une approche « processus territoriaux » schématique à l'échelle globale et comparative dans le temps. Cette approche s'appuie sur l'examen systématique des développements locaux et/ou propres à l'Algérie ou à Alger. Ces deux types de développement sont marqués à la fois par les impacts profonds des processus territoriaux majeurs (d'influence externe) sur la société et, sur les espaces et, territoires émergents « contraints » depuis plus de cinq siècles par des expérimentations multiples et variées liées à l'exploitation des espaces, territoires, ressources humaines, matérielles et immatérielles, ..., ainsi que par l'accélération du rythme des expérimentations liées aux préoccupations d'Environnement¹, de durabilité et, de droits des personnes. Formalisés, il y a moins d'une trentaine d'années, ces processus institutionnels présentent l'avantage de s'inscrire dans le cadre du processus global de développement de l'Organisation des Nations unies (ONU) qui est également, le cadre global de référence du domaine de l'environnement et du développement durable.

Les trois grandes périodes considérées sont la période de l'occupation ottomane (315 années), la période de la colonisation française (130 années) et la période de l'Algérie indépendante (57 années à ce jour). Issues de l'Histoire des espaces, des territoires et du pays, ces périodes sont abordées sous l'angle de processus au sein desquels seront décrits et traités les facteurs clés caractérisés par des mutations puis, les liens entre facteurs, espaces et territoires et, leurs évolutions dans le temps.

L'analyse proposée, s'appuie sur un examen systématique des développements locaux propres à Alger qui d'une médina d'un petit port poursuit son évolution vers une métropole du 3^{ème} Millénaire où son lourd héritage pèse encore aujourd'hui et, davantage sur l'évolution des espaces coincés entre ville et campagne, à moins d'une centaine de km d'Alger centre. La situation de ces zones particulières constitue une situation de référence de l'imbrication importante des processus mis en perspective selon des échelles globales et locales.

Ces processus sont développés dans les trois parties de la thèse au travers d'une part, d'une mise en regard des approches globales et locales afin de mettre en lumière les poids du cadre de référence national support d'un développement institutionnel ² et des tendances générales sur le local et d'autre part, au travers de l'examen des deux principales pistes objets de la thèse (recomposition des territoires et influence des acteurs et projets) afin d'explicitier les évolutions, les dynamiques, les héritages et leurs contributions ou prégnances.

Cette mise en perspective est essentielle à une meilleure clarification des phénomènes et des enjeux présents sous-tendant l'actuelle dynamique institutionnelle de l'émergence d'un nouveau mode de développement territorial en quête de durabilité. En préalable :

¹ A des fins de simplification, Environnement avec E majuscule désigne environnement dans toutes ses acceptations.

² Répondant aux spécificités de chacune des périodes et du moment.

La partie 1 traite les différents processus de planification de la ville d'Alger, ville en pleines mutations étroitement liées au cadre institutionnel et législatif ;

La partie 2 analyse dans le cadre du développement durable, le processus de métropolisation, les projets urbains sur la ville d'Alger en se consacrant à l'analyse du jeu des acteurs et, des stratégies adoptées ;

La partie 3 traite la question des fragmentations socio-spatiales susceptibles d'être engendrées par les projets urbains notamment, les programmes de logements et, les mouvements migratoires de population sur le territoire de la ville et, leurs impacts en termes de résilience territoriale.

I.A- Contextualisation de la thèse

De ce qui précède, il me paraît important de situer brièvement, le cadre général de la thèse et, de contextualiser ma recherche notamment, les dynamiques en cours, les problématiques associées ainsi que les défis et enjeux. A cet effet, la nécessité de débiter par une clarification de l'appellation « ville d'Alger » s'impose, suivie par un rapide regard rétrospectif et prospectif afin de mettre en évidence les principales tendances en cours, susceptibles d'influencer à divers niveaux, le futur de l'Algérie, d'Alger et de leurs territoires.

L'appellation « ville d'Alger » revient souvent dans les paragraphes de la thèse sous les dénominations d'Alger, Grand' Alger, wilaya d'Alger, agglomération d'Alger ou métropole d'Alger même si administrativement, la ville et la wilaya possèdent le même périmètre, spécificité d'Alger depuis la dernière organisation territoriale de la wilaya d'Alger objet, de l'ordonnance n°97-14 du 31-05-1997 relative à l'organisation territoriale de la wilaya d'Alger. L'appellation « ville d'Alger » est adossée à des significations spatiales et institutionnelles différentes et, bien que chacune de ces expressions soit rattachée à un contexte particulier, ces expressions peuvent néanmoins, être classées en deux groupes de dénomination.

Le premier groupe de dénomination - Alger, ville d'Alger, Grand' Alger- renvoie à la fonction de capitale du pays ainsi qu'à la prégnance de son riche passé au travers de ses dimensions historiques et culturelles et, *le second* - wilaya d'Alger, agglomération d'Alger, métropole d'Alger - renvoie à la dimension politique des découpages administratifs. Et, cette dimension politique est importante voire déterminante dans le contexte du développement durable car elle intègre des impératifs de gouvernance et d'aménagement du territoire en fonction de considérations ou de dynamiques institutionnelles, techniques, politiques ou administratives propres à chacune des trois périodes considérées.

Ceci étant, afin d'éviter toute confusion et, en dehors de désignations issues du cadre de référence national en vigueur où la terminologie légale³ (c'est-à-dire opposable) est utilisée stricto sensu (désignation et contenus), pour mes travaux *la désignation d'Alger selon son attribut s'est imposée comme Alger métropole, Ville d'Alger, Alger wilaya, Alger capitale,*

³ Comme nous le verrons tout au long de la thèse, l'inscription du développement dans toutes ses déclinaisons dans le développement durable exige une discipline de tous les acteurs et à tous les niveaux car, elle est garante de la responsabilité assumée avec son corollaire la redevabilité, support du processus du développement durable dans toutes ses déclinaisons dont la trame cachée ou pas est celle relative à l'éthique, la morale et la finalité.

Alger acteur, Alger territoire, ALGER (pour la désigner dans toutes ses déclinaisons). Toutefois, l'appellation « ville d'Alger » a été conservée dans les titres pour exprimer la part « émotionnelle » de son ancrage dans les diverses mémoires collectives.

En termes rétrospectifs et prospectifs, l'Algérie ayant souscrit aux Engagements pour le Développement durable à l'horizon 2030⁴, les tendances à cet horizon s'articulent autour de quatre lignes directrices⁵ lui ouvrant de nouvelles perspectives (plus structurées) à un développement durable mieux outillé pour faire face aux principaux enjeux et défis y compris dans leurs aspects régionaux et internationaux, du pays et d'ALGER.

La première ligne directrice a trait à la société algérienne, en transition et en mutation. Elle est en *transition d'un pays en développement*- (faibles taux de succès au baccalauréat, analphabétisme important, chômage des jeunes élevé, conditions domestiques à améliorer, situation de la femme peu valorisée dans la société) - *vers un pays développé* (secteur privé en développement continu, baisse tendancielle du chômage, accès aux TICs, modes de vie urbains à tendances occidentales, société civile en développement malgré des limitations de capacités de fonction de représentation des réalités du terrain ou de propositions aux autorités publiques). Elle est en *mutation des comportements* (familles nucléaires ou monoparentales, recul de l'âge du mariage, émancipation des femmes avec des progrès réels dans l'évolution positive de leur rôle dans la société, transition démographique avec encore une jeunesse nombreuse se sentant exclue du processus de développement et de la vie politique, allongement de la vie, ...) et *des aspirations* (urbanisation, littoralisation, structure des budgets des ménages, développement des services, ...).

Ces dynamiques socio-économiques façonnent durablement une autre Algérie. Les transformations profondes qui en découlent, font que le modèle de développement social retenu fondé sur le développement institutionnel de niveau macro, à l'origine des résultats importants, ne suffit plus. La nécessaire consolidation du niveau macro passerait par le développement de services de niveaux méso et micro plus adaptés aux disparités existantes grandissantes. Masquées par des indicateurs nationaux favorables, ces disparités entre catégories de populations, entre territoires, régions..., sont occultées par les politiques de développement mises en œuvre.

La deuxième ligne directrice a trait au territoire national, vaste et contrasté (des plaines du Nord dont la Mitidja au désert du Sahara) et dont les caractéristiques majeures sont résumées ci-après :

- (i) Un *profond déséquilibre démographique* : 9 algériens sur 10 habitent dans le Nord sur 12,6% de la superficie du pays ;

⁴ Engagements adoptés en 2015 par les États membres de l'ONU dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit un plan sur 15 ans visant à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) approuvés.

⁵ Synthèse établie à partir de données issues de rapports et, notes internes du Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement (MATE) de 2006.

- (ii) Un *profond déséquilibre environnemental*⁶ d'un territoire national à hauts risques de catastrophes et, calamités naturelles, marqué par la persistance de la dégradation de l'environnement malgré les politiques correctrices en œuvre depuis l'indépendance. En effet, face au lourd héritage d'un territoire marqué par de profondes disparités⁷ régionales et locales et, face à l'explosion démographique, l'aménagement du territoire (politiques, structures, instruments) a été mis en place dès les années 1970. Et, depuis la loi 01-20⁸, l'aménagement du territoire, nouveau domaine politique appréhendé en termes d'*approche réglementaire transversale*, vise une contribution renforcée à la résolution de nombreux défis urgents et, complexes⁹ issus de l'évolution dynamique accélérée du pays au cours des dernières décennies;
- (iii) *Des atouts incontestables* et aussi *facteurs de fragilité*, dont l'*atout stratégique de sa position centrale* au Maghreb, sa proximité de l'Europe au Nord et de l'Afrique sahélienne au Sud. Cette position, variable d'influence clé, fait aussi de l'Algérie un pays de transit et de destination pour de nombreux migrants en particulier, de l'Afrique sub-saharienne ainsi que pour la population réfugiée sahraouie que l'Algérie accueille depuis 1975 ; *une activité minière intense*, des ressources en énergie fossiles significatives faisant de l'Algérie un quasi mono-exportateur de matières premières à faible valeur ajoutée et, enfin *un vaste territoire encore inexploré*.

La troisième ligne directrice a trait à l'économie. La mise en perspective - de la forte dépendance aux hydrocarbures de l'économie algérienne et, de la faiblesse de ses performances en termes de productivité et compétitivité, - caractérise une économie en transition marquant son passage d'une économie planifiée à une économie de marché. L'Algérie- ayant déjà beaucoup avancé malgré la régression de la « décennie noire » des années 1990- est en phase de réingénierie de tout son système économique¹⁰ ! Les conséquences de cet exceptionnel pari sont difficiles à apprécier surtout que l'économie mondiale elle-même est en mutation (économie post-industrielle de la connaissance). Cependant, les investissements massifs réalisés au cours des décennies précédentes, dans l'infrastructure et le développement des services sociaux de base (éducation, santé, solidarité nationale, eau et assainissement), sont de forts atouts à la consolidation des avancées quantitatives¹¹. Et, cette consolidation se ferait au travers des améliorations structurelles plus qualitatives envisagées notamment, au titre de la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et, en particulier ceux en lien avec l'urbanisation (au titre des engagements de l'Algérie pris en la matière) à savoir, les ODD n° 6, 7, 9, 10, 11, 12 et, 16 relatifs respectivement, à l'eau propre et à l'assainissement, l'énergie

⁶ Peu de terres cultivables de bonne qualité avec une désertification continue résultant de l'action combinée des conditions climatiques et d'un usage inadapté du territoire.

⁷ Héritage territorial caractérisé par une littoralisation de l'urbanisation et une concentration excessive de la population dans le Nord du pays et par des régions (Hauts Plateaux et surtout Sud) relativement dépeuplées.

⁸ Loi n° 01-20 du 12 /12 /2001 relative à l'aménagement et le développement durable du territoire, p15 JO n° 77 du 15/12/2001 (*Source Journal Officiel*).

⁹ Peu de pays ont été soumis, en des périodes aussi courtes, à des changements économiques et démographiques aussi profonds !

¹⁰ De l'industrie au commerce et, des mécanismes d'accompagnement à la modernisation du système bancaire !

¹¹ Illustrées par des indicateurs nationaux assez satisfaisants.

abordable et durable, aux villes et communautés durables, l'environnement et, à la consommation durable. Les résultats escomptés, outre la satisfaction des besoins spécifiques visés, influenceront certainement, à divers niveaux, le processus en co-construction du territoire et, algérois en particulier.

La quatrième ligne directrice a trait aux savoirs, sciences et technologies. Cette ligne directrice marquée par une forte tradition d'ingénierie risquant aujourd'hui d'être invalidée par un fort basculement des étudiants vers les sciences sociales et, l'arrivée spectaculaire de jeunes dans le système éducatif, concomitante au départ durant la « décennie noire », d'une génération (toujours, en reconstitution) de cadres et d'intellectuels. A ces pressions internes, s'ajoute la forte pression externe de l'économie de l'intelligence sur l'appareil national de production qui impose savoir et innovation sur la technique et, partenariat université/entreprise (exigence urgente) sur le management du futur.

Et, à tous ces égards, le développement durable ouvre d'importantes perspectives et opportunités à cet enjeu national majeur de transformations tant des politiques générales que des comportements de tous les acteurs et, pas seulement des acteurs publics.

I.B- Cadre des perspectives de développement des territoires d'ALGER

Cette présentation succincte illustre le cadre des perspectives de développement des territoires d'ALGER à moyen terme, dans une Algérie soumise aux dynamiques de la mondialisation et de la modernisation et, dont l'avenir face à tant d'incertitudes, réside principalement, dans la force de la volonté au niveau de l'action et, de celle de la coopération.

La volonté d'action s'exprimerait au travers, *premièrement*, de l'accélération des principales réformes qui impactent le processus de développement institutionnel : il s'agit en priorité, des trois réformes clés (justice, modernisation de la fonction publique et, des collectivités locales, réformes économiques) car ces trois réformes constituent ensemble, le préalable incontournable à la *bonne gouvernance* (support déterminant du développement durable); *deuxièmement*, du renforcement de la mise en œuvre partagée du développement humain et de la durabilité environnementale et, *troisièmement*, de la promotion et de la diversification du secteur productif.

Toutes ces interventions concomitantes impactent de manière différenciée, les processus socio-économiques du développement au niveau local.

A cet égard, il me paraît intéressant de m'appuyer sur les opérations pilotes¹² de *développement local intégré* conduites sur neuf communes de neuf wilayas avec l'appui du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) dans le but d'améliorer les conditions de vie des citoyens au travers du renforcement de leur participation dans la démocratie locale et, du développement de leurs collectivités.

¹² Au titre du projet Capdel de développement local couvre les communes des wilayas de : Timimoune (Adrar) ; Djemila (Sétif) ; Ghazaouet (Tlemcen), Ouled Ben Abdelkader (Chlef), Tizirt (Tizi Ouzou), Djanet (Illizi), El Khroub (Constantine), Beni Maaouche (Bejaia), Babar (Khenchla).

Ces opérations-pilotes, par la production d'importantes séries de données¹³ de suivi-évaluation, constituent des sources privilégiées à cette expérience en termes d'approches, méthodes, concepts, outils, ... Et, si leurs productions (i) à l'échelle du projet *Capdel*, font que ces données relèvent déjà, de la documentation du processus de développement territorial en cours d'émergence ; (ii) à l'échelle des projets urbains et, du triptyque *Aménagement du territoire-Urbanisme-Développement durable*, la problématique de mon point de vue, se situe plutôt dans l'urgence d'organiser de manière transversale systématique, toutes les étapes de cette *production technique* afin de mobiliser tous les acteurs autour des impératifs de documentation (alimentation et, mises à jour des données), de leurs dynamiques et, interrelations dans les contextes de leurs environnements respectifs.

La volonté de coopération continue¹⁴ pour le développement au service de la paix¹⁵ s'exprimerait de diverses manières puisqu'en ratifiant les principales conventions internationales, *l'Algérie a pris des engagements dont la transcription juridique dans les lois et règlements nationaux, impacte le cadre de référence national à différents niveaux :*

Au niveau macro, le cadre de référence national structure le développement des territoires dont ceux d'ALGER en particulier, par les jeux combinés des inter/intra-relations de ses composantes et, de leurs effets (en termes de politiques, acteurs, facteurs, territoires, impacts) ainsi que du triptyque Aménagement du territoire-Urbanisme-Développement durable.

Au niveau méso, aujourd'hui, l'accélération du rythme de l'intégration du développement durable dans les textes juridiques¹⁶ régissant la vie des territoires « administrés », introduit de nouvelles pratiques de gestion porteuses de ruptures dans les « habitudes » de production. Et, la prévention de crises inhérentes à ces nouvelles pratiques nécessite la consolidation de ces évolutions conceptuelles ou opérationnelles au travers du Programme des réformes car il favorise leurs ancrages dans les sphères de la réflexion et, de la décision et, pas seulement celles des acteurs publics et de la contestation écologique ou politique.

Au niveau micro, dès le début des années 2000, le développement durable est assez largement utilisé même si son périmètre reste encore incertain du fait de la difficulté à traduire en actions, le caractère « englobant » de son approche sous-tendue par son concept. Cependant, l'expérience des dernières années montre que l'émergence du développement durable favorise progressivement, le décroisement des approches strictement sectorielles au travers d'une part, de l'ouverture de perspectives permettant une meilleure mise en relation du global et du local comme par exemple, la réalisation de nombreuses formations de mises

¹³ Données codifiées et normalisées selon les standards des Nations unies facilitant les comparaisons intra et internationales.

¹⁴ En sus des principes inscrits dans toutes ses Constitutions qui en précisent les contours, les 6 511 km de frontières terrestres que l'ALGERIE partage avec ses 7 pays voisins (Libye, Mali, Mauritanie, Maroc, Niger, Tunisie et Sahara occidental) en font un enjeu stratégique majeur.

¹⁵ Elle s'exprime par le rôle politique international constant en matière de paix, de l'Algérie au sein des Nations unies et autres instances régionales (UE, UA, ...).

¹⁶ Cette introduction importante est justifiée par la mise en cohérence du cadre national de référence ainsi que d'une mise à jour issue de dispositions contraignantes d'engagements internationaux pris par l'Algérie.

à niveau des capacités des personnels concernés ou la production d'œuvres artistiques (souvent satyriques) autour d'ALGER, ses légendaires blancheur, baie et, encombrements,... où ces initiatives s'inscrivent pleinement dans le développement durable tant en termes d'approches, principes, contenus, que même de vocabulaire et, d'autre part, de la réhabilitation du " temps long " chez nombre de décideurs même s'ils privilégient encore, le " temps court " dans leurs routines opérationnelles et, actions.

Au niveau méta, la mobilisation des acteurs autour de ces nouvelles pratiques de gestion permettrait plus concrètement, une avancée certaine en les faisant connaître voire reconnaître par tous les acteurs. En effet, une meilleure connaissance et une reconnaissance bien comprise de ces nouvelles pratiques de gestion, participent à la soutenabilité de leur mise en œuvre notamment, au travers de la promotion de l'acceptabilité sociale du processus territorial actuel en co-construction sur des territoires algérois contraints par des risques¹⁷ naturels majeurs (séismes, glissements de terrain, inondations, sécheresse, ...).

Cette *étape de mobilisation sociale* est d'autant plus importante que la résilience d'ALGER en dépend et que le développement durable constitue la première étape de la métropolisation internationale méditerranéenne, dessein d'ALGER ?

Ainsi, de manière générale, le processus de mise en œuvre du développement durable au titre du cadre de référence national de l'Environnement et du développement durable intègre bien l'évolution du cadre de référence international de l'environnement durable.

En conséquence, les perspectives de développement des territoires d'« Alger métropole internationale »- Algérie 2030, s'inscriraient notamment, dans l'objectif de développement durable *ODD n°11 - Villes et communautés durables* : « *Faire en sorte que, les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables* » (Encadré 1 : ODD n° 11- *Villes et communautés durables*).

I.B.1- Processus global des Nations unies

Ce processus, par ses principes, ses valeurs et ses normes institutionnelles, est structurant et, fédérateur puisque :

Au niveau global (mondial), il détermine les dynamiques socio-économiques *supranationales*. Ces dernières ont généré différentes approches dont celles des « machineries des Droits de l'homme », de la conceptualisation du développement

¹⁷ Après le séisme du 10-10-1980 à Chlef, l'organisation de la prévention et de la prise en charge des catastrophes naturelles ou industrielles, décidée est mise en place par la promulgation en 1985 des décrets n° 85-231 et 85-232 portant sur la Prévention des Catastrophes et l'Organisation des Secours. Après le séisme de Boumerdès du 21-05- 2003, la priorité est donnée à la politique de prévention pour préparer le pays à une meilleure appréhension des catastrophes : le 25-12- 2004, *promulgation de la loi 04-20 relative à la prévention et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable* dont article 2 qualifie le risque majeur comme toute menace probable pour l'homme et son environnement pouvant survenir du fait d'aléas naturels exceptionnels et/ou d'activités humaines et, article 10 précise les 10 risques majeurs : séismes & risques géologiques ; inondations ; risques climatiques ; feux de forêts ; risques industriels & énergétiques ; risques radiologiques & nucléaires ; risques portant sur la santé humaine ; risques portant sur la santé animale & végétale ; pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques ; risques de catastrophes liées à des regroupements humains importants.

(concepts, histoire [durable, humain, local] et, de leurs impacts en termes de coopération et solidarités internationales et, de responsabilités (Etats, entreprises, société civile, ...).

Au niveau local (pays), ces approches contribuent à une meilleure caractérisation des dynamiques socio-économiques du pays où l'Histoire, le contexte (économique, social, financier, politique, culturel, ...), le système institutionnel et les diverses interdépendances jouent un rôle majeur dans *la dynamique environnementale* puisque le cadre spatial et institutionnel du changement socio-économique façonne dans le temps cette dynamique co-évolutive et, il en résulte en partie.

Depuis la fin des années 1960, les multiples constats d'échecs de développement et, les contestations quasi systématiques des modèles de référence et de leurs modes d'intervention ont conduit durant la période vicennale (1970-1992) à une évolution assez rapide des modèles globaux de développement ainsi qu'à des propositions pour infléchir le modèle de base universel du développement dans le but de renforcer son efficacité et son équité.

Et, le processus de désengagement de l'Etat au nom de l'efficacité et de l'équité conduit progressivement, au passage au développement local réputé principalement, pour *ses capacités à mieux intégrer* les logiques organisationnelles et managériales des espaces et territoires, issues de processus globaux (4^{ème} révolution industrielle, mondialisation, métropolisation) ; à *fédérer les acteurs*, principal vecteur de son efficacité ; *son appropriation plus aisée* par les acteurs et bénéficiaires et par conséquent, pour *sa position privilégiée* plus en adéquation avec le principe d'économie d'espaces prôné par le développement durable!

En matière d'approches et concepts de développement, le tableau 1 ci-après, présente de manière chronologique très synthétique, les approches et concepts de développement déterminants.

Tableau 1: Approches et concepts de développement selon les Nations unies

DYNAMIQUES SOCIO-ECONOMIQUES - IMPACTS - APPROCHES & CONCEPTS DE DEVELOPPEMENT	
Causes et Constats	Résultats
<p>1. 1972-1992 : Du Rapport Meadows « Limits of the growth », 1972 au Rapport Brundtland « Notre Avenir à Tous » Rapport Sommet Rio 1992. Commission mondiale Environnement et Développement ».</p> <p>Dégâts écologiques, catastrophes industrielles, et gains de productivité au prix de l'épuisement des ressources naturelles, la baisse de la biodiversité et l'écrasement cultures autochtones, ... D'où Prise de conscience sur l'impossibilité de poursuivre le développement pratiqué fondé sur la croissance économique.</p>	<p>Concept du Développement durable : « Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins »</p> <p>Deux concepts attachés à la notion de Durabilité : (i) « besoin vs attente » ; (ii) « limitations imposées par l'organisation sociale et état de nos techniques sur capacité de l'environnement à répondre aux besoins présents et à venir..</p>
<p>2. Mesures du progrès, insuffisantes La pauvreté n'est pas soluble dans la croissance (Amartya Sen) d'où prise de conscience du PNUD pour un développement centré sur la personne qui doit avoir des choix comprenant des possibilités de : (i) Accéder aux revenus et emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à un environnement propre et sûr ; (ii) Participer pleinement aux décisions de la communauté ; (iii) Jouir libertés humaines, économiques, politiques».</p>	<p>Concept du Développement humain « Le principal objectif du développement humain est d'élargir <u>la gamme des choix offerts à la population</u>, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. » PNUD.</p>
<p>3. Les réflexions convergentes sur les limites du modèle de base suite à emphase sur l'aspect : <i>Technique</i> (disqualification atouts sociaux, culturels) ; <i>Economique</i> (orientation efforts, investissements vers zones, activités et ressources humaines à fort potentiel d'où exclusion/discrimination sociale ; <i>Organisationnel</i>, focalisé autour Etat planificateur (cloisonnement et médiation entre pouvoir & citoyens par seul mandat électif).</p> <p>Pour répondre à ces limites & difficultés : Interventions à l'échelle d'un territoire = Espace socialisé caractérisé par les liens que ses utilisateurs entretiennent avec lui et qui forgent son identité-permettant prise en compte : -Intérêts divers ; Spécificités culturelles ; -Mobilisation des richesses du territoire (Pluralité / Complémentarité des activités) ; -Participation concertée des acteurs & prise de décision (démocratie participative en complémentarité de l'élective.</p>	<p align="center">Concept du développement local Penser local, agir global</p> <p align="center"><i>Emphase sur la notion de projet mobilisateur sur la transversalité des projets.</i></p>

En matière de problématique urbaine, l'ODD n°11- Villes et communautés durables : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » et les ODDs qui lui sont associés¹⁸, visent à relever les sept défis ciblés à savoir l'accessibilité au logement, à des transports urbains et à des espaces verts et espaces publics ; le renforcement de l'inclusivité et durabilité urbaine, de la protection des personnes en cas de catastrophes naturelles et, la réduction de l'impact environnemental négatif des villes. Ces défis sont à relever au travers des trois modalités de mise en œuvre ciblées visant à favoriser les liens positifs entre zones urbaines, périurbaines et, rurales ; à soutenir la planification opérationnelle urbaine et à fournir une assistance aux PMA. Ces défis et modalités de mise en œuvre sont détaillés dans l'encadré n° 1 ci-après :

¹⁸ Pour rappel : ODDs directement liés à l'urbanisation : ODD n° 6, 7, 9,10, 12, 16 relatifs à de l'eau propre et l'assainissement, l'énergie abordable et durable, l'environnement et la consommation durable.

Encadré 1: ODD.11- villes et communautés durables

ODD n° 11- Villes et communautés durables : « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ». Il se décline en :

A. Sept Cibles de résultats à atteindre d'ici à 2030

11.1 Assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.2 Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

11.3 Renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

11.5 Réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.6 Réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

11.7 Assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

B. Trois Cibles de modalités de mise en œuvre

11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.

11.b D'ici 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.

Ainsi, dans ce contexte global onusien, il m'est possible de dire que :

Le partenariat Algérie - Nations unies s'inscrit dans un cadre institutionnel et législatif national fortement centré sur les engagements internationaux du pays et dans un cadre de coopération régionale (Europe, Méditerranée, NEPAD, Nations unies¹⁹, ...) particulièrement prégnant pour les problématiques de la thèse.

¹⁹ Du niveau régional du pays c'est-à-dire les institutions des régions des Etats arabes et d'Afrique.

I.B.2- Processus globaux universels

Les principales caractéristiques de ces processus globaux sont résumées au tableau 2 ci-après et, leur contextualisation est détaillée par période dans la première partie de la thèse au Tableau7.

Tableau 2: Principales caractéristiques des processus globaux universels

PROCESSUS GLOBAL	Processus Agraire (depuis fin XVII ...): Transition des tribus d'éleveurs vers l'agriculture et sédentarisation
Processus Industriel	<ul style="list-style-type: none"> • 1765 : Eau & Vapeur pour mécaniser la production, 1^{ère} Révolution industrielle (RI) ; • 1870 : Energie électrique pour créer la production de masse (Electricité, Pétrole, Gaz) - 2^{ème} RI ; • 1969 : Electronique & Technologie information pour automatiser production (Nucléaire) 3^{ème} RI ; • La 4^{ème} révolution et, Industrie 4.0... (1969 invention d'Internet) la numérisation, nouveau phénomène technologique : la 4^{ème} RI s'appuie sur la 3^{ème} RI & révolution numérique en cours depuis mi XX^{ème}.
Processus d'Urbanisation	<p>Depuis 1900 : 4 facteurs y contribuent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effets de la révolution industrielle & son corollaire, l'émigration rurale ; • Montée du secteur tertiaire ; • Demande d'un marché large de l'emploi issue de la diversité croissante des métiers & mobilités professionnelles (voulues ou non) ; • Emergence de l'espace monde exigeant des connexions internationales faciles et fiables. <p><i>La réalité locale de l'urbanisation d'un territoire dépend de la combinaison entre l'intensité de ces 4 facteurs et des politiques en matière d'aménagement du territoire, de gestion urbaine et d'attraction migratoire.</i></p>
Processus de métropolisation	<p>Métropolisation, phénomène universel caractérisé par la concentration, dans des aires urbaines fluides et ouvertes, d'habitants très mobiles, utilisant TICs et se consacrant notamment, à la production de services (vrai dans métropoles des pays riches du Nord). L'interconnexion de ces métropoles très hiérarchisées, au sein d'un réseau mondialisé de flux & informations variés, est caractéristique d'un système productif globalisé très efficace et d'un processus nouveau de valorisation/occupation des espaces sans divisions ville – campagne) ;</p> <p><i>La métropolisation est un instrument difficilement gouvernable de tri et de classement des groupes sociaux produisant des espaces toujours plus fragmentés où la démocratie est en question.</i></p>
Processus Global ONU & Cadre de référence global du Développement	<ul style="list-style-type: none"> • 1945- 1950- 1960 : Développement par Effort de rattrapage par APD ; • Années 1970 : Développement par le bas fondé sur la pauvreté ; • Années 1980 : Ajustement structurel (PAS) /Ajustements par Commerce ; • Années 1990 : Milieu années 1990 : Développement humain (IDH) ; • Et depuis 1992, Développement durable (1^{ère} phase du processus de Métropolisation).

Quatre processus globaux ont impacté les territoires de l'Algérie et d'ALGER selon des modalités particulières et, en fonction des conditions qui prévalaient durant chacune des trois périodes considérées. Il s'agit du :

- (i) *Processus agraire* (avant 1820) ayant accompagné le processus d'occupation des espaces du pays par l'Empire ottoman et, impacté les espaces et territoires autochtones ;
- (ii) *Processus d'industrialisation* avec ses 4 révolutions industrielles (1765-1870-1910-1969...);

Ces deux processus globaux ont accompagné le processus de colonisation du pays par la France ;

- (iii) *Processus d'urbanisation* en cours depuis 1990 qui se double du *Processus de Métropolisation* porté par la mondialisation des territoires²⁰. Au niveau national, ce processus de métropolisation semble apparaître comme un nouveau système urbain puisque au sens de la Loi n°01-20, la *Métropole est une ville dont la population est supérieure à 300.000 habitants* : 5 métropoles en 2008, comptaient près 4.300.000: Alger (2.364.230hab) ; Oran (803.329hab) ; Constantine (448.028hab) Annaba (342.703hab) ; Blida (331.779hab).

Ainsi, les espaces et territoires nationaux sont soumis aux interactions (intra et inter) de six processus dont cinq processus globaux d'origine externe et, le processus national de développement : ces processus participent de la territorialisation de l'ALGERIE et, d'ALGER.

I.C- Territorialisation de l'Algérie et d'ALGER

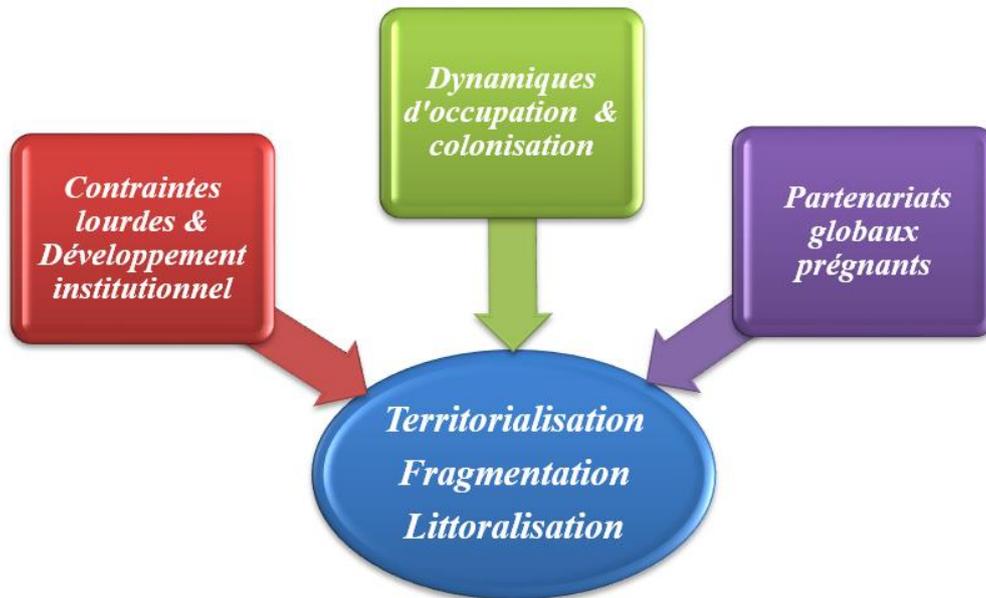
D'une manière générale, ces brefs regards rétrospectifs me permettent de dire que l'évolution du processus de la territorialisation du pays et d'ALGER est marquée par la conjonction de trois grands groupes des dynamiques :

- Le groupe des *dynamiques des lourdes contraintes*, issues de la géographie (physique, humaine, ...), de l'histoire et, la culture, ... qui pèsent sur le *Développement national institutionnel* (en termes de modèles, approche structurelle, cadre de référence national législatif et réglementaire, ...);
- Le groupe des *dynamiques d'occupation et, de colonisation* contraintes par des politiques générales d'« administration » des espaces dictées par des impératifs de sécurité et d'appropriation des ressources matérielles (humaines, territoriales, minières, ...) et, immatérielles (cultures, savoirs locaux,..) avec leurs corollaires (discriminations, inégalités, violences,...);
- Le groupe des dynamiques des *partenariats globaux des Nations unies et régionaux* (UE, UA, ...) *très prégnants* sur les cadres de référence national et, sectoriel (Traités, Conventions, Directives..., Concepts de développement, droits humains, ...) et, sur les rythmes des dynamiques en coévolution qui en découlent.

²⁰ En 1996, O. Dollfuss propose la 1^{ère} théorisation de l'archipel mégapolitain mondial (symbole fort de la globalisation).

Ces dynamiques ont ensemble constitué le moteur de la territorialisation des espaces à l'origine de la littoralisation du développement et, à son renforcement ainsi que de la fragmentation du territoire national et, d'ALGER en particulier, comme l'illustre la figure 2 ci-dessous.

Figure 1: Moteur de la territorialisation de l'Algérie et d'Alger



La synthèse de l'évolution du processus de la territorialisation de l'Algérie et d'ALGER, portée et ou induite par les processus globaux en cours, durant chacune des trois grandes périodes clés, détaillée au tableau 3, peut être résumée comme suit :

La période de l'occupation ottomane (325 années) est marquée par 155 années *d'évolution institutionnelle* suite aux politiques d'occupation du territoire national qui, de 1516 à 1671, impulsent le *processus de territorialisation des espaces du pays*. A la fin de l'occupation (1830) le pays est divisé en **trois provinces divisées en cantons** (outans²¹);

La période de la colonisation française, (130 années) est marquée par des politiques territoriales de l'Algérie à visées d'administration des espaces et territoires dictées par des impératifs de sécurité et de maîtrise/appropriation des ressources. A l'indépendance (1962), le territoire national est divisé en **15 départements français découpés en 1577 communes**. Les processus globaux agricole, industriel et d'urbanisation prédominent et impulsent ou portent les dynamiques de colonisation des espaces et d'exploitation des ressources. Et, l'ALGERIE complètement intégrée à la Métropole (La France) lui a permis d'être un acteur clé dans la 1^{ère} mondialisation²² (1870-1914);

La période de l'Algérie indépendante à ce jour (57 années) est marquée par de profondes disparités régionales et locales que l'Etat tente de résorber avec l'assistance de l'ONU au travers d'ajustement/adaptation du maillage territorial au titre des 4 découpages administratifs (1963,

²¹ Nombres non disponibles.

²² Suite à l'expansion coloniale européenne et, à l'internationalisation des marchés financiers et des échanges de marchandises (flux d'hommes et capitaux suivant l'axe Europe-Amérique).

1974, 1984, 2019). Ce maillage territorial reflète également, l'évolution des concepts de développement de l'ONU²³ résumé comme suit :

- 1945-1950-1960 : Développement par Effort de rattrapage par l'Assistance pour le développement (APD) ;
- 1970 : Développement par le bas fondé sur la pauvreté ; -1980 : Ajustement structurel (PAS) /Ajustements par le Commerce et,
- Mi 1990 : Développement humain mesuré par l'indice de développement humain (IDH) et depuis - 1992 : Développement durable dans ses diverses déclinaisons.

A ce jour, depuis la promulgation de la loi n° 19-12 du 11 décembre 2019²⁴ modifiant et complétant la loi n° 84-09 du 4 février 1984 relative à l'organisation territoriale du pays, le territoire national comprend 58 wilayas, 44 wilayas déléguées et 1541 communes.

En outre, il me faut relever deux points importants par leurs effets sur les espaces et territoires:

- (i) Les ruptures de rythme des dynamiques en coévolution traduites par des épisodes de violence marquant les changements de période et,
- (ii) Les nécessités de maintien de l'ordre qui durant de longues périodes, imposent des dispositifs certes, de court et moyen termes (restrictions multiformes de l'espace public, ...) mais qui influenceront durablement tant la nature que le type de développement et, par conséquent, les espaces, territoires et, même des territorialités.

Les principales caractéristiques de ces processus globaux mis au contexte de la période considérée ainsi que les dynamiques territoriales sont détaillées dans la partie 1 de la thèse.

²³ Sources : *Rapports du PNUD*, <https://hdr.undp.org>

²⁴ *JO n°78 de l'année 2019.*

Tableau 3: Synthèse de l'évolution de la territorialisation de l'Algérie, depuis l'occupation ottomane à ce jour

PERIODE	Province/ Département (Dpt)/ Wilaya	Communes	Organisation territoriale d'ALGER :
Processus agraire (PA)			
Occupation ottomane (1515-1830) : Amorce territorialisation	3 à 5 Provinces	Districts ou Cantons (outans) nb non disponible	
PA PI PU P ONU			
Algérie française (1830- 1962) <i>1830-1848 :</i>	3 Provinces		
1848 : Intégration totale	3 Dpts français		7 arrondts ; S=170.000 Km²
1902-1956 Réforme territoriale	3 Dpt & les Territoires Sud (20 arrondts)		1905 : 7 arrondts. ; 54.861 Km² & 1956 : 2 arrondts
1957-1959	15	103	
1962 : Indépendance	15	1577	<i>Issu de réforme de 1956, le Département d'Alger a 03 Arrondissements ; 67 Communes ;</i>
P P P P P A I U M ONU			
1963 : 1^{er} découpage administratif.	15	676	<i>S=3393 km²</i>
1965			03 Arrondissements ; 42 Communes
1974-1977	31	703-704	1974 : wilaya d'Alger : 08 daïras ; 15 communes
1984-1985	48	1541	1985 : Wilaya=33 communes & Définition de la Ville d'Alger : 15 communes & CPVA
1997 : Statut particulier pour la Capitale 2000 : Wilaya remplace Gouvernorat	48	1541	Gouvernorat Grand' Alger : 57 communes Wilaya d'Alger : 57 communes
2019 : Découpage territorial du Sud	58	1541	Wilaya d'Alger : 57 communes

Légende :

PA : Processus Agraire ; **PI** : Processus Industriel ; **PU** : Processus Urbanisation ; **PM** : Processus Métropolisation ; **P ONU** : Processus ONU ; **CPVA** : Conseil Populaire de la Ville d'Alger ; **Cantons** : Chaque province est subdivisée en districts ou cantons (correspondant aux watan ou outans) en fonction de considérations de taille, pouvoirs, ...et qui englobent plusieurs tribus : ces districts possèdent des pouvoirs civils, militaires et judiciaires et, ils résultent de jeux d'alliances

1963, 1974, 1984 : dates des trois 1^{ers} découpages administratifs. (Sources : ONS, Wikipédia et références associées.).

2019 : 4^{ème} découpage administratif (Source : Le Journal officiel).

I.D- ALGER, ses processus et problématiques en coévolution

Ainsi, les espaces et territoires d'ALGER sont soumis à d'importantes dynamiques en interrelations continues (physiques, humaines, institutionnelles, ...). Et, sous l'effet de dynamiques de type « reine rouge²⁵ », les processus de territorialisation et de développement (institutionnel, durable,...) accordent la primauté à l'équilibre (traduit par des mutations) afin d'assurer la continuité du système de production territorial !

Comme la question de la durabilité urbaine d'ALGER se pose toujours et, avec de plus en plus d'acuité alors, la caractérisation des territoires algérois, classés *en situation de saturation quasi extrême* selon les différents points d'analyse (espaces, mobilités, bien-être, ...) disponibles et, accessibles, questionne la capacité de l'approche réglementaire transversale en vigueur de l'« *aménagement/ urbanisme- développement durable du territoire* » à prémunir ALGER des ruptures de rythme ainsi que la pertinence de cette politique.

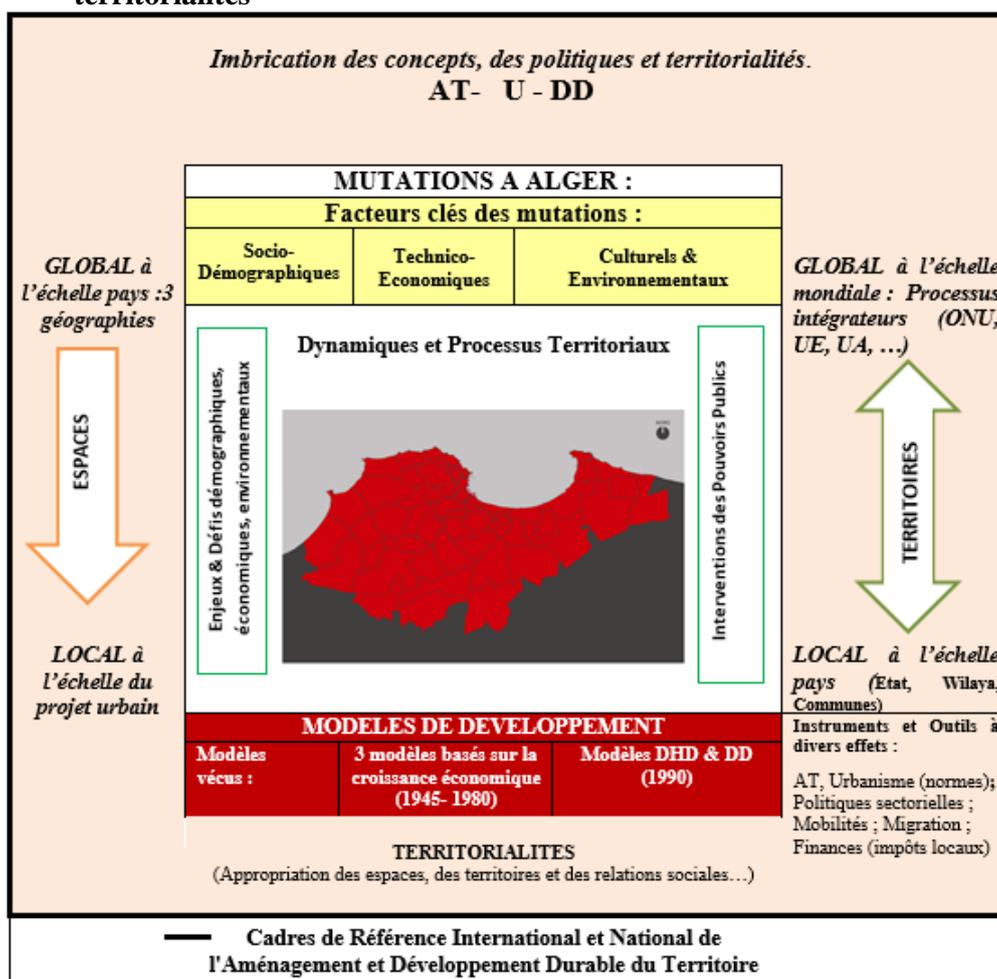
*ALGER territoire acteur interpelle les acteurs de la ville pour savoir si premièrement, la capacité de l'approche réglementaire transversale en vigueur de l'« *aménagement/ urbanisme- développement durable du territoire* » est suffisante à prémunir ALGER des ruptures de rythme? Et, deuxièmement, si cette politique est bien l'unique réponse à l'échelle des enjeux et défis de son dessein de métropole internationale de niveau régional ?*

I.D.1- Thématiques de la thèse : Imbrication des concepts, des politiques et des territorialités

Au travers de représentations schématiques, est développée une synthèse des principaux contours des processus et dynamiques en cours en interrelations ainsi que ceux des problématiques de la thèse. Et, les thématiques de la thèse qui caractérisent, impactent ou mobilisent les espaces et territoires d'ALGER font l'objet de la représentation de la figure 3 ci-dessous.

²⁵ L'« effet Reine rouge » découle de l'Hypothèse de la Reine rouge issue de la biologie évolutive proposée par Leigh Van Valen qui veut que : « l'évolution permanente d'une espèce est nécessaire pour maintenir son aptitude suite aux évolutions des espèces avec lesquelles elle coévoque ».

Figure 2: Thématiques de la thèse "Imbrication des concepts, des politiques et des territorialités"



I.D.2- Approche réglementaire transversale en vigueur de l'« aménagement/ urbanisme-développement durable du territoire »

L'évolution du cadre de référence international de l'environnement durable et, celle de ses implications sur l'adaptation du cadre de référence national ont impacté les politiques générales appliquées/ applicables, les institutions qui les appliquent et les instruments qu'elles utilisent dans le domaine de l'aménagement et du développement durable du territoire national.

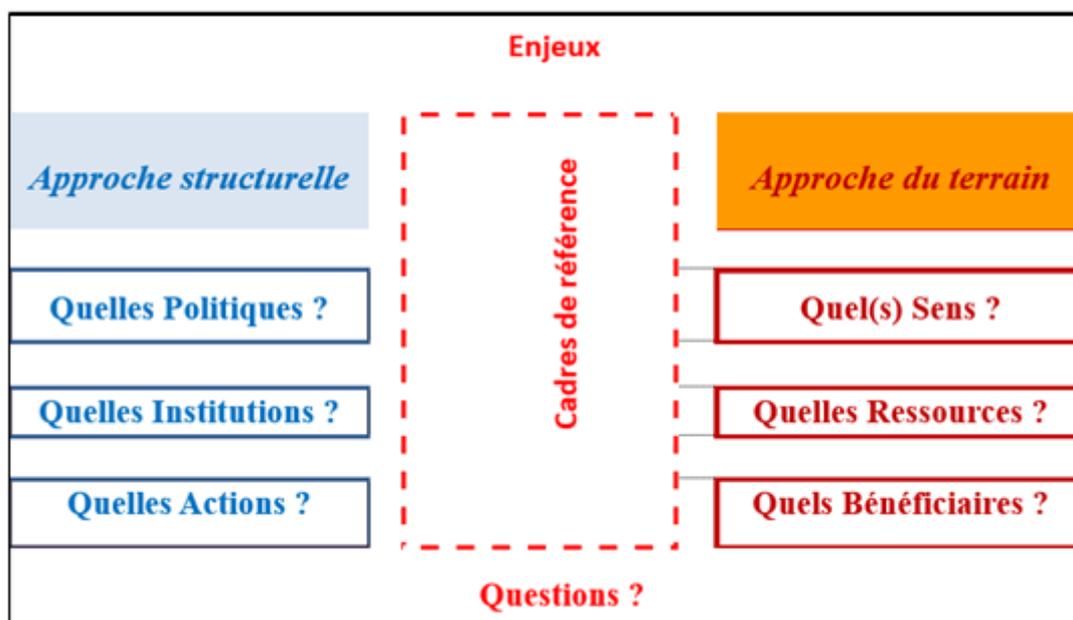
Et, depuis 2001²⁶, pour prendre en considération de manière dynamique, cette transformation du domaine de l'aménagement, le cadre d'analyse de la thèse prend en compte ces problématiques en intégrant en concomitance, l'approche système²⁷ de la Loi n° 01-20 au plan conceptuel et, en termes de cadre d'analyse global : la figure 4 en donne une représentation

²⁶ Date de promulgation de la Loi n°2001-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, p.15.JO n° 77 du 15/12/2001 (Source, Journal Officiel.).

²⁷ L'approche système de la Loi 01-20 est développée en termes méthodologiques et substantifs dans l'introduction générale.

schématique et, le tableau 4 donne une synthèse de l'approche réglementaire transversale en vigueur de l'« aménagement/ urbanisme- développement durable du territoire ».

Figure 3: Cadre d'analyse global



En résumé, la Loi n° 01-20²⁸ définit la *Politique nationale d'aménagement et du développement durable du territoire (PNADDT)* en tant qu'instrument transversal de développement d'espaces de coopération. Cet instrument précise l'*architecture institutionnelle de l'aménagement et du développement durable du territoire* en matière de gouvernance en intégrant l'évolution conduite par la puissance publique depuis l'approche verticale de la gouvernance adoptée dès l'indépendance du pays en 1962 et, il clarifie les modalités d'intervention, les champs de compétences, et, le champ d'actions : celui-ci contribue à définir le *périmètre du cadre national de référence*.

Ainsi, l'approche système A/U-DD-T en vigueur, est une composante clé du cadre de référence des projets urbains et de l'Environnement.

Dans ce cadre, la traduction en termes concrets de cette approche « aménagement - urbanisme- développement durable du territoire » et du positionnement des problématiques de la thèse, est synthétisée au tableau 4 ci- dessous :

²⁸ Loi n° 01-20 du 12-12-2001 relative à l'aménagement au développement durable du territoire, ci-après dénommée Loi 01-20.

Tableau 4: Approche "aménagement / urbanisme/ développement durable du territoire" (Loi n°01-20) et, Positionnement de la thèse.

Désignation	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (AT)	URBANISME	DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)
FINALITES ET OBJECTIFS	Remédier aux inégalités extrêmes de peuplement du pays : Impulser une dynamique <i>équilibrée</i> dans la répartition des populations & activités économiques à travers toutes les régions.	Passer d'un urbanisme prescriptif à un urbanisme responsable : favoriser un urbanisme social où l'homme est au centre des priorités.	Alger, <i>Métropole « internationale »</i> avec déplacement de la Capitale sur les Hauts plateaux.
	Coordonner les investissements aux différents échelons géographiques pour assurer la compatibilité des équipements et accroître leur efficacité globale : Concilier les impératifs de court terme aux responsabilités de long terme.	Primauté à accorder à l'homme en tant que personne, famille, voisin, collègue,...	<i>Les cibles ODD pour une meilleure durabilité territoriale ?</i> Accepter les sacrifices de rentabilité temporaire contre un meilleur rendement des équipements dans le futur.
	Ménager l'exploitation des ressources naturelles (Extension des villes sur zones les moins fertiles).	Identifier et réunir les disciplines nécessaires à une vie en communauté équitable.	<i>L'interdisciplinarité, un impératif ?</i> Défi de l'environnement durable pour ALGER.
CONCEPTS & POLITIQUES POINTS CLES	Soutenir la planification territoriale d'essence dirigiste (idem pour tout acte de création d'équipement dans ses conséquences lointaines). Au niveau national , Mise en ordre des établissements humains pour améliorer dispositifs de production & milieu de vie des hommes pour une existence digne et mieux remplie :	Mêmes ambitions mais cadre restreint Au niveau local , l'urbanisme s'applique aux communes ou daïras (groupement de communes) ;	ALGER entre résilience et durabilité : <i>comprendre les enjeux (à) venir !</i> <i>ALGER, en quête d'accessibilité et d'acceptabilité sociale ! Vers un développement territorial ?</i>
	Géographie volontaire suscitant des initiatives créatrices : AT a intérêt majeur pour les faits sociaux & économiques et pour leurs influences fortes sur : occupation du terrain, structure foncière et la répartition géographique de la population. Mobiliser la Société : pour qu'elle privilégie la discipline volontaire de la planification centralisée à la pollution durable de l'agressivité du laisser-faire désordonné.	Urbanisme, un instrument à visées juridiques par mesures de sauvegarde prescrites pour Assurer une <i>mise en harmonie des différentes classes de la société</i> . Représentante des intérêts communs de la collectivité, la ville s'engageant vis-à-vis tous ses individus, est donc en droit et se doit de poser des conditions d'où <i>nécessité de fixer des détails</i> .	Selon le politique, dégager les options favorables à durabilité urbaine en butte à la persistance de croyances fausses comme : i) Croissance contre DD ; ii) Doutes sur capacité du DD à modifier les politiques urbaines et les villes ; iii) Usage difficile du concept de durabilité dans la ville d'ALGER en quête de transversalité ?
OUTILS	Association de notions de réglementation foncière nées de l'urbanisme à celles de la mise en valeur du territoire. - Schémas directeurs d'aménagement du territoire (niveau national, régional, communal).	SRAT, SDAAM, PDAU, POS. Plans complémentaires de détail au PDAU précisant les conditions technico-économiques et les délais.	<i>Le territoire, nouvel acteur en faveur du DD ?</i> <i>Le développement durable, étape ou support de la métropolisation ?</i>

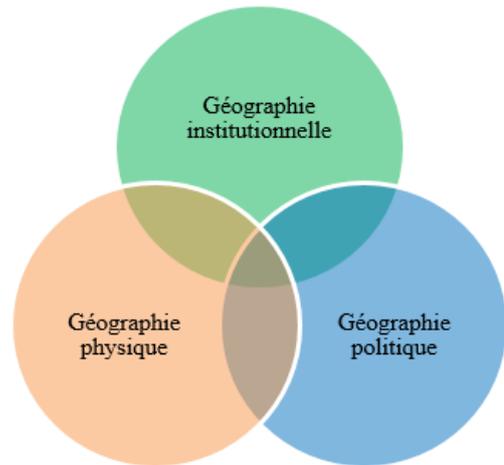
I.D.3- Composantes interdisciplinaires

Les termes de la thèse militent pour une approche permettant de « catalyser » l'interactivité entre ses trois niveaux structurels et, le cadre de référence, déterminants car ils dessinent les principaux contours des composantes interdisciplinaires. Celles-ci se présentent comme suit :

Le 1^{er} niveau de géographie physique se caractérise par l'assise territoriale composée des espaces partagés avec l'Algérois au travers d'infrastructures de base, des zones de concentrations (humaines, économiques, ...), des conditions environnementales, ...

Le 2^{ème} niveau de géographie institutionnelle, où la recherche d'un modèle d'organisation intégrée passe par la compréhension de la dimension sociale des espaces pays et, par l'acceptation que le développement institutionnel en est le support.

Le 3^{ème} niveau de géographie politique se caractérise par son but qui vise à ouvrir des espaces structurés de concertation et d'actions cohérentes pour asseoir des processus consultatif et décisionnel convergeant vers plus d'efficacité, de coopération et d'autonomie collaborative soit vers du *développement durable glocal adapté aux défis et enjeux présents et à venir*.



Trois niveaux structurels et un cadre de référence national, déterminants ...

I.D.4- Terminologies

Très rapidement, quasiment dès la phase de démarrage de ma recherche documentaire, j'ai commencé à percevoir une série de difficultés inhérentes au sujet de la thèse et, mon attention se focalise sur la difficulté de savoir quel chemin prendre pour aller vers les auteurs qui travaillent et communiquent en termes scientifiques sur mon sujet. Ainsi, je me trouvais face à une double nécessité : il me fallait assurer la collecte de l'information et, l'évaluation de sa pertinence et, de sa fiabilité et, je devais aussi, m'imprégner de l'ambiance qui se dégage de cette littérature scientifique afin de me positionner par rapport aux « postures » me paraissant subjectives ou singulières de ces auteurs !

En ayant explicité cela, je me dois d'admettre aujourd'hui, que toutes ces difficultés ont été essentielles à la construction de ma « propre histoire » du sujet de la thèse dans les cadres universitaires en résumé, malgré la prégnance du développement institutionnel du pays sur les diverses géographies des espaces et, territoires, la thèse est une thèse de géographie et non de sciences politiques ! (Section méthodologie).

S'agissant du sujet de la thèse, les points ci- après en précisent les contours :

Premièrement, les difficultés inhérentes au sujet de la thèse tiennent à son « étendue » : d'une part, ce sujet est vaste aussi bien dans la compréhension de ses termes que dans les relations visibles et cachées entre les sept mots-clés qui le composent et, d'autre part, de par les concepts mobilisés et l'étendue des espaces et territoires concernés, le sujet peut être compris de plusieurs manières selon le prisme par lequel j'apprends le thème central de la thèse durant cette étape de ma recherche.

Deuxièmement, les rapides regards rétrospectifs descriptifs et, prospectifs réalisés, ont souligné l'importance de dessiner (même de manière très superficielle), les contours des principaux éléments du sujet afin de faciliter l'émergence de son thème central ainsi que ceux de la façon à adopter pour le traiter dans les contextes singuliers d'ALGER y compris celui de l'acceptation du développement institutionnel dans toutes leurs déclinaisons respectives.

Ainsi, la représentation sémantique des termes de la problématique générale issue du sujet de la thèse : « Acteurs, projets urbains et Environnement : les mutations urbaines à ALGER » en fait une première synthèse :

<p>Acteurs : celui qui agit, qui joue un rôle effectif protagoniste ; celui qui participe Acteur social ou économique : individu, groupe ou institution qui entre en jeu dans un processus sociologique ou économique où chaque entité est en lutte, en concurrence, ... contrairement au spectateur ou témoin.</p> <p>Projets urbains et Environnement,</p> <p>Le projet urbain (dont l'action obéit aux acteurs, à son milieu et aux conditions de ce milieu) associé à environnement consiste en une démarche intersectorielle, interinstitutionnelle et interterritoriale visant le développement intégré d'un territoire urbain d'ALGER au travers de plusieurs sous-projets qui favorisent les production/consolidation de plus-values du triptyque du développement durable « économie- environnement- société ».</p> <p>Mutations urbaines à ALGER : Ses modalités de l'urbanisation se sont modifiées et leurs rythmes s'accroissent ces dernières décennies. D'Alger, ville du petit port à la forme compacte, elle s'étend et se dilue dans l'espace avoisinant en empiétant de plus en plus sur son arrière-pays du fait de l'explosion démographique, de l'intensification des activités et des évolutions des mobilités.</p> <p>Au sens du développement durable le projet urbain est en concomitance.... :</p>	
<p>Un processus concerté mobilisant un ensemble de démarches (consultation, concertation, décision) pour <i>Favoriser la participation des parties prenantes</i></p>	<p>Obtention d'un accord entre les acteurs, avec ou non la participation de toutes les parties prenantes (habitants, associations, propriétaires, administrations, élus, experts), et Définition des règles de la <i>participation</i> et des rôles de chacun.</p>
<p>Un projet territorial pour <i>Définir le bien-vivre ensemble</i></p>	<p>Prise en compte des enjeux de société pertinents à l'échelle du territoire concerné (enjeux de qualité du cadre de vie et enjeux de convivialité, d'intégration, de vitalité économique)....</p>
<p>Une définition et une mise en œuvre des mesures d'aménagement... pour <i>Construire un bien-vivre ensemble durable et soutenable.</i></p> <p>Sur un territoire urbain donné... pour <i>Construire une vision commune de l'avenir du territoire</i></p>	<p>Articulation étroite de la réalisation des « contenants » (infrastructures, logements, équipements collectifs, aménagements d'espaces publics, ...) à des stratégies socio-économiques pour faire vivre les « contenus » (création d'entreprises & emplois, mesures d'intégration, de formation, d'animation, de solidarité, etc.).</p> <p>Prise en compte et valorisation d'une identité locale voire la mise en place d'institutions représentatives (associations de quartier, conseil d'agglomération...).</p>
<p>Qui intègre les échelles territoriales et le long terme en vue d'un développement urbain durable... pour <i>Générer des plus-values en concomitance dans les domaines : social, environnemental et économique</i></p>	<p>Prise en compte à la fois des : (i) - Enjeux locaux (préservation du cadre de vie des populations locales) et, des enjeux plus globaux (construction de logements, réalisation de grands équipements) ; (ii) - Demandes d'aujourd'hui (Court terme) et anticipation de celles de demain (Long terme) c.-à-d. nécessité de prévoir la mutabilité des affectations et la modularité des usages ; (iii) - Soutien des approches intersectorielles, Mobilisation d'experts des disciplines concernées/ impliquées et, Valorisation de partenariats entre le public et le privé, entre le social et le spatial, ...</p>

Troisièmement, de cette complexité « dynamique » du sujet, une série de partis-pris de fond et, de formes se sont imposés :

Le 1^{er} parti-pris d'ordre méthodologique, privilégie l'approfondissement de la connaissance des dynamiques et processus en jeu, l'amélioration de la compréhension de l'évolution du territoire et des territorialités ainsi que les démonstrations/recherches de la cohérence dans les descriptions et, analyses des processus nationaux institutionnels dans le cadre du développement institutionnel en vigueur ;

Le 2^{ème} parti-pris d'ordre de la tactique d'approche car pour faire face aux complexités croisées issues du sujet, des thématiques et, des acteurs, une seule règle « *pédagogie et simplification* » tant au plan du fond (même si cela devait conduire à des répétitions) que de la forme comme l'italique soit pour la mise en lumière de points d'importance pour le développement du sujet soit pour l'identification des conclusions intermédiaires en tant que résultat intermédiaire de mon travail ;

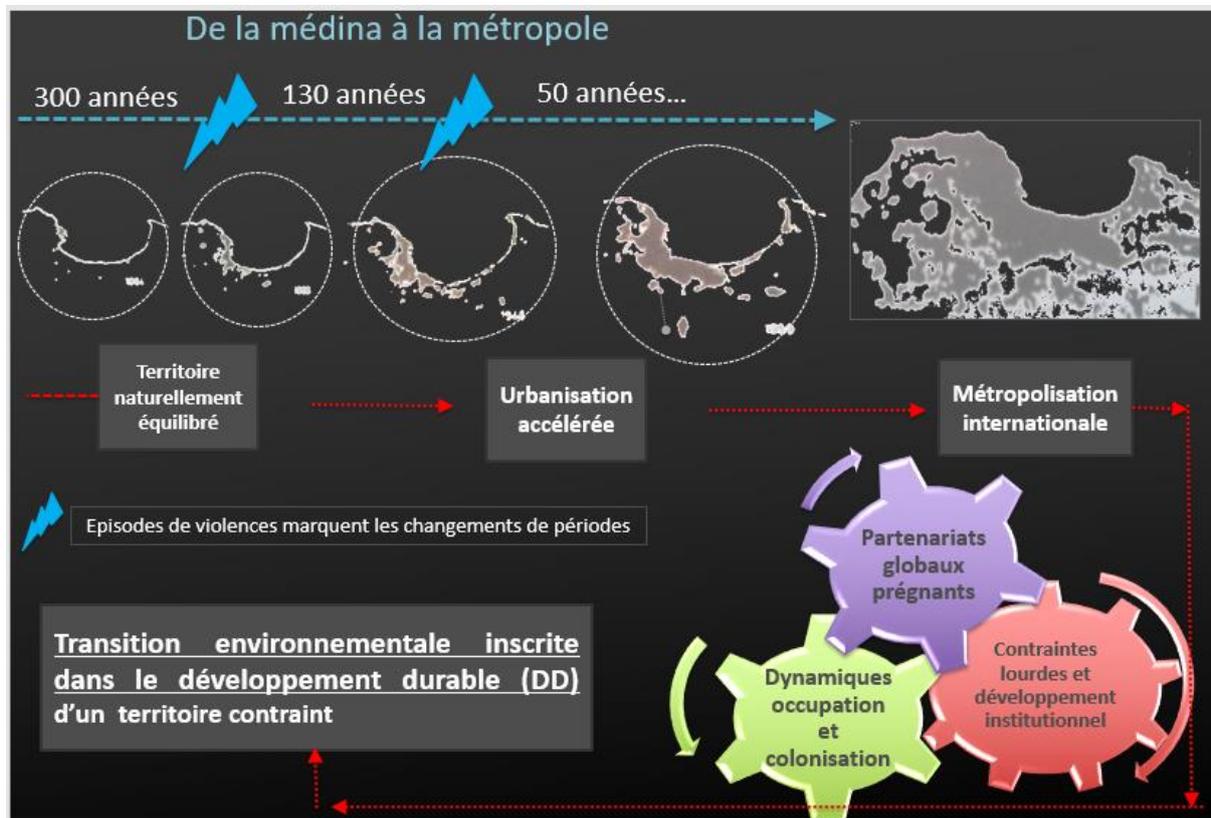
Le 3^{ème} partis-pris est celui des références : la recherche documentaire, de très ouverte au démarrage s'est de plus en plus focalisée du fait du processus d'émergence du prisme central de lecture que j'ai fini par retenir pour raconter ma propre histoire du sujet influencée très certainement par la bibliographie dont les « classiques » participent à et de la fabrication de « l'air du temps » (positif ou non) du moment et, dans lequel baigne les acteurs, les territoires, ... Participant de ma propre histoire du sujet de la thèse, ma recherche documentaire résulte de mon vécu (avec ses subjectivités), d'engagements, de confrontations, d'intégration et, de contextualisation des diverses informations recueillies au cours de mes lectures ainsi que des nombreux entretiens (formels ou non) et de la prise en compte de sujétions singulières. C'est pourquoi, je privilégie le « Nous » au « Je », en particulier dans la partie 2 et, là où il exprime le fruit des échanges et, de la coopération !

II- INTRODUCTION GENERALE

II.A- Problématique générale

La problématique générale de la thèse est une *problématique de transition environnementale* inscrite dans le développement durable (réputé porteur d'espoirs et, de progrès), d'un territoire contraint par ses géographies (physique, humaine, institutionnelle), par son dessein de métropole internationale régionale (méditerranée) et, par la finalité du développement d'ALGER dont la construction territoriale (d'une médina à une métropole internationale) sur près de cinq siècles se focalise pour l'essentiel, sur les cinquante dernières années en termes de concentration des populations, des investissements et, de développements urbain (infrastructures) et, agricole (équipements des terres de la Mitidja et, du Sahel).

Figure 4: Problématique générale d'ALGER et de la thèse



La problématique générale de la thèse porte donc sur l'évaluation de l'importance de la transition en cours parce que cette transition prépare ALGER et, en particulier Alger territoire acteur, à de nouveaux rapports individuels et collectifs (durabilité, égalité, intégration, ...), au temps, à l'Environnement et, au diptyque légalité - licéité (gouvernance, gouvernement, droit, ...) pendant que ces nouveaux rapports participent à et de la formation de nouveaux territoires dont la co-construction se profile déjà !

Ainsi, la période présente est importante à comprendre car elle conditionne les options de réponses ou de solutions aux problématiques urbaines et, à celles de la mobilité jugée

prioritaires au niveau national. Or, nous savons que dans tout développement, trois types de logiques émergent et participent à la production de la ségrégation (sociale, territoriale, ...) à savoir :

- *Le développement économique* qui hiérarchise les espaces, les relations et intérêts internationaux, régionaux, nationaux et locaux ;
- *La régulation institutionnelle* qui conditionne considérablement la formation des espaces (au double plan des contenus et contenants) sous l'action conjuguée du type et, du niveau des interventions internationales et, des Etats dans les domaines du développement. Théoriquement, cette régulation institutionnelle contribue soit à protéger de la ségrégation soit à l'entretenir mais dans la pratique, elle fait le plus souvent, les deux surtout durant les périodes de processus de temps long (les évolutions sont décrites dans le Déroulé 1 : Dynamiques institutionnelles de la période ottomane à ce jour) ;
- *Les logiques d'acteurs* interviennent sur les mutations urbaines où les acteurs, soumis à des contraintes lourdes de normes, droits, règles, pratiques, ..., deviennent producteurs de logiques d'évitement impactant le peuplement des espaces (géographie internationale, régionale, nationale et locale). Et, les politiques de management²⁹ de ces logiques participent à la constitution de monopôles concentrés dans les classes de pouvoir, avec leurs inévitables dérives (corruption, violences,...) de plus en plus prégnantes en zones urbaines.

L'évolution des territoires de l'Algérie et d'ALGER durant plusieurs siècles, illustre à volonté, le poids déterminant de ces trois logiques indépendamment du mode de pouvoir !

Ainsi, au travers de ces trois types de logique, un processus de tri s'opère porteur de discriminations et, d'exclusions structurelles multiples dans leurs forme et type. Et, les balises clé de ce processus de tri sont déterminées par les cadres³⁰ mobilisés au titre du développement. En conséquence, la mise en avant de procédures et de droits consiste à reposer le problème de la cohérence du système de gouvernement (leadership politique et gouvernance réputés équilibrés) et à nier la relativité de la pratique dans la réalité. De ce constat, émergent les questions clé de la cohésion³¹ et, de sa nécessaire prise en compte explicite dans l'analyse du développement institutionnel.

A ce stade de ma recherche, la prise en compte concomitante des éléments développés et, des termes de la thèse « Acteurs, projets urbains et Environnement : les mutations urbaines à ALGER » me fait rentrer de plain-pied dans les problématiques générales de développement qui touchent aux grandes options politiques, aux problèmes de théories économiques, aux problématiques de l'aménagement du territoire et, de l'urbanisme, du cadre de référence international de l'environnement durable ainsi que dans des problèmes de planification et, dans des problèmes sociologiques, ...

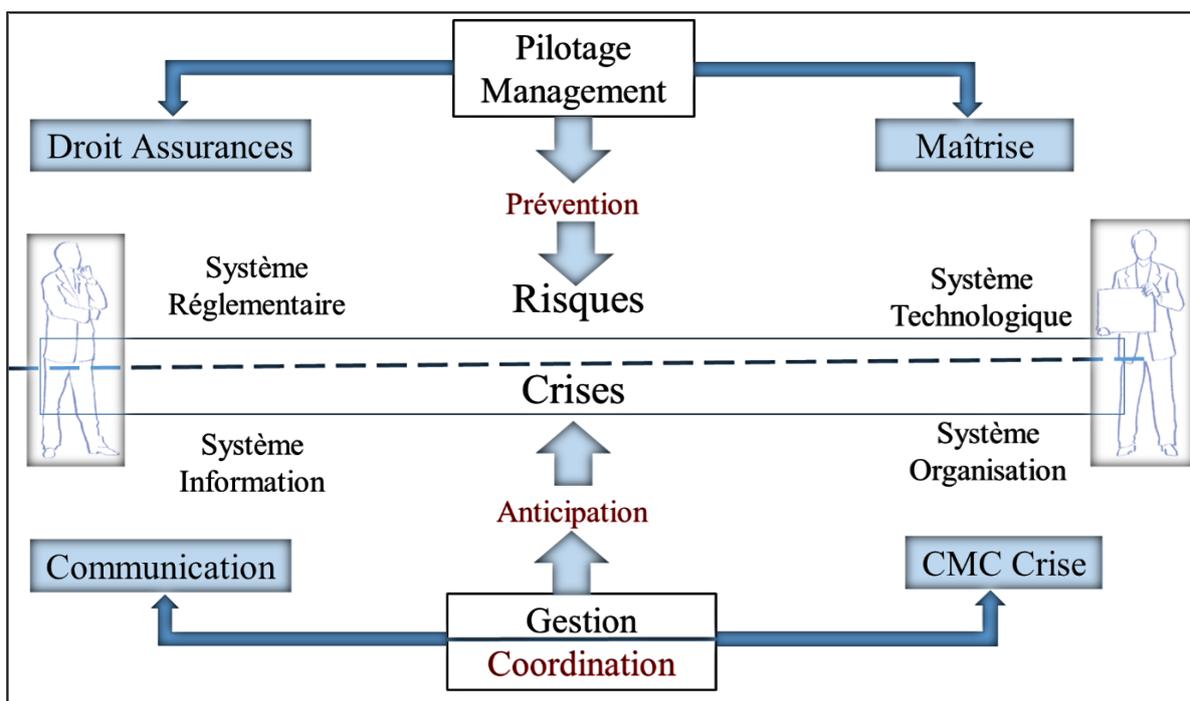
²⁹ Au sens premier de tenir en mains

³⁰ Schématiquement et pour rappel, le cadre légal définit les obligations, le cadre normatif détermine les standards, le cadre administratif assure la régulation des dynamiques et, le cadre social fixe les fondamentaux du vivre- ensemble.

³¹ La cohésion pour rappel, dépend du « projet politique » qui la fonde.

Et, pour aborder ces problématiques au niveau approprié³² c'est-à-dire selon un positionnement adapté dans la thèse, j'en trace les principales formes articulées autour en *premier lieu, de l'intégration des problématiques spécifiques de risques et crises* (naturels ou non) puisque le développement institutionnel de l'Algérie influencé par des problématiques majeures de risques, intègre des conceptions à ces problématiques et, la mise au contexte d'Alger territoire acteur (dont les zones ont été développées par différents moteurs à des rythmes adaptés aux conditions du moment et du lieu) obligent à y intégrer ces problématiques spécifiques de risques et crises et, en *second lieu, de l'utilisation d'approches systèmes* pour notamment, leur appuis multiformes dans la prévention des risques et l'anticipation des crises illustrés par la figure 6 ci-dessous.

Figure 5: Approche système "Prévention des risques et Anticipation de crises"



D'après P. Zimbardo, mai 2005.

Mon analyse des trois périodes considérées³³ de développement institutionnel de l'Algérie et d'ALGER s'attachera à évaluer les niveaux et modalités de l'intégration de la cohésion (en objectif à part entière) dans le processus du développement (niveau système) et, des processus du niveau sous-systèmes (processus des cadres de référence).

Et, l'analyse (combinant les approches rétrospective et prospective dont les grandes lignes ont été présentées dans le préambule) sera développée comme suit :

Premièrement, la comparaison de ces processus et dynamiques au cours de l'histoire des territoires me permettra d'identifier les facteurs-clés et leurs influences: l'héritage est approché

³² Tous ces aspects sont détaillés au niveau adéquat dans l'introduction générale ou dans la partie appropriée des trois parties de la thèse.

³³ Pour rappel, périodes de l'occupation ottomane, de la colonisation française et de l'Algérie indépendante identifiées dans le Préambule.

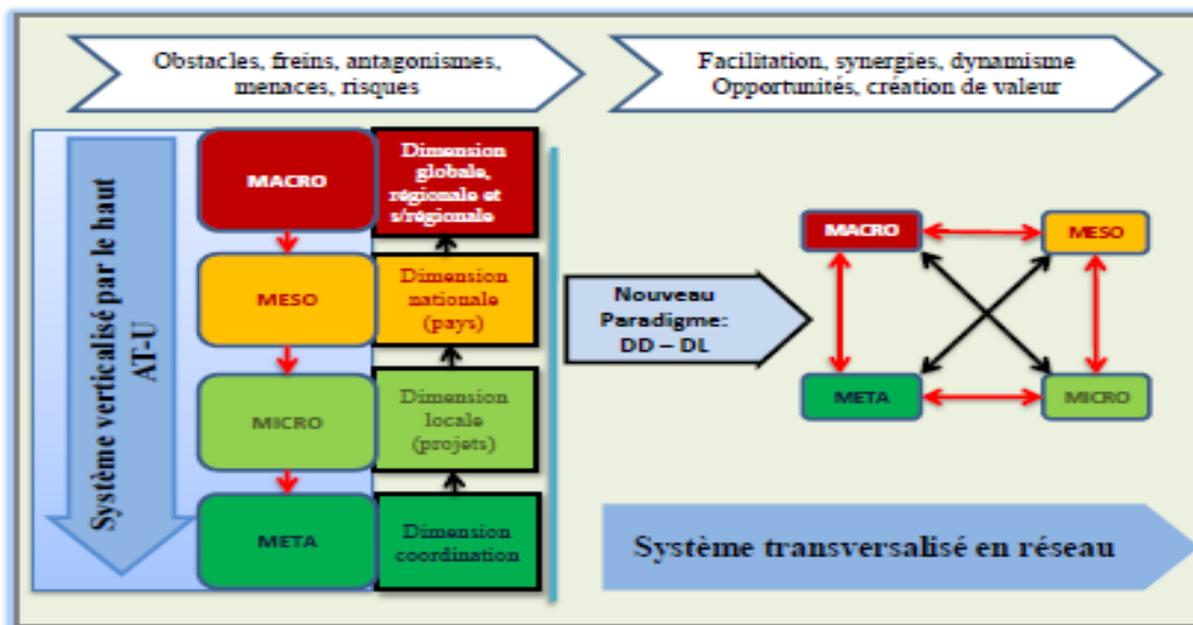
d'une part, au travers des comportements urbains et des contradictions entre les réalités du présent territorial d'ALGER avec ce qu'il a d'antinomique dans son expression avec le triptyque A/U-DD-T³⁴ réputé cohérent et, homogène dans son expression du souhaitable et, d'autre part, au travers de la formalisation juridique du développement durable qui acte la métropolisation galopante issue de la conjugaison de plusieurs épisodes migratoires induits par des crises sécuritaires à diverses époques ou par des considérations économiques de niveau global et/ou local (crise du pétrole, crise financière, crise de la dette,...) !

Ces évolutions de niveau global et glocal ont impacté le rythme des transformations et, mutations urbaines ou rurales du présent territorial d'Alger et, de celles de son avenir du fait de l'action conjointe des tendances lourdes identifiées dans le préambule !

Deuxièmement, l'analyse de ces facteurs-clés permettra de dégager ou de mettre en évidence les mutations présentes afin d'identifier les logiques déterminantes (Tableau 4).

En matière de mutations urbaines, l'évolution accélérée du rythme des transformations au niveau global, a progressivement, conduit à une forme rampante de disqualification de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire comme elle a aussi, ébranlé les modes d'intervention et modèles de référence. Et, depuis le Sommet et la Déclaration du Millénaire en 2000, cette évolution stimule le rythme des transformations associées au passage du paradigme de l'organisation territoriale à celui du développement territorial illustré dans la figure 7 ci-après.

Figure 6: De l'organisation territoriale au développement territorial: Nouveau paradigme



Ce changement de paradigme traduit l'accélération de la métropolisation au niveau global et national ainsi que l'accélération de tous les rythmes des processus majeurs³⁵ (institutionnel, organisationnel, connaissances/savoirs, temps longs,..). Et, deux clarifications méritent d'être

³⁴ Le triptyque Aménagement - Urbanisme - Développement durable du territoire et en abrégé : triptyque A/U-DD-T.

³⁵ Du fait notamment, de la 4^{ème} révolution industrielle.

apportées car selon moi, ces transformations profondes sont issues de l'impératif « *gérer/réduire la dépense publique*³⁶ » mis en avant dans les années 1980 avec les programmes d'ajustement structurel. Et, en retour, ces transformations³⁷ tentent d'y répondre en faisant entre autres, de l'impératif de « *maitriser de l'extension de l'urbanisation* » son corollaire !

De ces transformations profondes, *de plus en plus et, de manière globale, l'espace semble assujettir le futur de la gestion et de l'organisation du territoire*. La gestion et l'organisation du territoire sont ainsi, confrontées à la prépondérance d'enjeux différents de sujets, de niveaux et, d'importance (tels que des enjeux environnementaux, enjeux de mobilité, de sécurité, enjeux conceptuels et, méthodologiques, ...) ainsi qu'au leitmotiv quasi-dogmatique des débats autour des modalités participatives. Or, ces approches accroissent les tensions sur les politiques qui les portent et, elles conduisent trop souvent, à des reports, blocages ou même à des rejets d'alternatives de long terme voire même du moyen terme dans certaines situations.

Ainsi, avec l'accélération des rythmes de fabrication urbaine (touchant à la fois les concepts, méthodes, outils), le lien dans la vision du territoire et de la croissance urbaine n'a plus la position cardinale requise pour assurer harmonie et bien-vivre ensemble. Et, mes échanges, expériences et lectures ont forgé ma conviction que ces « modalités » conceptuelles et opérationnelles constituent bien la principale cause profonde des difficultés urbaines multiformes et, de divers niveaux car ces modalités (confortées dans leur positionnement dès lors que la participation figure dans leurs outils et procédures donc « elle est en œuvre ! »), ignorent *structurellement* le lien dans toutes ses déclinaisons !

Cependant, ce constat montre aussi, qu'il est possible d'aborder la problématique de la thèse au travers des deux notions générales, la notion de **concentration** de moyens et la notion du **rythme**. En résumé :

« *Qu'en est-il du développement d'ALGER par rapport à la concentration des moyens (acteurs, projets urbains, ...) et, par rapport au rythme (mutations urbaines, cadre institutionnel, cadres de référence de l'Environnement et du développement durable, ...) ?* ».

Approfondir ces deux axes de réflexion devrait m'aider à dégager des premières conclusions permettant d'affiner l'approche retenue afin de renforcer la connaissance des termes de la problématique de la thèse et, celle de l'« éclairage » des problèmes qui la composent.

Autour de *la notion de concentration*, les dynamiques d'acteurs les plus répondantes seront celles des acteurs « locomotives » c'est-à-dire les acteurs institutionnels de niveau puissance publique (2^{ème} Partie) dans la recomposition des territoires et dans les rythmes des mutations. En effet, c'est autour des acteurs « locomotives » que se concentrent des activités humaines, des personnes, des logistiques (compétences, moyens matériels et technologiques, ...) qui se valorisent mutuellement par des jeux d'inter-réactions complexes à influence dominante sur l'environnement proche et lointain ! De l'autre côté, un monde diffus où les personnes sont éparpillées dans l'espace (zones agricoles au sens large de l'Algérois, habitat dispersé, ...) avec

³⁶ C'est-à-dire gérer/réduire la dépense publique des infrastructures de base, habitat et, services sociaux associés, ...

³⁷ Notamment, depuis la crise de la dette (période des PAS) suivies des diverses crises financières...

des comportements, des attitudes et mentalités étalés dans le temps (acteurs de production, acteurs de la sphère environnementale, acteurs de la société civile...).

Ainsi, *ces deux notions (concentration et rythme) sont de fait en confrontation.*

Avant de poursuivre l'analyse, compte tenu de l'importance de l'harmonie dans le développement (personnel, sociétal, durable, territorial,...) sa définition³⁸ au sens de mes travaux est nécessaire: « *Dans un système institutionnel et, dans ses rapports homme-objet, l'harmonie doit être considérée comme un ensemble d'éléments formant un tout participant à l'atteinte d'une même finalité : c'est donc, un résultat provenant de la synergie des éléments de ce système et, dont la valeur du résultat est supérieure à celle de la somme des éléments.* ». Ainsi, mise au contexte d'Alger territoire acteur, l'harmonie est l'ambiance dégagée par les projets urbains et, cette ambiance constitue le ciment qui- à différents niveaux- consolident dans la durée les liens, cela signifie donc que l'harmonie participe de l'équilibre recherché dans le développement durable et, qu'à cet égard, l'harmonie est la finalité d'un développement inclusif apaisé.

Ceci étant, comme l'harmonie du développement des territoires, est intimement liée à l'échange intersectoriel au cœur de la notion du rythme (de production, de rotation des facteurs, de valorisation des compétences, ...) alors, s'impose l'analyse de la diffusion des progrès enregistrés par rapport à l'arrière-pays du territoire urbain d'ALGER. Et, là aussi c'est une question de rythme qui sépare ces deux « mondes territoriaux » (urbain et rural) par rapport aux questions de procédures de fabrication de leurs éléments constitutifs.

Ainsi, le processus présent des territoires, toujours en co-construction n'est ni complètement, un processus agricole, ni un processus industriel, ni un processus institutionnel, ni même un processus technique *stricto sensu* en conséquence, l'approche d'analyse aura à s'en préoccuper car *la confrontation est aussi au niveau des échelles !*

De ces constations, la question posée est de savoir : « *Quelles seront les lignes directrices sur lesquelles une approche multicritère autant que possible technique, raisonnable et concrète, pourrait être retenue* » pour :

1. Prendre en charge les énormes défis et enjeux d'ALGER au titre des problématiques de la thèse ;
2. Réussir à faire émerger une communauté de pensée opérationnelle passant nécessairement par l'approche technique et pratique de l'« épineux » problème de la communication afin de faire pénétrer³⁹ l'indispensable innovation (institutionnelle, technique, technologique...) dans le but d'accompagner une mise en mouvement positive du développement des territoires d'ALGER contraints par leurs géographies et, par les diverses dynamiques de mobilité ;
3. Faire de la notion « *mettre la personne au centre des préoccupations de développement local* » une réalité concrète : ce processus de transformation de la personne (marquant

³⁸ A partir des définitions de Wikipédia.

³⁹ Voir « percoler » à travers toutes les strates de la société, du développement institutionnel et des espaces et territoires (nécessité issue de l'« Effet de la Reine rouge » abordé dans le Préambule).

son passage d'un « statut » de bénéficiaire⁴⁰ à celui d'une personne actrice de son destin) se ferait au travers de l'intégration de ses besoins⁴¹, de ses comportements psychologiques, sociologiques et, économiques et, surtout de son acceptation de la responsabilité issue du développement durable et des droits humains associés !

II.B- Problématiques de la ville

L'analyse retenue présente de manière synthétique d'une part, ces problématiques de la ville en mettant en regard les acceptations du niveau global et, celles du niveau d'ALGER, ville d'Alger acteur institutionnel ou encore Alger territoire selon les situations traitées et d'autre part, la ville est abordée d'abord, d'un point de vue de concepts clés (urbain, urbanité, l'étalement urbain) puis dans le contexte du développement durable, de l'Environnement et des acteurs.

II.B.1- Ville, Urbain, Urbanité, Etalement urbain

Les critères de définition de la ville varient considérablement, d'un pays à l'autre mais le nombre d'habitants agglomérés reste le critère le plus répandu même s'il couvre des différences dans ses contenus (Paquot, 1997, p.26). *La ville* définie comme *une forme spatiale et un objet*, en géographie, recouvre deux dimensions : *La première est spatiale* dans son acceptation d'un espace aggloméré caractérisé par une densité de l'habitat, une population relativement nombreuse, un aspect morphologique propre à cet espace et, un mode d'occupation du sol et, *la seconde est fonctionnelle* : la ville est un lieu d'échanges, un nœud de flux de personnes, capitaux, marchandises, cultures, informations, idées, ...

Par la multiplicité des fonctions, dont la spécificité réside dans leur haute spécialisation, il est possible de considérer *la ville comme un système complexe c'est-à-dire un ensemble d'éléments en interactions dynamiques comprenant des sous-systèmes* et, dont les parties du système n'ayant ni le même mode ni même rythme d'évolution, dépendent de notre manière d'*utiliser* et de *produire* nos villes.

S'agissant de l'urbanité, pour Jacques Lévy et Michel Lussault (Lévy & Lussault, 2003), elle procède du « couplage de la *densité* et de la *diversité* des objets de société dans l'espace » et, caractérise l'espace de la ville organisé pour faciliter au maximum les interactions de tous types et exprimé en gradient *d'urbanité*. L'urbanité est une notion relative dont (i) *Le degré d'urbanité d'une situation urbaine* est lui aussi lié à la configuration spatiale de celle-ci : par exemple, une forte présence d'*espaces publics* se traduit par l'élévation du degré d'urbanité de l'entité urbaine et, (ii) *La réponse concrète à la forte densité des faits sociaux* s'appuie sur sa double mixité : *mixité sociale* (coprésence de toutes les strates de la société dans l'espace urbain)

⁴⁰ Statut associé à tort ou à raison à une personne « passive assistée » bénéficiant d'aide de l'Etat !

⁴¹ Besoins retenus par le Développement durable : Besoins physiologiques (faim, soif, sexualité, respiration, sommeil, élimination) ; Besoin de sécurité (environnement stable et prévisible, sans anxiété ni crise) ; Besoin d'appartenance et d'amour (affection des autres ; Besoin d'estime (confiance et respect de soi, reconnaissance et appréciation des autres) ; Besoin d'accomplissement de soi.

et *mixité fonctionnelle* (les espaces urbains sont dédiés à toutes les fonctions d'habitat, de commerce, de production, de loisirs et de circulation).

L'urbanisation, ce mouvement historique de transformation des formes de la société, est définie comme l'augmentation du nombre de personnes qui habitent en ville par rapport à la population totale donc *l'urbanisation est un processus de développement des villes et de concentration des populations dans ces dernières* et, la dynamique de l'urbanisation est liée au *potentiel d'interactions* des villes et, à leur « *urbanité* » en termes de *puissance multiforme* résultant des grandes concentrations de populations dans un même lieu. (Ascher, 2013, p.13). Ainsi définies, les formes des villes cristallisent et reflètent les logiques des sociétés qu'elles abritent quel que soit leur source⁴².(Ascher 2013, p.15).

La ville objet et sujet, *objet* car spatial, complexe et multidimensionnel, construite par les hommes, elle est la plateforme de leurs activités et, en même temps elle est *sujet*, puisque les hommes en interrelations avec elle, sont soumis à ses lois. Et, de ce qui précède, nous faisons nôtre, la définition de Jacques Lévy, de la ville comme «*une organisation spatiale caractérisée par un jeu de couple entre densité et diversité* » où «*l'important est de considérer que la ville, concentration d'hommes, de besoins et de possibilités de toute sorte (travail, information...) ayant une capacité d'organisation et de transmission, est à la fois sujet et objet* » (Beaujeu-Garnier, 1983, p.453).

Aujourd'hui, la ville concentre plusieurs enjeux et, les processus d'urbanisation sont de plus en plus complexes à gérer du fait des nombreuses situations d'incertitude (Hertzog & Sierra, 2010, p.3). Cette complexité s'est amplifiée à la suite des évolutions attachées aux processus globaux universels et aux croissances accélérées des mobilités, des nouvelles pratiques, des télécommunications, des infrastructures, des superstructures, ..., traitant en général des problèmes de distances, de logements, d'emplois, d'informations, ...

Qu'en est-il d'Alger ville ?

Alger ville par sa géographie, son histoire et, par la concentration des activités et des populations, est un cas qui regroupe toutes ces problématiques. Pourtant, l'analyse des problématiques et des processus en coévolution montre que la réalité de cette complexité « *directe* » mérite d'être nuancée. En effet, le problème réside davantage, dans les logiques convergentes d'uniformisation et de standardisation des rythmes et concentration au nom du principe d'égalité des personnes et des territoires, de maîtrise de la gestion de l'espace et territoires ainsi que celles des coûts et délais⁴³ car lorsqu'elles sont rassemblées, ces logiques peuvent conduire à la rupture avec les constituants clés des fondamentaux de la croissance urbaine à savoir l'harmonie, le lien et, le bien-vivre ensemble.

Ainsi, deux points d'importance en liens avec le cadre institutionnel d'ALGER et, ses interconnexions sur la production urbaine et, avec la littérature scientifique dominante, méritent

⁴² Ces logiques pouvant résulter plus ou moins spontanément de dynamiques diverses ou de volontés spécifiques.

⁴³ Déterminées de plus en plus par des problèmes de contrats internationaux (assurances et arbitrages) donc d'une manière générale, de logiques de l'industrie de la construction !

d'être soulignés. A titre d'illustration, l'analyse rétrospective factuelle du processus de fragmentation (Tableau 7) montre qu'avec près de trois millions d'habitants⁴⁴ sur ses 57 communes, Alger acteur institutionnel influencé par la mondialisation et, sa production urbaine rapide en évolution continue, est contraint de s'adapter:

- *D'une part*, en adoptant de nouvelles stratégies de développement, en procédant à une révision profonde de ses références politiques, de ses orientations urbanistiques et, de ses outils (Chenntouf et al., 2008).

- *D'autre part*, de 1985 à 1997, en participant de la finalisation d'un statut particulier « le Gouvernorat du Grand Alger », dans un contexte de crise majeure⁴⁵ au titre des mises en place et en œuvre sur le terrain d'engagements externes de l'Etat⁴⁶ pris entre 1988-1992⁴⁷ y compris ceux afférents au développement durable.

Et aujourd'hui, l'architecture territoriale en place depuis 2000, caractérise la wilaya d'Alger (57 communes) en tant que division administrative tandis que celle de la ville d'Alger datant de 1985 (en vigueur à ce jour), s'organise autour de ses 15 communes et, de son mode de gestion par le Conseil Populaire de la Ville d'Alger jusqu'en 1990 où le CPVA est supprimé et, les attributs de mairie de la ville d'Alger sont « réalloués » entre plusieurs niveaux. (Encadré 11 : Ville d'Alger, Métropole internationale, problématiques municipales).

Et, Alger ville qui avait un centre regroupant des activités non industrielles et, une périphérie résidentielle, avec son taux actuel de 80% d'urbanisation de son territoire, connaît aujourd'hui un étalement remarquable faisant d'ALGER une agglomération tentaculaire par rapport aux autres agglomérations du pays (Safar Zitoun, 2014).

Ainsi, les réponses d'ALGER en termes d'adaptation à la conjonction des diverses contraintes physiques et, institutionnelles aboutissent à l'étalement « tentaculaire » du territoire de la ville d'Alger acteur territoire (15 communes) qui caractérise son développement singulier au regard des autres agglomérations du pays.

En matière d'étalement urbain,

Selon les Nations unies et le dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, l'étalement urbain est caractérisé par deux réalités: la première, *sa composition*, une agglomération urbaine est «... composée de deux ou plusieurs communes c'est-à-dire d'une ville-centre⁴⁸ et de sa banlieue » et, pour la seconde, *son étalement*, les villes continuent à s'étaler : 50.6% de la population mondiale vivent dans des agglomérations urbaines contre 29% en 1950 (Beaudoin et al., 2010, p.9).

Toutefois, pour faire face aux pressions locales de logements, d'emplois,... « les instances en charge des décisions locales continuent d'approuver des opérations qui contribuent à

⁴⁴ 2.987.159 habitants (janvier 2016).

⁴⁵ PAS et ses conditionnalités ; décennie noire et ses impératifs sécuritaires.

⁴⁶ Dont notamment, prêts auprès d'institutions de développement pour la satisfaction des besoins essentiels Eau-assainissement, logements et santé.

⁴⁷ 1990-1992 période du PAS et du « déclenchement » de la décennie noire.

⁴⁸ Exceptionnellement, elle est composée de plusieurs villes-centre. (Choay & Merlin, 2010, p.20).

l'étalement urbain ». (Antoni, 2010, p.1). Pour Antoni, la notion de l'étalement urbain mal définie⁴⁹ est *difficile* à expliquer non seulement parce que ce processus insidieux, invisible de prime abord, touche toute la ville qui s'étend mais aussi (voire surtout) parce que ce phénomène transversal est mal cerné puisque chaque secteur le perçoit sous un angle d'observation différent.

A cet égard, *l'étalement urbain quasi continu d'ALGER* en direction de sa périphérie, contraint ses habitants à de fortes mobilités depuis leurs habitations en banlieue, (Safar Zitoun, 2014). Déjà, au stade de métropole selon la définition de la Loi n° 01-20, ALGER continue à évoluer selon le modèle international (Amireche et Cote 2007, p.72). Et, depuis 1962, les tendances lourdes héritées (étalement, littoralisation, territorialisation, ...) se poursuivent bien qu'en baisse du fait des politiques correctrices en place notamment, celles de protection des terres agricoles.

Cependant et, d'une manière générale, notre vécu collectif et l'analyse de ces dynamiques ont forgé ma conviction selon laquelle il devrait revenir à la croissance urbaine de se faire sur un espace ou un territoire « contraint » c'est-à-dire *un espace ou un territoire assujetti aux exigences d'harmonie et, de liens de la ville car dans ce type d'approche, l'espace ou le territoire est vu en termes de patrimoine construit avec la ville-centre et sur sa périphérie.*

Et, cette approche est davantage en capacité de garantir structurellement lien et harmonie. Or, l'approche en vigueur (pas seulement en Algérie) en ignorant cette nécessité structurelle cruciale de l'harmonie et des liens⁵⁰ fait que l'étalement urbain est un problème. Pourtant, faut-il rappeler, *premièrement*, les normes d'urbanisme ne traitent pas ce problème car il n'entre pas dans leur finalité et, elles ne sont donc, ni conçues ni outillées pour ce faire (elles le sont pour faire de la régulation administrative) et, *deuxièmement*, traiter le problème de l'étalement en intégrant structurellement harmonie et lien nécessite la mobilisation (au sens large) de nouvelles capacités et outils, en résumé *il faudrait mobiliser les instruments d'un autre métier, l'urbanisme responsable !*

II.B.2- Ville, Développement durable, Environnement, Acteurs

Au titre de cette section, dans le contexte de la ville en général et celle d'ALGER en particulier et, faisant suite aux problématiques abordées ou esquissées dans le préambule, mes propositions visent à préciser les considérations et caractéristiques générales du développement durable - environnement et, des acteurs notamment, ainsi que leur évolution depuis la Conférence des Nations unies de Rio de Janeiro (1992) afin d'alimenter les problématiques et sous-problématiques clé de la thèse en termes de recherches d'équilibre au niveau conceptuel, d'interactions homme/milieu, de durabilité, de cadre de vie, ...

En termes de recherche d'équilibre au niveau conceptuel,

⁴⁹ Cette notion est quasi- absente des dictionnaires de géographie !

⁵⁰ Issus d'une *vision d'aménagement* c.-à-d. d'un ensemble de règles en lien avec les hommes, climat, habitudes, cultures..., et cette question concerne toute la société du fait du niveau du problème par conséquent elle devrait être sujet à consultation des citoyens : ce qui diffère de la participation de quelques membres de la société civile et d'institutions à la conception des normes d'urbanisme !

Différents points d'entrée l'abordent, la traitent et la consolident dont les plus répondants sont :

- *La définition du développement durable*⁵¹ à visées de long terme qui ambitionne une démarche globale et intégrée construite sur une logique coopérative, permettant d'intervenir en concomitance sur le niveau local et sur le niveau global et, cette mise en relation « *glocal* » permet de réhabiliter le *temps long* chez les acteurs⁵².
- La conciliation des exigences du triptyque « économie-social-environnement », l'objectif du développement durable (DD) selon un concept approprié de manière compétitive par les acteurs du développement durable (Etats, collectivités locales, entreprises, ONGs, techniciens, ...) dont le périmètre est encore aujourd'hui, incertain même chez nombre des acteurs s'en prévalant qui lui donnent une définition et un contenu propres. (Boutaud, 2005, p.5). Pourtant, si cette approche « personnalisée » traite du rythme et du volume des contenus alors, cette situation n'est pas problématique dès lors que les principes, valeurs et finalités du développement durable sont respectés/intégrés : pour rappel, les modalités de mise en place et de mise en œuvre participent de la contextualisation du concept du DD au niveau pays, contextualisation que le système des Nations unies recommande pour une meilleure appropriation nationale du processus de développement durable.
- Les notions de *ville durable*, et de *développement urbain durable*, sont récentes sur le plan scientifique et opérationnel. La notion de *ville durable* de nature systémique, renvoie à des projections politiques d'une vision lointaine utilisée comme repère prévisionnel. La notion de *développement urbain durable*, de nature prospective aborde le processus d'émergence du développement durable dans l'urbanisme c'est-à-dire le passage de la situation actuelle d'une ville à un développement urbain orienté durabilité. Et, la contextualisation de ces notions se fait au travers de leur adoption par les acteurs du territoire sous diverses formes et surtout, de leur application très inégale selon les villes et, en fonction d'initiatives locales comme dans le cas d'Alger ville où cette contextualisation a été opérée suite à des travaux de simplification et de vulgarisation réalisés par certaines associations et institutions de l'environnement (Emelianoff, 2007, p.48).
- La *ville* est un acteur majeur dans la prise en charge de l'environnement puisqu'elle représente le territoire où la population vit les inégalités environnementales et, en subit les effets.

La ville est donc, au centre d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques, et aussi, des conflits pour un développement urbain favorable à l'environnement. (Cournoyer Gendron s. d. 2015). Cependant, bien que la mise en place des projets actuels d'aménagement urbain ou de gestion urbaine commencent à se référer au développement durable en termes de dynamiques urbaines, le phénomène d'étalement urbain engendre *in fine* des impacts autant négatifs que positifs au niveau social, économique et environnemental (Beaudoin et al., 2010, p.11).

⁵¹ La définition du développement durable (Rapport Brutland) « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* ».

⁵² Et en premier lieu, chez le 1^{er} des Acteurs, la ville (résilience) et chez nombre d'acteurs même si pour l'essentiel, il s'agit de décideurs publics et d'acteurs de la contestation écologique. Cet aspect, observé au niveau d'ALGER depuis le début des années 2000, est abordé dans le Préambule.

En termes d'environnement, face à une réalité tout à la fois, politique, territoriale, économique, urbanistique, historique... et, au titre du diptyque Ville - Environnement, l'analyse de l'interaction homme/milieu fait de la ville un important champ de recherche des sciences humaines (Paquot, 1997). L'analyse de cette interaction homme/milieu s'appuie sur la dimension environnementale du système urbain dans un contexte contraint par la concomitance d'importants enjeux d'une métropolisation accentuée par les dynamiques du diptyque étalement de la ville - mobilité de la population et, par les enjeux tout aussi forts, de la diversité des pressions environnementales.

Dans un tel contexte contraint, la nécessité de changer de paradigme s'impose et, c'est donc, au travers du développement durable et du renforcement de l'Environnement (point faible du triptyque) que *cette démarche vise à rétablir l'harmonie de la « Ville acteur » et dans la « Ville espace territoire »*. Et, c'est cette évolution qui a fait passer l'Environnement dans le développement du « statut » de l'environnement orienté vulnérabilités environnementales au « statut » de l'*Environnement orienté bien public territorial* fondé sur deux principes : le *principe de la non rivalité* (la consommation du bien par un individu n'empêche pas sa consommation par un autre) et le *principe de la non exclusion* (nul n'est exclu de la consommation de ce bien mis à la disposition de tous).

En outre, l'évolution continue de la ville, les grandes concentrations de populations⁵³ qui explosent un peu partout dans le monde, obligent à s'interroger *premièrement*, sur les voies des possibles pour mieux prédire et orienter l'avenir d'une urbanisation, *deuxièmement*, sur la géographie urbaine (Beaujeu-Garnier, 1983, p.452) et, *troisièmement* sur leurs capacités respectives à intégrer deux dimensions, celle de la nouvelle dimension environnementale durable et, celle de la qualité du cadre de vie des citoyens principalement, pour les considérations suivantes du fait de l'importance croissante de ce questionnement:

- L'environnement dans la ville dans ses aspects écologiques se traduit par sa double capacité à consolider l'affirmation socio-économique et culturelle productrice de la beauté de la ville et de l'harmonie qui l'accompagne et, celle à augmenter le lien entre le citadin et son environnement en résistant à la facilité de la tentation d'une urbanisation totale⁵⁴;
- Ce questionnement à la culture et, à l'historique devient une nécessité à intégrer dans le cadre de vie de l'établissement humain afin d'assurer la qualité de ce cadre de vie !
- La prise en compte de l'environnement dans la ville à visées majeures d'amélioration du bien-vivre ensemble et de durabilité environnementale, ne peut être cantonnées aux seules mesures de précaution à la pollution et, à la dégradation du cadre de vie surtout que cette prise en compte est une *intervention structurelle de temps long*, dans des espaces donnés et dans un « environnement en mouvement à la maîtrise incertaine⁵⁵ » facteur d'influence de ce qui est désormais désigné « crise urbaine » !

⁵³ Dont les modes de vie contemporains prolongent les espaces urbains.

⁵⁴ Car elle permet de réduire les tensions/conflits pesant sur les gestionnaires des villes !

⁵⁵ L'incertitude pesant sur cette maîtrise des conditions de cette intervention trouve selon moi, son origine dans l'insuffisante capacité des ressources (humaines, financières, institutionnelles/ organisationnelles...) de la ville, dans la puissance de certains groupes de pression et aussi, dans les diverses conditionnalités (avouées ou non) des sources de financement de la ville devenant ainsi un enjeu majeur de la ville acteur institutionnel.

Et, c'est dans ce cadre d'incertitudes que pour faire face aux dynamiques d'acteurs, la ville organise aux coups par coups, ces interventions structurelles et, de plus en plus, sous la pression souvent conjuguée de diverses sources (acteurs, usagers, normes, lois...).

Et à cet égard, ALGER ville illustre à volonté la « crise urbaine » qui de mon point de vue, traduit concrètement, la crise de proximité des groupes de population (acteurs citoyens, acteurs consommateurs) en liens avec la ville territoire acteur (son centre et ses périphéries).

En termes d'approches Risques et Crises,

Crise économique, crise matérielle, crise de société et morale... Depuis 1992, la planète est de plus en plus, et, tout à la fois, « littoralisée », concentrée et diffuse, grosse consommatrice d'eau, d'énergie et grande émettrice de gaz à effet de serre, l'urbanisation contemporaine est en même temps accusée et victime des nouvelles sensibilisations environnementales (Burgel, 2012, p.86). Et, la nécessité s'impose de clarifier ce paradoxe lié intrinsèquement à la question de la responsabilité de l'urbanisme dans la conservation de l'environnement. Comme l'a indiqué Clergeau « *Tout comme on a imposé à l'agriculture une série de contraintes environnementales, il faudra certainement inclure dans les projets d'urbanisme, des règles de protection de la nature* » sur la base d'une évolution urbaine où l'organisation même de l'espace urbain peut être aussi repensée notamment, dans l'organisation des espaces à caractère naturel. (Clergeau, 2008, p.58).

Dans le cas d'ALGER ville territoire, bien que prévu par la Loi n° 01-20, sa pratique montre que cette condition nécessaire n'est pas suffisante et, son efficacité passe par la clarification et la gestion des enjeux : les Parties 2 et 3 de la thèse, précisent les mesures additionnelles déjà requises à cet effet.

L'« Environnement » mot magique réputé autoriser la manipulation de la forme urbaine pour soigner la société malade de sa mauvaise ville, mal bâtie et, dénaturée. (Calenge, 1997, p.14) tient sa complexité à deux préoccupations. La première, l'*intégration* de tout ce qui peut être qualifié de « vert », « naturel », « écologique », « environnemental », « paysager »... , ainsi que l'intégration toujours sous sa dénomination et, au gré des compréhensions ou contraintes individuelles,... , des économies d'énergie, des politiques de l'eau et des déchets, de la prévention des risques industriels, de la mesure de la qualité de l'air et du bruit, de la réglementation des activités agricoles, du développement des espaces naturels (végétal et animal) dans la ville : ces deux niveaux d'intégration font de l'« Environnement » un domaine polysémique qui cherche à intégrer dans le discours sur la ville et l'urbanisme, son discours environnemental et fondamental à la politique territoriale de la ville. Et, la seconde tient aujourd'hui, aux réalités de la difficile mise en œuvre sur le terrain de l'« Environnement ».

Cette situation appelle une profonde révision pragmatique du « dispositif de mise en œuvre environnementale » pour assurer plus de cohérence et de réalisme aux dispositions du niveau macro face aux réalités de terrains notamment :

- La révision de ce dispositif dans la problématique actuelle de la ville telle qu'elle se développe réellement c'est-à-dire une révision qui prenne en compte la problématique d'une

ville qui s'étend en suivant le rythme rapide de la croissance du pays⁵⁶ pour satisfaire les besoins de sa population !

- Cette révision prendrait en compte d'une part, les représentations du bien-vivre ensemble pour en faire ses outils de civilité (Calenge 1997, p.16) et, d'autre part, la réalité qu'un développement de la ville comme *espace de production au détriment de l'environnement n'est plus soutenable*⁵⁷ aujourd'hui pour diverses considérations liées à chacun des termes du triptyque surtout que ce modèle de développement urbain s'est construit en écartant progressivement, l'Environnement cantonné au rang de fournisseur de ressources naturelles et d'espaces de rejet des pollutions engendrées par les processus de production.(Boissonnade et al., 2015, p.287).

Désormais de par le monde, l'Environnement est une préoccupation reconnue et partagée qui ne se limite plus à un cadre de vie sur un milieu physique donné ! Cette préoccupation à enjeux globaux majeurs⁵⁸ et à enjeux nationaux déterminants, exige *une volonté de mise en ordre responsable* dont l'urgence de *sa prise en charge sérieuse* (c'est-à-dire réaliste, concrète et, inscrite dans la durée) passe par l'intégration systématique et à tous les niveaux, des enjeux environnementaux dans la problématique de la ville et dans l'agenda politique global au travers des questions de base liées au développement durable afin de produire les instruments appropriés (stratégies, outils, ...) à une « *civilisation moderne alternative* » pour reprendre l'expression de (Calenge, 1997, p.5).

Cependant, la construction d'un avenir à cette « civilisation alternative » nécessite de mon point de vue, qu'elle soit fondée sur des références plus équilibrées et, équitables dans ses approches afin qu'elles puissent véritablement et progressivement imprégner les pratiques surtout vis-à-vis du coût du développement urbain durable ! En effet, s'il est incontestable que cette nécessaire approche de *développement urbain durable* a un coût, il est tout aussi indispensable d'explicitier/clarifier ce coût à toute la Société (globale, régionale, locale [pays et intra pays]) car ces sociétés doivent être en capacité de mieux comprendre qu'elles paient déjà le prix élevé multiforme des diverses « nuisances » des désordres urbains⁵⁹ et, que les coûts futurs pour l'amélioration de l'Environnement (et pas seulement du cadre de vie) sont de très loin plus élevés que les coûts à consentir aujourd'hui, pour cette protection/conservation/et, déjà restauration ! Et, la qualité de l'Environnement traduira en termes concrets, les choix pris et les prix consentis par toute la Société qui une fois, bien informée, en assumera la responsabilité !

⁵⁶ « Tous les services publics » (de tous types domaines, de tous lieux, tous régimes, ...) sont asphyxiés par des projections dépassant très largement celles du développement du pays.

⁵⁷ Karen Seto, professeur associé d'environnement urbain à l'Université de Yale soulignait : « *La façon dont les villes ont crû depuis la Seconde Guerre mondiale, n'est pas durable sur un plan social ou environnemental, et le coût environnemental de la croissance urbaine en cours est trop important pour continuer* ».

⁵⁸ Changements climatiques, Lutte contre la désertification, Protection des océans, Protection de la biodiversité, Lutte contre les gaz à effet de serre...

⁵⁹ Autres qu'urbanistiques, ces « nuisances des désordres urbains » sont connues sous la désignation techniciste de « développement violent ou de discriminations, ou encore de violences urbaines ».

II.B.3- Ville, Gouvernance urbaine

Nous savons que dans tout projet géoterritoriale, « l'action n'obéit pas seulement aux acteurs, elle obéit aussi à son milieu et aux conditions de ce milieu » (Zimbardo, 2008), donc parler de ville, c'est parler du territoire qui exige la prise en compte concomitante de l'espace géographique et des acteurs qui le produisent puisque « le territoire est toujours un construit d'acteurs. Le territoire, est toujours le territoire de quelqu'un. C'est quelque chose entre le terroir (les acteurs du lieu) et l'espace (la zone vide d'acteurs) construire un territoire à partir de l'espace » (Certu, 2001, p.5).

Cette compréhension du territoire conduit à prendre en considération l'ensemble des acteurs dès lors que chacun d'eux entretient un rapport individuel avec son territoire. Ainsi, ce territoire « présente une double nature, à la fois matérielle et, il s'agit de faire référence alors à l'espace géographique, sous-système du territoire, et symbolique ou idéale, en relation avec les systèmes de représentation qui guident les sociétés dans l'appréhension qu'elles ont de leur «environnement » (Moine, 2005, p.2).

Et, le territoire système où se déroulent de multiples enjeux, coordonne trois sous-systèmes : l'espace géographique, les différentes représentations sur l'espace géographique et, le sous-système d'acteurs agissant directement ou indirectement sur cet espace selon leur position dans ce système. Et, sont également considérés comme un système, les outils d'analyse du territoire intégrant toute diversification et complexification des dimensions sociales, sociétales, économiques, environnementales et politiques, réputées être coordonnées et, influencées par tous les usages et, être basées sur la contribution de plus en plus active de la population, acteur incontournable à la production urbaine. (Moine, 2005, p.3).

L'existence d'une volonté d'agir et de perspectives de produire des changements dans le territoire urbain, est une affirmation du rôle des acteurs dans la production urbaine parce que sans acteur « l'habitat n'est qu'un objet habité, il prend un sens qui finalement permet de comprendre les ségrégations, les stratégies résidentielles, ». (Moine, 2005, p.5).

Dès le début de la décennie 1990, avec l'émergence du développement durable et du développement humain durable au titre de l'ONU, le territoire urbain produit par le jeu des acteurs reçoit les attributs de nouvelles formes de gouvernance du développement durable dont les contenus sont synthétisés comme suit :

<p><u>La gouvernance :</u> <i>Est un ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui : permet d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation publique ou privée, régionale, nationale ou internationale ;</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>A pour but de :</i> fournir l'orientation stratégique, s'assurer de l'atteinte des objectifs, de la gestion raisonnée des risques et de l'usage « responsable » des ressources ; <p><i>Veille au respect des intérêts des "ayants droits" (citoyens, pouvoirs publics, partenaires, actionnaires...) et, que leurs voix sont entendues dans conduite des affaires. ;</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Repose sur 4 principes fondamentaux:</i> Responsabilité Transparence, Etat de droit, Participation.	<p><u>La gouvernance urbaine, selon les Nations unies :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Correspond à l'environnement favorable qui nécessite des cadres juridiques adéquats, des processus politiques, d'administration et de gestion efficaces pour permettre aux gouvernements locaux de répondre aux besoins des citoyens ;</i>- <i>Renvoie aux façons dont les institutions et individus assurent la gestion quotidienne de la ville & aux processus mis en œuvre pour réaliser efficacement les objectifs de court et long termes du développement urbain ;</i>- <i>Est le « logiciel » (software) qui permet à la ville de fonctionner.</i> <p><i>Une gouvernance urbaine fonctionnelle est définie comme démocratique et inclusive sur le long terme et intégrée, multi-niveaux, territoriale, compétente et consciente de l'ère numérique.</i></p>
--	---

L'Encadré 2 détaille le contenu de la définition d'ONU-HABITAT de la gouvernance urbaine.

Au titre du processus global de l'ONU, et, au sens des politiques générales, *la gouvernance urbaine est un processus de mobilisation et de coordination d'acteurs, de groupes et d'institutions visant la réalisation de projets urbains pour aménager et développer durablement les territoires urbains.* Ce qui concrètement, signifie :

Premièrement, l'intégration de la politique environnementale dans la mise en œuvre des politiques publiques et,

Deuxièmement, la politique environnementale avec ses nouveaux champs d'intervention qui en accordant explicitement, une valeur et une place importantes à la société civile, soutiennent en concomitance la participation et un rôle important adapté aux conditions générales (histoire, culture, ...) ainsi que la contextualisation du développement urbain en faveur de sa durabilité !

Encadré 2: ONU-HABITAT, Gouvernance urbaine.

La gouvernance correspond à l'environnement favorable nécessitant des cadres juridiques adéquats, des processus politiques, d'administration et de gestion efficaces pour permettre aux gouvernements locaux de répondre aux besoins des citoyens. Une gouvernance urbaine fonctionnelle est définie comme démocratique et inclusive ; sur le long terme et intégrée ; multi-niveaux ; territoriale ; compétente et consciente de l'ère numérique.

Le rôle fondamental des gouvernements locaux en matière de gouvernance urbaine

Des gouvernements locaux, (acteurs pivot de la gouvernance urbaine), sont les leviers clés pour assurer un développement urbain durable et inclusif, une gestion de la ville responsable et transparente, et un engagement multi-acteurs dynamique. Ils ont *la proximité et la légitimité*, de gérer, gouverner et diriger le développement des villes. *La gouvernance multi-niveaux* est la condition requise pour que la gouvernance urbaine fonctionne, et devrait être caractérisée par des sphères de gouvernement bien définies (national, régional et local) et sur la base de politiques de *décentralisation* appropriées et, cela appelle à une répartition équilibrée des ressources et des responsabilités entre les différentes sphères de gouvernement au moyen d'instruments juridiques et financiers prenant en compte le principe clé de *subsidiarité*.

Des gouvernements locaux institutionnellement et financièrement durables

La gouvernance urbaine repose sur les gouvernements locaux dont la responsabilité est de fournir des services de base abordables, fiables et de qualité, et d'assurer une citoyenneté urbaine équitable. Pour ce faire, ils ont besoin de systèmes publics de gestion financière afin de s'assurer que les services publics atteignent toutes les populations, y compris les plus pauvres. Les gouvernements locaux travaillent avec les gouvernements nationaux et les secteurs privé et informel pour atteindre ces objectifs. *Une provision efficace des services doit être couplée avec une politique urbaine et territoriale nationale, favorisant un solide réseau de villes et un développement territorial équilibré. Un avenir urbain dynamique, durable et équitable* passe par la mise en place de cadres juridiques et institutionnels au niveau métropolitain permettant d'ajuster la répartition du pouvoir et des ressources du niveau de la réalité et, contribuant à la résolution des externalités et à la création des synergies pour stimuler le développement métropolitain. *La durabilité de l'action publique locale repose également sur l'intégration des différentes sphères de gouvernement et d'un large éventail d'acteurs -formellement ou informellement- dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.* Les gouvernements locaux, facilitateurs clés des processus de participation, sont responsables de la création d'un environnement favorable à tous les acteurs.

Des gouvernements locaux transparents et responsables

Avec la dévolution des pouvoirs, des responsabilités et des budgets, les gouvernements locaux jouent un rôle important dans la conception des politiques et la prestation des services publics, souvent dans un contexte de faiblesse des structures institutionnelles et de gouvernance. La transparence et la responsabilité sont essentielles pour les villes en tant que *moyen de créer la confiance* nécessaire avec le citoyen. Les gouvernements locaux doivent mieux communiquer et comprendre les besoins de leurs électeurs qui demandent également de meilleurs instruments pour contrôler l'efficacité et la responsabilité de l'administration publique.

Les gouvernements locaux dans les agendas mondiaux : le Système global de coopération des Nations Unies

ONU- Habitat est le point focal du système des Nations Unies (SNU) pour les gouvernements locaux et territoriaux. Nous travaillons avec les gouvernements locaux et leurs associations, afin de renforcer leurs capacités et de sensibiliser au niveau mondial sur leur rôle important dans le développement durable. Nous soutenons UNACLA, le Comité *Consultatif des Autorités Locales auprès des Nations Unies*, organe de représentation des principaux réseaux de gouvernements locaux, ayant pour objectif d'apporter leur voix et leurs perspectives dans le SNU. Avec le Groupe de travail mondial des gouvernements locaux et régionaux (Global Taskforce), qui rassemble les principaux réseaux de gouvernements locaux et leurs partenaires, nous visons à plaider pour une reconnaissance accrue du rôle central des gouvernements locaux dans le développement durable. Nous soutenons les processus de « localisation », pour contribuer à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des principaux agendas mondiaux dans leur dimension locale (Agenda 2030 pour le Développement Durable, Programme d'Action d'Addis-Abeba, Accord de Paris sur les changements climatiques, Nouvel Agenda Urbain). *A partir de <https://fr.unhabitat.org> Document de travail sur la gouvernance urbaine ('issue Paper', en français).*

Abordés dans le préambule, dans le cadre de ce nouveau mode de gouvernance d'un territoire, ce processus assure en retour, l'indispensables soutien et appui politique à la société civile et à l'Environnement en sa qualité de nouvel acteur dans la création du *bien commun* (Boissonnade et al., 2015, p.14) *en rapport à une organisation spatiale en évolution continue articulée autour du jeu complexe des acteurs.*

Ainsi, prendre en charge l'Environnement dans la ville signifie que la ville dispose du nouveau bien commun « *la gouvernance urbaine* » ci-dessus définie, qui lui :

- (i) *Intègre* par son système d'outils d'analyses, *les dimensions sociales, sociétales, économiques, environnementales⁶⁰ et, politiques* qui sont aussi d'une part, coordonnées et, influencées par les différents usages et, d'autre part, basées sur la contribution active de la population, acteur incontournable à la production urbaine ;
- (ii) *Organise/Assure la participation et l'implication* de tous les acteurs dont en particulier, ceux de la société civile.
- (iii) *Permet⁶¹ l'émergence de diverses formes de production* résultant très souvent d'engagements internationaux pris par les Etats , comme par exemple, les études d'impact, l'Agendas 21, les marchés de droits à polluer, les accords, les conférences, les normes et lois, les conventions,...

Et, s'inscrire dans la démarche du développement durable constitue pour la ville, une évolution remarquable à deux niveaux : dans celui de la *mise en œuvre d'une politique liée à l'Environnement, territorialisée* et, dans celui du *développement de partenariats.*

- Le premier apport de fond de cette démarche est celui de la *mise en œuvre d'une politique liée à l'Environnement, territorialisée et utilisée de diverses manières par les acteurs*, exprime la volonté locale des institutions de la ville, capitalisée en termes de perceptions, de concepts liés à l'environnement et dont « *les politiques d'environnement sont le résultat d'actions collectives, plus ou moins cohérentes et coordonnées, mais déterminantes. Cela vaut pour toutes les politiques publiques, mais plus particulièrement pour celles qui ont été développées sous l'impulsion de la société civile* ». (Lascoumes, 2012, p.50).

- Le deuxième apport de fond de la démarche réside dans la capacité de la bonne gouvernance à soutenir l'*émergence/développement de partenariats* entre les acteurs du développement durable. En effet, la bonne gouvernance⁶² soutient fortement le développement de *partenariats négociés et mis à jour conjointement, entre les collectivités locales et le secteur privé.*

Ces partenariats s'inscrivent *dans un cadre de référence public qui définit clairement les rôles et responsabilités des acteurs et qui respecte les principes de la responsabilité issue du développement durable* (des individus, de la société et, des entreprises (responsabilité sociétale).

⁶⁰ Et, l'environnement continue à être le réceptacle de manière quasi continue, de nouvelles formes de gouvernance dans tous les domaines /natures d'action.

⁶¹ Lorsque ces nouvelles orientations ou formes de gouvernance sont définies en termes de formation, de gestion, de consultation, de coordination, d'information, d'obligation...

⁶² Pour mémoire, la "bonne gouvernance" a été diffusée dans les années 1990 par la Banque mondiale, comme la condition nécessaire des politiques de développement.

L'Encadré 3 présente les acteurs du développement durable et les 10 principes pour l'Investissement responsable selon l'ONU.

Et, dans les contextes de la 4^{ème} révolution industrielle, du développement durable et des Objectifs de développement durable 2030, avec *l'approche de développement intégrée systémique du risque comme facteur de développement⁶³ dans le but d'un développement équitable durable avec une capacité nouvelle d'ouverture de nouveaux champs de possibles articulés autour de l'identification et la prise en compte des besoins déterminés par les acteurs, des intérêts stratégiques des territoires et de leurs populations ainsi que de la prise en compte des intérêts des groupes et, populations à risques.*

Et, dans ce nouveau contexte d'ouverture, les entreprises abordent progressivement le passage vers des approches plus positives d'exploitation des opportunités mieux adaptées à ce type de partenariat que les précédentes approches de prévention de risques qui consolident davantage la régulation étatique « traditionnelle » (Figure 6- approche système « *prévention des risques et anticipation de crises* »).

En outre, ces formes de partenariat soutiennent la concertation entre les acteurs partageant les mêmes principes pour une « bonne gouvernance » et une gestion publique transparente (Dorier, 2006, p.95), qui créent des opportunités à la prise en considération de la problématique de la fragmentation et de l'inégalité urbaines en rapport à l'Environnement.

Cette problématique de la fragmentation et de l'inégalité urbaines et environnementale permet notamment, de décrire l'état de la société et des processus à l'œuvre dans ses transformations (Rhein & Elissalde, 2004, p.115). Et, selon la Direction de la Prospective et Stratégie du Grand Lyon, « La gouvernance urbaine est utilisée comme un terme permettant d'identifier de nouvelles pratiques collectives, de nouvelles formes d'actions publiques, qui ne reposeraient plus sur la règle imposée mais sur la négociation, le partenariat, fondés sur des principes éthiques et moraux. La gouvernance sert à désigner l'ensemble des pratiques collectives par le biais desquelles l'ordre social et politique est produit, grâce à l'utilisation de normes flexibles».(Direction de la Prospective et Stratégie du Grand Lyon, s. d. p.11).

⁶³ Par opposition à la précédente approche « risque dans développement » où les risques sont le problème et le centre d'intérêt tandis que la nouvelle approche de développement « risque et développement » considère le désordre supporté par les peuples comme le problème par conséquent son centre d'intérêt se situe dans les analyse et traitement des rapports développement et risques.

Encadré 3: Acteurs du développement durable et, les 10 principes pour l'Investissement responsable selon les Nations unies.

A- Les acteurs du développement durable (DD)

Les acteurs du DD regroupent toutes les personnes physiques et morales qui contribuent à la définition des valeurs et des objectifs du développement durable et à leur mise en œuvre.

Les principes du DD s'appliquent au sein d'une entreprise, d'une collectivité territoriale, et dans la vie de tous les jours.

Tous les acteurs de la société civile, de la sphère économique, politique, les associations, les citoyens ont un rôle à jouer en matière de développement durable :

1. **Les citoyens** : dans la vie quotidienne, ils peuvent : Contribuer au DD par des gestes écologiques citoyens ; A la maison, au travail, dans leurs déplacements ou leur mode de consommation ; S'inscrire dans *les valeurs du DD* ; Contribuer aussi à la diffusion de l'information et à l'éducation relative au **DD**, en sensibilisant leurs proches aux bons gestes et aux attitudes à adopter.

2. **Les entreprises** peuvent : Intégrer le DD au sein de leur stratégie, Modifier leur fonctionnement pour protéger l'environnement, Contribuer à l'équité sociale en permettant à leurs employés de travailler dans de bonnes conditions, Limiter la consommation des ressources & pollutions de l'environnement, et Impliquer leurs parties prenantes dans leur démarche de développement durable :

B- Les 10 Principes pour l'Investissement Responsable (UNPRI) selon les 4 catégories intéressant les entreprises où en *matière de* :

1. DROITS DE L'HOMME : *Les entreprises sont invitées à :*

Principe 1 : Promouvoir & Respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

2. NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL : *Les entreprises sont invitées à :*

Principe 3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

3. ENVIRONNEMENT : *Les entreprises sont invitées à :*

Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement.

Principe 8 : Prendre des initiatives à promouvoir plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION : *Les entreprises sont invitées à :*

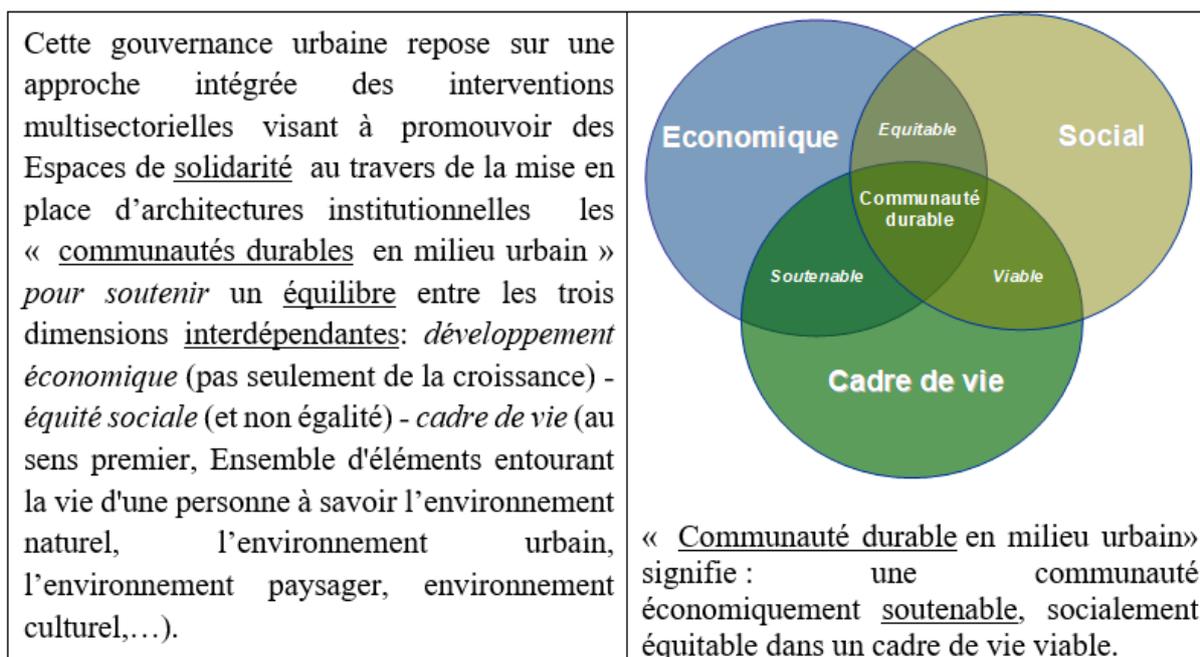
Principe 10 : Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Plusieurs arguments d'ordres économiques, spatiaux, culturels et environnementaux, sont en faveur de la lutte contre l'étalement urbain (Reigner et al., 2013, p.51) mais, cette lutte semble une mission difficile à accomplir au vu des persistance et continuité du phénomène. Cependant, l'introduction de l'étalement urbain dans la démarche du développement durable ouvre de grandes perspectives de régulation tenant à l'objectif du développement durable. Et, ces perspectives traitent la problématique des tensions liées principalement, aux aspects environnementaux, au travers d'une part, de la satisfaction des « besoins⁶⁴ » et non des

⁶⁴ Les besoins retenus/soutenus par le Développement durable sont : *Besoins physiologiques* (faim, soif, sexualité, respiration, sommeil, élimination) ; *Besoin de sécurité* (environnement stable et prévisible, sans anxiété ni crise) ; *Besoin*

« attentes » du présent et du respect du droit au développement « sans compromettre le développement des générations futures » et d'autre part, de la correction des formes actuelles d'inégalités de développement entre les territoires ainsi que de la recherche de l'équilibre entre les trois piliers du développement durable (économie, social et environnement) : ces répartitions sont schématisées dans l'Encadré 4 -Architectures institutionnelles « *communauté durable en milieu urbain* ».

Encadré 4: Architectures institutionnelles "Communauté durable en milieu urbain".



II.C- Objectifs

La présente thèse s'inscrit dans un champ disciplinaire lié à la géographie qui accommode le champ de la géographie humaine et celui de la physio-géographie c'est-à-dire celui des activités humaines sur la surface physique en relation avec les problèmes d'environnement (passés et présents).

Abordée dans le préambule, la thèse, organisée en trois parties et six chapitres, se propose d'analyser le rôle des acteurs dans la prise en charge de l'Environnement en ville durant les processus d'élaboration des projets urbains ou des Grands projets selon le cas et, des fragmentations/mutations à ALGER.

L'approche retenue introduit la question du lien (lien, relations...). Cette question des dynamiques liant les inégales répartitions de la population aux questions d'aménagement des territoires sera étudiée au travers de *l'analyse des localisations* des activités économiques, des projets urbains ou des Grands projets en ville et, de leurs impacts sur des espaces et territoires contraints soumis en concomitance à des dynamiques de processus globaux et singuliers ainsi

d'appartenance et d'amour (affection des autres ; *Besoin d'estime* (confiance et respect de soi, reconnaissance et appréciation des autres) ; *Besoin d'accomplissement de soi*.

qu'au travers de *l'analyse du rôle de ces acteurs* : les analyses spécialisées examinent le rôle des acteurs de différents niveaux (acteurs producteurs / acteurs consommateurs ; acteurs institutionnels/ acteurs non institutionnels ; acteurs territoriaux ;...) au travers de l'examen des places et interactions, responsabilités et impacts de *ces acteurs* dans les dynamiques et mutations urbaines d'ALGER, dans les procès et relations de la production urbaine et de la prise en charge de l'Environnement.

Etant donné que l'Environnement s'inscrit aujourd'hui, comme un nouveau champ disciplinaire des questions urbaines en termes de maîtrise de l'espace, de durabilité du développement urbain, du maintien de la biodiversité, d'amélioration des cadres de vie, de diminution des bilans carbone, de gestion maîtrisée des ressources, de prévention et gestion de risques,...., cette introduction suppose *premièrement*, le développement de connaissances spécifiques sur le fonctionnement des systèmes urbains à l'interface avec la société et, s'inscrivant dans une dimension spatiale et temporelle ; *deuxièmement*, la possibilité de construire des indicateurs géographiques et sociologiques témoignant de la « qualité » de cet environnement et de son suivi dans le temps et l'espace et, *troisièmement*, la nécessité de développer les recherches qui introduisent la question de l'Environnement comme point de départ des questions d'urbanisme pour faire face à la forte croissance urbaine des pays en particulier du pourtour méditerranéen⁶⁵et, de leurs défis globaux et singuliers du développement urbain durable.

Dans l'environnement global imposé, l'accélération des flux de tous types impose un nouveau rôle à la *ville* qui de plus en plus, *est appelée à être le réceptacle et l'accélérateur de solutions économiques et, écologiques qui sont éco-conçues et écoresponsables.*

La progression de la conscience des limites planétaires au cours de la dernière décennie, a imposé l'évidence d'une relation globale au niveau de la prise d'actions et d'actions concertées car la solution des problèmes globaux passe par des actions locales et, des actions concertées au niveau régional et mondial ! « Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD) » (MATE⁶⁶ 2002, p.38). Aujourd'hui, en devenant une préoccupation importante des gouvernements et des urbanistes, cette prise de conscience qualifie la situation des processus/dynamiques en cours de la croissance urbaine dans le développement durable en faisant un constat sans appel : *la croissance urbaine « à tout va » évolue en contradiction avec les principes du développement durable !*

Ainsi, pour assurer son développement, *la ville a besoin de son environnement direct et, aussi des environnements des autres territoires avec qui elle est en relation du fait des infrastructures, activités et aussi, en coévolution du fait des dynamiques et processus en cours.....*La ville, acteur géoterritoriale est donc appelée à développer des partenariats d'ordre économique, social, culturel et, politique avec d'autres villes (Merenne-Schoumaker, 1994, p.168) : cette nécessité de fonctionnement au travers de partenariat est réaffirmée par ONU-HABITAT juin 2015.

⁶⁵ Compte tenu de la prégnance des liens et interrelations bi ou multi pays de divers niveaux (géographies physique, institutionnelle, ...) avec l'ALGERIE dont la position centrale en fait un acteur d'influence (voir préambule).

⁶⁶ Ministère de l'aménagement du territoire et de l'Environnement

Dans le cas d'ALGER, face à la contraction de ses espaces (en termes de temps et, de distances⁶⁷) du fait des grandes infrastructures de base et, de la géographie institutionnelle, *les réponses aux problématiques des réalités de terrain en matière de développement*⁶⁸ ne sont déjà plus du niveau de l'intercommunalité mais bien de l'inter wilaya c'est-à-dire de la région (infrastructures, ressources en eau, périmètres irrigués, infrastructures sanitaires et sociales partagées) : au niveau sectoriel, l'organisation (en termes techniques) formalisée, est en place et il reste à renforcer son efficacité opérationnelle en termes de flux entrées-sorties..., ce qui à ce stade constitue un préalable incontournable!

II.C.1- Justifications factuelles et conceptuelles

L'agglomération urbaine d'ALGER, avec sa densité élevée de populations et d'activités économiques, exerce des pressions de plus en plus fortes sur l'Environnement. En conséquence, l'analyse de la thèse s'articulera autour de l'analyse/évaluation de :

- (i) *La relation Acteurs- PU-Environnement*, la relation entre les acteurs qui font la ville, les projets urbains (PU) qui participent « à et de » sa construction/transformation et l'Environnement⁶⁹, voulu comme un enjeu et une préoccupation partagés par les acteurs (acteurs producteurs et acteurs consommateurs,) en fait l'analyse et, elle porte sur la relation *Acteurs -Ville- PU-Environnement*;
- (ii) *La conviction de ces acteurs que la relation de triptyque Acteurs - PU-Environnement contribue positivement (c'est-à-dire par la valeur qu'elle crée) à la construction d'un mode de gestion intégrée de l'environnement urbain ;*
- (iii) *La capacité de l'environnement urbain (Eu) à s'inscrire dans les réalités du terrain du développement durable (Acteurs-PU-Eu) communément désignée approche ou démarche du développement durable issue du cadre de référence national législatif.*

Aujourd'hui, ALGER poursuit son évolution depuis l'occupation turque et mauresque sur laquelle s'est appuyée la colonisation, oscillant entre passé et modernité occidentale puis la forte expansion récente de modernité. Cette évolution abordée dans le préambule, a mis en exergue le poids déterminant des processus qui caractérisent ces périodes !

Depuis 2001 avec la promulgation de la Loi n° 01-20 et, des principales lois du développement durable sur la période 2001-2005⁷⁰, la maturation des politiques générales de l'Environnement

⁶⁷ Vers le sud, Blida-Alger 43 km/42mn, vers l'est, Alger- Boumerdès 47km/45mn, vers l'ouest Alger- Tipaza 75 km/60mn.

⁶⁸ Et, la simplification administrative n'est qu'un outil parmi d'autres : par exemple, *en matière administrative*, la modernisation- des outils au titre de la simplification administrative, par la numérisation de l'Etat civil entreprise par le Ministère de l'intérieur et des collectivités locales- marque ce changement de niveau dans l'accessibilité (l'Etat civil est désormais, accessible à chacun de partout à travers le territoire) et dans *la contraction du territoire administratif, élément important dans un développement institutionnel*.

⁶⁹ Pour mémoire, à des fins de simplification, Environnement avec un E majuscule désigne l'environnement dans toutes ses acceptations.

⁷⁰ La promulgation de lois dont l'inscription explicite « dans le cadre du développement durable », comme : Loi 2003-10 du 19-07- 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du DD ; Loi n°04-03 du 23-06- 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du DD ; Loi n°04-20 du 25-12- 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du DD ; Loi n°11-02 du 17-02-2011 relative aux aires protégées dans le cadre du DD ; Loi n°05-07 du 28-04- 2005 relative aux hydrocarbures la mention « dans le cadre du

et de l'urbanisme s'est traduite par l'adoption d'une nouvelle démarche d'urbanisme fondée sur de grands projets structurants. Et, cette approche dans un contexte économique national favorable, a pu soutenir la relance ou l'accélération de projets d'urbanisme d'envergure et plus particulièrement, ceux visant l'amélioration du cadre de vie (au travers de la résorption de la crise du logement, pour l'essentiel).

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de nouveaux documents de planification urbaine issus de la Loi n° 01-20 qui sont : le Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine d'Alger (SDAAM) qui porte sur les espaces et territoires en coévolution des quatre wilayas Alger, Tipaza, Blida et Boumerdès, et le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme de la wilaya d'Alger (PDAU).

Ces documents destinés à mieux gérer le territoire d'ALGER à l'horizon 2030, dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales inscrites dans le projet « Algérie 2030 » participent de manière concrète, à la contextualisation et à l'usage des indicateurs de l'ODD n° 11⁷¹ et de ceux pertinents des ODDs associé en termes de:

- *Approche utilisée* pour la formulation de ces documents, ciblée par les ODDs, qui est intégrée et participative. Elle vise notamment, à soutenir le processus de métropolisation d'ALGER capitale, à dessein de métropole internationale de niveau régional (méditerranée, ...);
- *Accompagnement du processus de métropolisation*, qui intègre les lourdes tendances urbaines auxquelles ALGER fait face pour en faire une éco-métropole fondée sur une meilleure attractivité articulée autour du bien-être d'une ville « où il fait bon vivre » et, du repositionnement de l'Environnement dans une position centrale dans la politique d'aménagement afin d'en faire le pivot !

Deux points méritent d'être soulignés car ils participent de la consolidation de l'approche intégrée et participative ciblée dans les ODDs et, réaffirmée par la Loi n° 01-20: le premier ayant trait à son application, signifie son adoption par tous les acteurs institutionnels et de la société civile et, le second traduit un positionnement nouveau de ces acteurs qui durant ce processus consultatif et collaboratif, ont qualifié la modernité véritable dans sa capacité à rapprocher le pouvoir de décision du pouvoir de développement qui ne sont pas synonymes! Ainsi, la volonté politique de sortir l'Urbanisme du strict champ⁷² des normes et règles, me paraît une avancée importante par les opportunités qu'elle ouvre en matière de liens et de clarifications entre ces trois pouvoirs longtemps cantonnés dans une posture de protagonistes en conflits précisément faute de liens et de clarifications (Sidi Boumedine, 2008). Et, cette reconnaissance exprimée formellement par tous les acteurs⁷³ mérite d'être étudiée et, analysée

DD » n'est pas explicite mais implicite du fait de ses Attendus tout comme la loi 04- 09 du 14-08-2009 sur les énergies renouvelables ;...

⁷¹ Voir Encadré 1 Processus global des Nations unies, ODD n° 11.

⁷² Champ issu d'une régulation administrative du risque (assurances) et de son corollaire, sa prise en charge judiciaire (responsabilité / indemnisations) : Figure 6. Approche système de Prévention des Risques et Anticipation de Crises.

⁷³ Et ce quel qu'en soit les insuffisances techniques, institutionnelles, procédurales..., des acteurs et de leurs cadres respectifs de référence car cette reconnaissance procède d'une approche positive fondée sur les atouts qui génère une grande capacité à porter des réformes conceptuelles majeures du développement territorial urbain durable, recherché.

en vue de sa capitalisation dans le cadre de référence national de l'Environnement, l'aménagement/urbanisme et DD du territoire⁷⁴ pour étayer et renforcer le capital social⁷⁵. C'est d'autant plus important que les plans d'urbanisme les plus récents (*le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD)*, *le Grand Projet Urbain (GPU)* et, *le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU)*), intègrent de *manière singulière* les enjeux⁷⁶ du développement durable dans le cadre de la stratégie nationale dont la démarche globale et intégrée vise à accompagner et, à influencer la production urbaine de la ville au travers notamment, de la mobilisation de divers types de partenariats.

Au titre de cette stratégie, parmi les grands projets urbains et métropolitains abordés dans le préambule et, lancés durant la précédente décennie, peuvent être cités la construction de la grande mosquée⁷⁷ d'Alger (capital social/patrimoine culturel), la dépollution d'Oued El Harrach et l'aménagement de la baie d'Alger (capital ressources naturelles en interaction avec le capital économique), la réalisation de villes nouvelles (capital ressources naturelles/contrôle de l'étalement) et, le projet d'Alger Medina pour la réhabilitation du centre ancien de la ville (capital social/patrimoine culturel en interaction avec le capital économique).

Ainsi approchés, ces Grands projets *s'inscrivent* dans une conception nouvelle et dynamique de l'urbanisme tout en la portant et, en retour, elle leurs génère de *facto*, d'importantes attributions implicites mobilisant différents cadres, dynamiques et, approches en résumé, cette conception nouvelle et dynamique de l'urbanisme participe de leur évolution au double plan de la concentration et du rythme des processus clés du développement urbain territorial orienté durabilité puisque :

- *Ils participent*, chacun à sa manière, à la « fabrication » de l'image (image et notoriété) d'Alger capitale de la métropole internationale ;
- *Ils ont à produire* également, outre leur finalité première, les éléments nécessaires à la capitalisation (retour d'expériences) des partenariats mobilisés pour leur réalisation en vue d'un approfondissement des modalités de la mise en œuvre du développement durable et du développement urbain durable.
- *Ils mobilisent divers partenariats*, A titre d'exemple, le cas du projet de la protection du Lac de Réghaia a été retenu car par son cadre de référence, ses méthodes et dynamiques et, ses outils adaptés, il constitue un modèle simple de *Partenariat Glocal* (Nations unies et pays membre de la Convention Ramsar) et *Public et Privé*. Et, l'instauration de ce partenariat reproduit (certes, à la petite échelle de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH)) *les trois composantes clés de leur gouvernance à savoir : (i) l'identification des objectifs partagés en constitue le fondement, (ii) l'énoncé du socle éthique commun et des règles du jeu des relations entre les acteurs institue la communauté des partenaires et, (iii) les dispositifs concrets adoptés pour élaborer le projet commun et pour le mettre en œuvre.*

⁷⁴ Passage de AT/U- DD- Environnement à (Environnement /Aménagement/Urbanisme/ DD) -Territoire.

⁷⁵Au travers de son institutionnalisation dans les « routines » des organisations de l'Environnement-aménagement/urbanisme - DD - territoire afin de garantir son intégration dans les pratiques conceptuelles, méthodologiques et opérationnelles des acteurs puis son évaluation au titre des audits.

⁷⁶ Enjeux inscrits au titre du triptyque du développement durable en termes de Capital ressources naturelles (Environnement)- Capital Economique -Capital social.

⁷⁷ Plus haut minaret du monde et 3^{ème} plus grand édifice religieux après ceux de la Mecque et Médine en Arabie saoudite.

Ainsi, il est possible d'en déduire que le système projet est un espace dynamique qui permet une nouvelle construction d'un nouveau type de gouvernance.

L'Encadré 5 ci-dessous, donne une synthèse de ce partenariat.

Encadré 5: Lac de Réghaia, un partenariat *Glocal Public-Privé*.

UN PARTENARIAT GLOCAL PUBLIC/ PRIVE POUR L'ENVIRONNEMENT : <u>La Convention de Ramsar pour la Protection des zones humides</u>	
Toutes les unités de la zone industrielle, jouxtant le Lac de Réghaia (30 km à l'Est d'Alger), déversant leurs déchets solides et liquides, ont installé leurs stations d'épuration des eaux usées pour arrêter la pollution des eaux du lac et de son environnement.	
Ramsar et la Journée mondiale des zones humides. Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, le 2 février 1971, à Ramsar –Iran	La journée de sensibilisation, organisée à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des zones humides et du lancement d'un programme d'action vise "la protection et le nettoyage du lac dont le taux de pollution commence à régresser suite aux travaux déjà, entrepris d'épuration et de nettoyage des eaux de la fosse et, le lancement de la <i>deuxième phase, la réintégration de différentes catégories d'animaux aquatiques du lac et, de plusieurs plantes rares</i> . Le but est de convertir le site du Lac de Réghaia en un pôle touristique d'excellence qui présente des systèmes écologiques uniques à protéger et, accueille des activités sportives pour lui offrir des revenus stables indispensables à son exploitation, gestion et entretien.
Chaque année, la Convention propose à tous les intervenants membres de la Convention de construire leur événement : (i) autour d'un <i>thème commun mais qui n'est pas imposé</i> ; (ii) met à disposition du matériel de communication et de sensibilisation pour réaliser et inscrire une animation dans le cadre de la journée mondiale des zones humides.	Placé sous le thème " <i>les zones humides et les changements climatiques</i> ", cette JMZH de sensibilisation, organisée par La Direction des forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger, le Centre cynégétique de Réghaia (CCR), des associations et <u>clubs scientifiques</u> du domaine de la protection de l'environnement à Alger, a visé la sensibilisation des enfants aux dangers menaçant l'écosystème : <i>300 élèves ont bénéficié de master-class et cours de sensibilisation</i> organisée en ateliers pédagogiques sur <i>l'importance de ces zones humides dans l'équilibre écologique au plan de la nature, de l'industrie, économique, ...</i> et aussi pour les informer sur les notions du tri, de l'énergie solaire. La promenade effectuée autour du lac leurs a permis de contempler, à l'aide de jumelles mises à leur disposition, les milliers d'oiseaux migratoires en provenance d'Europe et d'Afrique. Au terme de la journée, trois associations ont été honorées pour leur participation au concours de la meilleure maquette représentant les zones humides.
Le CCR, en 2018, dépose le dossier pour la reclassification du lac de Réghaia (~ 1500 hectares) dans la liste des <u>réserves naturelles mondiales</u> (dans le cadre de la Convention internationale, site classé en 2003, <i>réserve naturelle d'importance internationale</i> : Le dossier approuvé par la commission compétente d'examen des dossiers de classification des réserves nationales de la wilaya d'Alger, est en attente de la publication prochaine du décret exécutif portant classification du lac de Réghaia est attendue.	La Direction des forêts et de la ceinture verte de la wilaya d'Alger procède aux travaux de réaménagement de la forêt entourant le lac de Réghaia dans le cadre de l'embellissement des espaces forestiers et, de la prise en charge du lac par la wilaya.

Cette conception nouvelle et dynamique de l'urbanisme est en rupture avec le précédent mode de fonctionnement fondé sur les seules normes et règles⁷⁸ bien qu'elles soient toujours, utilisées dans les projets d'architecture.

En effet, *la mise à jour réglementaire de ces normes et règles, issue des différentes lois⁷⁹ prises au titre du développement durable, n'est pas achevée.* Et, comme pour tout processus de transformation de temps long, les contradictions sont nombreuses et leur analyse reste le préalable indispensable à la compréhension de cette dynamique technico-réglementaire ainsi qu'à celle issue des effets induits de ces contradictions : *cette dynamique technico-réglementaire de « spécialistes » a pour but de réunir et, d'introduire progressivement, des conditions qui ont été confrontées aux réalités de terrain.* Et, ces conditions sont nécessaires à une mise à jour capitalisée et territorialisée desdites normes et règles durant le processus accompagnant le passage de l'A/U-DD-T à l'atteinte de la finalité de la Loi n°01-20 à savoir, un territoire durable, aménagé et, assujetti à des normes et règles de chacun des trois termes du triptyque du développement durable.

Cependant, la persistance de ces retards dans la mise à jour du cadre normatif questionne leur cause profonde à savoir *ces retards ne seraient-ils pas également, le symptôme des décalages dans la maîtrise voire même l'appréhension de l'évolution des métiers ?*

Cette question est importante car *cette évolution des métiers* conditionne de plus en plus, le développement humain durable, le développement durable et, d'une manière plus générale, *se positionne désormais, en une question centrale du développement territorial durable.*

En outre, cette problématique qui n'est pas propre à l'Algérie, voit ses rythmes accélérés par la conjugaison des effets des dynamiques de deux processus globaux la 4^{ème} Révolution industrielle et le développement territorial et, de leurs effets pendant que la métropolisation imprime de nouveaux processus globaux liés aux divers flux en jeu, à leurs concentrations et rythmes laissant déjà se profiler de possibles remises en cause de principes clés du développement durable comme l'équité, la participation,..., (Tableau 2 : Principales caractéristiques des processus globaux) !

Ainsi, étant donné que tout espace est mutable alors, les mutations urbaines inhérentes à tout tissu urbain marquent la continuité de son évolution et, l'aménagement urbain en permanente (re)-construction reste encore une composante centrale des politiques visant le développement durable comme en témoigne ALGER qui poursuit ses *multiples mutations* en aménagement dans pratiquement, tous leurs domaines déterminants ou structurants. Et, au travers de ce processus d'urbanisation (volontaire ou non) des acteurs interviennent sur l'orientation des espaces en s'appuyant sur les nouvelles lois d'orientation foncière, d'aménagement et d'urbanisme ayant contribué également, à l'ouverture du marché du foncier.

Ce processus, nouveau dans la région métropolitaine algéroise, porteur de la transformation profonde d'Alger métropole, est aussi *le vecteur de transferts significatifs de groupes de population par la mise à l'échelle* soit du fait de la capacité de mobilisation des ressources financières des futurs acquéreurs et de l'offre de logements de niveau supérieur (type résidence)

⁷⁸ Issues d'une régulation administrative du risque (assurances) et de son corollaire, sa prise en charge judiciaire (responsabilité / indemnisations).

⁷⁹ Voir note de bas de page n° 70 page 49.

soit au titre de la résorption de l'habitat informel (logement social) *avec en retour, la consolidation du processus de tri social* ! (N. Semmoud, 2007).

En outre, comme abordé dans le préambule, *ces mutations issues de jeux d'acteurs impactent ALGER à deux niveaux* : au titre du premier, en participant de la construction de la nouvelle image d'Alger métropole, ces mutations améliorent et confortent son cadre de vie et, au titre du second, elles justifient et militent pour une analyse du rôle des acteurs dans cette nouvelle stratégie fondée sur la problématique urbaine. Ainsi, cette stratégie assure en concomitance, la mise en liens des impératifs de l'Environnement et, des nécessités de la société ainsi que de leurs prises en charge.

Mais, ce processus de construction urbaine, selon des approches et outils nouveaux, concentre de nombreux questionnements malgré la large acceptation du but fixé à savoir, le développement d'un urbanisme favorable à l'Environnement qui assure un développement urbain durable. Et, les vifs débats sur la soutenabilité/durabilité issus de confrontations de rythmes et d'échelles, illustrent des postures d'acteurs- protagonistes de la production urbaine d'ALGER à positions conflictuelles⁸⁰ extrêmes (entre forte et faible) sur des espaces/territoires soumis à de lourdes contraintes.

Dans un tel contexte, une évidence s'impose celle de *la nécessité de conduire une analyse des projets en cours de réalisation dans le tissu urbain et de mettre en lumière la question du développement durable dans ces projets afin d'évaluer leur capacité à s'inscrire comme projet urbain et, de déterminer les éventuelles dispositions complémentaires à prendre pour ce faire (capacités existantes ou mobilisables au travers des dynamiques inscrites dans le développement durable)*.

Cet exercice de consolidation du groupe d'acteurs « Hommes de l'Art » (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, réalisateurs, planificateurs,...) du projet urbain vise, au plan stratégique, à restaurer les légitimité et cohésion de tous les acteurs de son cycle de production et, au plan méthodologique, à dégager une approche et une définition contextualisées du projet urbain dans Alger métropole qui *mobilisent les acteurs* du cycle de production et, surtout qui *favorisent une mise en œuvre contextualisée* du développement durable c'est-à-dire une mise en œuvre qui prenne en charge les enjeux et défis d'un système de gestion permettant à l'horizon 2030, la maîtrise dans l'usage de toutes les ressources (espaces, humaines, financières, écologiques, ...) pour lutter contre les gaspillages de tous types et de toutes natures !

Et, pour les projets à lancer à court et moyen termes, l'essentiel est dans la réunion et l'organisation des conditions attachées au projet urbain et à son environnement (abordées à la section « terminologies » du préambule) ainsi que dans la mise à jour des indicateurs de suivi conceptuel, méthodologique et, opérationnel issus de l'ODD n° 11 et contextualisés au cours de l'exercice conduit au titre de la post évaluation des projets urbains réalisés.

⁸⁰ Ces postures (trop souvent tranchées) résultent bien souvent d'une méconnaissance des termes de la Loi stricto sensu, avec toutes ses dérives techniques, bureaucratiques, ... mais parfois, aussi d'une exploitation fondée sur des attentes inexprimées desdits acteurs.

II.C.2- Problématique scientifique

« La problématique de la ville et de l'environnement urbain renvoie à la conjonction de deux dynamiques. L'une, empirique et factuelle, concerne l'urbanisation qui apparaît comme un processus irréversible à l'échelle de l'histoire humaine, de plus en plus polymorphe, avec des conséquences environnementales multiples. L'autre conceptuelle et institutionnelle, relève de la problématique du « développement durable » et fonctionne comme une prescription et un projet d'équilibre à long terme entre nature et société » (Dorier, 2006, p.85). L'Environnement urbain, problématique abordée dans les années 1980, articule croissance urbaine, développement et préoccupation environnementale. Favorisant l'articulation des dynamiques urbaines, cette problématique s'est amplifiée dans les moyennes et grandes villes bien que ces dernières génèrent des impacts environnementaux de nature à freiner la poursuite du développement économique (Dorier, 2006, p.87). Et, cet effort urbanistique produit des effets à impacts positifs et, d'autres négatifs sur l'ensemble des domaines à différents niveaux en particulier, sur l'Environnement, élément central de la problématique générale de la thèse notamment, en termes de liens associés au rôle des acteurs de divers niveaux.

C'est dans ce cadre dual qu'Alger métropole fait face aux divers problèmes aigus de sa croissance ralentie par un développement économique dont la croissance ne progresse pas au rythme nécessaire à la satisfaction des principaux besoins (et, non des attentes des populations et acteurs) définis au titre du développement durable.

Et, dans un souci d'objectivité, il me faut à ce stade, souligner que la formule de projet urbain visant à réorganiser le territoire et, à reconquérir/requalifier l'espace, reste une solution parmi d'autres qui elles aussi, partagent avec elle le même but, l'aménagement stratégique de la métropole Alger capitale et, cette réalité devrait être prise en considération par les acteurs dominants pas seulement ceux de la sphère des pouvoirs publiques.

A cet égard, il me semble utile de garder présent à l'esprit l'atout de la formule « projet urbain » et, de son avantage pratique pour trois raisons d'ordres méthodologique et opérationnel:

- (i) elle est déjà inscrite dans un processus officiel adopté par le pays (Agenda 2030 des ODDs) c'est-à-dire, elle est assurée de l'indispensable engagement politique ;
- (ii) elle est formalisée dans son approche, dans son système de suivi-évaluation et dans son calendrier de mise en œuvre donc, cette formule « projet urbain » permet et facilite les comparaisons et capitalisations globales et locales et,
- (iii) elle a de ce fait, capacité à ouvrir de nouvelles options de perspectives.

Mais pour ce faire, il est nécessaire de questionner la littérature scientifique sur l'urgence d'une mise en cohérence des acteurs en rapport avec les « vérités bien établies » de constats déterminant pour le futur territorial.

En effet, dès lors que les trois termes du triptyque société- économie- territoire/environnement sont considérés en situation de crise quasi extrême alors, le développement devient une problématique de crises qui nécessite d'être traitée dans les cadres dédiés.

Abordée dans le préambule, cette question est développée et approfondie dans les trois parties de la thèse selon leurs angles respectifs, et, à partir de l'expérience capitalisée : l'ONU préconise de s'inscrire dans une dynamique articulée autour d'une approche fondée sur les atouts précédemment abordés.

La problématique Mutations-Environnement peut être approfondie selon les questions de recherche complémentaire qui se posent avec acuité au, travers de :

- L'analyse de la complexité des espaces urbanisés intimement liés au processus- de développement économique et social du pays- qualifié de contrainte sur l'Environnement, il s'agit donc d'explorer les
Comment définir les impacts environnementaux des projets urbains dans ALGER ville, métropole ?
- L'analyse des espaces urbanisés selon leurs relations complexes avec l'Environnement, qui posent la question des limites dans l'identification des impacts environnementaux objectivement attribuables aux projets urbains :
Comment définir les impacts environnementaux des projets urbains stricto sensu dans ALGER ville, métropole ?
- L'analyse de l'amélioration du cadre de vie, dans un contexte de dégradation de l'Environnement et, de tassements des principaux facteurs économiques d'ALGER, *ALGER ville, métropole est confrontée au défi d'améliorer le cadre de vie et les conditions de la santé publique des citoyens sans accélérer le « mitage » de l'espace urbain et, le processus en cours de fragmentation de l'espace qui intègre l'Environnement semble introduire un nouveau niveau de ségrégation territoriale, est- ce vraiment, le cas ? Et, dans l'affirmative, cette ségrégation territoriale va-t-elle s'accompagner d'inégalités environnementales des populations ?*
- L'analyse de la durabilité d'ALGER, *ALGER ville, métropole est-elle une ville durable ou le cas échéant pourrait-elle l'être et, à quel horizon ? Comment se fait sa résilience ? Quels en sont les moteurs ?*

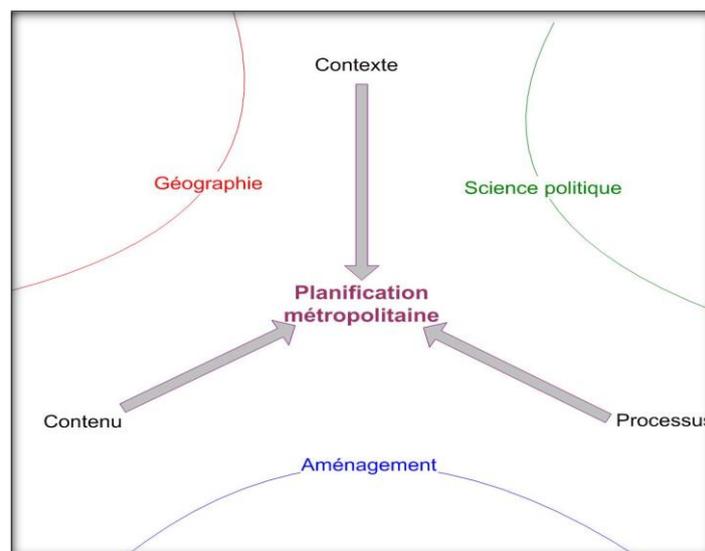
Depuis la Conférence de Rio de Janeiro, les Nations unies encouragent les villes à s'inscrire dans les objectifs du développement durable, au travers de son triptyque en termes de : « Capital économique- Capital social- Capital ressources naturelles et prise en charge de l'Environnement » pour se mettre en capacité de répondre aux préoccupations de long terme de la ville tout en reconnaissant que le traitement des dysfonctionnements caractérisant les zones urbaines en difficulté, ne peut plus être limité aux seuls programmes d'action sociale et, la politique de la ville devrait être fondée sur le concept de développement durable et de ville durable.

Ce nouveau mode de traitement s'appuie sur, en amont, le recours à des interventions concomitantes au plan économique, territorial et environnemental pour renforcer leurs contributions respectives voire croisées au développement des zones concernées, sur l'utilisation des capacités régionales et les ressources humaines locales ainsi que sur les disponibilité et préservation de l'espace notamment, en prenant en compte les problèmes

d'environnement au travers de programmes intégrés d'économies en espace, en matières premières et en énergie, traitement des déchets, lutte contre les nuisances et les pollutions de l'air et de l'eau, développement de la nature en ville, ... (Holec et Piechaud 2003, p.4).

Dans les même sens et, perspectives, le domaine de l'urbanisme considéré comme une discipline a conduit plus récemment, D. Pinson à s'interroger sur la signification de l'urbanisme en tant que discipline : cette discipline se trouverait à la rencontre de plusieurs traditions disciplinaires articulées autour des logiques de connaissance et de projets comme l'illustre la figure 8 ci-dessous: « *la connaissance des territoires et l'invention de projets font sans doute partie de cette identité qui le distingue à la fois de la tradition analytique de la géographie et des autres sciences sociales et humaines (campées sur une connaissance du monde réel qui ne prend que rarement le risque de la prospective) et de la tradition artistique ou technique de l'architecture et du génie civil (la première ramène l'humain à la personne de celui qui crée une œuvre d'art, le second le réduit à la performance technique de celui qui invente un ouvrage d'art)* » (D. Pinson, 2004, p.10).

Figure 7: Positionnement de la discipline "urbanisme"

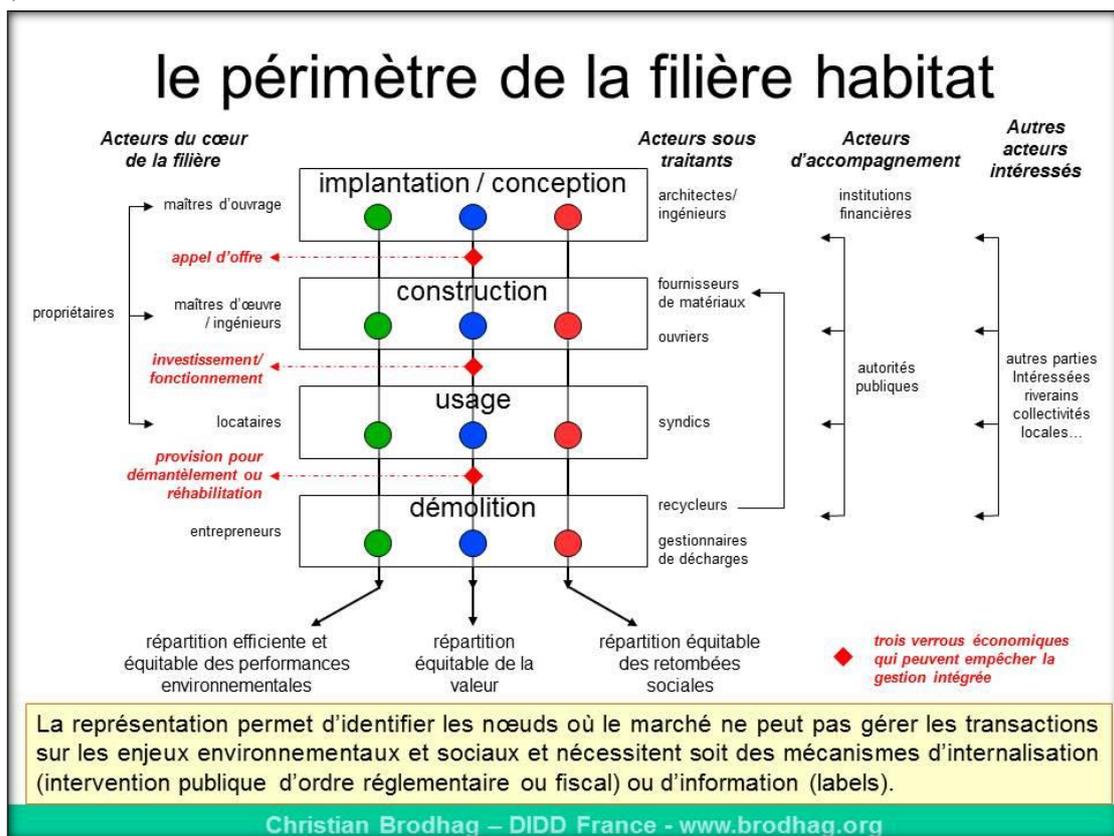


C'est après une *analyse du territoire urbain à partir des différents documents d'urbanisme et, discours*, que deviennent possible l'*observation et l'analyse* de la *production structurée* par le jeu des acteurs sur le territoire considéré, l'*appropriation* de la problématique fondée sur la dimension Environnement (trop souvent ignorée par sa méconnaissance en termes de finalité/nécessité, d'approches et, outils) par un grand nombre d'acteurs au travers de l'éducation permettant d'assurer le passage du lisible au visible ainsi que la *pédagogie du possible* et de l'état de l'émergence d'une culture environnementale.

L'objectif central des recherches menées dans le cadre de la thèse est principalement, *l'analyse du rôle des acteurs et de l'implication citoyenne dans les dynamiques et les mutations urbaines d'ALGER ainsi que l'impact des projets urbains sur l'Environnement.*

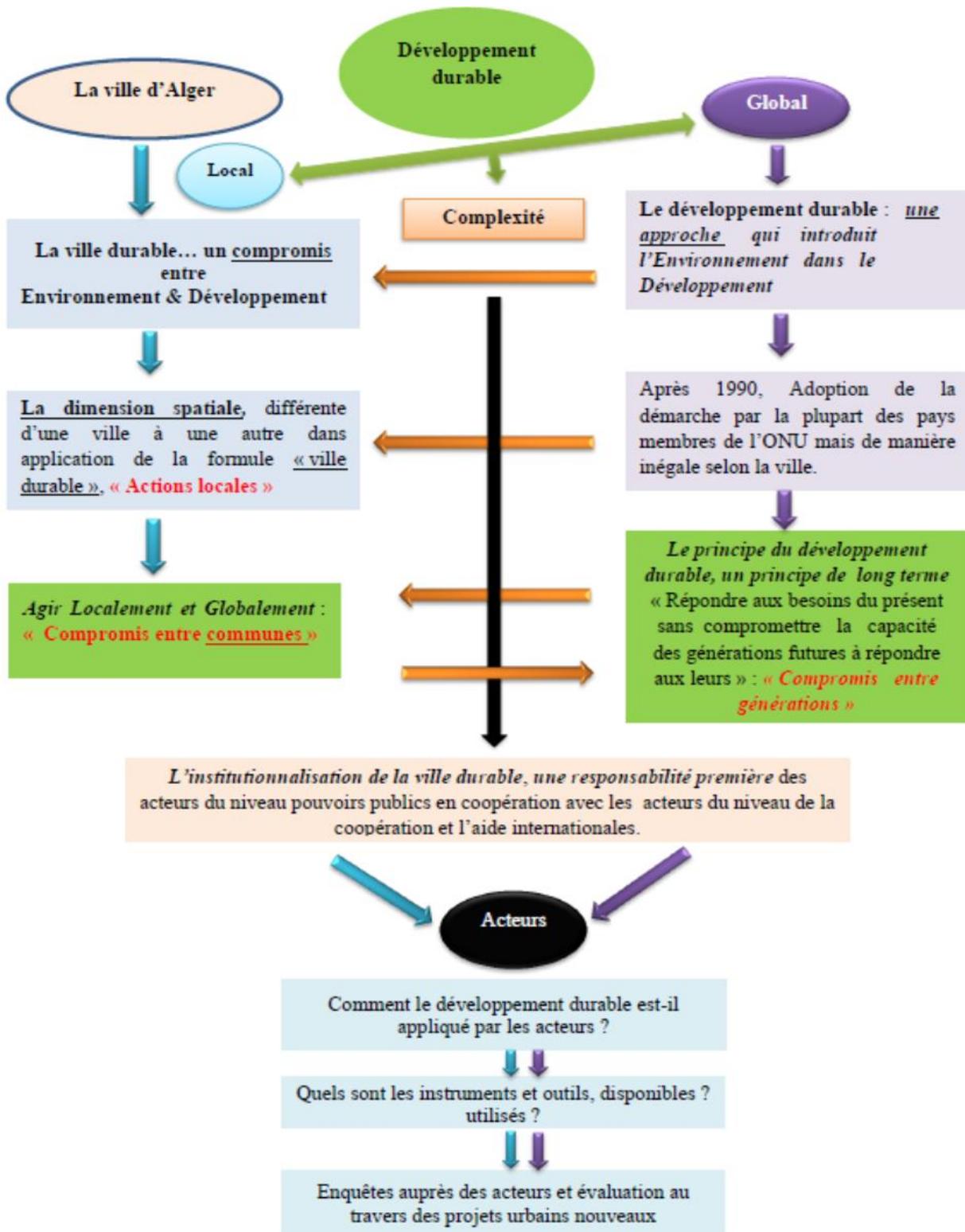
Les thématiques principales de la thèse sont : l'évolution urbaine, l'identification des facteurs de cette évolution, l'analyse des relations entre l'évolution urbaine au travers des différents projets urbains et Environnement ainsi que de l'examen du rôle des acteurs privés et publics sous-tendus par ces objectifs, dans la relation Environnement - constructions urbaines. Ce travail ne se limite pas à l'identification des strictes relations de cause à effet entre le réaménagement d'ALGER dans toutes ses déclinaisons et les transformations qui en résultent. En effet, mon travail se propose de décrypter les liens et leurs interrelations ainsi que le poids des principaux processus au travers (i) d'une *analyse qualitative de la dynamique urbaine* qui mobilise les projets urbains dans le contexte du développement durable ainsi que *du cadre du développement durable* qui intègre d'autres facteurs dont, les plus essentiels et, au cœur de l'analyse sont les stratégies des acteurs et, les mobilités urbaines où les premières par leurs pratiques, exercent une forte influence sur le territoire et, sur les mobilités urbaines et, (ii) au travers de l'analyse de ces facteurs déterminants sur les capacités des projets urbains (en coévolution avec leurs environnements), à entraîner des changements majeurs dans la ville.

A titre d'illustration, la figure ci-dessous illustre dans le contexte de la gestion intégrée du développement durable, le périmètre de l'habitat selon Christian Brodhag (Brodhag, 2006, p.23).



La figure 9 ci-après schématise l'évolution et le cheminement des processus d'intégration de développement durable et vers du développement urbain.

Figure 8: Développement durable et ville durable, ALGER ville



II.C.3- Hypothèses

La thèse est structurée autour d'une *hypothèse centrale*, synthèse de mes expériences et de mes convictions, qui constitue le point d'ancrage de mes travaux. Cependant, du fait de la complexité du sujet et de son environnement, abordée au point I.D.4-Terminologies du préambule, il me paraît nécessaire de préciser les points suivants :

- (i) Le vecteur de mon cheminement dans l'élaboration de la thèse qui regroupe mes propositions, est mon *fil conducteur* qui sera explicité, consolidé, appuyé au fur à mesure de l'avancement dans mes travaux ;
- (ii) Le parti- pris du *choix* de cette approche progressive et itérative car elle structure d'une manière ordonnée et, la plus objective possible mes questionnements qui contribuent à forger dans ce cadre de complexité, mes convictions (documentées et/ou intuitives) et, *d'accepter quelques indispensables redites* liées à cette approche dans un souci de clarification.
- (iii) Le parti- pris de développer les concepts, approches, méthodes, instruments transversaux de la thèse dans la partie introduction générale *ainsi que* ceux propres aux thématiques développées dans chacune des parties : ils sont explicités, documentés, ...dans les parties appropriées et ce, afin de mieux prendre en compte les implications d'un développement institutionnel (à fortiori lorsqu'il est très prégnant) sur les dynamiques et, processus en coévolution et, sur les territoires en co-construction.

Et, c'est ainsi, que de ce cheminement et de l'exposition très rapide à la difficulté d'obtenir des données mises à jour dans des délais raisonnables⁸¹, trois niveaux d'hypothèses se sont progressivement imposés :

- *Le premier niveau d'hypothèses regroupe des hypothèses descriptives c'est-à-dire des informations, des observations, des constats provenant d'exercices de capitalisation, de suivi-évaluation et, appuyés d'apports de sources bibliographiques. Ces hypothèses descriptives constituent la première étape qui me permet d'exprimer, informer, exposer, énoncer, préciser ou expliquer les termes et contenus de notre champ d'observation.*
- *Le deuxième niveau d'hypothèses regroupe des hypothèses explicatives c'est-à-dire des perceptions/ impressions, visions, projections ou mêmes des avertissements relatifs aux explications pertinentes sur les causes et les origines des signes ou manifestations observés qui seront appuyées par des analyses bibliographiques et, aussi par des corrélations avec des théories de géographie humaine, physio-géographie, géographie institutionnelle, sciences sociales,..., ce niveau participe à l'alimentation du champ d'action et d'application.*
- *Le troisième niveau d'hypothèses regroupe des hypothèses analytiques proposant / suggérant les divers « possibles » - issus notamment, des analyses rétrospectives systémiques- confrontés à la réalité de mes vécus attribuables à mes convictions de chercheuse et qui alimentent notre champ méthodologique et opérationnel.*

⁸¹ Ce qui a milité pour une *approche systémique des processus globaux et locaux* qui participent de et à la co-construction des territoires algériens ou algérois.

A ce stade, il s'avère nécessaire d'approfondir ce cadre d'hypothèses en termes de :

A. Définition d'« une hypothèse » qui selon Wikipédia, est « une proposition ou une explication que l'on se contente d'énoncer sans prendre position sur son caractère véridique, c'est-à-dire sans l'affirmer ou la nier. Il s'agit donc d'une simple supposition, appartenant au domaine du possible ou du probable ». Et, cette proposition/explication, énoncée sans prise de position, est destinée à être travaillée, étudiée, confrontée, utilisée, discutée ou traitée dans le cadre d'une démarche d'expérimentation ou plus large d'analyse.

B. Précision de mon approche, comme le but est d'explorer d'autres voies de possibles, alors, une stricte validation des hypothèses n'est pas nécessaire et, n'a donc pas été recherchée. En conséquence, tout au long de la thèse, ces groupes d'hypothèses se retrouvent selon la progressivité de la logique de démonstration adoptée, au travers des analyses retenues et, selon les principaux déterminants des sujets de ces analyses. A cet égard, j'ai opté pour un processus d'itérations du type « recherche/réflexion - action » car sa structure permet la prise en compte concomitante de la transversalité des hypothèses, au regard des thèmes et thématiques à traiter ainsi que celle de la préoccupation de communication intra et inter niveaux et, enfin de l'indissociable recherche continue de la meilleure proactivité entre ces niveaux pour maintenir l'équilibre de l'ensemble,..., autant d'éléments développés au titre de mes analyses de chercheuse.

C. Précision des cadres, modalités..., et, des possibles interactions, la thèse se propose de contribuer à une *autre lecture* de sa problématique générale, une « *lecture processus* » pour appuyer sa quête de meilleure compréhension et évaluation des actions/interventions conduites pour organiser le cadre du système social dédié aux « projets menés par des institutions publiques et des entreprises ». Dans ce cadre, chaque projet possède sa propre dynamique, instaure ses propres règles, se dessine au gré de ses propres processus et, évolue de façon autonome dans son propre champ d'actions.

Cette dynamique résulte de l'interaction de multiples parties où chacune tente d'influencer l'ensemble qui ne peut pas rester sous le seul contrôle d'un ou plusieurs systèmes même si ces derniers conservent et jouent un rôle majeur (Effet type Reine rouge). Concrètement, cela signifie que ces systèmes favorisent l'émergence de cadres structurels comme systèmes fondamentaux qui, selon la situation et le contexte, pourront être favorables au succès, à l'adaptation et au développement du projet en imposant de facto, la structuration du projet au travers du sens à lui attribuer et de la capacité des instruments utilisés au titre de l'organisation de et autour du projet. *Ainsi, l'importance de cette base réside dans sa capacité à former le socle de la stabilité et de la continuité de la structure profonde du projet portée par la thèse, en perpétuelle formation et (re) configuration.*

C'est donc, dans cette « *approche structure* » que j'aborderai et développerai les instruments représentant la notion de projet urbain, objet de la thèse, illustrés au travers des cas concrets décrits dans les parties 2 et 3.

Cependant, même si la structure de base, dont la description des paramètres peut laisser à penser que cette entité est bien organisée, fixée, descriptive, ...son formalisme montre qu'elle reste déterminée par l'action de l'organisateur du projet venant à rappeler si besoin est, que toute organisation a besoin en même temps de « structure de base stable et de structure détaillée souple ». Et, dans cette thèse, j'accorderai une attention particulière à l'examen de leurs mises en relation (liaisons et connexions) et, de leurs organisations (formelles et informelles) tant l'expérience a montré à maintes reprises et circonstances, que :

- L'essentiel est dans l'« accompagnement » du processus de développement du projet car il permet de tisser, orienter, adapter, ajuster les principaux liens entre les niveaux et interventions organisationnelles et informationnelles en étroites et continues (re)-compositions et, c'est pourquoi la phase de préparation de tout projet quel qu'il soit, est si déterminante;
- Dans ces interventions organisationnelles et informationnelles, la réflexion et, la participation conduites en veillant à l'instauration d'espaces de liberté d'action et de conditions pour asseoir les bases requises à une collaboration volontaire, vont contribuer pour le « projet thèse », à l'installation progressive de nouvelles lignes directrices intégrées et interconnectées ;
- La compréhension d'un processus appelle à un double examen, celui des facteurs et instruments qui l'influencent et, en même temps celui des processus avec lesquels il est en interaction (cette étape permettant de dégager leurs particularités respectives dans le cadre de la dynamique d'ensemble du projet). En résumé, cela signifie qu'*il faut bien et mieux comprendre la dynamique d'ensemble pour saisir les particularités du jeu des acteurs et de ses liaisons internes souvent cachées.*

Comme abordée dans le préambule, la thèse se consacre aux analyses structurelles favorisant le décryptage des propriétés internes, du type et des diverses options de structures du projet dont le *caractère glocal* de beaucoup des termes de son sujet, appelle à une double intégration c'est-à-dire une intégration vers l'intérieur et, une autre vers l'extérieur du projet. Cette double intégration se ferait au travers d'*interventions de pilotage d'ordre organisationnel* qui influencent les éléments internes de l'ensemble *en participant* à l'élaboration (en continue) d'un *sens porteur* du développement du projet et, *en procédant au positionnement* du système par rapport à son environnement (social économique, technologique, politique ou écologique) : ce positionnement étant indispensable à une bonne évaluation de ses évolutions et, développement.

Ainsi, les éléments théoriques et pratiques afférents à chacun des termes du sujet de la thèse sont reliés entre eux et, considérés dans leur ensemble selon l'angle du développement du système projet à « compréhension multiple » qui contribue au renforcement du sens du projet thèse et que l'approche système autorise.

Placés dans les réalités d'ALGER, l'approche retenue, intègre les éléments suivants :

- *Les hypothèses de la thèse* sont issues des problématiques, notions, conditionnalités..., liées au développement urbain durable dans ALGER (notamment, Alger ville, territoire) et, ses politiques d'aménagement/urbanisme du territoire.

- *La réalité du fait urbain*, (imposé, voulu...), durant les trois périodes pour des considérations propres au moment et au contexte de développement prévalant. Et, l'agglomération d'Alger, par son poids démographique, son poids socio-économiques, son poids politique de capitale et, par sa position centrale dans le pays et dans le Maghreb, concentre d'importantes dynamiques influencées par des évolutions démographiques remarquables ! *Et, la conjonction de ces dynamiques rapproche ALGER des zones de ruptures de rythmes, de qualité et durabilité du développement : c'est donc au travers de ses instruments, qu'ALGER, dans toutes ses acceptations, tente de s'adosser aux principes du développement durable dans sa recherche d'un développement urbain soutenable orienté Environnement !*
- *Alger ville, dans le processus de métropolisation (Processus globaux universels) vers une métropole internationale, s'organise et, intègre sa réalité* : l'atteinte de la durabilité de ses espaces urbains est un processus de temps long en termes d'organisation, de structuration ainsi qu'en termes d'harmonie dans le *fonctionnement* de son agglomération⁸² urbaine.
- *La prise en charge des enjeux environnementaux* ne va pas au même rythme que l'étalement de la ville du fait de l'inertie des dynamiques mobilisées et, malgré les efforts des pouvoirs publics et collectivités locales, consentis en termes de développement d'instruments d'urbanisme d'Alger ville en particulier, *le plan d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) qui définit les objectifs stratégiques d'aménagement d'Alger capitale selon une vision intercommunale sur un périmètre couvrant la totalité de la wilaya* pour réduire et maîtriser les écarts entre le souhaitable et la réalité actualisée au titre d'une mise à l'échelle des rythmes et concentrations caractérisant les dynamiques de développement soutenable d'ALGER. A cet égard, la Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Alger précise qu'« *A travers ses multiples projets structurants, il (PDAU) vise notamment, à faire de la Capitale une locomotive du développement pour elle-même et pour tout le pays, une ville qui préserve son potentiel agricole et se reconstruit sur elle-même, qui protège son système écologique au profit du bien-être de ses habitants. Le PDAU doit offrir un déplacement aisé pour ses habitants.* » (Touarigt, 2016).
- *Le concept du développement durable* « construit » dans une logique coopérative au niveau *local* et *global*, (Boutaud, 2005, p.5) avec une articulation d'échelles *spatio-temporelles* pour la problématique de *la ville durable* (Emelianoff & Laurent, 2005, p.60) dans laquelle les habitants et les activités économiques s'efforcent en continue, d'améliorer leur environnement naturel, bâti et culturel aux niveaux du *local* et du *régional*, tout en œuvrant dans la défense de l'objectif d'un développement durable *global*. (Emelianoff, 2007, p.50). Cependant, face à l'ampleur de cette tâche et des services de base essentiels à l'attractivité de la ville, *l'échelle territoriale* reste aujourd'hui, privilégiée dans le développement de la ville si bien que pour Alger ville, après la difficile période de la « décennie noire » dans sa planification urbaine, ses nouvelles stratégies (développées durant la période 2000-2010,) font appel aux nouveaux mécanismes de régulation.

⁸² Pour rappel, au sens de la loi 01-20 du 12/12/2001, l'*aire métropolitaine* est le territoire à prendre en considération afin de maîtriser et organiser le développement d'une métropole.

Toutefois, ces affirmations ainsi que celle de Douay ⁸³ (Douay, 2007, p.37) mériteraient selon moi d'être nuancées car l'expérience capitalisée des Nations unies montre que dans des contextes de crises persistantes (c'est-à-dire celles appelant davantage à *faire autrement* mais pas forcément plus ou mieux) comme les contextes qui caractérisent le développement d'ALGER, *l'implication des acteurs dans l'aménagement et le développement de la ville dépend autant* des modes de faire favorables ou pas au développement durable que des instruments d'urbanisme contraints par les règles et normes qu'ils portent (Figure 9. Développement durable et ville durable, ALGER ville) ainsi que du type et des modalités de l'implication des acteurs, développés dans la partie 2 !

Et, pour conclure cette section, la prise en compte de ces considérations me conduit à ce stade, à la formulation suivante de trois hypothèses centrales :

Hypothèse 1 : ALGER rentre dans un processus de métropolisation caractérisé par de nouveaux enjeux spatiaux.

Si le développement de nouveaux mécanismes de régulation impacte la structure urbaine algéroise⁸⁴, alors *premièrement*, cette régulation guidée par une planification verticale ne risque-t-elle pas d'être un frein à la mise en place des cadres et outils nécessaires à l'atteinte des défis du développement durable ? Et, *deuxièmement*, l'attention particulière attachée à la mise en œuvre, à toutes les étapes du processus d'intégration du développement durable dans le processus de développement territorial en faveur d'un développement territorial durable, sera-elle suffisante pour relever les défis de la durabilité environnementale ?

Hypothèse 2 : La réussite des politiques et des projets de ville repose sur les stratégies et les décisions des acteurs, fondées sur des principes du développement durable favorisant de manière systémique, la participation et la collaboration volontaire.

La verticalité de la planification appliquée sur le territoire algérois, déstabiliserait (?) la coordination entre les acteurs et, provoquerait (?) un décalage continu entre les acteurs du niveau politique et ceux du niveau technique (des professionnels) et, serait la source (?) des déficits dans la couverture des besoins locaux en termes d'équilibre urbain.

Hypothèse 3 : La mobilité socio –spatiale, enjeu, défi, ressource de l'Environnement.

L'Environnement, facteur de cohésion *urbaine* et sociale qui de par sa qualité, devrait être un facteur de motivation du choix résidentiel influençant la mobilité résidentielle et ainsi, de prévention des inégalités environnementales dans Alger ville : or, la fragmentation institutionnelle constatée, résultat (?) du décalage entre le niveau technique professionnel et le niveau politique, se traduirait sur le territoire par une *fragmentation socio-spatiale* et, des déplacements de la population à l'origine de nouveaux déséquilibres économiques, sociaux, environnementaux... Et, ces déséquilibres ne sont pas résolus par les projets urbains en cours car leur but est de contribuer à la structuration du tissu urbain donc les mises en place et en

⁸³ Douay considère « l'implication des acteurs dans l'aménagement et le développement de la ville dépend plus des modes de faire favorables ou pas au développement durable que les instruments d'urbanisme développés par les collectivités locales. »

⁸⁴ Dont les territoires sont marqués par un déficit « quasi chronique » en matière de coopération, de planification et d'adaptation entre les acteurs clé y compris institutionnels !

œuvre du développement durable à Alger aura aussi à intégrer cette problématique de la fragmentation socio-spatiale.

II.D- Méthodologie : Stratégie méthodologique, méthodes et techniques de recherche

Le recours à plusieurs méthodes de recherche s'est imposé (après mes premières recherches documentaires) pour expliciter et, approfondir l'analyse à différentes échelles afin d'affiner ma compréhension des mutations qu'ALGER connaît. Cette analyse multiscalaire devrait me permettre de mieux appréhender le degré de prise en charge de la problématique du développement durable par les acteurs d'ALGER, cette problématique étant un des principaux objectifs de la thèse.

La prise en compte de l'étendue et, complexité du sujet ainsi que de l'imbrication de divers processus de développement et dynamiques variées m'a conduite à accepter le risque de redondance en prenant le parti d'aborder et de traiter les lignes directrices relatives à la recomposition des territoires, aux influences des acteurs et, « projets urbains et Environnement » ainsi qu'à celles des méthodes et concepts dans les parties 1 et 2 et, de les développer selon les nécessités dans les sections dédiées à ces problématiques afin de comprendre l'évolution des territoires algérois ainsi que les dynamiques héritées et en cours.

Ce prisme de lecture est important pour une meilleure clarification des processus et une meilleure identification des enjeux actuels qui « fabriquent » le futur d'Alger métropole internationale au travers d'un développement territorial jugé apte à lui épargner l'« asphyxie » annoncée par de nombreuses données liées à la littoralisation excessive du développement, à la jeunesse de sa population et, à certaines institutions clé, des savoirs et, connaissances, ...

Et, la dimension méthodologique est développée selon la pluridisciplinarité et la complexité du sujet traité, où la démarche de recherche s'attache à prendre en considération plusieurs approches disciplinaires de la question urbaine abordée dans une échelle métropolitaine tandis que la forme urbaine est appréhendée à l'échelle intra-urbaine.

La forme urbaine comprend deux dimensions principales : « la répartition des densités et [la] mixité sociale et fonctionnelle » (Ibid.), c'est-à-dire une dimension quantitative⁸⁵, et une dimension plus qualitative les mixités sociale et fonctionnelle, renvoyant à la nature des espaces au travers des attributs des populations et activités qui y sont localisées.

Dans la présente section, je m'attache à expliquer la méthode et les techniques utilisées selon le cheminement suivant, déroulé de manière synthétique et, en m'intéressant d'abord, à la méthodologie qui est basée sur une étude de cas, puis aux méthodes et techniques faisant appel à des outils d'analyse pour évaluer le jeu du système d'acteurs selon leurs propres stratégies à l'origine de la production urbaine (assez spéciale et spécifique à ALGER le cas étudié) en partant du fait que « chaque chercheur est appelé, en cohérence avec son positionnement épistémologique, à mobiliser un certain nombre de méthodes d'accès au «réel». Chaque

⁸⁵ La densité est un indicateur de masse ramené à l'unité de surface pour permettre les comparaisons.

méthode s'articule autour d'un certain nombre d'outils de collecte et de traitement des données. On peut distinguer deux grandes familles de méthodes: les méthodes quantitatives et les méthodes qualitatives (El Moustafid & El Attar, 2014, p.2).

II.D.1- Hybridation des méthodes

L'étude de cas est une méthode de recherche est définie par le dictionnaire Merriam-Webster, comme suit : « *L'étude de cas comme méthode de recherche* est l'analyse intensive d'une unité (personne ou communauté), mettant l'accent sur les facteurs de développement en relation avec l'environnement, l'étude de cas s'intéresse surtout aux spécificités des phénomènes (Altheide & Johnson, 1994) ». Cette méthode, devenue *scientifically correct*, jouit aussi d'un certain préjugé favorable de la part de la communauté scientifique. Et, dans beaucoup de programmes de recherche utilisant principalement une approche quantitative, est observé un recours fréquent à l'étude de cas comme méthode complémentaire. Et, c'est vrai pour la plupart des champs de recherche, pour différentes problématiques plus ou moins exploratoires et dans divers contextes quant au terrain d'étude. (Ganon, 2012, p.2).

Le cheminement pour ALGER, le cas d'étude, est explicité comme suit :

- A. *Définir le choix de la méthode* est nécessaire en matière d'études urbaines et sociales surtout lorsqu'elles se sont développées de façon remarquable et dans de multiples directions comme c'est le cas pour celles conduites sur la ville d'Alger au travers (i) de la complexité de ses formes urbaines (Levy, 2006, p.26) et l'ampleur des mutations subies et, (ii) des contraintes des préoccupations du développement durable qui renvoient aux liens entre le pilier social, l'étalement de la ville et la mobilité.
- B. *Mutations et développement durable*. Ces mutations urbaines d'ordre spatiales et/ou sociales, imposent un regard particulier dès qu'il s'agit du développement durable : l'appui des études existantes sera recherché pour enrichir et documenter cette approche complémentaire (interrogeant la méthode de recherche et d'analyse), par l'intégration des différentes échelles de l'espace.
- C. *Approche complémentaire par intégration d'échelles de l'espace* s'appuie sur des approches hybrides (Fielding & Schreier, 2001), dans de nombreuses disciplines et, le choix du traitement quantitatif demeure le dominant malgré l'existence d'une certaine variation de discipline basée sur le paradigme qualitatif, telles que les sciences sociales et comportementales d'un pays.

Ainsi, l'intérêt des *Approches hybrides* est d'offrir une option additionnelle permettant de combiner les contenus de la recherche qualitative et quantitative dont l'importance est avérée dans le cas d'un sujet aussi vaste que celui de la thèse, imbriquant des dynamiques et processus, se développant selon des approches conceptuelles et opérationnelles de niveaux différents et, faisant appel à des stratégies et politiques de moyen et long termes, ..., et, nécessitant des confrontations additionnelles des données disponibles.

L'intérêt des *Approches hybrides* aussi est de (i) refléter la préoccupation des chercheurs qualitatifs en particulier, en autorisant la combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives dont chacune utilise une méthode adaptée basée sur des données et des informations traitées et validées et, (ii) d'assurer en même temps, l'aspect scientifique.

S'agissant de l'analyse du jeu des acteurs et des mutations urbaines, j'ai opté pour une combinaison des deux démarches quantitative et qualitative principalement, pour enrichir l'analyse tout en respectant le cheminement et les représentations de l'approche quantitative et, pour l'approche qualitative, afin d'affermir les théories dans la compréhension générale.

Et, les nouvelles réalités explicitées devraient *stimuler* la recherche en partant des acquis obtenus, *réorienter* l'approche, *ouvrir* de nouveaux terrains de recherches pour aller plus loin dans la connaissance de la forme urbaine, de ses structures et de ses modalités de formation et transformation : *la préoccupation à ce niveau est de repenser la forme urbaine et sa théorie ainsi que la morphologie urbaine.*

Le cas d'étude se rapportant à ALGER ville dans les limites administratives de la wilaya, rend indispensable non seulement, de combiner les approches et de les compléter afin d'analyser et d'étudier les mutations urbaines, la gouvernance urbaine, ...et, surtout de le faire en concomitance avec les facteurs clé de la problématique du développement durable. Pour ce faire, ma recherche s'est faite selon trois niveaux : le *premier niveau* consiste en la description de l'évolution de la ville d'Alger, en faisant ressortir les projets urbains afin de mettre l'accent sur les aspects déterminants de la structure urbaine algéroise : et, la description soutenue par des hypothèses, est appuyée par des observations et des enquêtes exploratoires ; le *deuxième niveau*, aux fins d'amélioration des connaissances, tente des catégorisations pour faciliter l'analyse en permettant des comparaisons et /ou rapprochements des faits observés et enfin, le *troisième niveau* explique et répond aux questions posées au cours du premier niveau, pour m'aider à déterminer et clarifier les relations entre les événements produits et, ceux en production.

L'objectif de la recherche qui m'a permis de déterminer le mode d'investigation, a privilégié l'approche mixte basée sur les approches qualitative et quantitative du fait de leur complémentarité.

Le déroulement de mes travaux peut être synthétisé comme suit :

Premièrement, le *recueil des données observables chiffrées* : celles-ci m'ont permis d'effectuer une analyse descriptive sous forme de tableaux au moyen : (i) d'analyses statistiques, de recherche de liens entre les facteurs à savoir, les acteurs, leurs objectifs et méthodes/outils et, (ii) des indicateurs afin de rapprocher les hypothèses théoriques de la réalité ou de comparer ces hypothèses aux observations.

Deuxièmement, allant au-delà de l'observation, le *recours à des techniques de recherches qualitatives*, pour étudier des faits particuliers et, fournir des données de contenu non chiffrées puisque l'approche mixte me permet de mobiliser aussi bien les avantages du mode quantitatif que ceux du mode qualitatif.

Ainsi, de l'aspect qualitatif, j'ai pu développer la recherche suivant le processus inductif et, de l'aspect quantitatif, j'ai posé mes travaux sur des hypothèses en les appuyant par la préparation d'un questionnaire (joint en annexe) destiné être partagé avec les acteurs de la ville au titre des préparations et conduite de mes entretiens avec ces acteurs.

Cette combinaison m'a aidé à appréhender le sujet dans toutes les dimensions (retenues et présentées dans le préambule ainsi que dans la partie1) selon le regard de la géographie résumé comme suit : la géographie est un regard porteur d'une forte spécificité : l'étude de la

distribution spatiale des phénomènes impose le recours à des méthodes, des outils et des informations d'ordre quantitatif que qualitatif. (Gumuchian et al., 2000, p.4) et, selon (Brunet et al., 1993, p.194), l'espace est défini comme un espace de relation et un produit social organisé, comportant des acteurs, des lois et des règles d'organisation et de différenciation, cet espace de vie quotidien, celui des pratiques spatiales est en étroite relation avec le domaine des représentations spatiales propre à un groupe.

Tout au long de mes travaux, une question reste constante, celle du *rôle des acteurs dans l'organisation de l'espace et, des caractéristiques de la distribution spatiale d'ALGER*, sous l'effet d'une suite continue de faits ou d'opérations présentant une certaine unité ou se reproduisant avec une certaine régularité (Gumuchian et al., 2000, p.23).

II.D.2- Echelles d'observation et d'intervention

En suivant la logique du cheminement retenu et justifié, c'est par *l'analyse à l'échelle macro relative à l'échelle urbaine communale et intercommunale* que mes travaux ont débuté pour arriver à l'échelle micro du quartier : l'échelle est définie selon le rayon d'influence du projet urbain.

La Capitale du pays connaît de profondes mutations : pôle urbain de grande envergure où de nombreux projets urbains et structurants se développent et, ALGER ville, métropole possède un réseau de communications très important à l'origine d'une part non négligeable de la saturation du foncier en termes de disponibilité en terrains urbanisables. Etalement de la ville, expansion socio-économique, développement durable..., tout milite pour une réorientation en priorité, des approches intégrant ces problématiques accompagnées d'une grande réflexion sur la gouvernance mise en place pour ALGER. (Deluz, 2010).

- Collecte de données :

Comme la fiabilité des résultats d'intervention dépend en grande partie de l'adéquation des données⁸⁶ et, en ayant en tête constante cette préoccupation, afin d'approfondir/enrichir la recherche, je me suis appuyée non seulement, sur (i) *la complémentarité des méthodes* quantitatives et qualitatives mais également sur d'autres méthodes plus spécifiques (méthode systémique, méthode analytique, méthode MACTOR) pour le renforcement de leur inter-complémentarité, ainsi que, sur (ii) les documents et données collectés ayant servi de fondation solide à ma recherche et d'indispensables bases à l'étude du cas précis .

Dans l'approche théorique, l'objectif retenu est d'analyser les mutations d'ALGER avec ses différentes échelles (en particulier, Alger métropole, ville d'Alger, Alger territoire acteur) jusqu'aux limites administratives de la wilaya d'Alger dans le cadre du développement durable et, en procédant de la manière suivante :

⁸⁶ C'est l'adéquation des données qui a justifié pour l'essentiel, le recours aux méthodes quantitatives et qualitatives : l'approche quantitative générant des résultats faciles à synthétiser, à comparer et à généraliser et, l'approche qualitative fournissant des données approfondies et détaillées très utiles à la compréhension du pourquoi des résultats et, à l'appréhension de la perception des acteurs de leurs rôles, de leur participation, ...

La première étape préparatoire concernait la collecte des documents et données pour caractériser le présent d'Alger, ses héritages et perspectives, ses atouts et défis, ses potentialités et contraintes..., auprès des institutions du domaine dans un premier temps, puis j'ai progressivement élargi le champ de recherche et de collecte (internet et centres de documentations spécialisés notamment,) en fonction des résultats intermédiaires obtenus.

Afin de réaliser un échantillonnage assez représentatif des acteurs de la ville, j'ai procédé à sa stratification fonctionnelle en sélectionnant des représentants d'acteurs institutionnels et d'acteurs non institutionnels de chacun des niveaux depuis, le niveau central (ministères) jusqu'au niveau local (directions techniques, APC, Wilaya) ; du niveau de décision/exécution ; études et, réalisation jusqu'aux associations et citoyens (Partie 2).

A partir de là, après avoir établi une liste d'acteurs ayant ou pouvant avoir une influence sur la conception, la mise en œuvre ou la gestion des documents d'urbanisme, j'ai pris attache avec les acteurs sélectionnés, j'ai conduit des entretiens semi directs au cours desquels, nous avons notamment, tenté de mieux apprécier l'importance accordée/ à accorder aux critères du développement dans le choix des projets urbains ou à défaut, dans leur prise en compte à posteriori en questionnant directement les différents acteurs engagés dans ces projets et, en procédant à des recoupements de l'information collectée.

- **Entretiens semi-directs**

Cette étape est basée sur des *entrevues* avec les acteurs afin de me permettre d'atteindre, cerner et, analyser leurs discours au travers de ces entretiens exploratoires.

A. La méthode des entretiens s'est confirmée comme la méthode la mieux adaptée à l'analyse des rôles et des discours des acteurs. En effet, à partir d'entretiens *bien préparés* c'est-à-dire des entretiens dont les but, objectifs, limites ont été préalablement, présentés, clarifiés et, dès lors que l'assurance d'un partage de la restitution à titre individuel leur fut fournie alors, les acteurs se sont exprimés et, ont présenté leurs stratégies pour les projets urbains de la ville d'Alger.

Toutefois, même si globalement, les conditions de réalisation des entretiens et des discussions avec les acteurs ont été favorables, des difficultés ont malgré tout surgi : elles peuvent être regroupées autour : (i) d'une certaine *méfiance et d'un scepticisme* de certains acteurs enquêtés malgré leur accord sans équivoque de répondre au questionnaire (transmis au préalable) scepticisme et, défiances du bien- fondé des opérations d'enquêtes engagées en termes d'« à quoi bon ! », par contre pour d'autres acteurs, les entretiens ont été une occasion pour étaler leurs griefs contre tout ou partie des acteurs réputés à tort ou raison appartenant à la puissance publique et pour d'autres l'occasion d'exprimer leur sources d'inquiétudes liées à des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'organisation de la politique de la ville ; (ii) d'un *manque de communication criant* notamment, entre les citoyens et, les secteurs publics compétents ; *une très faible accessibilité (voire un manque) à la documentation technique* en particulier, les monographies des communes.

B. *La partie traitement des données issues des entretiens*, je l'ai faite au travers du logiciel MACTOR après avoir saisi les résultats (MACTOR étant un outil d'analyse des stratégies et jeux d'acteurs). Cet outil tente d'estimer les rapports de force entre acteurs et d'étudier leurs

convergences et, divergences vis-à-vis d'enjeux et d'objectifs associés. A partir de cette analyse, un autre objectif est associé à l'utilisation de Mactor : il s'agit de la possibilité pour un acteur donné, d'obtenir une aide à la décision lui permettant de mettre en place sa propre politique d'alliances et de conflits.

La description détaillée de la mise au contexte de la thèse fait l'objet du chapitre 4 (Partie 2) et, le tableau 5 ci-dessous donne au travers de deux schémas (un schéma général et un schéma détaillé) une représentation schématique synthétique de toutes les étapes, les outils utilisés et, les instruments produits ainsi que les résultats en termes de sorties du logiciel.

Tableau 5: Présentation synoptique de la méthode Mactor

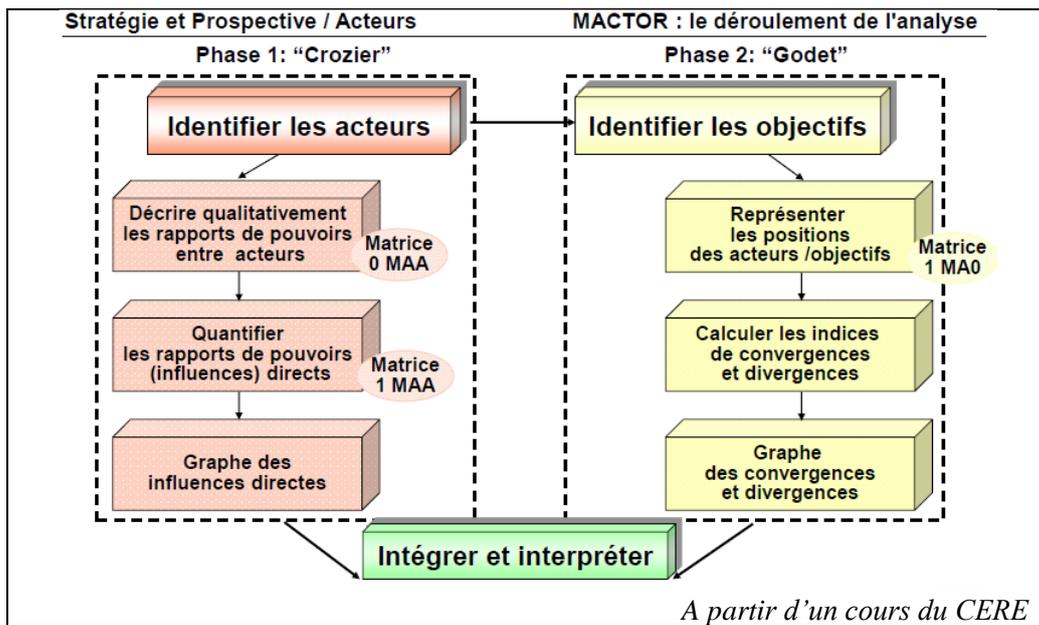


Schéma général

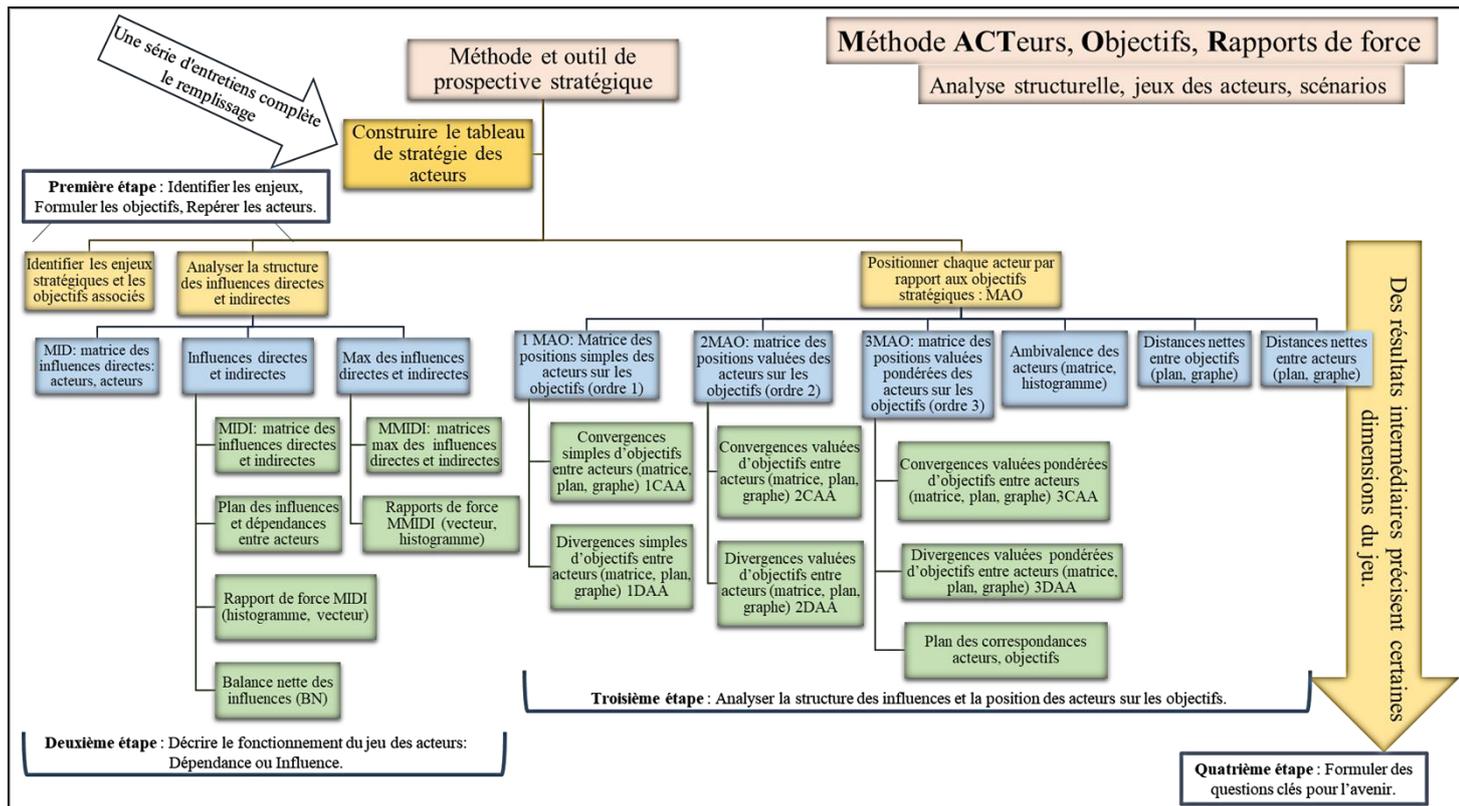


Schéma détaillé, par Keltoum Saidani, 2018.

Documentation utilisée

Comme indiqué précédemment (en particulier au point I.D.4-Terminologies du préambule), j'ai abordé les travaux de recherche sur le sujet par des lectures de nombreux travaux au niveau global, au niveau national en général et, sur ALGER en particulier, traitant des questions d'actions et d'interactions entre les termes du sujet de la thèse « *Acteurs, projets urbains et Environnement : les mutations urbaines à Alger* ». Ces lectures ont été complétées par des observations de terrains, des analyses statistiques et cartographiques ainsi que d'importants échanges itératifs au cours des nombreux entretiens avec des acteurs d'horizons variés du territoire d'ALGER : le but étant d'établir un état de l'art à partir de l'évolution historique de la ville d'Alger de la période ottomane jusqu'à la période actuelle. Cette première étape de la recherche visait aussi, à dresser l'état de l'évolution du cadre bâti en rapport avec le foncier, l'évolution de la population en rapport avec les fonctions urbaines dont le logement, les réseaux de communication et l'accessibilité de la ville.

Les principaux documents qui nous (moi-même et, les acteurs rencontrés) ont servi pour cette étape, sont : les plans d'urbanisme (PDAU, POS), les documents ONS des recensements, le plan stratégique d'aménagement de la ville d'Alger ainsi que la Revue « Vie de ville » et en particulier son numéro spécial (*Vie de ville, Les projets qui transforment Alger*, 2012) relatif aux projets structurants d'ALGER ainsi que diverses monographies dont celles sur l'ancienne ville.

Ainsi, en matière de *processus globaux et, développement durable*, j'ai exploité et partagé avec des acteurs les rapports et sites dédiés de l'ONU et de ses agences spécialisées notamment, ONU-HABITAT et le PNUD ainsi que le Rapport National Volontaire ALGERIE 2019 relatif à l'état de la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ODD11 pour l'ALGERIE : ce rapport national peut être consulté sur le site du Ministère des Affaires Etrangères.

- **Contraintes rencontrées.**

La difficulté principale et récurrente réside dans : l'acquisition dans des délais acceptables, des documents auprès des organismes officiels ; la récupération de certains documents complémentaires autres que les plans d'urbanisme officiels ; l'organisation d'entretiens avec certains acteurs de la ville, où l'enregistrement du discours n'a pas été possible ; l'impossibilité d'accéder aux données socio-économiques de toutes les communes de la wilaya : cette impossibilité m'a contraint à réaliser des enquêtes de terrain et, enfin dans les distorsions au niveau de la compatibilité entre le contenu des documents fournis et la réalité sur le terrain. Autre difficulté rencontrée fut celle relative à l'accès en particulier, à certains services⁸⁷ des administrations centrales et locales.

- **Approches utilisées**

a- Approche systémique et Approche analytique

En sus des approches qualitative et quantitative, nous nous sommes appuyées sur *l'Approche systémique et l'Approche analytique* dont leurs principales caractéristiques sont très brièvement comparées :

Premièrement, en termes de définitions et de concepts :

Pour De Rosnay : « *c'est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but* » tandis que pour Ladrière : « *c'est un objet complexe, formé de composants distincts reliés entre eux par un certain nombre de relations* », ces deux définitions explicitent les 4 concepts fondamentaux la fondant : *Interaction ; Globalité ; Organisation ; Complexité.*

Deuxièmement, en termes de caractéristiques :

Les principales caractéristiques de ces deux approches sont décrites ci-dessous. Et de manière générale, l'Approche systémique par rapport à l'Approche analytique, a deux aspects complémentaires importants : elle permet l'organisation des connaissances et elle rend l'action plus efficace que Joël de Rosnay présente comme une « *Nouvelle méthodologie permettant de rassembler et d'organiser les connaissances en vue d'une plus grande efficacité de l'action* ». (De Rosnay, 1975).

⁸⁷ Les personnels de ces services faute d'introduction formelle, m'ont bien reçue en professionnel mais ont requis l'anonymat et l'assurance du partage de la restitution des entretiens.

Caractéristiques des Approches Systémique et Analytique	
<p align="center">Approche systémique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se concentre sur interactions entre éléments • Considère les effets des interactions • S'appuie sur la perception globale • Modifie des groupes de variables simultanément. • Intègre la durée et l'irréversibilité • Validation des faits par comparaison du fonctionnement du modèle avec la réalité • Modèles insuffisamment rigoureux pour servir de base de connaissances, mais utilisables dans la décision et l'action. • Approche efficace lorsque les interactions non linéaires et fortes • Conduit à un enseignement pluridisciplinaire • Conduit à une action par objectifs • Connaissance des buts, détails flous. 	<p align="center">Approche analytique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se concentre sur les éléments • Considère la nature des interactions • S'appuie sur la précision des détails • Modifie une variable à la fois • Indépendante de la durée réversibilité • Validation des faits se réalise par preuve expérimentale dans le cadre d'une théorie. • Modèles précis et détaillés, mais difficilement utilisables dans l'action • Approche efficace lorsque les interactions linéaires et faibles • Conduit à un enseignement par discipline • Conduit à une action programmée dans son détail • Connaissance des détails, buts mal définis.
Dynamique	Statique

Ainsi définies, ces deux approches sont particulièrement adaptées à l'analyse des processus et dynamiques et, elles complètent l'Approche système abordée dans le préambule.

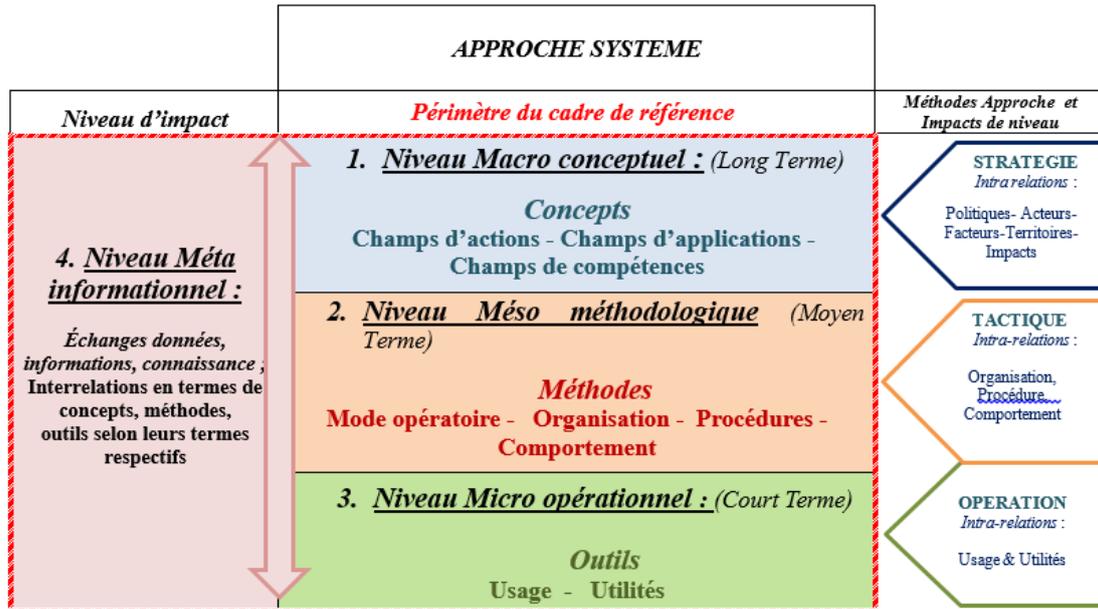
b- Approche système

L'analyse structurelle (fréquemment désignée approche système) d'un système⁸⁸ consiste à décrire les composants du système et les relations qui existent entre eux. L'analyse structurelle permet de répondre aux questions de savoir *de quoi est composé le système* et *comment il est organisé* et, aussi d'avoir une vue d'ensemble en intégrant un certain nombre de facteurs en liens avec l'institution, son organisation et, son environnement : elle coordonne de manière systématique ses sous-systèmes.

Cette approche a été utilisée pour l'analyse de la Loi n°01-20 est détaillée dans les pages suivantes et, elle est complétée selon les thématiques considérées dans les Parties 2 et 3 en tentant de suivre la difficile intégration du développement durable dans le cadre de référence national. Ceci étant, sont rappelés de manière très succincte les éléments clé de chacun des quatre sous- systèmes désignés « niveaux » qui sont déroulés formellement dans la Loi n°01-20 et, qui sont en interrelations : la figure 10 en donne une illustration synthétique et, interprétative.

⁸⁸ Un système est une association structurée d'éléments, sous -systèmes ou composants, qui interagissent d'une manière organisée pour accomplir une finalité commune. *Source Wikipédia.*

Figure 9: Approche structure



Inspirée de Patrick Zimbardo : Concepts et méthodes cognitives -2000.

La Loi n°01-20 définit le périmètre du *cadre de référence national de l'aménagement et du développement durable du territoire national* qui comprend la Constitution et les cadres de référence législatifs en vigueur⁸⁹. Elle précise :

Au niveau macro, les principes et les fondamentaux de la Politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire et, sa stratégie clarifie les axes de développement et les moyens lui permettant de suivre les orientations stratégiques retenues pour parvenir au but fixé (*Niveau de long terme*) ;

Au niveau méso, sa tactique précise tous les moyens employés pour obtenir le résultat voulu et, en particulier les six instruments de la PNADDT dont le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) qui est le cadre de référence de l'action des pouvoirs publics. (*Niveau de moyen terme*) ;

Au niveau micro opérationnel, sont définis et précisés tous les instruments coordonnés employés ou les opérations à exécuter pour parvenir au résultat escompté dont en particulier, les modalités de mise en œuvre du SNAT (*Niveau court terme*) ;

Le 4^{ème} niveau méta est un niveau informationnel et de communication qui assure les échanges de données, d'informations et de connaissances. Il assure la liaison entre les différents niveaux, au sein de chaque niveau ainsi qu'avec et entre leurs environnements respectifs.

Abordée dès la première partie, pour ma recherche et, compte tenu de l'importance de la Loi n°01-20 du 12-12-2001 dans le développement institutionnel et, en particulier sur le développement d'ALGER territoire acteur, l'analyse de sa structure est synthétisée par la représentation schématique suivante :

⁸⁹ C'est à dire intégrant les instruments internationaux ratifiés par l'ALGERIE.

Encadré 6: Loi n°01-20 selon l'approche système.

1- Champs d'actions, le périmètre du cadre de référence national en la matière, issu de la Loi, est matérialisé par ses Attendus et articulé selon le triptyque du développement durable (DD) comme suit :

		A. Périmètre	
		Domaine contributifs d'influence	
		Sectoriels	Transversaux
Lois relatives à:	Capital ressources naturelles	Protection environnement ; Code des eaux ; Régime général des forêts ; Gestion, contrôle et élimination des déchets.	Aménagement du territoire; Planification ; Commune ;
	Capital économique	Maitrise de l'énergie ; Postes et télécom ; Orientations & organisation des transports terrestres ; Développement des investissements ; Organisation fonctionnement et privatisation des entreprises publiques économiques ; PME.	Wilaya ; Orientation foncière ; Aménagement du territoire & Urbanisme; Loi domaniale ;
	Capital social	Patrimoine culturel	Expropriations d'utilité publique.
B. Buts et orientations (les dispositions de la Loi définissent):			
1. Orientations (NB : elles déterminent les Politiques) 2. Instruments d'aménagement du territoire de nature à <u>garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national, fondé sur :</u> - les choix stratégiques requis par un développement de cette nature ; - les politiques concourant à la réalisation de ces choix ; - la <u>hiérarchisation</u> des instruments de mise en œuvre de la <u>Politique d'Aménagement & du Développement Durable du Territoire</u> (PNADDT).			

2- Principes & Fondamentaux de la PNADDT

• 1^{er} niveau conceptuel : (chapitre1) :

La loi n° 01-20 « APPROCHE SYSTÈME »		
Champs de compétences & Stratégie : Modalités de conception & mise en œuvre		
La PNADDT initiée & conduite par l'Etat <u>En relation</u> avec les collectivités locales, <u>En concertation</u> avec agents économiques & sociaux du développement & <u>En association</u> avec citoyens pour son élaboration et sa mise en œuvre.		
Champs d'applications: Vocations & Finalités		
Vocations	Développement harmonieux du territoire national <u>selon</u> spécificités & atouts de chaque <u>espace régional</u> ; Rééquilibrage armature urbaine par la Promotion des fonctions régionales, nationales, et internationales des métropoles et grandes villes.	
Finalités	Principes : Egalité des chances de promotion & épanouissement entre tous les citoyens au travers de :	
	Stratégies	Objectifs
Capital naturel	- Soutien & Dynamisation des milieux ruraux, régions & zones en difficultés ; - Protection des territoires & populations contre les risques liés aux aléas naturels ; - Protection espaces & ensembles écologiquement & économiquement sensibles .	- Stabiliser la population. - Gestion des risques liés aux aléas naturels
Capital économique	- Création conditions favorables au développement de richesse nationale & emploi ; - Incitation à répartition appropriée entre régions & territoires, des bases et moyens de développement.	-Alléger les pressions sur littoral, métropoles & grandes villes ; - Promouvoir zones montagnes, Hauts plateaux & Sud.
Capital social	Protection, mise en valeur, utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles	Préservation pour les générations suivantes.
Principes: <i>Unité nationale/intégrité territoriale & Souveraineté nationale</i> d'où Deux obligations conceptuelles transversales ;	Quatre Principes : Compensation - Correction – Soutien- Maitrise & Organisation donc: ETAT assure :	
	Compensation: handicaps naturels, géographiques des régions & territoires pour garantir mise en valeur, développement & peuplement équilibré du territoire national ; Correction: des inégalités des conditions de vie à travers la diffusion des services publics & lutte contre causes de marginalisation & exclusion sociales dans campagnes & villes ; Soutien: des activités économiques selon leur localisation en garantissant leurs : répartition, diffusion renforcement sur territoire national ; Maitrise & Organisation: de la croissance des villes.	

- **2^{ème} niveau méthodologique précise les instruments de la PNADDT** (chapitre 2) :

Section 1 : Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) : Cadre de référence de l'action des Pouvoirs publics.

2.1. Mode opératoire (ensemble des étapes) :

Les instruments d'aménagement et de développement durable du territoire sont :

- *L'échelle nationale* avec le **SNAT** (schéma national d'aménagement du territoire) ;
- *L'échelle régionale* avec le **SRAT** (schéma régional d'aménagement du territoire) ;
- *L'échelle de la wilaya* (métropole) avec le **PAW** (Plan d'aménagement de wilaya) ;
- *L'échelle l'aire métropolitaine d'Alger* avec le Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine d'Alger (**SDAAM**) qui couvre le territoire de 4 wilayas (Alger, Tipaza, Blida et Boumerdès) constituant son aire métropolitaine ;
- *L'échelle de la ville*, ce niveau urbain concerne une partie de ville ou de l'agglomération avec dans l'environnement juridique algérien, le Plan d'occupation des sols (**POS**) et le Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (**P.D.A.U.**).

2.2. Organisation- procédure- ... au travers du SNAT qui :

Section 1: Vocation

- Traduire & développer les orientations stratégiques fondamentales d'aménagement & DD ; **Constituer le cadre de référence pour l'action des pouvoirs publics ; Déterminer** espaces & territoires objet de mesures incitatives/dissuasives;
- **Fixe Orientations fondamentales** assurant finalités et Exploitation rationnelle espace national, répartition population & activités économique sur territoire national ; Répartition spatiale appropriée des villes & établissements humains, à travers maîtrise croissance des agglomérations & une armature urbaine équilibrée ; Cohérence des choix nationaux avec les projets d'intégration régionaux.
- **Etablit Principes** régissant localisation grandes infrastructures & Intègre politiques développement économique & social (mise en œuvre PNAT) & **Définit les aires métropolitaines** éligibles à un SDA.
- **Fixe Principes & Actions d'organisation spatiale**
- **Tient compte des situations spécifiques qui caractérisent le territoire**

Section2: Elaboration & Approbation du SNAT

- Le SNAT est élaboré par l'Etat. Approuvé par voie législative pour période de 20 ans, il fait objet d'évaluations périodiques & actualisation tous les 5 ans selon les mêmes formes.

Section 3: Conseil national de l'aménagement & du développement durable du territoire

- Création du CNADDT pour : Proposer l'évaluation & actualisation périodique du SNAT ; Contribuer à l'élaboration des SDN et SDR ; Présenter devant les deux chambres du Parlement, un rapport annuel sur la mise en œuvre du SNAT.
- Les : composition, missions, modalités de fonctionnement du CNADDT précisées par voie réglementaire

- **3^{ème} niveau opérationnel : précise la mise en œuvre de SNAT (chapitre 3) :**

Section 1 : Modalités de mise en œuvre des grandes infrastructures & services collectifs d'intérêt national

Sont institués 15 schémas directeurs des grandes infrastructures & services collectifs d'intérêt national comme les instruments privilégiés du développement harmonieux du territoire national et ses régions ; ils comprennent :

***Au titre du capital ressources naturelles,** Schéma directeur des espaces naturels des aires protégées ; Schéma directeur de l'eau ; Schéma directeur du développement agricole ; Schéma directeur du développement de la pêche et des produits halieutiques ;*

***Au titre du capital économique,** Schéma directeur du transport : les routes et autoroutes ; le chemin de fer ; les aéroports ; les ports ; Schéma directeur des réseaux d'énergie ; Schéma directeur des services et infrastructures de communication, de télécommunication et d'informations ; Schéma directeur des établissements universitaires et des structures de recherche ; Schéma directeur de la formation ; Schéma directeur des sports et grands équipements sportifs ; Schéma directeur des zones industrielles et d'activités ;*

***Au titre du capital social,** Schéma directeur de la santé ; Schéma directeur d'aménagement touristique ; Schéma directeur des biens et des services et grands équipements culturels ; Schéma directeur des zones archéologiques et historiques.*

Ces schémas directeurs sont établis selon les orientations définies. Leur élaboration et révision font l'objet *coordination intersectorielle* au titre de l'AT dont les modalités, champ d'application, contenu et règles de procédure sont précisés par voie réglementaire. Ils sont approuvés par voie réglementaire.

Section 2 : Dispositions & prescriptions concourant à la réalisation des Objectifs de l'aménagement et du développement durable du territoire

- *Etude d'impact d'aménagement du territoire* portant sur aspects économiques, sociaux et culturels du projet requise pour tout investissement, équipement ou implantation non prévus par les instruments d'aménagement du territoire

- *La réalisation des objectifs d'aménagement et de DD du territoire* implique (i) dispositions & prescriptions visant : protection & valorisation des espaces sensibles (littoral, zones de montagnes, steppe et les régions sahariennes) ; revitalisation des espaces ruraux ; organisation d'une politique de la ville ; (ii) dispositions & prescriptions définies par loi selon besoins.

<i>Section 3 : Instruments de l'aménagement du territoire</i>	
<i>Schéma directeur d'aménagement des espaces littoraux</i>	Etablit sur la base des orientations du SNAT. Contenu & modalités d'élaboration, précisés par voie réglementaire.
<i>Schéma directeur de protection des sols & lutte contre la désertification</i>	Contenu & modalités d'élaboration, précisés par voie réglementaire.
<i>Région-programme d'aménagement et de DD constitue :</i>	- Espace de <u>coordination</u> pour le développement & aménagement du territoire ; - Espace de <u>programmation</u> pour les politiques nationales concernant AT. - <u>Cadre de concertation & coordination intra régional</u> pour élaboration, mise en œuvre et le suivi du SNAT.
<i>Institution de 9 Régions-programme d'aménagement et de développement durable</i>	Espace régional d'aménagement et de développement du territoire (ERADT) Nord-Centre ; Nord-Est ; Nord- Ouest ; ERADT Hauts Plateaux- Centre ; Plateaux- Est ; Plateaux- Ouest ; ERADT Sud-Est ; Sud-Ouest ; Grand Sud.
<i>Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) & valide 20 années et évaluation & suivi tous les 5 années par voie réglementaire.</i>	<i>Fixe</i> les orientations fondamentales du DD des régions-programmes ; <i>Comprend</i> : état des lieux, analyse prospective, plan assorti documents cartographiques du projet d'aménagement & DD du territoire ; <i>Etablit</i> les atouts, vocations principales, etc. (Art.49) <i>Détermine</i> calendrier actions & peut recommander instruments d'aménagement & planification urbaine/environnementale pour espaces éligibles (dispositions particulières).
<i>Schéma directeur d'aménagement du territoire de l'aire métropolitaine (SDAAM)</i>	Selon dispositions et prescriptions du SRAT du territoire concerné, le SDATAM détermine : orientations générales d'utilisation du sol ; délimitation zones agricoles ; localisation des grands équipements structurants et infrastructures ; orientations générales de protection & de valorisation de l'environnement, patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique ; localisation des extensions urbaines, activités industrielles, touristiques et sites des agglomérations nouvelles. Conditions & modalités d'élaboration fixées par voie réglementaire.
<i>Plan d'aménagement du territoire de wilaya (PATW)</i>	<i>Précise</i> , pour son territoire, schémas d'organisation des services locaux d'utilité publique ; aires intercommunales d'aménagement & développement ; hiérarchie générale & les seuils d'urbanisation des agglomérations urbaines & rurales. Il est initié par le wali et ses modalités d'élaboration fixées par voie réglementaire ; Il est : Elaboré pour la période couverte par le SRAT ; Soumis à approbation du Conseil Populaire de Wilaya ; Adopté par voie réglementaire.
<i>Section 4 : Instruments financiers & économiques de la Politique d'aménagement du territoire</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Les financements de l'ETAT pour la réalisation des grandes infrastructures & services collectifs d'intérêt national font objet de programmations pluriannuelles. - Mesures incitatives définies par lois de finance pour les espaces, territoires et milieux à promouvoir en conformité avec instrument d'aménagement approuvés ; Aides et subventions peuvent être accordées au soutien des programmes intégrés et promotion des initiatives publiques & privées de développement ; à la création, extension & reconversion d'activités ; à l'accueil d'activités délocalisées ; à la promotion de l'ingénierie du développement. - Mesures dissuasives d'ordre économique et fiscal par lois de finance pour éviter les concentrations d'activités ou l'implantation d'activités non conformes aux instruments d'aménagement du territoire approuvés en certaines zones. 	
<i>Section 5 : Instruments de partenariat de l'aménagement du territoire</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des schémas (SNAT, SDAT, SRAT, Plans d'aménagement) peut donner lieu notamment dans les zones à promouvoir à des contrats de développement liant l'Etat et/ou les collectivités territoriales et les agents et partenaires économiques. - Le contrat de développement est une convention associant l'ETAT et une ou plusieurs collectivités territoriales et un ou plusieurs agents et partenaires économiques, dans des actions et programmes définis à partir des schémas directeurs et plans d'aménagement pour des périodes déterminées. <p>Les conditions d'élaboration des différents types de contrats de développement sont précisées par voie réglementaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Région-programme d'aménagement et de DD</i> : Définie comme « territoire constitué par plusieurs wilayas limitrophes et présentant des caractéristiques physiques et des vocations de développement similaires ou complémentaires. » (Art.3). 	

Cette approche descendante (dite *top-down*) caractérise le principe général de fonctionnement d'une démarche de type procédure où, partant de l'ensemble, on décompose en éléments toujours plus détaillés, pour déboucher sur une « mise à plat », une « dissection totale », un état des lieux de l'objet étudié.

Le système (la loi) réalise une fonction globale dans le but de répondre à un besoin (aménagement et développement durable du territoire) et, il pilote⁹⁰ (Diamond, 2006) selon une démarche directive (descendante) dont le fil directeur de l'animation est actionné par la hiérarchie des textes qui déterminent les échelons « subordonnés » d'exécution ou d'améliorer les prescriptions définies par la loi et les textes qui en découlent.

Ainsi, ALGER territoire et ALGER métropole « coïncés » dans la crise de proximité et, dans celles qui en découlent (politiques, conceptuelles, programmatiques, ...), interpellent la discipline de l'aménagement et de l'urbanisme pour la formulation d'un nouveau paradigme : aujourd'hui, Alger territoire a besoin d'« un ensemble de techniques, de questions, de problèmes, admis par un groupe. Sa constitution est une étape indispensable même si toute nouvelle découverte se situe à l'intersection de plusieurs disciplines, à un moment donné il faut accepter un ensemble de techniques, de concepts, de vérités admises, de méthodes expérimentales comme des principes limitatifs » (Rumelhard, 1988)⁹¹.

II.E- Présentation de la thèse

Les problématiques liées aux projets urbains, aux acteurs et, au développement durable, m'ont permis de *poser* certaines hypothèses, tout en suivant les mutations découlant des différentes stratégies appliquées par les acteurs sur le cas d'étude : ALGER et, d'*examiner* le degré de compatibilité entre les stratégies adoptées ainsi que la prise en charge de la problématique du développement durable.

Afin de faciliter la lecture, j'ai essayé de situer les échelles globales, nationales et locales, introduites dans le préambule, de la manière la plus simple possible afin d'éviter au maximum les répétitions et autres redites liées aux problématiques de la thèse. Dans chaque partie, les approches globales et locales sont explicitées pour veiller à ne pas occulter le poids des tendances générales sur le local compte- tenu de l'héritage d'un peu plus de cinq siècles (505 années soit l'équivalent de 101 plans quinquennaux) de construction territoriale !

La thèse est structurée en trois parties organisées en six chapitres pouvant être synthétisées comme suit :

⁹⁰ Dans son livre *Effondrement*, Jared Diamond présente les deux approches dans le cadre de la gestion des problèmes écologiques par les sociétés menacées d'effondrement.

⁹¹ Sa formulation bien que se rapportant au travail scientifique dans l'enseignement de la biologie, exprime parfaitement mes questionnements et points de vue dans la problématique de la thèse.

II.E.1- Première partie : Alger, d'une petite cité portuaire à une ville en réseau ...en route vers une métropole internationale.

La première partie de la thèse se propose de mettre en lumière l'historique de la croissance et de l'expansion de la ville d'Alger selon l'espace et au cours du temps. Et, les impacts socio-écologiques issus de la problématique de l'étalement urbain seront présentés, depuis son caractère de ville « **Medina** », jusqu'à aujourd'hui, ville « **Métropole** ».

Elle expose les différentes caractéristiques de la ville d'Alger, les transformations les plus importantes qu'a connues le tissu urbain, tout en respectant les principales caractéristiques du cadre et contexte historique, politique et socio-économique.

Elle s'attache à expliciter les environnements du projet thèse notamment, en mettant l'accent sur les différentes étapes de développement des projets urbains, déroulées selon la problématique générale, abordée dans l'introduction générale de la thèse et, en introduisant les changements de la structure environnementale au travers de ce développement urbain.

- Premier chapitre : Historique de la croissance et de l'expansion de la ville d'Alger au cours du temps et selon l'espace

Est focalisé sur l'introduction des notions de projet urbain et, de l'Environnement dans les politiques d'aménagement. Dans un premier temps, sont exposées les différentes définitions de l'expression « projet urbain », les conditions du recours à cette notion et, les réponses que ce type de projets apporte en matière d'aménagement urbain. Puis, dans un second temps, est réalisée la contextualisation de ces définitions des différents types de projets urbains dans la ville d'Alger dans tous leurs aspects, leurs traductions spatiales, leurs propriétés, leurs échelles.

Le chapitre est basé sur une *analyse rétrospective*, portant sur les tendances d'évolution de l'aire de l'agglomération urbaine dont l'objectif est la détermination de l'offre territoriale de la ville d'Alger et, sa capacité à transformer durablement son potentiel dans l'avenir. Cette analyse se concentre sur l'analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces de l'agglomération urbaine d'ALGER.

L'application de la notion du projet urbain sur le terrain, engendre des changements aux nombreuses conséquences. Cependant, je me suis limitée à celles qui relèvent de l'Environnement dans toutes ses acceptations ainsi qu'à celle de l'introduction de la mission relative à l'Environnement dans la politique d'aménagement d'ALGER car elle permet d'étayer l'analyse du rapport intersectoriel dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

- Deuxième chapitre : Planification urbaine au service du projet urbain...

Alger est une capitale marquée par une importante croissance urbaine présentée dans le premier chapitre. Elle est le résultat des dynamiques économiques et démographiques qu'a connu la ville et, qui influencent la qualité de vie de la population, la productivité et la durabilité du capital naturel ainsi que l'efficacité de l'utilisation des ressources affectées par les problèmes

environnementaux (selon leur degré de gravité). Ainsi, dans ce chapitre, est exposée la question de l'Environnement sous l'angle de chacune des trois dimensions du triptyque du développement durable dans la ville d'Alger et, en prenant en compte la pression qu'exercent les croissances économiques et démographiques sur les ressources naturelles et, les conflits vécus allant de faits naturels aux faits sociaux. Puis, ces faits, sujet et objet de l'analyse, sont confrontés aux composantes classiques et récentes de l'Environnement afin d'évaluer (qualitativement et quantitativement) la situation environnementale actuelle qui questionne la justification et les raisons de sa caractérisation de « situation environnementale alarmante ».

Et, cette approche m'a permis d'appréhender la meilleure manière d'aboutir à une conciliation voire réconciliation entre l'économie, l'environnement et la croissance démographique ou bien avec l'urbanisation, l'industrialisation deux facteurs encore déterminants et profondément imbriqués entre eux et, qui dans le contexte du développement durable, devraient être atouts et sources d'attractivité dans et de la stratégie de développement de la ville d'Alger.

Pour rappel, *deuxième et troisième parties constituent le cœur de la recherche et de l'analyse.*

II.E.2- Deuxième partie : Organisation institutionnelle de l'espace urbain d'Alger : *Acteurs et territoires*

La partie est consacrée à l'identification des différents acteurs plus au moins impliqués dans la production urbaine et, leurs compétences au travers d'une analyse permettant l'évaluation du niveau de sensibilisation des acteurs prédéfinis, leur degré d'influences respectives dans le fonctionnement du système socio environnemental global et, leurs programmes d'action sur les plans stratégiques.

- **Troisième chapitre : Projets urbains et, territoires urbains**

Pour une bonne exploration de cette problématique liée à l'Environnement en Algérie, le chapitre étudie les relations entre acteurs, environnement et urbanisme au travers d'une analyse comparée des variables environnementales urbaines à celles des comportements des acteurs. Cette recherche centrée sur l'analyse des stratégies des acteurs identifiés et, de leurs interventions sur le terrain, devrait me permettre de mieux comprendre les différents diagnostics en lien avec l'environnement de la ville d'Alger.

Cette analyse utilise la méthode Mactor conçue pour approfondir les rôles et les jeux d'acteurs dans les démarches territoriales. Elle vise (i) l'identification *des enjeux et des objectifs* liés à la problématique des rôles et jeux d'acteurs dans les démarches territoriales ;

(ii) l'identification des acteurs présumés concernés selon leurs degrés d'intervention et de commandement sur la gestion environnementale et urbaine de la ville d'Alger et,

(iii) la hiérarchisation de ces acteurs et, leur positionnement selon les objectifs prédéfinis afin d'analyser et définir les degrés de coordination de ces acteurs autour d'un projet commun.

Ce chapitre analyse également, *le niveau de la sensibilisation* des acteurs : élus, équipes de maître d'œuvre urbaine et sociale, services, associations, habitants... ; en termes de gouvernance, *la mise en œuvre des partenariats* pour la participation des habitants et, sur le

plan stratégique, *la convergence des approches* économiques, sociales, environnementales du développement durable dans le programme d'action de la ville d'Alger.

- **Quatrième chapitre : Projet urbain, Réalités et Système d'Acteurs**

Ce chapitre analyse la perception par les acteurs identifiés, de la ville d'Alger à travers les lois d'urbanisme et de l'environnement ainsi que de la démarche méthodologique dans la prise en charge de l'environnement à Alger.

II.E.3 - Troisième partie : ALGER, Croissance urbaine et Développement territorial orienté durabilité, entre handicaps et atouts

La partie est dédiée à l'analyse des dynamiques d'équilibrage des territoires, elle a pour objectif le traitement des conditions d'équilibres entre population, environnement et géographie. Les enjeux environnementaux souvent considérés comme secondaires, sont principalement centrés autour des questions de bien-être, de croissance, ou de pouvoir d'achat. Et, les conditions pratiques d'une justice sociale en relation avec un développement durable semblent avoir été moins étudiées que la volonté de réconcilier environnement et économie.

- **Cinquième chapitre : Processus et formes socio-spatiaux d'Alger**

C'est à partir de la notion d'« inégalités écologiques », expression utilisée dans les différents programmes politiques et territoriaux inscrits dans la démarche du développement durable, que seront vérifiés : dans un premier temps, il s'agira de s'assurer si le sens relatif au mot environnement dépend ou non de l'appartenance géographique des populations et, dans un deuxième temps, s'il dépend de la classe sociale de cette population avec ses modes de vie et les comportements des individus. Ces vérifications devraient me permettre de décrire ces inégalités écologiques et d'examiner les transformations relevées, au travers du lien entre les représentations territoriales et les différentes pratiques.

- **Sixième chapitre : Alger transformée... Alger résiliente...**

ALGER est confrontée comme toutes les villes soumises à des mutations urbaines majeures et singulières, à un effort important de recherche et d'expérimentations.

Ce chapitre décrit dans *un premier temps*, les différentes mutations urbaines récentes au travers d'une lecture analytique de l'utilisation et de l'organisation de l'espace algérois, afin de comprendre les territorialités en termes de logiques d'implantation, d'usages de l'espace, et de sociabilités urbaines et, dans *un second temps*, l'évaluation des impacts des projets urbains sur l'Environnement et, l'évaluation des modifications sur le paysage urbain d'ALGER.

PREMIERE PARTIE :

Alger, d'une petite cité portuaire à une ville en réseau... en route vers une métropole internationale

Introduction

Depuis la reprise consécutive à l'adoption le 8 juillet 1999, de la Concorde nationale mettant fin à la « Décennie noire », ALGER reflète la double dynamique de rattrapage ou de comblement des déficits socio-économiques accumulés et de croissance accélérée, adoptée par les Autorités nationales notamment, au travers d'une part, de l'accélération des programmes d'infrastructures dans le cadre de l'approche urbanistique dite de « projets » visant à faire d'Alger ville (déjà en réseau) une métropole internationale méditerranéenne⁹², et d'autre part, de la dynamisation de la politique d'aménagement et du développement durable (DD) du territoire, qui devrait également, la prémunir de ruptures de rythmes. A ce titre, des interventions de divers niveaux sont retenues, engagées ou programmées.

Au plan des infrastructures, Alger métropole concentre un important programme de réalisations pour l'essentiel, en cours d'exécution. Ces réalisations participent au processus de sa transformation au rang des métropoles internationales de niveau régional.

Et, pour conduire ce dessein de métropole internationale⁹³ d'ici 2030⁹⁴, *au plan institutionnel*, les grandes réformes⁹⁵ en cours ainsi que les interventions engagées sur ALGER⁹⁶ témoignent de la volonté de réunir en concomitance :

- les conditions devant permettre d'*assurer la cohérence et la convergence* des politiques publiques appliquées, celles des institutions qui les appliquent et, celles des outils et instruments qu'elles utilisent et,
- leurs inscriptions *dans le respect* de l'héritage de l'Histoire et dans *la prise en compte des principaux déterminants de la géographie du territoire* (physique, humaine, ...) qui constituent de lourdes contraintes synthétisées dans l'Encadré 7 ci-dessous :

⁹² Pour rappel : l'appellation formelle précisée par la Loi 01-20 du 12-12- 2001 art.3 alinéa 2 définit la métropole comme une « agglomération urbaine dont la population totalise au moins 300.000 habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales ».

⁹³ Une ville mondiale est une grande métropole qui : (i) conserve ses fonctions de production et de redistribution en sus de l'impact culturel, (ii) dispose de particularités propres la distinguant des métropoles conventionnelles ; (iii) est une zone urbaine intégrée au réseau économique mondial, auquel elle participe activement par ses fonctions de production propres et par la consommation de son marché. Une ville mondiale est un pôle de commandement du système économique qui concentre concomitamment les activités tertiaires indispensables et, aussi les centres de décision. (Source, *Conférence de méthode de géographie de 1^{ère} année de Sciences Po Paris.*)

⁹⁴ Abordé dans le préambule, il s'agit de l'horizon fixé par l'Agenda international des *Objectifs de Développement Durable (ODD)* adopté au titre de l'ONU auquel l'Algérie a souscrit.

⁹⁵ Réformes de l'éducation, de la bonne gouvernance (justice, fonction publique et collectivités locales, économie), réformes financières et bancaires, et en particulier, réforme de l'économie verte et de la transition énergétique en cours de développement.

⁹⁶ Pour rappel : ville, métropole, aire métropolitaine, wilaya, région

Encadré 7: Principaux déterminants physiques, des contraintes lourdes

Du Nord au Sud du territoire algérien, trois ensembles différents par leur relief et morphologie : la chaîne du Tell et le littoral ; la chaîne de l'Atlas longe les Hautes Plaines plus au Sud et, le désert saharien s'étend au-delà du massif de l'Atlas. Cette disposition du relief à conditions climatiques différentes, détermine les potentiels de l'agriculture des régions et des disponibilités des ressources en eau : - forte disparité entre l'Est et l'Ouest : La région Ouest bien dotée en plaines reçoit de faibles précipitations et la région Est, zone montagneuse où coulent les principaux cours d'eau du pays.

Le climat de l'Algérie est caractérisé par sa grande diversité géographique et, variabilité pluviométrique interannuelle : (i) variabilité pluviométrique entre Ouest (350 mm de pluie), Est (1000 mm), et les reliefs élevés (pouvant atteindre 2 000 mm) pour devenir ~quasi nulle à partir du Sahara (~moyenne < 100 mm) et (ii) concentration des précipitations dans le temps (décembre à avril) c'est-à-dire au moment où la demande climatique (évapotranspiration) est la plus faible.

La répartition spatiale de la population : (i) bande littorale (45000 km²/1,9 % territoire) concentre > 36% pop. totale (274 hab./km²) ; (ii) "Tell et steppe", (255000 km²/ 10,7 %) abrite ~ 53% pop. totale (70,6 hab./km²) ; (iii) Sud (2 millions de km²/nt > 87%) 10,9 % pop. (1,8 hab./km² avec des zones vides) : *Neuf Algériens sur dix vivent dans le Nord (du littoral à limite nord de l'Atlas saharien) sur 12,6% superficie du pays !*

<p>I- Climat, morphologie, pluviométrie, topographie, géologie, géotechnique</p>	<p>II. Dix Risques majeurs (naturels et technologiques) recensés (risques géologiques & hydrogéologiques représentent les menaces les plus élevées pour les populations, la pérennité de l' habitat, l' environnement et le développement du pays.</p>	<p align="center">Part de la superficie nationale</p>	<p align="center">Type de climat</p>	<p align="center">Aléas naturels : séismes, glissement, Inondations, tassement, liquéfaction, érosion, ...</p>
		<p>Région tellienne (Nord) <u>. 4%</u> du territoire national, . Elle dispose de ressources en eau renouvelables : eaux de surface et, nappes phréatiques & aquifères. . <u>90 %</u> des eaux de surface sont situées dans région du Tell.</p>	<p align="center">Méditerranéen sur le littoral</p>	<p align="center">Risques géologiques et hydrogéologiques <u>élevés</u> selon aléas régional et local.</p>
		<p>Région steppique des hauts plateaux : . <u>9%</u> du territoire national, . située entre les Atlas Tellien et Saharien.</p>	<p align="center">Semi-aride</p>	<p align="center">Risques géologiques et Hydrogéologiques : Moyens à faibles</p> <p>Erosion élevée, Avancée du désert importante.</p>
<p>Région saharienne (Sud) : <u>87%</u> du territoire national, avec des précipitations quasi nulles et, des gisements importants de ressources fossiles d'eaux souterraines.</p>		<p align="center">Aride</p>	<p align="center">Rares crues violentes Vents de sables fréquents avec érosion éolienne très forte.</p>	

Il me paraît utile d'insister sur ces *facteurs déterminants* qui par leurs actions propres et, par leurs interrelations, contribuent également, à façonner ou à contrarier ce dessin, l'image du pays et, la notoriété de sa capitale ! Par le passé, ces facteurs (associés aux contraintes lourdes

de risques naturels), ont contribué à freiner ou à perturber une évolution équilibrée de la dynamique de l'Habitat surtout lorsque celle-ci se trouvait confrontée à la croyance fautive voulant que « logement égal habitat et inversement ». A ce titre, les restrictions touchent également, la diversification des contenus des dynamiques urbaines notamment, en termes d'optimisation de l'espace disponible et de services autres que les services de base essentiels !

Et, aujourd'hui, l'exigence intrinsèque de l'intersectorialité inhérente à l'approche du développement durable, renforce progressivement l'acceptation au niveau de tous les acteurs, d'une compréhension élargie des champs d'application du concept de l'habitat : il s'agit là d'une avancée importante depuis la décennie 1980⁹⁷. En effet, dès lors qu'en zone urbaine, l'habitat occupe quasiment, l'ensemble du domaine bâti, il est plus aisé d'admettre que (i) c'est bien la surface des villes que l'Habitat occupe et, par conséquent, (ii) aborder l'habitat en dehors de cette réalité conduit aux inévitables décalages programmatiques et à leurs surcoûts (financiers, économiques, sociaux...).

Ainsi, l'approche monolithique (politique et/ou techniciste) de l'habitat n'est plus soutenable au regard tant de la durabilité des territoires que de la durabilité environnementale ! Et, cette avancée a facilité l'« implantation » du développement durable durant la période critique de la décennie noire !

⁹⁷ Il faut rappeler que tous les textes fondateurs de l'Algérie y compris ceux antérieurs à l'indépendance retiennent à raison - du fait de l'ampleur des déficits cumulés en la matière - l'habitat à dominante logements comme priorité mais avec des interprétations variées des contenus à y mettre et, selon les acteurs et les moments !

CHAPITRE 1 : Historique de la croissance et de l'expansion de la ville d'Alger au cours du temps et selon l'espace.

Le présent chapitre se propose de mettre en lumière les caractéristiques d'Alger ville et, les principales transformations observées, du tissu urbain au travers des principaux éclairages. L'exposition de l'historique de la croissance et de l'expansion de la ville d'Alger au cours des temps et selon l'espace s'appuiera sur des processus globaux et sur des notions clés des projets urbains et de l'environnement dans les politiques d'aménagement et du développement durable du territoire ainsi que sur des impacts socio-écologiques de l'étalement urbain, depuis la petite ville « Medina » jusqu'à la ville « Métropole » d'aujourd'hui !

1.1- Introduction des notions clé des projets urbains et de l'environnement dans les politiques d'aménagement et du développement durable

1.1.1- Projets urbains et Environnement

L'approche urbanistique dite « de projets » considérée comme une nouveauté dans le domaine de l'aménagement du territoire depuis les années 2000, domine la production de « grands projets⁹⁸ ».

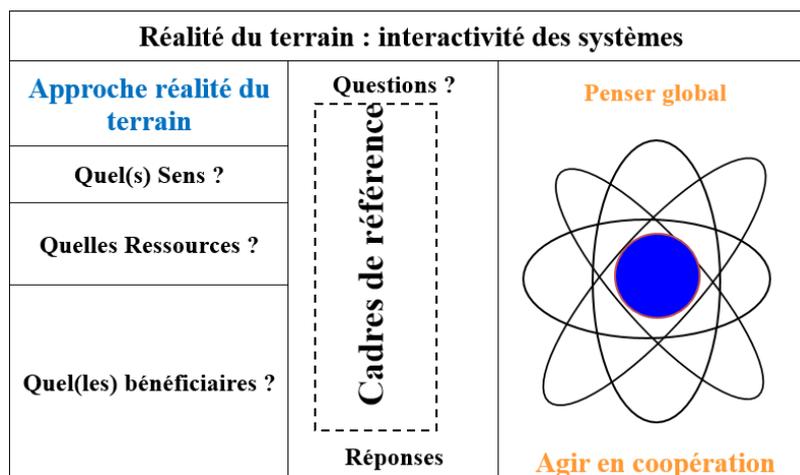
Cette approche reflète le difficile processus de mutation des territoires algérois (contenants et contenus) abordé dans le préambule que je détaillerais dans le présent chapitre et, présenterais de manière synthétique, dans le Déroulé 1. Dynamiques institutionnelles de la période ottomane à ce jour.

En effet, depuis la Loi⁹⁹ n°01-20 de l'aménagement et, du développement durable du territoire, ce processus de mutation des territoires comprend en fait, un double processus de développement à savoir, celui d'un développement institutionnel de niveau national issu du/des cadre (s) de référence et, celui de développement local issu des réalités du terrain, les deux étant en quasi chevauchement malgré les retards dans la mise en œuvre des niveau micro et méta et, aussi, des pressions fortes de l'informel qui s'imposent en pratique d'actions (de toutes sortes) que je détaille tout au long de la thèse.

Ainsi, cette approche est contrainte par ce double processus de développement qu'elle porte et, qui place l'interactivité des systèmes au cœur de son propre « système d'évolution » comme l'illustre le schéma ci-dessous :

⁹⁸ « *Le projet urbain est en concomitance un processus de concertation-coopération et un projet territorial qui (i) vise à définir et mettre en œuvre des mesures d'aménagement sur un territoire urbain avec tous les partenaires institutionnels et non institutionnels concernés, (ii) intègre les échelles territoriales requises et les exigences de long terme afin d'assurer un développement urbain durable* ».

⁹⁹ Pour rappel, Loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire du 12-12-2001 ci-après désignée la Loi n°01-20.



Ainsi appréhendée, ma conviction (partagée avec un certain nombre d'acteurs rencontrés) fait qu'aujourd'hui, face à l'ampleur des besoins et des ressources à mobiliser d'ici 2030, l'approche des « Grands projets » exige que soit organisée la participation de toute la société puisque *durabilité territoriale et, soutenabilité du développement ont pour corollaire appropriation et, responsabilité de la société ainsi que celles de ses acteurs clé et pas seulement, celles des acteurs de la puissance publique (même si elles restent prépondérantes)!*

Et, dans le contexte d'ALGER, le défi ainsi posé, est davantage un enjeu de la transition de ces territoires en co-construction (pour l'essentiel) : et, ce défi qui mis dans les réalités du terrain, devient l'enjeu du passage d'une problématique technique d'ingénierie de la construction de moyen terme à celui d'une problématique politique de long terme en résumé, le défi d'une problématique de la "gouvernance" de ces territoires et acteurs.

Dans cet ensemble de nouveaux concepts du développement durable, la *gouvernance à développer ensemble* a pour vocation de fixer les règles et principes du « gouvernement » des nouvelles approches avec de nouveaux acteurs-parties et, de définir la manière de "gouverner" en clarifiant l'épineuse question de la prise de décision au sein d'organisations pas seulement institutionnelles mais humaines toujours plus complexes du fait de la « prolifération » d'intérêts divergents et du foisonnement de revendications quasi dogmatiques inhérentes à l'écologie des projets, milieu, Environnement, gestion, droits de l'homme,...

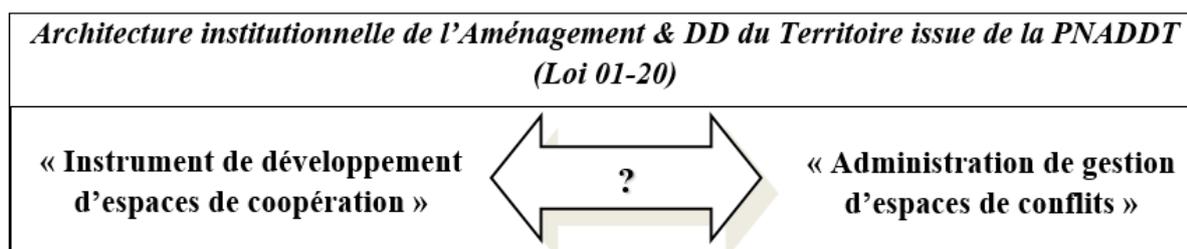
Et, même si théoriquement, dans le cadre du développement durable, au titre du « projet urbain et Environnement » la prise de décision ne devrait pas pouvoir être un acte isolé puisque les prise en considération et évaluation des intérêts des parties prenantes sont réputées se faire au travers d'une concertation c'est-à-dire au travers d'une prise de décision exprimée dans la durée et dans la coordination de l'action collective ou encore en jargon institutionnel « en théorie, pour rendre possible la décision, la gouvernance d'un projet urbain et de l'Environnement s'apparente à un mode de pilotage multipartis-prenantes où les décisions résultent de la concertation des parties prenantes et non pas d'un seul décideur (personne ou groupe) ». Pourtant, la réalité du terrain montre que malgré cette exigence théorique :

Premièrement, cet exercice de concertation n'est ni systématique ni aisé !

Deuxièmement, pour qu'il soit réellement un exercice de concertation, véritable ressource à l'ancrage de la concertation (échanges, partages) dans la pratique du terrain¹⁰⁰, il est indispensable d'intégrer dès le début cette ressource dans les règles et procédures de gouvernance, dans celles du processus de suivi-évaluation en résumé, *cet exercice de concertation devrait être inscrit dans les routines bureaucratiques des organisations et, des acteurs*¹⁰¹ et de leurs instruments et outils et,

Troisièmement, cette 2^{ème} étape est importante, elle exige discipline et capacités et, si elle n'est pas correctement conduite, dans le meilleur des cas, le processus enclenché sera celui d'une « participation du type présence » au lieu de celui d'une « participation-collaboration » celle qui progressivement, contribue au passage d'un projet de génie-civil à un projet de développement territorial voulu et assumé !

Aussi, la prise en considération de ce qui précède montre que *tous les enjeux et, défis à court, moyen et long termes, résident dans les capacités des acteurs de tous niveaux à mobiliser pour savoir comment asseoir, consolider et prémunir l'architecture institutionnelle (au sens large) de l'aménagement et du développement durable (DD) du territoire (ADDT) du risque élevé de dérives institutionnelles inhérentes (i) aux légitimité, représentativité, participation des acteurs ainsi qu'(ii) à celles de l'intégration en termes de territoires, politiques, programmes, projets...!*



S'agissant du cadre national de référence de l'aménagement et du développement durable du territoire, le cadre national de référence découle de la Loi n°01-20 en matière de gouvernance, de modalités, de champs de compétences, ...dont d'une part, la représentation intègre l'évolution conduite par la puissance publique selon une approche verticale de la gouvernance (Encadré 2) et, d'autre part, l'analyse de ce système institutionnel selon l'approche structurelle est détaillée dans la section méthodologie : et, sont rappelés très succinctement, sont rappelés ci-après, les éléments clé (très prégnants pour la suite).

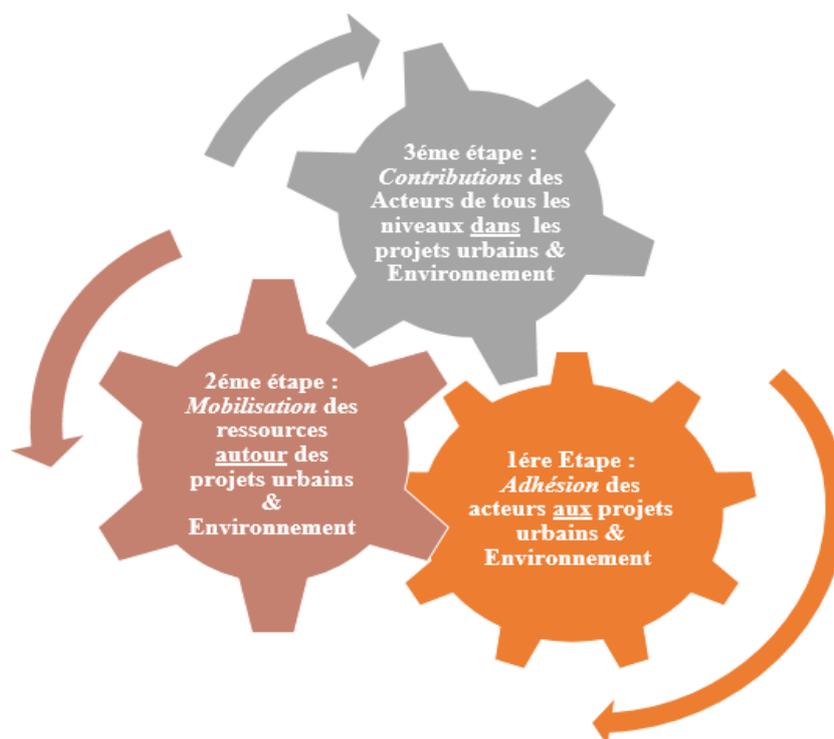
Schématiquement, la Loi n°01-20 est déroulée en quatre niveaux :

¹⁰⁰ Pratique normale et régulière qui permet d'avoir des « parties-prenantes » et des acteurs et non pas des protagonistes en conflits et aussi d'assurer l'efficacité des interventions.

¹⁰¹ Quel que soit leur nature (institutionnelle ou non, public ou privé, groupé ou séparé) !

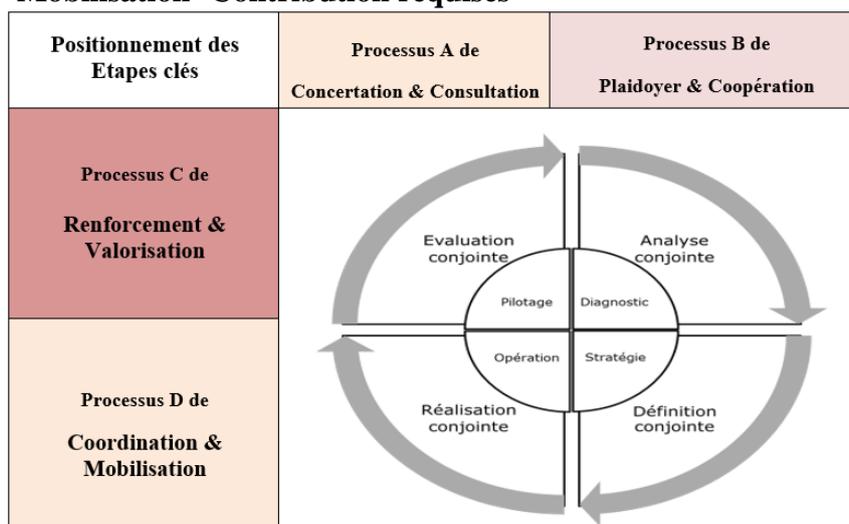
<i>Niveau macro</i>	Niveau conceptuel de long terme	Définit principes & fondamentaux de la PNADDT ; Clarifie les axes de développement & moyens permettant le suivi des orientations stratégiques retenues pour l'atteinte du but fixé.
<i>Niveau méso</i>	Niveau méthodologique de moyen terme	Précise l'ensemble des moyens employés pour obtenir le résultat voulu.
<i>Niveau micro</i>	Niveau opérationnel de court terme	Définit & Précise tous les instruments coordonnés employés et/ou les opérations à exécuter pour parvenir au résultat escompté
<i>Niveau méta</i>	Niveau informationnel & de communication	Assure :- les échanges de données, informations, connaissances ;- liaisons inter et intra niveaux et, avec/entre leurs environnements respectifs.

En matière de *projets urbains et de l'Environnement*, de mes divers entretiens avec les acteurs clé, il me paraît utile de souligner les points suivants : l'efficacité du niveau méta nécessite, premièrement, le fonctionnement concomitant des trois étapes clés de l'Adhésion-Mobilisation-Contribution car elles s'alimentent mutuellement et s'autoalimentent comme illustré ci-après :



Et deuxièmement, la coopération et la collaboration de chacun et de tous dès lors que les dynamiques territoriales en cours mobilisent les quatre processus (de A à D) ci-dessous schématisés selon les capacités des acteurs, des territoires et des ressources et, selon le rythme du cycle des projets urbains :

Figure 10: ADDT/Projets urbains et environnement- Etapes concomitantes de l'Adhésion- Mobilisation- Contribution requises



Ainsi, la problématique de l'approche urbanistique « de projets » d'ici 2030, pose la question de savoir « *Comment modéliser la représentation du projet en intégrant ses contraintes et ses environnements afin d'en faire un mode de communication appropriable par tous, favorisant le partage d'informations, la prise de décision collective et enfin, la compréhension partagée de la volonté de « donner du sens à Alger territoire» ?* »

Et dans le cas d'Alger ville, l'évolution des transformations de fonction, selon des nécessités d'origines externes¹⁰² allant des dispositifs de sécurité (forts, murailles, casernes, caméras,...) jusqu'au statut de capitale, métropole reflète la conjonction de plusieurs processus pouvant être regroupés autour de leurs fonctions dominantes :

- Les premiers d'ordre institutionnel, de temps longs, traduisent une recherche- assumée ou non selon les acteurs- de l'équilibre entre premièrement l'organisation du territoire et de la Cité, expression des volontés et responsabilités des maîtres d'ouvrage, deuxièmement, l'inspiration des maitres d'œuvre dont le métier est de donner du sens et, troisièmement les besoins et attentes des usagers- citoyens.
- Les deuxièmes d'ordre plus technique reflètent l'harmonie réalisée ou non selon les cas, entre les moyens classiques et nouveaux de l'art de bâtir et ceux de l'industrie de la construction, principale cause sous- jacente¹⁰³ des décalages dans les processus urbains d'ALGER.
- Les troisièmes d'ordre structurel rattachés au retour d'expériences, l'expérience acquise sur près de deux décennies, appelle à la capitalisation de cette nouvelle dynamique de « Grands projets » en termes d'apports de ces projets dans la fabrication urbaine, de contributions à l'amélioration du cadre de vie des citoyens, d'institutionnalisation de la participation des acteurs urbains au cycle de réalisation de ces « Grands projets » et, enfin de création/renforcement de la mémoire institutionnelle du développement durable en

¹⁰² Depuis l'occupation turque, puis la colonisation française jusqu'à l'indépendance de la RADP.

¹⁰³ Abordée dans l'introduction générale.

alimentant de manière structurée¹⁰⁴ le niveau méta, pour faire que l'inscription juridique du développement durable (DD) dans la Loi¹⁰⁵ s'inscrive et porte le diptyque Inscription sociale- Inscription environnementale dans le processus de construction d'un aménagement contextualisé et territorialisé durable viable, vivable et équitable (N. Semmoud, 2001). Et, cette approche s'inscrirait dans le renforcement de la collaboration et la coordination des acteurs, visées par les dispositions du chapitre I de la Loi n°01-20¹⁰⁶.

Ces approches conceptuelles, raccordées à l'aménagement et au développement durable du territoire, introduisent un nouveau paradigme pour une société plus inclusive. Après une phase de rejet voulu ou imposé¹⁰⁷ de la planification dirigiste, ces approches conceptuelles sont retenues et largement adoptées pour soutenir une prise de conscience élargie tant des perspectives à long terme que des options de possibles (choix et décisions).

A ce titre et, pour faire de la concrétisation de la volonté de développement durable de la communauté internationale, celle de la communauté nationale, la prise de conscience recherchée devrait être celle de toute la société et pas seulement celle des acteurs du rang de la puissance publique (Partie 2).

Et, l'opérationnalisation de ces approches conceptuelles impose convergence et conjonction de stratégies générales sectorielles notamment, celles de l'habitat et des services essentiels associés (eau et assainissement, écoles, ...), des infrastructures (transport, santé, savoirs..., du tourisme et, de la Culture), ...ainsi que les enjeux des mutations et de l'urbain (armature urbaine, mobilité, réseaux, environnement, gouvernance...) auxquels l'espace algérois en mutation fait face.

Cependant, à ce stade de l'intégration du développement durable, la priorité reste attachée à l'organisation de l'inscription juridique de ces approches définies par la Loi n°01-20 dans les processus opérationnels de mise en place et de mise en œuvre. En résumé, il s'agit de traduire en termes concrets et de manière réaliste, les conditions nécessaires à la durabilité de l'aménagement du territoire issues des dispositions opposables des cadres de référence de l'aménagement du territoire et du développement durable, synthétisées comme suit :

¹⁰⁴ Exigence du DD pour se prémunir des ruptures de rythmes entre ses trois piliers et des risques de reproduction des erreurs faute de mémoire institutionnelle selon l'adage « quiconque ne se souvient pas de ses erreurs, est condamné à les répéter » !

¹⁰⁵ Loi n°01-20 et, toutes les lois qui en ont découlé dont la loi de l'environnement et développement durable.

¹⁰⁶ Loi n°01-20 du 12-12-2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

¹⁰⁷ Du fait du PAS et de la fin du socialisme avec l'entrée du multipartisme et, par extension, la planification et tous ses attributs ont été systématiquement refusés de manière quasi dogmatique !

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE		
	<i>Aménagement du territoire (AT)</i>	<i>Développement durable du territoire (DD)</i>
	Loi 01-20 relative à Aménagement et au Développement durable du territoire	<i>Nations unies, la Commission Brundtland</i>
Définition	<p>L'Aménagement du Territoire : Orientations et instruments d'AT de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national fondé sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> (iv) Choix stratégiques requis par ce développement ; (v) Politiques requises pour leurs réalisations et (vi) Hiérarchisation des instruments de mise en œuvre de la politique d'AT et DD du territoire. 	<p>Le Développement durable : « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Nouvelle « vision » fondée sur la conscience d'une responsabilité, qui influence nos décisions à tous les niveaux : <i>Politique</i> (international, national et local) ; Économique (entreprises et acteurs économiques) ; <i>Individuel</i> (citoyen/ consommateur/ acteur). Durable = viable + équitable + vivable.</p>
Principes	<p>ETAT assure : Prospective & Observation territoriales : Intégration des impératifs d'unité nationale, de souveraineté nationale & défense du territoire ; Correction des inégalités des conditions de vie à travers : <i>diffusion</i> des services publics & lutte contre causes de marginalisation & exclusion sociales dans campagnes & villes ; <i>soutien</i> activités économiques selon leur localisation en garantissant leurs répartition, diffusion, renforcement sur territoire national ; <i>redistribution</i> emplois & équipements dans territoires pour assurer le plus possible, un développement national équilibré ; Maitrise & Organisation de la croissance des villes selon règles en vigueur ex : villes nouvelles, zones industrielles, aménagement touristique de régions, etc. ; Compensation & Réparation par des actions propres à des régions /territoires défavorisés pour <u>compenser</u> les handicaps naturels, géographiques (crises économiques, sociales,) & <u>garantir</u> mise en valeur, développement, peuplement équilibrés du territoire national (principe d'égalité).</p>	<p>CNUED à Rio en 1992 Adoption du concept d'un développement réunissant Ecologie, Economie et Social, articulé autour des :</p> <ul style="list-style-type: none"> Principe de prévention & précaution (mieux vaut prévenir que guérir & Agir avant l'irréparable) ; Principe de responsabilité (Qui dégrade répare, pollueur payeur) ; Principe de participation (Tous concernés, tous acteurs tous décideurs) ; Principe de solidarité (Réduction des distorsions au niveau des espaces et dans le temps : Satisfaction des <u>besoins</u> actuels sans compromettre ceux des générations futures) ; Principe de globalité, transversalité, interdépendance (Planifier à partir d'objectifs partagés et traduits en stratégie d'interventions, contractualisée) ; Principe de subsidiarité (Traiter les problèmes au plus près du lieu où ils se posent) ; Principe de réversibilité (Toute intervention/ décision doit pouvoir être réévaluée ou modifiée).
<p>Volonté d'un aménagement durable du territoire c.-à-d. viable, équitable et viable qui se préoccupe de l'empreinte écologique où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etat initie et conduit la politique nationale d'aménagement et développement durable ; • Etat montre l'exemple par la promotion et le respect du DD dans les politiques publiques et, exprime concrètement ses priorités comme en témoignent : <ul style="list-style-type: none"> (v) Importance donnée à l'aménagement du territoire : Secteur AT rattaché au MICLAT = traduction concrète de la priorité donnée au développement territorial fondé sur la Commune et en <i>confiant la responsabilité du Contrôle des Schémas d'Urbanisme communaux</i> aux walis (préfets) ; (vi) Aménagement « Grands Projets » : chantiers majeurs pour soutenir la transition en faveur du DD en <i>appréhendant l'espace autour des économies & maîtrise de l'espace</i> : gestion intégrée et économe de l'espace (logements, transports, etc.) <i>et la consommation maîtrisée de l'espace</i> ; (vii) <i>Cohésion territoriale</i> portée par une volonté d'offre de services cohérente garantie par l'aménagement « projets » ; (viii) <i>Compétitivité et dynamique territoriale</i> pour renforcer l'ancrage territorial des pôles prioritaires de développement. 		

L'analyse du développement d'Alger ville devrait permettre de cerner les contraintes limitatives et les facteurs favorables à la cohérence des dynamiques urbaines dont dépend la convergence des améliorations qualitatives indispensables à la mise à l'échelle d'Alger ville dans son processus de métropolisation. Et, afin de mieux les cerner, il me paraît utile de préciser la nature des problèmes au regard des exigences de l'organisation urbaine, du développement durable et des réformes structurelles en cours ainsi que des transformations induites par les dynamiques techniques de mise en place et mise en œuvre de la Loi n°01-20, qui conditionnent les territoires et, en particulier ceux d'ALGER.

Organisation urbaine & Exigences développement durable (facteurs de croissance à long terme) selon les 5 impératifs de la vie en communauté		Nature du problème (Pb) / Type de responsabilité / Réformes en cours
1	<i>Durabilité/dimension environnementale</i> Gérer la <u>production des richesses</u> de sorte que la collectivité ne consomme pas plus que ce qu'elle produit.	Reproduction des ressources du Capital naturel : Problème technico- Economique Responsabilité politique ; <i>Réformes de : Economie verte & transition énergétique en cours de développement ; bonne gouvernance.</i>
2	Gérer l' <u>ordre interne</u> (légiférer, juger, réprimer, gouverner) sinon les membres de la collectivité vivront dans une <u>insécurité permanente</u> .	Cadre de vie : Pb Gouvernance & Bonne gouvernance Responsabilité administrative ; <i>Réformes: Bonne gouvernance (justice, fonction publique, collectivités locales) ; Education</i>
3	<i>Capital humain (concept économique) & Capital social (concept social).</i> Gérer la <u>socialisation (les rôles sociaux & leur intégration)</u> , sinon la division du travail ne permettra pas l'adaptation au milieu et la continuité ne sera pas assurée de génération en génération.	Environnement : Pb Gouvernance Responsabilités intergénérationnelles et Sociale & Sociétale. <i>Réformes de : Environnement –DD- transition énergétique en cours de développement ; bonne gouvernance ; Education.</i>
4	<i>Capital social & Capital humain</i> Gérer le <u>consensus et la solidarité</u> entre des groupes sociaux porteurs d' <u>intérêts différents</u> , sinon ce sera la <u>guerre de tous contre tous</u> et la <u>collectivité sera détruite par sa violence</u> .	Cohésion Solidarité Pb Gouvernance & Droits humains (DH) Responsabilité Sociale <i>Réformes de : Environnement –DD-DH; bonne gouvernance ; Education.</i>
5	<i>Capital social & Capital humain</i> Gérer les <u>relations avec les autres collectivités</u> faute de quoi la <u>collectivité sera constamment menacée de guerre et de destruction</u> : Comprendre les mécanismes de transmission à long terme des facteurs de la croissance (Capital humain= (capital éducatif+ capital santé)	Survie, Paix, Recouvrement Responsabilité politique <i>Réforme de la bonne gouvernance & l'Etat de droit ; DD-Environnement-DH</i>

De par son statut de capitale politique, économique et des savoirs (culturels et intellectuels) du pays, Alger ville est l'objet des principales attentions et préoccupations tant des pouvoirs publics (l'Etat en particulier) que des chercheurs toutes disciplines confondues. Connue comme "El Bahdja, el Mahroussa, el Baïda, - la splendide, la protégée, la blanche- Alger dans tous ses états...sous l'occupation turque comme sous la colonisation française, dans sa résistance aux tortionnaires... ou face aux calculs des spéculateurs immobiliers (qui,...,guettent

l'effondrement de la Casbah), Alger n'aura jamais perdu de sa candide blancheur.”(Harzoune, 2012).

Aujourd'hui, la question posée est de savoir :

« Où se situe Alger ? Quels sont les résultats de ces politiques générales et, en particulier de celles de la planification sur cette ville en pleine mutation ? ».

1.1.2- Ville d'Alger : Croissance, Expansion au cours des temps

Alger, lieu stratégique dans l'histoire de l'Algérie au riche passé culturel, est marquée par l'empilement dans le temps, de bases romaines, berbères, arabes, ottomanes, françaises et algériennes. De cette superposition, un exceptionnel assemblage urbain émerge notamment, sur la célèbre baie d'Alger. Ce véritable amphithéâtre ouvert qui subjugué toujours, (depuis ses simples habitants jusqu'aux personnalités célèbres d'horizons variés), fait d'Alger cette ville qui ne passe pas inaperçue et ne laisse pas insensible... Et, c'est bien par-là que tout a commencé pour Alger et pour l'Algérie !

Sans vouloir retracer le détail des évolutions d'Alger ville, dans le présent chapitre, je m'attache à examiner les *modalités, causes et, effets induits ainsi que les processus et dynamiques* (hérités, subis, voulus) susceptibles de porter des changements urbains. En particulier, au regard de l'accélération des dynamiques auxquelles Alger ville est soumise depuis l'indépendance, l'analyse porte sur ses capacités à combiner différents modes de fonctionnement des développements urbains afin d'appréhender et, de mieux cerner les dynamiques structurellement, porteuses d'aléas pouvant assujettir les principes du développement durable et de la durabilité environnementale (Encadré 8) dans leurs concrétisations et matérialisations sur le terrain.

*Au sens de la thèse, les termes de **durabilité**, appliquée à l'**environnement** naturel, et au développement durable selon chacun de ses trois piliers économique, **environnemental**, et social (équité sociale) ont le sens de pérennité des ressources (humaines, écologiques, territoires,...).*

Encadré 8: Principes du Développement Durable et Durabilité environnementale

1. La durabilité environnementale est un <i>principe de programmation retenu</i>:	
<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les liens entre environnement et développement ; • Utiliser ces connaissances pour influencer le cadre de développement national et les priorités ; • Anticiper les opportunités et contraintes environnementales dès que possible dans les programmes et projets projetés, retenus ; • Aider les parties prenantes à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs environnementaux au niveau pays (ODDs et engagements internationaux de l'Etat). 	<p>Qui Pose les Défis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouvez le bon point d'entrée ; • Trouvez des « champions » pour le porter ; • Assurer l'engagement de l'équipe de planification et/ou des finances ; • Fournir des justificatifs spécifiques au pays ; • Effectuer des évaluations de politiques intégrées ; • Engager les Organismes du secteur clé ; • Considérer la capacité de l'Organisme pour l'environnement (agence, office, ...); • Reconnaître la nécessité d'un appui soutenu.
<p>2. <u>Principes clé de la durabilité environnementale.</u></p> <p>Principe de l'Intégration de la politique environnementale : L'élimination des contradictions entre les politiques et, au sein de celles-ci appelle à la <i>Transparence</i>, à la Participation de tous, à la Prise de décision et à l'Accès à l'information et aux solutions/ remèdes.</p> <p>Principe de Précaution : « <i>En cas de doute - non !</i> » appelle à : Prendre des mesures préventives face à l'incertitude ; Faire porter le fardeau de la preuve aux promoteurs de l'activité en question ; Explorer un large éventail de solutions de rechange aux possibles actions nuisibles ; Accroître la participation de tous à la prise de décision.</p> <p>Principe de Responsabilité pour préjudice veut que "<i>ceux qui causent le préjudice devraient supporter les coûts engendrés</i>" : ce principe est complexe dans son application en matière d'évaluation environnementale mais, au minimum, ils devraient payer les coûts liés à l'atténuation du préjudice au <i>niveau socialement</i> souhaitable en s'appuyant sur le principe de subsidiarité et, décentralisation ;</p> <p>Principe de Subsidiarité et, Décentralisation- selon lequel une autorité centrale ne devrait effectuer que les tâches ne pouvant être réalisées à l'échelon inférieur-nécessite la participation la plus large possible à appuyer par le renforcement de l'accès à l'information actualisée et aux solutions/ remèdes.</p>	

Bientôt une trentaine d'années que le développement durable se déploie à divers niveaux de par le monde, en Algérie et, à ALGER au travers de multiples expériences et capitalisations. Cependant, les diversités et, variétés de ces dernières questionnent de manière forte, *l'applicabilité de ces principes du développement durable dans le contexte local algérois* pour les trois considérations suivantes :

La première a trait à la prise en compte des réalités locales, celle-ci est indispensable à la formalisation du concept « glocal¹⁰⁸ » du développement durable : cette formalisation, au cœur de la géographie culturelle, appelle à une compréhension de l'Environnement, des codes communs de communication ainsi qu'à l'acquisition de connaissances culturelles voire intra-culturelles et interculturelles y compris intra culturelles du fait de leurs impacts lourds durant la « décennie noire » sur les territoires d'ALGER ;

La deuxième a trait à la complexité de la codification des limites des réalités locales, celle-ci nécessite une grande attention dans leur définition et,

¹⁰⁸ Pour rappel : Le concept « glocal » du développement durable est défini au niveau global (mondial) et sa mise en œuvre locale est adaptée aux conditions du niveau local.

La troisième a trait à la dynamique interne du concept « glocal », lorsque ces réalités locales sont intégrées, le concept *glocal* participe à l'émergence de consensus politiques ainsi qu'à l'appropriation d'organisations en évolution ce qui au final constitue un facteur de durabilité ! Dans le contexte de la ville, cette démarche est d'autant plus difficile que le diptyque aménagement du territoire- développement durable mobilise en théorie, des processus centrés sur des principes d'équité, d'inclusion et, d'intégration des populations et, des territoires d'hier, d'aujourd'hui et de demain ! Or cette intelligence institutionnelle¹⁰⁹ requière de grandes compétences techniques pour les conceptualiser, les mettre en place, les mettre en œuvre en procédant aux nécessaires ajustements pour intégrer les meilleurs choix répondant à de bonnes raisons au moment voulu et requis que n'autorisent pas *de facto* la participation même bien conduite et, répondant à tous les attributs fixés !

En conséquence, ce processus intégré faisant appel à la responsabilité de la société a, en retour, besoin le plus tôt possible de sa mobilisation et, de sa participation pour deux raisons essentielles : la première tient à cette exigence de son positionnement car c'est dans la phase de préparation¹¹⁰ que se construit le succès de tout projet et, à fortiori celui d'un projet de transformation socio-économique de temps long comme le projet urbain et, la seconde tient à leur appropriation puisque ces préalables de responsabilité et, mobilisation de la société sont indispensables aux acteurs de tous les niveaux pour qu'ils se les approprient, les acceptent avant de pouvoir intégrer ces projets urbains, en résumé pour qu'à l'échelle du plus grand nombre d'individus, ces acteurs « anonymes » inscrivent progressivement, dans la mémoire collective de la société leurs concepts, définitions, outils, ..., qu'ils auront lentement, captés, transformés, interprétés et adaptés aux multiples conditions nationales, régionales, locales, du lieu voire de la rue : *le projet urbain du Hamiz (Partie2), les problématiques de relogements (Parties 2 et 3) suite au démantèlement des bidonvilles, en sont deux illustrations qui méritent un examen approfondi afin d'en tirer les bonnes leçons !* (Sidi Boumedine, 2016).

Ainsi, inscrire l'aménagement-développement durable au cœur de la dynamique du développement des territoires d'ALGER questionne la réalité des capacités en termes d'opportunités ainsi qu'en termes conceptuels et, opérationnels en résumé « *Se mettre en capacités de répondre à la problématique du « Comment faire les bons choix pour de bonnes raisons et au bon moment* » !

Avant de poursuivre le traitement de la question urbaine algéroise, il me paraît important de la situer et, la cerner dans le cadre universel des mutations issues tant de la gestion urbaine qu'à la mondialisation car ces mutations génèrent des dynamiques en « ajustements continus ». Et,

¹⁰⁹ Surtout que cette intelligence institutionnelle est elle-même un processus et, une dynamique prégnante de projet politique de niveau essentiellement, global et, national de temps long et, une dynamique contraignante de projet technique de niveau local de temps moyen et, court: confrontées aux réalités du quotidien du territoire acteur institutionnel et, à leurs sujétions, ces dynamiques participent des ruptures de rythme dans le processus général de développement des projets urbains avec leurs effets (retards, surcoûts, décalages/disqualifications avec les objectifs de départ en termes d'équité, d'inclusion et, d'intégration des populations et, des territoires, ...).

¹¹⁰ Toutes les post évaluations de type REX ou pas de grands projets (quel que soit leurs natures et, localisations) ont montré que : les projets qui échouent ont été mal préparés donc mal conçus, accusent des retards, souffrent de déficits financiers, ne répondent plus aux attentes ni aux besoins ayant justifiés leurs réalisations.

c'est d'autant plus important que la mondialisation est en phase d'expansion géographique et, d'accroissement de sa dépendance (déjà forte,) aux facteurs économiques et politiques.

Abordés au Préambule, le processus global de référence des Nations unies ainsi que les quatre processus globaux majeurs du cadre universel, par leurs portées et cadres de référence, ont influencé fortement et de manières variées, le processus de territorialisation de l'espace algérien en général et, celui de l'algérois en particulier, depuis les périodes de l'occupation ottomane (Régence d'Alger) et, de la colonisation française jusqu'à celle de l'Algérie indépendante. Ils ont influencé les conceptions, les contenus et les rythmes des dynamiques locales principalement, afin d'assurer la « gestion » des ressources et, de garantir sécurité et stabilité des territoires et des populations ainsi que leurs propres rythmes.

Tableau 6: Processus globaux, sources et facteurs d'influence déterminants

Acteurs	Règles & Principes du "gouvernement"	Buts	Mécanismes & politique de régulation
ONU, UE, UA, ..., et, Etats -parties	Gouvernance globale	Cohérence Cohésion Convergence	Droit international
Institutions de Développement Institutions spécialisées y compris institutions de régulation technique globale	Gouvernance Économique & Technique	Efficacité Efficience Egalité/Équité	Droit international Politiques de Renforcement de capacités
Institutions de développement Etats –parties et, Sociétés civiles	Gouvernance structurelle	Responsabilité Transparence	Plaidoyer Concertation Coopération Action

S'agissant des processus globaux,

En matière de territorialisation, ces processus et, dynamiques ont été déterminants à plusieurs titres et à divers niveaux :

- Les Processus agraire et d'industrialisation en accompagnant les processus d'occupation et de colonisation ont participé à la territorialisation (amorce et poursuite) et, de la territorialisation (concentration et littoralisation) ;
- Le Processus d'urbanisation qui se poursuit, se concentre et se « sophistique » depuis 1990 en se doublant d'un Processus de métropolisation porté par la mondialisation des territoires au travers du réseau¹¹¹ des mégalo-pôles mondiales. Et, ces processus toujours en cours, continuent à s'alimenter mutuellement surtout au niveau pays ;
- Le processus global des Nations unies, où système institutionnel et interdépendances jouent un rôle fondamental au plan global dans *la dynamique environnementale*¹¹².

Et, *au plan national*, la représentation schématique du Tableau7, synthétise les processus globaux précités, les processus qui en sont issus, mis au contexte national et les processus

¹¹¹ Olivier Dollfuss en 1996, propose la 1ère théorisation rigoureuse de l'AMM : " L'archipel mégapolitain mondial (AMM) est une création de la 2ème moitié du XX° siècle et l'un des symboles les plus forts de la globalisation liée à la concentration des activités et de commandement. S'y exerce la synergie entre les diverses formes du tertiaire supérieur et du " quaternaire " (recherches, innovations, activités de direction). L'AMM marque conjointement l'articulation entre villes appartenant à une même région et entre grands pôles mondiaux..., et concentrent entre elles l'essentiel du trafic aérien et des flux de télécommunication 90% des opérations financières s'y décident et 80% des connaissances scientifiques s'y élaborent ». (Source : site de Naudon Marie GLOSSAIRE (Naudon, s. d.).

¹¹² Etant donné que le cadre spatial et institutionnel du changement socio-économique façonne dans le temps cette dynamique co-évolutive et en résulte en partie de manière structurante (évolution conjointe).

nationaux singuliers ainsi que les facteurs qui influencent non seulement, la production des cadres de référence mais aussi, celle de la machinerie de l'aménagement et du développement durable du territoire et de l'urbanisme ainsi que de la production du territoire voire de la territorialité.

Tableau 7: Processus de développement nationaux et, facteurs d'influence déterminants

CADRE DE REFERENCE GLOBAL DES NATIONS UNIES				
EVOLUTION DES CONCEPTS DE DEVELOPPEMENT				
1945- 1950- 1960	1970	1980	1990	
<i>Développement par Effort de rattrapage par APD</i>	<i>Développement par le bas fondé sur la pauvreté</i>	<i>Ajustement structurel /Ajustements par le Commerce (PAS)</i>	<i>Milieu années 1990 : Développement humain (IDH)</i>	<i>Depuis 1992 : Développement durable</i>
Evolution des entités géo-administratives et de la politique territoriale de l'Algérie depuis l'indépendance à ce jour				
<i>Le territoire algérien, à l'indépendance est marqué par de profondes disparités régionales et locales que l'Etat tente de résorber au travers d'ajustement/adaptation du maillage territorial au titre des 3 découpages administratifs (1963, 1974, 1984) avec assistance de l'ONU. Au plan institutionnel, l'évolution des politiques et organisations se présente comme suit :</i>				
1962-1969 : PHASE DE TRANSITION : MEME CADRE GEOGRAPHIQUE, MEME ORGANISATION ET OUTILS 1962-1963 : Maintien organisation coloniale marqués par des impératifs sécuritaires. 1963-1965 : 1ères réorganisations des communes selon moyens disponibles. 1967-1969 : suppression des entités et mise en place des premiers outils de gestion territoriale				
1974 : 1ère ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ALGERIE INDEPENDANTE pour un développement des territoires plus Intégrateur, Cohérent et Equitable entre les régions du pays. Importante fragmentation du territoire par remise en cause des grandes unités administratives avec mise en place de la 1 ^{ère} réforme de la politique territoriale axée sur Cohésion & Equité géographique et lutte contre attractivité du Nord.				
1984-1985 : 2^{ème} ORGANISATION TERRITORIALE ADAPTEE AUX NECESSITES DE DEVELOPPEMENT CENTRE SUR LES POPULATIONS & POURSUITE DU PROCESSUS DE FRAGMENTATION (Période sous-programme d'Ajustement structurel). 1984 : Deuxième redécoupage territorial et réorganisation selon nouvelle approche institutionnelle conformément aux principes de décentralisation et déconcentration pour plus d'équité et efficacité. Fin uniformité des statuts des agglomérations : Un statut particulier à Alger et aux grandes agglomérations urbaines ; Abrogation des textes précédents régissant depuis 1963 l'organisation territoriale de l'Algérie.				
En 1985 : Définition Organisation administrative de la ville d'Alger : Agglomération urbaine d'Alger nommée « ville d'Alger » constituée de 15 communes.				
1990- 2000 : MISE EN PLACE DES OUTILS DE GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT HUMAIN (Période de la « Décennie noire ») : 1990 : Outils de 2 ^{ème} génération pour un développement humain (principe de subsidiarité). 1997-2000 : Statut particulier pour la Capitale adapté aux nécessités de l'aménagement du territoire et du Développement Durable : le Gouvernorat du GRAND'ALGER (GGA) ; 2000 : Dissolution GGA & Retour à wilaya d'Alger.				
2011- 2015- 2019 : PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA METROPOLISATION : Adaptation des Outils de Gestion Territoriale du Développement Durable (Principe de globalité, transversalité et interdépendance, Principe de solidarité & Principe de subsidiarité/ décentralisation) ;				
2011 : Outils de 3 ^{ème} génération : Code de la commune et intercommunalité et, 2015 : Wilayas Délégées.				
2019 : 4 ^{ème} DECOUPAGE ADMINISTRATIF : 58 wilayas (+10 Sud), 44 wilayas déléguées (Haut-Plateaux), 1541 communes.				

Légende :

APD : Assistance Pour le Développement.

La 1^{ère} réforme : sa politique s'inscrit dans les orientations des Nations unies en matière de développement.

La déconcentration : transfert de compétence de l'Etat vers des circonscriptions administratives soit un transfert de pouvoir de décision vers des autorités nommées par l'Etat dans des territoires administratifs localisés en corrélation avec l'administration territoriale décentralisée.

Depuis le processus d'indépendance du pays à ce jour, l'Algérie¹¹³ accorde une grande importance et une place privilégiée à ses partenariats avec l'ONU portés par les valeurs et principes de l'Organisation (neutralité, respect, solidarité). A titre d'illustration, l'encadré ci-dessous présente de manière très succincte, la démarche de l'Algérie dans le domaine de l'environnement et, de celui du développement durable très largement construit sur les canevas et agenda onusiens :

En matière d'environnement, l'Algérie a :

1. *Ratifié* toutes les conventions internationales sur l'environnement dont les trois conventions sœurs des Nations Unies : Convention sur la biodiversité et ses protocoles, Convention sur les changements climatiques et ses protocoles, Convention sur la lutte contre la désertification
2. *Elaboré* sa stratégie nationale de développement durable de la diversité biologique ainsi que son Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD) ;
3. *Aménagé* son cadre législatif pour répondre au mieux aux *engagements pris* depuis le Sommet de la Terre, Rio 1992, le Sommet du Millénaire (2000), Sommet du DD (2015) (Déclaration du Millénaire, Agenda 2030 et, dispositifs associés (OMD, ODDs...) et, aux *risques majeurs* auxquels est confronté le pays (séismes, inondations, criquets, sécheresse...) au travers notamment, de :

Actualisation de la loi sur l'environnement par l'intégration d'impératifs de DD ;
Promulgation de lois spécifiques de protection des zones de montagne et du littoral ;
Adoption du nouveau cadre législatif et réglementaire au titre du développement durable sur les risques majeurs (prévention des risques majeurs et gestion des catastrophes) ;
Adoption de lois et textes d'application relatifs à la gestion intégrée des déchets, à la rationalisation de l'énergie et à la protection des ressources naturelles ;
Adaptation de l'organisation des institutions publiques à ces défis & engagements (Ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables ; ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du territoire ; dispositifs d'appui à l'économie circulaire ; ...)

Ces ajustements successifs, subis ou voulus, impactent la ville et sa structure, notamment, par l'intensification ou le développement de problématiques socio-urbaines (habitat/logement, mobilités, attractivité,...) du fait des inévitables décalages entre les temps de réponse des acteurs et des inélasticités de facteurs (délais de réalisation, de mobilisation des ressources requises,...) en dépit des interventions des « gestionnaires¹¹⁴ des villes » car ces insuffisances et autres effets négatifs trouvent leurs origines dans les décalages persistants entre les diverses dynamiques territoriales (considérées) évoluant toujours beaucoup plus vite que l'évolution des moyens de ces services tant au niveau collectif qu'individuel.

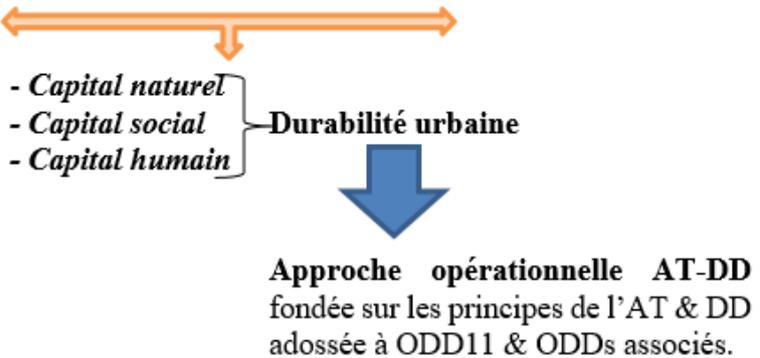
« Les nouvelles attributions économiques de la ville et leur croissance dans le temps et dans l'espace avec toutes leurs retombées socio-urbaines ont multiplié les acteurs d'urbanisation et ont constitué pour les chercheurs un champs d'investigation d'un intérêt économique et scientifique fort appréciable, le souci majeur des urbanistes gestionnaires, chercheurs et chargé d'études, est celui de connaître et maîtriser les mécanismes de fonctionnement urbain

¹¹³ Accession de l'Algérie à l'Organisation des Nations unies, le 8 octobre 1962.

¹¹⁴ Les gestionnaires des villes au regard de leurs attributions légales, sont réputés en capacité de s'adapter aux exigences internationales associées à la mondialisation, depuis la programmation des projets de ville jusqu'à la conception et au suivi de la mise en œuvre des plans d'urbanisme y afférents.

pour les orienter dans le sens d'un développement durable sur la base de la logique économique et socioculturelle de l'urbanisation » (Hadjiedj & Chaline, 2003, p.14).

La prise en considération de ce qui précède m'amène à ajuster en conséquence l'évolution du cadre conceptuel du processus « Projet urbain et Environnement » (depuis la représentation sémantique du préambule) synthétisé et schématisé comme suit :

<p>1^{ère} Etape : Hypothèse & définition décrite au point du Préambule</p>	<p>1^{ère} définition selon les termes et contenus divers... Le PU est un cadre logique de projet programme</p>
<p>2^{ème} Etape : Définition selon les analyses réalisées : Cadres de référence : ONU, ODD11 & Cadre de référence National (Lois, règlements...)</p>	<p>Prise en compte des 3 dimensions <i>Economique, environnement, social</i></p>  <p>←-----→ ↓ - <i>Capital naturel</i> - <i>Capital social</i> } Durabilité urbaine - <i>Capital humain</i> ↓ Approche opérationnelle AT-DD fondée sur les principes de l'AT & DD adossée à ODD11 & ODDs associés.</p>
<p>3^{ème} Etape : Définition selon les analyses des Acteurs & leurs jeux</p>	
<p>4^{ème} étape : Vers un autre mode de gestion de l'action publique: Développement de la démocratie sociale ?</p>	<p>DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE PARTICIPATIF ? Approche plurielle interactive de construction territoriale conjointe ?</p>

Et, le déroulé ci-après, illustre des dynamiques institutionnelles adaptées aux nécessités d'administration des espaces selon des exigences locales à des moments donnés, de manière très synthétique avec des renvois vers des parties plus détaillées en tant que de besoin :

Déroulé 1: Dynamiques institutionnelles de la période ottomane à ce jour.

POLITIQUES TERRITORIALES DE L'« ADMINISTRATION » DE L'ALGERIE DE 1515 A 1962
(Sources ministères de l'Intérieur, de l'Habitat, ONS, Wikipédia et références associées, IREL ANOM, ...)

LES POINTS DETERMINANTS

A. 1515 -1830 : REGENCE d'ALGER : 325 années sous occupation ottomane : 155 années d'évolution institutionnelle et amorce du processus de territorialisation (1516 à 1671) :

- **Alger, Capitale de l'Etat central autonome** sous l'autorité du dey d'Alger et la Province d'Alger est rattachée à l'Empire sous l'autorité du Sultan.
- **1^{ER} Découpage territorial** : 3 Provinces : (Oran, Alger, Constantine) sous l'autorité des deys, en marge de l'Empire les 3 provinces garderont leurs limites est et ouest jusqu'en 1830 ;
- **La régence** est déployée jusqu'aux frontières actuelles Est et Ouest de l'Algérie.
- Près de 39% soit 200 sur un total de 516 tribus ou principautés contrôlent 69 % du territoire et sont en dissidence continue jusqu'à la fin de la Régence.

B. 1830-1962: ALGERIE DEPARTEMENT FRANÇAIS : 130 années sous colonisation française et de construction territoriale et, de littoralisation du développement

- Trois étapes principales dans la conquête de l'Algérie par la France : 14-06-1830, débarquement de l'armée d'Afrique à Sidi-Ferruch ; 23-12-1847 poursuite jusqu'à reddition formelle de l'émir Abdelkader et, 1902, fin de la conquête avec l'annexion d'une partie du Sahara : L'organisation des territoires se déroule en 3 phases principales
- Sur la période 1830-1962 : politique territoriale d'administration pour *tenir en mains* en gardant et /reprenant le contrôle des territoires (contenants et contenus) en fonction des moyens disponibles ou réellement mobilisables : les décrets de 1956 officialisent les régimes d'exception répondant aux impératifs sécuritaires et de maîtrise des ressources. (Sources *memoria.dz*).

PHASE 1 DE TRANSITION : [1830 -1848] - **18 années de conquêtes et d'installation**

1830 : 3 Provinces Oran, Alger, Constantine (ex. Beyliks) organisées en 3 territoires militaires et 3 territoires civils intégrés en 1848 : **3 département français**.

PHASE 2 D'INTEGRATION : [1848 – 1875- 1902] - **54 années d'ajustements institutionnels**

1848 : Annexion officielle Algérie *pleinement intégrée à la Métropole* : **DEPARTEMENTALISATION**

1875-1902 : 3 Départements : 3 arrondissements chef-lieu (A/P) et (17 arrondissements SP dans *DPT d'Alger*), de 170.000 Km², comprend 1 arrondissement A/P et 7 A/SP.

1902-1905 : **Reprise fragmentation du territoire** : Loi 1902 fixe les limites des 3 Départements. *Le DPT d'Alger de 54.861 Km², comprend 1 arrondissement A/P et 7 arrondissements (A/SP).*

1939-1955 : **Poursuite du processus d'ajustement des territoires aux impératifs sécuritaires et à la colonisation des espaces.** (Alger: 1 079 806 hab. selon recensement 1954).

PHASE 3 REFORME TERRITORIALE : [1956-1959] - **priorité aux impératifs sécuritaires** :

11 Départements & Territoires du Sud : 11 Arrondissements A/P, 28 A/SP & Dissolution des communes mixtes. Le nouveau Dpt. d'Alger de 3393 km², est limité à 1A/P et 2 A/SP :

1957-1959 : **Poursuite de la fragmentation territoriale** : Limites territoriales des arrondissements fixées & création de communes de droit commun (fin discrimination territoriale & populations indigènes).

Fin 1957 : 15 DPT. 15 Arrondissements A/P et 42 A /SP et à **fin 1959** : 15 DPT. 15 arrondissements A/P et 88 A /SP.

1957-1962 : **Alger, 3393 km² est limité à l'arrondissement A/P, 02 A/ SP et 67 communes.**

Situation sécuritaire : Troubles et instabilités entre 1830-1945 : 4 révoltes, 3 insurrections majeures sur de longues périodes et nombreux soulèvements et, manifestations de 1945 de Sétif jusqu'à la **Guerre de libération (Novembre 1954- juillet 1962)**. En 1955, mise en place d'un régime d'exception : l'Etat d'urgence instauré par décret du 6 avril 1955 avec un couvre-feu (limitation du droit de circuler de nuit imposée aux populations indigènes) est instauré dans les départements du centre et de l'Est dont le Département d'Alger.

C- 1962- 2019 : EVOLUTION DES ENTITES GEO-ADMINISTRATIVES & POLITIQUE TERRITORIALE DE LA RADP : 57 années de développement institutionnel et, de construction territoriale institutionnelle

1962-1966 : PHASE DE TRANSITION : DEPARTEMENTS ALGERIENS

1962-1963 : Maintien organisation coloniale soit 15 Départements algériens, 103 arrondissements, 1485 communes (mêmes cadre géographique et fonctions administratives).

1963-1964-1965 : 1^{ères} réorganisations des communes : 04 modifications : 15 départements et 631 communes dans 83 arrondissements faute de moyens suffisants. **Sept. 1965** : 676 communes, 91 arrondissements (population totale : 10 281 050 hab.).

1967-1969 : MISE EN PLACE DES PREMIERS OUTILS DE GESTION TERRITORIALE

1967 : 1^{er} Code communal : Commune : collectivité territoriale politique, administrative, économique, sociale et culturelle, administrée par l'Assemblée Populaire Communale, élue.

1968 : La wilaya remplace le département qui est supprimé.

1969 : 1^{er} Code de Wilaya : (1) wilaya : collectivité publique territoriale est : dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière ; administrée par Assemblée Populaire de Wilaya élue et par un exécutif nommé dirigé par wali ; divisée en daïras comprenant des communes ; (2) La Daïra (circonscription administrative) administrée par chef de daïra pour administrer services administratifs & techniques dans les communes de la daïra.

1974 : 1^{ère} **ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ALGERIE INDEPENDANTE** pour un développement des territoires plus Intégrateur, Cohérent et Equitable entre les régions du pays. **Importante fragmentation du territoire par remise en cause des grandes unités administratives.** Politique inscrite dans les orientations onusiennes en matière de développement.

1^{er} redécoupage territorial et réorganisation des wilayas & communes :

de 15 à 31 wilaya dont 18 nouvelles, suppression des 2 wilayas du Sud (ex Départements Oasis et Saoura) & quasi maintien des communes (676 à 703, 704 en 1977).

1^{ère} réforme de la politique territoriale axée sur Cohésion géographique des nouvelles wilayas & Volonté : Assurer cohérence économique interne & répartition équitable des chances de développement entre régions ; Engager restructuration de l'organisation urbaine favorisant émergence de petites & moyennes villes pour diminuer poids / attraction des grandes agglomérations côtières et redéfinir liaisons urbaines dominées par courant de relations Sud-Nord et contribuer à fixer populations à l'intérieur pays.

La wilaya d'Alger (n° 16) a 08 daïras et 15 communes.

1984-1985 : 2^{ème} ORGANISATION TERRITORIALE ADAPTEE AUX NECESSITES DE DEVELOPPEMENT CENTRE SUR LES POPULATIONS : accélération du processus de fragmentation

2^{ème} redécoupage territorial et réorganisation des wilayas & communes selon nouvelle approche institutionnelle :

1. Nouveau cadre territorial des wilayas et communes, conformément aux principes de décentralisation et de déconcentration (transfert de pouvoir de décision vers autorités nommées par l'Etat dans des territoires administratifs localisés, en corrélation avec l'administration territoriale décentralisée) et, Adaptation de l'assise territoriale aux objectifs nationaux du développement et de promotion des populations : Organisation territoriale dépend de l'administration territoriale assurée à la fois par Collectivités territoriales (administration décentralisée) et par les services déconcentrés de l'Etat ;

2. Passage de 31 wilaya à 48 et de 676 communes à 1540 ; 3. Un statut particulier à Alger et aux grandes agglomérations urbaines, est décidé ; 4. et, enfin, Abrogation des textes précédents régissant depuis 1963 l'organisation territoriale de l'Algérie.

En 1985 : DEFINITION ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'ALGER : Wilaya d'Alger comprend 33 communes et Agglomération urbaine d'Alger dénommée «Ville d'Alger» est constituée 15 communes (en vigueur à ce jour).

1990- 2000 : MISE EN PLACE DES OUTILS DE GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT : Deuxièmes codes de wilaya & commune pour un développement humain durable (principe de subsidiarité).

1990 : - Code des collectivités territoriales : Commune : collectivité territoriale de base dotée personnalité morale & autonomie financière ; - Code de la wilaya : Wilaya : collectivité publique territoriale dotée personnalité morale & autonomie financière, constitue une circonscription administrative de l'Etat.

1997 : Statut particulier pour la capitale, adapté aux nécessités de l'aménagement du territoire & développement durable : LE GOUVERNORAT DU GRAND'ALGER : (i) administré par ministre gouverneur ; (ii) créé par transfert de 19 communes des wilayas de Boumerdès, Blida et Tipaza et, nombre de communes passant de 38 à 57.

2000 : Gouvernorat du Grand' Alger est dissout 2-03-2000 & entité territoriale maintenue redevient wilaya d'Alger (57 communes) organisée en 13 wilaya déléguées « circonscriptions administratives, administrées par des walis-délégués ».

2011- 2015- 2019 : PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Adaptation des Outils de Gestion Territoriale du Développement Durable (Principe de globalité, transversalité et interdépendance, Principe de solidarité & Principe de subsidiarité) ; Troisième Code de la commune et intercommunalité.

- **2011** Code communal : 1. « La Commune est la collectivité territoriale de base de l'Etat, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière... » ; 2. Intercommunalité permet à plusieurs communes de : (i) s'associer pour aménager/ développer en commun leurs territoires et gérer/assurer des services publics de proximité et (ii) mutualiser leurs moyens & créer des services/établissements publics communs.

- **2015** : Wilayas Déléguées étendues à tout le territoire national Ces circonscriptions surtout créées dans le sud dans les wilayas de Tamanrasset, Adrar, Illizi, Béchar, Tindouf.

- **2019** : 4ème découpage territorial: 58 wilayas (+10 Sud), 44 wilayas déléguées (Haut-Plateaux), 1541 communes

Situation sécuritaire : Troubles sur les périodes : 1971-1988 ; la « décennie noire » (1991-2001) ; Les Emeutes 2011 : Etat d'urgence instauré (1992) avec couvre-feu officiellement levé (24-2-2011) & (déc. 1992- fév.1996) couvre-feu de minuit à 04 heures dans 7 wilayas de l'Algérois.

Ce territoire (de niveau national, ALGERIE et, local ALGER), profondément marqué par l'effet induit des politiques territoriales en termes de logique de développement (au cœur du champ de la thèse), a subi, a porté et a accompagné d'importantes évolutions étymologiques témoins du poids et de l'importance de leurs transformations. Et, ces évolutions militent pour *la mise en évidence de sa logique d'urbanisation afin d'appréhender le rôle de la ville dans la vision d'aménagement, de son organisation, de ses relations fonctionnelles et, de la mobilité des flux de ses populations.*

Etant donné que la valeur d'un site se rattache toujours à un contexte historique donné (Desailly, 2005, p.1), Alger ne serait pas la grande ville d'aujourd'hui, sans son passé historique, culturel et politico-institutionnel (Déroulé 2 : Principales étapes dans l'histoire d'ALGER). De nos jours, ALGER est le reflet des profondes mutations urbaines de sa société et, de ses capacités de transformation socio-économiques dans sa représentation spatiale et, sa structuration sociale avec cependant, une accélération marquée et différenciée depuis l'Indépendance (juillet 1962). Depuis la fin de la décennie 1980, ALGER reste contrainte de s'adapter aux réformes nationales introduites sous la pression de considérations externes (Programme d'Ajustement Structurel (PAS) avec ses effets collatéraux) et, dans le cadre plus large de la mondialisation, après avoir subi un isolement international de plus d'une décennie et, une restriction quasi quinquennale de son espace public !

Et, Alger métropole continue à payer les coûts élevés des conséquences de cette « *décennie noire* » jusqu'à nos jours avec en particulier, un déséquilibre urbain difficile à rétablir et, des séquelles importantes d'ordres urbain, sociologique et, même économique comme les formations et concentration de bidonvilles suite à d'importants exodes vers la capitale, depuis des communes soumises à des violences du fait de déficit de sécurité ou de la création de communautés fermées dans les communes des Eucalyptus, Ouled Chebel et Sidi Moussa.

Aujourd'hui, depuis le retour à la paix civile, dans une Algérie n'échappant pas à *l'étalement des villes et, au processus d'urbanisation*, Alger métropole corrige progressivement, les déficiences de son développement urbain chaotique des deux dernières décennies notamment, par la mise en place d'une gestion et d'une mise en œuvre plus respectueuse de la réglementation en vigueur malgré les fréquentes modifications en termes d'organisation et d'acteurs institutionnels. En effet, à l'instar de ce qui se produit *au niveau global*, les deux *processus* connaissent une accélération fulgurante à l'origine des modifications de la configuration de l'espace et de la concentration des populations puisque c'est bien dans ces grandes villes que se développent les activités de haut niveau et, les divers équipements qui entraînent *de facto* une fragmentation urbaine.

Depuis 2001, les acteurs institutionnels concernés, conscients des effets de la problématique de l'accélération de la croissance urbaine, s'inscrivent dans les finalités et portées des concepts du développement durable et du développement urbain durable au travers de l'adaptation du cadre de référence législatif et réglementaire ainsi que de leur introduction dans les grandes orientations politiques et dans des approches programmatiques afin de mieux soutenir leur appropriation (Déroulé1-C).

A ce niveau institutionnel, un facteur déterminant est dans la compréhension du contenu de l'appropriation : si les principaux acteurs de la ville sont convaincus que l'appropriation prime et reste essentielle ainsi que primordiale (au sens de position opposable) d'autres acteurs en font d'autres lectures en termes de finalité. Cependant, ces positions opposées tranchées se comportant en facteurs limitants, méritent d'être nuancées : toutes les interventions (ci-dessus évoquées) participant de l'appropriation des finalités et portées du développement durable sont inscrites dans le cadre de référence national en vigueur et, par conséquent, elles questionnent sa littérature en termes de légalité et licéité. Cependant, dans tous les cas si disposer du cadre de référence approprié est incontestablement, une condition nécessaire, elle ne suffit pas à la création d'un environnement facilitateur plus inclusif à un développement urbain durable où sont clairement, posées la responsabilité des acteurs locomotives et, la responsabilité sociétale des scientifiques.

Au plan des conditions de vie et de l'aménagement de la ville,

Convaincus de la nécessité d'améliorer de manière significative, les conditions de vie des citoyens et de mettre à niveau l'aménagement de la ville, les acteurs pouvoirs publics ont opté pour le développement de nouveaux projets d'habitat et d'équipements ainsi que de grands projets structurants comme le Grand projet urbain visant à faire du paysage urbain d'ALGER celui d'une ville en grande mutation urbaine dont la modernisation est portée par l'espoir d'une métropole « enjambant » les rattrapages de déficits et les lourdes contraintes naturelles !

En effet, sur un territoire comme celui d'ALGER en perpétuelles transformations, les décisions relatives à la ville et à son aménagement sont confrontées à une réalité urbaine complexe et, à la nécessité de disposer d'un état des lieux spécifique car répondre aux exigences d'une amélioration urbaine significative à l'échelle de l'ambition recherchée de grande métropole moderne cela « ... implique un effort d'imagination et d'anticipation pour passer à la notion d'avenir multiple, parfois imprévisible, déceler et prendre en compte les dynamiques d'un futur déjà contenu dans le présent ». (Margueritte s. d, p.1).

L'agglomération algéroise (plus que la ville d'Alger) à la mesure des efforts consacrés au développement des activités, des infrastructures et des équipements, est en voie de métropolisation internationale certes, positive à maints égards mais aussi, contraignante au regard de ses concentrations abusives et de ses gaspillages de ressources.

Ainsi, les problèmes interdépendants de fragmentation, de croissance anarchique, d'inégalités diverses..., résultent des décisions de tous les acteurs, de leurs visions du réel ainsi que de leurs partis- pris sur ce réel en résumé de leur volonté d'action : ALGER n'est- elle pas déjà, le reflet de la profonde transformation sociétale en cours ?

La taille d'Alger métropole en termes de population et de territoire, incite à s'interroger sur les stratégies (nationale et régionale) de développement urbain et, sur le mode de planification ainsi que sur l'impact de cette urbanisation sur le territoire dans tous ses aspects (population, infrastructures, logement, mobilité, économie, environnement...). Un des grands enjeux pour Alger territoire acteur est celui du maintien d'un équilibre urbain qui renvoie à l'amélioration du cadre de vie des habitants et, plus qu'à la restauration, à la réviviscence de la cohésion sociale

dans cette agglomération urbaine algéroise qui ne cesse de croître et de s'étaler en accumulant exclusions territoriales et sociales.

Ainsi, dans cette première partie, mon questionnement sera poursuivi au travers *premièrement*, de l'appréhension du concept de planification et de métropolisation inscrit dans un contexte national (Algérie) marqué par sa volonté actée de l'inscrire dans le développement territorial durable et, *deuxièmement*, de la réaffirmation de cette détermination, comme une de ses préoccupations majeures. Et, l'objectif du présent chapitre est de proposer une explication à l'évolution du développement urbain face aux enjeux du développement durable, je le ferai en m'appuyant sur l'évolution démographique et, l'organisation de l'espace qui orientent l'occupation des sols et les caractéristiques des tissus urbains ainsi que les densités et les formes urbaines.

1.2- Alger, une ville en pleine mutation

D'une médina à une métropole, Alger territoire a connu des mutations spatiales et territoriales exceptionnelles autorisant leur appréhension selon le processus d'urbanisation et de développement spatial à partir de l'ancien centre (jusqu'au Sahel et la Mitidja), avec sa concentration de population issue des dynamiques des activités de cette population.

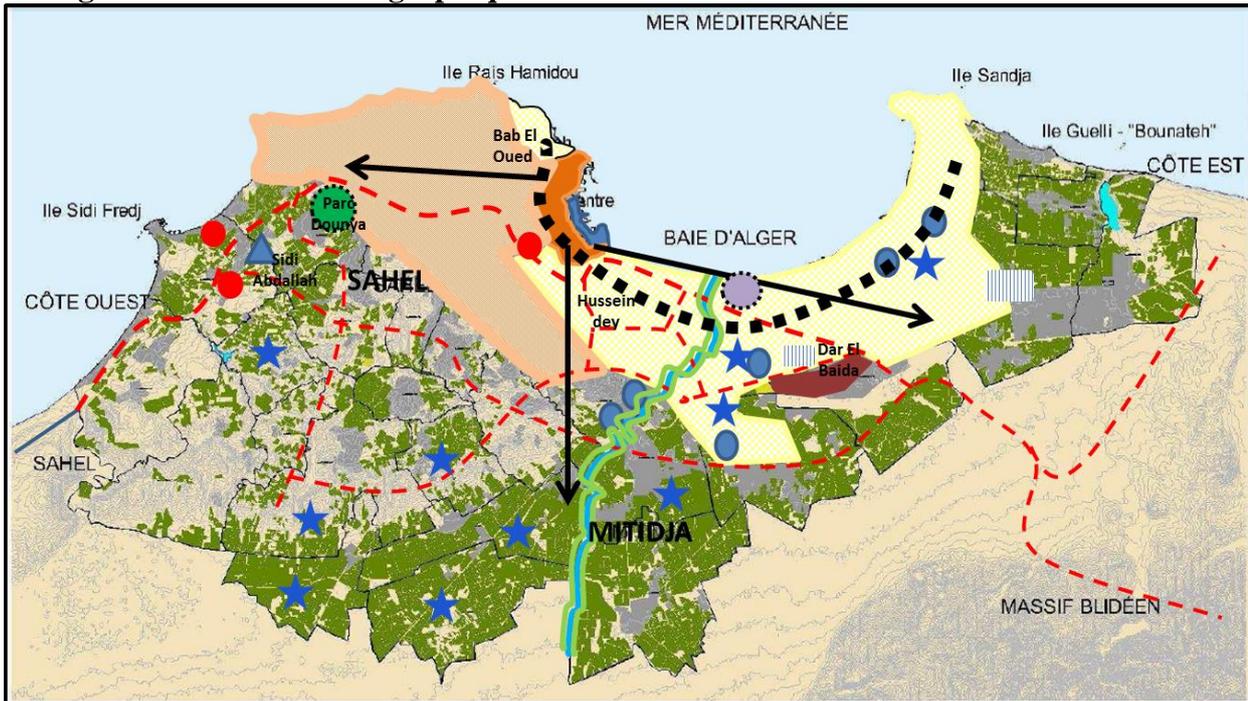
ALGER avec ses 3 500 000 d'habitants sur 1190 km² de surface (en 2016) et, souffrant depuis plus de quatre décennies d'un espace en constant rétrécissement, reste confrontée aux difficultés multiformes dans sa recherche d'un territoire plus large qui lui permette de répondre aux nouveaux besoins de la métropole en accueillant les indispensables projets métropolitains. Pourtant, malgré les stratégies adoptées, la métropolisation développe fortement ALGER au gré d'un dynamisme dont les dynamiques de croissance s'inscrivent que très rarement dans ces stratégies d'aménagement et de gestion urbaine comme l'illustre la figure 12. Résumé cartographique d'Alger.

1.2.1- Alger et les nouveaux défis de la mondialisation

Alger métropole dans son espace d'influence notamment, la région méditerranée, est aussi « tirée » par le fonctionnement des sociétés globales qui lui engendre de nouvelles et concomitantes transformations multidimensionnelles d'ordre spatial, économique et sociétal. Si ces transformations demeurent le défi primordial des gouvernants et acteurs locaux des institutions concernées afin de pouvoir bénéficier en retour, des retombées positives de cette mondialisation. Mais, l'atteinte de cet objectif oblige les acteurs locaux de ces institutions à s'inscrire dans une stratégie d'action globale intégrant la protection de l'environnement inscrite dans le cadre du développement durable de la ville au titre de la lutte contre l'appauvrissement, l'exclusion et, autres inégalités.

Cependant, dès lors que toutes les interventions de croissance en cours, expriment la volonté d'assurer l'insertion d'Alger métropole internationale de niveau national dans le rang des métropoles internationales, cette exigence de cohérence et de convergence questionne le devenir d'ALGER en termes de durabilité et, pour ce faire, elle appelle un diagnostic de cette durabilité (diagnostic qui ne peut se résumer à un simple état des lieux !).

Figure 11: Résumé cartographique d'ALGER



Par Keltoum Saidani

1- Une croissance urbaine rapide et incontrôlée

- Les axes de développement de la ville ces 30 dernières années
 - L'aéroport
 - Quartiers industriels
 - Le port d'Alger entouré par la ville
 - Le principal réseau routier
- Inserés dans le tissu urbain

2- Les aménagements pour la métropole

- ▲ La ville nouvelle de Sidi Abdallah
- Le parc Douïna
- Ligne Métro et Tramway
- ★ Nouveaux logements collectifs
- Le réaménagement des berges d'Oued El Harrach
- La grande mosquée d'Alger

3- La structuration socio-spatiale

- L'hyper centre abritant les pôles décisionnels
- La banlieue abritant la classe plus au moins riche (à l'Ouest)
- La banlieue abritant la classe moyenne et pauvre (à l'Est)
- Les bidonvilles
- Les gated communities (huteurs)

Une question préparatoire se pose : Qu'est-ce qu'Alger ? *Une ville entre réalité géographique et dynamique spatiale*

Cadre d'étude :

La ville a connu une urbanisation accélérée issue de la mise en place des politiques de développement *premièrement*, de l'activité industrielle déjà implantée avant l'indépendance en périphérie du centre urbain si bien que l'extension de la ville s'est poursuivie pour finir par atteindre la plaine de la Mitidja et, *deuxièmement*, le développement de larges zones d'habitat dans le Sahel. En outre, de l'évolution socioéconomique et, des comportements économiques, la pression exercée sur le littoral en augmentation continue se traduit par une dégradation fulgurante du littoral. Et, ce territoire aujourd'hui, en plein conflit ville- campagne de par son rapport à l'espace entre ville et campagne, constitue l'un des enjeux majeurs d'une urbanisation intervenant sur un territoire *en mutation continue* ayant déjà expérimenté diverses formes d'urbanisation.

Alger ville, adossée au massif littoral de Bouzaréah englobé lui-même aux coteaux du Sahel et, au Sud, à la plaine de la Mitidja, large fossé entre le Sahel et l'Atlas, est ouverte sur la mer dans sa partie Nord-Nord-Est mais, fermée à ses extrémités Sud-Ouest et Est-Nord-Est (Lespès, 1930, p.30). Sa création a débuté par son port dont les topographies et situation géographique stratégique en ont fait une infrastructure d'échanges régionaux et internationaux, très importante qui lui a permis de s'ouvrir sur le monde, d'assurer son autonomie et son indépendance et, de devenir une force politique et économique. Ce vaste amphithéâtre, sur lequel s'étagent les quartiers d'Alger, est partagé par deux gradins, deux niveaux dont l'existence a eu des influences sur l'établissement et le développement de la ville. La courbe de 20 mètres définit assez nettement la limite (Lespès 1930, p.44).

Ses passages historiques commencent par « *La petite bourgade berbère des Beni-Mezghanna qui est devenue au XVI^e siècle la capitale des corsaires de la Régence et au XIX^e siècle celle de notre Algérie.* » (Lespès, 1930, p.29) cité par (Picard, 1994, p.122). Et, la ville d'Alger dès ses débuts, était bâtie selon les référentiels de l'architecture mauresque et turque qui ont fait d'elle une Médina.

1.2.2- Emergence de la ville d'Alger

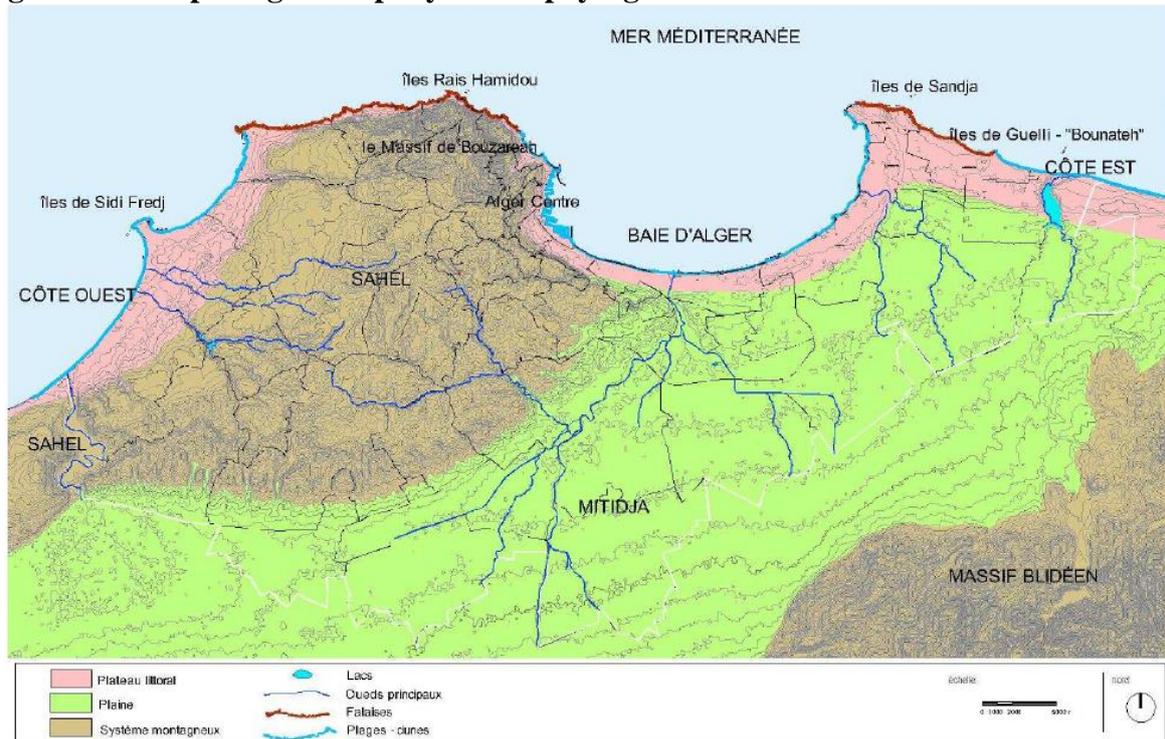
Après la prise d'Alger en 1830 par les Français, les riches demeures des environs d'Alger serviront de noyaux aux premiers faubourgs et, l'expansion de l'urbanisation est favorisée par la mise en place du chemin de fer. De plus, la colonisation s'est appuyée sur de nouveaux villages pour organiser l'exploitation agricole d'abord au Nord, puis au Sud et, enfin à l'Est.

Un urbanisme de conquête affecte surtout le bas de la ville et, malgré un relief relativement contraignant, elle jouit d'un réseau assez dense de voies de communication la maintenant en liens avec ses différentes zones d'activités.

En 1959 fut créé le nouveau département d'Alger regroupant 67 communes sur 3393km² à comparer aux 1190 km² d'aujourd'hui. Pour limiter l'exode rural, les autorités coloniales développent des centres secondaires à l'intérieur du pays et, formalisent les processus d'exclusion en soutenant un tri social politique (entre européens et indigènes) avec son corollaire, l'émergence des bidonvilles. Aujourd'hui, Alger capitale économique et politique du pays, se prépare à un statut de métropole inscrite dans la dynamique mondiale.

Au titre de l'objectif de ce premier chapitre, sont présentés le cadre, la ville d'ALGER, le territoire qui a accompagné son développement depuis l'Indépendance en 1962 à ce jour.

Figure 12: Morphologie et toponymie du paysage



Source : Informations Diverses / SIG-PDAU, 2009

La ville est marquée par une géographie exceptionnelle dont l'importance s'exprime dans les directions et orientations des extensions des tissus urbains : le site, générateur de la forme de la ville a conditionné incontestablement, son développement. La figure 13 ci-dessus illustre le site naturel de l'Algérois (la baie d'Alger, les collines du Sahel à l'ouest, la plaine de la Mitidja au sud et à l'est, l'ensemble traversé par un dense réseau hydrographique de surface).

Le Littoral algérois est une zone essentiellement, urbaine d'une superficie de 11 270 Ha, avec une agriculture péri urbaine intensive sur une superficie de 1 105 Ha. Aujourd'hui, il fait l'objet du Plan d'Aménagement côtier de la métropole d'Alger (PACMA) : ce plan (en cours de réalisation,) lui assure une mise en valeur par une délimitation fixe des bandes littorales (bornage sur le terrain) dans le cadre de la politique de protection et de mise en valeur du littoral et, de la formulation de grands projets d'expansion urbaine sur le littoral de la baie d'Alger.

Le Sahel (Littoral Ouest-Algérois sur près de 27 836 Ha), couvre l'ensemble de collines et coteaux agricoles et forestiers. Le Sahel d'Alger comprend les versants Nord côtiers, une chaîne de collines du Sahel séparant la Mitidja du littoral et le massif de Bouzaréah d'altitude moyenne de 200 m et 80% des pentes comprises entre 3 et 12,5%. L'occupation du sol est à dominante agriculture sur 80% des superficies de la zone et, les forêts sur 1825 Ha représentent 7% des superficies de la zone. La zone est soumise à une forte urbanisation au dépend de terres en cultures maraîchères.

La Mitidja (Mitidja Centre – Est, de 36 591 Ha), caractérisée par un relief de plaine, avec des altitudes faibles de 0 – 200 m sur l'ensemble de la zone dont les pentes faibles en font une zone à typologie d'agriculture intensive.

1.2.3- Dynamiques et structuration spatiales d'Alger

La configuration en amphithéâtre de la ville est caractéristique d'une extension de l'agglomération algéroise pour l'essentiel, le long de la baie puis vers *la plaine de la Mitidja* à l'Est de la ville. Cette croissance- portée par le développement de nombreux lotissements d'habitats individuels et collectifs- est encouragée d'un côté par une topographie favorable, (disponibilité, accessibilité et viabilisation des terrains) et, d'un autre côté, par le lancement de grands projets à visées d'amélioration de l'image et, des infrastructures d'Alger ville. Malgré les contraintes physiques posées par les barrières montagneuses à l'ouest de la ville, l'extension se poursuit y compris au Sahel où les *communes de l'ouest* notamment, Chéraga, Draria, Staouéli, El Achour, Baba Hassen, connaissent depuis les années 1990, *une croissance spatiale programmée*¹¹⁵ *accélérée générant de profondes mutations certes, au profit des populations et de l'urbanisation mais aussi, au dépend de terres agricoles de la Mitidja (hors périmètre irrigué de la Mitidja ouest) et du Sahel.*

Initialement, pendant de longues périodes, les contraintes topographiques et les préoccupations économiques ont été les facteurs déterminants des options d'occupation et de fonctionnement de l'espace d'ALGER mais depuis l'indépendance de nouvelles mutations apparaissent et, s'accélèrent.

Au travers d'un rappel rétrospectif succinct de ses principales lignes directrices, la représentation spatiale d'Alger ville territoire ci-dessous proposée, permet de mieux voir, appréhender et, évaluer le degré de complexité des mutations matérialisées sur l'espace algérois issues de l'action de nombreux facteurs de nature variée sur un territoire déjà dense et complexe. Ces facteurs sont multiples comme entre autres, les caractéristiques physiques du territoire, l'évolution technologique, le mode d'organisation politique, la base économique, le niveau de revenus, le volume et les caractéristiques démographiques et culturelles de la population, les styles de vie... d'où dérivent en partie, la complexité et la non linéarité des processus (Escolano Utrilla & Ortiz Veliz, 2005, p.3).

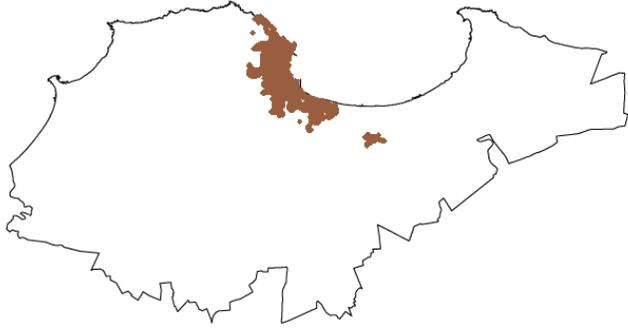
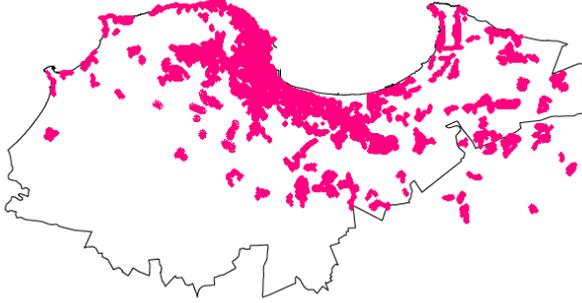
Ainsi, la représentation spatiale de la ville d'Alger se présente comme suit :

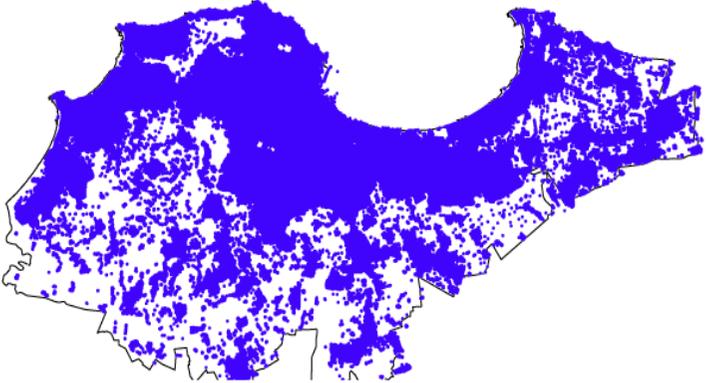
¹¹⁵ Inscrite au titre de l'option politique de réorienter à l'ouest la croissance que les dérives de la décennie noire ont rendue difficiles à contrôler.

Déroulé 2: Principales étapes dans l'histoire d'ALGER.

Périodes	Contenus - Enjeux - Défis	Représentation carte	Résumé
<p><u>1864 – 1890 :</u> Période de destruction du bas de la ville et lancement de la ville européenne</p>	<p>Destruction de l'enceinte et des portes (1846) ; construction du front de mer (1860) ; percement des rues de la Lyre, place de Chartres, Randon et Marengo (1865-1892) ; construction du Boulevard Gambetta. Edification nouvelle enceinte et de nouveaux espaces dans les faubourgs Est (quartier Isly) et Ouest (quartier Bab El Oued), <u>pour créer la ville européenne</u>. L'ancien Alger perd son statut de ville et devint un quartier sous l'appellation de Casbah prenant ainsi la dénomination de la Citadelle qui la surplombe.(DPAT Alger, 2005, p.4).</p>	<p>Alger en 1830</p> 	<p><u>Entre 1830 et 1960.</u> L'urbanisation de la ville d'Alger s'est développée au début sur la baie et le long des collines du Sahel de manière linéaire, aboutissant à l'émergence et au développement de plusieurs villages éparpillés sur la périphérie de la ville, au niveau des collines et même sur le long du littoral.</p>
<p><u>1880 – 1920 :</u> Période de la création de nouveaux quartiers de la ville européenne et des Edifices officiels pour la gestion locale de la ville mais l'autorité supérieure reste implantée en métropole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouveaux quartiers : Michelet, Télémely, et Mustapha supérieur ; - Etablissement d'édifices officiels : la Grande Poste (la Finance), la Préfecture (l'Autorité/Sécurité), la Dépêche algérienne (la presse /propagande) ; <p>La loi Cornudet de 1919, complétée en 1924, oblige certaines villes à se doter d'un Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE), Considérée comme l'ancêtre des lois de planification urbaine en France, cette loi impose en 1920, à l'autorité supérieure d'établir un document d'orientation urbanistique pour sensibiliser les hauts fonctionnaires d'Algérie à la nécessité d'établir un plan d'aménagement. Les recommandations et approches théoriques sont celles développées à l'occasion de l'exposition de la <i>Cité reconstituée</i>¹¹⁶ et Alger le lieu de leur mise en pratique.(Hakimi, 2002, p.131).</p>	<p>Urbanisation d'Alger en 1860</p> 	

¹¹⁶ L'Exposition de la Cité Reconstituée est une exposition sur l'urbanisme qui se déroule aux Tuileries du 23 mai 1916 au 15 août 1916. L'exposition est organisée par l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux (AGHTM). Source Wikipédia.

<p><u>1920 – 1950</u> : Période du Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension (PAEE) et du lancement de grands projets</p>	<p>En 1929, le PAEE de la ville d'Alger par René Danger obtient l'accord du maire le 4/4/1930. Le PAEE donna des directives d'aménagement et développement de la ville d'Alger. Ce plan se limite à la seule commune d'Alger et, ne tient pas compte de toute l'agglomération (extension de la ville selon l'évolution de la population). En 1930, la remarquable croissance urbaine suite aux fêtes du Centenaire de la colonisation est l'occasion du lancement de <u>grands projets</u> dans la capitale : le palais du Gouvernement général, le foyer civique, le musée des Beaux-Arts et l'Hôtel de ville. (Picard, 1994, p.128).</p>	<p>En 1930</p> 	
<p><u>1952 – 1962</u> : Période de création des cités de secours et de recasement.</p>	<p>L'apparition des grands ensembles HLM, (la cité Climat de France, cité Diar El Mahçoul (Figure 14), cité, Diar el Saada, Diar El Kef, Diar El Djemaa, et suivant les besoins du moment, dans le but de loger le maximum d'habitants, dont ceux de la Casbah. En septembre 1959, la formation du Grand Alger, au travers du développement des agglomérations suburbaines de Bologhine, El Biar, Hussein Dey, Bir Mourad Raïs...</p>	<p>En 1960 avec 800 000 hab</p> 	<p>Après l'indépendance, l'Algérie a repris le patrimoine hérité de la France, de Le Corbusier et de la charte d'Athènes. Et, avec une société qui devait se reconstruire, la solution a été la reprise de la rapide construction rapide du pays et le relogement de la population en comblant le déficit par des programmes inscrits au mouvement moderne dans ses options technologiques et industrielles.</p>
<p><u>Années 1970</u></p>	<p>Une urbanisation rapide parfaitement illustrée par cette carte. La ville connaît alors des mutations importantes sur son territoire, les premiers plans d'urbanisme et schémas de développement encourageait l'extension vers l'est.</p>	<p>En 1970 presque 1 000 000 hab</p> 	

<p>Années 1980</p>	<p><i>L'urbanisation continue à se faire vers l'est, cependant les plans d'urbanisme réorientent l'urbanisation vers l'ouest tout en essayant de préserver les terres à vocation agricole dans la région.</i></p> <p>Le centre saturé, l'urbanisation s'est propagée entamant les axes sur lesquels l'urbanisation se poursuivra 20 ans de suite jusqu'à nos jours : RN1, RN 8, RN11, RN5, RN24, RN42 et RN36.</p>	<p>1980 environ 1 500 000 hab</p> 	<p>Libéralisation officielle du foncier (la loi 81-01 relative à la cession des biens de l'État), ouvre la porte à la propriété privée foncière et immobilière qui renforcée par la loi 82-06, permettra la construction de nouveaux lotissements au titre de l'auto-construction. Suite à la loi sur la promotion immobilière de 1984 l'urbanisation va s'accélérer, la ville grossit par morceaux et des tissus entiers se constituent en périphérie.</p>
<p>Années 2000</p>	<p>Durant la 1^{ère} décennie des années 2000, on note le retour de l'Etat comme acteur dans la construction pour la concrétisation, du programme du million de logements. Différentes formules de location-vente, participatif, sociale ont été adoptées. Ces programmes ont été implantés en l'absence d'une stratégie urbaine globale d'insertion et de développement urbain. Elles ont été régies par la disponibilité du foncier et des réseaux (pour la viabilisation). L'urbanisation de la wilaya a atteint actuellement les 90% de la surface totale de 1190 ha.</p>	<p>2016 et environ 3 500 000 hab</p> 	<p>Le rythme de cette urbanisation dès les années 1990, est qualifié d'effréné : l'ouverture du marché est conditionnée par les réserves foncières communales, tout acte devait passer par la commune. La loi d'orientation foncière 90-25 autorisera l'ensemble des transactions foncières. Au cours de cette période, les lois <u>sur le foncier</u> et <u>sur l'urbanisme</u> ont libéré les marchés fonciers et de la construction sans que des moyens efficaces de contrôle et de maîtrise de cette urbanisation soient alloués. En outre, les aménagements routiers et autoroutiers de la rocade Sud, l'autoroute de l'Est et les différentes pénétrantes constituent des supports à cette une urbanisation nouvelle.</p>
<p>L'aire urbanisée de la wilaya d'Alger est passée du simple au triple entre 1987 et 2008 ! Du point de vue de l'architecture et l'urbanisme, Alger présente une discontinuité dans la composition de son paysage urbain, due aux différents passages historiques qu'a vécu la ville. Les extensions urbaines partent de la Casbah d'Alger et s'étendent d'abord principalement vers l'Est le long de la baie d'Alger et vers le Nord à Bab el Oued. L'essentiel de l'urbanisation s'est produit depuis l'Indépendance sur les massifs telliens et dans la plaine de la Mitidja.</p>			

Etabli par Keltoum Saidani à partir d'informations ONS et RGPH 2008.

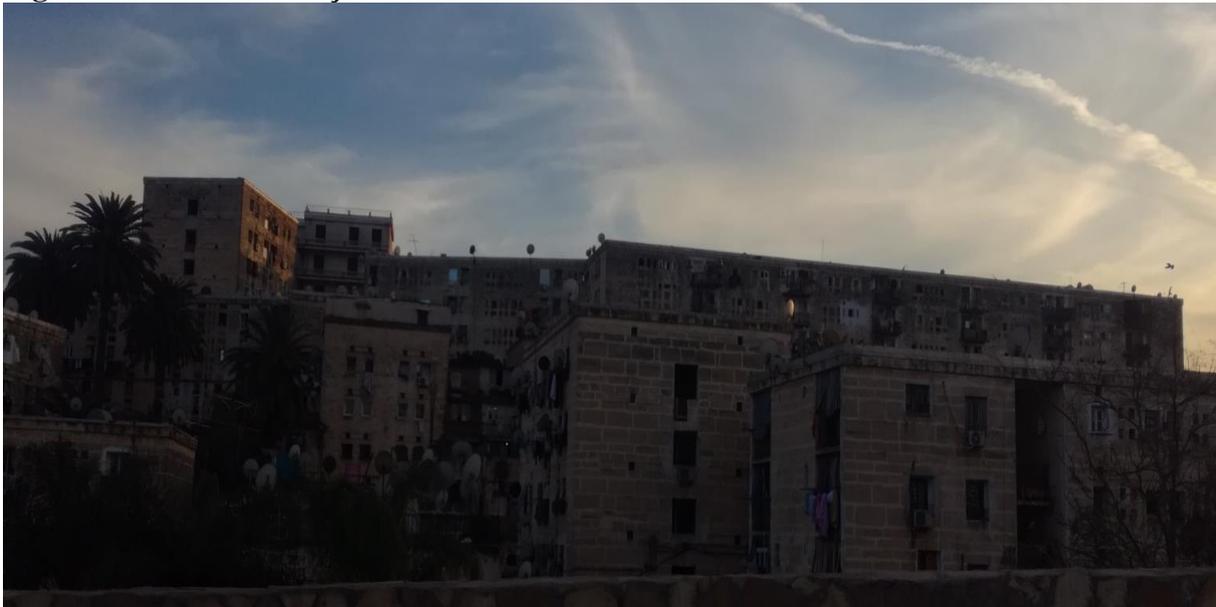
Les différentes cartes illustrent l'évolution et, mettent en relief l'importance et l'ampleur du développement urbain ainsi que la direction de l'expansion géographique.

Entre 1987-2008, le développement urbain de la ville d'Alger a triplé en vingt ans et, n'est pas homogène mais il est fragmenté et diffus vers l'Est et le Sud sur la Mitidja.

La lecture de ces cartes, permet d'en déduire que *premièrement*, la dynamique d'urbanisation de ses espaces et territoires s'est faite en premier lieu par la densification du centre, chef-lieu de wilaya, puis par l'accélération de cette dynamique vers la périphérie en lien avec la politique de décentralisation des années 1980 avec l'instauration de nouveaux chefs-lieux de Daïra et, *deuxièmement*, l'occupation des sols de la wilaya d'Alger se caractérise par une urbanisation littorale s'étendant sur les reliefs du Sahel et dans la plaine Est de la Mitidja, de vastes espaces agricoles dans la plaine Sud et Ouest de la Mitidja, des espaces forestiers sur des surfaces limitées et, sur deux zones humides (Reghaia¹¹⁷ et Mazafran).

En termes d'accroissement urbain depuis 1962, il m'est possible d'en conclure que la ville s'est multipliée par près de 50 (49,5) et, une telle évolution interroge les politiques publiques urbaines mises en œuvre, appréhendées selon un ordre chronologique dans la section suivante.

Figure 13: Diar El Mahçoul



(Source : Keltoum Saidani).

1.3- Complexité des transformations spatiales de la ville d'Alger

Dès 1962, avec l'indépendance, trois éléments déterminants de ce processus complexe de transformations spatiales se mettent en place : Alger devenue la capitale de la RADP¹¹⁸ de l'Algérie indépendante est aussi le centre principal de décisions du pays et, elle reçoit une importante population rurale dont l'ampleur de cet exode rural sature assez rapidement les

¹¹⁷ Le marais côtier de Reghaia, ultime vestige de l'ancienne Mitidja et site d'importance internationale- est désormais, la seule zone humide de la région biogéographique de l'Algérois. En faisant face directement à la mer Méditerranée, il a un rôle d'étape pour les oiseaux migrateurs après leur traversée de la mer. Cette réserve naturelle protégée, est située dans la circonscription administrative de Rouïba et communes de Harroua (ou Herraoua) – Reghaia.

¹¹⁸ République Algérienne Démocratique et Populaire.

capacités des infrastructures et équipements existants : la ville d'Alger est progressivement, confrontée aux problèmes d'urbanisme, d'habitat, de voiries, de transport public, d'alimentation en eau,... Pour y faire face, la ville d'Alger commence à développer des opérations au titre des programmes de planification (urbains, paysagers, sociaux, économiques...) du niveau centralisé pour les plus importantes et du niveau décentralisé (wilaya et communes) pour les autres plus limitées : *les extensions urbaines occupent petit à petit l'ensemble des communes de la wilaya d'Alger si bien qu'aujourd'hui, elles s'étendent au-delà de leurs limites poursuivant les mutations profondes amorcées dès 1950 et, en accélération et, complexification quasi continues depuis 1962.*

Comme les différents facteurs et éléments de cette complexité des transformations sont partie aux processus et dynamiques de développement (Déroulé 1 et, Tableaux 3, 7, 8), dans un souci de simplification, la présente section 1.3¹¹⁹ est développée *premièrement*, autour des problématiques de juxtaposition et combinaison (1.3.1) au travers d'une brève introduction des principaux facteurs de production urbaine d'ALGER déroulée selon les processus et dynamiques en co- construction à divers rythmes depuis l'indépendance (déroulé 1.C) et, *deuxièmement*, en termes de résultats et effets sur cette production urbaine ainsi que de nécessités de réglementation (1.3.2).

1.3.1- Entre rupture et continuité, la production urbaine à ALGER au travers des politiques : juxtaposition et combinaison.

Partie d'une concentration sur un site particulier, la ville d'Alger commence à agglomérer des zones d'urbanisation autour d'elle, avec une population ayant quintuplé depuis l'indépendance : d'un demi-million d'habitants en 1962, elle est estimée en 2015 à un peu plus de trois millions d'habitants et, en termes de répartition spatiale de la population, 90.8 % résident dans les agglomérations chefs-lieux, 7.2 % en agglomérations secondaires et, seulement 2.1 % en zones éparses. Ces données illustrent à elles seules la situation explosive de la croissance urbaine depuis l'indépendance. Tardivement appréhendée, cette croissance spatiale laisse des impacts aussi bien sur la structure de la ville que sur sa périphérie où les notions d'environnement et de qualité de vie pour diverses considérations, étaient à peine abordées !

Configurée sous le modèle concentrique, la production urbaine de la ville d'Alger a connu plusieurs modes de planification sur un temps relativement court, en liens directs avec les ruptures et continuités politiques à l'origine des importantes transformations sociales et paysagères. Si le paysage hérité de la colonisation est quasiment conservé dans le centre-ville et, la zone l'entourant, en revanche, une densification exceptionnelle bouleverse la banlieue d'Alger suite à l'implantation de programmes de logements destinés à juguler la crise de logements (quasi chronique pour diverses considérations développées dans la troisième partie de la thèse).

Au niveau national, pour rappel au titre de la contextualisation des politiques, instruments, outils propres à ALGER, la synthèse de l'évolution de la territorialisation de l'ALGERIE et d'ALGER (Tableau 4) est précisée dans le Tableau 8 ci-dessous en termes de volumes et, densité de population tandis que les positionnements et poids des principaux facteurs en termes

¹¹⁹ Elle est aussi importante dans la dynamique du projet thèse.

d’habitat, dispositifs de production et de foncier sont précisés dans les paragraphes dédiés à ces problématiques.

Hormis la période de transition 1962-1969 marquée par les cadres géographiques du découpage administratif, des organisations et outils hérités et, avec en 1966, l’organisation du 1^{er} Recensement Général de la Population et, de l’Habitat (RGPH), les trois grandes périodes (1974-1984 ; 1990-2000 ; 2000-2015) sont marquées par des politiques générales de développement avec durant chacune d’elle, des « développements » singuliers (explicites ou induits) pour ALGER (Tableau 7 et Déroulé I.C) :

Période 1974-1984 : Cette période est marquée par deux réorganisations territoriales administratives, la 1^{ère} de 1974 voulue, consacre les préoccupations (en termes de concentration, attractivité, littoralisation) des territoires acteurs et, les besoins des populations en finalité et, la seconde de 1984 reflète le Programme d’ajustement structurel (PAS) qu’elle accompagne en termes de décentralisation et déconcentration et, aborde la transition d’ALGER dans son processus de métropolisation.

En effet, la politique nationale à partir du milieu des années 1980 (PAS), est marquée par la rupture avec le système politique étatisé à économie planifiée. Cette nouvelle politique entraîne des changements structurels profonds (abordés dans le préambule) ainsi qu’en matière de gestion de l’héritage urbain à croissance urbaine plus au moins modérée. Ces changements questionnent l’approche adoptée qui pour mieux gérer la dynamique de croissance urbaine, entreprend des modifications en termes d’organisation des territoires et de leur gestion ainsi qu’en termes d’instruments d’urbanisme et d’aménagement.

Tableau 8: Evolution des principaux facteurs de l'organisation territoriale d'ALGER

DESIGNATION	1948 (Colonisation)	1957	1966* (recensement)	1977* (recensement)	1987* (recensement)	1998* (recensement)	2008* (recensement)	2015 (estimation)
Population totale dont : Population urbaine : Population rurale :			994.751	1.587.888 1.426.228 161.660	1.690.191 1.673.426 16.765	2.562.428 2.323.348 239.080	2.988.145 2.817.868 170.276	3.154.792 - -
Evolution de la densité de la population totale résidente (hab. / km ²)			3.643,8	5.816,4	6.191,2	3.144,6**	3.666,4	2.651
Organisation administrative	Département d’Alger jusqu’en 1965							
(Arrondissement)	6	3	10 (1967)	na	na	na	na	na
Daira Wilaya déléguée	-	-		8 (1974)	13	13	13	13
Communes	nd.	67	42	15 (1974)	Wilaya : 33; Ville d’Alger : 15	57 (GGA) :28 arrondissements*** & 27 communes	Wilaya : 57; Ville d’Alger : 15	Wilaya : 57; Ville d’Alger : 15

Sources : Wikipédia, ONS et références associées.*

Légende :

nd : non disponible ; *na* : non applicable.

**A partir de mai 1997, la superficie est modifiée suite à création du Gouvernorat du Grand Alger ;

*** différents arrondissements issus de la colonisation en place jusqu’en 1969.

Au niveau d’ALGER ville territoire acteur, l’évolution de son organisation institutionnelle (Déroulé I.C Tableaux 7 et, 8) dont les implications des mesures institutionnelles d’ordre organisationnel sont détaillées dans la Partie 2 de la thèse et, dans l’Encadré 11. Ville d’Alger,

métropole internationale, en termes de problématiques municipales articulées autour de questions de représentation et de gestion.

Cependant, compte tenu des innombrables confrontations dans la littérature scientifique sur le sujet de l'épineuse question éminemment technique de la gestion, il nous paraît utile de souligner que les organismes¹²⁰ CPVA puis CUD gestionnaires d'Alger ville, tentent de résoudre des problématiques urbaines en constante augmentation issues d'un accroissement (continu et, rapide) de l'agglomération et, en profond décalage avec la planification économique générale nationale (notamment, en termes de rythmes) de sorte que ces organismes de plus en plus dépassés, vont progressivement, vers leur liquidation!

Les réorganisations territoriales administratives quasi décennales, inscrites dans des processus de développement vicennaux, (Encadré 9 : Alger, ses statuts et les processus et cycles de développement de l'ALGERIE), accélèrent une urbanisation de l'espace déconnectée d'une vision des régions qui l'entourent pourtant, de facto partie de ses principales dynamiques en termes de flux (populations, matières...).

Et, sous la pression démographique, cette urbanisation (en n'intégrant pas la problématique déjà aiguë du déséquilibre campagnes- villes associés aux considérations sécuritaires de la « décennie noire ») va favoriser la multiplication des installations industrielles sur des terres pour l'essentiel, agricoles qui leur sont bien adaptées (B. Semmoud & Aït-Amirat, 2014, p.137) dans l'espace urbain périphérique en contraction. Et, cette absence d'intégration dans une perspective d'aménagement urbain local et, de règlement des rapports de ces installations industrielles avec les espaces ruraux, exaspère les liens de tous domaines, niveaux et types faisant du conflit (avec toutes ses dérives) le mode de gouvernance !

Cependant, suite à l'augmentation substantielle de la part de l'industrie dans le développement local, au titre du rééquilibrage territorial visé dès 1974, des outils de planification du développement, les Plans spéciaux de wilaya (PSW) sont lancés encadrant le doublement de wilayas (de 15 à 31) pour répondre aux impératifs de maîtrise de gestion. Et, la croissance continue des déficits en logements et, des besoins en sol urbain obligent (i) *les communes à planifier des réserves foncières pour accueillir des opérations foncières et immobilières dans un périmètre d'urbanisation délimité par le Plan Urbain de Développement (PUD) et, à créer des instruments d'urbanisme opérationnels* pour piloter les opérations liées aux programmes de logement et des projets industriels.

Ces instruments d'urbanisme opérationnels devaient permettre le développement des zones industrielles (ZI), sous la direction de la CADAT, organisme chargé des études et de la maîtrise d'ouvrage des projets industriels et programmes de logements comme par exemple, les ZI de Rouïba et Reghaïa. Toutefois, il me paraît utile de relever qu'à cette époque, les techniques de programmation et planification urbaine importées de l'étranger s'inspiraient pour l'essentiel, des expériences françaises avec des instruments et des dispositifs législatifs moins étoffés (ni

¹²⁰ Le Conseil Populaire de la Ville d'Alger remplacé par le Conseil urbain de coordination (CUD) en 1990: cette transformation n'étant qu'organisationnelle, elle n'est pas accompagnée d'une révision de leur politique financière, ces organismes étaient donc, condamnés à plus ou moins brève échéance suite à l'inévitable stagnation de leurs moyens par rapport à leurs besoins de fonctionnement et, de développement, démontrant qu'il n'est pas possible d'améliorer les performances des organisations simplement en mettant de nouvelles organisations sans changer les politiques à l'origine de leurs échecs!

même maîtrisés en Algérie), dirigés par la loi d'orientation foncière et, véhiculant un décalage vicennal entre les deux pays.

Figure 14: Zone industrielle de Rouiba (vue aérienne)



Source Wikipédia

Avec la pression soutenue de la forte croissance urbaine (au travers d'une urbanisation des périphéries et, des implantations administratives au centre) pour répondre aux déséquilibres entre les besoins croissants en logements et, les déficits en infrastructures et équipements, la procédure de ZHUN (Zone d'habitat urbain nouveau) est imposée à tout programme dépassant les 1 000 logements. Elle a pour objectif l'orientation de la croissance urbaine par la limitation de la consommation des espaces agricoles (sans toutefois, la contraindre), tout en restant une « machine productrice de logements » sans préoccupation d'intégration dans la ville.

Au milieu des années 1970, le problème du logement ayant atteint un stade critique, ce sont 1 875 ha qui sont libérés pour recevoir 149 ZHUN, d'une capacité de 420 000 logements (B. Semmoud & Aït-Amirat, 2014, p.138). Et, cette situation de déficits- (logements et ressources financières) face à la pression d'une demande (logements et équipements d'accompagnement)- persistent jusqu'à la prise de deux décisions institutionnelles en 1976 pour impulser une nouvelle dynamique de l'offre : (i) les offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI) remplacent les offices publics départementaux (HLM) et, (ii) des outils opérationnels, les *plans communaux de développement* (PCD) sur financement de l'Etat, sont mis en place pour assurer la cohérence recherchée des différents investissements sectoriels.

En termes d'urbanisme, d'architecture et d'environnement, la réponse de l'Etat au travers des ZHUN s'illustre par une quasi-absence de vision architecturale et, d'études urbanistiques. Ces ZHUN souffrent de l'absence des principaux liens (fondements de la vie urbaine) puisqu'elles ne sont pas rattachées à la ville ni par des infrastructures routières, ni desservies par des lignes de transport urbains, ni même dotées d'équipements d'accompagnement ou de services assurant les activités urbaines nécessaires au *bien-vivre ensemble* de leurs habitants. Et, l'absence d'une composition urbaine réfléchie sur le tissu urbain illustre leur inadaptabilité spatiale à l'origine de malaises sociaux persistants combinés à la pauvreté de la typologie du bâti, à l'inconfort du

logement et, à la rareté d'aménagements extérieurs. Ainsi, d'une manière plus générale, cette gestion à visées de production technique maximale, selon un mode administratif, déconnectée du processus de développement du pays (absence de perspectives, de règles claires et schémas à moyen et long terme), se solde par un gaspillage de terrains et, par des infrastructures inadaptées au contexte local (besoins, calendriers...).

Les *Plans d'Urbanisme de Développement* (PUD) ont pour but la délimitation de l'espace à urbaniser où les besoins en logements et équipements se projettent dans un cadre politico-socio-économique déterminé à partir de données de prévisions démographiques. Dans la pratique, cette approche s'est avérée source de conjonction de problèmes pluridisciplinaires: les premiers d'ordre environnemental marqués par la croissance de la ville (poussée par la croissance de la population) qui exerce une pression de plus en plus forte sur l'environnement et, aggravée par un usage déjà important et toujours croissant des véhicules individuels, les seconds problèmes d'ordre architectural, exprimés par la dégradation des tissus anciens (issue de l'éclatement de l'espace algérois) et, cette nouvelle disparition de liens entre territoires va se poursuivre jusqu'aux années 1980.

Période 1980- 1990, cette période de libéralisation économique et, d'instabilités diverses s'accompagne (i) d'une nouvelle organisation territoriale qui va accélérer la fragmentation aux niveaux wilaya et, commune et, aussi, (ii) de la suppression de l'uniformité de statut entre les agglomérations, qui en mettant fin au dogme de l'« uniformité » vise davantage d'efficacité dans l'égalité de traitement en terme de statut: ainsi, deux entités institutionnelles sont définies : la wilaya d'Alger déterminée par ses 33 communes et, l'agglomération urbaine d'Alger dénommée *ville d'Alger* par ses 15 communes dont les évolutions en termes de fonction et d'acteurs sont développées dans la Partie 2.

Et, dans ce contexte de tensions fortes (institutionnelles, sociales, économiques...) dominé par la priorité leitmotiv « loger le maximum de population », l'achèvement des projets déjà entamés pousse encore davantage la réalisation des ZHUN considérées comme le moyen approprié à la production quantitative de masse de logement malgré les insuffisances relevées¹²¹. Et, dans ce contexte de crises multiples, *la situation de l'habitat précaire* déjà tendue, devient de plus en plus préoccupante (peu ou pas d'éradication et, de contrôle a priori de son expansion) et, *la situation de l'Environnement* est encore plus préoccupante dès lors que sa prise en charge ne figurait plus dans les priorités de premiers niveaux mais malgré toutes les limitations sus évoquées, le développement/perfectionnement¹²² du cadre institutionnel de l'Environnement est poursuivi.

En termes d'habitat, l'ouverture du foncier accompagne l'*habitat individuel* destiné initialement, à la classe aisée et moyenne pour suppléer au financement de l'Etat. Et, cette approche d'ouverture favorise progressivement, la diversification des modalités d'habitats notamment, suite à l'institutionnalisation du permis de lotir en 1982 et, à la libération des terres agricoles au travers de facilités de cession des terrains pour des exploitations agricoles collectives et individuelles avec toutefois, des limitations au niveau des possibilités de leurs

¹²¹ Certes, ces insuffisances sont difficiles à lever surtout, dans le contexte restrictif du PAS et, celui sociopolitique qui s'en est suivi

¹²² Avec l'assistance des Nations unies (notamment, PNUD et PNUE).

cessions ultérieures. Or, ces restrictions avec l'introduction de l'habitat individuel seront source d'importants conflits sur des terrains agricoles ainsi que de l'émergence de nombreux sites d'urbanisation mal conçus et, mal gérés.

Ainsi, la politique de libération du foncier à visée de promotion de l'acquisition de logement individuel dans le cadre d'une politique de réduction des aides aux logements fournis par l'Etat, conduit assez rapidement, à des appropriations anarchiques des espaces par de l'habitat illégal apparaissant du fait de mobilités résidentielles sociales autour du centre.

1.3.2- Production urbaine à ALGER, entre situation dégradée et, nécessité de réglementation

La production urbaine à ALGER est qualifiée d'anarchique : un étalement en tâche d'huile multidirectionnel, vers la partie Sud-Ouest atteignant les communes de Birkhadem, Draria, El Achour et Saoula et une continuité des constructions de Chéraga jusqu'à Ouled Fayet au Sud-Est, au nord-ouest par les communes de Ain Benian et Staouéli ainsi qu'une densification du tissu urbain du côté est de la ville d'Alger au niveau de Bordj-El Kiffan et, Bordj El Bahri. Cette croissance peu ou prou contrôlée s'appuie sur des méthodes de gestion incertaines qui impactent l'efficacité des services de base de la ville- comme, la collecte des ordures, le système de transport, les services d'eau et d'assainissement- participant à une dégradation progressive assez rapide du cadre de vie des habitants.

L'augmentation des diverses concentrations et la rupture des rythmes des logistiques urbaines en rendant la situation critique conduisent l'Etat à reconsidérer ses instruments d'urbanisme et à affiner les procédures opérationnelles. Ainsi, un nouveau découpage organisationnel est opéré et, le traitement par voie administrative des dossiers de construction se fait par les différents organismes concernés notamment, le Service de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat (SUCH) au niveau de la daïra et la Direction de l'Urbanisme, de la Construction et de l'Habitat (DUCH) au niveau de la wilaya selon l'importance de l'opération à gérer.

Progressivement, la gestion foncière commence à s'imposer et, elle va être consolidée par la création en 1986 d'une agence foncière nationale et d'agences foncières locales communales ou intercommunales selon les nécessités d'assistances techniques et juridiques et, au niveau de la ville, l'APC conserve jusqu'aux années 1990, le quasi-monopole de la gestion foncière.

*Au cours des années 1990-2000, des changements sont opérés dans le domaine des méthodes d'élaboration des instruments d'urbanisme à différentes échelles : le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) remplace le PUD et, décline ses orientations à *grande échelle*, dans les différents schémas SNAT, SRAT, SDAAM, PAW¹²³ et, à *échelle réduite*, il s'appuie sur le POS. Cependant, comme le POS a été mis en place durant la période de grande instabilité politique et, d'insécurité de la décennie noire ayant fortement, hypothéqué l'exécution de travaux sur le terrain devenus très difficiles voire impossibles par endroits avec pour conséquence, la réduction de la qualité des documents d'urbanisme pour la gestion des terrains et, dans certains endroits l'accumulation des retards en la matière.*

¹²³ SNAT : Schéma national d'aménagement du territoire ; SRAT : Schéma régional d'aménagement du territoire.
PAW : Plan d'aménagement de Wilaya.

2002-2008 : Relance économique et retour de l'État : *accélération d'une production urbaine de plus en plus encadrée*

A partir de 2002, avec le retour vers la stabilité politique marquée par une volonté forte de développement économique et social, réapparaît une production urbaine accélérée plus ou moins encadrée et, portée par la croissance des ressources financières consécutive à l'augmentation des cours des hydrocarbures. (B. Semmoud & Aït-Amirat, 2014, p.135). Et, de grands travaux sont lancés notamment, la réalisation de grandes infrastructures et, équipements ainsi que de nombreuses promotions immobilières et, de l'habitat.

Après la crise financière nationale, de nouveaux programmes utilisant des méthodes d'ingénierie sociale participative sont expérimentées au titre de la mise en œuvre de diverses recommandations¹²⁴ de partenaires au développement de l'ALGERIE et inscrites dans les programmes suivants :

- ***Le plan de soutien à la relance économique (PSRE) 2001-2004*** : Ce plan encourage les investissements notamment, ceux de programmes d'habitat. Ces programmes hors logement social, sont lancés selon les formules du Logement social participatif (LSP), et, du logement en location-vente (LLV). Et, avec *l'ouverture à la promotion immobilière privée en appui au secteur public, cette relance économique a soutenu et, élargi l'implication des acteurs de la production urbaine.*

Le ***PSRE*** tente une nouvelle approche urbanistique au travers de mesures incitatives en faveur de la résorption de l'habitat précaire (RHP) : elle est arrêtée en 2003. Cette approche urbanistique se fonde sur l'implication des acteurs dans ces nouvelles opérations. Toutefois, en 2003, des changements administratifs substantifs du cadre de la gestion urbaine ont lieu au niveau de la wilaya d'Alger : la mise en place de nouvelles structures de gouvernance a rendu caduque les arrangements pris pour le RHP et, le RPEHC (programme de requalification participative des ensembles d'habitat collectif) visant l'amélioration de la qualité de vie urbaine au travers d'opérations de réhabilitation du cadre bâti, échelonnées sur différents termes et, le RPEHC est clôturé en 2004.

- ***Le Programme quinquennal 2005-2009***, sur la base des PDAU et POS comme instruments d'urbanisme et d'orientation des différentes extensions urbaines, le Programme quinquennal a retenu la réalisation de 1,2 millions de logements ainsi qu'un programme d'amélioration urbaine.

En matière d'organisation administrative d'Alger, développée sur quatre grandes phases depuis l'indépendance en dehors des deux phases d'ajustement organisationnel (indépendance et PAS) elle fait l'objet de régulières critiques concernant la lisibilité du cadre administratif. (Déroulé 1, Tableaux 3, 7, 8). Et, s'il est exact que certains textes législatifs maintiennent certaines ambiguïtés pouvant rendre difficiles la lecture du cadre administratif de la capitale (Iau-Egis Eau, 2012, p.43) cependant, selon ma lecture confrontée à la longue expérience pratique avérée d'acteurs de terrain, *le problème opérationnelle de lisibilité des textes trouve davantage ses sources dans l'absence de textes d'application et, dans la grande rotation des cadres des*

¹²⁴ Recommandations de la Banque mondiale et, du FMI notamment, issues du PAS ou des modalités de mises en œuvre d'autres programmes d'appuis avec d'autres partenaires multi ou bilatéraux de l'ALGERIE.

niveaux supérieurs et, de décision à l'origine notamment, la perte de la mémoire institutionnelle¹²⁵ bien plus que ces difficultés de lecture du cadre administratif.

Par son statut de capitale du pays, la wilaya d'Alger offre une variété de fonctions, services et, infrastructures ainsi que de potentialités par rapport aux wilayas avoisinantes : son attractivité a ainsi, engendré une augmentation remarquable du taux de croissance de la population entre 1998 et 2008, estimé à 1.6 %. Et, comme déjà évoqué, malgré les efforts fournis, la dégradation de l'Environnement sur le territoire urbain est désormais, bien visible sur le terrain avec les nouvelles extensions de la ville. Cependant, aujourd'hui, l'Environnement est reconnu primordial à la dynamique du développement durable par sa capacité à compléter valablement les aspects sociaux et économiques de la ville essentiels à la poursuite du processus en cours de consolidation d'un développement territorial durable orienté efficacité du patrimoine urbain et naturel.

1.3.2.1- Poids de l'influence démographique

La composante démographique est le résultat des disparités territoriales (et, de leurs histoires) du pays et de ses composantes géographiques. Cette composante peut être déterminante de la situation économique et sociale de la ville notamment, au travers de sa population jeune et dynamique en capacité d'augmenter la valorisation sociale, économique, politique et culturelle de la ville : le logement, les infrastructures et les équipements sociaux constituent des instruments de base pour la réussite de cette population.

Le processus d'urbanisation reflète la relation entre croissance démographique et extension périphérique. Pour ALGER, cet étalement de l'espace urbain s'est accompagné d'un net ralentissement du taux de croissance de la population des communes du centre alors que celui des localités périphériques, y reste sensible avec une croissance générée par l'excédent migratoire source d'un changement radical dans la structure de l'espace algérois (Medjad et al. 2015, p.2).

La densification du tissu urbain traduite par l'expansion de l'habitat dans la banlieue de la ville avec une croissance démographique remarquable est expliquée par un *apport migratoire* important avec un taux d'immigration équivalent à 9.1 % durant la période 1987- 1998 et, près de 12 % entre 1998- 2008 selon l'ONS et, par *l'émergence des équipements industriels* au niveau des couronnes de la ville d'Alger ayant soutenu son attractivité.

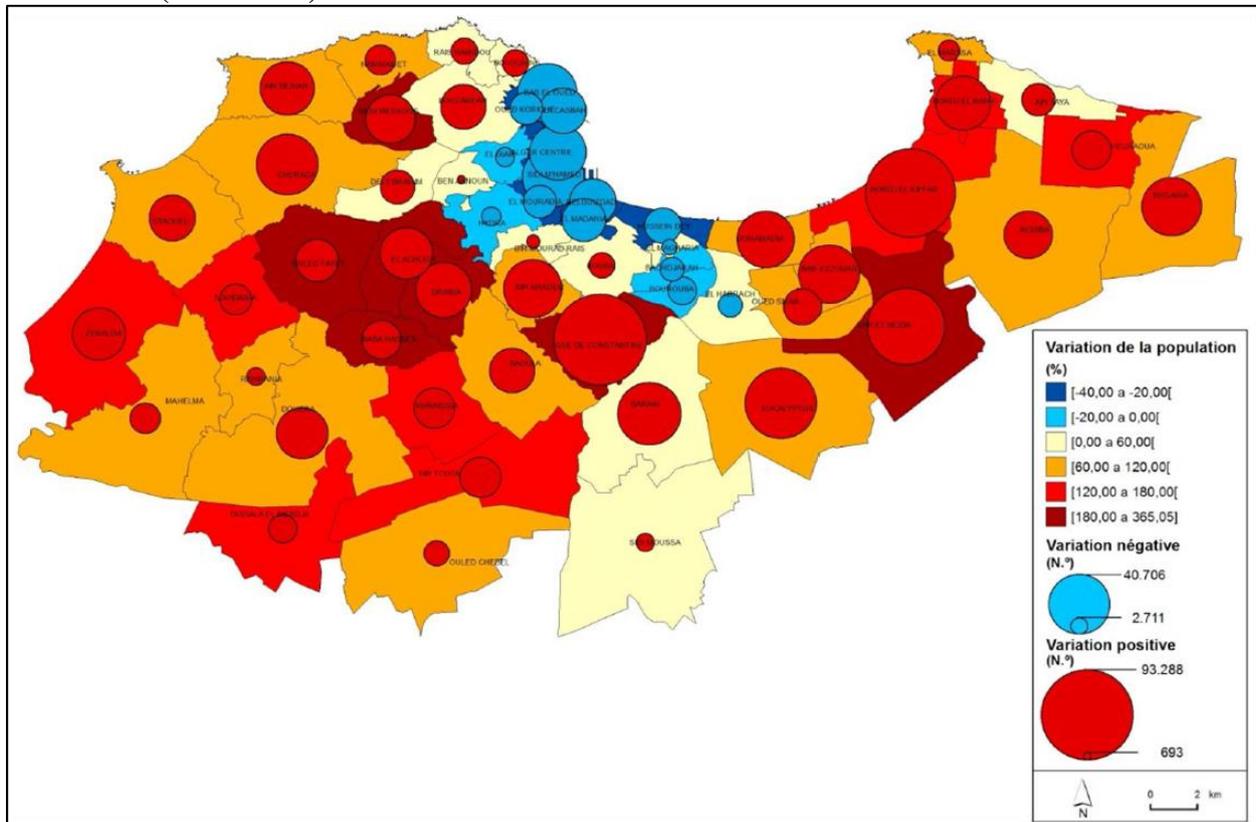
La population algéroise a connu un rythme de croissance très rapide (Tableau 8) : la croissance rapide des années 1970, commence à se tasser durant les années 1980 avec un exode rural pratiquement achevé, suivie d'une baisse de fécondité confirmant la deuxième phase de transition des années 1980 et, le taux d'accroissement moyen annuel de +1.66/an sur la période 1998-2008 connaît une légère baisse, estimé à +1.44/an sur la période 2008-2017 (population 2017 estimée à ~ 3.500.000 habitants).

Mais l'évolution de la population entre 1987 et 2008 ne fut pas homogène et, elle s'est traduite par un changement dans la répartition de la population sur le territoire. Ainsi, avec la décroissance de la population des communes du centre vers les communes périphériques et, le

¹²⁵ Autre source de discontinuité dans les dynamiques urbaines qui participe à la rupture des rythmes si bien que le code de la wilaya de 2011 explicite l'obligation faite au wali qui « veille à la conservation des archives de l'Etat, de la wilaya et des communes. » (Art120).

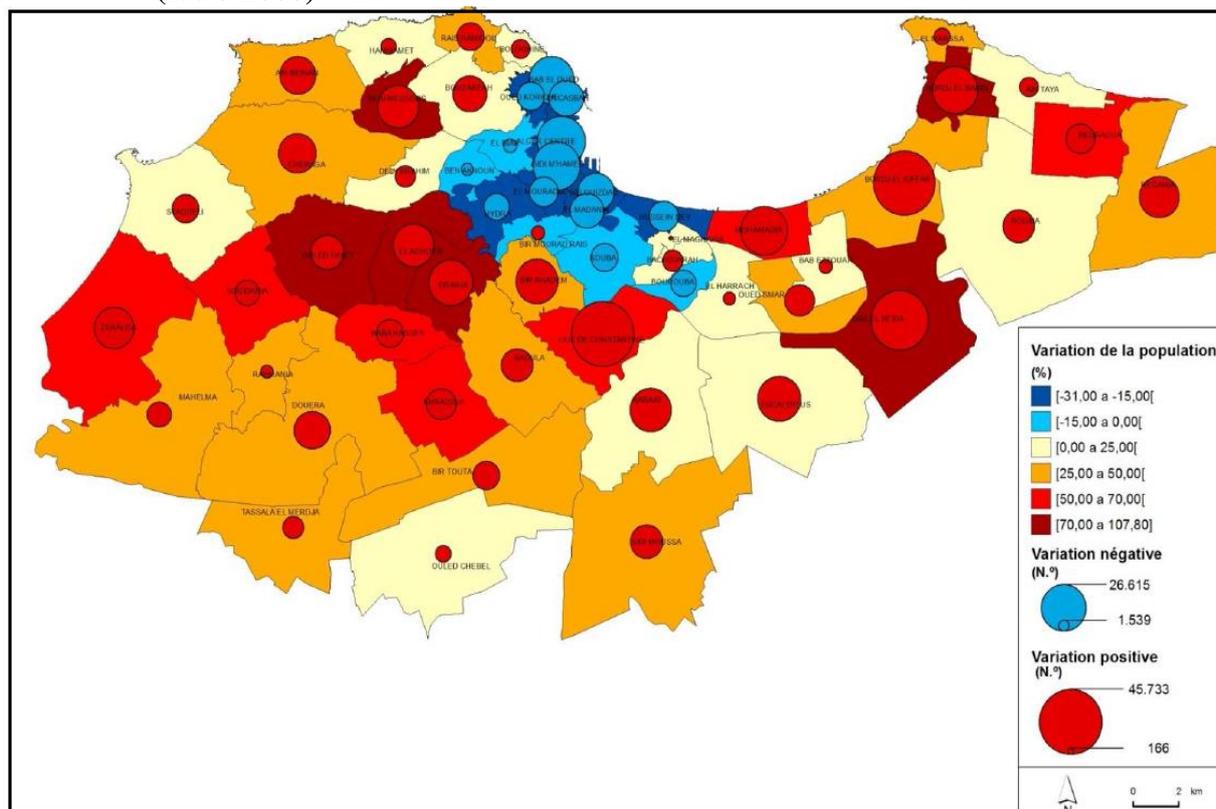
développement des moyens de transports routiers, d'importants mouvements migratoires pendulaires sont observés, mouvements à l'origine d'une mobilité sociale sans changement de lieu de résidence : *la croissance démographique dépasse les limites de la wilaya* (figures 16,17,18).

Figure 15: Evolution de la population résidente dans la wilaya d'Alger, par commune (1987-2008)



(Source : RGPH et PDAU)

Figure 16: Evolution de la population résidente dans la wilaya d'Alger, par commune (1998-2008)



(Source : RGPH et PDAU)

Entre 1987 et 2008, selon les statistiques du RGPH, le solde migratoire de la wilaya d'Alger est positif (+1.3 %). Si la population sédentaire¹²⁶ représente 76.5 % de la population d'Alger en 2008, 14 communes ont connu des soldes migratoires négatifs dans la wilaya d'Alger (Iau-Egis Eau, 2012, p.10). Ce sont les communes du centre historique et de ses environs, qui ont connu une forte diminution : sur la baie d'Alger entre la commune de Bab El Oued et celle d'Hussein Dey, la population a diminué de 30% (entre 1987 et 2008), ce phénomène de migration de la population persiste du fait de :

- *L'augmentation des logements inoccupés* : en particulier, dans les communes du centre (Sidi M'hamed, Casbah, Bab El Oued et Oued Koriche) où en 1998, 13% du parc logement algérois sont inhabités¹²⁷, en 2008 le taux de logements inhabités augmente de 27%, et, atteint 18.1%, pendant qu'une baisse de 8.3% du parc logement est relevée durant la même période (Bendjelid, 2001).
- *Le développement du secteur tertiaire*, l'implantation industrielle liée à la proximité du port (Hadjiedj & Chaline, 2003, p.) ainsi qu'une forte installation des principaux sièges administratifs et gouvernementaux et, des nouvelles institutions internationales explique

¹²⁶ Selon l'ONS, la population sédentaire est celle qui n'a pas changé de commune de résidence depuis 1987.

¹²⁷ Conséquences de la décennie noire avec le départ massif de cadres abordé dans le préambule, puis du vieillissement de la population restante et, aussi des difficultés des procédures de régularisation foncière (établissement du livret foncier) pour les ventes et, la persistance des difficultés de récupération des biens en cas de défauts de paiements n'incitant pas la location.

le remplacement progressif de la fonction résidentielle par la fonction économique et tertiaire.

14 communes demeurent très attractives et présentent des soldes supérieurs à 60%, il s'agit notamment des communes :

- Des deux communes de Gué de Constantine (+93 %) au centre et, de Dar el Beida (+86 %) à l'Est avec le principal aéroport international et, à proximité du Pôle universitaire de Bab Ezzouar, accompagnés de gros investissements en matière de logements et d'équipements réalisés dans ces communes et,
- Des trois communes de la banlieue Ouest de l'hypercentre d'El Achour (+74,8%), de Draria (+70,7 %) et de Baba Hassen (+ 68,8 %) présentant une disponibilité foncière apte à recevoir des programmes de logements et d'équipements, ainsi que le passage des grands axes routiers assurant la liaison avec le centre et la Rocade Sud. Cette zone en perdant progressivement son statut rural, subit une transformation de sa structure sociale : composée par le passé d'agriculteurs, aujourd'hui cette population est composée essentiellement de cadres et, d'industriels (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.135).

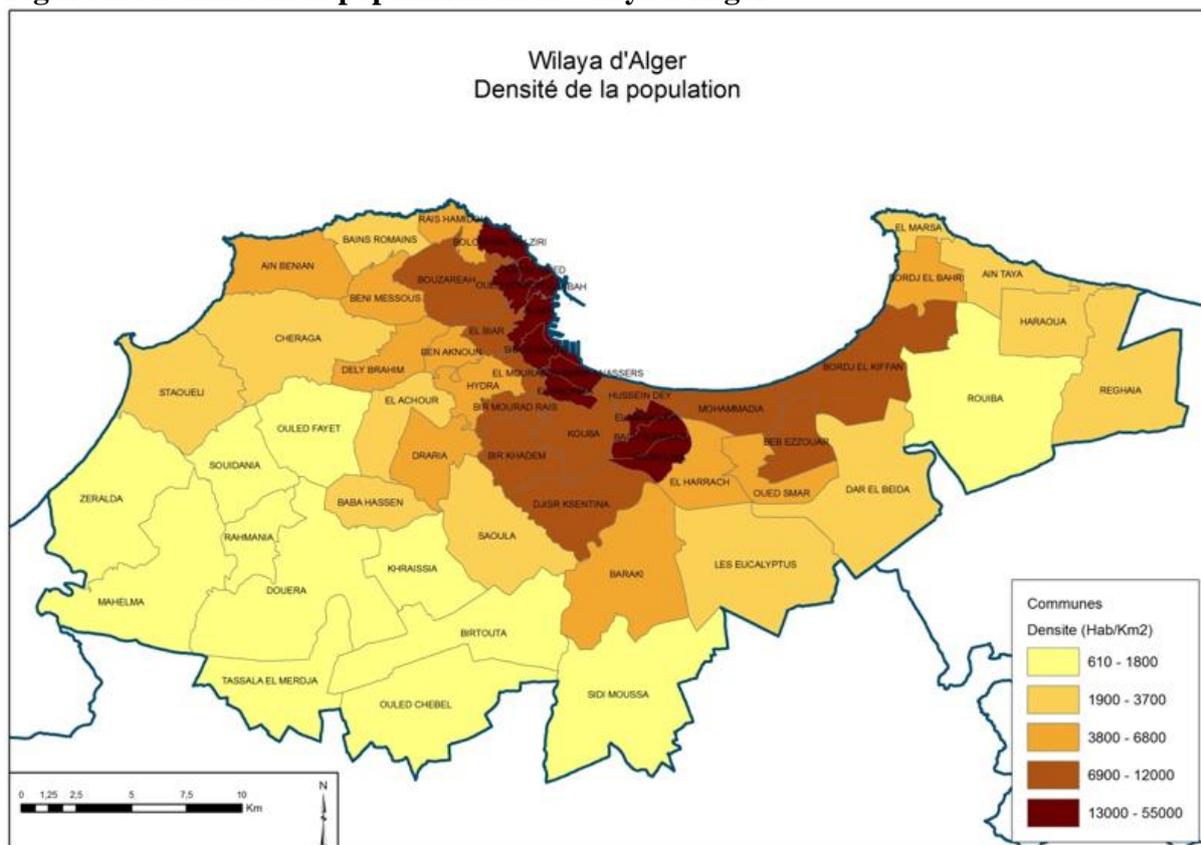
Ainsi, le territoire de la ville reflète les importants changements dans la répartition de la population due : *premièrement*, à la migration interne du centre vers la banlieue ; *deuxièmement* à la mise en œuvre de la politique du logement ayant favorisé les constructions dans les communes périphériques puisque la répartition de la population sur le territoire correspond à la localisation des programmes publics de logements développés depuis les années 2000. En effet, sur les 27 608 logements programmés pour la wilaya d'Alger, seuls 2% sont programmés aux circonscriptions administratives du centre (CA) de Bab El Oued, (CA) Hussein Dey et (CA) Sidi M'Hamed alors que 50% de ces logements sont destinés aux (CA) de Chéraga, Draria et Dar el Beida et, *troisièmement* à l'expansion de l'habitat illégal dans ces communes due à l'exode rural vers la ville.

Ainsi, les dynamiques de population dans la dé-densification du centre accentuent l'étalement urbain algérois qui aujourd'hui, dépasse les limites de la wilaya et accompagne le phénomène de métropolisation.

1.3.2.2- Densité urbaine algéroise

En termes de répartition de la population, la wilaya d'Alger présente un déséquilibre territorial dans l'occupation du sol (figure 18) : le long de la baie entre Bab El Oued et Bordj El Kiffan où la densité de la population est très importante (50.000 hab./km² par rapport au 3.500 hab./km² de la moyenne de toute la wilaya, la CA de Birtouta est à 65.000 hab./km², alors que la CA de Zéralda, à l'ouest de la ville, a la plus faible densité (613,1 hab./km²).

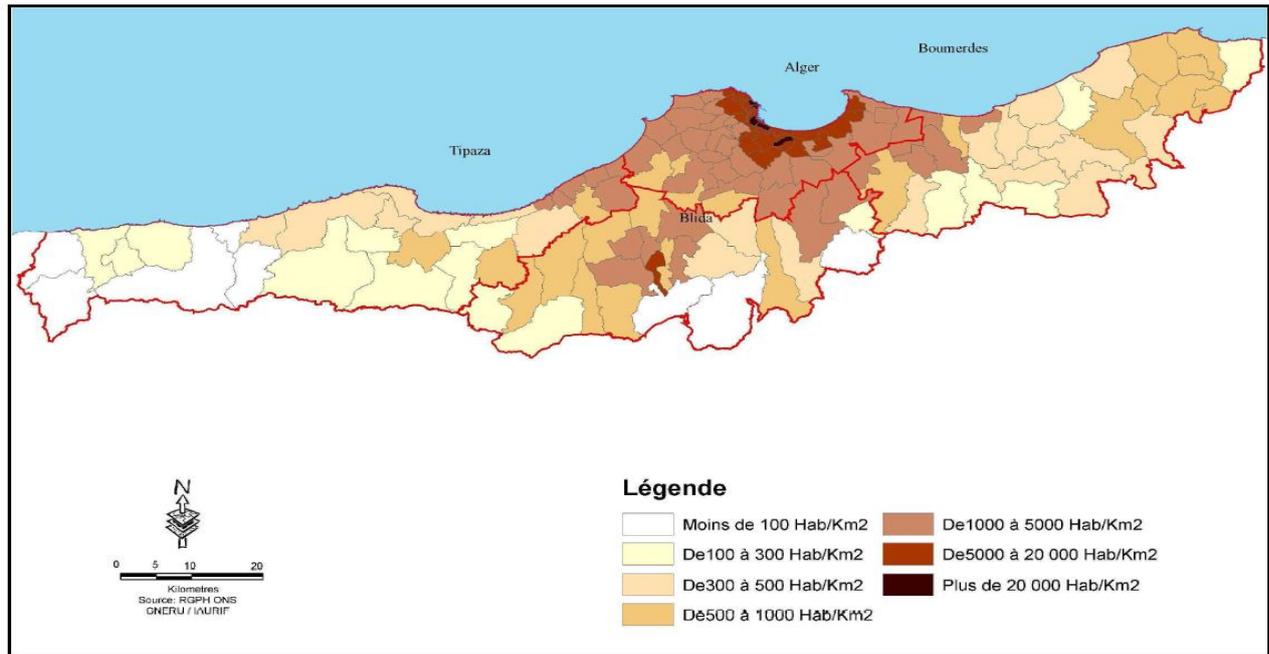
Figure 17: Densité de la population de la wilaya d'Alger



(Par Keltoum Saidani, source : RGPH 1998 et 2008)

Les communes qui enregistrent des densités de plus 20 000 habitants au km² passeront de cinq communes en 2008 à dix communes en 2015 et 11 communes en 2025 (soit pratiquement une stabilisation) et, ces dernières concernent principalement, la wilaya d'Alger selon le Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (SDAAM) élaboré par (MATET et al., 2010, p.437).

Figure 18: Densité de population des communes de l'aire métropolitaine d'Alger



(Source : SDAAM Alger)

Et, l'analyse de la densité à l'échelle métropolitaine, nous permet de relever le prolongement de l'agglomération en dehors des limites administratives de la wilaya en direction du sud (Blida), vers l'ouest (Zéralda), et vers l'Est autour de l'aéroport d'Alger (figure 19).

1.4- Conclusion

Alger métropole connaît un desserrement et un déploiement de la population à la périphérie mais la redistribution spatiale en termes de concentration de population ne s'est pas accompagnée d'une redistribution des centres d'emplois. Le mouvement de desserrement résidentiel du centre vers la périphérie s'est fait non seulement sans contrepartie en matière de création d'emplois dans ces nouvelles périphéries mais il a aussi consommé des espaces agricoles de hautes valeurs selon le SDAAM (MATET et al., 2010, p.482).

Cependant, les effets de la démographie ne sont pas que négatifs sur l'équilibre du territoire et sur son développement. En effet, nous savons que le rééquilibrage du territoire est possible lorsqu'il s'appuie sur une politique et une stratégie d'aménagement dont le but est d'impulser des dynamiques en matière d'emplois et de population au travers notamment, de la mise en place d'équipements et services de proximité afin de stabiliser la population sur le territoire et d'augmenter l'attractivité de ce territoire, ces dynamiques contribuant ainsi, au processus de développement économique de la ville. Et, depuis 2005, Alger ville a connu le développement d'un nombre important de projets participant à la transformation et à la mutation de son espace principalement, avec l'introduction et le développement du tramway et du métro d'Alger, inscrits dans le programme de modernisation de la ville au titre du développement durable.

La planification urbaine apparaît comme une préoccupation essentielle des autorités pour faire d'ALGER, l'une des grandes métropoles du continent et du bassin méditerranéen.

La planification urbaine est une des priorités du SDAAM ainsi que d'autres instruments et outils développés afin de favoriser d'une part, la formulation d'options de long terme fondées sur des ressources potentielles mobilisables et, d'autre part, des choix politiques permettant l'ajustement de l'aménagement et du développement de la capitale dans la perspective d'un rééquilibrage des dynamiques spatiales en faveur des hauts plateaux et de la limitation de l'impact de l'urbanisation sur le littoral.

Cependant, ces plans n'ont pas eu les résultats escomptés du fait de l'accumulation des retards notamment, en termes de décision (choix et arbitrage) pendant que la ville poursuit (jusqu'à nos jours) une urbanisation non contrôlée de son espace ! Cependant, l'analyse réalisée, souligne que *ce n'est pas tant un échec de la planification urbaine de la capitale que l'échec de la gestion de cette planification en résumé c'est l'échec d'une gouvernance structurellement éclatée donc dans l'incapacité d'assurer en concomitance, cohérence et cohésion des acteurs et des facteurs, toutes deux indispensables au développement territorial d'Alger métropole capitale !*

CHAPITRE 2 : Planification urbaine *au service du projet urbain...*

2.1- Introduction

Afin de mieux appréhender les notions, contenus, implications,... du projet urbain et bien que la notion du projet urbain soit détaillée dans le chapitre 3, j'ai pris le parti de débiter le présent chapitre par la théorie de la planification urbaine en apparence à l'opposé de la théorie du projet urbain afin de mieux cerner et clarifier les portées et limites respectives de ces deux approches dont une exploitation conjointe permettrait une consolidation du cycle des programmes (et des projets les composant) inscrits dans le processus du développement territorial durable. Et, comme d'une manière générale, les conceptions urbanistiques s'élaborent, se développent et, s'améliorent en rapport avec l'échec du modèle d'urbanisme précédent alors, *le projet urbain est une réponse à l'accumulation des dysfonctionnements de la ville, attribuée à l'urbanisme fonctionnaliste où le cadre de vie des habitants n'est pas une priorité de la production urbaine.* La planification spatiale algéroise, a fait l'objet de différents plans et outils en fonction des échelles, tels le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) de 1990, le Grand Projet Urbain (GPU) de 1997, le plan stratégique de 2012, le PDAU révisé et enfin le Plan d'Aménagement de la Baie d'Alger (détaillé dans le chapitre 3). Cette planification, en rupture avec l'ancienne approche de régulation administrative bien que d'apparence discontinue, ambitionne d'être la démarche requise à un développement urbain et socioéconomique, vecteur d'une métropolisation à visée internationale...

En effet, depuis l'indépendance, les diverses modalités de planification expérimentées ont imposé un cadre aux politiques urbaines : j'ai donc, retenu la démarche suivante qui consiste à développer ces modalités afin d'appréhender la logique du développement de la ville ainsi que la logique de la prise en charge des dysfonctionnements urbains au travers des nouvelles programmations car ces dernières ont pour objectif, la recherche de l'équilibre fonctionnel sur le territoire de la ville voire le territoire de l'aire métropolitaine d'ALGER, face à une urbanisation accélérée.

Ainsi, en matière de grands projets, depuis la première organisation territoriale de 1974, Alger a vu naître des projets prestigieux pour faire basculer la ville dans la modernité comme par exemple, durant les années 1970, l'université d'Alger de Bab El Zouar, le palais des expositions aux pins maritimes, le complexe olympique du 5 juillet à Chéraga... et, durant les années 1980 le parc zoologique de Ben Aknoun, le Mémorial de Riad El Fath, la restructuration du quartier du Hamma...

Cette approche « *Grands projets* » dont la réalisation a nécessité d'importants moyens de l'Etat et, le recours à de l'expertise internationale, est poursuivie jusqu'en 1986 où la crise financière et le PAS ont questionné son sens et tempéré la démarche.

Et, il faudra attendre les années 2000 pour une relance des grands projets en faisant appels aux investissements étrangers.

Cependant, la logique de développement a changé (Tableau 7) et, se présente comme suit :

- *Début des années 1990*, développement de nouveaux instruments d'urbanisme et, l'Etat commence à appliquer une politique économique libérale où il n'est plus le seul à assumer les coûts du développement urbain.

- *Les années 2000*, Alger ville territoire acteur a vécu des catastrophes naturelles (inondations de Bab El Oued et séismes) qui ont fait prendre conscience au plus haut niveau de la défaillance de la politique urbaine appliquée en termes de protection des ressources. Cette prise de conscience a intégré les résultats des expertises et retours d'expériences réalisés ayant conduit à l'adoption de la démarche du développement durable dans la politique urbaine au travers de la promulgation de plusieurs textes législatifs et réglementaires et, de la mise en place de nouvelles structures spécialisées appuyées par des schémas directeurs nationaux afin de mieux gérer le développement sectoriel de la ville et, de respecter les équilibres de chacun des piliers de la durabilité territoriale (social, spatial et environnemental). Cependant, pour sa mise en œuvre et, face à l'inefficacité de la stratégie sectorielle, la réflexion s'oriente vers un développement à la fois spatio-économique territorial (Berezowska-Azzag, s. d.-b, p.20) et également, législatif pour consolider et, accompagner l'approche intersectorielle et intercommunale imposées par la nature et la finalité des projets urbains.

A cet égard, étant donné que la notion de planification urbaine renvoie à un processus de contrôle d'actions pour aménager et transformer l'espace des villes, elle peut être cernée comme « *La planification urbaine se définit comme un outil permettant d'atteindre un développement urbain durable. Pour cela, elle aide à formuler une vision de territoire à moyen et long terme en cherchant à rationaliser les moyens pour atteindre ses buts. Elle permet d'articuler les besoins en infrastructures et services avec l'accroissement de la population ou encore la demande en extension urbaine avec la protection de l'environnement. Dans un périmètre donné, elle propose un cadre de coordination de l'action publique (et privé) et pour le développement économique et social. En ce sens elle organise les actions humaines ayant un impact sur le territoire en encadrant le développement et en minimisant les effets néfastes* ». (Chenal, 2014, p.10).

A cet effet, les défis à relever pour une planification urbaine, fortement liés à la croissance de la population, aux activités et emplois, aux infrastructures de base, aux services, au logement, à l'environnement et, à la protection des ressources, l'obligent à faire appel aux différents thèmes de base tels que la gouvernance, l'économie, l'environnement, le transport, l'énergie et les finances. *Est-ce le cas pour ALGER ?*

En Algérie, la planification urbaine ne se résume pas aux seuls instruments d'urbanisme comme en témoigne la configuration de la ville d'Alger qui reflète en même temps, la politique des pouvoirs publics exercée sur le terrain, les évolutions historiques qu'a vécues la ville ainsi que l'effet d'une composition spontanée comme le soulignent Laurence Américi et Olivier Raveux « *La conversion de l'espace peut être le fruit d'une planification mais elle peut aussi être spontanée. De même, les transformations peuvent se faire harmonieusement ou susciter le conflit ; elles peuvent être spectaculaires ou insidieuses, accompagner ou heurter les représentations en cours* ». (Américi & Raveux, 2011, p.8).

Pour répondre à la question posée, un rapide regard sur les modèles de la planification urbaine à l'échelle internationale me permettra d'évaluer la planification algéroise et ses conséquences.

2.2- Différents modèles de planification urbaine

L'évolution de la planification de la ville d'Alger et, le cheminement de l'introduction du concept de projet urbain dans la théorie de la planification algéroise seront abordés au travers des quatre modèles de planification traditionnelle, stratégique, collaborative, et métropolitaine présentés brièvement dans cette section.

2.2.1- Planification traditionnelle

Cette planification reflète le modèle traditionnel produit au 19^{ème} siècle suite à la révolution industrielle. Ce modèle développé par la suite à « l'école de Chicago » pour répondre aux problèmes de la crise des années 1930 et, pour encourager l'assistance des autorités publiques à la planification profite en 1950, de l'apparition du courant scientifique du modernisme et de son ambition d'ancrer la multidisciplinarité dans les politiques publiques avec une prise en charge de la planification par l'approche de la planification rationnelle-globale soutenue par de nouvelles théories de la planification et de nouvelles pratiques professionnelles, abordées par Friedmann en 1987, Lindblom en 1990 et repris par Farges en 2006, p.146.

Le rôle de ce modèle est de défendre « l'intérêt public » en commençant par la régulation de l'usage des sols. Et, pour contrôler la croissance des villes, il définit le zonage, la densité des constructions en termes d'habitat et d'équipement et, il se base sur la production des plans dans les limites politico-administratives d'une ville et dans une approche globale projetant le développement de la ville dans une assez large perspective.

Les responsables politiques et techniciens de planification sont les principaux dirigeants des opérations de ce modèle de planification visant la défense de l'intérêt public que sa pratique sur le terrain limitera aux élus et aux techniciens renvoyant à la longue, l'image bureaucratique des questions urbaines ! En fait, la planification traditionnelle à travers le zonage de la ville, s'appuie davantage sur le dispositif quantitatif que qualitatif, sur l'anticipation préalable des scénarii possibles et, le choix des responsables politiques porté sur le scénario le plus proche de la réalité (du moment) du terrain selon, une prise de décision (dans ce modèle de planification) de manière verticale (top-down)¹²⁸ selon la hiérarchie des responsabilités limitée d'une part, par les élus (représentant les pouvoirs publics) et d'autre part, par les techniciens qui détiennent l'information et, où les plans, les schémas, les règlements (du niveau méso) sont considérés comme instruments de la planification traditionnelle or, leurs portées sont beaucoup plus juridiques (abstraites) que physiques (concrètes sur le terrain).

2.2.2- Planification stratégique

Cette approche basée sur la planification des projets, renvoie à la mise en œuvre des stratégies de rationalisation. La notion de planification stratégique était utilisée dans le domaine militaire mais depuis 1980, elle commence à être appliquée dans le domaine de l'urbanisme par la mise en place d'opérations ponctuelles et précises. L'échelle d'intervention est fonction de l'opération programmée, les limites politico-administratives ne sont plus une contrainte :

¹²⁸ Une approche descendante dans le processus décisionnel, il s'agit d'un pilotage directif (descendant) où le fil directeur de l'animation est actionné par la hiérarchie. Les échelons « subordonnés » ayant pour fonction de mettre en forme, d'exécuter, de déduire, d'améliorer les consignes prescrites. *A partir de Wikipédia.*

l'objectif étant de faire réussir la stratégie adoptée quel que soit les limites du territoire d'intervention, par l'identification des enjeux majeurs et, la focalisation sur les opérations prioritaires selon les objectifs fixés. Ce modèle de planification a permis l'implication de nouveaux intervenants en sus des décideurs et techniciens dans la réalisation et la gestion des opérations urbaines, en faisant appel au secteur privé et, en encourageant le partenariat public-privé afin d'élargir le pragmatisme des techniciens et, la diffusion de l'information où la décision revient à ce groupe de trois intervenants à savoir l'élu possède le pouvoir de décision politique, le technicien gère l'information et l'intervenant du secteur privé contribue économiquement à la gestion les opérations. Cependant, l'imprécision des échelles d'intervention est un risque important dans le déroulement de la chaîne des opérations, aussi la réussite de ce modèle nécessite-t-elle la collaboration de tous les intervenants au cours de la phase de la mise en place¹²⁹ des démarches stratégiques.

Ce biais méthodologique pose le problème du *Comment faire évoluer les relations entre intervenants pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie adoptée ?* A cet effet, le développement de cette démarche a conduit la planification vers la stratégie collaborative.

2.2.3- Planification collaborative

Ce modèle vient compléter les modèles précédents. Il est basé sur une approche collaborative cherchant à impliquer plusieurs intervenants de différentes disciplines en encourageant la communication entre intervenants afin d'assurer la réussite des opérations. Et, il faut attendre les années 1990, pour voir son application aux actions urbaines.

Cette approche met l'accent d'abord, sur le volet politique et social, pour les concrétiser spatialement sur un large périmètre d'intervention en intéressant un maximum d'intervenants et, en adoptant la stratégie communicative du groupe d'intervenants. Contrairement à la planification traditionnelle, la prise de décision se fait selon la démarche du bottom-up¹³⁰, c'est-à-dire d'une manière ascendante avec la concertation, les échanges dans un large éventail d'intervenants pour enrichir la démarche. Hormis les plans, schémas et règlements, cette approche est fondée sur la communication, la concertation et, la diffusion de l'information entre intervenants c'est-à-dire sur le développement et le renforcement du niveau méta au travers d'une communication ouverte sur le long terme car elle est la clé de voûte de la réussite de cette approche.

2.2.4- Planification métropolitaine

A partir des années 2000, un nouveau modèle de planification commence à prendre place pour répondre aux besoins de la ville en matière de gestion, de programmation et d'exécution : il articule les approches spatiale, stratégique et, collaborative. Cette planification métropolitaine passe du niveau analytique à un niveau normatif en jonglant sur les avantages de chaque approche, sur les résultats et, sur les intervenants en présence.

¹²⁹ Pour une mise en place effective.

¹³⁰ Une approche ascendante, qui renvoie au pilotage participatif (ascendant) où le fil directeur de l'animation démarre des perceptions et initiatives de l'échelon le plus « bas » (au sens hiérarchique) au le plus « terrain » (au sens opérationnel) pour être répercutées, déclinées et prises en compte par les échelons supérieurs. *A partir de Wikipédia.*

Ainsi, le degré de focalisation des approches sur les intervenants et sur les résultats peut être synthétisé comme suit :

Approche	Intervenants	Résultats
Traditionnelle	Faible	Faible
Stratégique	Faible	Fort
Collaborative	Forte	Faible
Métropolitaine	Fort	Fort

Cependant, le périmètre d'intervention de l'approche métropolitaine fait appel à des intervenants présents en permanence sur le territoire en question c'est-à-dire les intervenants sont mobilisés en fonction de l'action sur le territoire et, à une échelle métropolitaine.

Les décisions se prennent d'une manière collaborative tout en respectant les rapports de force au sein du groupe d'intervenants ce qui permet la concrétisation des décisions sans engendrer des obstacles sur le terrain. Cela signifie qu'aucun de ces intervenants ne pourra occuper la position dominante sauf s'il assure le management de la production des procédés de négociation et d'équilibre sur le territoire au sein du groupe d'intervenants (en résumé sauf si son leadership est reconnu et sollicité !).

En résumé, la représentation schématique suivante présente les principales caractéristiques de chacune des quatre approches.

	Traditionnelle	Stratégique	Collaborative	Métropolitaine
Période	Années 1950	Années 1980	Années 1990	Années 2000
Objectifs	Réguler l'usage des sols	Se focaliser sur les résultats	Se concerter	Se concerter pour de meilleurs résultats
Périmètre	Limites politico-administratives	En fonction de la stratégie	En fonction des intervenants	En fonction de la stratégie et des intervenants
Intervenants	Elus politiques et Techniciens	Elus politiques, Techniciens et Secteur privé	Toutes disciplines sans prédominance	Toutes disciplines, sans prédominance, sauf en assurant la négociation
Prise de décision	Descendant, Vertical (top-down)	Cerné autour des intervenants clés (trio)	Ascendant, (bottom-up) et collaboratif	Collaboratif et ouvert

2.3- Alger dans le schéma hiérarchique des outils de planification spatiale

Dans cette section, je m'attacherai à exposer au niveau national, la planification urbaine dans le contexte algérien selon les quatre modèles précédemment, présentés.

En effet, au cours des périodes du socialisme post indépendance et, de la décennie noire des années 1990, les actions urbaines connaissent des déséquilibres et, des discontinuités dans les processus de programmation. Aussi et, malgré un ralentissement de la croissance démographique de ces dernières années, le cadre urbain reste marqué par une dégradation du cadre bâti existant, l'étouffement des espaces centraux encombrés par des activités sans rapport ou si peu avec le prestige et, le niveau d'une capitale, la surcharge des réseaux de transport,

d'eau et, d'assainissement et, surtout le rejet, vers la périphérie des excédents de la population non seulement, de la ville d'Alger que sa périphérie ne peut plus accueillir dans de bonnes conditions : tous ces éléments participent à l'appauvrissement du capital ressources naturelles notamment, ceux de la Mitidja et, du Sahel comme indiqué dans le rapport « Alger capitale du 21ème siècle, Le grand projet, urbain de la capitale » (GGA, 1997, p.30).

Depuis l'indépendance, de nombreux textes et, lois tentent de régir l'espace urbain algérien et, algérois. Et, sur le plan physique, l'espace urbain algérois a connu cinq grandes étapes dans sa fabrication :

Une première étape (de 1962 à 1970), correspondant à un *urbanisme informel* marqué par l'expansion des bidonvilles et, la consommation anarchique du foncier suite aux insuffisances dans¹³¹ une réglementation en construction pouvant diriger l'urbanisme algérien.

En janvier 1967, Alger est confirmée dans son statut de *ville* constituée de dix arrondissements. Suite à la participation de l'Algérie à la première Conférence des Nations unies sur l'Environnement à Stockholm en 1972, l'ALGERIE met en place en 1974 le Comité National de l'Environnement (C.N.E) : cet organe consultatif a pour mission de proposer les éléments essentiels de la politique environnementale dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique et social.

Cette période reste marquée par la recherche d'une planification urbaine permettant de gérer le développement spatial de la ville.

Une seconde étape (de 1972 à 1983) marquée par un *urbanisme dirigé par l'Etat* avec la volonté de rattraper et corriger cette production anarchique sur l'espace algérois notamment, avec la mise en place du *Plan d'Orientation Générale (POG)* en 1975 qui oriente le développement de la ville vers l'Est. C'est une étape de rattrapage où l'Etat tente de prendre en charge toute la production urbaine au travers d'une politique de socialisation de la vie économique et sociale davantage focalisée sur le quantitatif que sur le qualitatif. Et, la situation se détériore en termes de désorganisation et d'utilisation irrationnelle de l'espace notamment, avec les multiples implantations des projets industriels étalés sur de grandes surfaces sans autorisation d'urbanisme ni respect de l'environnement ! *Cette période correspond à une planification traditionnelle.*

Toutefois, dès le début des années 1980, s'exprime une volonté de mise en place d'une *politique d'aménagement du territoire* au travers de la création pour la première fois du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire (MPAT) et, de l'Agence nationale pour l'aménagement du territoire (ANAT) et, à partir de 1983, une volonté d'une prise en charge de la problématique environnementale par *premièrement*, la *promulgation de la loi cadre* (Loi n° 83-03 du 05-02-1983 relative à la protection de l'environnement) et, *deuxièmement* par *l'introduction d'une nouvelle politique environnementale* basée sur la protection, la restauration et la valorisation des ressources naturelles, la prévention et la lutte contre toute forme de pollution et nuisances et, l'amélioration du cadre et de la qualité de vie : la loi détermine un ensemble de règles relatives à la protection de la nature et, elle impose les

¹³¹ Principalement en termes de priorité, volonté politique et capacités techniques et opérationnelles.

études d'impact : tous les textes réglementaires d'application¹³² ont été pris durant cette période et, *troisièmement*, par la création de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (A.N.P.E.).

Une troisième étape (de 1983 à 1990) marquée par la mise en place d'une nouvelle politique urbaine orientée durabilité au travers de :

Premièrement, la promulgation de la première loi algérienne (Loi n° 86-07 du 04-03-1986), relative à la promotion immobilière qui permet l'implication du secteur privé et, l'intervention de plusieurs acteurs dans la gestion du territoire et, qui régit les étapes et procédures de réalisation de tous projets urbains et,

Deuxièmement, la mise en place du Plan d'Urbanisme Directeur (PUD 1983-86) succédant au POG et, où seront actées l'orientation des extensions vers le sud-ouest ainsi que l'introduction du secteur privé pour la réalisation de plusieurs grands équipements d'envergure nationale.

Cette planification est donc stratégique même si le PUD n'est qu'une vision d'organisation d'ensemble n'ayant pas force de loi, mais celle d'un outil d'orientation des politiques urbaines (Berezowska-Azzag, s. d.-a, p.2).

Troisièmement, en 1987, la promulgation de la Loi n° 87-03 du 27-01-1987 relative à l'aménagement du territoire qui détermine les grands axes de développement de l'aménagement du territoire et, consacre les grandes orientations en matière d'aménagement de l'espace régional et national que devront définir respectivement, le SRAT¹³³ et le SNAT¹³⁴ (qui en l'absence d'approbation, sont restés au stade d'outils non opposables ni à des tiers ni à l'administration).

La loi explicite l'obligation faite à l'aménagement de prendre en compte la protection de l'environnement, la sauvegarde des sites naturels et, la protection et la restauration des sites historiques renforçant les dispositions de la Loi n° 83-03 du 05-02-1983 et, de ses textes d'application de la loi (6 décrets et 3 arrêtés).

Une quatrième étape (de 1990 à 2000) marquée par la mise en place des outils de gestion territoriale au titre de la mise en œuvre de la Loi n° 87-03. Un ensemble de facteurs- liés à l'harmonisation des règles d'administration de l'utilisation des sols et de la mise en adéquation

¹³² Les textes d'application qui découlent de la loi 83-03 sont les 6 décrets et les 3 arrêtés suivants :

-Décret 83-457 du 23-7-1983 portant création de l'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement.

-Décret 84-126 du 19-5-1984 fixant les attributions du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et des forêts et celles du vice -Ministre chargé de l'Environnement et des forêts.

-Décret 84-378 du 15-12-1984 relatifs aux conditions de nettoyage, d'enlèvement et du traitement des déchets solides urbains.

-Décret 87-91 du 21-4-1987 relatifs aux études d'impact d'aménagement du territoire.

-Décret 85-131 du 21-5-1985 portant organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et des forêts.

-Arrêté du 15-12-1986 précisant les domaines d'action du vice-ministre Chargé de l'Environnement et des forêts.

-Arrêté interministériel du 9-8-1987 portant organisation administrative de l'agence nationale pour la protection de l'environnement.

- Arrêté du 31-10-1987, portant la création d'une unité de recherche en Protection des récepteurs contre les pollutions et nuisances auprès de l'ANPE.

-Décret 88-227 du 5-11-1988 portant attributions, organisation et fonctionnement des corps d'inspecteurs chargés de l'environnement.

¹³³ SRAT : Schéma régional d'aménagement du territoire.

¹³⁴ SNAT : Schéma national d'aménagement du territoire.

des dispositions législatives en matière d'urbanisme avec les nouvelles données constitutionnelles- a imposé la mise en place de deux instruments d'aménagement et d'urbanisme différenciés et complémentaires : le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS). Toutefois, avec ces deux instruments (PDAU et POS), la politique spatiale connaît de grands changements avec la nouvelle politique foncière (toujours en dehors d'une vision stratégique) car en cette période de grandes violences, le PDAU reconduit la quasi-totalité des orientations du PUD marquant de fait, un retour¹³⁵ à la planification traditionnelle et, à la reproduction de l'urbanisation spontanée des espaces.

En 1997, la création du Gouvernorat du Grand Alger (GGA) muni du Grand Projet Urbain (GPU) d'Alger métropole porteur d'espoir de renouvellement urbain au titre d'une planification collaborative grâce à la collaboration de toutes les disciplines sans prédominance, fut interrompue très vite en 2001. Et, en faisant nôtre, le point de vue de Courtot et Perrin : « *La législation sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme a souvent plus accompagné et suivi l'étalement urbain qu'elle ne l'a précédé, et son application n'a pas toujours été à la hauteur des intérêts en jeu (Larcher, 1998). En effet l'instabilité des documents locaux d'urbanisme (POS), le manque de planification supra-communale, l'insuffisance des moyens financiers pour mener une politique foncière publique efficace sont autant de facteurs ayant empêché une gestion efficace de l'étalement. Une série de lois au tournant des années 2000 (sur l'intercommunalité, l'urbanisme) a tenté d'améliorer les outils existants et d'en proposer de nouveaux. Il est cependant encore trop tôt pour pouvoir en juger les effets. Ainsi, l'obligation d'un schéma de cohérence territoriale pour les agglomérations implique à la fois les élus de la ville centre et ceux des périphéries dans un projet de planification commun à long terme. Prônant la concertation et la participation, cette nouvelle gouvernance favorise les débats autour de la gestion* » (Courtot & Perrin, 2005).

Une cinquième étape (de 2000 à ce jour) marquée par une vision métropolitaine d'ALGER, Le retour à l'ancien cadre « wilayal » et, la multiplication rapide de grands projets d'urbanisme dépassant la vision stratégique et collaborative dès lors que certains des projets sont réalisés ou en cours de réalisation (hors vision métropolitaine) et, d'autres annoncés devraient être mis en œuvre selon la vision métropolitaine appuyée par des documents de planification métropolitaine et urbaine établis à l'horizon 2030 (celui d'ALGER métropole internationale et, celui de l'échéance 2030 des ODD qui de mon point de vue semble de plus en plus constituer la trame institutionnelle d'ALGER métropole internationale au sens de la Loi n°20-01 du 12-12-2001) à savoir, le Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine d'Alger (SDAAM), et la révision du PDAU.

Ainsi, il m'est possible d'en conclure que *la politique urbaine algéroise tente de s'adapter aux situations urbaines héritées de l'époque ottomane, de la colonisation française du fait pour l'essentiel, d'une évolution d'un urbanisme d'Alger fortement influencé par le modèle français pendant que la planification urbaine à Alger tente de mettre de l'ordre au travers de du renforcement du cadre réglementaire de l'urbanisme par l'élaboration/adoption de plusieurs*

¹³⁵ Suite au recul de l'administration urbaine face à la menace terroriste.

instruments d'urbanisme et, textes réglementaires¹³⁶ réputés en capacité de structurer ou élaborer une planification (future ?) de la ville favorable à une dynamique urbaine centrée sur l'amélioration du cadre de vie des citoyens .

2.3.1- Instruments d'urbanisme et loi foncière

Ces instruments d'urbanisme sont développés autour de la nécessaire réflexion et recherche d'une planification en mesure de prendre en charge les développements futurs de la ville à l'horizon 2030 en dépassant l'échelle locale c'est-à-dire en intégrant dans les faits, l'échelle wilaya¹³⁷ dans la perspective de la région (pour Alger métropole internationale) et le bassin méditerranéen pour Alger métropole internationale régionale). Et, comme indiqué dans l'introduction générale, ces instruments assurent la continuité d'échelle (de l'aménagement du territoire) des *territoires/espaces d'ALGER et, les cinq documents ont pour objectif de participer, chacun à son niveau, à une meilleure gestion du territoire dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales à l'horizon 2030.*

2.3.1.1- Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT)

La promulgation de la Loi n°01-20 du 12-12-2001 relative à l'aménagement et au Développement Durable du territoire a conduit au Schéma National d'Aménagement du Territoire à l'horizon 2030 (SNAT¹³⁸) dont :

- (i) *La durée de validité*, approuvée pour une période de dix années par la Loi n°10-02 du 29-06- 2010 passe à 20 ans (donc de SNAT 2025 à SNAT 2030) ;
- (ii) *L'objectif* est de répondre aux enjeux territoriaux affirmés par le PNAEDD¹³⁹ par la mise en place des dispositions d'aménagement durable du territoire notamment, en termes de rééquilibrage du territoire ;
- (iii) *L'élaboration du SNAT 2030* a assuré la coordination des secteurs au travers de la mise en place d'un comité intersectoriel dont les membres sont des acteurs territoriaux (walis, services déconcentrés, élus locaux...) et, des ministères en rapport avec l'aménagement du territoire.

Par ordre hiérarchique des échelles (du territoire national au territoire de la wilaya d'Alger) et, à partir de la représentation schématique ci- dessous et, de manière synthétique, je déroule les

¹³⁶ Imprégnés de « l'air du temps » conceptuel prévalant à leurs époques respectives du fait de la prégnance du développement institutionnel.

¹³⁷ Pour rappel, cette disposition légale et, opposable est abordée dans le préambule et l'introduction générale.

¹³⁸ SNAT : Schéma National d'Aménagement du Territoire, élaboré par l'Agence Nationale à l'Aménagement et l'Attractivité des Territoires (l'ANAAT), créée par décret n°82-177 du 22-11-1980 sous tutelle du ministère de l'aménagement du territoire, le schéma fut approuvé par la Loi n°10-02 du 29 juin 2010 pour une période de 20 ans (2030), révisable tous les cinq ans.

¹³⁹ PNAEDD : Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable, le Gouvernement algérien s'est engagé- dans le cadre du premier Rapport National sur l'état et l'avenir de l'Environnement (RNE 2000 des Nations unies) - à préparer une Stratégie Nationale de l'Environnement et un Plan National d'actions pour l'environnement et le développement durable (PNAE-DD).

enjeux et objectifs du SNAT ainsi que ses plans d’actions, puis les enjeux et objectifs fixés par le PDAU de la wilaya d’Alger.

Ainsi, à l’échelle nationale, le SNAT fixe six enjeux, quatre lignes directrices et vingt programmes d’action territoriale (PAT), six outils d’action territoriale, vingt et un schémas directeurs sectoriels (des grandes infrastructures et des services collectifs d’intérêt national), résumés et, schématisés comme suit :

Résumé SNAT 2030, inspiré du SNAT et de (Bachar, 2015, p.38).

06 enjeux	Epuisement des ressources (eau) Crise du rural	Vers un territoire durable (durabilité des ressources)	20 PAT	06 outils d’ action territoriale	Schémas aménagement des espaces de programmation territoriale	1-Espaces naturels				
						2-Eau				
						Décrochage démo-économique	Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial	3-Protection et valorisation des écosystèmes	Schémas directeurs d’aménagement des grandes villes	3-Réseaux routier et autoroutier
								4-Prévention des risques majeurs		4-Réseau ferroviaire
	5-Sauvegarde et valorisation du patrimoine culturel	5-Réseau aéroportuaire								
	Crise urbaine	Créer les conditions de l’attractivité et la compétitivité des territoires			6-Freinage de la littoralisation	Plans d’aménagement de Wilaya	6-Réseau portuaire			
					7-Option des hauts plateaux		7-Développement agricole			
	Ouverture de l’économie nationale et ses enjeux	Créer les conditions de l’attractivité et la compétitivité des territoires			8-Option développement du sud	Politique de la ville	8-Développement de la pêche			
					9-Délocalisation des activités et déconcentration administrative		9-Réseau de l’énergie			
					10-Système urbain renforcé et articulé		10-Infrastructure de communication			
					11-Politique de la ville et le renouvellement urbain		11-Enseignement supérieur			
	Consolidation du lien territorial et gouvernance territoriale	Réaliser l’équité sociale et territoriale			12-Modernisation et maillage des infrastructures des travaux publics, de transport	Schémas directeur d’aménagement du littoral SDAL	12-Formation			
					13-Métropolisation: faire des 4 grandes villes des vecteurs de compétitivité		13-Santé			
					14-Villes nouvelles et pôles de compétitivité		14-Aménagement touristique			
					15-Espaces de programmation territoriale EPT		15-Services culturels			
					16-Développement local		16-Zones archéologiques			
					17-Ouverture à l’international		17-Equipements sportifs			
					18-Maghreb		18-Déploiement industriel			
	19-Renouveau rural	19-Plateformes logistiques								
						Règlement d’aménagement du territoire des	20-Transports			

Ces schémas directeurs sectoriels qui trouvent leurs articulations dans les documents de planification territoriale, ne sont pas forcément précis ou territorialisés. Ils fournissent le cadre des politiques sectorielles à prendre en considération dans les documents contextualisés de la planification territoriale.

A- Trois types d'institutions officielles du SNAT

Les institutions territoriales, représentées par la wilaya et la commune où les enjeux de décentralisation/déconcentration rentrent en jeu, d'après l'article 2 de la Loi n° 06-06 du 20-02-2006 portant loi d'orientation de la ville, selon la déconcentration, des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'Etat (le wali, les représentants des services déconcentrés, membres de l'exécutif), tandis que selon la décentralisation les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi ;

Les institutions d'encadrement, d'animation, d'évaluation, de coordination, de concertation et d'expertise, représentées par des agences et, établissements publics tels que : L'Observatoire National du Territoire « ONT », La Caisse Nationale d'Équipement pour le Développement « CNED », L'Agence Nationale d'Aménagement et d'Attractivité du Territoire « ANAAT », EPAM et SEMA, (seuls les EPAM chargés des nouvelles villes sont créés).

Les institutions partenaires ou parties prenantes : représentées par la société civile, les entreprises et, bureaux d'études ainsi que les associations de toutes natures, ...

En outre, le SNAT s'appuie par un autre instrument, l'EPT *Espace de Programmation Territoriale*, considéré comme le principal instrument de la cohérence globale du SNAT car il lui permet d'organiser la concertation au niveau central et au niveau régional et d'articuler secteurs et espaces sans remettre en cause l'organisation administrative en place. Neuf EPT sont élaborés, mais malheureusement aucun de ces neuf EPT n'est mis en œuvre, alors que, bien avant l'adoption du SNAT, les travaux sur les schémas d'aménagement, des EPT avaient atteint un niveau d'avancement appréciable (Belmihoub, 2017, p.19). Selon Belmihoub, les résultats des objectifs du SNAT sur le terrain se présentent comme suit :

Objectifs de gouvernance selon le SNAT	Résultats obtenus ou non obtenus
Créer et Renforcer le lien territorial	L'administration locale (Wilaya et Commune), avec leur faible autonomie : elles restent dominantes ne favorisant pas l'assistance d'autres institutions territoriales et, empêchant le renforcement des liens territoriaux et les relations entre intervenants. Les EPAM créés pour la gestion des villes nouvelles ne contribuent pas à cette mission, c'est Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville qui s'en charge. Théoriquement la décentralisation est souhaitée mais pas renforcée par les codes de commune et de Wilaya (2011 et 2012).
Stimuler le partenariat public-privé (PPP)	Le PPP est encouragé par le décret présidentiel concernant le code des marchés publics (2015) et le projet de loi sur les PPP (en cours d'élaboration), pour que le secteur privé puisse collaborer avec les collectivités territoriales dans des opérations relevant du secteur public.
Promouvoir développement territorial	« La métropolisation » pour soutenir la stratégie de rééquilibrage du territoire, un redéploiement des activités et des institutions est programmé, cependant aucune installation industrielle sur les 22 n'est effective. Création de 10 wilayas déléguées à travers les EPT.

B- Politique nationale d'aménagement du territoire

Exprimée au travers du SNAT, elle est considérée comme une référence, une base de données et d'orientations et, elle se place sur le long terme pour assurer le triple équilibre de « *l'équité sociale, l'efficacité économique et, la soutenabilité écologique* » dans le cadre du développement durable, en faveur des hauts plateaux afin de limiter l'impact de l'urbanisation sur le littoral.

Avec le SNAT, des efforts exceptionnels ont été déployés sur le plan législatif par la promulgation de nouvelles lois, appuyée par une sensibilisation environnementale soutenue de tous les acteurs autour du principe du pollueur payeur, dans toutes ses recommandations (développement et amélioration du cadre de vie des citoyens, préservation et économie de l'eau, protection du patrimoine archéologique, historique et culturel, dépollution industrielle, préservation des sols, des forêts, et des écosystèmes sensibles).

2.3.1.2- Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT)

Le SRAT est aussi établi par l'Etat central, concerté avec les acteurs intervenant dans l'aménagement du territoire, pour une période de 20 ans et, actualisé tous les cinq ans.

Cet instrument d'aménagement et de développement durable du territoire à *l'échelle inter-wilaya* comprend : un état des lieux, un document d'analyse prospective, des documents cartographiques et un recueil des prescriptions relatif au projet d'aménagement durable du territoire.

L'objectif du SRAT est d'*Assurer* :

- *En termes de capital des ressources naturelles* ; La préservation et la valorisation des ressources naturelles, La protection des espaces écologiques et du patrimoine, La mise en valeur des terres agricoles et des espaces ruraux.
- *En termes de capital économique*, La programmation et la localisation des grandes infrastructures, La programmation des équipements et des services d'intérêt national, Le développement économique, Le développement des activités et de l'emploi, La distribution des activités et des ressources à travers la région,
- *En terme d'appui à sa finalité*, Le règlement de l'armature urbaine régionale.

2.3.1.3- Plan d'Aménagement de Wilaya (PAW)

Initié par l'APW (l'organe consultatif de la wilaya), le PAW est considéré comme un instrument phare qui éclaire le pouvoir décisionnel sur les orientations relatives à *l'espace micro régional*. *Ce plan occupe une position charnière entre les schémas nationaux, régionaux et les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme : cette position lui confère une capacité d'orientation des efforts locaux définis dans les directives nationales et régionales.*

Le PAW est établi sur la base des dispositions du SNAT et des SRAT. Il fixe les vocations des communes des wilayas, distribue les activités et le peuplement au travers de leurs territoires, en localisant les infrastructures, les zones d'activités économiques et, les zones de mise en valeur. Le PAW détermine *les aires de planification intercommunale et, distribue les services publics dans la wilaya.*

2.3.1.4- Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine d'Alger (SDAAM)

Le SDAAM est un instrument de planification de nature stratégique : il couvre l'espace de la wilaya d'Alger et, ceux des trois wilayas limitrophes (Tipaza, Blida et Boumerdès) qui constituent l'aire métropolitaine. Le SDAAM fixe les orientations de développement durable de l'aire métropolitaine algéroise en accord avec les dispositions du SNAT et du SRAT, il comprend des cartes d'équipements sectoriels, d'infrastructures de transport, de prévisions de réalisation des logements et des structures collectives.

Ce document est destiné à améliorer la gestion du territoire dans ses dimensions sociales, économiques et environnementales.

Le SDAAM d'Alger évoque l'ambition de faire d'Alger une des grandes métropoles du continent africain et du bassin méditerranéen. Une métropole compétitive qui agit en moteur de développement de l'économie globale, nationale et locale, qui lutte contre les foyers de pauvreté et d'exclusion sociale et qui développe des synergies pour les territoires périphériques caractérisés par de plus grandes asymétries sociales et économiques.

Synthèse 1 :

Les instruments ci-dessus décrits, *sont établis* dans un cadre de référence stratégique global et, de différentes échelles, *tracent* les grandes lignes de l'organisation territoriale pour les deux prochaines décennies, *sont préparés* pour répondre aux besoins de la population et pour introduire Alger métropole internationale (selon la Loi n°20-01) dans le cadre des grandes métropoles¹⁴⁰ méditerranéennes.

Ce cadre de référence stratégique vise à équilibrer, polariser, hiérarchiser le système urbain, avec pour priorité la protection des sols fertiles (Mitidja, Sahel) et la prévention des risques naturels et technologiques sur des sols recevant de plus en plus une expansion urbaine diffuse menaçant de façon significative ces aires. Dès son approbation, le SNAT¹⁴¹ (et ses outils schémas sectoriels et territoriaux, schémas directeurs d'aménagement,...), est le principal instrument des actions publiques sur le long terme.

Les PDAU et POS, instruments complémentaires *appuient* le SNAT, *sont institués* par la Loi n° 90-29, *supervisés* par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, *ont été révisés et approuvés* en 2009, en 2011 et, en 2014 et, aujourd'hui le PDAU est en cours de révision pour compléter la programmation des données quantitatives en termes de besoins de la population et, de leur localisation spatiale selon la disponibilité de ressource foncière¹⁴² et pour lutter contre les extensions urbaines anarchiques au dépend des terres agricoles à l'origine de l'incohérence urbaine. Suite aux orientations du PDAU, les actions d'urbanisation orientées développement durable requièrent aujourd'hui, des améliorations des procédures d'élaboration des instruments d'aménagement : Le SNAT avec sa vision globale stratégique pour diriger les orientations transmises, permet au PDAU d'intégrer dans leurs propositions les projets existants, et, aux fins de faisabilité de questionner tout programme lancé sans les études prérequis. Ces instruments demeurent complexes : leurs objectifs et limites territoriales d'application changeant plus vite que leur durée de validité, sont source du décalage chronique entre l'instrument et la réalité sur le terrain. C'est à partir du cadre de référence global (SNAT) que le PDAU s'est inspiré et établi à l'échelle d'ALGER pour sa mise à l'échelle et, celle de chacun des domaines du développement économique, social et environnemental.

¹⁴⁰ De par son importance historique et sa position géographique, l'Algérie est un lieu d'articulation stratégique entre à la fois le Maghreb, le monde arabe, l'Afrique et l'Europe.

¹⁴¹ Le SNAT supervisé par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement fut approuvé en 2010 par la Loi n°10-02 mais, ses schémas territoriaux et les plans d'aménagement de wilaya ne soient pas encore finalisés.

¹⁴²Source : Interview du Ministre de l'habitat et de l'Urbanisme pour la revue « Vies de villes » n° 03, 2012.

2.3.1.5- Gestion territoriale à échelle locale : PDAU de la wilaya d'Alger

Sur les 57 communes, la disponibilité et l'offre foncière sont déterminées par le PDAU, instrument de base de la gestion territoriale et de la planification urbaine pour répondre aux besoins de la population en termes d'urbanisation future et d'amélioration du cadre de vie des citoyens.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la « machinerie » de la gestion territoriale à l'échelle locale, je propose de faire une lecture chronologique du bilan de 2004, réalisé par l'Agence (Urbanis 2007) du développement des instruments d'urbanisme ayant Alger pour champ d'application couvrant la période 1960-1995¹⁴³ et, dresser un bilan des principales réalisations de ces instruments :

1960 : Plan de coordination pour la ville antérieure à l'indépendance

1963 : Plan d'urbanisme de la commune d'Alger (prospectif).

1968 : Actualisation du plan précédant avec les directives de l'Etat.

1970 : Schéma de structure d'Alger à l'horizon 1985.

1975 : Plan d'organisation général (POG) (actualisation du plan précédant) à l'horizon 2000, basé sur une prévision de 3 millions d'habitants et, un développement en direction de la Baie, approuvé par ordonnance en 1975.

1979 : Remise en cause du POG par le Conseil des ministres.

1986 : Plan d'urbanisme directeur (PUD) préconise un *développement de l'agglomération en direction du Sud-ouest* pour préserver les terres agricoles : le PUD n'est pas approuvé.

1995 : **PDAU** (initié en 1990, finalisé en 1991 et approuvé en 1995) reprend le PUD, avec une orientation S-O et une prévision de 3 millions d'habitants. Contrairement aux autres instruments, le PDAU a force de loi.

Ainsi, ce déroulé permet de relever les cinq éléments principaux qui sont :

Au plan général des instruments,

Premièrement, l'existence et l'actualisation de ces instruments confirment à la fois, la volonté de gérer les espaces et territoires en prenant en considération la réalité du terrain et aussi, leur relative impuissance à transcender cette réalité en documentant une autre perspective de développement d'une agglomération déjà en réseau à partir non pas des effets (producteurs d'anarchie urbaine) mais de la cause qui se trouve dans la crise de proximité¹⁴⁴ car de mon point de vue, elle seule placée au cœur des dispositifs de tous niveaux, est en capacité de les orienter et, de mobiliser en concomitance acteurs et, responsabilités¹⁴⁵ vers l'indispensable dualité « harmonie et équilibre » garante du bien-vivre ensemble et de ses effets y compris ses effets collatéraux en termes d'espace public (relevant du domaine des sciences politiques)!

Deuxièmement, Les instruments d'urbanisme se sont succédés pour diverses raisons (remise en cause, révision, amélioration) à un rythme triennal à quinquennal et, cette dynamique de

¹⁴³ Pour rappel, cette période 1960-1995 couvre les trois premières étapes ainsi que le quart de la quatrième étape précédemment définies dans la section 2.3.

¹⁴⁴ Plus communément désignée « crise urbaine » abordée dans l'introduction générale.

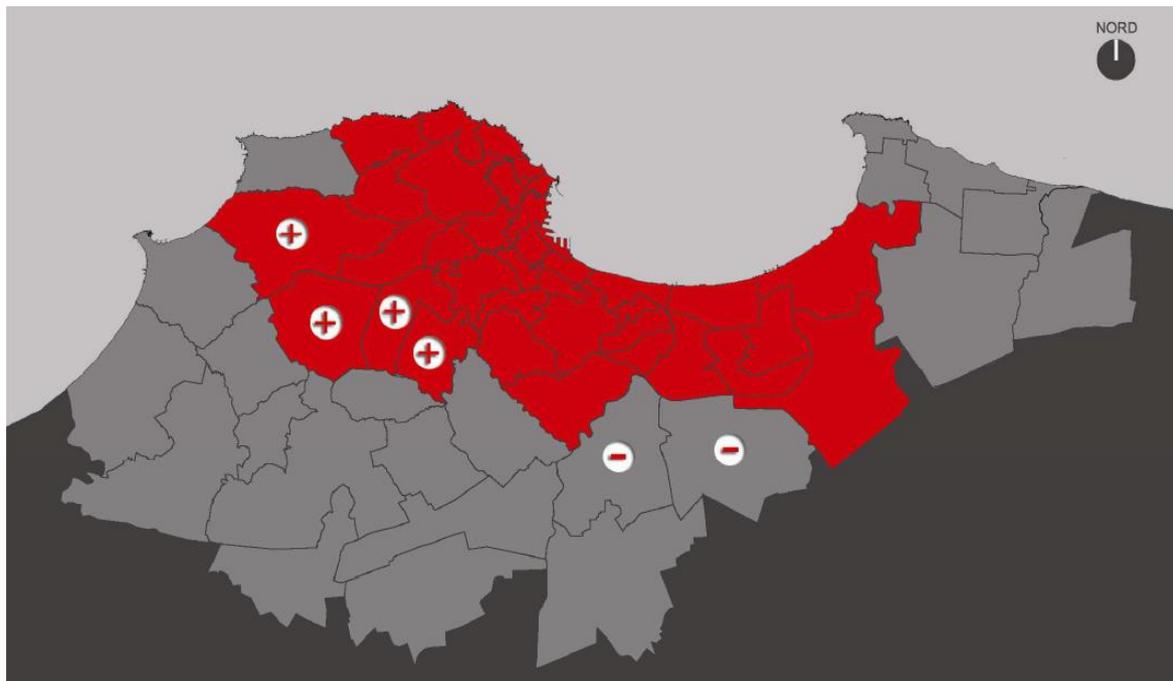
¹⁴⁵ Responsabilités mobilisables au titre du développement durable à savoir celles des pouvoirs publics, des Sachants / « Hommes de l'Art » / RSE (responsabilité sociétale des entreprises), de la société (Droit opposable), des personnes.

changement traduit une constante volonté d'adaptation à la réalité du terrain¹⁴⁶ produite par le formel et l'informel avec leurs subjectivités respectives : le PDAU, instrument opposable, d'une validité légale de vingt années, prévoit sous certaines conditions, les modalités et, calendrier de révisions.

Au plan spatial,

Troisièmement, en matière de limites territoriales, un certain nombre de divergences existent entre les limites retenues du PDAU et celles de la Wilaya, parfaitement illustrées par les trois cartes qui suivent :

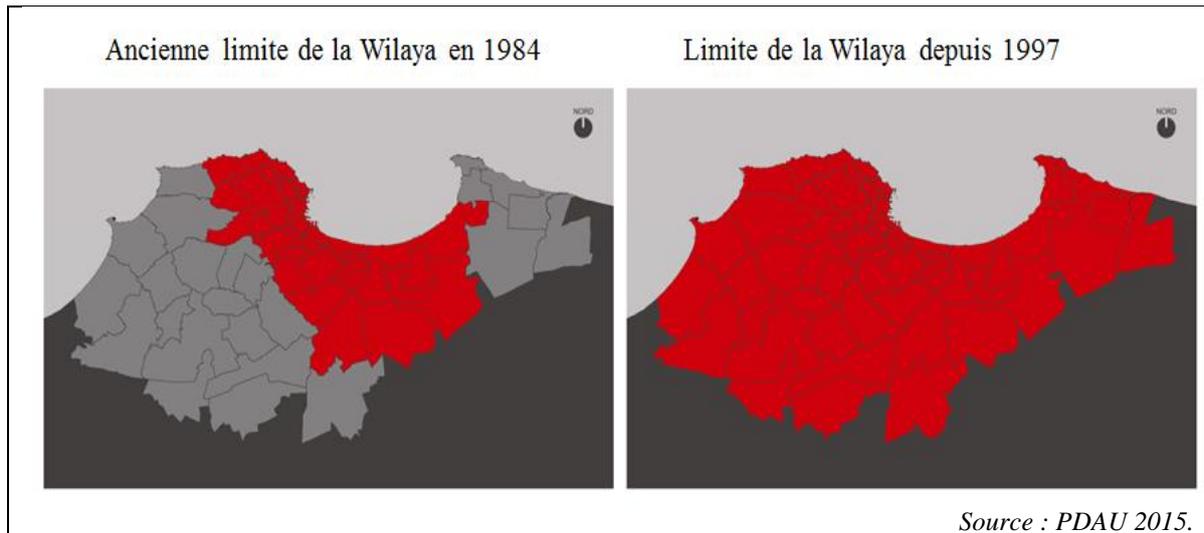
- Les limites du PDAU issues du PUD et les limites de la Wilaya en ne coïncidant pas, reflètent une orientation divergente¹⁴⁷ du développement futur de l'agglomération: la limite de la Wilaya d'Alger orientée Sud-est intègre l'aéroport Houari Boumediene de Dar El Beida tandis que le Plan d'urbanisme directeur (PUD non approuvé), privilégiant la préservation des terres agricoles, trace une limite actant une expansion de la ville vers le Sud-ouest.
- A l'approbation du PDAU en 1995, son périmètre d'études (i) ne couvrait pas les communes de Baraki et des Eucalyptus faisant partie de la Wilaya d'Alger et, (ii) intègre 04 nouvelles communes appartenant à la Wilaya de Tipaza : Draria, El Achour, Oued Fayet et Chéraga.
- En 1997, le nouveau découpage administratif redessine les limites de la Wilaya d'Alger passant de 33 aux 57 communes actuelles (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.38).



Limite du périmètre du PDAU 1995 établi à partir du PUD 1986 préservant les terres agricoles (Source : PDAU 2015)

¹⁴⁶ Pour rappel, cette réalité du terrain est produite par le formel avec ses points forts et ses points faibles et l'informel avec ses diverses violations et, ses injustices multiples !

¹⁴⁷ Cette divergence pourrait aussi traduire une absence de consensus au niveau politique : orientation sud-est de la wilaya participant de l'approche bien établie de la régularisation d'une situation de fait accompli et, le PUD participant d'une volonté politique de reprise en main du développement du territoire urbain au sens large.



Ainsi, ces différents plans d'urbanisme (du POG au PDAU 1995), élaborés selon une stratégie « éclatée » entre plusieurs niveaux en ajustement continu, reflètent l'absence de consensus sur une vision globale du territoire d'ALGER métropole internationale 2030 et, par conséquent, répondent peu ou prou aux nécessités techniques du processus singulier en cours, de métropolisation d'ALGER et, aux exigences plus politiques (nationales et internationales) des dynamiques en co-construction¹⁴⁸ du dessein d'ALGER métropole internationale régionale à l'horizon 2030.

Au plan des contenus,

Quatrièmement, le PDAU de 1995¹⁴⁹ (i) *ne couvre pas* la totalité du territoire de la wilaya faisant suite au découpage administratif de 1997 et, à la suppression du GGA en 2000 faisant passer la wilaya de 33 à 57 communes dont 28 sont à vocation agricole; (ii) *fait des propositions* qui projettent des avancées sur les terres agricoles de ces 28 communes mais cette introduction met le PDAU en conflit avec son objectif de préservation des terres agricoles.

Une révision du PDAU est donc opérée pour couvrir la totalité du territoire (57 communes) et, arbitrer ce type de conflit. A cet égard, le PDAU propose notamment, (i) la prise en charge de la problématique de déplacement intra métropole en tenant compte des nouveaux moyens de transport (tramway, métro); (ii) la création de nouvelles centralités dans le respect du développement durable avec une intégration des risques et, (iii) la mise en place d'une stratégie d'ouverture sur le monde.

¹⁴⁸ Elles reflètent selon moi les inévitables ajustements de rythmes et, de concentrations, issus des réformes structurelles et, des retards accumulés dans leur mise en œuvre en termes de résultats ainsi que les inévitables ajustements des confrontations de rythmes du développement durable (pratiquement, en cours d'expérimentation) contre ceux du développement institutionnel (avec son expérience capitalisée sur de très longues périodes) *faisant qu'à ce stade, les dynamiques d'ALGER métropole internationale régionale 2030 sont boostées par la maîtrise de l'approche structurelle tandis que le processus en cours, de métropolisation d'ALGER est freiné par son inscription dans le développement durable et, les sujétions de la planification métropolitaine (stade 4).*

¹⁴⁹ Cela signifie que quatre années ont été nécessaires à l'achèvement de son propre cycle de production (c.-à-d. entre sa réalisation et, son approbation), illustrant dans les contextes de confrontations violentes du moment, le poids élevé des ruptures de rythmes (de communication, d'analyses, de productions, ...) et de leurs effets sur la production urbaine !

Au plan de la forme,

Cinquièmement, le PDAU s'appuie sur des cartes de différentes échelles généralement, au 1/5000^e et 1/2000^e, contrairement au POS qui représente des secteurs moins étendus et, donne plus de détails. Ainsi, le PDAU crée les droits à urbaniser (aménager et construire) et, le POS les précise.

2.3.1.6- Plan d'occupation des sols (POS)

Cet instrument issu des orientations et prescriptions du PDAU, définit les droits d'usage des sols et de construction à la parcelle. A ce titre, le POS précise la forme urbaine et les droits de construction et d'usage des sols ; la nature et l'importance de la construction ; les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions ; les espaces publics, les installations d'intérêt général, les voiries et les réseaux divers ; les servitudes ; les zones, sites et monuments historiques, à protéger et, les terres agricoles à protéger.

Le POS est le principal instrument adapté à la maîtrise de l'organisation de l'espace urbain et des conditions de production du cadre bâti tandis que le PDAU permet de délimiter les secteurs des différents POS.

Cependant, les contradictions entre le PDAU et les POS signalées compliquent l'utilisation des deux instruments. Ces divergences issues du jeu d'acteurs dans l'interprétation singulière des cadres de référence. Ainsi, *en termes d'acteurs*, l'Etat et les Collectivités locales principaux acteurs des instruments d'urbanisme, ont la prérogative de réguler l'urbanisation et, les actes d'urbanisme. A ce titre, le *ministère chargé des collectivités locales* intervient dans toute la wilaya et la *commune* à qui la loi confère des prérogatives assez larges en matière d'occupation des sols est le principal acteur des POS ce qui en termes concrets signifie qu'en gérant et contrôlant les permis de construire, la commune est dans l'obligation d'en assurer la cohérence faute de quoi elle se place en contradiction avec la Loi. Et, les *associations et comités des quartiers* consultés lors de l'élaboration des POS bien que théoriquement, ils peuvent manifester leurs éventuels désaccords, dans la réalité de la pratique, les réclamations intervenant pratiquement, toujours à postériori, elles ne sont pas prises en considération du fait des prescriptions de délais. Ceci, étant selon la Loi :

Le PDAU et le POS sont des instruments opposables aux communes ; elles ont l'obligation de les mettre en œuvre et, d'en assurer le respect sur leur territoire respectif. Ils sont établis à l'initiative et sous la responsabilité du Président de la commune (P/APC). Approuvés les PDAU et POS deviennent opposables et s'imposent à tous les niveaux d'implication tant des gouvernants que des citoyens. Et, la Loi n°90-29 sur l'aménagement et l'urbanisme précise d'une part, les projets proposés par le PDAU y compris les projets urbains, sont adoptés par délibération de(s) APC concernée(s), puis soumis à enquête publique (45 jours pour le PDAU et 60 jours pour le POS) puis éventuellement modifiés avant leur approbation définitive : cette approbation leur donne valeur réglementaire et, d'autre part, la Loi garantit la participation des différents acteurs "les procédures d'élaboration des instruments d'aménagement et d'urbanisme garantissent une effective concertation entre les intervenants y compris les représentants des usagers". Les associations locales d'usagers, les chambres de commerce et d'agriculture, et les associations professionnelles doivent être consultées lors de leur établissement. A cet, égard,

dans la Partie 2, mon analyse détaillée s'intéressera aux diverses opérations des acteurs intervenant dans ce cadre et, au titre du développement durable.

De plus, le dernier séisme du 21 mai 2003 par les dégâts causés aux constructions de la région algéroise, a rendu nécessaire *l'adaptation des dispositions en matière d'urbanisme et de construction pour prendre en charge de manière préventive et rigoureuse les risques naturels et technologiques*. Et, les amendements introduits dans la nouvelle législation devraient empêcher les insuffisances constatées dans les dispositions de prise en charge des risques naturels et technologiques ainsi que celle des risques de conformité des constructions.

Ainsi, cet état même très succinct illustre la situation d'une agglomération urbaine- en rupture avec son Environnement, son aménagement global et, son organisation institutionnelle-participant à et d'une urbanisation au gré des pressions¹⁵⁰ et, débordant du périmètre d'urbanisation fixé par le PDAU.

2.3.2- Croissance urbaine rapide et, quête de développement durable

Pour Ascher, l'étalement urbain résulte d'une demande croissante d'espace habitable et, d'emploi rendu possible par l'usage des véhicules et des télécommunications. Selon Ascher, deux solutions sont possibles pour les problèmes liés à l'étalement de la ville, *la première* se fonde sur la programmation et le développement d'opérations d'urbanisme basées sur le « report résidentiel » de l'individuel groupé et du petit collectif en zone dense : cette option est ambitieuse par sa volonté de modifier les modes de vie et, *la seconde* a trait à la lutte contre les effets indésirables du point de vue de l'Environnement de ce type d'habitat au travers de la conception de lotissements et maisons à haute qualité environnementale, le développement de transports et l'intermodalité,... : cette option plus réaliste et durable vise la mise en adéquation des modes de vie actuels avec les exigences environnementales.

Sur les territoires et espaces métropolitains d'ALGER, les extensions multidirectionnelles se sont développées selon un développement spatial plus au moins accéléré qui n'a épargné ni les terres agricoles ni les espaces naturels et, qui a maintenu sur eux de fortes pressions (augmentant les menaces sur les Mitidja et Sahel) au travers d'une urbanisation tentaculaire issue d'une planification urbaine incertaine dans ses aspects organisation/gestion et confuse dans ses aspects réglementaires caractérisée par de grands ensembles d'habitat collectif et, des lotissements d'habitat individuel, reflétant le cumul de ces déficits!

La combinaison de tous ces facteurs aboutit à une dégradation continue des patrimoines de la métropole (patrimoine historique, forestier, du littoral) ainsi qu'à une dégradation de l'environnement algérois tant en termes de capital de ressources naturelles qu'en termes de capital économique et social du présent et des générations futures engageant ainsi, la responsabilité collective de la société et, plus particulièrement, la responsabilité des acteurs-clé (ceux des niveaux de décision, savoir et, exécution / production) de la ville.

¹⁵⁰ C'est-à-dire les pressions et rapports de forces du triptyque cliquet du développement urbain durable orienté environnement à savoir ; *transgressions (fait accompli) - constats (sanctions ?) - régularisations !*

Synthèse 2 :

Dans le cycle de la production urbaine, mobilisant des interventions, des responsabilités et des moyens propres à chacun des niveaux, a conduit des scientifiques dont E. Berezowska-Azzag à considérer que (i) toute programmation urbaine passe par trois niveaux d'interventions : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la réalisation et, (ii) elle s'exerce tant dans les cadre d'élaboration des cahiers de charges et de la conception, qu'en rapport avec la mise en œuvre des projets (Berezowska-Azzag, 2012). Cependant, cette position mérite d'être nuancée puisque cette caractéristique d'organisation n'est pas spécifique à la production urbaine mais elle réside dans sa spécificité à savoir la conception et, l'élaboration des outils et, instruments d'urbanisme influencent voire déterminent de manière très concrète la qualité du milieu urbain et, par conséquent, la qualité du cadre de vie. Et, comme la procédure détermine la mise en place des instruments fondamentaux de planification urbaine en Algérie alors si des instruments structurants comme le PDAU et, le POS présentent des insuffisances, le territoire ne peut qu'en être affecté notamment, par *l'insuffisante prise en charge du volet social* dans la politique du développement urbain d'Alger ville exprimée au travers de la politique des migrations démographiques locales, de la localisation des programmes de l'habitat (Chapitre 5), ..., par *l'insuffisante définition de la dimension globale* encadrant la totalité des communes notamment, en termes de transport où les options de déplacement prennent peu en charge l'échelle réelle des principaux parcours des habitants et, par *l'actualisation tardive des données et des recensements* de la population répondant à des préoccupations sectorielles : les propositions du PDAU¹⁵¹ ne suivent pas le rythme (formel¹⁵²) de production des données dont les décalages participent au *manque de cohérence* dans la distribution des équipements et des centralités, à *l'insuffisante prise en charge des risques* environnementaux et de leurs impacts et, à *l'imprécision* dans les propositions de programmes et, de la faisabilité de leur exécution.

Dès lors qu'un projet urbain porte sur des actions de renouvellement urbain ou de création nouvelle pour préserver le patrimoine culturel et naturel de la ville et, contribuer concrètement aux équilibres sociaux, économiques et environnementaux alors, ses actions sont intégrées dans une stratégie de planification urbaine organisée dans le temps et dans l'espace. En conséquence, *si le projet urbain n'est pas une composante d'une planification urbaine globale et intégrée et, qu'il ne répond pas aux enjeux et, objectifs* (précédemment identifiés et, développés au chapitre3) il ne peut plus être considéré comme un projet urbain : *le projet devient un aménagement spatial* dont l'objectif serait de répondre à des problèmes plus urgents ou jugés plus prioritaires selon d'autres considérations.

Et, nous sommes confrontés à un territoire marqué par : « *des ensembles urbains dépourvus de l'eau potable ou d'énergie, [avec des] unités industrielles mal localisées et mal dimensionnées, programmes des bureaux ou de surfaces commerciales surdimensionnés ou non adaptés aux besoins réels du marché, des friches urbaines attribuées aux activités privées au détriment des besoins publics réels, des tracés de voirie impossibles à réaliser en raison du statut juridique du foncier, etc.* ». *Les surcoûts en supplément d'études, en conversion fonctionnelle ou en procédures juridiques qu'induisent ces erreurs se répercutent sur l'amortissement des investissements, et les retards qui en résultent ont des conséquences sur les délais de la réalisation des autres programmes* ». (Berezowska-Azzag s. d, p.22).

¹⁵¹ Le PDAU est considéré comme un instrument purement spatial

¹⁵² Par exemple, le rythme formel de mise à jour des données du recensement de la population et de l'habitat est décennal.

Face au réalisme de ce constat, une évaluation des résultats constatés sur le territoire au travers de leur examen selon une double lecture en termes de déséquilibres dans le système urbain et de difficultés dans la maîtrise du foncier devrait me permettre de qualifier de manière pragmatique, la situation du tissu urbain.

S'agissant du déséquilibre dans le système urbain,

L'histoire urbaine de la ville a défini l'état du territoire tel qu'il se présente aujourd'hui or, les relations tissées durant la période ottomane se faisaient au travers du port et de l'ancien centre, puis le tissu amorcé durant la colonisation française et, poursuivi après l'indépendance, devient de plus en plus dense et maillé avec un empaquetement depuis les années 2000. L'accélération effrénée des processus et dynamiques urbaines, leurs conséquences sur le tissu urbain obligent l'Etat à intervenir par la mise en place de politiques d'aménagement du territoire pour le réorganiser et, freiner la croissance du déséquilibre. Cependant, le déséquilibre persiste et, les communes du centre (par rapport aux communes périphériques) - disposant (plus ou moins) de plus d'équipements, de réseaux de transport, des densités de population plus faibles..., - ont développé un réseau urbain bien constitué confirmant des inégalités entre communes. Etant donné que l'enjeu urbain de la globalisation, mondialisation, métropolisation réside dans la recherche de nouveaux équilibres et, dans la réduction des disparités dans et entre les communes pour améliorer le plus possible le processus d'attractivité du territoire et, qu'à cet égard, le projet d'ALGER métropole internationale régionale, oblige à considérer également, ce *déséquilibre dans le système urbain* dans la perspective 2030.

S'agissant de la difficulté dans la maîtrise du foncier,

Le foncier est au cœur des enjeux de l'aménagement du territoire : les APC hormis le POS ne détiennent la responsabilité opérationnelle d'aucun autre instrument d'urbanisme opérationnel de gestion du foncier. Pourtant, le retard dans l'élaboration des POS conduit à retirer légalement aux APC leurs prérogatives dans la délivrance des permis de construire ou de lotir. En outre, dans ce contexte procédural voire procédurier, dans le cas des communes ayant consommé leurs réserves foncières, la wilaya peut au travers d'autorisations, prendre le contrôle des actes d'urbanisme : la wilaya est de plus en plus *de facto* la structure de base de référence et de jure par défaut : *Quels sont donc les effets sur ALGER métropole internationale régionale 2030 ?* En termes d'aménagement du territoire, la conjugaison de l'expansion de deux facteurs clé, une croissance démographique et, une urbanisation rapides associées à des réponses inadaptées (type ZHUN, ...) a fait que le foncier a vécu une surconsommation et un gaspillage des terrains de valeurs participant aux déséquilibres dans l'armature urbaine. Si bien et, malgré la promulgation des textes réglementaires avec une référence explicite aux lois relatives à la commune et à la wilaya, les structures et les modes de fonctionnement des collectivités locales restent toujours dans la confusion voire l'opacité de lectures singulières empêchant la prise de décisions de renforcement des capacités de ses structures et, d'harmonisation des rythmes des dynamiques, générés par ces décalages.

Pour rappel, le Président de la commune (P/APC) a exercé le monopole sur le foncier urbain (loi des réserves foncières communales de 1974) jusqu'à l'arrivée la Loi n° 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme qui a encouragé la libération du foncier avec une révision des

attributions dans les nouveaux codes de la wilaya et de la commune de 1990. Et, l'introduction des deux instruments d'urbanisme (POS et PDAU) vise à *encourager la concertation des intervenants de l'aménagement urbain*, comme stipulé son article 15 « les associations locales d'usagers, les chambres de commerce et d'agriculture et les organisations professionnelles » participent à l'élaboration du PDAU et des POS, et à *autoriser toute association* légalement inscrite à agir dans le cadre de la protection de l'Environnement.

Afin de clarifier les différentes positions concernant les attributions de la commune et du président d'APC (P/APC), il me paraît utile de préciser : *premièrement*, les deux derniers codes communaux (de 1990 et 2011), *en termes d'aménagement et d'urbanisme à l'échelle de la commune*, assignent au P/APC de la commune l'obligation de « veiller au respect des normes et prescriptions en matière de foncier, d'habitat, d'urbanisme et de protection du patrimoine culturel immobilier » (Art.94) et, de « délivrer les permis de construire, de démolir et de lotir, selon les conditions et les modalités fixées par la législation et la réglementation en vigueur. Il est tenu de veiller, sur tout le territoire de la commune, au respect de la législation et de la réglementation, relatives au foncier, à l'habitat, à l'urbanisme et à la protection du patrimoine culturel immobilier » (Art. 95). *Deuxièmement*, toutes autres interventions dans des cadres particuliers, comme catastrophes naturelles..., le P/APC et/ou la commune interviennent sous « la diligence du wali ».

Le plan stratégique d'Alger prévoit un programme de construction considérable qui nécessite la mobilisation des réserves foncières de l'Etat. Or, cette mobilisation exige de la concertation. Et, bien que prévue par les différentes lois, ces programmes de construction souffrent d'un déficit préoccupant de concertation avec les communes y compris sur des zones d'extensions futures du fait des pressions conjuguées des sous-capacités chroniques et des urgences municipales classiques déstabilisant profondément, l'équilibre de toutes stratégies d'aménagement et de développement urbain.

Et, la gestion du foncier reste entre autres pour ces mêmes raisons, compliquée : à titre d'exemple, peuvent être relevés les cas observés où des APC délivrent des autorisations non conformes au droit d'usage des sols notamment, par l'attribution de droit de lotir des terrains agricoles. Et, comme *premièrement*, les lotissements illégaux ne sont pas contrôlés, la régularisation de la situation de cette urbanisation peu encadrée participe de l'étalement urbain ; *deuxièmement*, ces documents de planification urbaine proposés comme outils fondamentaux, ne prennent pas en compte les risques et les effets du changement climatique et, leur intégration dans ces documents s'impose compte tenu des engagements de l'Etat en la matière et, au moins ceux pris au titre des ODD à l'horizon 2030 et, *troisièmement*, aucun des documents locaux de planification urbaine-récents n'a été adopté limitant davantage cette prise en compte : ainsi, *cette situation de déficits cumulés questionne la responsabilité des acteurs de l'urbanisme au regard des générations futures et, de la durabilité territoriale ainsi que de tous les autres acteurs au titre de la responsabilité environnementale. A cet égard, il faut noter que la discipline de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme en Algérie a exprimé ses préoccupations quant à son devenir tant sur le plan technique que politique, ainsi que sur la capacité de la planification urbaine en tant qu'outil et démarche de gouvernance, à répondre aux problèmes urbains.* Cependant, les acteurs de la discipline soulignent davantage leurs efforts que les insuffisances conceptuelles des instruments proposés à l'origine notamment, des

défaillances de cette politique et des instruments qu'elle utilise, dans l'amélioration du cadre de vie de la population.

Et, afin d'approfondir notre connaissance des divers biais conceptuels évoqués, celle-ci sera appréhendée en recherchant les origines de la prise de décision sur le terrain au travers de la description factuelle¹⁵³ du contexte institutionnel et juridique de l'urbanisme et de l'aménagement à ALGER.

2.3.3- Compétences locales en matière de planification et de développement urbain

Cette problématique des compétences locales en matière de planification et de développement urbain est abordée à partir de l'examen du *contexte institutionnel de l'urbanisme et de l'aménagement à ALGER* au travers de ses divers dispositifs et, de ses principaux acteurs.

2.3.3.1- Contexte institutionnel de l'urbanisme et de l'aménagement à Alger

L'aménagement du territoire est régi par le pouvoir central et, la gestion et le suivi des règles d'urbanisme sont du ressort de la commune assistée par les services techniques de la wilaya dans sa participation à l'élaboration et, pour le respect du PDAU.

En termes de dispositifs, les prérogatives des acteurs locaux sont définies dans la Loi n°90-09 du 07-04-1990 relative à la wilaya et dans la Loi n°90-08 relative à la Commune : ces deux lois confirment leur statut de collectivités territoriales.

Ainsi, l'aménagement du territoire et l'urbanisme sont régis par ces acteurs du niveau de l'Etat central, du niveau déconcentré de l'administration déconcentrée de l'Etat de la « Wilaya » et, du niveau décentralisé des communes.

En termes d'acteurs institutionnels de l'aménagement :

Au niveau national d'une manière générale,

L'Etat central : Agit au travers de l'élaboration de documents de planification d'échelle nationale et régionale établis par le (s) ministère (s) en charge de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville ;

Assure le pouvoir de contrôle sur les orientations et la mise en œuvre des politiques sectorielles et territoriales.

Au niveau national d'ALGER de manière spécifique,

Selon, l'article 15 de la Constitution : « Les collectivités territoriales de l'Etat sont la commune et la wilaya » et, la Loi n° 06-06 relative à la ville confirme la responsabilité de l'Etat dans l'application de la politique de la ville en collaboration avec les collectivités territoriales chargées de l'exécution des programmes dans leur ville respective. Et à cet effet, elle fixe à l'Etat les objectifs et lui détermine les instruments nécessaires.

¹⁵³ Leurs interprétations sont développées dans les Parties 2 et 3 que dans mon cheminement j'ai jugées plus appropriées tout en m'efforçant de réduire au maximum possible certaines redondances.

En termes d'organisation institutionnelle :

L'organisation des institutions est définie par deux instruments déterminants : le Code de wilaya (*Loi n°90-09 du 07-04-1990*) et, le Code communal (*Loi n°11-10 du 22-06-2011*).

A ce stade, une présentation factuelle synoptique de ces instruments dans l'organisation de ces territoires institutionnels (la wilaya et la commune) sera faite à partir de leurs poids et importance car ils déterminent la prégnance du développement institutionnel (abordé notamment, dans le préambule et, l'introduction générale) et, de leurs impacts aux différentes échelles développées dans les parties 2 et 3 de la thèse.

I- Loi n° 12-07 du février 2012 relative à la wilaya, complète et remplace la Loi n°90-09 du 7 avril 1990.

La wilaya est : une collectivité territoriale de l'Etat, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, une circonscription administrative (CA) déconcentrée de l'Etat. La wilaya possède un territoire, un nom et un chef-lieu ainsi qu'un nombre déterminé de communes.

La wilaya est dotée de deux organes : un organe délibérant, l'assemblée populaire de wilaya (APW) et, un organe exécutif délégué du gouvernement, le wali, ayant le pouvoir de décision et des prérogatives très importantes. Et, pour les besoins de son administration, chaque wilaya comprend un nombre précis de Daïras (CA).

II- Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune.

La Commune est une collectivité territoriale décentralisée, institution constitutionnelle cadrée notamment, par l'article 16 de la constitution qui stipule que « l'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques » et, par notamment, les articles 1et 2 de la Loi n° 11-10 du 22 juin 2011 relative à la commune qui précisent : la commune algérienne est : une collectivité territoriale de base de l'Etat, décentralisée créée par la loi, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et, l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté ».

En matière d'aménagement du territoire et, de développement, la Loi n°11-10 précise les rôles et responsabilités de la commune : « La commune collabore avec l'Etat dans les problématiques liées à l'administration, à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la sécurité ainsi qu'à la protection et l'amélioration du cadre de vie des citoyens. » (Art.3). A ce titre, la commune :

- (i) Doit se doter de tous les instruments d'urbanisme prévus par la réglementation en vigueur notamment les PDAU et les POS ;*
- (ii) Est responsable du respect des affectations des sols et de leurs utilisations ;*
- (iii) Est un acteur incontournable de l'aménagement du territoire, du développement local et de la gestion du service public de proximité, de par son attribut d'assise de la décentralisation et de lieu d'exercice de la citoyenneté ;*

(iv) **Incarne l'essence de la démocratie locale** (dotée d'un organe délibérant élu au suffrage universel direct qui élit en son sein l'organe exécutif communal).

Ainsi définies, les interventions attribuées à la commune s'inscrivent dans le cadre du schéma national d'aménagement et de développement durable du territoire, et les schémas directeurs sectoriels qui en découlent, réaffirmées par la Loi n°11-10 « *Le choix des opérations à réaliser dans le cadre du plan communal pour le développement relève de la compétence de l'assemblée populaire communale (APC)* ». Selon la loi, les opérations d'aménagement du territoire et de développement durable relèvent de la compétence de l'APC pour créer les services d'administration générale, et les services publics techniques nécessaires à la prise en charge dans le cadre de la prise en compte des orientations des programmes et plans de développement initiés au niveau central et, enveloppes budgétaires allouées par l'Etat.

Considérée comme l'intervenant de la promotion des programmes d'habitat (Art.119), *les services techniques pris en charge par l'APC* traitent¹⁵⁴ les questions (i) d'hygiène publique (alimentation en eau potable, évacuation des eaux usées, ordures ménagères et autres déchets ; services funéraires (aménagement et entretien de tous les cimetières¹⁵⁵); (ii) de sécurité des espaces publics (entretien de la voirie et signalisation routière ; éclairage public ; parkings et aires de stationnement, fourrières,...,); (iii) des activités économiques (halles, marchés et points de distribution publics, abattoirs communaux , ... ; (iv) de transports collectifs ; (vi) d'espaces de culture relevant de son patrimoine ; (vii) d'espaces de sport et de loisirs relevant de son patrimoine et, enfin des espaces verts (Art.149).

En matière d'information des citoyens, Selon la Loi n°11-10, l'APC :

- (i) A l'obligation de : « prendre toute mesure pour informer les citoyens des affaires les concernant et les consulter sur les choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel... » (Art. 11) ;
- (ii) De « Veiller à mettre en place un encadrement adéquat des initiatives locales, visant à intéresser et à inciter les citoyens à participer au règlement de leurs problèmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie. » (Art.12) ;
- (iii) lieu d'expression de la démocratie locale, l'APC est l'intermédiaire entre les collectivités locales et les citoyens (représentés par des comités de quartiers, ou associations locales agréées) pour une concertation ou une association aux décisions avec les citoyens concernant les opérations et projets d'aménagement, de réhabilitation ou d'amélioration urbaine, orientés par les instruments d'urbanisme : *l'APC sous la responsabilité du président d'APC (et, en collaboration avec les associations locales, les chambres de commerce et d'agriculture et les organisations professionnelles), a contribué à la préparation des PDAU et POS et, a organisé le dispositif préalable à leur approbation (enquêtes d'utilité publique pendant une durée déterminée permettant aux citoyens d'exprimer leurs avis et, suggestions).*

¹⁵⁴ Cette description sans doute trop détaillée, vise à mieux faire apprécier les poids et impacts des décalages importants et toujours persistants entre les attributions assignées à la commune et les moyens qui lui sont alloués ou qu'elle pourrait mobiliser !

¹⁵⁵ Cimetières de tous types (des martyrs des grandes guerres) et de tous les cultes se trouvant sur le territoire de la commune.

Synthèse 3 :

Depuis l'indépendance en 1962, le contexte institutionnel d'Alger a subi sept renouvellements (1967, 1978, 1985, 1990, 1997, 2000, 2011) selon les modifications des textes législatifs et réglementaires marquant des étapes déterminantes du cadre institutionnel du développement du pays et, l'adaptation de l'organisation administrative de la ville d'Alger, d'ALGER wilaya, métropole et capitale, aux différents enjeux de développement institutionnel et, de développement territorial portés par ces textes.

Cependant, ces textes présentent des imprécisions rendant leur lisibilité difficile notamment, en termes de rôles et, *limites d'attributions* génératrices de confusion des responsabilités entre la wilaya et, les communes.

L'Etat assure et, assume la responsabilité de l'élaboration des documents nécessaires à la planification urbaine sectoriels *et* territoriaux ainsi que *ceux* du contrôle de la régulation.

La Wilaya, avec le plan stratégique d'aménagement de la baie d'Alger, prend en charge la mise en œuvre opérationnelle des services urbains.

Les Communes procèdent aux mise en œuvre, suivi et, gestion sous l'égide de la Wilaya¹⁵⁶ de ces instruments de planification urbaine d'ALGER.

2.3.3.2- Contexte réglementaire de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à Alger

Le contexte réglementaire de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à ALGER s'articule autour de deux lois (La Loi n° 01-20 et, la Loi n° 04-05 précisent le cadre de l'aménagement, de l'urbanisme et, du développement durable et, de l'environnement) et, de lois définissant des politiques sectorielles afférentes à leur finalité respective avec leurs instruments et, outils. Ces instruments législatifs sont présentés ci-après, dans l'ordre chronologique de leur promulgation.

I- Loi n°01-20 du 12-12-2001 relative à l'aménagement et, au développement durable du territoire (modifiant la Loi n°87-03 du 27-01-1987 relative à l'aménagement du territoire).

Comme abordée dans l'introduction de la partie1, cette loi détermine le cadre national de référence de l'aménagement et, du développement durable, elle s'inscrit dans une démarche intégrée, cohérente et, prospective et, elle associe le cadre du développement durable dans les politiques publiques, de développement économique, de développement social et, de protection et, de valorisation des potentialités et, ressources naturelles. Ses sept objectifs visent une répartition plus équilibrée du peuplement et, des activités.

Pour appuyer l'atteinte de ces objectifs,

En matière d'instruments, la Loi n°01-20 définit six instruments déterminants abordés dans l'introduction générale et décrits au point 2.3.1, ils sont pour rappel, juste énumérés : Le Schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) est le cadre de référence pour les actions initiées par les pouvoirs publics (grandes infrastructures et services collectifs d'intérêts national) pour une durée de 20 années. Le SNAT est précisé par 9 schémas régionaux d'aménagement du

¹⁵⁶ Ce qui compense en partie l'insuffisance des capacités et, moyens de la Commune et, de l'APC.

territoire (SRAT) au niveau des neuf régions ; Plan d'aménagement du territoire de wilaya (PAW) ; Schéma directeur d'aménagement d'aire métropolitaine (SDAAM) ; Schéma directeur d'aménagement du littoral (SDAL) et, le Schéma directeur de protection des terres et, de lutte contre la désertification.

En matière d'environnement, l'environnement a subi les conséquences de la grande instabilité dans son organisation institutionnelle puisqu'en dix-sept années, le secteur l'environnement fut rattaché à neuf ministères (presque tous les 2-3 années) correspondant aux préoccupations du moment : de 1977 à 1988 il est rattaché à des ministères en charge des problématiques de capital ressources naturelles (hydraulique, forêts, agriculture) ; de 1988 à 1993 ce sont les problématiques de capital ressources humaines (ministères de l'éducation, la recherche et technologie, universités) ; de 1994 à 1996 ce sont les problématiques de réglementations (mise en place de la police de l'environnement) et de proximité territoriales qui prévalent : il est rattaché au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales avant d'être rattaché au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE).

Cette intégration structurelle au MATE répond à l'accélération des dégradations importantes issues notamment, d'une gestion insuffisante des déchets en décalage avec les croissances démographiques et celles des autres besoins (industriels et services), des problèmes d'assainissement, de pollution de l'air et, de pollution marine, ...

Et, la création d'un Ministère chargé de l'aménagement du territoire et l'environnement (MATE) vise à intégrer l'Environnement dans la planification territoriale aux différentes échelles et aux différents horizons (CMLT) en partenariat avec les secteurs clé. Et, la première tâche du MATE fut de mettre en place des groupes de travail spécialisés pour élaborer les outils de base comme Le Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement (RNE) et Le Rapport Stratégie et Politique environnementale : ces rapports avaient entre autres, les objectifs de : (i) tracer un programme d'urgence et établir un plan national d'action pour l'environnement et le développement durable (PNAE).

Le PNAE développé de manière intégrée a permis la mise en place : (i) du premier cadre législatif et réglementaire national articulé autour de la vulnérabilité des différentes composantes du territoire (terres, eaux douces, forêts, écosystèmes steppique et saharien, zones urbaines et industriels,... ; (ii) de nouvelles dispositions législatives et institutionnelles soutenues par une importante (en termes de durée, volumes et contenus) campagne de sensibilisation à travers les 48 wilayas afin d'introduire la politique environnementale selon une démarche sur le terrain, pédagogique et, progressive.

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement est un partenaire des secteurs contributeurs en la matière : Hydraulique, Transports, Travaux publics, Agriculture, Energies et Mines, Tourisme, Culture, Santé, Industries, Education et Recherche scientifique, Formation professionnelle et, Collectivités locales.

Les secteurs de l'urbanisme et de l'environnement vont connaître des mutations profondes grâce à ces interventions croisées soutenues : une prise de conscience s'opère et, ces interventions en retour, commencent à refléter une préoccupation citoyenne après celle de l'Etat qui dès lors, introduit progressivement, la politique du développement durable au plan national PNAE pour aboutir à la (SNAEDD) en 2018 et, pour la première fois en Algérie, un nouveau droit commence à émerger : le droit de l'environnement (avec le citoyen comme acteur

principal de cette politique), est introduit dans un projet de fiscalité écologique au titre de la mise en place des nouveaux mécanismes financiers portés par de nouvelles structures spécialisées installées au service du développement durable du MATE comme :

A- Inspection générale de l'environnement (IGE)

(Décret exécutif n°96-59 du 27-01-1996). L'Inspection est chargée en matière de protection de l'environnement, de: *L'application* des législations et réglementations, *Coordination* des services extérieurs de l'administration de l'environnement et, de la *proposition* de mesures pour renforcer leurs actions ; *L'évaluation périodique* des mesures et actions prises (et proposition de toute mesure juridique, matérielle... pour renforcer l'action de l'Etat et, en cas de pollution accidentelle, la réalisation d'enquêtes (déterminer les causes, évaluer les dommages et situer les responsabilités) et, *La mise à jour des systèmes d'alerte et de prévention* des accidents de pollution susceptibles de porter atteinte à l'environnement et à la santé publique.

L'IGE est appuyée par l'inspection régionale de l'environnement : (réf. Décret exécutif n°96-59 du 27-01-1996). Elle met en œuvre, dans les wilayas relevant de ses compétences territoriales, *les actions d'inspection et de contrôle dévolues à l'inspection générale de l'environnement*.

B- Direction de l'environnement (DE) de Wilaya

(Décret exécutif n°96-60 du 27-01-1996). La direction est chargée, en matière de protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la wilaya, de : (i) *concevoir et mettre en œuvre* en liaison avec les autres organes de l'Etat, de la wilaya et de la commune le programme retenu et, délivrer les permis, autorisations et visas prévus et, proposer les mesures pour améliorer le dispositif législatif et réglementaire ; (ii) *prendre en liaison avec les autres organes de l'Etat* les mesures visant à prévenir et à combattre toutes les formes de dégradation de l'environnement (pollutions, nuisances, désertification et l'érosion des sols, diversité biologique et, patrimoine cynégétique, promouvoir les espaces verts et l'activité horticole) ; (iii) *Promouvoir* des actions d'information, d'éducation et de sensibilisation en matière d'environnement ; Prendre ou faire prendre des mesures tendant à améliorer le cadre et la qualité de la vie.

C- Observatoire national de l'environnement et du développement durable

(Décret exécutif n°02-115 du 03-04-2002) chargé de : (i) Mettre en place et gérer des réseaux d'observation et de mesure de la pollution et de surveillance des milieux naturels; (ii) Collecter auprès des institutions nationales et organismes spécialisés, les données et informations liées à l'environnement et au développement durable et, les traiter ; (iii) Initier, réaliser ou contribuer à la réalisation d'études tendant à améliorer la connaissance environnementale des milieux et des pressions qui s'exercent sur ces milieux et, (iv) Publier et diffuser l'information environnementale.

D- Agence nationale des déchets

(Décret exécutif n°02-175 du 20-05-2002). Cette agence est chargée de (i) Promouvoir les activités de tri, de collecte de transport, de traitement, de valorisation et d'élimination des déchets ; (ii) Assister les collectivités locales dans la gestion des déchets ; Traiter les données et informations sur les déchets, Constituer et actualiser une banque nationale de données sur les déchets et, Initier, réaliser ou contribuer à la réalisation d'études de recherches et de projets de démonstration et les publier et diffuser des informations scientifiques et techniques ; (iii) Initier et contribuer à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'information.

E- Conservatoire national des formations à l'environnement

(Décret exécutif n°02-263 du 17-08-2002), le conservatoire a pour missions de : (i) *Assurer la formation* (dispenser des formations spécifiques au domaine de l'environnement au profit de tous les intervenants publics ou privés, développer des actions spécifiques de formation des formateurs et, constituer et mettre à jour un fonds documentaire ; (ii) *Promouvoir l'éducation environnementale et la sensibilisation* (concevoir et animer des programmes d'éducation environnementale et, conduire des actions de sensibilisation adaptées à chaque public).

F- Centre national de développement des ressources biologiques

(Décret exécutif n°02-471 du 11-11-2002) dont les missions sont de: Centraliser l'ensemble des inventaires de la faune, de la flore, des habitats et des écosystèmes ; Contribuer, en concertation avec les secteurs concernés, à l'élaboration des plans de valorisation des ressources biologiques dans le cadre du développement durable ; Proposer, en concertation avec les secteurs concernés, la conservation des ressources biologiques nationales selon les modalités fixées par la réglementation en vigueur et, Promouvoir la mise en œuvre des programmes de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

G- Commissariat national du littoral

(Décret exécutif n°04-113 du 13-04-2004) dont les missions sont de : Veiller à la préservation et la valorisation du littoral, des zones côtières et des écosystèmes qu'il abrite ; Mettre en œuvre les mesures de protection du littoral et des zones côtières qui lui sont conférées par la réglementation ; sensibiliser les acteurs sociaux (décideurs et utilisateurs) sur la préservation de la zone littorale et côtière en tant que ressource à valeur patrimoniale et écologique ; Effectuer des études au profit des wilayas et communes littorales, élaborer des critères et identifier des espaces terrestres et marins remarquables ou nécessaires au maintien des équilibres naturels et mettre en œuvre toute mesure en vue de leur restauration et /ou réhabilitation.

Le Commissariat intervient en tant que régulateur des transactions foncières des espaces.

H- Centre national des technologies de production plus propre

(Décret exécutif n°02-262 du 17-08-2002), les missions du centre sont de : promouvoir, sensibiliser et vulgariser le concept de développement des technologies de production plus propre ; assister et soutenir les projets d'investissement dans des technologies de production plus propre ; fournir aux industries toutes les informations, relevant de leurs attributions, dans leurs démarches en vue de l'amélioration des procédés de production, par l'accès aux technologies plus propres et de l'obtention des certifications y afférentes, et, développer la coopération internationale dans le domaine des technologies de production plus propre.

I- Haut Conseil de l'environnement et du développement durable (HEDD)

(Décret exécutif n°96-481 du 28-12-1996). Le HEDD créé par le chef du gouvernement est chargé de :

- (i) Arrêter les grandes options nationales stratégiques de la protection de l'environnement et de la promotion d'un développement durable ;
- (ii) Apprécier régulièrement l'évolution de l'état de l'environnement ;
- (iii) Evaluer régulièrement la mise en œuvre des dispositifs législatifs et réglementaires et de décider des mesures à prendre ;
- (iv) Suivre l'évaluation de la politique internationale et de faire entreprendre par les structures concernées de l'état, les études prospectives ;
- (v) Se prononcer sur les dossiers relatifs aux problèmes écologiques majeurs ;
- (vi) Présenter annuellement au président de la république un rapport sur l'état de l'environnement et une évaluation de l'application de ses décisions.

Le Haut Conseil est assisté de deux (2) commissions permanentes : la commission juridique et économique pour déterminer ou réaliser (ou faire réaliser) les études prospectives en vue de définir des objectifs environnementaux et de développement durable ; Analyser les politiques sectorielles et leur comptabilité avec les priorités environnementales et de formuler des stratégies de protection de l'environnement ; Proposer des instruments tant normatifs qu'économiques et financiers à même de permettre une meilleure protection de l'environnement et, de la commission des activités intersectorielles pour promouvoir la recherche fondamentale et appliquée ayant trait aux technologies propres et de promouvoir les moyens de leur mise en œuvre ; Proposer des programmes intersectoriels de gestion durable de ressources naturelles ; Promouvoir, par tous moyens, l'utilisation des énergies renouvelables ; *Elaborer et de proposer une stratégie de planification intégrée des établissements humains.*

En matière d'institutions et mécanismes et, autres instruments,

Pour soutenir les actions et programmes nécessaires, un dispositif législatif a été développé en termes de lois encadrant chacun des domaines qui précisent ou confirment les institutions et, instituent les mécanismes et, autres instruments.

II- Loi n°01-19 du 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets.

Cette loi spécifique vise à juguler la gestion anarchique des déchets en fixant en déterminant des règles et procédures de contrôle, de gestion et d'élimination des déchets. Les actions ne se limitent à la collecte et transport des déchets et, le tri des déchets est rendu obligatoire au niveau du prestataire en vue de leur recyclage et, de la génération en fin de parcours, des matériaux réutilisables ou de l'énergie. Ce sont des impératifs urgents d'hygiène publique et, de protection l'Environnement qui ont accéléré l'instauration de nouvelles mesures pratiques préventives de dissociation des déchets en trois catégories : déchets ménagers et assimilés, déchets inertes et, déchets spéciaux y compris les déchets spéciaux dangereux.

La loi : *Responsabilise* les producteurs et les détenteurs de chaque catégorie des déchets, en les obligeant de procéder à l'élimination des déchets dans les conditions préservant la santé publique et l'environnement et, des sanctions sont appliqués à tout contrevenant en vertu du principe du pollueur payeur ; *Soumet* toutes les installations de traitement et de valorisation des déchets, selon le type de déchet à traiter, à la procédure d'étude d'impact sur l'environnement et à l'autorisation d'exploitation par le ministre chargé de l'environnement, par le wali ou par le président de l'assemblée populaire communale.

Pour la planification de la gestion des déchets, la loi institue le plan national de gestion des déchets spéciaux et les plans communaux pour les déchets ménagers et les déchets inertes.

Pour la gestion au contrôle et à l'élimination des déchets, la loi prévoit des mesures incitatives pour encourager l'émergence et le développement des activités de valorisation, de traitement, d'élimination et de gestion des déchets.

La loi institue l'Agence nationale des déchets (AND) et définit ses principales missions qui consistent à assister techniquement les collectivités locales et à les accompagner dans la mise en œuvre du Programme de gestion des déchets municipaux (PROGDEM) ainsi qu'accompagner les opérateurs économiques.

III- Loi n°02-02 du 05 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral.

Cette loi définit le littoral et prescrit les principes fondamentaux de son utilisation et de sa gestion. L'ensemble des actions de développement s'inscrit dans une dimension d'aménagement du territoire durable. *La loi en matière de valorisation du littoral vise notamment, à éloigner l'extension urbaine du littoral et, à déplacer les installations industrielles vers des sites plus appropriés et, à promouvoir l'utilisation rationnelle de l'espace.*

Dans ce cadre, la loi astreint les instruments d'aménagement et d'urbanisme à frapper des servitudes de *non aedificandi* les sites présentant un caractère écologique, paysager, culturel et touristique et, à fixer à trois Km l'extension longitudinale du périmètre urbanisé des agglomérations situées sur le littoral.

La loi fixe les prescriptions générales relatives aux espaces terrestres et marins nécessaires au maintien des équilibres naturels à préserver en cas d'occupation et d'utilisation des sols littoraux. Et, elle interdit les constructions et occupations liées aux activités économiques sur la bande littorale, les implantations industrielles nouvelles sur une bande littorale de moins de trois km, l'extension longitudinale du périmètre urbanisé des agglomérations au –delà de la

limite des trois Km, les hauteurs d'ensemble des constructions projetées sur les hauteurs des villes côtières qui ne préservent pas les contours naturels de la ligne de crête.

Elle régleme l'implantation de réseaux routiers et voies carrossables : Les réalisations de nouvelles voies carrossables, parallèle au rivage dans la limite d'une bande de huit cent mètres et les voies carrossables nouvelles sur les dunes littorales, les cordons dunaires côtiers et les parties supérieures des plages sont désormais interdites. Les routes nouvelles de transit, parallèle au rivage doivent être réalisées à une distance de trois Km à partir des plus hautes eaux.

Les prescriptions particulières relatives aux zones côtières portent sur les règles d'occupation du sol dans la zone côtière, les règles liées aux travaux d'engrochement, d'endiguement et de remblaiement, les règles relatives à la recherche et à l'extraction de matériaux sous-marins et les règles relatives à la circulation des véhicules sur les parties des zones côtières. La loi accorde un intérêt particulier aux dunes, zones côtières fragiles, marais, vasières ainsi que les zones humides en prévoyant leur classement en aires protégées.

Les extractions de matériaux sur le rivage et ses dépendances sont strictement interdites, font également l'objet de prescriptions particulières, les côtes rocheuses d'intérêt écologique, les dunes du littorales les plages et les lidos les forêts et les zones boisées littorales, les plans d'eau côtiers et leur proximité, les îlots et les îles et tout autre site d'intérêts écologique.

La loi institue le Commissariat national du littoral (CNL) dont la mission consiste à mettre en œuvre la politique nationale de protection et de mise en valeur du littoral.

IV- Loi n°02-08 du 8 Mai 2002 relative aux conditions de création des villes et de leur aménagement.

Promulguée en 2002, la loi relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement pose le principe que leur création est décidée par décret sur la base des instruments d'aménagement du territoire approuvés et après avis des collectivités territoriales concernées. Ainsi, aucune ville nouvelle ne pourra être créée au nord du pays à l'exception de celles destinées à réduire la pression sur les grandes villes.

Le texte de création détermine notamment la désignation ou l'énumération des communes concernées, la délimitation de son périmètre de protection et son programme général.

Chaque projet de ville nouvelle est mis en œuvre par un organisme crée conformément aux dispositions de la législation en vigueur, qui est chargé de mener et de diriger les actions d'étude et de réalisation de ladite ville.

Chaque ville nouvelle devra disposer d'un plan d'aménagement et d'urbanisme et autres texte prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

V- Loi n°03-10 relatives du 19 juillet 2003 à la protection de l'Environnement dans le cadre du développement durable.

Cette loi n°03-10 pose les bases d'une politique moderne intégrant le concept de développement durable arrêté lors du Sommet de la terre est tenu à Rio de Janeiro en 1992 et auquel l'ALGERIE a activement participé et, contribué. Abordée dans l'introduction générale de la thèse, cette nouvelle loi se base sur les fondements du nouveau droit de l'environnement adoptés au niveau

international autour des : principe de non dégradation des ressources naturelles, principe de substitution, principe d'intégration, principe de précaution, principe de prévention et de correction par priorité à la source, principe du pollueur –payeur et, principe d'information et de participation.

La loi accorde une importance particulière à l'information et à la participation du citoyen en prévoyant un système d'information environnementale et un droit à l'information ainsi que la reconnaissance aux associations activant dans le domaine de la protection de l'environnement d'un droit de se constituer partie civile et d'agir devant les juridictions en cas d'atteinte à l'environnement.

La loi prévoit la mise en place d'un dispositif de surveillance des différentes composantes de l'environnement en définissant les valeurs limites ,les seuils d'alerte et les objectifs de qualité pour l'air ,l'eau , le sol et sous-sol .obligation prévue aux exploitants des installations classées de désigner un délégué à l'environnement et de pratiquer l'autocontrôle et l'auto-surveillance, comme il est également, institué le plan national d'action environnementale et de développement durable (PNAEDD).

La loi relative à la protection de l'environnement introduit ; (i) la « notice d'impact » sur l'environnement pour les projets n'ayant pas une grande incidence sur l'environnement, et pour une meilleure prise en charge de l'étude d'impact, (ii) un nouveau concept, « étude de danger » qui constitue au même titre que l'étude d'impact sur l'environnement un document nécessaire pour l'autorisation d'exploitation.

La loi préconise également, la protection de la terre et du sous-sol, la protection des milieux désertiques par l'intégration des préoccupations environnementales sur le plan de la lutte contre la désertification et la prise des mesures adéquates pour préserver les écosystèmes et la biodiversité dans les milieux désertiques ainsi que la protection du cadre de vie avec l'interdiction de toute publicité dans les immeubles classés, les aires protégées et les édifices des administrations publiques. Au titre des dispositifs incitatifs, la loi institue un prix national en matière de protection de l'environnement ; l'introduction de l'enseignement de la protection de l'environnement à tous les cycles de l'éducation ; des incitations financières et douanières pour les entreprises industrielles s'équipant d'équipements antipollution et de protection contre les risques majeurs.

La loi n°03-10 détermine les procédures d'évaluation des risques au niveau des zones et pôles industriels ainsi que des grands ouvrages (barrages, ponts...).

VI- Loi n°04-09 du 14 août 2004 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.

Cette loi s'inscrit dans une perspective internationale de limitation de la production de gaz à effet de serre et, de l'utilisation des énergies renouvelables. L'objectif est de promouvoir de nouvelles sources d'énergies propres, renouvelables et non dangereuses pour l'environnement. La démarche préconisée vise la valorisation de nos gisements en énergies renouvelables notamment, solaires et éoliennes non encore exploités et, l'intégration d'un pourcentage d'énergie propre dans le programme énergétique national.

Les objectifs de ce projet de loi consistent à assurer l'indépendance énergétique par l'allongement de la production d'énergies fossiles en suscitant la pénétration progressive des énergies renouvelables.

VII- Loi n°04-03 du 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable.

Cette loi promeut les aspects socioéconomiques des populations montagnardes en impliquant l'Etat et les collectivités locales pour entreprendre des actions liées à l'amélioration des services de transport, de scolarité, de santé et, pour inciter la multi activité en encourageant le développement des petits métiers liés aux ressources de la montagne.

Cette loi vise à veiller à l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et à la protection des ressources biologiques. Elle prévoit d'instituer un conseil de la montagne, un fonds de la montagne et le règlement d'aménagement du territoire des massifs montagneux.

VIII- Loi n°04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

Cette loi définit les règles générales des préventions et de gestion des risques majeurs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale du développement durable. Celle-ci a été élaborée sur la base de cinq principes fondamentaux : Principe de précaution et de prudence ; Principe de prévention et de correction par priorité à la source ; Principe de participation ; Principe d'intégration des techniques nouvelles et, le Principe de concomitance.

La loi institue : (i) **le droit à l'information** du citoyen, à l'enseignement des risques majeurs dans tous les cycles d'enseignement ainsi qu'à la formation de personnels spécialisés des institutions intervenant dans ce domaine ; (ii) un système de prévention des risques majeurs qui s'appuie sur des prescriptions générales applicables à tous les risques majeurs, c'est le plan général de prévention (PGP) et, un système de gestion des catastrophes (SGC) dont la planification des secours et des interventions se traduit par : l'institution de plan ORSEC et de plan particuliers d'intervention (PPI) ; par des mesures structurelles (constitution de réserves stratégiques, prise en charge des dommages et mise en place d'institutions spécialisées telles que la Délégation nationale aux risques majeurs qui sera placée sous l'autorité du Chef du gouvernement.

IX- Loi n°04-05 (modifiant et complétant la loi 90- 29) relative à l'aménagement et l'urbanisme.

Elle définit les règles d'aménagement et d'urbanisme au travers des deux instruments spécifiques : le PDAU et le POS.

La nouveauté de cette loi réside dans *l'intégration systématique de l'aléa naturel et technologique dans toutes les opérations d'aménagement et l'application des principes de développement durable.*

X- Loi n°06-06 portant loi d'orientation de la ville.

Elle fixe les dispositions particulières visant à définir la politique de la ville dans le cadre de l'aménagement du territoire, la loi est composée de 29 articles développés dans six chapitres et détaillés notamment, dans les chapitres de 3 à 5 :

Chapitre 1- Les principes généraux ;

Chapitre 2- Les définitions et les classifications des villes ;

Chapitre 3- Le cadre et les objectifs ;

Chapitre 4- Les acteurs et les compétences ;

Chapitre 5- Les instruments et les organes (instruments de planification spatiale et urbaine, instruments de planification et d'orientation sectoriels, instruments de partenariats, instruments d'information, de suivi et d'évaluation, instruments de financement, et enfin l'observatoire national de la ville) ;

Chapitre 6- Les dispositions finales.

La loi définit clairement « la ville » comme « *toute agglomération urbaine ayant une taille de population et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles* ». Et, la loi définit la ville moyenne, la petite ville, l'agglomération urbaine et le quartier, la loi rajoute que *les villes peuvent être classées à la fois selon leur taille de population, et selon leurs fonctions et leur rayonnement au niveau local, régional, national et international particulièrement leur patrimoine historique, culturel et architectural.*

La Loi n°06-06 complète la Loi n°01-20 du 12-12-01 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, en définissant la métropole, l'aire métropolitaine, la grande ville, la ville nouvelle et la zone urbaine sensible.

Et, lors d'une journée d'étude initiée par le ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et de la ville (MATEV)¹⁵⁷ en 2013, à laquelle j'ai participé, avait pour objet d'alerter sur la dégradation flagrante du cadre urbain de la ville d'Alger par l'identification des problèmes : *liés entre autres à la qualité du cadre de vie, aux inégalités sociales entre les quartiers et les territoires, et à une gestion urbaine de proximité peu efficiente*, le ministre s'est engagé à « *produire un référentiel partagé de la politique de la ville et à mettre à disposition des acteurs publics une vision globale et intégrée de la politique de la ville, en mesure de pallier les déséquilibres existants, d'assurer une croissance harmonieuse des villes et de planifier le développement durable des villes* ». Le ministre a soulevé la problématique de l'absence d'une *vision globale et intégrée* de la politique la ville.

La politique de la ville définie par le SNAT est intégrée dans la loi n°06-06 pour faciliter la prise en charge des problèmes multidimensionnels liés aux volets urbains, sociaux et de la gestion devenue la priorité de la politique de la ville. Les orientations de la politique de la ville (appuyées par la Loi n°06-06) ont trait notamment, à l'urbanisme et, à l'aménagement urbain,

¹⁵⁷ MATEV redevenu MATE depuis septembre 2013. Puis, il y a eu la création de deux ministères celui de l'Environnement et des Energies Renouvelables, et le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales, et de l'Aménagement du Territoire pendant que « la ville » « passait » au ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

aux mobilités (déplacements et transport) et, au respect de l'environnement afin d'améliorer le cadre de vie des citoyens.

Ainsi, les acteurs de niveau pouvoirs publics soutiennent la politique de la ville par la mise en place d'une stratégie basée sur les priorités pour un développement durable de la ville dans le cadre de la SNEDD 2030, encourager la concertation entre les intervenants, repérer des indicateurs urbains et éléments d'évaluation, chercher des solutions pour réhabiliter la ville, sensibiliser les citoyens, développer des instruments d'intervention, encourager les partenariats (entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs économiques et sociaux).

A cet égard, il me paraît intéressant de partager l'approche ODD extraite du *Rapport National Volontaire ALGERIE 2019* et, développée dans la deuxième partie de la thèse, car elle apporte des précisions sur les processus mobilisés pour son élaboration et sa conduite à venir :

« L'inscription des ODD dans les diverses Stratégies/Plans sectoriels élaborés : La stratégie la plus transversale qui couvre presque l'intégralité des ODD est la Stratégie Nationale pour l'Environnement et le Développement Durable (SNEDD 2019- 2035) et son Plan d'actions (PNAEDD 2019-2022). En cours d'adoption, la SNEDD exprime une vision nationale partagée et consensuelle pour le développement durable qui fédère dix-neuf stratégies, plans et programmes thématiques sectoriels récemment adoptés. *La SNEDD est structurée en 7 axes stratégiques, 19 objectifs, 34 actions prioritaires et une centaine d'indicateurs de performance.* Les sept axes portent sur l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, la préservation du capital naturel et culturel, le développement de l'économie verte et circulaire, l'augmentation de la résilience face à la désertification, l'amélioration de la résilience aux changements climatiques, la sécurité alimentaire et *la gouvernance environnementale.* En ce sens que la SNEDD pourrait servir de cadre de référence pour opérationnaliser un nombre important d'ODD.»

2.3.4- Vers la définition de nouvelles règles du jeu

Les derniers rapports sur l'Environnement établis par le ministère de l'environnement, et ceux établis par les Nations unies notamment, le Cadre de Coopération Stratégique du Système des Nations Unie Algérie¹⁵⁸ avec le Gouvernement algérien, montrent que les plans et stratégies développés par les autorités algériennes ont fait preuve de satisfaction par rapport à la qualité du cadre de vie des habitants.

Toutefois, l'application des stratégies des années 2000 demeure compliquée sur un territoire marqué par une urbanisation complexe. Et, l'objectif¹⁵⁹ de ces stratégies, confronté à leur décalage de plus en plus grand avec la réalité sur le terrain, a peu de chance d'être atteint malgré les révisions successives du PDAU et des POS, la ville poursuit son développement dans un « désordre urbain » selon l'expression de (Sidi Boumediene, 2013) dans son ouvrage sur l'urbanisme en Algérie¹⁶⁰.

¹⁵⁸ Source : www.dz.undp.org.

¹⁵⁹ Objectifs visant à prendre en charge les dimensions du développement durable au travers de la promulgation de nouvelles lois et décrets

¹⁶⁰ L'urbanisme en Algérie, Echec des instruments ou instruments de l'échec ? où il affirme que même lorsque de nouvelles dispositions inscrites dans les textes, notamment celles visant à une plus grande participation des acteurs à

Aujourd'hui même si elle est largement admise comme problématique à prendre en charge, l'intégration de l'implication de tous les acteurs (des décideurs au simple citoyen) dans des opérations de développement de la ville telles que des projets lancés au titre de l'objectif de la durabilité de la ville du PNAEDD (2002)¹⁶¹, reste difficile à mettre en œuvre faute de capacités suffisantes, adaptées et appropriées.

Ce facteur clé développé dans la partie 2 de la thèse, vise d'une part, à approfondir l'analyse de l'importance du rôle des acteurs de la ville dans la fabrication de leur territoire et, d'autre part, à apporter des éclaircissements sur la prise en charge des sujets socio-environnementaux. Cette analyse se consacre à l'examen des choix apportés par les acteurs de la ville et, des politiques publiques urbaines en termes de programmes d'aménagement et d'urbanisme pour soutenir l'émergence d'une base des données les plus essentielles au développement d'une nouvelle démarche en faveur d'une dynamique urbaine plus concernée par l'intégration des diversités territoriales d'un territoire déjà « crise ». Le territoire acteur (d'ALGER) d'aujourd'hui, contraint cette future démarche à s'inscrire dans une approche « risques et développement » développée par l'ONU et, adaptée à ses singularités¹⁶² comme la prise en considération des principes tels qu'énoncés dans la Loi n°04-20 (et, cette approche est prise en considération dans la partie 2 et, dans l'appréhension de la partie 3).

En effet, pour un développement plus efficace, l'approche « Risque dans le développement » intègre le risque au processus de développement existant et, participe donc, d'une « Gestion par hasard¹⁶³ » des incidents voire des déficits (cumulés précédemment, abordée dans la présente partie) tandis que l'approche « Risque et développement » est une approche de développement fondée sur la conviction que le désordre étant supporté par les populations alors, l'objectif est le développement durable ; le centre d'intérêt est dans les rapports développement/ risques ; le problème est dans les relations univoques (risques ; destruction ; instabilité) qui empêchent le développement durable équitable et la pleine participation des acteurs (hommes politiques ; société, experts, entrepreneurs...) et, enfin, la solution réside dans l'accroissement de la participation collective dans la modernisation des processus de développement (locaux, nationaux, régionaux et internationaux), la réduction des inégalités au travers de la gestion des enjeux avec des stratégies prenant en compte les besoins déterminés par les acteurs, les intérêts stratégiques des rapports territoires- populations et, les intérêts des populations à risques.

Cette approche de développement intègre le duo risque et développement dans tous ses processus internes conceptuels (la prévention devenant structurelle).

En résumé, des résultats de l'analyse conduite, deux points importants sont à relever :

fonder l'acte d'urbanisme, elles ne sont pas mises en application, et que la qualité urbaine est en état de dégradation continue, jusqu'au renoncement total des habitants à toutes opérations de collaboration de prise en charge de l'état de la ville.

¹⁶¹ PNAE-DD (2002) dans lequel les autorités algériennes s'engagent à introduire le développement durable dans l'ensemble des secteurs

¹⁶² Loi n°04-20 du 25-12-2004 relative à la prévention des risques majeurs et, à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable et, élaborée sur la base des cinq principes fondamentaux : *Principe de précaution et, de prudence ; Principe de prévention et, de correction par priorité à la source ; Principe de participation ; Principe d'intégration des techniques nouvelles et, le Principe de concomitance ainsi que du droit à l'information* du citoyen, à l'enseignement des risques majeurs dans tous les cycles d'enseignement et, à la formation de personnels spécialisés des institutions intervenant dans ce domaine.

¹⁶³ L. Tadj, mars 2005 Communication « Gestion des risques et des crises en système multilatérales » CERE.

Premièrement, cette approche de développement en intégrant le risque peut ouvrir une perspective nouvelle à ALGER territoire acteur en quête d'une véritable perspective en lui permettant de soutenir sa capacité de résilience territoriale et,

Deuxièmement, cette démarche serait à développer en termes d'intelligence territoriale afin de mobiliser les « potentiels-territoire » en termes de ressources et, permettre ainsi, aux instruments du territoire de transcender les différents blocages devenus quasi dogmatiques (Introduction générale) et, de documenter une réalité autre du développement d'une agglomération déjà en réseau.

2.3.5- Mettre le développement durable « en jeu » et, à multiples échelles

A partir des années 2000 avec le retour de la stabilité au double plan des finances et de la sécurité du pays, la notion du développement durable commence à prendre effectivement, place avec en particulier, la création du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) en charge des nouvelles politiques liées au développement durable. Le MATE commence par mettre l'accent sur le développement de partenariats notamment, avec l'ONU et, avec la Commission européenne pour l'assister dans l'élaboration des divers rapports¹⁶⁴ sur l'environnement en Algérie (PNUE, PNUD, PAM, Plan Bleu, CAR/PAP ...), et, la formulation de la Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE) et, son adoption permet la formulation en 2002, du plan stratégique le PNAE- DD 2019-2022 (Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable) à long terme.

Le PNAEDD repose sur une stratégie d'intégration des dimensions du développement durable dans toutes les politiques sectorielles élaborées par les départements ministériels. Ainsi, le premier Rapport National sur l'Etat et l'Environnement (RNE) établi en 2000, introduit progressivement, la SNE. Et, le RNE 2003, basé sur l'urbanisation, signale que l'utilisation spatiale ne convient pas au territoire algérois et ne facilite pas l'application des textes y afférents : « *L'utilisation spatiale du territoire en Algérie s'est faite au cours des dernières décennies par référence à des textes réglementaires et législatifs, à travers des politiques, des périodes et des modèles de développement économique et social qui n'ont facilité ni l'application de ces textes ni l'épanouissement d'une urbanisation harmonieuse* ».

Ce rapport encourage l'association du secteur privé afin de promouvoir son rôle de prestataire de services environnementaux, autre aspect de la bonne gouvernance, celle (i) *qui doit être renforcée aux différents niveaux d'orientation, de décision et d'exécution de la politique environnementale (Haut conseil à l'environnement et au développement durable, départements ministériels, agences environnementales, wilayas, communes, structures décentralisées, entreprises)* et, (ii) qui renvoie à la formulation d'un cadre participatif pour associer les communautés locales, les riverains et autres partenaires à la gestion intégrée des ressources naturelles; à l'accroissement du rôle des ONG; à la dissémination de l'information; à l'institutionnalisation d'un mécanisme permettant une coordination intersectorielle afin de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer régulièrement le PNAEDD.

En considérant les richesses du pays, *le PNAEDD estime que la crise environnementale que vit notre pays est due principalement, au désordre institutionnel et aux carences des politiques*

¹⁶⁴ Rapports mandataires en rapports avec les engagements de l'Etat en la matière.

précédentes. A ce titre et, au travers du PNAEDD, les autorités décident d'investir dans le développement durable par la mise en place d'une stratégie de l'environnement basée sur la mise en valeur des aspects sociaux, écologiques et économiques.

La Stratégie Nationale de l'Environnement (SNE), et le PNAEDD renforcent le cadre législatif et réglementaire, par la promulgation de nouvelles lois dites de seconde génération notamment, celles relatives à l'aménagement du territoire (2001), à la protection de l'environnement (2003) et à la ville (2006).

Et, les potentiel et poids du cadre institutionnel en place (véritable ressource de flux du potentiel-territoire à protéger, à exploiter et, à mettre à jour) s'illustrent aussi, au travers d'une reconnaissance d'une notoriété comme celle de 2006, où au cours de la célébration internationale de la Journée Mondiale de l'Environnement, l'Algérie porte-parole honoraire, est reconnue pour les efforts fournis pour la protection de l'environnement et le développement durable, sur les trois niveaux : *local* par la mise en œuvre de son propre Plan d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAEDD), *régional*, avec la participation active à l'initiative environnementale du NEPAD, et *internationale*, pour ses multiples actions en faveur de l'environnement mondial.

Le RNE 2007 a actualisé les données des rapports précédents et, identifié les nouveaux problèmes environnementaux apparus ainsi que les progrès effectués. Cependant, *l'application de la Stratégie Nationale de l'Environnement, qui a sous-tendu l'élaboration du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD 2001-2004) ne pouvait déboucher que sur des résultats encore partiels dans un délai aussi court*. Et, le RNE 2007 interpelle sur la nécessité : *premièrement*, d'un recours à la mobilisation de tous les moyens humains et matériels nécessaires au suivi et au contrôle du respect des règles définies par l'ensemble des lois et, au renforcement du cadre institutionnel *et, deuxièmement*, du respect des agendas 21 locaux (projets de gestion environnementale locale et intégrée) et, *troisièmement*, de faire appel à une participation citoyenne large, conformément aux objectifs inscrits dans les chartes environnementales communales souscrites dans ce cadre.

Neuf institutions ont été créées au titre des engagements de l'Etat pris dans le cadre de l'Environnement du niveau global de l'ONU : le Conservatoire National des Formations à l'Environnement, l'Observatoire National de L'Environnement et du Développement Durable, l'Agence Nationale des Déchets, le Centre National des Technologies de Production plus Propres, le Centre de Développement des Ressources Biologiques, le conseil national d'aménagement et de développement durable du territoire, les Conférences régionales d'aménagement du territoire, le Commissariat national du littoral, l'Agence nationale des changements climatiques.

Toutes ces institutions en activités, sont à des niveaux divers et, conduisent leurs missions, bien que la mise en œuvre de leurs actions ait été affectée voire compliquée par les divers changements ministériels.

2.4. Conclusion : *Et Alger où se trouve-t-elle ?*

La wilaya d'Alger étalée dans un espace à dominante urbaine, où l'usage du foncier et, sa gestion sont soumis depuis 2000, à une problématique territoriale d'envergure issue notamment, de comportements urbains et, démographiques hétérogènes entre ses 57 communes. Et, l'analyse réalisée me permet de relever cinq points ayant trait à l'urbanisation, au plan stratégique d'ALGER wilaya, à la démarche du développement durable, à la complexité de la composition urbaine de la wilaya d'ALGER ainsi qu'au cadre de vie urbain, synthétisés comme suit :

Concernant l'urbanisation,

L'enjeu urbain demeure celui de sa problématique de déséquilibres en termes de maîtrise des processus et, de capacité d'ALGER ainsi que de comportements urbains et démographique :

Premièrement, dans la maîtrise des processus et, dynamiques d'urbanisation des espaces avec leur valorisation ainsi que *dans la capacité :*

- (i) *d'Alger métropole* disposant d'un capital humain¹⁶⁵ qui lui permet de s'affirmer ;
- (ii) *d'Alger capitale* mise au défi de s'investir dans les différents domaines, en s'appuyant sur une démarche de stratégies de développement durable avec à *court terme* la réalisation des projets prioritaires déjà déterminés et, à *moyen terme* avec l'achèvement des grandes infrastructures urbaines en construction afin de créer les conditions de *long terme* à la promotion et, au renforcement de l'attractivité de la ville acteur et,
- (iii) *d'Alger territoire acteur* mis au défi de mobiliser ses atouts et, ressources surtout, que l'espace urbain d'ALGER présente déjà, un potentiel et, un héritage favorables à l'installation de nouvelles infrastructures puisque les *conditions physiques naturelles* et, les projets (réalisés ou en réalisation), ont favorisé la diffusion des infrastructures sur cet espace urbain ; *les conditions climatiques* offrent un cadre de vie agréable pouvant encourager le développement du secteur du tourisme ; la grande disponibilité d'une population jeune peut offrir un potentiel varié à un développement sectoriel en particulier, celui du réseau routier urbain pour plus d'efficacité tant sur le plan fonctionnel qu'en environnemental et enfin, la richesse de l'offre en équipements sociaux sur le territoire de la ville au sens large, milite pour un parachèvement équitable de son système de répartition car sa répartition actuelle uniforme¹⁶⁶ entre les communes reste inéquitable et, aggrave certains des dysfonctionnements constatés.

Ainsi, l'urbanisation d'ALGER mérite sa qualification par les professionnels de désordonnée et, de prédatrice de ressources sol que de ressource humaine puisqu'elle participe du désordre et, elle accentue certains déséquilibres en termes d'opportunités sociales (déséquilibres aggravés par des transports publics qui - malgré l'importance des projets en cours et, les avancées relevées- ont encore besoin d'être améliorés).

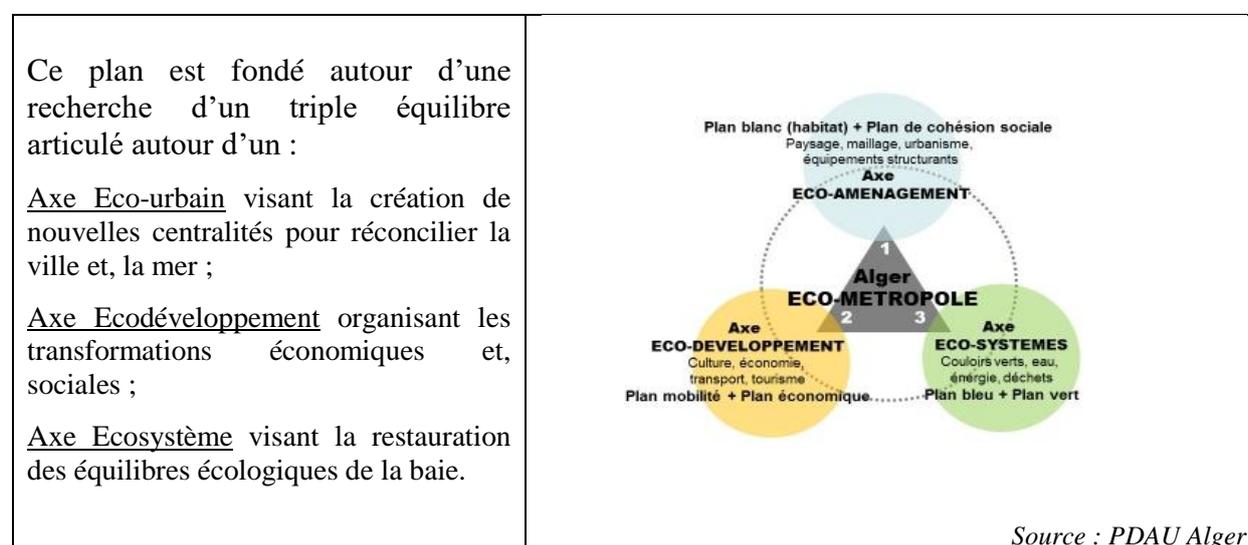
¹⁶⁵ Ce point du capital humain formé en particulier, dans les dimensions sociales et, culturelle, est abordé dans le préambule.

¹⁶⁶ Dans une volonté d'égalité dont la pratique s'avère profondément inéquitable aux regards des besoins spécifiques de populations et des espaces et territoires.

Deuxièmement, En termes de comportements démographiques et urbains, si les communes du centre poursuivent le déclin de leurs populations¹⁶⁷, à l’opposé, les communes de la périphérie connaissent une forte croissance démographique à l’origine notamment, de l’apparition puis de la forte augmentation des logements précaires. Et, cette situation (en consolidant le déséquilibre, source d’exclusion) est vécue comme une discrimination par les populations concernées dans l’occupation du sol et, aussi de plus en plus, par le reste de la population qui subit et exprime la *double agression* « celle du bidonville » et, celle de l’injustice de « cette priorité imposée » à savoir, celle du traitement du fait accompli par les projets destinés à ces populations et, qui est aussi, en opposition à la philosophie des droits humains et, par voie de conséquence à celle du développement durable!

Et, à ces égards, ce déséquilibre interpelle la responsabilité de tous les acteurs de la ville pour un traitement prioritaire équitable et, équilibré !

Concernant le plan stratégique d’ALGER wilaya,



Selon le PDAU, le plan stratégique de développement d’Alger wilaya (2010-2029) se déroule sur quatre phases (développées dans la partie 2 y compris l’état de ces réalisations).

La phase I (2010-2014) porte sur la réhabilitation de la façade maritime d’Alger, au travers des opérations de réhabilitation du centre historique d’Alger, du réaménagement de certains quartiers abritant les principaux équipements publics, de la concrétisation du plan d’éclairage moderne et, de l’extension du réseau du transport collectif urbain.

La phase II (2015-2019) concerne la réalisation d’un nouveau port en eau profonde, la poursuite des travaux d’aménagement de la baie d’Alger et, la restitution d’assiettes foncières du secteur industriel pour d’autres usages urbains.

La phase III (2020-2024) poursuit l’aménagement de la baie d’Alger et,

¹⁶⁷ Pour rappel, ces populations sont caractérisées par leur vieillissement, niveau d’instruction élevé et, taille moyenne des familles, faible (Préambule).

La phase IV (2025-2029) vise la transformation d'ALGER en une ville métropolitaine notamment, au travers de l'achèvement des travaux d'aménagement de la baie d'Alger et, de l'extension de la ville vers l'est.

Concernant la démarche du développement durable,

Elle est fortement, soutenue par les textes de lois et, autres dispositifs réglementaires dont en particulier, la politique de la ville au travers de la Loi n° 06-06 relative aux orientations de la ville et, du SNAT¹⁶⁸ qui appuie, confirme, précise les orientations de la politique de la ville.

La mise en exécution de la politique de la ville demeure difficile car, les objectifs fixés, peu ou prou réalisés sur le terrain, font que leurs retards consolident un décalage croissant entre les objectifs de cette politique et, les comportements sociaux et, spatiaux ainsi que du cadre de référence global du développement durable que l'Algérie a ratifié :

Plus la ville s'agrandit et, s'étale, plus sa gestion devient difficile et, complexe dans le cadre de la politique globale et, intégrée du développement durable exigeant en concomitance des équilibres généraux de multiples intervenants et, d'importantes ressources.

Concernant la complexité de la composition urbaine de la wilaya d'Alger,

La complexité de la composition urbaine trouve son origine dans la conjonction de plusieurs origines fortes articulées autour de :

- *La concomitance de confrontations de finalités, de rythmes et, de modalités issues : Premièrement,* de l'héritage d'anciennes compositions ainsi que d'une croissance urbaine accélérée guidée par de nouvelles politiques urbaines et,

Deuxièmement, au passage de la ville sans transition, d'une situation d'urgence de besoins de programmes monofonctionnels de logements (de moyen terme) au besoin d'une application urgente de nouvelles législations inscrites dans le cadre d'un développement urbain multifonctionnel (de long terme) réputé de nature à répondre en concomitance, aux besoins de la population en termes d'habitat, de services et, de préservation de l'Environnement et/ou des terres menacées par une urbanisation informelle galopante ;

- *La difficile application sur le terrain* qui dans un contexte de contraction de ressources, exacerbe les contradictions d'origines diverses dont les principales causes (invoquées par l'essentiel des acteurs) se trouveraient dans la centralisation des décisions qui éloigne les intervenants centraux des intervenants locaux et, la distanciation qui en découle se traduit trop souvent par divers hiatus entre la théorie et, la pratique notamment, (i) en termes de compréhension des procédures d'urbanisme avec pour conséquence, la difficulté de les respecter comme la validation de plusieurs programmes et, de leur lancement sans que leur financement soit débloqué à l'origine soit de leur blocage voire de leur abandon (provisoire ou définitif) soit de l'accumulation d'importants retards; (ii) en termes de préparation insuffisante dont le problème majeur persistant est celui du décalage quasi chronique entre les différentes phases du processus du cadre institutionnel du territoire au sens large comme l'étude des

¹⁶⁸ Le SNAT élaboré en 2000 par l'ANAAT et, approuvé en 2010 comme un instrument d'urbanisme de base important à la planification à l'échelle nationale.

instruments, de leur validation et, de leur mise en application qui se poursuivent durant de longues années au cours desquelles *la dynamique urbaine en pleine évolution progresse si vite que l'élaboration de ces instruments est condamnée « à ne plus refléter la réalité » de l'état d'ALGER lors de leur mise en œuvre...*

- *L'organisation éclatée de consultation et, de concertation, selon la réglementation en vigueur*¹⁶⁹, au titre du *principe de gestion de proximité*, l'*Observatoire de la Ville* et, le *Conseil de la Ville* organisent la consultation et, la concertation des citoyens pour les actions urbaines qui s'inscrivent dans le cadre de la politique de la ville. Or, ces deux institutions en constante sous- capacité demeurent inefficaces si bien que pour y pallier, le ministère délégué à la ville a été créé en 2003, supprimé en 2008, pour être recréé en 2012 au travers d'une direction générale au niveau du Ministère de l'Aménagement de Territoire, de l'Environnement et, de la Ville (le MATE devenant le MATEV). Et, enfin, suite au remaniement ministériel de septembre 2013 qui réintègre la ville au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et, de la Ville¹⁷⁰ (le MHU devenant le MHUV) !

Et, ces fréquents mouvements et, transfert de l'entité chargée de la ville d'un ministère à l'autre, sont sources d'agrégation de facteurs limitants pouvant être regroupés autour :

Premièrement, du problème du maintien du personnel compétent, de la connaissance des procédures et, instruments, de la mémoire institutionnelle et, en définitive de la vision sectorielle de la ville et,

Deuxièmement, de leurs impacts sur l'image des institutions offrant une image de confusion qui outre, ses effets sur la notoriété institutionnelle, elle s'exprime sur le terrain par la poursuite de la dégradation du cadre de vie urbain !

- *La nécessaire mise à jour des instruments sectoriels de planification*, malgré les dispositions de la Loi n° 06-06, *l'application de la politique de la ville* a encore besoin de l'appui de décrets exécutifs, indispensable à sa mise en œuvre ainsi que d'orientations relatives à la mise en cohérence des instruments sectoriels de planification et, à la mise en œuvre des contrats de développement de la ville dans un cadre de concertation et, de coordination.

Toutefois, participant d'une maîtrise insuffisante du *processus technique du cycle des programmes/ projets*, il me faut souligner l'existence de nombreuses dispositions définies au titre d'articles de loi bien qu'ayant faits l'objet des textes d'application (décrets, arrêtés,...) n'ont été que très tardivement, exécutées comme, à titre d'illustration, certains dispositifs incitatifs¹⁷¹ entérinés en 2007 n'ont été appliqués qu'en 2018¹⁷² !

¹⁶⁹ C'est-à-dire la Loi n° 06-06 dans son article 2, relatif au *principe de gestion de proximité*, fixant les obligations de l'*Observatoire de la Ville* (objet, du décret, exécutif n° 07-05 du 08-01- 2007) et, le *Conseil de la Ville*....

¹⁷⁰ La direction générale de la ville a trois directions : Direction de la Politique de la Ville ; la Direction de la Promotion de la Ville et, la Direction de la Programmation, du Suivi et, de l'Evaluation des Actions de Mise à Niveau de la Ville.

¹⁷¹ Article 24 de la loi n° 06-06 portant orientation de la ville et, entériné par le décret exécutif n°07-06, du 08-01-2007 précisant les modalités d'attribution du prix de la République, à la Ville ou le décret, exécutif n°09-101, du 10-03-2009 portant organisation et, modalités d'attribution du prix national de la ville verte,

¹⁷²Source : Rapport National Volontaire Algérie 2019 (Rapport du suivi des ODD) MAE (site : www.mae.gov.dz).

Ainsi, les questions urbaines sont à nouveau, « confinées » dans le domaine du logement et, l'habitat¹⁷³ est redevenu la priorité de la politique de la ville désormais, responsabilité du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et, de la Ville ! (Introduction partie 1).

Concernant le cadre de vie urbain,

La stratégie d'ensemble (posée au départ pour ALGER ville territoire acteur) devait permettre de contrôler et, de maîtriser sa croissance afin de faire de l'agglomération et, ses environs une *unité spatiale fonctionnelle solidaire*. Mais du fait des divers retards, la mise en œuvre de cette stratégie a subi de fréquentes ruptures de rythme traduites par l'aggravation des difficultés de fonctionnement de la ville au quotidien et, des problèmes de toutes natures.

Ces problèmes peuvent être regroupés autour de *l'incohérence et, l'inconsistance dans la structure urbaine* matérialisées principalement, par la dégradation du centre ancien connu pour sa richesse culturelle et, architecturale, par l'émergence des lotissements périphériques sous équipés et, non intégrés à la ville et, par le développement de l'habitat précaire au sein des quartiers centraux (figure 20) aux risques élevés de rupture sociale et, d'une tertiarisation inconsidérée des espaces centraux dévitalisés le soir.

Tous ces faits témoignent d'une construction de la ville « à coups d'opérations d'urgence » au coup par coup participant à et, de la désorganisation durable du fonctionnement des espaces, exprimée notamment, au travers de :

- 1) *Un environnement dégradé et, un cadre de vie peu attractif* : les logements sont sur-occupés (carte 10), les divers réseaux vétustes (alimentation en eau potable - assainissement, transports...), des marchés informels occupant les espaces publics et, l'accroissement de la mobilité- quotidienne domicile-travail due à l'étalement de la ville vers la périphérie- provoque une congestion des voies de communication et, une pollution de l'air.
- 2) *La faible prise en charge de l'élément naturel de la ville* : les espaces verts, forêts, bois contribuent à la récréation de la population et, sont également, importants pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens dont les principaux sont : le parc Dounia des grands vents, la forêt de Baïnem, le parc zoologique de Ben Aknoun et, le jardin d'essai du Hamma. Cependant, insuffisants à l'échelle de la ville, ces sites sont en attente de réaménagement afin d'être consolidés et, reconsidérés dans leurs dimensions récréative, sociale et, culturelle : « *le citoyen de la wilaya d'Alger, urbaine dans sa majeure partie et, comptant près de 3 millions d'habitants, ne dispose que d'une portion incongrue d'espace vert et, forêts (16 m²). Ce ratio est très en dessous des normes proposées par l'IAURP¹⁷⁴. En 1968 pour la région parisienne ils sont de 125 m²/habitant, répartis en 25 m² d'espaces verts urbains et, suburbains et, 100 m² de forêts, parcs et, réserves. Ces normes correspondent à une conception de l'urbanisme déjà vieille de 40 ans et, les comparaisons, dans notre cas, ne sont pas excessivement pertinentes : espaces et, forêts aménagés se prêtant à la détente et, à la récréation de la région parisienne, espaces en majorité situés en montagne, non aménagés et, peu accessibles de la région algéroise.*». (MATET et al., 2010, p.431), dans le SDAAM d'Alger.

¹⁷³ La problématique habitat- logement est abordée dans l'introduction générale de la présente partie 1.

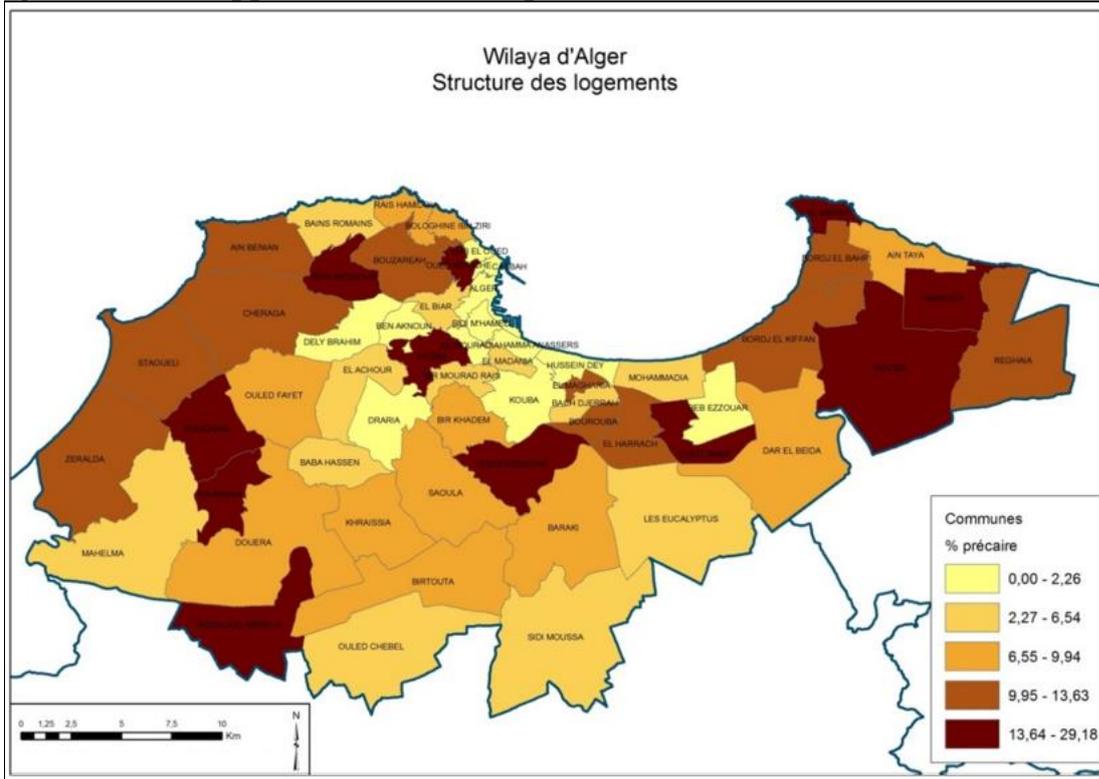
¹⁷⁴ Institut d'Aménagement et, d'Urbanisme de la Région Parisienne.

L'importance avérée de la problématique des espaces verts dans ALGER interpelle les acteurs déterminants (acteurs locomotives et, acteurs « Sachants ») pour une prise en charge globale dont l'inscription se ferait dans le cadre global de la métropole nouveau vecteur d'un équilibre de populations vivantes urbaines pas seulement humaines !

- 3) La prise en charge de certains enjeux urbains gagnerait davantage, à s'inscrire dans un cadre d'ajustement, de correction et, de modération du développement durable notamment, en termes de cohésion sociale et, d'expansion de l'usage du véhicule privé, d'abandon de l'agriculture périurbaine intensive (à haut potentiel de rendement et, aussi, de nuisances) et, de risques naturels et, technologiques, en résumé, *ces trois termes qui constituent une menace réelle vis-à-vis du développement urbain durable de la ville, appellent une révision du PDAU pour leur prise en considération dans une vision globale de la métropole selon l'approche risque et, développement.*

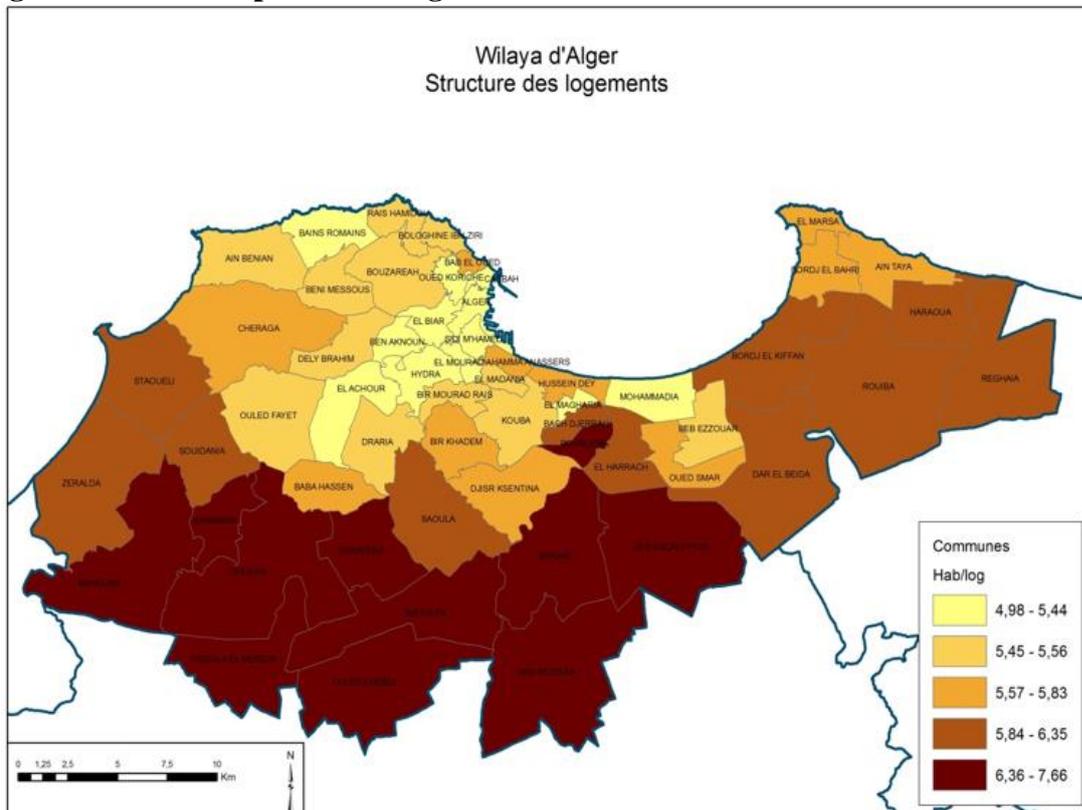
Ce pari à peine audacieux, dans sa compréhension de l'environnement et, de ses codes communs de communication ne peut se traduire que par des consensus politiques et, par l'appropriation d'organisation évolutive visant la création de valeur (sociale, économique, environnementale) surtout qu'ALGER possède des opportunités, des instruments (à utiliser réellement) et, des ressources de flux (financières et, informationnelles), des ressources logistiques (technologiques lui permettant la mutualisation des risques technologiques) et, enfin, les ressources d'extraction (institutionnelles et, culturelles qui relèvent des sciences de la connaissance et, de la communication). Tous ces « potentiels- territoire » lui permettent, de traiter, de maîtriser les défaillances et, d'améliorer le système de gouvernance en misant sur la stratégie du développement durable au travers d'investissements sur l'éducation et, l'innovation technologique et, de leur consolidation par de la mise en place des nécessaires infrastructures et, équipements (optimisant ceux en place) et, répartis de manière cohérente entre les communes, dans un cadre de modèle territorial durable co-construit.

Figure 19: Développement de l'habitat précaire



(Par Keltoum Saidani, source RGPH 1998-2008)

Figure 20: Sur-occupation des logements



(Par Keltoum Saidani, source RGPH 1998-2008)

DEUXIEME PARTIE :

Organisation institutionnelle de l'espace urbain d'Alger :
Acteurs et territoires.

Introduction

Considéré comme le point de départ de la recherche, le projet urbain appréhendé dans le préambule, appelle à l’approfondissement du concept, de son positionnement dans la dynamique urbaine d’ALGER et, de l’approfondissement de sa définition dans ce contexte.

Dans cette deuxième partie, je me propose *premièrement*, d’évaluer et d’intégrer la notion du projet urbain au travers de ses différentes définitions dans la pratique de planification urbaine et, *deuxièmement*, dans le contexte de la recherche, de développer cette opération de planification urbaine car à partir et avec des projets spécifiques, elle permet de traiter des questions urbaines.

Alger métropole capitale, dans sa nouvelle mission de moteur de développement du pays, réalise des Grands projets urbains sur son territoire (57 communes).

Ces nouvelles opérations d’aménagement ont trois objectifs principaux : *Apporter* une réponse additionnelle à la gestion de la problématique de l’étalement urbain ; *Contribuer* au renforcement de l’attractivité des territoires et, *Participer* à l’ouverture économique du pays. Ces objectifs importants visent à répondre de manière concrète, à la responsabilité explicite assignée à Alger métropole nationale, celle de pivot du processus de développement et de renouvellement urbain.

A partir de ce constat, je tenterai de décrypter les problématiques relatives à l’efficience de ces projets urbains dans l’amélioration du cadre de vie des citoyens et, à leur capacité à prendre en charge des principes du développement durable dans toutes les étapes du cycle de vie¹⁷⁵ de ces projets.

S’agissant d’une nouvelle stratégie d’aménagement, se posent à nous les questions suivantes :

- *De par leur situation dans le tissu urbain, quels sont les apports des projets urbains aux niveaux local et global ?*
- *Quels rôles jouent les acteurs de la ville en faveur de l’intégration de ces projets urbains dans les tissus de la ville ? Et, dans quelle mesure, la programmation de ces projets peut-elle influencer concrètement, l’organisation des actions publiques ?*
- *Ces projets urbains peuvent-ils influencer les échelles d’intervention de l’action publique dans la métropole et les améliorer ?*

Préalablement à l’analyse de ces problématiques, il me paraît utile de rappeler qu’au titre de la planification à l’horizon 2030¹⁷⁶, abordée dans l’introduction générale, et de l’élaboration ou la

¹⁷⁵ Depuis leurs conception, réalisation jusqu’à leur exploitation et fonctionnement.

¹⁷⁶ Date d’échéance des Objectifs de développements durables (ODDs).

mise à jour des instruments d'urbanisme tel que le SDAAM¹⁷⁷, les autorités nationales préparent le projet de métropolisation pour accompagner Alger métropole (au sens de la Loi) dans son processus d'accession au rang des métropoles internationales régionales (méditerranéennes), à l'horizon 2030. C'est dans ce cadre qu'ont été lancés les Grands projets urbains inscrits dans *le plan stratégique d'aménagement d'Alger* notamment, l'aménagement de la baie d'Alger, la réalisation de la ville nouvelle de Sidi Abdellah à l'ouest d'Alger, la dépollution de l'Oued el Harrach, la construction de la grande mosquée d'Alger, ainsi que le projet Alger Médina pour la réhabilitation du centre ancien de la ville. Conçus très en amont, ces projets visent à apporter une réponse adaptée aux besoins internes des populations et des territoires d'Alger métropole ainsi qu'une réponse appropriée aux besoins externes nécessaires à son accession au rang des métropoles méditerranéennes.

Ces projets sont à différents stades d'avancement observables sur le terrain tant en termes d'effets sur le territoire que d'état d'avancement physique. Toutefois, ces projets ont connu des bouleversements consécutifs en particulier, à la crise financière de 2009, à l'origine de modifications des contenus initiaux, traduites en termes de retards dans la réalisation, de changements de vocation, de structures, ...

Ainsi, dans cette deuxième partie, à partir des études de cas, j'aborderai l'étude de ces Grands projets ainsi que celle de leurs effets territoriaux et, leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux au titre du processus de métropolisation.

¹⁷⁷ Pour rappel : La Loi n°01-20 relative à l'aménagement et développement durable du territoire du 12-12-2001 (ci-après désignée La Loi n°01-20) définit le Schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM). Selon les dispositions et prescriptions du Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) du territoire concerné, le SDAAM détermine : les orientations générales d'utilisation du sol ; la délimitation des zones agricoles ; la localisation des grands équipements structurants et infrastructures ; les orientations générales de protection & valorisation de l'environnement, patrimoine naturel, culturel, historique et archéologique ; la localisation des extensions urbaines, activités industrielles, touristiques et sites des agglomérations nouvelles. Et, les conditions & modalités d'élaboration sont fixées par voie réglementaire.

CHAPITRE 3 : Projets urbains et, territoires urbains

3.1- Introduction : ALGER, d'un espace à un territoire métropolitain

Abordées dans les deux chapitres précédents, l'ampleur et la modulation de l'étalement de la ville sur le territoire, témoignent du rôle prépondérant ses acteurs institutionnels et privés par leurs interventions en matière de formulation et d'application de différentes stratégies pour la ville.

Et aujourd'hui, la question se pose de savoir :

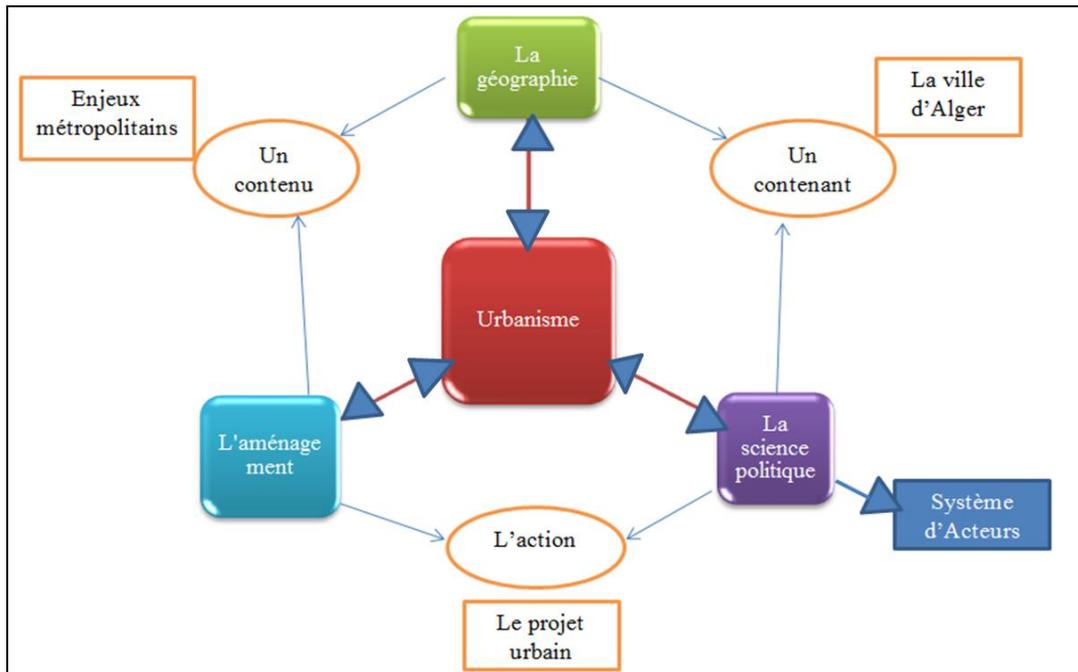
Comment ces stratégies sont-elles appliquées et, Comment l'image de la ville (y compris en termes de notoriété de ses acteurs) se dessine-t-elle dans les actions d'aménagement issues de la programmation des projets urbains ?

Le contexte urbain singulier d'ALGER est marqué par des dynamiques quasi concomitantes, la première portant sur les changements de très courtes périodes, d'images et d'échelles de la ville et, la seconde sur la perspective 2030 de sa transformation en métropole internationale régionale. Dans ce nouvel espace géographique « éclaté » marqué par des règles dynamiques à visées et à espaces temps si différents mobilisant leurs propres acteurs (en particulier, les acteurs « locomotive »), ALGER a d'exceptionnels besoins d'innovation !

Ainsi, dans ce contexte urbain singulier, la problématique s'articule autour du comment en une dizaine d'années, ces acteurs contraints à innover, devront-ils s'organiser pour mettre en œuvre leurs stratégies, leurs actions et, pour s'initier et s'adapter aux contingences de la gouvernance « métropolitaine ».

A cet égard, pour (Leloup, Moyart, et Pecqueur 2005, p.326), la conception géographique de la gouvernance sur un territoire limité se fonde sur l'interaction de réseaux physiques ou humains, officiels ou officieux, de stratégies et d'interdépendances entre partenaires reliés entre eux pour un devenir commun. Et, Alger métropole entre dans cette problématique où, les différenciations selon moi devraient se poursuivre à deux niveaux d'abord, selon les poids relatifs et absolus des interdépendances voire interférences des réseaux humains officiels et/ou officieux puis se « consolideront » selon la compréhension respective des partenaires du « devenir commun » en l'absence d'une compréhension partagée actée !

Figure 21: Contexte urbain d'Alger



(Par Keltoum Saidani, 2017)

La notion du **territoire** étant historiquement attachée à des **enjeux de pouvoir** et de domination (Faure, 2005, p.431), le territoire apparaît donc, comme un système dépendant des limites fluctuantes produites par un processus d'appropriation d'*acteurs regroupés* (mais) à comportements très variés vis-à-vis de la ville participant à la dynamique du renouvellement continu des territoires.

De plus, à ces transformations de l'espace géographique, il y a lieu d'ajouter les changements issus de découpages administratifs et de l'intercommunalité, des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TICs), ou encore de l'essor de la mobilité qui participent aussi, à des degrés divers, à ce processus de transformation territoriale selon des dynamiques singulières !

En outre, d'autres composantes (environnementale, sociale, économique, et institutionnelle) apportent *spécificité* et *identité* à la configuration et au fonctionnement du territoire (Elissalde, 2002). Ainsi, de ma compréhension de ces spécificités, le territoire participe de la mise en évidence des interactions entre ses différentes composantes surtout qu'avec les accélérations issues de la 4^{ème} révolution industrielle, ces interactions font que *l'espace géographique n'est plus que physique, il est aussi virtuel surtout, pour les métropoles mondiales !*

L'action d'acteurs façonne et, aménage le (s) territoire(s) selon des portées plus ou moins étendues et, en fonction des diverses interactions entre les acteurs qui poursuivent des stratégies différentes voire contradictoires tout comme l'action d'acteurs porteurs de projets dont la capacité propre influence sa conduite dans l'atteinte des objectifs du projet !

Et, à un moment donné, l'arrangement territorial est le résultat de ces processus issus des multiples interactions entre ces acteurs.

De plus, étant donné que : *premièrement*, la diversité et la multiplicité d'enjeux stratégiques-relatifs au développement de la ville- mobilisent et, associent une multitude d'acteurs, *deuxièmement*, le projet urbain est un concept qui renvoie directement à la notion de diversité d'acteurs, en faisant participer des acteurs de la ville de différents niveaux d'implication et de responsabilité, en termes de décision, de consultation, de concertation, ..., et, *troisièmement*, l'importance accordée aux projets urbains et le nombre de chantiers ouverts pour les réaliser, il n'est donc, pas exagéré de souligner le niveau élevé de la capacité d'innovation de ces projets en termes de changement et de nouveauté dans la mise à l'échelle du statut d'Alger métropole régionale internationale (en devenir) comme en témoigne également, l'importante part qu'occupent les projets urbains dans la culture en termes de modernité et de concurrence entre les pays ainsi que dans leur culture au travers des discours des acteurs intervenant sur la ville.

Aussi, repositionner les jalons indispensables à une bonne appréhension des concepts de métropole, métropole internationale de niveau national, métropole internationale de niveau régional dans le contexte national et, dans le contexte singulier d'ALGER, me paraît utile surtout que ces deux contextes sont marqués par des processus et dynamiques à la fois, d'ordre externe et d'ordre interne !

3.2- Métropole, nouveau concept dans le contexte algérien

Comme abordé dans l'introduction générale, le concept de métropole est lié au concept d'échelles de niveau régional, national ou international.

Au niveau national, Alger métropole acteur déjà, classée métropole internationale par la Loi n°01-20 se prépare à son introduction au rang des *métropoles internationales*¹⁷⁸. Et, l'analyse systémique de l'évolution du statut d'Alger témoigne d'une possible construction en arrière-plan¹⁷⁹ entamée dès 1990. Cependant, à l'évidence, une analyse multicritère reste nécessaire afin de dégager les critères fonctionnels, démographiques, ..., qui permettront de documenter la comparaison du processus en cours, de métropolisation d'Alger métropole à ceux d'autres métropoles internationales.

L'aire métropolitaine d'ALGER regroupe près de huit millions d'habitants (7.796.923 habitants en 2015), à comparer aux 5,3 millions d'habitants de 2008 dont près des deux tiers habitent Alger métropole (2.988.145 habitants en 2015).

Alger métropole, territoire acteur est le premier pôle d'activités économiques hors hydrocarbures du pays et, concentre les fonctions supérieures de direction (gouvernement, parlement, représentations diplomatiques, grandes institutions, sièges sociaux des grandes entreprises) si bien que *son importance stratégique participe à et de la dynamique d'équipement et, justifie le niveau supérieur d'équipement par rapport aux autres territoires du pays.*

¹⁷⁸ Pour Marcuse et Kempen dans leur ouvrage « *Globalizing cities : à new spatial order ? (2000)* », la qualification d'une ville au rang de métropole internationale dépend de son niveau d'insertion dans l'économie mondiale et de son intégration dans les réseaux.

¹⁷⁹ Construction cohérente avec le « rythme des innovations en matière de développement humain durable de l'ONU » adopté par le pays en termes de construction institutionnelle à visées territoriales : voir Encadré 9 : Alger, ses statuts et les processus et cycles de développement de l'Algérie et, Encadré 11 : Ville d'Alger, métropole internationale, problématiques municipales.

Alger métropole classée au 150^e rang mondial par sa population en 2014, est aujourd'hui, classée 66^{ième}, avec une démographie en progression continue marquée par un nombre important de jeunes (Préambule). Du point de vue des critères économiques, l'économie du pays en phase de transition, reste tributaire des hydrocarbures et des ressources d'extraction minière. Et, la première étape de la métropolisation internationale d'ALGER réside dans la formalisation du processus en co-construction de son intégration régionale aux métropoles méditerranéennes à l'horizon 2030 ! Alger métropole s'y prépare au travers de partenariats multilatéraux avec l'Union européenne et bilatéraux avec certains de ses pays membres, de l'accélération du développement des grandes infrastructures et réseaux de communication et, d'information et, d'une manière plus générale, de la mise en œuvre du Plan stratégique d'Alger. Pour rappel, au sens de la Loi n°01-20¹⁸⁰ la *métropole* est « une agglomération urbaine dont la population totalise au moins 300.000 habitants et qui a vocation, outre ses fonctions régionales et nationales, à développer des fonctions internationales » intégrant la définition largement admise de la *métropolisation* comme un *processus impactant la ville dans ses formes et fonctions*.

Et, le Rapport national des ODD¹⁸¹ précise à ce jour, les contours des perspectives 2030 de la future métropole internationale : « Afin d'introduire les exigences de développement durable notamment celles liées à l'environnement, aux énergies renouvelables, et à une large implication des acteurs et de l'action participative, le Gouvernement envisage une refonte du cadre juridique relatif à l'urbanisme et à la politique de la ville ... la loi relative à l'aménagement et à l'urbanisme et la loi relative à l'orientation de la ville sont appelées à *tenir compte expressément du nouvel agenda urbain mondial et des résultats de la conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Quito 2016)*, qui présente une *vision partagée de la ville de demain* via des actions à mener sur les 20 ans à venir ».

¹⁸⁰ Loi n° 01-20 du 12-12-2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, ci-après désignée la Loi n° 01-20, Journal officiel n°77 du 15-12-2001

¹⁸¹ Dénomination officielle : *Rapport National Volontaire ALGERIE 2019* lancé début juillet 2019 disponible sur le site www.mae.gov.dz

Encadré 9: Alger, ses statuts et les processus et cycles de développement de l'Algérie

Contextualisation Processus développement institutionnel et Processus général de développement						
EVOLUTION DU CONCEPT DEVELOPPEMENT DE L'ONU PAR PERIODES						
1945	1950	1960	1970	1980	1990	
Développement par Effort de rattrapage favorisé par Assistance pour le développement (APD).			Développement par le bas sur la base de la pauvreté	Ajustement structurel /Ajustements par le Commerce	Milieu années 1990 : Développement humain (IDH)	Depuis 1992 : Développement durable
1926- 1967 : Cycle quinquennal 1962-1974 : Cycle décennal 1962-1984 : Cycle principal vicennal						
EVOLUTION DES UNITES GEOADMINISTRATIVES ET DE LA POLITIQUE TERRITORIALE DE L'ALGERIE POST 1962						
1962	1963	1962	1962-1969 : PHASE DE TRANSITION : CONSERVATION DES CADRE GEOGRAPHIQUE, ORGANISATION & OUTILS			
	A	A	A. 1962-1963 : 15 Départements algériens avec 1577 communes réparties dans 91 arrondissements. B. 1963-1965 : 1ères réorganisations des communes selon moyens disponibles. C. 1967-1969 : MISE EN PLACE DES PREMIERS OUTILS DE GESTION TERRITORIALE			
		1967	1967 : 1^{er} Premier Code communal ; 1968 : La wilaya ; 1969 : 1^{er} Code de Wilaya (wilaya : collectivité publique territoriale et Daïra (circonscription administrative).			
	1974	1974	1974 : 1ère ORGANISATION TERRITORIALE DE L'ALGERIE INDEPENDANTE pour un développement des territoires plus Intégrateur, Cohérent et Equitable entre les régions du pays selon orientations des Nations unies.			
			A. Importante fragmentation territoriale par remise en cause des grandes unités administratives : 1^{er} redécoupage territorial et réorganisation : de 15 à 31 wilaya (18 nouvelles) & quasi maintien des communes de 676 à 703 (704 en 1977).			
			B. 1ère réforme de la politique territoriale axée sur Cohésion géographique des nouvelles wilayas et sur la volonté (politique inscrite dans orientations des Nations unies en matière de développement).			
1984	1984		1984-1985 : 2ème ORGANISATION TERRITORIALE ADAPTEE AUX NECESSITES DE DEVELOPPEMENT CENTRE SUR LES POPULATIONS & poursuite du processus de fragmentation			
			2ème redécoupage territorial et réorganisation des wilayas et communes (nouvelle approche institutionnelle: (i) Nouveau cadre territorial des wilayas & communes (décentralisation & déconcentration) et, Adaptation assise territoriale aux objectifs du développement du navs et promotion populations; (ii) Intensification fragmentation : +54% wilaya ; ≥128% communes & suppression des textes précédent régissant depuis 1963 l'organisation territoriale de l'Algérie; (iii) Un statut particulier à Alger et aux grandes agglomérations urbaines : fin de l'uniformité statutaire des agglomérations & plus d'équité (iv) En 1985 : L'organisation administrative de la ville d'Alger est précisée : l'agglomération urbaine d'Alger=« ville d'Alger» est constituée de 15 communes.			
			PAS & Décennie noire			
		1990	1990- 2000 : MISE EN PLACE DES OUTILS DE GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT :			
		1997	1990 : 2ème codes de wilaya & commune pour un développement humain durable 1997 : STATUT PARTICULIER POUR LA CAPITALE adapté aux nécessités de l'aménagement du territoire et du Développement Durable : le <u>Gouvernorat du GRAND ALGER (GGA) avec un ministre gouverneur : 57 communes (50%.</u>			
2000	A	2000	2000 : DISSOLUTION GGA & RETOUR A WILAYA D'ALGER avec 13 circonscriptions de wilaya déléguée, et 57 communes.			
		2011	2011- 2015 : PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Adaptation des Outils de Gestion Territoriale du DDE ;			
		2015	2011 : Troisième Code de la commune et intercommunalité. 2015 : Wilayas Déléguées. Généralisation des wilayas déléguées			
2019	2015	2015				

3.2.1- Concept de métropole

Au niveau global, la « Métropolis » concept ancien, est née en Méditerranée orientale à partir d'un certain nombre de cités grecques, dans le contexte de la colonisation du bassin méditerranéen. A l'origine, la notion de métropole renvoie à celle de la « ville mère » qui en

général, désigne la première ville du pays (Brunet et al., 1993, p.301) dominant les colonies localisées sur les côtes. Et, le concept réapparaît dans les années soixante, pour définir une grande agglomération qui joue le rôle de capitale régionale par ses activités et son pouvoir de décision (Ravail, 2004, p.137) et, qui est dotée d'équipements tertiaires supérieurs commandant un réseau urbain et une zone d'influence étendue (Chabot 1970, p.61).

Puis, la notion de « métropole » est utilisée pour désigner les grandes villes soumises à une urbanisation rapide qui sera à l'origine de la création de nouveaux liens entre la ville et la banlieue (Ghorra-Gobin, 2010, p.26) et ces liens s'inscrivent dans le cadre d'un développement urbain et d'aménagement du territoire.

L'encadré 10 synthétise les principales caractéristiques admises du processus de métropolisation.

Encadré 10: Principales caractéristiques de la métropolisation

La métropolisation est un processus qui affecte la ville dans ses formes et dans ses fonctions. Elle désigne le *mouvement de concentration de populations, d'activités, de valeur dans des ensembles urbains de grande taille*. Ce mouvement peut se faire au détriment de villes de niveau hiérarchique inférieur et bien souvent on assiste au renforcement des niveaux supérieurs (lieux centraux) du système urbain.

Les facteurs du métropolisation sont divers : économies d'échelle et d'agglomération, avantages comparatifs, besoins d'accessibilités aux réseaux (aux échelles nationales et mondiales), ...

Le phénomène de métropolisation par-delà sa dimension démographique, doit son ampleur et son originalité à la concentration spatiale des fonctions stratégiques du nouveau système productif : appareils de commandement et de contrôle ; foyers de l'innovation ; accessibilités aux réseaux de communication virtuels ou physiques ; attractivité et poids culturels.

La métropolisation peut se mesurer et s'apprécier à l'aide d'une série de critères structurels, fonctionnels, ou encore dynamiques qui permettent d'établir hiérarchies, classifications, typologies. Mais l'approche du phénomène dépend des niveaux d'échelle considérés : une métropole de rang global, international, ne pourra être définie, analysée comme une simple métropole régionale. *Au niveau supérieur de la hiérarchie, métropolisation rime avec mondialisation.*

En s'inscrivant dans les réseaux de l'économie mondiale, la métropolisation modifie l'ancrage local, régional ou national d'une ville. *Le processus est multiscalaire* : à l'échelle mondiale, il tend à renforcer les hiérarchies urbaines en faveur des grandes villes ; à l'échelle métropolitaine, on assiste à des dynamiques sociales et spatiales différenciées de fragmentation et de ségrégation.

La métropolisation amplifie un certain nombre d'enjeux d'aménagement liés à l'étalement urbain, aux mobilités croissantes et à l'augmentation de nuisances (pollution, engorgement). L'ensemble réinterroge aussi les modes de gouvernance urbaine.

Source : Geoconfluences.ens.lyon.fr

Au plan international, le concept de métropole ainsi défini, oblige à préciser le territoire de référence et le niveau d'échelle (au moins trois niveaux) : la métropole internationale, la métropole nationale et la métropole régionale (Merenne-Schoumaker, 1994, p.166) ainsi que l'aire métropolitaine définie comme l'aire administrative ou la région urbaine relative à la métropole.

A partir des années soixante-dix, on qualifie de *métropole d'équilibre*, les villes de plusieurs centaines de milliers d'habitants, assurant l'homogénéisation des activités économiques au profit de toute la région métropolitaine ainsi que la conduite d'une politique d'équilibre pour remédier aux inégalités régionales et assurer un niveau de vie sans trop de disparités à

l'ensemble des habitants du territoire (Ghorra-Gobin, 2010, p.26). Et, cette notion d'équilibre avait fait dire à Perroux dès 1966 puis, suivi en 2008 par Davezies, que « *la notion de métropole est maintenant, associée à l'État* ».

Au plan national, la prise en compte de ce qui précède et, des définitions issues de la Loi n°01-20, permet de dire qu'aujourd'hui, Alger métropole est une métropole d'équilibre nationale. Cependant, du point de vue de la sémantique, dix-huit années après sa définition par la Loi n°01-20, le terme de métropole caractérisé par des critères démographiques et, qualitatifs¹⁸², reste peu utilisé par les géographes et les économistes qui dans leur ensemble, lui préfèrent le terme d'« agglomération ». Et, de leur point de vue, dans le contexte national de l'ALGERIE, le terme d'« agglomération¹⁸³ » renvoie de manière systémique, aux opérations d'urbanisation liées à la concentration spatiale des activités et des populations et, se focalise donc, davantage sur les *externalités positives* en lien avec la concentration des personnes et, des activités productives (Ghorra-Gobin, 2010, p.26).

Toutefois, en partant entre autres, de nombreuses discussions sur les sujet et lectures, de mon point de vue, la disponibilité et l'accessibilité des données désagrégées en termes d'agglomérations confrontée aux insuffisances en termes de métropole, y jouent aussi, un rôle non négligeable. Et, à titre d'illustration, mise dans le canevas du développement durable, cette situation se déclinerait comme suit : par ce choix, ces experts acteurs consommateurs de données et d'informations et, producteurs de connaissances¹⁸⁴ assujettis à tout le moins à la responsabilité citoyenne du Professionnel « Sachant » (voire à la RSE pour certains) ne remplissent pas leurs obligations dans la production de ces données et connaissances, à leurs mise à disposition et, accessibilité dans des délais raisonnables !

3.2.2- Aménagement urbain des métropoles : des défis et enjeux multiples

A partir des caractéristiques présentées dans l'Encadré 10 ci-dessus, nous pouvons dire que (i) le processus de métropolisation porte et accélère le mouvement de concentration des diverses ressources économiques, sociales et urbaines du/des territoire(s) impliqué (s) et, que (ii) cette métropolisation globale et intégrée, s'inscrit dans le cadre d'une politique d'aménagement adaptée à *la concentration spatiale des fonctions stratégiques de ce nouveau système productif*. Dans les pays développés, les politiques d'aménagement et de développement régional appliquées, se fondent sur le caractère positif de la métropolisation et, l'approche de ces politiques d'une part, encourage la mobilisation de l'attractivité et de la compétitivité, issues des différentes dynamiques des agglomérations considérées et d'autre part, permet à leurs politiques d'optimiser les répercussions et retombées positives sur les économies régionales et nationales.

¹⁸² Relatifs aux fonctions régionales, nationales et internationales.

¹⁸³ Selon le Rapport de l'ONS, « Armature urbaine 2008 » : Une agglomération est définie comme un ensemble de constructions en nombre égal au moins à la centaine telle qu'aucune d'elles ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres et les agglomérations qui s'étendent sur plusieurs communes sont dites Agglomérations Urbaines Intercommunales (AUIC).

¹⁸⁴ Pour rappel : Donnée : élément brut en dehors de tout contexte ; Information : donnée mise au contexte ; Connaissance : information assimilée pour réaliser une action, un usage.

Mais, ce processus multiscalaire intensifie les principaux enjeux d'aménagement notamment, ceux liés à (i) l'étalement urbain, (ii) à la croissance des mobilités à *l'échelle mondiale*, par le renforcement des hiérarchies urbaines en faveur des grandes villes et, à *l'échelle métropolitaine*, par le développement de dynamiques sociales et spatiales différenciées de fragmentation et de ségrégation ainsi qu'à (iii) l'augmentation de nuisances (pollution, encombrement- engorgement des voies de circulation et, parking,...).

Et, ces considérations (à l'origine de modifications de l'ancrage local, régional ou national d'une ville en cours de métropolisation) questionnent les modes de gouvernance urbaine de ces différents niveaux.

S'agissant d'Alger métropole (ville d'Alger et sa région métropolitaine¹⁸⁵) aujourd'hui, son territoire exigu et déséquilibré concentre une grande variété d'activités économiques, et, un nombre considérable de nouveaux projets urbains et, Grands projets métropolitains. Et, le développement d'ALGER s'est fait durant de longues périodes (depuis la période de la colonisation voire de l'occupation ottomane), au détriment des villes de niveau hiérarchique inférieur du littoral et de la plaine de la Mitidja ayant conduit à l'installation durable de divers déséquilibres.

Désormais structurels, malgré un léger infléchissement de l'écart entre ALGER et ces villes depuis la reprise des années 2000, ces déséquilibres ont contraint les acteurs du niveau pouvoirs publics à mettre en place des stratégies publiques afin de les réduire ou les maîtriser comme par exemple, le dispositif de protection des terres agricoles (pas seulement la plaine de la Mitidja) qui a conduit à réviser le tracé de l'autoroute Est-Ouest malgré l'augmentation des coûts du projet pour sauvegarder notamment, des terres irriguées du Sahel et Haut Chélif. Cet exemple mis dans le contexte du développement durable, témoigne de sa mise en œuvre progressive : l'Etat en assumant sa responsabilité de protection des ressources naturelles, a joué son rôle en montrant l'exemple et en payant le prix de cette protection !

Afin de faire face aux enjeux du moyen terme en termes d'inégalités sociales et de disparités spatiales entre les municipalités composant le territoire national, *le phénomène de métropolisation exige le développement d'une politique de régulation* (Ghorra-Gobin, 2010, p.31) ainsi qu'une mise en œuvre inscrite dans une perspective de développement urbain durable qui à cet égard, se présente comme suit :

- *Au titre d'une métropolisation de niveau global*, cet enjeu peut s'avérer difficile à atteindre face aux puissants défis des marchés financiers formels dans le cadre de relations partenariales internationales ainsi qu'aux mouvements importants de capitaux informels qui *impactent également*¹⁸⁶ *selon moi, le développement des territoires et espaces globaux régionaux, nationaux et locaux voire même les territorialités!*
- *Au titre d'une métropolisation de niveau national*, (Alger en particulier), il me paraît utile de repositionner des points clés issus de l'analyse systémique des processus globaux universels, des Nations unies et nationaux :

¹⁸⁵ Pour mémoire : la Loi n° 01-20 du 12-12-2001 précise le critère qualitatif : *l'aire métropolitaine est « le territoire à prendre en considération afin de maîtriser et organiser le développement d'une métropole ».*

¹⁸⁶ Probablement davantage du fait de leurs associations à des réseaux de pratiques illégales (traite d'humains, drogue, terrorisme, ...)

Premièrement, abordées dans l'introduction générale et, en partie 1, les questions des inégalités, disparités et ségrégations au titre du processus national de développement ont toujours constitué la préoccupation centrale des politiques générales et sectorielles : en 1974, la première organisation territoriale de l'ALGERIE indépendante avait pour but explicite, « un développement des territoires plus intégrateur, cohérent et équitable entre les régions du pays » et, l'importante fragmentation du territoire source de ségrégation territoriale, est traitée par la remise en cause des grandes unités administratives et par la mise en place de la première réforme¹⁸⁷ de « la politique territoriale axée sur la cohésion, l'équité géographique et la lutte contre l'attractivité du Nord » ;

Deuxièmement, ces considérations sont maintenues et affinées au cours de tous les processus de développement et d'organisations territoriales opérés à ce jour (Tableau¹⁸⁸) dont la dernière, l'intercommunalité qui pour plus d'efficacité et d'efficience, autorise et encourage les partenariats entre communes et, élargie leurs champs d'actions et de compétence ;

Troisièmement, ces dispositifs légaux constituent le *cadre de référence de la politique publique de régulation et du développement durable* afin d'accélérer les processus spécifiques mis en œuvre pour juguler la dynamique de concentration spatiale de la pauvreté et de la précarité de certaines communes de la ville d'Alger et, aussi, entre des villes qui composent le territoire métropolitain.

Cependant, ne se limitant pas aux seules dynamiques « physiques », la métropolisation mobilise des dynamiques sociales et économiques rendant plus attractives les grandes villes pour les catégories sociales les plus aisées et, formées que les activités qui y recourent, répartissent d'une façon spécifique au sein même des métropoles (Ascher, 1995a, p.24).

Et, à ce titre, certaines recherches de D. Pumain, T. Saint-Julien et, Merenne-Schoumaker, 1994 tentent une classification des métropoles selon la position économique et, la trajectoire démographique. Cette classification synthétisée selon les modèles d'évolution des métropoles pouvant être résumés comme suit :

1. Métropoles internationales dominantes ayant pu résister aux perturbations économiques récentes : comme Paris, Londres ;
2. Métropoles internationales à fonction spécialisée, comme Francfort, Bruxelles ;
3. Métropoles internationales à fonction incomplète ;
4. Métropoles régionales à fort rayonnement international comme Anvers ;
5. Métropoles nationales bénéficiant d'un rayonnement international comme Barcelone, Dublin.
6. Métropoles nationales isolées ;
7. Métropoles régionales périphériques à faible rayonnement international ;
8. Métropoles régionales très spécialisées.

¹⁸⁷ Cette politique s'inscrit aussi dans les orientations des Nations unies en matière de développement.

¹⁸⁸ Tableau 1 : Cadre de référence global des Nations unies : Evolution des concepts et du cadre national de développement.

S'agissant d'Alger métropole, sur la période 1992-2005¹⁸⁹ de la « décennie noire », avec les troubles sécuritaires et la crise politique, la ville a subi isolement et restriction dans ses relations internationales la positionnant à la sixième catégorie des « métropoles nationales isolées ».

Aujourd'hui, avec la stabilisation de la situation du pays, le développement des infrastructures de base et autres réseaux, ainsi que les moyens engagés pour faire face aux :

- (i) *Menaces sécuritaires, où l'expérience capitalisée de l'ALGERIE en la matière, en a fait un partenaire reconnu de l'ONU, de l'Union européenne et, de l'Union africaine dans ses partenariats respectifs de lutte contre le terrorisme du niveau global, régional (Europe, région Méditerranée, Afrique et Afrique sahélienne et Sub-sahélienne) et, au niveau des municipalités avec ALGER. De plus, ces efforts rassurent également, les investisseurs étrangers et, la population ;*
- (ii) *Menaces d'urbanisation pesant sur la Mitidja et le Sahel ainsi qu'à l'intérieur de la ville d'Alger : ces efforts ont permis l'ouverture de nouvelles perspectives à un développement territorial durable.*

La poursuite de ces efforts permet à ALGER de consolider cette amélioration significative et substantive malgré les lourdes contraintes (Introduction générale) qui continuent à peser sur ses espaces et territoires. Aujourd'hui, Alger métropole peut se prévaloir du niveau 5 des « métropoles nationales bénéficiant d'un rayonnement international » en particulier, au titre de l'enjeu majeur du troisième millénaire, celui de la paix et, de la lutte contre le terrorisme !

En outre, les importants enjeux de sa mise à l'échelle (métropole méditerranéenne internationale, à l'échéance 2030¹⁹⁰ et, au titre des ODD et en particulier, l'ODD n°11) nécessiteraient de mon point de vue, l'accélération des dynamiques y afférentes et, en particulier, celles traitant de leurs mises en œuvre (Introduction générale) pour élargir le champ d'action d'ALGER et, celui de son poids au niveau international.

3.2.3- ALGER : Contextualisation du concept de métropole

L'affirmation d'Ascher, selon laquelle « depuis le début de ce siècle, on appelle « métropole », les plus dynamiques et les plus importantes des grandes agglomérations » (Ascher, 1995, p.15) appliquée à ALGER avec son aire métropolitaine, permet leur qualification de territoire le plus dynamique et le plus attractif en termes d'investissements économiques et, de flux de population, le plus doté en équipements et infrastructures : ces avantages lui confèrent un rôle important et spécifique au niveau national et, ce qui me permet de souligner que cette double caractérisation singulière (la plus dynamique et la plus importante,...) a motivé ma recherche sur la ville d'Alger dans les limites administratives de sa wilaya.

En matière de croissance urbaine, « les évolutions récentes révèlent dans l'ensemble un recentrage de la planification urbaine et de la gestion foncière et immobilière autour des pouvoirs publics centraux et de leurs structures décentralisées. Il tient sinon à la volonté du moins à la justification de l'encadrement resserré d'une croissance urbaine vigoureuse, ... Il

¹⁸⁹ Date d'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale.

¹⁹⁰ ALGER, 2030, future métropole internationale du niveau régional de la Méditerranée !

reste à évaluer l'articulation entre la production urbaine actuelle et les attentes de la société en matière de cadre de vie ». (B. Semmoud & Aït-Amirat, 2014).

Et, l'analyse systémique du processus d'appropriation du concept de métropole, confrontée aux divers échanges, autorise les précisions et commentaires suivants :

- Ces évolutions dans la reprise en mains du territoire d'ALGER sont centrées explicitement, sur l'amélioration du cadre de vie des citoyens rompant avec les précédentes pratiques sécuritaires ayant trop longtemps, prévaluées ;
- *Planification urbaine, métropolisation et développement durable*, par leurs jeux combinés favorisent structurellement, une « focalisation autour des pouvoirs publics » renforcée par les besoins d'investissements « colossaux » de rattrapage (Préambule et Partie1) que seuls, les pouvoirs publics centraux peuvent mobilisés aux rythmes requis ;
- *Le choix de projet urbain acteur du développement territorial*, participe d'une volonté d'ouverture sur et vers la société puisque d'une part, il s'appuie sur un territoire et une territorialité qui constitue pour ALGER, le territoire d'influence des projets urbains pouvant atteindre l'aire métropolitaine algéroise c'est-à-dire un territoire plus large que les limites administratives de la wilaya et, d'autre part, il intègre dans sa structure conceptuelle, concertation, développement durable, interactions métropolitaines et, participation qui par un jeu d'acteurs de plus en plus complexe, associe les acteurs de la ville, les usagers et les habitants (F.N.A.U, 2014, p.12) : les insuffisances relevées et, détaillées dans l'analyse des sept projets urbains sélectionnés, sont davantage d'ordre technique;
- Le recours au projet urbain permet de renouveler les politiques urbaines dans un processus dynamique continu qui appelle aussi à une réflexion élargie sur la métropolisation de la ville afin d'intégrer en concomitance leurs impératifs respectifs d'évolution et, d'adaptation à l'espace et au temps et, dans le but de « mobiliser » plus d'harmonie dans leurs processus de développement en co-construction où projets urbains et métropole s'alimentent mutuellement !

Les différents stades de développement spatial expriment des interactions entre les politiques et les stratégies qui les ont produites. Ces interactions sont les conséquences à la fois de la redistribution des populations et de la spécialisation fonctionnelle de l'espace métropolitain. D'une part, l'expansion où les processus d'expansion spatiale relèvent simultanément, des logiques citadines et des logiques politiques dans différents contextes. D'autre part, elle relève (l'expansion spatiale) des fonctionnements des politiques d'offre de services, de logements et des tentatives de régulation des pratiques des habitants à travers leur impact sur les pratiques vécues.(Amireche & Cote, 2007, p.1).

Ainsi, au cours de cette phase rapide d'expansion spatiale de la ville d'Alger avec un fort développement d'activités, d'infrastructures et d'équipements, l'*étalement urbain* a généré des concentrations directes ou indirectes (par les liens créés), des surconsommations de ressources notamment spatiales, et, des « surchauffes » des rythmes des processus en cours qui ont conduit à d'indéniables contraintes pour la ville d'Alger (15 communes) : et, cette dernière dépassée par le dynamisme du développement métropolitain (Alger capitale métropole 57 communes) peut laisser à penser qu'Alger capitale est « étouffée » par son propre dynamisme.

Pourtant, sa situation de plus en plus qualifiée « en crise » trouve selon moi, sa source dans des chevauchements transitoires (de statuts, d'attributions, de mode de gestion et, de financements) accentués par la multiplicité de centres de décision sur des territoires eux aussi, en transition : l'Encadré 11 : Ville Alger, Métropole internationale, problématiques municipales, en donne une synthèse.

Encadré 11: Ville d'Alger, Métropole internationale, problématiques municipales

L'analyse des processus globaux a permis de relever la récurrence d'épisodes de violences accompagnées de longues restrictions de l'espace public issues des lois d'exception (état d'urgence, couvre-feu, ...) qui vont contribuer à façonner les contours de la ville d'Alger et de la capitale. Et, l'adhésion de l'Algérie aux ODDs de l'ONU pose la question de la gestion globale d'Alger capitale avec à sa tête un maire élu. Alger capitale n'ayant pas de Président d'APC (P/APC) élu même si chacune de ses 57 communes en ont un issu d'élections municipales : en résumé, la ville d'Alger par le processus global de développement du pays intégrant le développement durable (DD) dans toutes ses acceptations, n'a pas de niveau méta de coordination intercommunale ni même un niveau méso en termes de municipalité, se manifestant, selon les engagements de gouvernance définis par ONUHABITAT en termes de :

1. Protocole et symbolique : la structure institutionnelle en place attribue cette représentation au maire élu d'Alger-Centre (la mairie d'Alger Centre, siège de la représentation municipale de la Ville) et au wali, désigné d'Alger. Cette position duale appelle à l'organisation rapide du passage *d'un statut d'exception à un statut particulier* du fait des développements d'Alger Capitale, Métropole internationale (mise en œuvre du DD articulée autour d'une gestion intégrée hypothéquée par l'éclatement des responsabilités et, leurs impacts sur les problématiques de gestion de la ville et, leurs articulations aux différents pouvoirs s'exerçant sur Alger Capitale).

2. La cohérence assurée à l'échelle de l'agglomération qui permet la vision globale et cohérente des territoires d'Alger et des moyens politiques y afférents pour agir en termes de *concentration des populations et de ressources disponibles ou mobilisables* : le découpage administratif limite les moyens institutionnels et, territoriaux des APC par restriction de leur champ de vision (groupe d'îlots & îlot) d'où difficultés d'examiner des problématiques intersectorielles de gestion urbaine. L'APW adopte un PDAU dont les applications sont à l'échelle de la parcelle (niveau communal) ! La réalité de la décision est à l'échelle du « le Plan stratégique » qui permet à la wilaya de prendre les décisions d'aménagement urbain : *c'est au niveau de la wilaya que se situe la vision globale sur ALGER, en termes de positionnement (lieu et type d'investissement), de cohérence au niveau des grandes infrastructures.*

3. Cette organisation- issue de l'Histoire des espaces et territoires d'ALGER construits pour les protéger des invasions et guerres qui pour la période post indépendance (1962) - peut être synthétisée comme suit :

Statut 1967 : Une « méga commune » (10 arrondissements) selon *1^{er} Code communal et décret n°67-30* et, la ville d'Alger qui recoupe la commune d'Alger est une *collectivité territoriale et Capitale du pays* » ;

Statut 1977 : Alger, collectivité territoriale & Capitale du pays, l'ordonnance n°77-08 du 19/02/1977 confirme le statut de 1967 : Alger, collectivité (13 communes) dotée d'un Conseil populaire de la Ville d'Alger, dispositif de gestion municipale des services essentiels sauf police et pompiers (gestion et maîtrise des risques et de l'ordre public) placés sous l'autorité du wali.

4. 1985-1990- Les années du Conseil populaire de la Ville d'Alger (CPVA)

En 1985, nouveau statut « agglomération urbaine qui prend la dénomination « Ville d'Alger » constituée de **15 communes** ...est « placée sous la tutelle du wali d'Alger ». *CPVA est reconduit.*

En 1990, *2^{ème} Code de la commune* introduit *Conseil urbain de coordination* (remplaçant CPVA) sous forme de *conseil intercommunal de coordination* : L'analyse comparée des codes de wilaya et commune de 1967 et 1969 avec les nouveaux, montre à partir de 1981, un transfert progressif des attributions des municipalités (APC et P/APC) vers la wilaya pour des considérations de moyens (humains, financiers) et, également, à des obligations de conformité aux « modalités de financement de l'Etat et d'ajustement de l'organisation institutionnelle à la mise en œuvre du choix politique de 1977 (gestion des services de base de la Capitale confiée à l'administration de la wilaya sous l'autorité du wali et, aussi de considérations sécuritaires).

5. 1997- 2000-Le Gouvernorat du Grand Alger

31 mai 1997 Création Gouvernorat du Grand Alger (GGA) avec rattachement à la wilaya d'Alger de communes relevant des wilayas de Blida, Boumerdès, Tipaza ; Statut particulier au GGA (28 communes urbaines et 29 APC) ; Création poste de « ministre gouverneur du GGA » assisté par les *walis délégués*.

2000. GGA dissout : la wilaya d'Alger (57 communes) conserve la même organisation institutionnelle.

6. 2011-2015- Superposition wilaya et ville d'Alger

2011 : *3^{ème} Code de la commune et de l'intercommunalité* : « Un statut particulier définissant les règles régissant la capitale Alger, sera pris... ». Le statut de Capitale est toujours incarné par la wilaya d'Alger organe-espace de déconcentration et, les réorganisations opérées poursuivent la mise en œuvre de la gestion intégrée de la Capitale au niveau wilaya, niveau institutionnel qui en termes de concentrations et de rythmes, permet une « vue d'ensemble » interconnectée : *walis délégués* (gestion administrative) et *wali* (gestion politique) concentrent l'exercice des pouvoirs assurant une prise de décisions majeures à effets de transformation sur la ville. Et, l'absence d'« instance délibérative » du niveau intercommunal est relevée par les acteurs institutionnels et de la société civile au titre de la gouvernance du DD. Selon ma lecture, l'attribution du statut de capitale à la wilaya d'Alger s'inscrirait plus dans sa préparation à son dessein de métropole internationale 2030 focalisant l'attention des pouvoirs publics où l'aspect de statut vu sous l'angle de la gouvernance du DD et de ce dessein n'a plus l'importance qu'on lui attribue surtout que malgré les limites formelles sus- énoncées, d'une part, les maires ont une marge de manœuvre relevant davantage de leurs capacités et leadership et, d'autre part, la gestion complexe des services essentiels a été déjà soit déléguée soit mise en concession.

7. Agenda 2030, Alger métropole internationale, une nouvelle organisation ?

Pour impulser une dynamique de renouveau à la capitale, des projets urbains et Grand projets sont décidés en 2015 et les fonds nécessaires dégagés ou prévus pour les achever à l'échéance 2030, année cible d'Alger métropole internationale et, une étude est en cours pour l'élargissement de l'organisation territoriale et, pour une révision de la gestion d'ALGER pour y intégrer plus de représentation populaire et pour la mettre en adéquation avec les engagements de l'ALGERIE au titre des ODDs. Cette approche vise à restituer à Alger la fonction représentative et managériale de « Maire » selon les orientations d'ONU-HABITAT sus citées.

Et, cette situation qui se développe sur des *espace-temps* en constante contraction, interroge sur une probable construction d'un processus singulier, de métropolisation d'Alger capitale « absorbant » la Ville d'Alger ! Cette construction métropolitaine, allant au-delà d'une classique contextualisation de concept, se singulariserait en faisant intervenir en même temps, le processus de développement institutionnel de fréquence décennale ou quasi décennale (Déroulé¹ : Dynamiques institutionnelles de la période ottomane à ce jour) portant l'organisation et la fragmentation territoriale et le processus général de développement de fréquence vicennale¹⁹¹.

Cette construction métropolitaine laisse préfigurer des sauts d'étapes dans le développement urbain durable qu'il est déjà, possible d'apercevoir dans une imbrication très « locale¹⁹² » des concepts et modalités du développement local avec ceux du développement durable ! Et, si à cela s'ajoutent les fortes recommandations publiques pour une densification du tissu urbain de la ville d'Alger à savoir, un développement urbain vertical¹⁹³ et, ses offres résidentielles, une nouvelle territorialité émergerait de cette culture métropolitaine (Ferrier, 2002, p.4).

Cette nouvelle territorialité (déjà en devenir) viendrait cohabiter avec la crise de proximité (Introduction générale) et, toutes deux interpellent tous les systèmes de gouvernance.

En effet, l'expérience internationale a montré que la métropolisation instaure de nouveaux territoires où l'occupation du sol comme les grandes différences de densité discriminent moins les formes d'habitation¹⁹⁴ : les habitants à hauts revenus, peuvent disposer en tous lieux des mêmes biens et services et, en tous points du territoire, quel que soit le site du logement, ils participent d'une « même » culture : ni culture de paysan, ni culture de rural, une nouvelle culture métropolitaine (Ferrier, 2002, p.4).

La ville d'Alger reflète la configuration spatiale théorisée par F. Ascher de manière significative: « *la métropolisation concentre de façon croissante les hommes, les activités et les richesses dans des agglomérations de plusieurs centaines de milliers d'habitants, multifonctionnelles, fortement intégrées dans l'économie internationale. Elle s'accompagne de transformations significatives des grandes villes, de leurs banlieues et de leur environnement, constituant des espaces urbanisés de plus en plus vastes, hétérogènes, discontinus, formés parfois de plusieurs grandes cités, de moins en moins liées à une économie régionale, et dont les arrière-pays se transforment en espaces de services et de loisirs* » (Ascher, 1995b, p.33).

Plus tard, il précisera : « *les densités urbaines globales diminuent, mais les zones périurbaines se densifient ; le tissu urbain n'est plus continu mais fragmenté ; les zones bâties sont éparées, parfois entrecoupées de zones rurales ; les limites entre ville et campagne s'estompent ; des polarisations périphériques nouvelles se constituent, qui diminuent le poids du système radioconcentrique assez caractéristique des villes européennes anciennes* » (Ascher 2003, p.612-613).

Du fait d'une urbanisation démesurée des espaces de l'arrière-pays d'ALGER, situés à une centaine de km de son centre, grignotant des terres agricoles, le défi majeur d'Alger acteur et

¹⁹¹ Pouvant aller à 25 années en fonction de la survenance d'évènements majeurs.

¹⁹² Au sens institutionnel de niveau algérois (public et parapublic) !

¹⁹³ Ce développement urbain vertical risque d'être découragé par les problèmes de gestion courante (manque de pression d'eau potable, panne d'ascenseurs, parking insuffisant, ...).

¹⁹⁴ Certes, mais dans cette situation, c'est l'accès à ces habitations qui est désormais, « discriminé » par le prix !

de tous les acteurs des niveaux macro, méso et, méta, réside dans leurs capacités respectives à innover pour dégager ensemble la stratégie d'aménagement de la ville qui intègre le cadre spécifique de la capitale aux statuts et, fonctions de métropole qu'elle doit assurer, dans une démarche globale et intégrée pour les adapter spatialement, économiquement, et socialement, *en résumé, tous ces acteurs doivent se mettre en capacité d'innover dans les méthodologies de l'action et dans la mobilisation de ressources à technologies intégrées dont les projets urbains font partie et, peuvent en être le vecteur approprié!*

A cet égard et, face à la quasi saturation de la ville (par les programmes d'habitat développés¹⁹⁵ pour près de trois millions d'habitants répartis sur 2730 km² associés aux diverses activités sur ce même territoire) font de l'impulsion d'une nouvelle dynamique une exigence : le dispositif de protection des terres¹⁹⁶ dans le contexte de restriction majeure d'espaces et de territoires d'ALGER, de mon point de vue, ne peut plus rester « fermer sur les seules interdictions » à l'origine du développement de situations de monopoles issues du croisement de plus en plus fort, entre les marchés fonciers et les marchés immobiliers (de propriétés de biens), à titre d'illustration, le quartier résidentiel de Kouba centre est en phase de densification extrême, car en l'absence de terrains constructibles, les promoteurs immobiliers achètent une grande majorité de petites maisons coloniales, et, les rasant pour les transformer en résidence sur plusieurs étages occupant la totalité de la superficie du terrain (Réduisant au passage jardins et espaces verts) leur permettant également, de « réguler » le marché de la demande foncière et immobilière!

Dans ce contexte général dual biunivoque¹⁹⁷ de « restriction-gaspillage », avec l'avancement de mon projet thèse, une lecture revisitée des contingences conceptuelles du développement durable est devenu incontournable. En effet, dans un tel contexte « crise » *le développement durable interpelle également, à trois niveaux, les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, au nom du droit à l'aménagement du territoire et de l'obligation de préservation de la ressource rare à Alger à savoir le terrain pour :*

Premièrement, une mise à plat questionnant les politiques publiques foncière et immobilière afin de fournir en toute objectivité, les éléments clés indispensables à une redéfinition explicite des responsabilités de tous les acteurs du domaine de la construction urbaine c'est-à-dire une définition qui assume leur autorité morale de « *Sachant*¹⁹⁸ » du fait de leur positionnement d'acteurs les mieux placés ;

Deuxièmement, leurs association et mobilisation tout aussi explicites aux acteurs de la dimension « Environnement » avec qui, ils partagent de nombreuses préoccupations de conservation des ressources rares à ALGER (sol, eau, énergie renouvelable, espaces verts) et,

¹⁹⁵ Ces programmes ayant été développés, sous la pression des nombreuses crises consécutives et aussi, du fait de compréhensions singulières de la notion d'habitat pendant de longues périodes que j'ai abordées dans l'introduction générale.

¹⁹⁶ Sa sélection participe de la faisabilité des options « disponibles » ou envisageables dans le cadre de l'échéance 2030.

¹⁹⁷ Caractéristique trop peu évoquée et sa réalité trop peu prise en compte dans ma compréhension de mes multiples lectures et entretiens notamment formels.

¹⁹⁸ Ces acteurs de rang puissance publique sont les mieux placés pour avoir la meilleure perspective (la plus réaliste) et, par leurs connaissances du cadre législatif et réglementaire, leur bonne compréhension des différentes imbrications (et de leurs sujétions) entre foncier, aménagement, contexte social et droits des personnes vulnérables « discriminées » par l'étalement urbain et le logement social (éloignement, inadaptation du logement, exclusion, ...).

Troisièmement, la mobilisation et la documentation à partir de ces éléments clé, de l'indispensable et, urgente révision pragmatique de la politique sociale du logement et, davantage encore, celle de sa production au titre d'Alger métropole internationale en particulier, *En résumé*, tous ces acteurs sont désormais en capacité de faire une évaluation adaptée de la marge des possibles, aussi étroite soit-elle, permettant d'approcher une gestion adaptée de la rareté de la ressource « sol » selon le triptyque du développement durable et, de la responsabilité de la transmission intergénérationnelle !

Ainsi, cette quasi saturation de la ville en situation d'urgence, issue d'une longue période d'absence d'anticipation des besoins réels des populations et, des territoires, a l'avantage de mettre tous les acteurs en position de responsabilité pour *exiger des acteurs de la ville, leur droit à la compréhension partagée des enjeux et, des défis*, pour en retour, *assumer leur propre obligation d'acteurs mobilisés et engagés à développer ensemble une conscience partagée des besoins*, et, pour ce faire, leurs priorité et obligation résident dans la définition d'un dessein à cette démarche partenariale.

Ainsi, l'expérience depuis les années 1990 (même éparpillée et non capitalisée) interpelle sur l'urgence d'exprimer, formuler et adopter une réelle dimension consensuelle car faut-il rappeler, le consensus est le préalable incontournable à la construction de la cohérence de l'action durable et équitable¹⁹⁹.

Cependant, comme développée dans l'introduction générale, *au plan du fond à moyen et long terme*, la problématique de la croissance urbaine reste entière si le pivot central de l'harmonie et des liens n'est pas traité aux niveaux appropriés à savoir :

Premièrement, au niveau de l'architecture qui apporte harmonie et liens (niveau méso et méta) en développant une vision de la ville sur un espace ou un territoire vu en termes de patrimoine construit avec la ville- centre et sur la périphérie de la ville, et,

Deuxièmement, au niveau méta de l'urbanisme responsable : ce niveau garantirait structurellement²⁰⁰ liens/ harmonie- finalités qui de mon point de vue, sont les véritables clés de voûte du « *savoir devenir* » des espaces et territoires et, notamment, au titre des dynamiques en coévolution de la durabilité territoriale et environnementale en termes de bien public et d'obligations/devoir envers les générations à venir.

Et, comme l'organisation métropolitaine en cours, conduit à de nombreuses différenciations spatiales alors, en l'absence d'une révision pragmatique des approches en vigueur, *le risque est grand de voir se superposer aux anciennes formes de fragmentation, de nouvelles formes où comme pour les précédentes formes, la prégnance du développement institutionnel*²⁰¹ (par ses effets induits et collatéraux) fera que le système de gouvernance en reste le cœur-accelérateur !

Au plan des modalités de mise en œuvre à court et moyen termes, (niveaux méso et micro) la maîtrise de l'extension d'Alger ville territoire et l'accompagnement du processus de

¹⁹⁹ Et, le top départ de sa construction est enclenchée par son adoption !

²⁰⁰ C'est-à-dire en actionnant et en confrontant relations/interrelations, actions/interactions, interdépendances/ intersections confrontées à l'éthique des finalités du développement du durable dans toutes ses déclinaisons (humain, territorial, ...)

²⁰¹ Je pense utile de souligner que l'effet induit au sens *logique de développement est dans le champ de la thèse* et, l'effet collatéral (au sens politique, à un degré moindre) de par sa logique et davantage dans le champ des sciences politiques même si *pour l'Algérie au niveau des faits issus des héritages construits sur des temps longs, la prégnance institutionnelle est surdimensionnée* !

métropolisation (dont l'objectif est d'assurer les prises en compte et notifications des fonctions métropolitaines) appellent en concomitance, à des interventions au titre de :

Premièrement, la poursuite de la politique de la ville et du renforcement de son soutien à la stratégie de promotion de l'intégration des activités et des équipements qui permettent : d'organiser, réhabiliter et promouvoir des espaces autour des projets urbains ; de répondre aux besoins et, à des attentes réalistes de la population résidente en termes de performance qualitative des infrastructures et réseaux, d'amélioration de la qualité de l'environnement, de valorisation de l'attractivité de la ville et de son patrimoine historique ; de traiter l'habitat précaire afin de lutter contre toute nouvelle forme de fragmentation urbaine et d'exclusion sociale²⁰² et, enfin, de vérifier, qu'ALGER s'est bien insérée dans les nouvelles dimensions géographiques de la métropole.

Et, selon Jean-Paul Ferrier, *quatre facteurs fondamentaux s'imposent dans tous les territoires pour une stratégie de développement*, pouvant être résumés comme suit :

- 1- *La mobilité* des personnes, des biens et des services matériels et immatériels, car la croissance de l'aire d'une ville est relative au processus de déplacement des individus donc, prendre en charge ce facteur permet de faire face à la problématique de fond de l'habitat et ses logiques de développement : cette mobilité structure spatialement le déroulement des activités liées à l'emploi et aux services ;
- 2- *La diversité spatiale et la grande dimension* des aires concernées font que *cette diversité appuyée par la mobilité, est environnementale et technique* (les axes de circulation donnant naissance aux nouvelles localisations d'activités et de résidences) ;
- 3- *L'élargissement des bassins d'emplois*, phénomène intense dans les zones de grands équipements et de transports collectifs, faisant du *travail est une forme de décentralisation généralisée* et,
- 4- *La grande taille des bassins médiatiques, culturels, de consommation et de services*, afin de favoriser *l'épanouissement des habitants*, au travers de *modes de vie plus proches, plus équitables et une habitation durable des territoires*.

Deuxièmement, des interventions au titre de *la remise à plat des différents modes de gouvernance* (Partie 1) pour une meilleure lisibilité des politiques, stratégies et programmes ainsi que pour une responsabilité bien comprise des acteurs concernés, impliqués ou à impliquer/ mobiliser dans le cadre de la conduite des actions publiques et, des projets urbains en matière d'aménagement et de développement durable du territoire !

Cette mise à plat, est de notre point de vue²⁰³, à engager en priorité puisqu'elle vise à apporter les nécessaires clarifications en termes de rôles et responsabilités surtout que depuis les années 1990, la « *gouvernance est devenue, un des lieux communs du vocabulaire de l'aménagement du territoire* » (Theys, 2002, p.2) ainsi qu' « *un des lieux communs* » de la gestion et de la programmation. En effet, associée à la capacité exceptionnelle de co-intelligence des concepts

²⁰² Tout en veillant à se prémunir de nouvelles « niches d'iniquité sociales » issues des régularisations des « faits accomplis » de la résorption de l'habitat informel et précaire développées dans la Partie 3 !

²⁰³ Point partagé avec plusieurs acteurs rencontrés (d'où l'utilisation du nous) !

de l'Environnement et du développement durable ainsi qu'aux changements inaboutis issus des grandes réformes en cours, *la gouvernance* favorise l'« empilement » de dispositifs aux finalités variées et, aux cohérences incertaines ainsi qu'à rendre floues les limites du « qui fait quoi, quand, comment » indispensables à la conduite de tout projet et, à fortiori à celle des projets urbains!

Ainsi, d'une manière générale et d'un point de vue du territoire, la métropolisation accomplit le projet urbain en mettant fin à la distinction ville/campagne.(Ferrier, 2002, p.4). Pourtant, contrastant avec les régularités de l'histoire urbaine, le *projet urbain*, qu'il soit d'aménagement ou de développement économique, constitue toujours un événement qui ne contredit pas forcément les tendances de longue période, mais il *constitue un moment critique* où le sociologue, comme l'historien ou le géographe, peut déceler, dans les archives ou sur le terrain, des lignes de forces et de profondes incertitudes (Roncayolo, 1959, 1996 ; Fournier et Mazzella, 2004) repris par (Zalio, 2008, p.104).

Et, dans le cas singulier d'Alger métropole, le questionnement est de savoir :

Comment le diptyque espaces/territoires- projets urbains va-t-il s'approprier les dynamiques et processus en co-construction avec leurs rythmes accélérés ?

Et, comment ce diptyque saura-t-il catalyser leurs spécificités en faveur d'un développement territorial mobilisant la société, les acteurs et, les territoires avec respectivement, leurs propres mémoires de leur histoire commune construite sur des temps longs ?

L'Encadré 12 ci-dessous clarifie les cadres de ces problématiques et, leurs diverses jonctions en termes de gouvernance, planification urbaine, développement durable et projets urbains dès lors que chacun dans son domaine, vise à soutenir des approches conjointes sous gestion basée sur les résultats et, que ces approches sont un problème de gouvernance !

Encadré 12: Gouvernance, Planification urbaine, Développement durable, Projets urbains

La gouvernance poursuit les principaux objectifs de :

Transparence : Une bonne gouvernance exige une communication claire, précise et accessible sur les décisions prises, les normes en vigueur, les pratiques et les procédures administratives. A cette fin, et, selon notre lecture, les Acteurs de la ville institutionnels « gagneraient à produire, à diffuser et, à de mettre à disposition des autres acteurs et des habitants et bénéficiaires sous une forme compréhensible et accessible les informations, prestations ou « services » fournis, objets du projet urbain.

Inclusion et Participation : Comme l'objectif du triptyque Planification urbaine- Développement durable- Projets urbains est de démarrer un nouveau processus dans la manière de faire c'est-à-dire de répondre à la question « *comment faire pour bien faire* » cela signifie qu'il faudrait veiller à inclure et à faire participer tous les acteurs et bénéficiaires y compris les bénéficiaires finaux (autant que possible) du projet urbain afin de leurs permettre de profiter effectivement, des informations et services mis ou qui seront mis à leurs dispositions. Et, selon les catégories d'acteurs, cela pourrait se faire au travers de programmes de formation, de mises à disposition d'informations bien structurées, faciles à comprendre et de qualité ou encore via d'un renforcement de l'accès aux nouvelles technologies : donc, le problème de l'inclusion et de la participation doit être attaqué sur tous ces fronts en même temps.

Efficience et Efficacité : La réalisation de l'objectif de l'efficience et l'efficacité passe par la simplification autant que possible des procédures. *Cet objectif transversal, structure en principe le projet de planification urbaine et du projet urbain et, répond à l'objectif d'intégration du développement territorial durable.* Donc, la recherche de l'efficience serait forcément reliée de très près au grand chantier de la métropolisation internationale d'ALGER et d'une manière générale du Projet Algérie 2030 et de son Agenda qui pourraient raisonnablement constitués la plate-forme privilégiée à cette « conquête » de l'efficacité et de l'efficience en résumé , à la recherche continue d'une adéquation entre les termes du triptyque *volonté- compétence- partenariat* car seule cette adéquation pourrait soutenir la création d'un environnement favorable au développement partagé de nouvelles activités conjointes. Elle permettrait, au travers des exemples concrets des projets urbains (tout ou parties), d'accélérer et rendre plus efficaces les contacts et les procédures entre les partenaires institutionnels ou non privés et publics. Tout comme, la compétitivité pourrait être stimulée par des mesures de promotion de l'usage des TIC pour augmenter leur efficience interne et donc leur productivité.

Connaissance : l'augmentation des connaissances et du savoir- faire de tous les acteurs constitue l'autre pilier de l'action partagée. Cette problématique aux multiples facettes risque d'être complexe dans sa mise en œuvre car *le projet urbain ne pourra agir que sur certaines facettes* (production et diffusion de savoirs, la plus large possible, formation et promotion de nouvelles manières d'apprendre (e-learning) rendues possibles par les TIC, ...). *Mais ces apports ne pourront que compléter les efforts à entreprendre au niveau de l'éducation et de la formation en général* car, des rencontres et, échanges au titre des études de cas, il nous est possible de relever que l'importance n'est pas la technologie mais l'usage que l'on en fait et, rappelant au besoin que dans ce domaine *le changement ne se décide pas ex nihilo, il se vit* : les TIC ne seront pas le remède miracle mais, elles contribueront au changement visé par les importantes options de simplification et de standardisation qu'elles autorisent. Les autres mesures tomberont sous le champ de la gouvernance générale.

Conformité au cadre défini au niveau international : L'Agenda 2030 de l'ONU détermine, à tous les pays signataires, des objectifs ambitieux à cette course à la modernisation en particulier, dans le domaine de l'efficacité de l'appui au développement visant à renforcer et améliorer les compétitivité, crédibilité et image de marque du pays, des secteurs et des acteurs en général. Le cadre de l'Agenda 2030 de l'ALGERIE devrait donc, rester dans la mesure du possible en phase avec les évolutions au plan international qui se feront à ces niveaux- là.

3.2.4- Apports en matière de gouvernance

Au cours de la période 1997-2000, la wilaya d'Alger connaît un remarquable élargissement de son *statut particulier de Capitale* adapté aux nécessités de l'aménagement du territoire et du développement durable (en prélude à la formalisation de la métropolisation) avec la création-dissolution du Gouvernorat du Grand 'Alger (GGA) et, le retour à la wilaya d'Alger qui avec ses 57 communes et, ses 13 wilaya déléguées, *conserve le remarquable agrandissement de son périmètre administratif: Alger wilaya est bien Alger métropole !*

Puis, durant la période 2011-2015, la wilaya d'Alger porte l'accélération du processus de la mise en œuvre de l'aménagement et du développement durable du territoire et de la métropolisation au travers de l'adaptation des outils de gestion territoriale du développement durable (selon les principes de globalité, transversalité et interdépendance, principe de solidarité et principe de subsidiarité) parachevé en 2011, avec la formalisation des *Outils de la 3^{ème} génération* au travers de la promulgation du troisième Code de la commune et de l'Intercommunalité²⁰⁴. Et, ces outils plus la Loi n° 01-20 sont en principe et, de mon point de vue, suffisants c'est-à-dire que la wilaya d'Alger peut avancer dans la formalisation et la mise en œuvre du système de gouvernance hérité du GGA défini comme « *un système d'administration et de gestion d'un territoire, basé sur la communication, le dialogue permanent, la concertation et la coordination des initiatives en vue de fédérer en un projet commun tous les opérateurs institutionnels* » (Medjad et al., 2015, p.6).

Aujourd'hui, face aux réalités de terrains et, avec près d'une décennie d'expériences variées, en matière de programmation et, de gestion des projets urbains et, de Grands projets en zone urbaine, le moment est favorable à une capitalisation élargie²⁰⁵ au travers de :

Premièrement, la conduite d'une évaluation du type retour d'expérience positif²⁰⁶ pragmatique des modalités, des conditions de mise en œuvre, de leurs points forts et points faibles : elle me paraît opportune et appropriée (voire même urgente) afin d'en tirer les indispensables enseignements pour faire face aux enjeux et défis de développement d'Alger métropole internationale de niveau national et Alger 2030 métropole internationale méditerranéenne qui peuvent être regroupés autour des dynamiques de réseaux et, des logiques de mobilisation sociale / sociétale et,

Deuxièmement, les défis de développement d'Alger métropole internationale exigent un modèle de compréhension partagée et, la mise en place du processus global (principalement, la dimension inter-régionale méditerranée) qui ne pourra être réalisée qu'avec le temps. En effet, mobiliser une société, ses groupes de populations, de personnes, ...pour construire un nouvel avenir, nécessite des approches de responsabilités partagées faisant appel à des territorialités et,

²⁰⁴ En 2015, généralisation des wilayas déléguées aux autres wilayas notamment, du Grand Sud.

²⁰⁵ Il est temps de rassembler les divers matériaux (matériels et immatériels) éparpillés entre de nombreux acteurs de divers niveaux au titre au moins de la transmission aux générations futures !

²⁰⁶ Le retour d'expérience (REX) est défini comme « une démarche visant, de façon générale, à détecter et analyser les anomalies, les écarts et tout événement ; à en rechercher les causes et les enchaînements ; à en retirer divers enseignements ; à définir des mesures de correction et d'amélioration ; à assurer l'information pertinente des parties intéressées » (ICSI, 2005). Toutefois, la démarche « REX Positif » développée, cherche à identifier et à capitaliser les « bonnes pratiques » : elle est plus facile à mettre en œuvre (la crainte d'un jugement ou de la désignation d'un coupable ne freinant pas les échanges d'expérience).

à leurs mémoires « vives » construites sur des siècles, ce qu'aucune approche technique ne peut remplacer même avec le plus excellent programme de communication associé au plus excellent programme participatif ! Cependant la communication demeure néanmoins, un outil performant pour appuyer l'émergence de réseaux d'acteurs collaboratifs²⁰⁷ mais elle est possible lorsque ces réseaux sont recherchés dès le départ dans un objectif de mobilisation de ressources et, dans une perspective de reconstruction fondamentale de l'action institutionnelle formelle! (Encadré 12 : Gouvernance, Planification urbaine, Développement durable, Projets urbains).

Et, la notion de participation dans la question urbaine est largement utilisée à différents niveaux par les acteurs, en référence à l'action collective du bâtir ensemble de l'objet « socio-environnemental » de l'urbain et, de son importance avérée dans la traduction des droits fondamentaux et, des ambitions socio-spatiales de chacun. (Encadré13 : Question urbaine et Participation, selon ONU.).

²⁰⁷ Et, à ce titre, communication et participation peuvent aider dans les efforts de maîtrise des temps courts.

Encadré 13: Question urbaine et Participation selon les Nations unies.

La notion de participation dans la question urbaine est utilisée par les acteurs à différents niveaux avec une pertinence inégale autour d'un espace en « négociation » où, l'action collective est une problématique pour bâtir ensemble un objet « socio-environnemental » au travers de la nécessaire prise de positions qui garantit l'association de tous, en collaboration avec les représentants du pouvoir politique, est particulièrement importante dans la traduction des ambitions socio-spatiales de chacun. Et, selon le *Nouveau Programme pour les Villes des Nations Unies, 2016*, l'objet socio-spatial qui en découle, renvoie à un établissement humain où les habitants pourront jouir des mêmes droits fondamentaux puisque cette ville s'attachera notamment, à :

- (a) *Remplir les fonctions sociales, notamment en ce qui concerne les terres et l'environnement, en vue d'assurer progressivement: la pleine réalisation du droit à un logement convenable, en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, sans discrimination ; l'accès universel et pour un prix abordable à l'eau potable et à des installations sanitaires sûres ; et l'accès pour tous, dans des conditions d'égalité, aux biens publics et à des services de qualité dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé, l'éducation, les infrastructures, la mobilité, les transports, l'énergie, la qualité de l'air et les moyens de subsistance ;*
- (b) *Garantir l'association de tous ; promouvoir la participation civique ; faire naître chez tous leurs habitants des sentiments d'appartenance et d'appropriation ; accorder un rang de priorité élevé à la présence d'espaces verts et d'espaces publics de qualité sûrs, ouverts à tous et accessibles, qui soient accueillants pour les familles ; favoriser les interactions sociales et les échanges entre générations, les expressions culturelles et la participation politique, le cas échéant ; et promouvoir la cohésion sociale, l'intégration et la sûreté dans des sociétés pluralistes et pacifiques, où les besoins de tous les habitants sont satisfaits, une attention particulière étant accordée aux besoins propres aux couches vulnérables ;*
- (c) *Assurer l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : en garantissant leur participation pleine et effective et l'égalité des droits dans tous les domaines, y compris à tous les niveaux de la prise de décisions ; en garantissant, à toutes les femmes, un travail décent et une rémunération égale pour un travail égal ou de valeur égale ; et en prévenant et en éliminant toutes les formes de discrimination, de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes et des filles dans les espaces publics et privés ;*
- (d) *Se montrer à la hauteur des défis et des perspectives qui accompagnent une croissance économique durable, inclusive et viable, présente ou à venir, en s'appuyant sur l'urbanisation pour promouvoir des transformations structurelles, un niveau de productivité élevé, des activités à valeur ajoutée et l'efficacité énergétique, en mobilisant les économies locales et en prenant en compte la contribution de l'économie informelle, tout en soutenant une transition viable vers l'économie formelle ;*
- (e) *Remplir leurs fonctions territoriales au-delà des délimitations administratives et faire office de pôles et de moteurs de façon à parvenir à un développement urbain et territorial équilibré, viable et intégré à tous les niveaux ;*
- (f) *Promouvoir une planification et des investissements qui tiennent compte des questions d'âge et d'égalité des sexes, en vue de mettre à la disposition de tous des moyens de mobilité urbaine viables, sûrs et accessibles, ainsi que des systèmes de transport de passagers et de fret économes en ressources, et relier efficacement de la sorte les personnes, les lieux, les biens, les services et les perspectives économiques ;*
- (g) *Adopter et mettre en œuvre des mesures de réduction et de gestion des risques de catastrophe, réduire la vulnérabilité, renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine et favoriser l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements ;*
- (h) *Protéger, préserver, restaurer et promouvoir les écosystèmes, les ressources en eau, les habitats naturels et la biodiversité, réduire au minimum leur impact environnemental et passer à des modes de production et de consommation durables.*

(Nations Unies 2017, p.7) «Nouveau programme pour les villes »

3.3- Conclusion préliminaire

En prenant en considération ce qui précède et, au travers des différentes définitions et modes de planification urbaine, il m'est possible de relever cinq éléments clés en matière de problématiques des projets et territoires urbains à ALGER :

1) *La continuité entre les trois dimensions clés du territoire* : la notion de planification urbaine s'attache à assurer la continuité entre les *dimensions spatiales, temporelles et sociales*, où chaque mode de planification urbaine s'appuie sur une de ces trois dimensions. Et, aujourd'hui, son inscription dans le cadre du développement durable lui assure une mise à l'échelle substantive car par ses outils, le concept de développement durable autorise des interventions s'appuyant en même temps, sur les trois dimensions.

2) *La compréhension de la planification urbaine au fil du temps* : les déroulés des principaux faits des processus (Introduction générale et Partie1) m'ont permis d'avancer dans la compréhension de la planification urbaine qu'a connue la ville d'Alger par laquelle en près de deux décennies²⁰⁸ (entre 1987 et 2010) ***la surface urbanisée de la wilaya Alger a été multipliée par trois.***

Depuis l'indépendance, la ville devient de plus en plus compacte et dense mais, l'accélération soutenue de sa dynamique a accompagné l'ouverture du marché foncier au début des années 1990 : la ville d'Alger, la wilaya d'Alger et, ALGER acteur (dans leurs approches de planification urbaine orientées durabilité environnementale et durabilité territoriale) auront à intégrer explicitement les problématiques nouvelles des marchés fonciers et immobiliers. Cette intégration opérationnelle est indispensable à une politique de l'aménagement durable axée autour d'un usage réaliste c'est-à-dire un usage articulé autour de la prévention et, non plus autour de la seule précaution (cet aspect est analysé et, développé dans la partie 3) dans le respect du cadre institutionnel en vigueur très marqué (et, pendant longtemps) par le poids de la propriété publique.

3) *Les conditions favorables d'accessibilité et de morphologie du site* de la ville d'Alger ont favorisé la progression de l'urbanisation de la ville dans les communes de l'Est et, du Sud Est, selon les plans et schémas initiaux de développement de la ville d'Alger (antérieurs à l'indépendance), conçus pour un développement de la ville vers le plateau en suivant la ligne de la baie. Et, ce développement était encouragé par l'existence des trois principaux axes de communication du Centre-ville - Dar El Beida, du Centre-ville - Baraki et du Centre-ville - Les Eucalyptus.

Cependant, face au mitage rapide de la Mitidja Est et, aux menaces pesant sur les ressources hydriques et environnementales, une réorientation de l'urbanisme vers l'ouest a été actée prenant la direction vers la zone sahélienne de l'Ouest (via Delly Ibrahim et Chéraga) dont la disponibilité de la ressource foncière encourage le développement des îlots au Sud-ouest, et se poursuit accompagné du développement progressif de centres secondaires au Sud-ouest comme Baba Hassen et El Achour.

²⁰⁸ Période soumise à la mise en œuvre du PAS et aux effets de la décennie noire

Ainsi, ces conditions favorables ont conduit à un développement irrégulier et fragmenté (par des terres agricoles, des cours d'eau, buttes, ..., qui caractérisent ces espaces et, territoires disponibles en dehors des terrains agricoles protégés). Et, *ces nouvelles configurations laissent entrevoir un certain « repli » vers une accélération de la croissance urbaine par une densification verticale, du tissu urbain existant de quartiers de la ville d'Alger, qui sera encore plus importante (accompagnée de problématiques insoutenables en termes de gestion de la ville et, de protections des ressources) si les acteurs de la ville ne questionnent pas le plus tôt possible, les marchés fonciers et immobiliers* (au moins dans un premier stade, pour documenter ces deux marchés et, définir les termes de ou des problématiques à considérer car, ces acteurs de ville dans leurs domaines respectifs, en assumant in fine une part non négligeable, de responsabilité !).

- 4) *La planification de la ville dont l'objectif était la maîtrise du développement de la ville, s'est avérée difficile à conduire du fait de la multiplication de mécanismes de production urbaine ainsi que du dynamisme de l'urbanisation illégale des espaces. Après tant d'années, cette dynamique « du fait accompli hors de tout contrôle » s'est soldée par une consommation de près de 90% de la surface totale de la wilaya et, s'est accompagnée d'une forte dégradation de l'espace algérois. Aussi, face à cette difficile équation, la réponse régularisation-sanction a fait preuve de son inefficacité et de son iniquité alors, au vu du poids de cette réponse en termes d'accélérateurs des enjeux, n'est-il pas temps d'éprouver l'acceptabilité sociale sur cette problématique au titre des engagements pris pour ALGER 2030 ?*

- 5) *La configuration du tissu urbain de la wilaya relève d'une variété de tissus* (tissu dense de la Casbah, tissu Haussmannien d'Alger centre, tissu à grandes barres de bâtiments et des grands ensembles de logement, ...). Ces variétés reflètent les différentes stratégies de production urbaine des acteurs de la ville à des moments donnés de leurs histoires pour répondre à des besoins spécifiques où liens et harmonie n'entraient pas en ligne de compte à l'échelle de la ville sauf pour certains à l'échelle du quartier ! (Partie 1). Ces réalités territoriales constituent un terreau fertile à de nouvelles ségrégations territoriales en l'absence de politiques fortes sur la question foncière qui reste un enjeu social majeur des relations territoriales dans le contexte de la métropolisation d'Alger 2030 et, du développement durable. Et, cet enjeu social majeur 2030 m'oblige à le mettre en regard avec la réalité actuelle qui déjà, dans le contexte actuel d'Alger métropole, rend déterminante la maîtrise de la question foncière non seulement, pour le règlement des questions d'accessibilité aux services sociaux de base (logement, transports,...) mais, aussi, d'une manière générale, aux droits sociaux reconnus et, à la durabilité sociale des territoires en termes d'évolution sociétale (c'est-à-dire en termes d'usage et pas seulement d'utilité) en relation à l'Environnement (environnement et jardins, environnement et cadre de vie,...) en résumé, une ville à dimension humaine avec des êtres vivants !

3.4- Projets urbains, nouvelle vision pour la métropole...

D'une manière générale, dès les années 1970, Christian Devillers architecte, revendique la mise en place d'un urbanisme de projet et, rejette la logique de programme rigide. Aujourd'hui, le projet urbain, considéré comme un levier incontournable du processus de développement et de renouvellement urbain (F.N.A.U²⁰⁹ 2014, p.10) s'inscrit dans un cadre d'enjeux choisis par les acteurs comme recours à une maîtrise et une orientation de l'extension anarchique d'une ville (sans limite formelle) ayant conduit les acteurs institutionnels spécialistes à recourir à une méthode favorisant la conception d'un projet de maîtrise et d'organisation urbaine à l'échelle communale et intercommunale (le projet ne devant pas être figé). (Ingallina, 2010).

Et, avec l'essor de la mondialisation, le concept du « projet urbain » est apparu dans des villes souhaitant renforcer leurs statuts de métropole au travers d'une nouvelle image de revalorisation urbaine des zones dégradées, cette image s'appuierait sur leurs potentialités urbaines et environnementales afin de renforcer leurs compétitivités et d'encourager l'attractivité en faisant appel à des partenariats public-privé entre les divers acteurs intervenants sur l'espace urbain. Le discours sur le projet urbain est porteur de changement des dynamismes de la ville, son effet structurant appuie le discours politique des acteurs et, joue un rôle important dans la justification *a priori* des projets. Mais comme l'effet d'un projet sur son environnement est exploré *a posteriori*, en conséquence, les résultats s'avèrent bien souvent moins simples qu'ils ne l'avaient été envisagés au départ. (Courcier, 2003, p.1).

Aussi, notre analyse s'intéresse-t-elle à l'image de la ville d'Alger, à l'évolution conceptuelle du projet urbain, et, à l'évolution du projet urbain selon diverses déclinaisons. Et, pour chacun de ces points, l'analyse sera opérée au travers de la déclinaison des principales caractéristiques par ligne directrice dans le cadre général et celui d'Alger en particulier (colonne de gauche) et, de son impact direct sur le projet urbain et, ses définitions en évolution (colonne de droite).

3.4.1- Image de la ville d'Alger, support des projets urbains

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
A. La ville d'Alger, nouveau moteur du développement national, réalise des grands projets urbains sur son territoire si bien que « <i>Le paysage urbain renvoie aujourd'hui, plus à Alger que dans les autres grandes agglomérations du pays, l'image d'une ville mettant en place de grands équipements. Ce sont autant d'éléments de « mise à niveau » planifié par le Grand Projet Urbain.</i> » (Baduel, 2009, p.325).	A. Les PU ont pour objectif de : Gérer l'étalement urbain et de Renforcer l'attractivité d'Alger métropole nationale et, l'ouverture économique du pays.

²⁰⁹ Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (NB/ Il s'agit de la fédération française).

3.4.2- Evolution conceptuelle du Projet urbain : à la recherche d'une définition optimale

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>B.1. Le projet urbain est un point de focalisation autour duquel s'entrecroisent divers acteurs qui s'impliquent dans l'évolution d'une ville donnée (Toussaint et Zimmermann 1998, p.5).</p> <p>B.2. L'usage récent et croissant de l'attractivité désigne la nouvelle manière de penser l'économie internationale, les flux d'activités et de capitaux, les investissements..., et « la capacité pour un territoire d'offrir aux acteurs des conditions qui les convainquent de localiser leurs projets sur leur territoire plutôt que sur un autre (Hatem 2004b)» (Ingallina, 2007, p.10): l'attractivité d'un territoire dépend des projets de ce territoire, puis de l'ambition des acteurs de la ville, qui est essentielle à et, dans la stratégie du développement local et global de cette même ville.</p> <p>B.3. La notion du projet urbain et la notion du développement durable ont des portées globales, des champs d'application et d'action couvrant les trois domaines du triptyque économie – sociale- environnement et des interventions tant du niveau local que global. Et, les notions du PU et du développement durable s'adosent sur une multiplicité de techniques articulées par des compétences de différents domaines.</p>	<p>B.1. Le PU implique : (i) Modification des formes urbaines, morphologiques et architecturales, (ii) Mise en œuvre d'une synergie entre différents acteurs et compétences.</p> <p>B.2. Cette notion restant floue dans son usage courant, une classification s'opère et, relèvent du PU : Restauration et travaux relatifs au patrimoine bâti ; Projets de construction d'équipements, modification d'usage des sols, restructuration d'îlot (s) ou opération immobilière de renouvellement urbain. (Chelzen et Pech 2012a, p.2).</p> <p>B.3. « La notion du projet urbain a une portée globale » à large finalité économique, sociale et culturelle autour de choix spatiaux en relation avec la ville existante.(Ingallina, 2010, p.18).</p>
<p><i>Au plan institutionnel, il m'est donc, possible de dire que le projet urbain s'identifie à un ensemble d'actions inscrites dans la durée et légitimées par les acteurs de la puissance publique.</i></p>	
<p>B.4. <u>En termes d'enjeux du projet</u>, nous retenons la définition²¹⁰ de Laperrière (1998) qui met l'accent sur le rôle fondamental des acteurs soutenu par le processus mis en œuvre. Sa définition, adaptable aux différentes échelles du PU, suppose l'existence de prérequis :</p> <p>1. « Volonté de projet » passant par la conviction que la mise en forme d'un espace urbain est porteuse de changements pour toute la société urbaine ;</p> <p>2. « Situation de projet » interpellant les acteurs sociaux en les incitant à réfléchir, à imaginer et à vouloir des changements ;</p> <p>3. « Référent commun » aux divers acteurs, leur permettant non pas tant de développer des consensus mais de partager des perspectives quant aux enjeux qui s'offrent à la société urbaine ;</p> <p>4. « Permanence dans le temps » ou tout au moins d'une temporalité largement partagée par les acteurs et qui permet l'émergence d'une ou de plusieurs visions stratégiques ;</p> <p>5. « Contexte d'action et de terrain » forçant les acteurs à œuvrer aussi en temps réel sur des lieux et des cadres bâtis.</p>	<p>B.4. « <i>Le projet urbain est le produit de la rencontre des acteurs sociaux autour de la définition des enjeux, du choix des stratégies et de la recherche des moyens conduisant à la mise en forme d'un espace urbain. Cette rencontre à la fois conflictuelle et coopérative dépasse le simple collage d'objectifs et de visions.</i> » Laperrière (1998).</p> <p>C'est l'articulation des cinq composantes - volonté, situation, référent, permanence et contexte - qui définit le projet urbain. Le PU vient témoigner du passage non obligatoirement accompli de la ville-objet à la ville-sujet. (Courcier, 2003, p.22)</p>

²¹⁰ Parmi les définitions plus significatives !

3.4.3- Projet urbain, nouvelle exigence de la planification

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>La notion du « projet urbain »²¹¹ est appliquée en planification. Et, dès les années 1980, la planification stratégique avec l'élargissement de l'échelle de l'agglomération, questionne la planification traditionnelle.</p> <p>C.1. Les notions de développement urbain durable (DUD) et de projet urbain (PU) ont progressivement remplacé, dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement, les notions plans et planification : <i>la question de l'échelle du PU</i> renvoie directement à celle de la planification tout en remplaçant la notion du plan (Ingallina, 2001, p.20).</p> <p>C.2. <i>La ville est à la fois acteur et témoin</i> (Burgel, 2012, p.120), elle reçoit l'ensemble des opérations sur son territoire. Aujourd'hui, ces opérations à différentes échelles sont <i>dans le cadre de rurbanisation sur le même territoire</i> (suite aux différentes opérations de réhabilitation, structuration, restauration...) mais elles n'ont pas les mêmes croissances démographique et économique.</p> <p>Ces opérations de revitalisation des espaces permettent d'encourager le développement des espaces centraux et de ralentir l'étalement de la ville.</p> <p>La problématique est compliquée du fait que (i) certaines exigences sont devenues incontournables : l'environnement, le paysage, la qualité de vie, le patrimoine, le développement durable,...et, (ii) surtout, le système d'acteurs concernés est plus vaste et complexe (Courcier, 2003, p.9).</p>	<p>Aujourd'hui, le PU n'est pas une méthode mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> . <i>Un ensemble de démarches</i> relatives à chaque contexte, permettant de mettre au point des outils de planification adaptés à la réalité, souples et ouverts aux discussions. (Ingallina, 2001, p.36) . <i>Une nouvelle approche</i>, utilisée pour la conception des instruments d'urbanisme réglementaires, qui présente trois changements importants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Besoins, ils sont calculés à partir du contexte de la situation d'une commune en termes économique et social ; 2. Stratégies de développement, elles se matérialisent dans des projets précis et, 3. Priorité au processus, nécessité d'accorder une place plus importante au processus qu'à la procédure. <p><i>Ces acteurs doivent intervenir avec une volonté d'affichage de leurs capacités au travers d'une nouvelle manière de planification résumée dans le PU, exprimée sous différentes formes et échelles.</i></p>

3.4.4- Echelles du projet urbain (PU)

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>Le débat urbanistique reste vaste et ambigu selon la nature des interventions spatiales et, des enjeux visés mais <i>s'agit-il d'échelle de planification du projet, ou d'échelle d'influence du projet ? Un projet d'architecture urbaine, ou un grand projet architectural ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoire, Ville, Quartier ou Bâtiment tous concernés et, pour tous, l'échelle est étudiée et réalisée selon les objectifs des effets induits dans l'espace et dans le temps : <i>l'impact du PU est considéré comme une action sur un territoire générant des changements au présent et au futur.</i> - La notion du « PU²¹² » (synonyme de composition urbaine) (i) renvoie à « la grande échelle » ne signifiant pas exclusivement projet d'urbanisme ou d'architecture ; (ii) peut signifier un facteur de réalisation, un objectif recherché sous la prise en considération des facteurs économiques, sociaux et culturels , et, (iii) sa double dimension de « projet » et d' « urbain », lui permet d'affirmer sa temporalité et, d'intégrer une variété d'échelles territoriales d'interventions sur la ville. - Merlin et Choay (1996) distinguent <i>trois types de signification au projet urbain selon l'échelle territoriale : le projet urbain politique, le projet urbain opérationnel et le projet urbain architectural et urbanistique</i> qui pour Courcier « ... est une première façon d'aborder ce concept pour (Courcier, 2003, p.11). 	<p>Pour Albert Levy, <i>le PU est un projet de ville, ou de partie de ville, permettant d'aménager mais à grande échelle.</i></p> <p>Et, pour Patrizia Ingallina, <i>l'échelle du PU, reste liée à l'échelle de sa planification et au niveau des politiques d'aménagement où il a été décidé :</i></p> <p><i>Donc, le niveau de décision des politiques d'aménagement des espaces urbains indique l'échelle de départ du PU et celle à laquelle, il renvoie.</i></p> <p><i>La notion du « projet urbain » ne peut être définie en fonction d'une échelle unique.</i></p>

²¹¹ Apparue au milieu du siècle passé, pour s'opposer à l'urbanisme fonctionnaliste.

²¹² Employée par les architectes et urbanistes

3.4.4.1- Projet urbain politique (PUP)

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>D1.1. Selon Ingallina, le PUP est une opération d’affichage de la réussite des politiques urbaines encourageant les dynamiques concurrentielles à améliorer l’image de la ville, où <i>la variété de nomenclature de projet urbain</i> (projet urbain, projet stratégique ou « projet de ville ») utilisée par les gestionnaires, <i>renvoie à la gestion urbaine avec l’articulation entre l’échelle intercommunale et celle de l’agglomération pour un « projet d’agglomération »</i>. Cette opération de <i>projet d’agglomération</i> a permis la révision des instruments d’urbanisme qui intègrent les projets urbains globaux dénommés « projets stratégiques » <i>et « la mise au point du projet stratégique local doit tenir compte des stratégies engagées à l’échelle supra-communale tout comme l’élaboration du « projet d’agglomération » doit se nourrir de diagnostics urbains locaux</i>» (Ingallina, 2008, p.23).</p> <p>D1.2. Le projet de ville en tant que «vision stratégique» portée par des élus, est un projet politique²¹³ dans lequel les habitants, les institutions publiques et les partenaires économiques se reconnaissent parce qu’ils ont participé à son élaboration²¹⁴ (Bouchareb, 2012, p.50).</p>	<p>D1.1. Dans ce contexte, le PUP est considéré comme un outil conceptuel d’un « projet stratégique » nommé également, « projet de ville ».</p> <p>D1.2. <i>Le projet de ville est un projet urbain soutenu par des autorités politiques (élues) qui associe les habitants et les ressources locales (privées et publiques) pour participer à la prise en charge d’enjeux socio-économiques, de cohérence de cadre de vie et de paysage, ...de cadre institutionnel, ...</i></p>

Figure 22: Grande mosquée d’Alger



Source : Lyes Khaldoun, (avril, 2018)

Le projet urbain local de la grande mosquée d’Alger (figure 23), exemple de projet stratégique local qui: (i) *intègre une stratégie de planification* à l’échelle régionale au travers d’une opération de renouvellement urbain, et à l’échelle internationale ; (ii) *illustre l’approche de la planification stratégique de l’échelle globale à l’échelle locale en donnant au PUL un rôle de gestion des articulations entre ces échelles* :A cette échelle, le projet est encadré par les POS et PDAU ainsi que par les SNAT, SRAT et SDAAM.

²¹³ Allant au-delà des temporalités politiques et des échéances électorales !

²¹⁴ Certes, mais pas seulement ! Et, de mon point de vue, cette condition nécessaire, n’est pas suffisante : elle l’est encore, dans les contextes où la participation (de ce type) nécessite que soit posée la question de savoir pourquoi les habitants participent afin de mieux orienter les prochaines opérations visant une participation renforcée ! A titre d’illustration, dans le projet de la Grande mosquée d’Alger, la réponse d’une participante à mon enquête mérite d’être relevée : « je donne mon avis parce que ce projet répond à notre besoin d’exprimer la Beauté et, pour moi elle dépasse notre propre « intimité culturelle » : Donc, les habitants peuvent participer aussi et entre autre, pour *un besoin d’expression partagée du Beau ou du culturel* d’une manière plus large et, venant à rappeler que ce type de projet en particulier, *est un projet de société et, qu’à ce titre, il a besoin d’y être confronté assez régulièrement!*

3.4.4.2- Projet urbain opérationnel ou grande opération d'urbanisme

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>P. Merlin et F. Choay, définissent le projet urbain opérationnel comme constitué d'« opérations urbaines d'une certaine ampleur, durant au moins une dizaine d'années, généralement multifonctionnelles, associant des acteurs privés et publics nombreux et nécessitant une conception et une gestion d'ensemble ». Le projet urbain opérationnel est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Considéré</i> comme une opération limitée par un délai d'interventions précis et organisée sur un territoire précis, contribuant à la fabrication de la ville au travers d'un programme de mise en place de projets formels. - <i>Constitué</i> des projets urbains complexes inclus dans des programmes bien déterminés et, dans un cadre théorique regroupant des ambitions et, objectifs préfixés. Leur complexité réside dans la difficulté d'Associer les différentes compétences (techniques, politiques) et, le public autour du même projet ; <i>Déterminer</i> les taches des différents acteurs et, leur coordination et, <i>Assurer</i> l'exécution du projet en gérant les dysfonctionnements. <p><i>Au-delà de la méthode, le projet urbain complexe comprend dans ses enjeux, les dimensions sociales, économiques et spatiales dont les temporalités peuvent différer d'une dimension à l'autre et, les priorités de départ peuvent aussi varier par exemple, l'enjeu économique ou spatial peut être attribué à une attraction d'investisseurs...).</i>(Bouchareb, 2012, p.45).</p>	<p>D.2 Le projet urbain opérationnel se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) La variété de son programme ; (ii) La préfixation d'objectifs structurants ; (iii) Le partenariat public/privé ; (iv) Les effets inducteurs ; (v) Sa contribution à la dynamique urbaine.

A titre d'illustration, le quartier d'affaires de Bab Ezzouar (figure 24) reflète les attentes du Projet urbain opérationnel au travers de la variété de son programme, des impacts produits, du territoire occupé...

Le nouveau quartier d'affaires, situé au Sud-Est de la commune de Bab Ezzouar, abrite des hôtels (Mercure, Ibis), des sièges de grandes sociétés (Algérie Poste, Air Algérie...), des centres commerciaux, des immeubles d'habitations, un campus universitaire (40 000 étudiants), un Centre de Congrès, ... Ce quartier idéalement, situé à 5 mn de l'aéroport, loin de l'engorgement du centre-ville, s'étale sur un terrain de 70 hectares.

Figure 23: Quartier d'affaires de Bab Ezzouar



(Source : (Rolland, s. d., p.13)

3.4.4.3- Projet urbain architectural centré sur un bâtiment

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>La notion du projet urbain architectural renvoie à celle d'un projet ponctuel sous forme d'édifice, dont l'architecture de l'édifice est au cœur de l'enjeu. Cette production est considérée comme partielle dans un ensemble de production urbaine ambitionnant des enjeux profonds.</p> <p>Dans le cadre du projet urbain architectural où <i>l'échelle architecturale</i> est appelée à compléter les visions urbaines, dans ce cas le projet est considéré comme instrument intermédiaire entre la ville et l'architecture où les architectes au travers de leurs projets architecturaux s'insèrent dans la stratégie urbaine élaborée dans la démarche du projet urbain.</p>	<p>D.3. Le projet urbain architectural, où <i>l'échelle architecturale</i> complète les visions urbaines, est un instrument intermédiaire qui s'insère dans la stratégie urbaine élaborée dans la démarche du projet urbain.</p>

Figure 24: Futur stade de Baraki



(En cours de réalisation)

A titre d'illustration, le stade de Baraki (figure 25) situé au Sud-Est d'Alger, dans la commune de Baraki, sera le *grand stade d'ALGER*, pouvant accueillir 40.000 supporters. Il est considéré comme un *projet urbain imposé par son architecture et sa volumétrie* qui au travers de sa vocation de stade, il deviendra un lieu générant autour de lui un champ de marketing.

3.4.5- Projet urbain, un outil de développement durable

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>E1. Selon les acteurs institutionnels, le projet urbain présente des atouts et, des faiblesses notamment dans les modes de gestion des opérations urbaines : la centralisation des décisions relatives à la planification « <i>ne donnent que peu de marge de manœuvre aux maîtres d'ouvrages. Ainsi, la maîtrise d'œuvre est souvent diluée dans les méandres technocratiques ou bureaucratiques..., la centralisation considère les questions urbaines sous l'unique angle « schématique », les Plans et les instruments d'urbanisme sont souvent élaborés sans rapport au contexte réel..., Le souci d'aboutissement des projets urbains exige une écoute et une attention particulière des usagers. Cependant, la mise en place d'un système de communication fait souvent défaut, tant les attentes des projets se soucient des maîtrises d'ouvrage politiques</i> ». (Bouchareb, 2012, p.36).</p>	<p>E1. Le projet urbain est un outil de développement durable intégré dans les stratégies politiques des aménagements durables de la ville : (i) tient compte des enjeux <i>locaux</i> (préservation du cadre de vie pour la population locale, ...) et, des enjeux <i>globaux et importants</i> (construction de logements, réalisation de grands équipements) ; (ii) répond aux besoins actuels et, anticipe sur ceux de demain et, donc, (iii) doit prévoir la mutabilité des affectations et la modularité des usages.</p>
<p>E2. Selon Holec et Piechaud, <i>un projet de territoire est un projet de développement durable s'il poursuit des objectifs de développement durable et, si son processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet respecte les principes du développement durable qui sont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Articulation du local et du global (les échelles de territoires) :</i> le choix de l'échelle d'intervention est important, et doit être pertinent par rapport à la problématique posée, selon l'échelle du PU qui permet d'intégrer ou réintégrer dans la ville des zones en difficulté pouvant faire partie d'une ou de plusieurs communes que le PU peut influencer. • <i>Intégration des politiques publiques</i> (économiques, sociales et environnementales) : la cohésion sociale et territoriale d'un projet est prise en compte par les textes et contrats relatifs à la ville, en fonction de l'état d'avancement du projet peut se montrer déjà le degré d'intégration des politiques publiques : en bref, au mieux, un projet d'agglomération existe sinon un contrat de ville qui intègre le PU. • <i>Articulation du court et du long terme :</i> le but du PU est d'allier des actions inscrites dans la durée à impacts directes et rapides sur la vie quotidienne répondant au principe du DD d'articuler court et long terme. • <i>Bonne gouvernance s'appuyant sur le développement d'un partenariat multi-acteurs</i> où est importante la cohérence des stratégies d'interventions des acteurs relatives à la maîtrise du projet et, la création d'un partenariat stratégique entre ces acteurs. • <i>Globalité, prise en compte et conciliation des trois dimensions du DD</i> (social, économie, environnement). • <i>Transversalité :</i> vise la cohérence des politiques sectorielles (transports, aménagements, éducation, santé, sécurité, emploi...) afin d'assurer une coordination entre les services les dirigeant et les mettant en œuvre. • <i>Concertation et Participation des habitants :</i> condition, fondamentale du DD, demeure un enjeu très fort pour la politique de la ville et des PU pour prendre en considération les paroles des habitants en termes de réclamations, propositions, perceptions... • <i>Evaluation et Suivi à échéances régulières :</i> permet d'adapter de nouvelles mesures aux nouvelles données en apportant les modifications et ajustements nécessaires. 	<p>E2. En vue d'un développement urbain durable, <i>le projet urbain :</i></p> <p><i>Vise</i> des mesures générant des plus-values concomitantes dans le domaine social, environnemental et économique ; <i>S'adresse</i> aux experts des disciplines concernées ; <i>Favorise</i> les approches intersectorielles et, <i>Valorise</i> les partenariats entre public et privé, entre social et spatial.</p> <p>Le projet urbain est une démarche intersectorielle, interinstitutionnelle et interterritoriale visant au développement intégral d'un territoire urbain donné au travers de plusieurs "sous-projets". (Ville durable, s. d.).</p> <p>Aujourd'hui, la ville n'étant pas seulement des groupements d'habitat, d'équipements et de services, elle masque d'importants enjeux sociaux, économiques et, environnementaux, ces derniers font que les villes se fixent des perspectives de développement durable dans leurs politiques d'aménagement de leurs territoires urbains.</p>

L'analyse du degré de prise en charge de ces principes du développement durable est poursuivie dans chaque exemple de projet urbain que j'exposerai dans le chapitre 4.

3.4.6- Projet urbain : un processus de gouvernance

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>F1. Le projet urbain : (i) <i>est d'abord une démarche politique</i> appelant à des opérations d'intégration, d'insertion et concertation permettant une ouverture démocratique, pour la mise en place progressive de l'intérêt général avec l'accord de l'ensemble des acteurs ; (ii) atteint le domaine de l'architecture /urbanisme et le domaine de la politique publique : la question de la gouvernance , très liée à la question du PU, implique une large négociation entre les acteurs et les habitants pour dégager des rationalités plus souples à mettre en œuvre.</p>	
LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>F2. L'Etat et les Collectivités locales se servent du projet urbain pour mettre en cohérence les diverses actions menées sur la ville sous diverses formes : Le PU devient donc l'outil qui permet aux praticiens et décideurs de « prendre pied » dans la complexité sociale et urbaine qui est leur commune « matière première » (G. Pinson, 1999, p.131).</p> <p><u>Les projets urbains planifiés pour ALGER</u>, si du point de vue de la théorie, peuvent prendre en charge les dimensions relatives à l'homme, l'espace et, le temps, <i>leur planification pragmatique permet-elle, sur une ville à la fois étalée et fragmentée, à ces projets urbains de contribuer à une réorganisation et une restructuration de l'espace ou ne risquent-ils pas à leur tour, de contribuer à la fragmentation et à un éclatement de ce même espace ?</i></p>	<p>F2. Le projet urbain est un nouveau dispositif de gouvernance de la ville qui dans la démarche des projets d'importance, crée de nouveaux rapports entre le pouvoir politique et la société avec une volonté de maîtrise des opérations à grandes échelles relatives au statut de la métropole.</p> <p>Partageant le point de vue de P. Ingallina, le projet urbain n'est pas une recette applicable partout à Alger ville et métropole, car chaque projet possède son propre contexte, son espace, ses acteurs même si bon nombre d'acteurs institutionnels sont les même du fait de l'organisation de la ville.</p>

Dans le chapitre 4 suivant et, au travers de l'étude des cas, mon analyse s'intéresse aux apports des projets et, à leurs impacts sur l'espace algérois.

3.4.7- Etudes de cas à Alger : *Mise en œuvre des projets urbains et, recherche de stratégies spatiales ?*

Depuis l'indépendance, le constat en termes de cohérence de la ville est implacable ! Les opérations d'urbanisation conduites sous la pression d'opérations de satisfaction de besoins essentiels urgents de la population (logements, équipements et infrastructures, santé, emplois...) n'ont pas favorisé une cohérence de la ville. Cependant, depuis plus d'une décennie, nous pouvons observer que la ville d'Alger connaît le déploiement d'actions urbaines marquées par d'une part, des pratiques²¹⁵ et comportements ayant influencé l'aménagement de la ville, les formes du bâti,... et, d'autre part, par l'ouverture vers l'économie mondiale exprimée au travers de la mise en place de grandes infrastructures d'aménagement urbain (transport, communication, équipements structurants, extension de l'aéroport international,...) pour répondre également, à des exigences urbanistiques attirant des investissements économiques diversifiés dans le cadre de la mise en œuvre d'instruments d'urbanisme (PUD, PDAU, POS,) facilitant d'éventuelles localisations selon les disponibilités de ressources foncières et économiques.

²¹⁵ Pratiques et comportement liées à la culture locale de la région.

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>Depuis 2005, une relance économique favorable à une nouvelle stratégie de développement a permis de réviser les modes et fondements de l'urbanisation plaçant la démarche du projet urbain au centre des politiques territoriales²¹⁶. Cette stratégie est basée sur la mise en place de grands projets urbains et structurants comme éléments stratégiques d'une nouvelle composition urbaine : plusieurs PU d'envergure internationale sont lancés dans ALGER dans le cadre d'un processus de développement de son attractivité et de sa compétitivité.</p> <p>Cette nouvelle composition urbaine est commandée par un large cercle d'acteurs qui avec la dynamique du projet urbain, porte l'élaboration des scénarii possibles pour le développement urbain durable : « projet urbain » et développement durable sont devenus les deux notions les plus utilisées dans le vocabulaire des acteurs d'ALGER ville et, métropole</p> <p>Le lancement de nombreux projets urbains dans le périmètre de la wilaya exprime une grande ambition d'ouverture vers l'international et, leurs différentes échelles spatiales et temporelles ont permis d'élargir le cercle des acteurs (de professionnels pluridisciplinaires, décideurs, investisseurs, élus, gestionnaires à acteurs de la société civile) qui participent tous à l'élaboration des scénarii relatifs aux aménagements et au développement urbain.</p>	<p>Depuis Rio de Janeiro au lancement des agendas 21, <i>Le concept de développement urbain durable s'impose en base d'une planification urbaine nouvelle pour maîtriser l'étalement urbain avec, l'introduction des outils législatifs dans la réglementation algérienne.</i></p> <p>Ces outils dominant petit à petit l'orientation de la planification spatiale de la ville dans ses dimensions économique, sociale, environnementale.</p> <p>En conséquence, le PDAU est devenu un <i>projet de ville stratégique</i>²¹⁷ n'obéissant pas aux méthodes de programmations directives : il organise les orientations d'aménagement et leurs traductions sur le terrain.</p>

3.4.7.1- Projets programmés par le PDAU

LIGNES DIRECTRICES	PROJET URBAIN (PU)
<p>Suite à la crise économique et financière mondiale, les priorités dans le domaine des politiques urbaines ont été réorientées vers le développement des stratégies de dynamisme urbain encourageant les méthodes de communication à se focaliser sur le développement économique de la ville et, à couvrir les insuffisances en matière de logements et d'équipements publics.</p> <p><i>Les orientations du PDAU</i> incitent à développer un réseau d'équipements pour répondre d'une part, aux besoins de la population en termes des services sociaux et culturels et, d'autre part, d'un territoire plus équitable, fonctionnel, cohérent et axé sur la valorisation du polycentrisme principalement, pour conforter un développement régional et une projection internationale, puisque l'objectif aujourd'hui est d'atteindre un développement intégré et durable et un défis à relever aux multiples échelles (locales, régionales et nationales...).</p> <p><i>Les dynamiques démographiques</i> influencent les besoins quantitatifs en investissement qui évoluent dans le même sens que la population et, la structure d'âge de la population influence la détermination de la nature des projets à programmer qui prendront aussi, en compte les scénarii possibles d'évolution des comportements démographiques.</p> <p><i>Les dynamiques socio-économiques</i> étant fortement liées à la redistribution des richesses créées aux différentes échelles (nationale, régionale et locale) <i>la programmation du projet selon les dynamiques socio-économiques est réputée contribuer à prévenir de la profusion d'inégalités interdépendantes sur le territoire considéré.</i></p>	<p><i>Les projets programmés par le PDAU</i> ont pour objet de : (i) fixer la population et de contribuer à la cohésion sociale et territoriale (développement social) et, à la capacité compétitive des villes et des régions ;(ii) sont des instruments de qualification et valorisation des espaces urbains.</p> <p>La demande de <i>projets programmés par le PDAU</i> est en fonction des dynamiques démographiques²¹⁸, et des dynamiques socioéconomiques²¹⁹.</p> <p>Et, la programmation de ces projets repose sur des principes et des dispositions liées aux spécificités du territoire considéré mais, on note qu'au niveau international, seules quelques références de base, et uniquement pour certains équipements existent et, sans aucune norme rigoureuse pour l'ensemble des équipements.</p>

²¹⁶ Comme en témoignent les récentes lois en matière d'urbanisme.

²¹⁷ Plutôt qu'un instrument d'aménagement réglementaire.

²¹⁸ Théorie qui renvoie à l'étude des populations humaines, de leur état, de leur mouvement ainsi que des facteurs (biologiques, socioculturels, ...) agissant sur ces caractéristiques. État quantitatif de la population humaine dans une région ou un pays déterminés. (*Source Dictionnaire Larousse*).

²¹⁹ La dynamique sociale renvoie au développement, aux mouvements des populations tandis que la dynamique économique renvoie au développement des activités économiques. (*Source Dictionnaire Larousse*). *Les dynamiques socio-économiques sont donc appréhendées comme le flux ou le développement humain et des activités économiques.*

3.4.7.2- Principes d'orientation de la programmation des équipements sur le territoire de la Wilaya

Quatre Principes selon la configuration urbaine actuelle de la wilaya d'Alger et, selon les défis à relever :

Équité : renvoie à l'égalité des chances des usagers pour bénéficier des bienfaits du projet.
Proximité : tout en respectant le cadre de vie des habitants, le principe de proximité est envisagé en fonction du type d'équipement considéré.
Polycentrisme : renvoie au renforcement des centralités qui existaient auparavant : la structuration selon modèle urbain polycentrique contribue à un développement plus durable.
Rationalité : tient compte de l'impossibilité d'agir de manière uniforme sur l'ensemble du territoire et, qu'il devient nécessaire de se focaliser sur l'efficacité par une affectation permettant d'élargir le réseau de couverture et de l'équité.

3.4.7.3- Critères de programmation

Selon le PDAU, les critères pouvant orientés la programmation des projets prendront en charge les six aspects suivants :

Rayonnement : aspect relatif au temps et à la distance parcourue par les usagers entre le lieu de départ (généralement le domicile) et le lieu de destination (le projet), à pied ou en ayant recours aux transports publics. Cette valeur est mesurée en minutes ou kilomètres.

Zone d'influence : tout en tenant compte des caractéristiques physiques du territoire et du réseau de transport, la zone d'influence est mesurée par rapport aux voies de communication.

Population-base : par la mesure quantitative de la population (nb d'habitants, nb d'usagers couche de population déterminée,) qui a encouragé la création du projet.

Critère de programmation : repose sur le fonctionnement et la gestion du projet.

Critère de dimensionnement : permet d'estimer les dimensions du projet programmé.

Critère de localisation : permet de viser la complémentarité entre les projets et, à mettre en évidence les caractéristiques que posséderaient les espaces à choisir, pour recevoir ces projets.

L'importance de la programmation des réseaux d'équipements dans une ville pour la fixation de la population et sa cohésion sociale et, pour la détermination de son niveau d'attractivité, mérite d'être relevée.

Le réseau d'équipements de la wilaya d'Alger est diversifié, développé suite à de très importants investissements publics. Toutefois, la logique de localisation de ces équipements sur le territoire de la wilaya, reste influencée par des problématiques sectorielles et/ou par la disponibilité de terrain ou par la proximité de réseaux de voirie.

Et, la localisation de ces équipements, par secteur (santé, enseignement, sport, cohésion sociale, culture) et par rapport aux réseaux de voirie, se présente comme suit :

A- Santé

Selon les services de santé de la Wilaya d'Alger, le réseau des équipements de santé de la wilaya, est composé de 321 équipements. La localisation de ces équipements est fixée en concertation avec la Direction de la Santé publique du ministère en charge de la santé. Le réseau est composé d'hôpitaux, de polycliniques et, de salles de soins.

Les hôpitaux unités de santé les plus importantes, sont localisés d'une façon centrale pour un accès facilité aux citoyens.

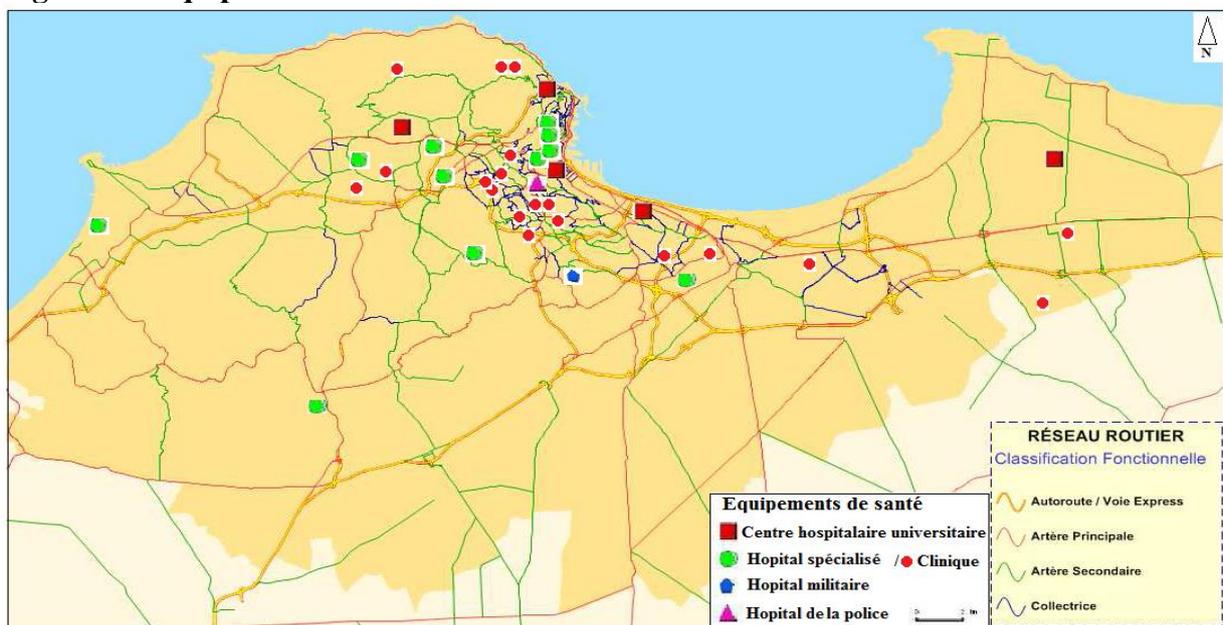
Les Polycliniques viennent en deuxième position en termes de services et, offrent divers soins et services de santé primaires (services d'urgence, analyses, services dentaires, ...). Elles sont localisées pour couvrir la totalité du territoire de la wilaya.

Les salles de soins, sont localisées selon la zone d'influence de 1 km, mais certains territoires récemment urbanisés ne disposent pas encore de salles de soins.

A noter la forte concentration des équipements de santé au centre de la ville, une localisation ponctuelle à l'Est, à l'Ouest, et au Sud-ouest : ainsi, la localisation de ces équipements ne suit pas tout à fait le sens de l'étalement de la ville (Est de la ville), elle a été davantage, influencée par la localisation des ressources humaines universitaires.

Par ailleurs, des investissements publics et privés d'établissements de santé pluri-spécialisés ont été proposés et, leurs localisations sont en cours d'études.

Figure 25: Equipements de santé



Par Keltoum Saidani à partir des données du PDAU

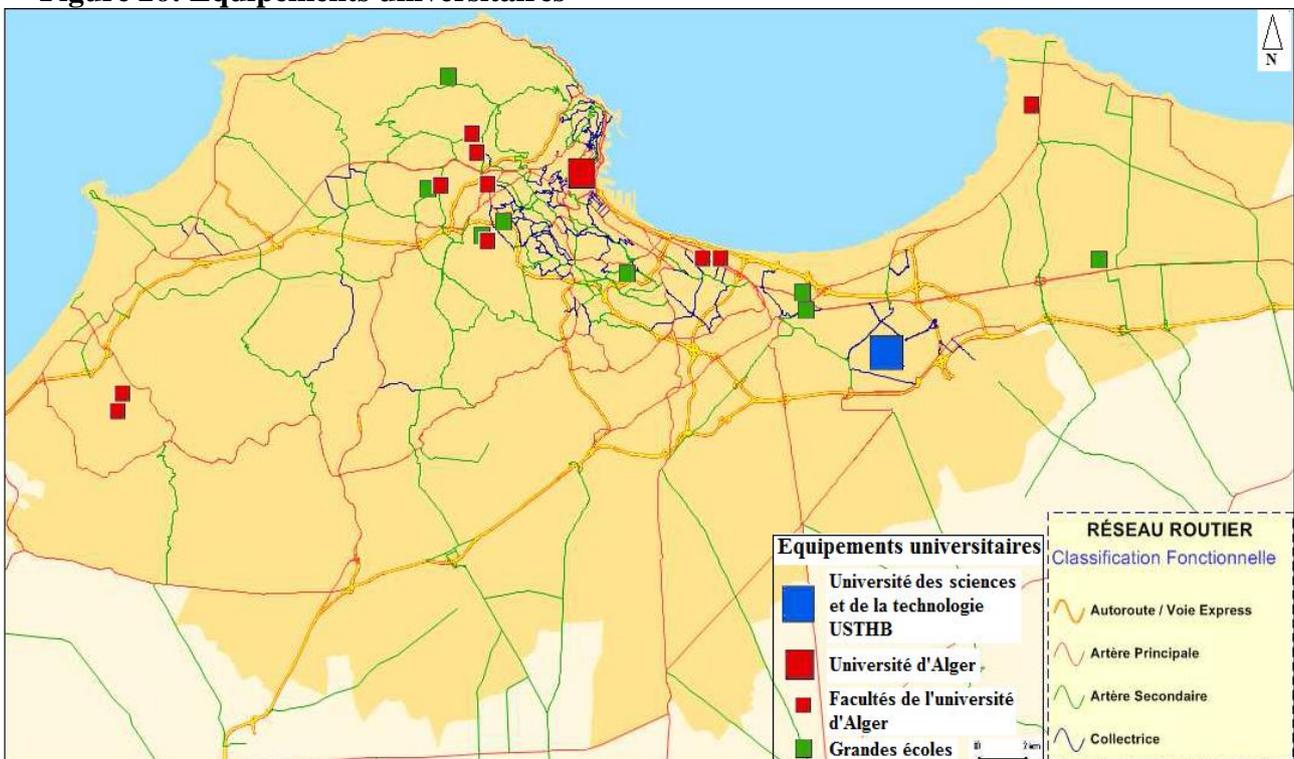
B- Enseignement

La wilaya est marquée par une forte concentration d'équipements de l'enseignement supérieur au centre de la ville d'Alger et, au vue de l'affluence nationale et, internationale, cette concentration lui procure un aspect métropolitain.

La ville possède deux universités, une au centre et une à l'Est à Bab Ezzouar, des écoles de diverses spécialités longent le centre de la ville et, des annexes de l'université d'Alger se trouvent à l'extrémité Est et à l'extrémité Ouest de la ville : cette concentration invite la population à se rapprocher du centre.

La localisation présentée sur la carte ne reflète pas celle d'un territoire équitable, fonctionnel, cohérent et, elle ne met pas en valeur son aspect polycentrique sur le territoire.

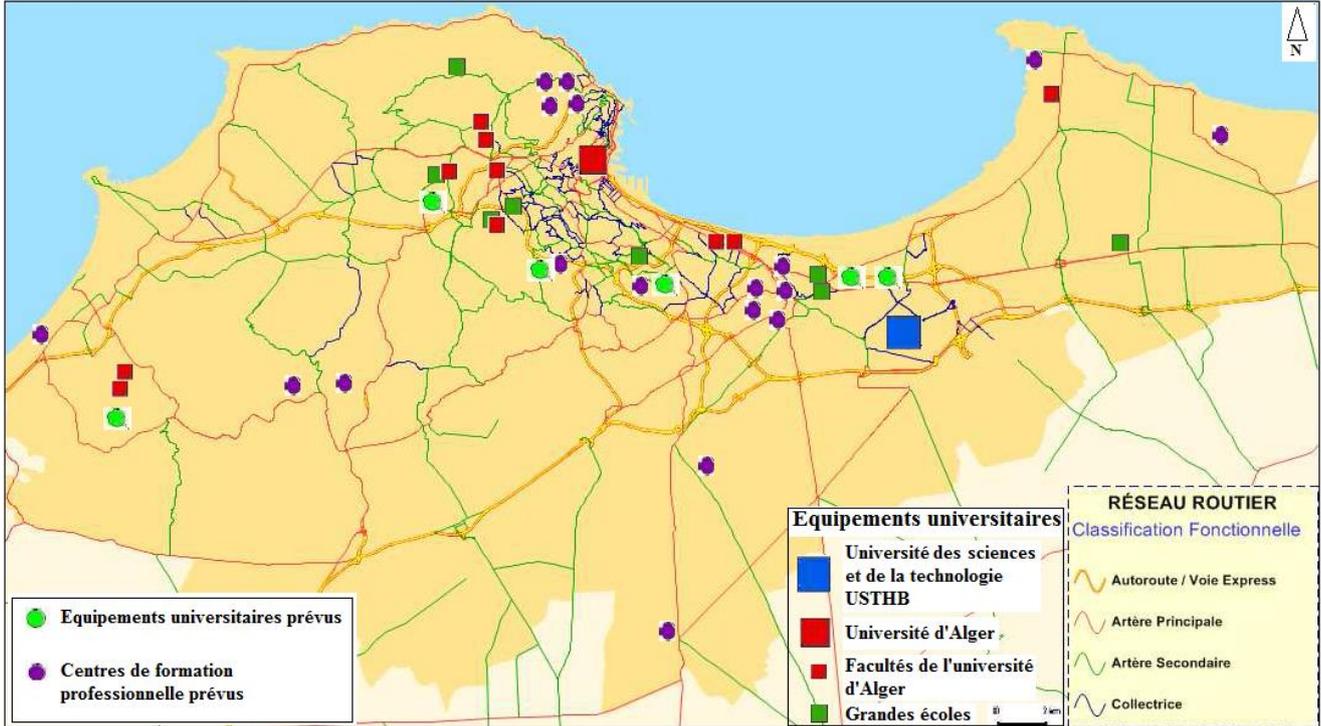
Figure 26: Equipements universitaires



Par Keltoum Saidani à partir des données du PDAU

Le PDAU, dans un souci d'amélioration de l'équité au niveau de la couverture universitaire, propose des nouveaux équipements vers les zones les plus périphériques permettant de mieux répondre au processus en cours, de l'expansion urbaine accélérée.

Figure 27: Propositions d'équipements universitaires



Par Keltoum Saidani à partir des données du PDAU

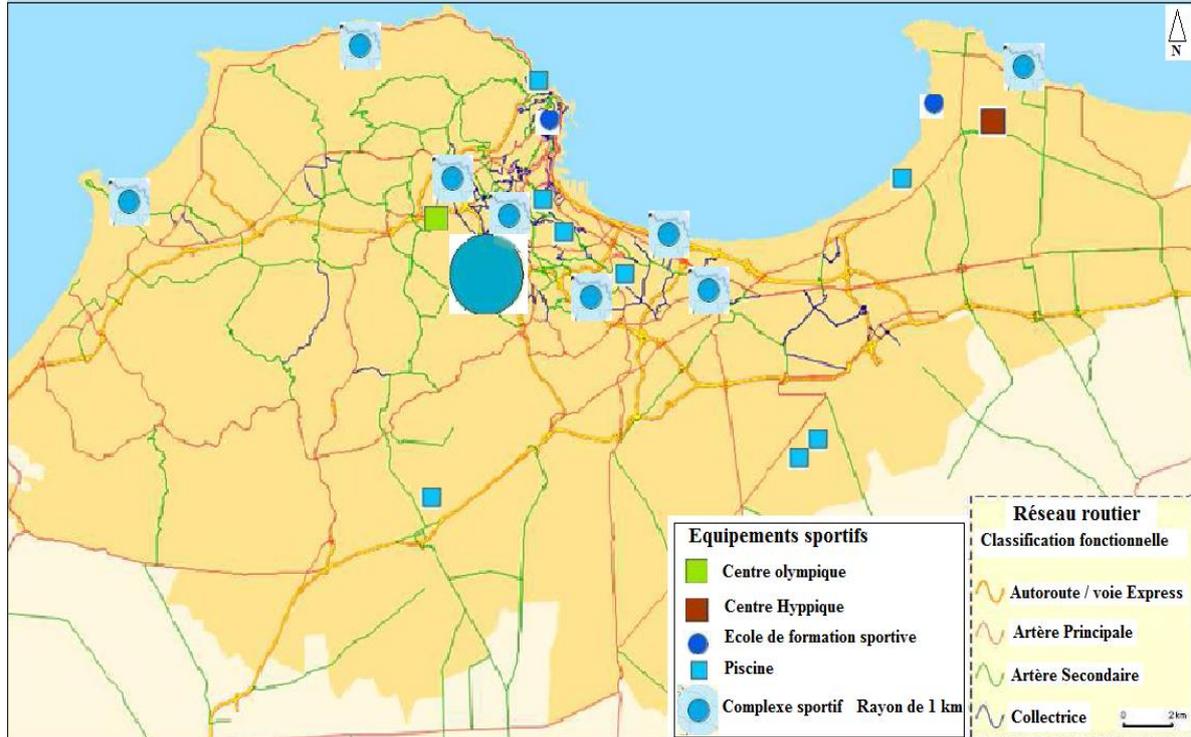
C- Sport

Le sport est une activité exercée de longue date dans notre société. A cet effet, la wilaya dispose un réseau d'équipements sportifs dont une partie d'équipements (en général de faible capacité) financée par des dons privés. L'autre partie est établie formellement sur des financements publics d'équipements sportifs de différents types (stades, aires de jeux, terrains spécialisés, salles omnisports, courts de tennis, terrains spécialisés...).

La répartition des équipements reste hétérogène comme l'illustre la figure 29. Et, parmi les différentes typologies d'équipements existants, les aires de jeux et les stades enregistrent la plus grande dispersion territoriale dans la wilaya.

Les équipements à vocation sportive notamment, les stades, sont localisés principalement dans les communes proches du centre de la wilaya et, les zones environnantes. Et, la couverture territoriale du reste de la wilaya est faible à insuffisante avec un nombre des salles omnisports plus important dans les communes du centre et de l'Est par rapport à celui des communes de l'Ouest.

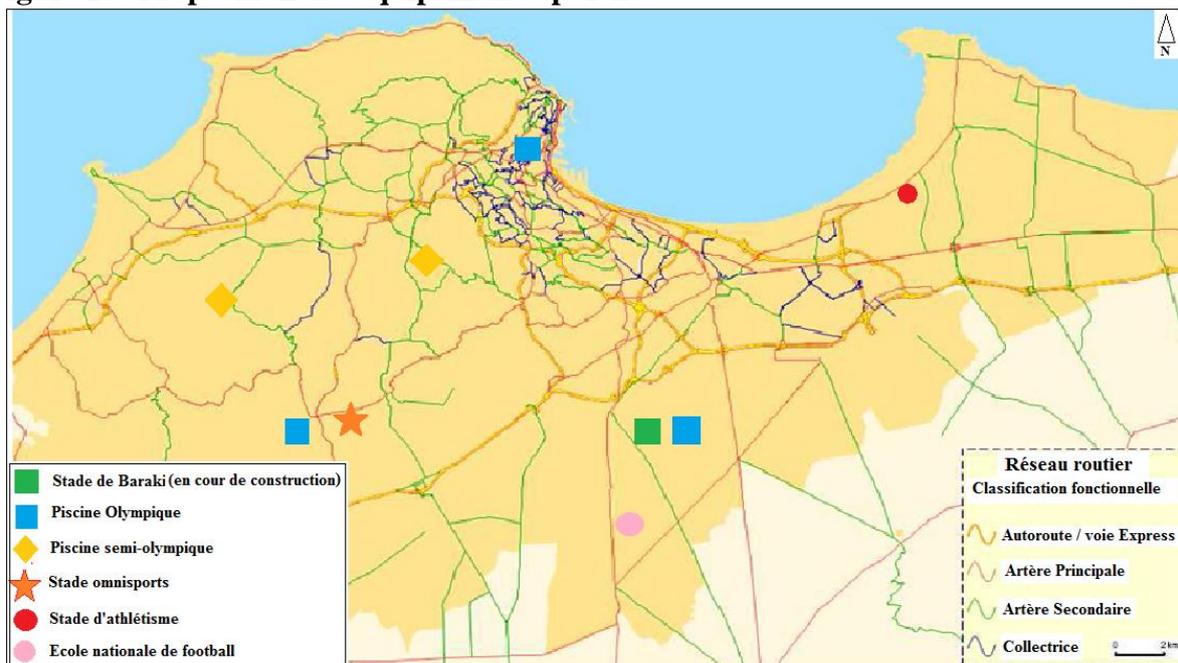
Figure 28: Equipements sportifs existants



Par Keltoum Saidani à partir des données du PDAU

Les nouvelles propositions tentent de répartir les équipements sur plusieurs communes de la wilaya, dont le plus important équipement est le *stade de Baraki* qui permettra de créer une nouvelle centralité sportive dans la région. *Et, ce projet urbain pourra être considéré comme un élément structurant du fait de son importance géographique et physique (40 000 places).*

Figure 29: Proposition des équipements sportifs.



Par Keltoum Saidani à partir des données du PDAU

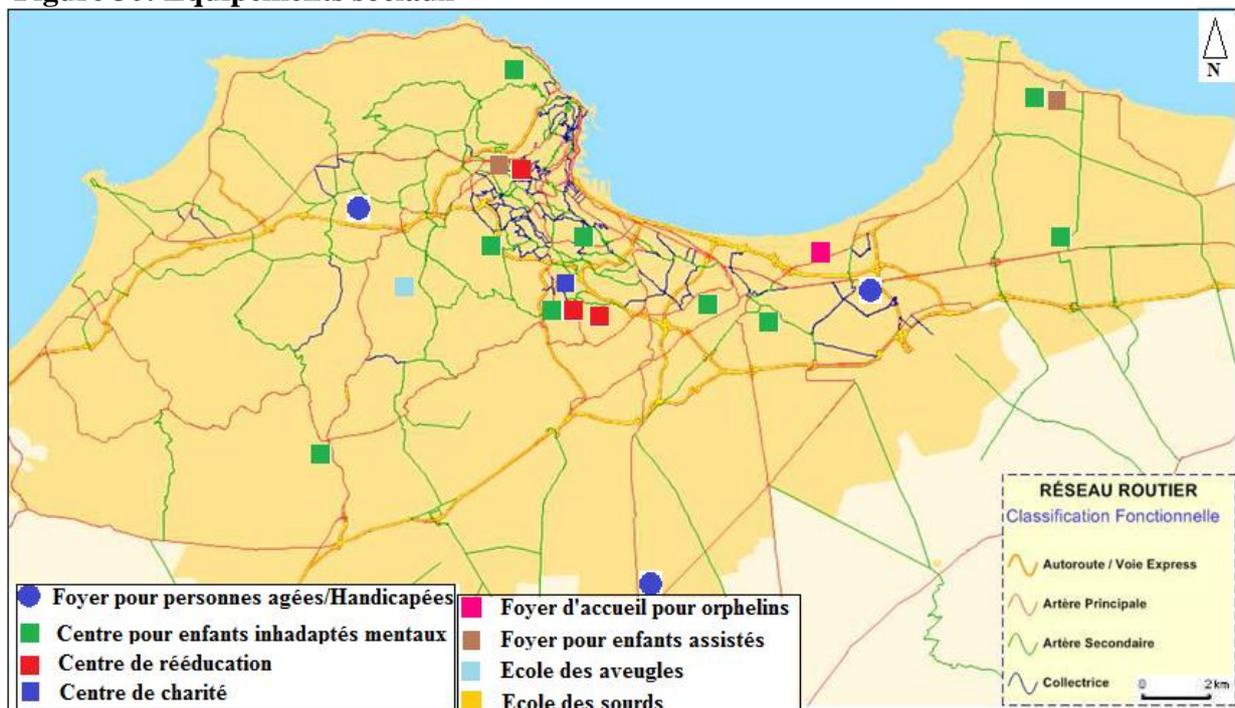
D- Cohésion sociale

Abordée dans le préambule, la société algérienne est en mutation et en transformation : cette évolution accélérée notamment, à ALGER, associée aux capacités économiques de la capitale et, du port, encourage le brassage de populations généralement, en situations matérielles difficiles voire, très souvent en ruptures sociales²²⁰. Cette situation nécessite la production de services et équipements sociaux dans la wilaya d'Alger afin de juguler l'exclusion sociale et la pauvreté qui reste une priorité des politiques de luttres contre l'exclusion sociale des autorités locales.

Cependant, le réseau des équipements sociaux de la wilaya- (maison de jeunes, foyer pour personnes âgées, centre d'accueil d'enfants handicapés, crèches, ...) malgré l'appui des autorités nationales et locales aux ONG, - reste insuffisamment, diversifié. En effet, la couverture sociale est insuffisante en nombre d'établissements par rapport aux besoins, à la superficie du territoire national et, au nombre de la population vulnérable concernée.

La localisation de ces équipements reflète une concentration le long de la baie d'Alger, et une quasi- absence d'équipements notamment, sur les communes de l'Ouest où les autorités nationales et locales, fournissent des appuis aux initiatives développées par les ONG œuvrant en particulier, dans les domaines des femmes et des enfants.

Figure 30: Equipements sociaux

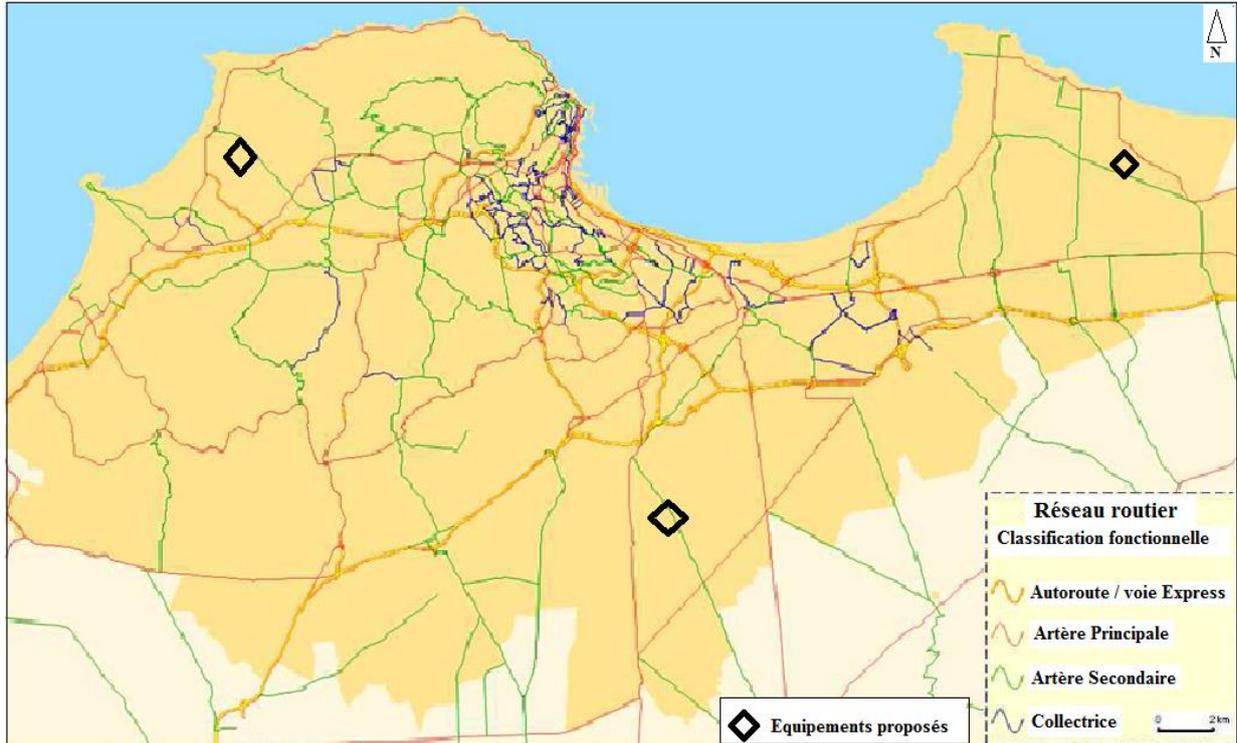


Par Keltoum Saidani à partir des données du PDAU

Selon la Direction de l'action sociale et la solidarité communautaire, la réalisation de centres médico-pédagogiques est programmée pour les enfants inadaptés, handicapés, personnes âgées à Baraki (au Sud), à Chéraga (l'Ouest) et à Rouïba (l'Est) comme l'illustre la figure ci-dessous.

²²⁰ Ruptures aggravées et pas encore stabilisées depuis la décennie noire.

Figure 31: Proposition des équipements sociaux



Par Keltoum Saidani à partir des données du PDAU

E- Culture

La prise en charge du secteur de la culture, de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel et la mise en place d'équipements culturels font partie des priorités de l'aménagement du territoire notamment, dans la wilaya d'Alger.

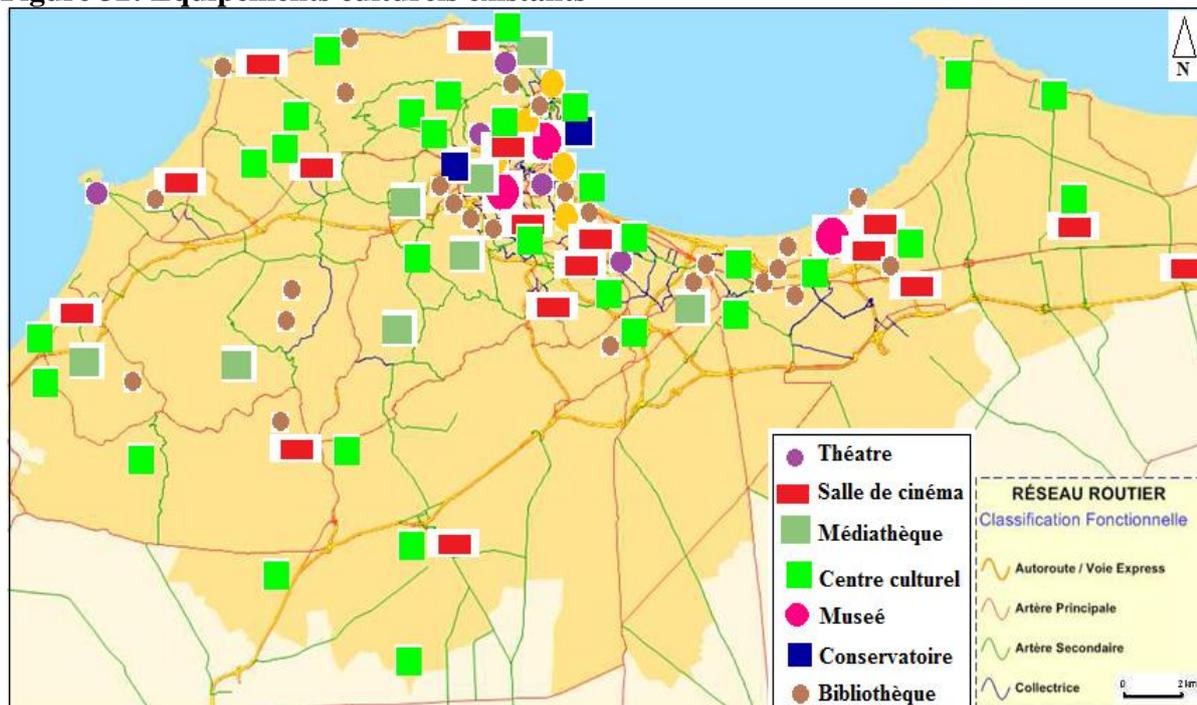
Ces équipements sont considérés comme un moyen d'affirmation d'une métropole qui ambitionne d'acquies un futur international (Alger 2030 métropole internationale de niveau régional).

La wilaya d'Alger dispose de 159 équipements culturels, répartis selon huit typologies : musées, salles de cinéma, bibliothèques, salles de lecture, médiathèques, centres culturels, conservatoires et théâtres. (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.96).

Les équipements culturels dans la wilaya connaissent une attraction d'échelle nationale les positionnant comme équipements de référence pour tout le pays, en particulier, le réseau muséologique qui jouit d'une grande importance à la fois nationale et internationale.

La répartition des équipements culturels révèle une concentration spatiale dans l'hyper-centre et autour de la baie d'Alger, le reste du territoire notamment, les zones Est et Sud-Est présentent une faible offre quantitative représentée par une faible couverture sur le territoire comme l'illustre la carte.

Figure 32: Equipements culturels existants



Par Keltoum Saidani à partir des données du PDAU

Le Schéma directeur sectoriel des biens et services et des grands équipements culturels du Ministère de la Culture a retenu le développement d'une stratégie nationale de promotion de la lecture et de l'accès aux livres et à l'information dont les orientations se basent sur la diversification de la typologie des équipements culturels notamment, les espaces de lecture, la restauration des salles de cinéma fermées, la création des théâtres, la construction d'opéras, la construction d'une salle de spectacles de grande capacité et la mise en œuvre d'un plan de valorisation et de formation des ressources humaines affectées au secteur de la culture. Depuis la mise en place de cette stratégie en 2011, l'Opéra d'Alger est opérationnel et, les autres projets accusent des retards.

F- Grandes centralités dans la wilaya d'Alger

Depuis, la reprise des années 2000, les investissements publics ont été orientés vers le développement d'un réseau d'équipements diversifiés au service de la population de la wilaya et du pays. *La wilaya assure une centralité en termes d'offres de services collectifs à différentes échelles : les équipements allant d'une attraction locale très restreinte à une capacité polarisatrice s'étendant à toute la Wilaya et même à tout le pays* (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.49).

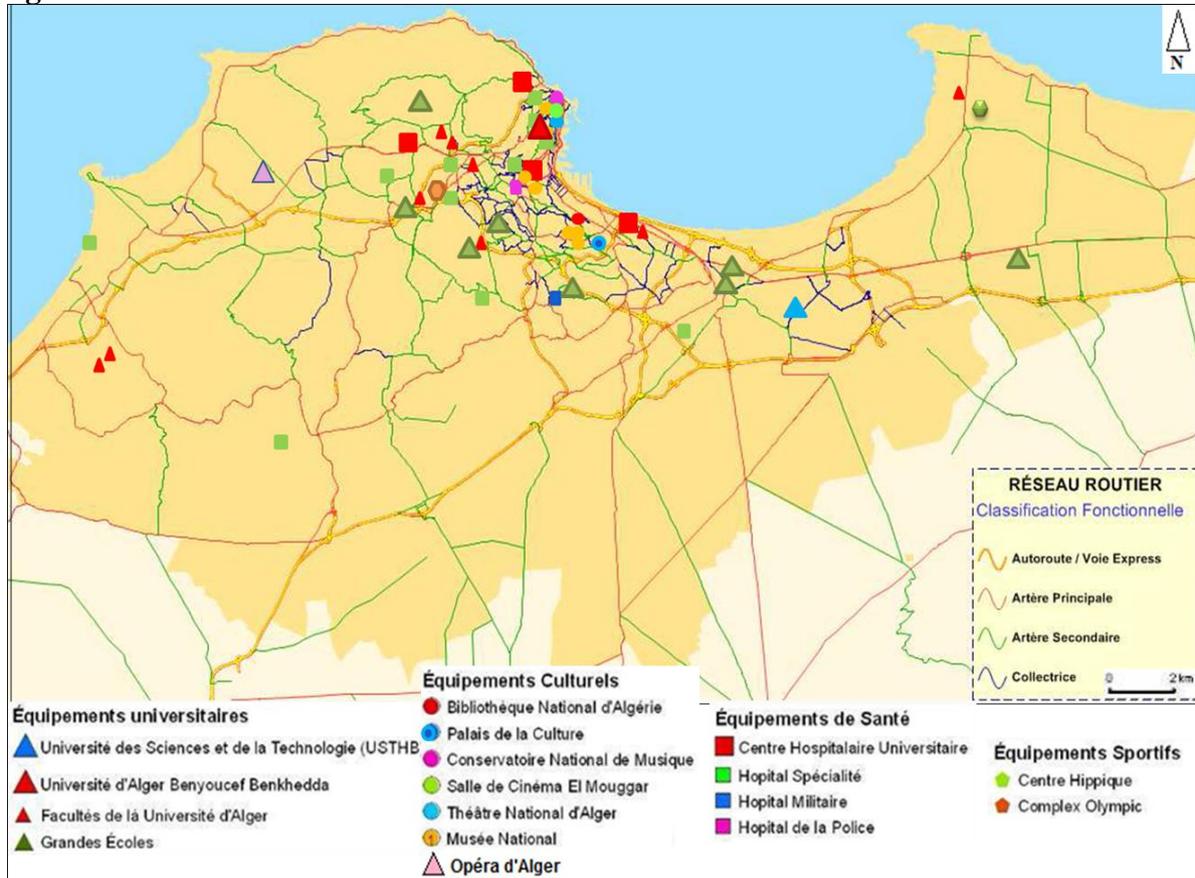
Le centre de ville abrite le plus grand nombre d'équipements qui constituent *les centralités principales* et, les centralités secondaires sont créées notamment, dans la zone Sud-Ouest de la ville.

Et, de manière plus générale, l'offre en équipements ne concorde toujours²²¹ pas avec le processus d'urbanisation accélérée de la Wilaya d'Alger et, la réponse à la demande de la

²²¹ Pour rappel, du fait des décalages nés de l'héritage et des dynamiques démographiques et des dynamiques socio-économiques post indépendances.

population n'est pas équitable en matière de santé, d'enseignement, de culture, ou de sport, voire même de transport urbain puisque l'accessibilité est restreinte par la congestion (élevée aux heures de pointe) du centre de la ville malgré les moyens de transport développés (métro, tramway...).

Figure 33: Grandes centralités



Localisation des équipements de niveau Ville-Capitale dans la Wilaya d'Alger, élaborée par Keltoum Saidani, (source PDAU).

Chaque projet possède une zone d'influence déterminée suite à la programmation du projet lui-même, à sa localisation, à son dimensionnement et, aux rôles des différents acteurs pour sa planification et sa gestion.

3.4.8- Justification du choix des projets urbains

Pour les études de cas, j'ai procédé aux choix des cas de projets urbains implantés en divers point du territoire de la wilaya d'Alger et correspondant à diverses classes de projet urbain. Puis, sur la base des informations et, données disponibles et collectées, j'ai procédé à une analyse du processus de mise en œuvre de chaque projet et, des choix de planification associés à ces projets. Cette analyse devrait me permettre *premièrement*, d'examiner l'impact urbain et environnemental de ces projets puis *deuxièmement*, de vérifier de façon pragmatique les portées théoriques des hypothèses établies et, *troisièmement*, d'examiner concrètement la logique de répartition que dirigent la conception et la mise en œuvre des projets urbains sur le territoire de la wilaya (57 communes).

A cet effet, après avoir examiné des projets urbains réalisés ou en cours de réalisation et, mon choix s'est porté sur deux types de projets : les premiers sont des projets planifiés par des autorités désignés *projets formalisés* : ils sont considérés comme d'importantes opérations urbanistiques justifiées principalement, par leurs grandeurs et renommées, et, les seconds sont des projets imposés par leur processus de mise en œuvre au travers de leurs degrés d'influence sur la population et sur le territoire lui-même, désignés *projets non formalisés* : ces projets sont soumis à leurs propres processus de mise en œuvre qui nécessairement, seront confrontés au processus planifié.

Ainsi, classés, *les projets urbains et structurants retenus* sont :

- *Projets urbains publics formalisés* :
 - Projets urbains en équipements structurants générant de nouvelles centralités.
 - Projets urbains d'infrastructure de communication et de transport.
 - Projets urbains d'aménagement paysager.
- *Projets urbains privés non formalisés* :
 - Pôle commercial du Hamiz,
 - Quartier multifonctionnel de Sidi Yahia.

3.4.8.1- Projets urbains formalisés

Les projets sélectionnés sont intégrés dans les stratégies d'aménagement et dans les circuits de l'économie formelle. Ces projets considérés structurants sont programmés par des actions publiques et, déployées en faveur d'Alger ville et de son image selon des pratiques guidées par des instruments réglementaires et législatifs *afin d'assurer une cohérence urbaine*.

Ces projets tentent d'exprimer ou de véhiculer l'ambition de porter ALGER métropole au niveau des grandes villes internationales.

A- Projets urbains en équipements structurants générant de nouvelles centralités

Afin de renforcer la gestion de la ville d'Alger et, d'arriver à une bonne gestion dans un cadre de développement urbain durable, un recours à la mise en place de nouvelles centralités urbaines a été opéré par le développement d'équipements d'agglomération et de services de proximité en créant des pôles de divers caractères (commerciaux, religieux, éducatifs, services, ...) selon une répartition sur le territoire qui permette de réduire les inégalités sociales et territoriales, de réduire les déplacements au titre de la lutte contre l'engorgement des centres des agglomérations, de la lutte contre la consommation des carburants et, de la lutte contre la pollution atmosphérique,..). Ces pôles sont désormais, considérés comme des *éléments stratégiques* pour la ville.

Parmi ces opérations dont, les plus importantes comportent une série de projets structurants, j'ai retenu le projet urbain de la ville nouvelle de Sidi Abdellah et le projet urbain de la Grande Mosquée d'Alger.

a- Présentation du projet 1 : Projet de la ville nouvelle de Sidi Abdellah

Le projet de la ville nouvelle de Sidi Abdellah est situé à 30 km au Sud-Ouest d'Alger dans la commune de Mahelma.

Selon le rapport de Souag et Dorbhan s. d., le projet s'inscrit dans le cadre d'une politique urbaine et d'aménagement du territoire dont l'objectif est de limiter l'hyper concentration humaine dans la capitale qui génère de grandes difficultés de gestion urbaine (réseaux, équipements, circulation) et de mettre un terme à l'extension de la ville au dépens des meilleures terres agricoles et de l'environnement.

Ainsi, cette démarche conduit à définir une *approche environnementale* tant dans l'aménagement de la ville que dans sa gestion urbaine, au travers de la prise en compte des aspects liés au transport, à la pollution, à la préservation des ressources. Il s'agit du développement des transports en commun, de la limitation de la pollution, de la préservation des ressources du cadre de vie, et des ressources hydriques rares dans le cas de la ville nouvelle de Sidi Abdellah, et, à cet égard, d'une manière générale dès lors que *les ressources hydriques sont officiellement, considérées comme ressource rare essentielle, leur préservation devrait constituer une obligation pour tout projet d'aménagement urbain.*

Le site du projet de la ville fait partie du Sahel d'Alger, compris entre la plaine de la Mitidja (au Sud) et la plaine littorale (au Nord). L'espace rural se trouve à l'extérieur du périmètre d'urbanisation d'une superficie estimée à 4000 hectares !

Le principe d'aménagement s'est appuyé sur les centres urbains existants et, la topographie tandis que la voirie existante forme la structure des relations entre les nouveaux quartiers. *Le territoire de l'agglomération est divisé en 23 quartiers* (unités urbaines) qui sont déterminés essentiellement, soit par le site soit par le tissu existant. Ces quartiers sont conçus en continuité les uns avec les autres avec une option de base, l'occupation des reliefs topographiques avec des trames urbaines denses.

Le programme comporte *des équipements structurants et d'accompagnement indispensables* : centres commerciaux et de services, équipements scolaires, sanitaires et culturels, ... ; *des parcs d'activités* : un pôle économique et universitaire et, *un parc urbain de 150 hectares situé au cœur de la ville nouvelle.*

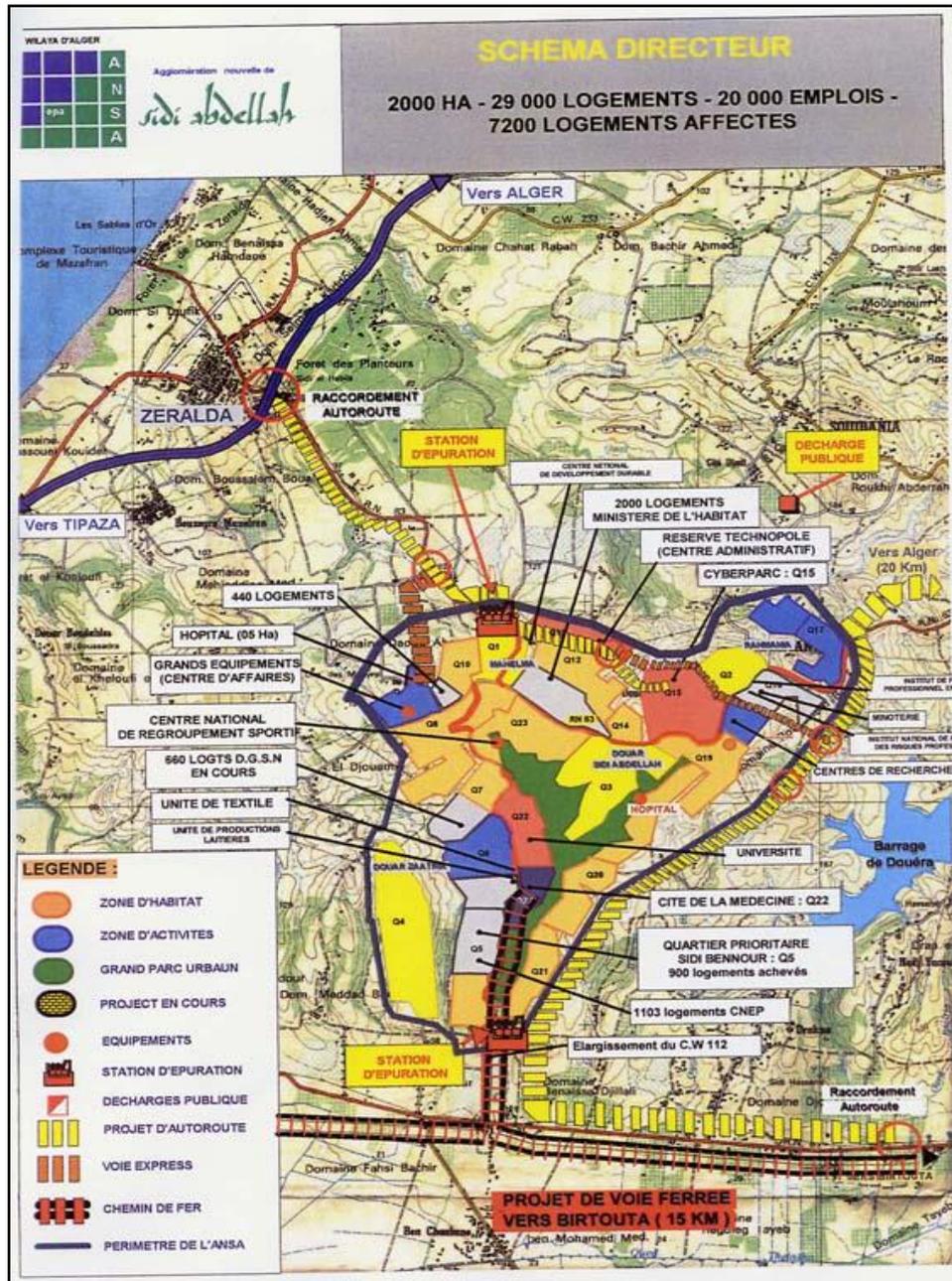
En septembre 1997, l'Etablissement Public d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle de Sidi Abdellah (EPE-ANSA) est créé pour assurer le suivi et, l'encadrement de la réalisation des programmes et du développement de la ville nouvelle.

Figure 34: Localisation et accessibilité de la ville nouvelle de Sidi Abdellah



(Source : EPE-ANSA)

Figure 35: Schéma directeur de la ville nouvelle de Sidi Abdellah



(Source : EPE-ANSA)

Actuellement en cours d'aménagement, la première tranche de la ville nouvelle, comporte un parc d'activités et un programme de 3200 logements dont 1000 logements avec leurs viabilités sont en cours de réalisation.

Le projet- dans sa conception a réservé près de 25% de sa superficie aux espaces verts offrant un environnement de qualité et, de sa gestion de l'aménagement, - est considéré comme un modèle pour le développement durable.

« Le projet de Sidi Abdellah, né il y a plus de quinze ans, avait été confié à l'éminent architecte suisse Deluz Jean-Jacques, installé à Alger depuis les années 1950²²² qui avait imaginé une

²²² Décédé en 2009.

ville mixte à taille réduite (Deluz, 2010). Mais, au cours des années 2000, le projet est confié à un bureau d'études sud-coréen qui remporte plusieurs gros contrats de villes nouvelles et, « *Le projet de Jean-Jacques Deluz, ses dimensions délicates, son idée de réaliser un gros bourg, entre la ville et le village, a disparu. Les Coréens dessinent une grande ville à l'américaine* », explique l'architecte algérien Larbi Marhoum dans son intervention dans un journal (Marhoum, 2017).

Le projet : La ville nouvelle de Sidi Abdellah	
Commune	Mahelma
Date lancement des travaux.	Milieu des années 1990 puis arrêt jusqu'en 2008 reprise des travaux avec un délai de réalisation de 51 mois.
Intervenants et Partenaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maitre d'ouvrage multiple : Partenariat entre Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et de la Ville <u>et les secteurs</u> de l'Habitat et de l'Urbanisme, de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. 2. EPE. Ansa : Etablissement public chargé par délégation d'aménager le site et d'encadrer la réalisation de programmes publics et privés. 3. Maitre de l'œuvre : Groupe sud-coréen Keangnam, chargé de l'étude d'aménagement de la nouvelle ville de Sidi Abdellah. 4. Des entreprises de réalisation.
Enjeux	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Enjeux urbains</u> : <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrire dans la stratégie de restructuration de l'armature urbaine de la ville d'Alger pour maîtriser la croissance de sa périphérie. - Occuper les reliefs topographiques avec des trames urbaines denses, - Réaliser une ville d'une importante qualité urbaine. Modèle du DD 2. <u>Enjeux économiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité avec une économie ouverte aux investisseurs algériens et étrangers. - Renforcer le développement de l'emploi 3. <u>Enjeux environnementaux</u> : (i) Préserver les ressources. ; (ii) Limiter les pollutions. 4. <u>Enjeux sociaux</u> : Assurer la cohésion sociale.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser et soutenir la recherche d'une haute qualité environnementale. - Favoriser les modes de déplacement variés. - Relier Alger et ses environs tant par la route que par le rail.
Echelle	Intercommunale.
Articulation avec autre projet	La ville se situe au sud-ouest, une zone nouvellement urbanisée, actuellement absence d'une articulation avec d'autre projet.
Participation des habitants	Non.

Interprétation :

Conçue pour devenir une ville modèle du développement durable c'est donc, le degré de prise en charge des principes du développement durable dans ce projet qui sera au centre de mon analyse :

Articulation des échelles de territoires	Une intégration très partielle de la ville nouvelle dans l'agglomération d'Alger, qui se trouve sur deux communes mais la pratique intercommunale n'existe pas encore (EPE-ANSA est encore chargé du développement de la nouvelle ville) et, par les retards cumulés, les projets sur la ville ne sont pas encore opérationnels, pour définir l'échelle d'articulation.
Intégration des politiques publiques (économiques, sociales et environnementales)	Le projet n'étant pas achevé, il ne dispose pas encore de <i>contrat d'orientation communal ou intercommunal</i> ²²³ même si le programme s'inscrit dans le cadre du développement social urbain, il ne semble pas y avoir pour le moment de politique communautaire en la matière.
Articulation du court et du long terme	Actuellement le projet s'inscrit plutôt dans le moyen terme, puisqu'aujourd'hui il répond dans l'urgence aux besoins en termes de logement, mais avec les réalisations prévues, son devenir est envisageable sur le long terme.
Gouvernance : pilotage et partenariat multi-acteurs	L'objectif de la constitution de l'ANSA est d'assurer le pilotage du projet, mais un décalage existe dans les stratégies d'intervention, tout étant focalisé exceptionnellement sur le logement : plusieurs acteurs partagent le projet mais les associations et les citoyens ne participent pas de manière structurée et régulière.
Prise en compte des dimensions développement durable	Actuellement la priorité est accordée au pilier social, les autres piliers n'avancent pas au même rythme. Il faudrait attendre l'achèvement du projet pour observer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des aménagements prévus dans le projet pour déterminer le degré de leur prise en compte. Déjà, de sérieux progrès sont à faire pour avoir la cohérence de l'ensemble des dimensions et en particulier, de la dimension environnementale.
Globalité et Transversalité	La volonté générale d'intégrer le développement durable de façon transversale existe mais, sur le terrain il n'y a pas encore de réel travail de transversalité entre les différentes politiques sectorielles (aménagement, transports, santé, éducation, emploi, sécurité, justice...): les institutions concernées ne sont pas encore toutes opérationnelles et, parmi elles, celles qui le sont, fonctionnent de manière indépendante.
Concertation et Participation des habitants	On a pu constater une « concertation » indirecte à travers des notes affichées au niveau des établissements publics mais, la population n'est pas associée aux démarches du projet et, elle ne cherche pas à être impliquée.
Evaluation et le suivi	Le projet a été lancé dans le milieu des années 1990, pour un délai de 51 mois, le projet a cumulé du retard et aucune évaluation n'est disponible à ce jour.
Cohérence avec le contexte local	La ville étant en cours de construction et, bien que la partie logement soit déjà livrée on note le manque d'équipements de services de base pour la population.



La ville nouvelle en cours de construction, *source : ANSA*

Le projet, outre les retards accumulés, demeure sous la pression constante des besoins en logements : cette situation d'urgence « permanente » disqualifie de facto, le développement des activités et services nécessaires à l'émergence des fonctions urbaines. Leurs absences font que la notion de ville nouvelle reste orientée vers une urbanisation classique caractérisée par la priorité au logement ainsi que celle du programme. Pourtant, c'est précisément, le refus de cette configuration allié à la volonté d'avoir une ville harmonieuse prenant en charge les besoins de ses habitants en termes de services qui avaient motivé la décision du projet urbain de la ville nouvelle.

Compte tenu des délais requis pour l'achèvement des travaux et, l'atteinte des objectifs recherchés à savoir la recherche d'une haute qualité environnementale, le traitement des déchets, ..., une évaluation du type retour d'expérience nous paraît utile afin de dégager une stratégie de réalisation intégrant les divers acteurs institutionnels en explicitant leurs rôles et obligations, respectifs.

Avec cette expérience, la politique des villes nouvelles en Algérie au travers du nombre de villes nouvelles programmées sur des sites vierges, est autant défendue que critiquée au vu des résultats pas encore concluants notamment, en termes d'accessibilité.

Etant donné que la ville nouvelle de Sidi Abdellah prévoit un programme d'habitat et d'équipements assez consistant et vue la particularité morphologique de la zone, la nécessité de développer en premier lieu les infrastructures routières, s'impose afin de faciliter la communication des différents centres urbains et, en particulier, ceux de la couronne de la périphérie ouest d'Alger. Considéré comme l'un des principaux projets urbains dans l'aire métropolitaine d'Alger, la ville nouvelle de Sidi Abdellah devait s'inscrire dans une politique d'aménagement articulée autour d'un rééquilibrage urbain par un désengorgement du centre et

d'un développement de la périphérie or, à ce jour, seule une partie de cette ville nouvelle est habitée, le reste demeure un gigantesque chantier :



Etat général du site - Source : journal « le Monde » du 26 décembre 2017.

Le projet de la ville du futur, né il y a plus de quinze ans, fait que sa situation transitoire de chantier d'une part, ne facilite pas l'accès à l'eau courante qui n'est pas garantie à tous les habitants et, d'autre part, accélère les dégradations des bâtiments livrés qui sont déjà décrépis et, les trottoirs déformés, ... !

Les rez-de-chaussée, de nombreux locaux commerciaux sont toujours vides et, les rideaux métalliques baissés : pourtant, outre leur contribution à l'emploi, des attributions temporaires participeraient à leur conservation et à l'amélioration progressive du site !

b- Présentation du projet urbain 2 : Projet de la Grande mosquée d'Alger à El Mohammedia

Figure 36: Commune d'El Mohammedia dans la wilaya d'Alger



Source Wikipédia ,(« **Mohammadia (Alger)** », 2019)

La commune d'El Mohammedia est située dans la banlieue Est d'Alger et, durant la colonisation française, elle correspondait au quartier Lavigerie de la commune de Maison Carrée. Elle est

située à environ 10 km à l'est d'Alger, au cœur de la baie d'Alger. Elle est délimitée à l'ouest par l'Oued El Harrach, au Nord par la mer, au Sud par la route nationale (RN) 5 et à l'Est par les communes de Bordj El Kiffan et Bab Ezzouar (*Source, Wikipédia*).

La commune abrite plusieurs projets publics à caractère commercial, éducatif, touristique, ..., ainsi que le nouveau projet urbain de la Grande Mosquée d'Alger.

Figure 37: La Grande mosquée sur la baie d'Alger



Source EGIS, 2018

Le projet est implanté dans une zone constituée principalement, d'habitats collectifs et semi-collectifs répartis dans les différents quartiers et cités. Cette zone d'habitation d'une centaine d'hectares abrite plusieurs tours déjà construites et, la Grande Mosquée d'Alger qui est en cours de réalisation : elle serait la troisième plus grande mosquée au monde avec son minaret le plus haut dont la hauteur finie est de 270 mètres.



Au premier plan, le minaret et, en arrière-plan, les tours d'affaires près de l'hôtel Hilton.

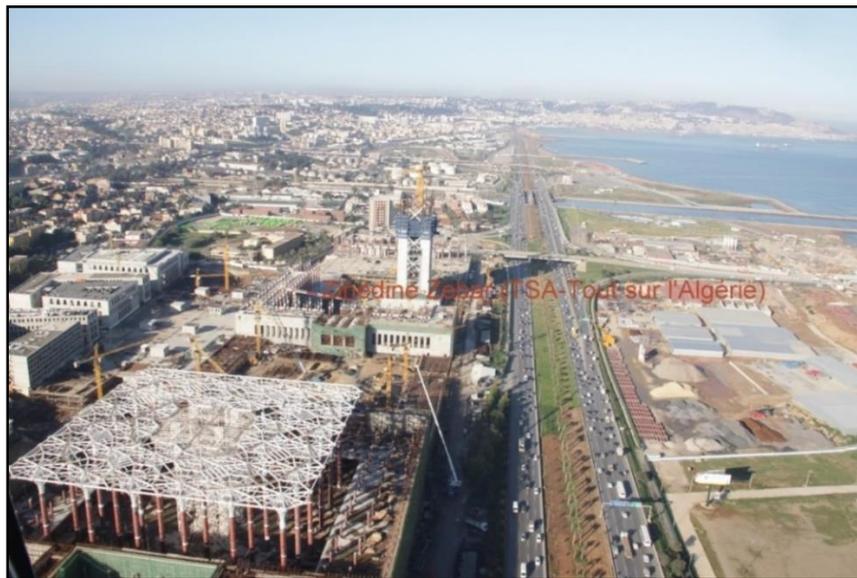
Source : Zinedine Zebar (TSA Tout sur l'Algérie) Déc 2015.

Le projet couronne la nouvelle zone touristique en cours de construction sur la baie d'Alger : il est entouré de l'aménagement paysagé des Sablettes, du complexe commercial d'ARDIS, des tours d'affaires et, de l'hôtel Hilton.



Le projet en cours de construction, Source : Zinedine Zebar (TSA Tout sur l'Algérie) Déc 2015.

La Grande mosquée occupe un lieu stratégique, face à la baie d'Alger



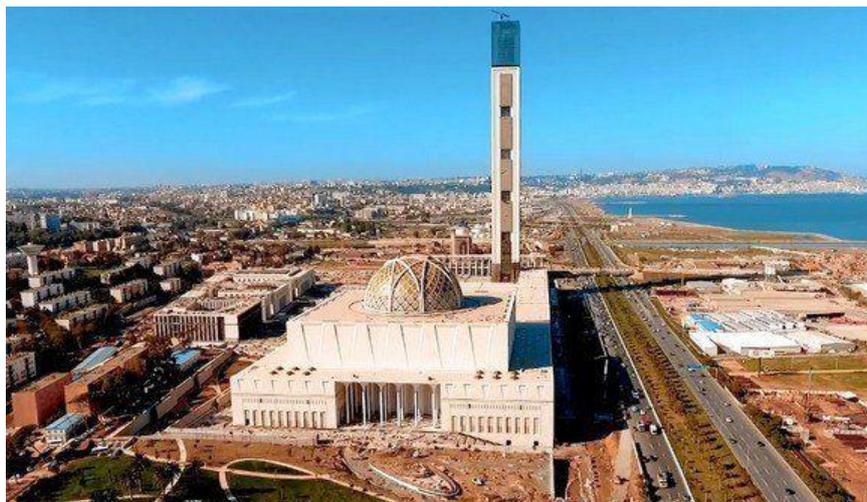
La Grande mosquée d'Alger s'étend sur environ 20 hectares.

Source : Zinedine Zebar (TSA Tout sur l'Algérie) Déc 2015.

En sus du minaret et de la salle de prière d'une capacité de 120 000 fidèles, la Mosquée comprend douze bâtiments dont une bibliothèque, Dar El Qoran, un centre culturel, une salle de conférence, un musée d'art et d'histoire islamique, des jardins...

Le projet est issu d'une décision politique de haut niveau : « *L'usage de cette mosquée n'est pas l'embellissement de la capitale ou le front de mer mais nous voulons sécuriser la vie intellectuelle et confessionnelle des Algériens* » Mohamed Aïssa²²³.

²²³ Ministre des Affaires religieuses et des Wakfs.



La mosquée en voie d'achèvement, source : newsletter quotidienne du HuffPost, février 2019.

Le projet : La grande mosquée d'Alger	
Commune	El Mohammédia
Date de lancement des travaux.	20 Avril 2012.
Intervenants/Partenaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maître d'ouvrage unique : Ministère des affaires religieuses. 2. Maître d'ouvrage délégué : ANARGEMA. Agence nationale de réalisation et de gestion de la Mosquée d'Algérie. 3. Maître de l'œuvre : KSP/ KUK. 4. Entreprise de réalisation: CSCEC. China State Construction Engineering Corporation.
Enjeux	<p><u>Enjeux urbains</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structurer le tissu urbain d'Alger, -Réaliser un projet structurant, qui, à l'échelle intercommunale, apporte une qualité urbaine. (Modèle territorial). <p><u>Enjeux économiques</u> : Attractivité et cohésion.</p> <p><u>Enjeux environnementaux</u> : S'introduire dans la démarche du développement durable.</p>
Objectifs	<p><u>Objectif urbain</u> : <i>Aménager de nouvelles centralités</i></p> <p><u>Objectif social</u> : <i>Développer la citoyenneté et l'accès à la culture et à l'emploi.</i></p> <p><u>Objectif environnemental</u> : <i>Utiliser la cogénération et recyclage des eaux de pluie.</i></p>
Echelle	Urbaine.
Articulation avec autre projet	Le projet couronne toute la zone urbaine
Participation des habitants	Non.

Interprétation : Conçu pour devenir un complexe urbain et un pôle culturel, ce projet urbain participera au renforcement de l'attractivité de la capitale.

Articulation des échelles de territoires.	Le projet issu d'une décision politique, est à caractère religieux, donc une pratique intercommunale pourra exister dès sa mise en service.
Intégration des politiques publiques (économiques, sociales et environnementales).	Le projet n'étant pas encore achevé, il ne dispose pas encore de contrat d'orientation communal ou intercommunal, le projet s'inscrit dans le cadre du développement social urbain, un effort de coordination est produit malgré l'absence pour le moment d'une politique communautaire en la matière.
Articulation du court et du long terme.	Le projet est envisagé sur le long terme, par sa conception il est considéré comme une construction d'une Haute Qualité Environnementale dans la mesure où la dimension environnementale est prise en compte au travers la minimisation des impacts sur l'environnement.
Gouvernance : pilotage et partenariat multi-acteurs.	ANARGEMA a été constituée pour assurer le pilotage du projet, mais un décalage existe dans les stratégies d'intervention suite au changement d'acteurs et, aujourd'hui, quatre acteurs partagent régulièrement le développement du projet, mais les associations et les citoyens n'y participent pas.
Prise en compte des dimensions développement durable.	Le projet s'efforce de prendre en charge les différents piliers mais il faudrait attendre la finalisation du projet pour estimer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des aménagements prévus dans le projet afin de déterminer le degré de leur prise en compte.
Globalité et Transversalité.	La volonté générale d'intégrer le développement durable de façon transversale existe, le projet soutient la transversalité entre les différentes politiques sectorielles (aménagement, transports, santé, éducation, emploi, sécurité, justice...) bien que parmi elles, certaines ne soient pas encore opérationnelles.
Concertation et Participation des habitants.	La « concertation » est indirecte à travers des notes affichées au niveau des établissements publics. La population n'est pas associée aux démarches du projet du fait de sa configuration initiale et, aussi parce qu'elle ne cherche pas à être consultée.
Evaluation et Suivi.	Malgré le retard accumulé, le projet est doté d'un conseil d'administration et, présente régulièrement, des évaluations à l'avancement du projet.

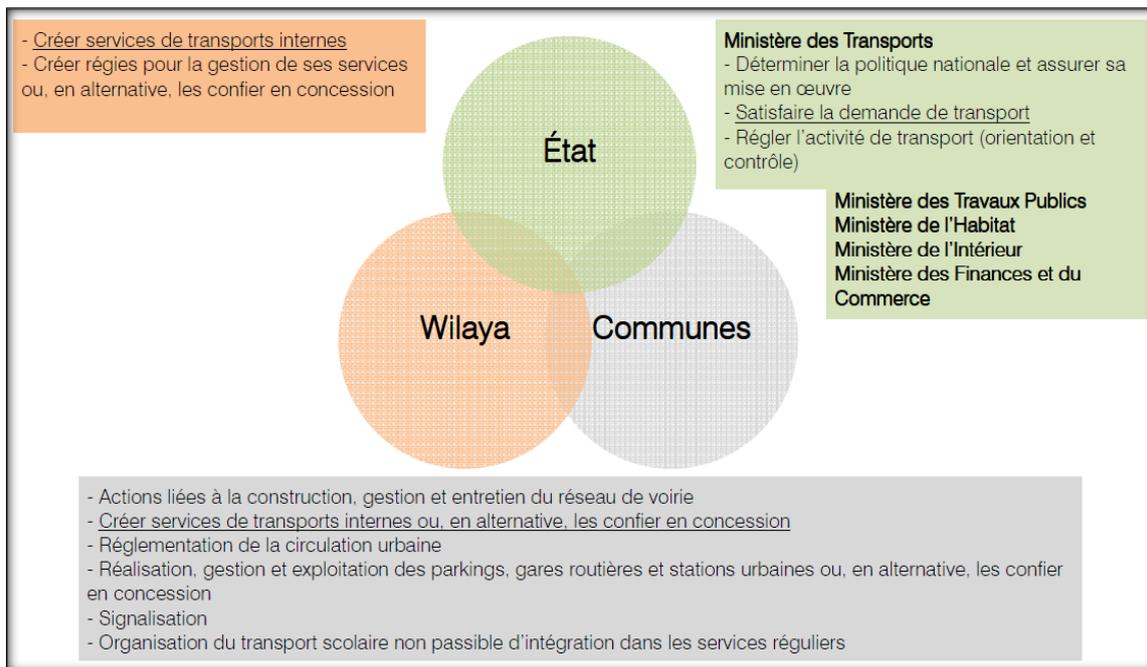
B- Projets urbains d'infrastructures de communication et de transport

Le programme de consolidation de la croissance 2005-2009 encourageait la réalisation de grands projets urbains dans les domaines des infrastructures de base (routes et autoroutes, ports, aéroports, rails...). Ces projets aux intérêts économiques considérables et variés, créent de l'emploi et impliquent dans leurs réalisations un grand nombre d'acteurs y compris de grands groupes étrangers à haute qualification en la matière et, participant au renforcement des capacités locales. Ces projets sont inscrits dans la stratégie nationale d'aménagement du

territoire afin d'assurer la mobilité, droit des citoyens, indispensable à l'accès au travail, aux loisirs et, d'une manière générale, à la vie sociale.

Le PDAU définit : (i) les trois niveaux de planification et de contrôle dans les systèmes de transport public urbains : *le niveau stratégique* : définition des objectifs, buts et restrictions ; *le niveau tactique* : spécification des produits : réseaux, horaires, types de véhicules, interconnexion entre modes, types de services ; *le niveau opérationnel* ; organisation de la production actuelle du transport ; (ii) Les trois niveaux de pouvoir de ce secteur qui sont : l'État, la Wilaya et les communes : la figure 39 ci- dessous résume les principales compétences de chaque niveau décisionnel en matière de transports urbains de la wilaya d'Alger :

Figure 38 : Principales compétences des niveaux décisionnels en matière de transport



(Source PDAU, 2015)

Parmi les divers projets inscrits à ce titre, le métro et le tramway d'Alger sont analysés.

a- Présentation du projet urbain 3 : Métro d'Alger

Le projet du métro d'Alger, programmé depuis les années 1970 et, dont les travaux ont commencé progressivement en 1983, mais la réalisation est ralentie du fait des difficultés géotechniques, puis de difficultés financières avec le PAS et, elle est quasiment, à l'arrêt du fait de l'insécurité des années 1990. Avec le retour des équilibres économiques et, de la stabilité en 2002, le gouvernement algérien décide de doter le projet de moyens financiers adéquats et de nouvelles structures organisationnelles et opérationnelles et, le projet est relancé en 2003 par l'Entreprise du Métro d'Alger (EMA).

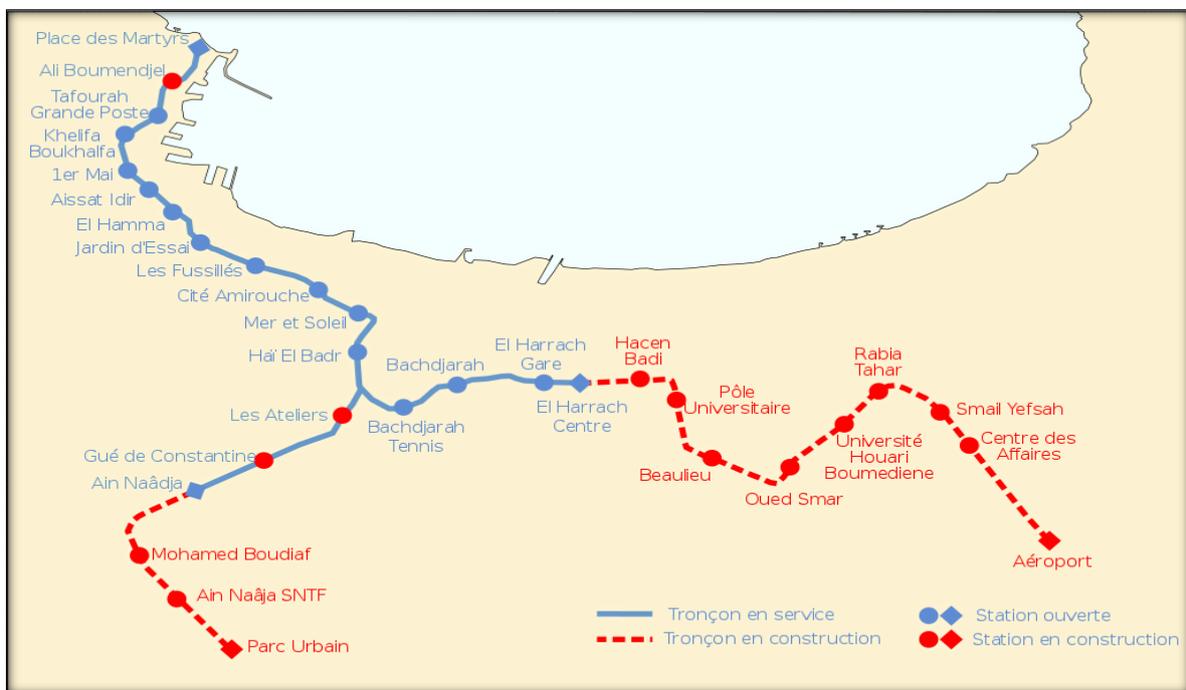
La première section de la ligne Haï El Badr - Tafourah-Grande Poste, d'une longueur de 9,5 km et comportant dix stations, a été inaugurée le 31 octobre 2011.

Deux nouvelles extensions ont été mises en service : le 4 juillet 2015, une section de 4 km de Haï El Badr vers El Harrach-Centre et, le 9 avril 2018 deux sections, une de 1,7 km de Tafourah-Grande Poste vers la Place des Martyrs et une autre de 3,7 km de Haï El Badr vers Ain Naadja.

Deux autres extensions d'une longueur totale de 15 km sont en cours de réalisation en direction de l'Aéroport et de Baraki.

La mise en service de la 1^{ère} ligne (étape1) (Figure 40) contribue qualitativement et quantitativement à l'amélioration des transports urbains dans l'agglomération d'Alger. Ce tronçon comprend un complexe de maintenance et un complexe technico-administratif, un pôle d'échange (Métro - Tramway- Téléphérique et Bus), la fréquence est de quatre mn, et la capacité de transport est de 21000 voyageurs/heure/sens (source : *Entreprise Métro d'Alger*).

Figure 39 : Tracé ligne 1 du métro d'Alger



Source : EMA

Le projet : Le Métro d'Alger	
Communes	Sidi M'hamed, Alger- Centre, Hussein Dey, Bach Djerrah, El Harrach, Bourouba, Kouba.
Date de lancement des travaux.	2003.
Intervenants / Partenaires	<p>1.Maitre d'ouvrage : Le Ministère des Transports et des Travaux Publics, Direction du transport de wilaya.</p> <p>2.Maitre d'ouvrage délégué sous tutelle du Ministère TTP : Entreprise du Metro d'Alger (EMA), Entreprises Algériennes COSIDER et GENISIDER, groupement Algéro-Allemand (GAAMA), groupement constructeur SIEMENS, Vinci/Caf (SVC), groupement Algéro-Allemand (GDCT : DIWYDAG, COSIDER ET TREVI), groupement constructeur Algéro-Français (KOUGC COLASRAIL, CRK et SIEMENS).</p>
Enjeux	<p><u>Enjeux urbains</u> : <i>Structurer</i> le tissu urbain d'Alger ; <i>Réaliser un Modèle territorial</i> à travers un projet structurant qui apporte une qualité urbaine à l'échelle intercommunale ; <i>Répondre</i> à une demande pressante de transport en termes de fiabilité, régularité, sécurité.</p> <p><u>Enjeux économiques</u> : <i>Renforcer</i> l'Attractivité et <i>Améliorer</i> l'offre globale en transport public.</p> <p><u>Enjeux environnementaux</u> : <i>S'introduire</i> dans la démarche du développement durable en respectant l'environnement (qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre, bruit, sécurité routière...).</p> <p><u>Enjeux sociaux</u> : <i>Renforcer</i> la cohésion sociale, <i>Prévenir</i> les inégalités.</p>
Objectifs	<p><u>Objectif urbain</u> : Aménager de nouvelles centralités</p> <p><u>Objectif social</u> : Développer la citoyenneté et l'accès au transport et à l'emploi.</p> <p><u>Objectif environnementaux</u> : Utiliser la technologie au profit du développement durable.</p>
Echelle	Urbaine/ intercommunale.
Articulation avec autre projet	Le projet considéré comme un pôle d'échange, couronne la zone à l'échelle intercommunale.
Participation des habitants	Non.

Interprétation :

Ce projet est réalisé pour répondre aux besoins urgents et croissants de transport urbain de la population en termes (réduction, régularité des temps de déplacement et, sécurité) ainsi qu'en termes d'attractivité de la ville (réduction de l'engorgement surtout du centre-ville ; de la pression sur les parkings et, les bus ; de la pollution de l'air ; de la consommation de carburants). Il présente les caractéristiques suivantes :

Articulation des échelles de territoires.	Situé sur le territoire administratif de la Wilaya d'Alger et, relancé suite décision politique, le projet est à caractère économique, une pratique intercommunale s'a été impulsée dès sa mise en œuvre.
Intégration des politiques publiques (économiques, sociales et, environnementales).	Bien que non encore achevé, le projet dispose d'un contrat d'orientation urbaine ²²⁴ et, bénéficie d'un effort de coordination. Il s'inscrit dans le cadre du développement social urbain.
Articulation du court et du long terme.	De par la décision politique pour sa réalisation, le projet est envisagé sur le long terme. Il est réalisé selon les normes du développement durable et, la prise en compte de la dimension environnementale s'attache à minimiser au maximum possible ses impacts négatifs sur l'environnement et, à maximiser les aspects positifs de son exploitation en termes d'impacts sur les conditions de vie des populations.
Gouvernance : Pilotage et Partenariat multi- intervenants.	L'objectif du partenariat EMA- RATP est d'assurer le pilotage du projet, aujourd'hui, opérationnel malgré les décalages, dans les stratégies d'intervention, consécutifs à des changements d'acteurs : dix-sept acteurs se partagent le projet à différents niveaux mais les associations et les citoyens ne participent pas compte tenu des conditions qui prévalaient au moment du montage du projet.
Prise en compte des dimensions du développement durable.	Les acteurs clé de la gouvernance du projet s'efforcent de s'y inscrire : les trois dimensions du développement durable sont prises en charge avec une contribution forte à la cohésion sociale en renforçant l'intensité des relations sociales entre les membres de la société en les transportant, et, au secteur économique tout en respectant l'environnement durant les travaux et l'exploitation.
Globalité et Transversalité.	La volonté générale d'intégrer le développement durable de façon transversale existe et, le projet soutient la transversalité entre les différentes politiques sectorielles (aménagement, transports, santé, éducation, emploi, sécurité, justice...) : il a contribué à l'affirmation des objectifs stratégiques à différents niveaux, hiérarchiques et fonctionnels.
Concertation et Participation des habitants.	On a constaté la volonté de « concertation » mais la population, premier bénéficiaire du projet, ne cherche pas à être consultée : les managers du projet maintiennent une « concertation indirecte » à travers des notes affichées au niveau des établissements publics et, des enquêtes d'opinion pour au moins la tenir informée, mais formellement, la population n'est pas associée aux démarches du projet.
Evaluation et le Suivi.	Même si le projet a accumulé du retard, il est doté d'un conseil d'administration qui présente les évaluations réglementaires au fur et à mesure de l'avancement du projet.
Cohérence avec le contexte local	Les lignes du métro en service, ont décongestionné des zones à fortes densités humaines et activités économiques tout en améliorant de manière très significative leur accessibilité (Alger centre, Ain Naadja, El Harrach, Bachdjarrah...). Elles présentent une cohérence avec les services existants bien qu'elles demeurent insuffisantes et, plus encore par rapport au programme de projets urbains en cours qui s'impactent mutuellement en termes de volume et concentration des flux de trafic. Le projet de l'extension en cours de réalisation, permettra de renforcer la décongestion de la ville.

b- Présentation du projet urbain 4 : Tramway d'Alger

Le tramway d'Alger est une infrastructure liée au système de transport en commun en site propre, desservant la wilaya d'Alger : il traverse son territoire Est parallèlement à la baie d'Alger. En 2015, il comprend une ligne de 23,2 km avec 38 stations reliant Les *Fusillés* à *Dergana*, la ligne est réalisée en tronçons successifs. Le tracé traverse six communes:

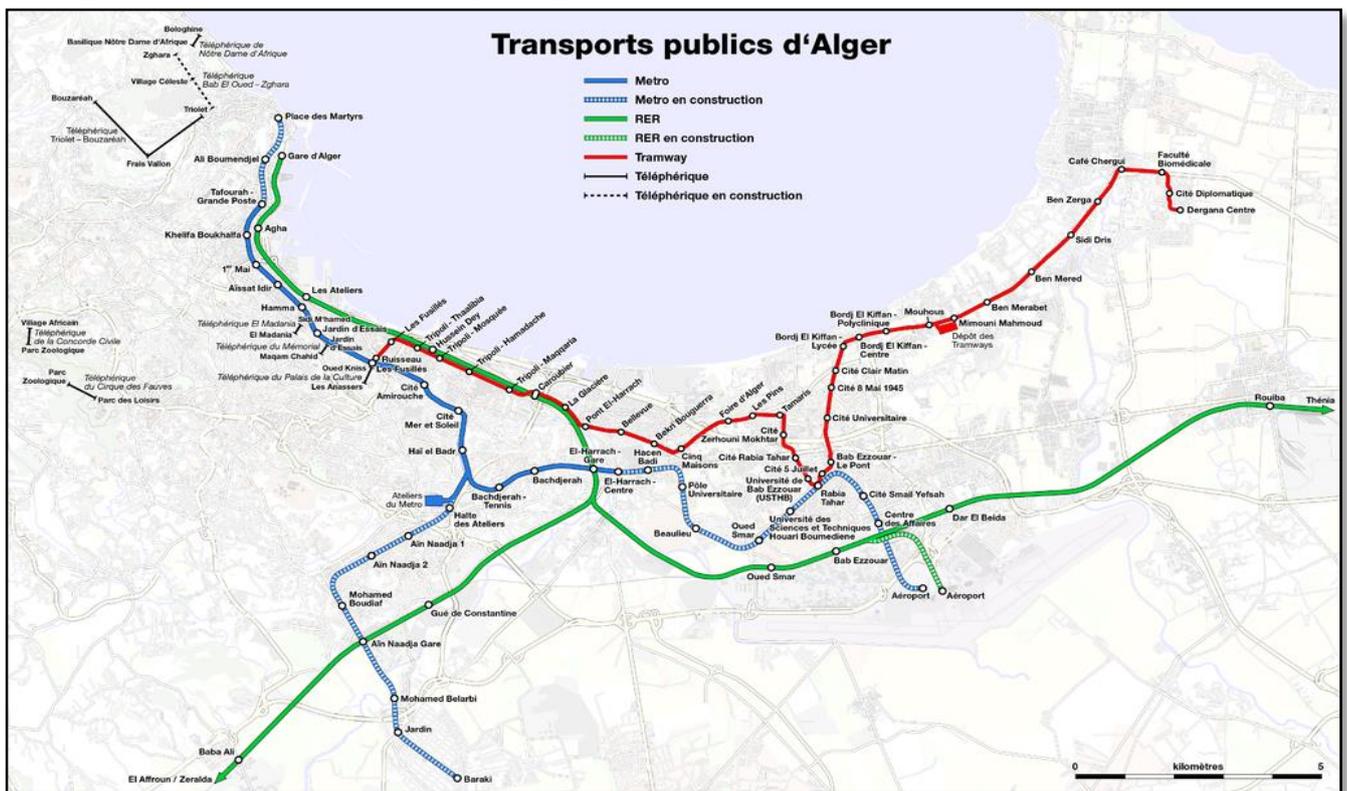
Kouba, Hussein Dey, El Margaria, Mohammedia, Bab Ezzouar et Bordj el Kiffan, il longe El Harrach le long de sa limite avec Mohammedia.

Un premier tronçon de 7,2 km, situé à l'est de la capitale, reliant Bordj el Kiffan à la Cité Mokhtar Zerhouni, a été mis en exploitation le 8 mai 2011, Il a été ensuite prolongé le 15 juin 2012 à la station multimodale des Fusillés dans le centre-ville offrant ainsi, une interconnexion avec le métro.

Un tronçon supplémentaire prolongeant la ligne de Bordj el Kiffan à l'est à « Café Chergui » a été inauguré le 22 avril 2014, avant un prolongement de six stations supplémentaires jusqu'à Dergana ouvert au public le 14 juin 2015.

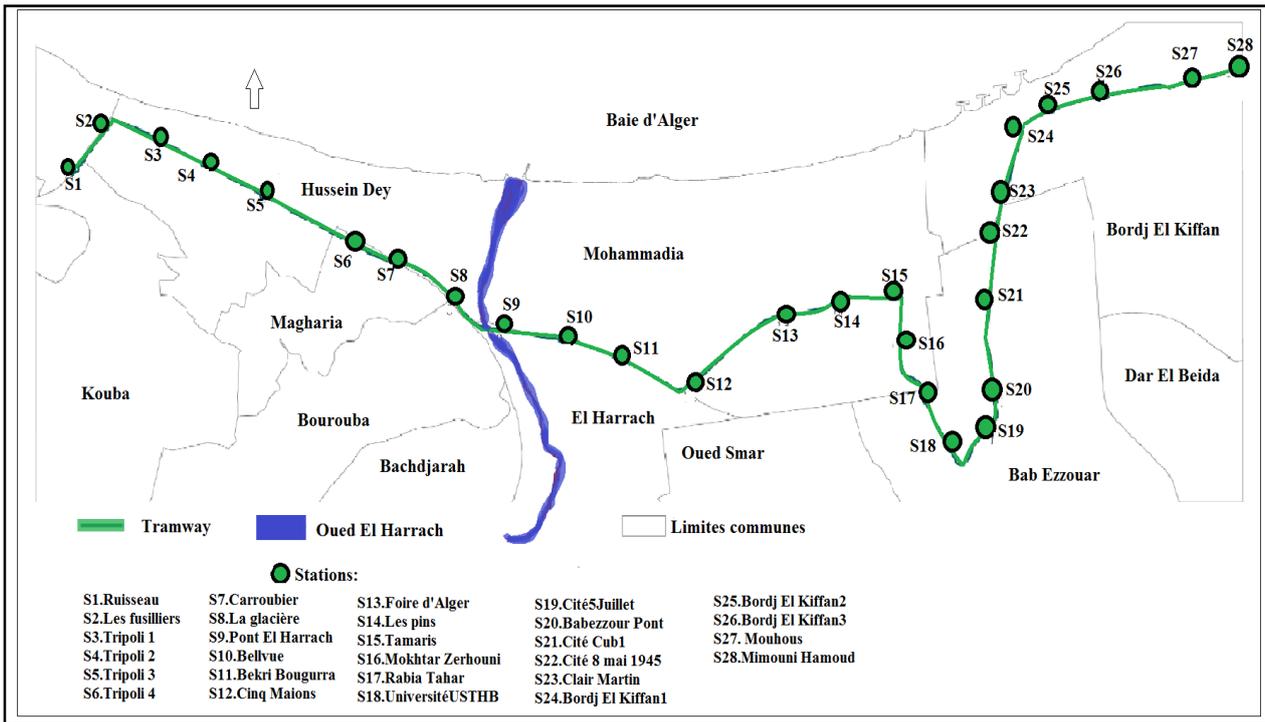
Le projet a été lancé et financé par l'État algérien et, la cérémonie officielle à très haut niveau de pose de la première pierre du tramway moderne a eu lieu le 5 juillet 2006. Le Ministère des transports, représentant de l'État, est l'initiateur du projet du tramway, la maîtrise d'ouvrage du projet confiée initialement, à la direction du transport (DTW) de la wilaya d'Alger puis a été transféré à l'entreprise du métro d'Alger (EMA).

Figure 40: Réseau du Tramway d'Alger



Source : (« Tramway d'Alger », 2018)

Figure 41: Tracé de la ligne "Des fusillés à Dergana" mise en service



Elaborée par Keltoum Saidani.

Le choix final du tracé du tramway et, son approbation après de nombreuses concertations technico-économiques, ont résulté des travaux d'une commission présidée par le Wali et, composée des représentants des directions concernées du projet (urbanisme, transport, travaux publics, hydraulique, ...), les daïras, le ministère des transports et l'EMA. Du fait, de l'organisation administrative en vigueur, les communes étaient tenues informées par les daïras dès l'approbation des plans.

Pour tenir informer les habitants et, leurs permettre de faire prévaloir leurs droits, une enquête d'utilité publique fut ouverte au niveau des communes dans les formes prescrites par la réglementation nationale en vigueur notamment, par affichage (des affiches présentant le descriptif du projet furent apposées). Les responsables du projet déplorent le peu de succès de la consultation : les affiches ont été peu consultées et les habitants n'ont fait part d'aucun retour positif ou négatif.

Le tramway d'Alger est exploité par la SETRAM, un groupement franco-algérien dirigé par RATP Dev²²⁴.

²²⁴ RATP Développement, est une filiale à 100 % du groupe RATP créée en 2002, avec comme objectif le développement des activités du groupe sur les marchés d'exploitation et de maintenance de réseaux de transport urbain et interurbain en dehors du réseau « historique » de la RATP en région parisienne (source Wikipédia).

Le projet : Tramway d'Alger	
Communes	Kouba, Hussein Dey, El Magharia, Mohammedia, Bab Ezzouar et Bordj el Kiffan.
Date de lancement des travaux.	05 juillet 2006
Intervenants / Partenaires	Le ministère des transports, EMA, BETUR (Bureau d'étude des transports urbains), INGEROP et SEMALY (Bureaux d'étude spécialisés dans le transport), La Wilaya d'Alger, La Direction des transports de la wilaya d'Alger, autres directions de la wilaya (Hydraulique, Travaux publics, Urbanisme, ...), Les daïras, les communes traversées par le tramway.
Enjeu	<p><u>Enjeux urbains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un potentiel de structuration du tissu du territoire - Réaliser un projet structurant qui, à l'échelle intercommunale, apporte une qualité urbaine. (Modèle territorial). - Répondre à la demande de transport. <p><u>Enjeux économiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Attractivité et améliorer l'offre globale en transport public <p><u>Enjeux environnementaux :</u></p> <p>S'inscrire dans la démarche du développement durable en respectant l'environnement : protection de la qualité de l'air, réduction des émissions de gaz à effet de serre, du bruit, contribution à la sécurité routière,</p> <p><u>Enjeux sociaux :</u></p> <p>Consolider la cohésion sociale, prévenir les inégalités.</p>
Objectifs	<p><u>Objectif urbain :</u> <i>Aménager</i> de nouvelles centralités</p> <p><u>Objectif social :</u> <i>Développer</i> les relations (inter-quartiers,) et, l'accès au transport, à l'emploi et, à la vie sociale.</p> <p><u>Objectif environnementaux:</u> <i>Utiliser</i> la technologie (moteur électrique, câbles,..) au profit du développement durable des territoires traversés ou impactés par ses effets induits (réduction du trafic de véhicules,...).</p>
Echelle	Urbaine/ intercommunale.
Articulation avec autre projet	Le projet est stratégique et, couronne la zone à l'échelle intercommunale Le tramway plus qu'un simple système de transport, est perçu par les usagers comme un référent de modernité et, d'identité pour la ville par les acteurs de la ville.
Participation des habitants	Très peu seulement au travers des avis déposés au registre de doléances.

Interprétation :

Le tramway considéré comme une grande infrastructure de transport collectif, est intégré dans la stratégie de développement de l'Etat. Le tramway s'est imposé comme la solution aux conditions de circulation particulièrement, dégradées de la ville. Son état de congestion extrême est devenu très problématique tant au développement économique de la ville, à l'attractivité de son centre urbain et, qu'à la santé des populations par les nuisances produites.

Articulation des échelles de territoires.	Situé sur le territoire administratif de la Wilaya d'Alger, une pratique intercommunale a été impulsée depuis sa mise en œuvre.
Intégration des politiques publiques²²⁵	Le projet n'étant pas encore achevé mais il dispose d'un contrat d'orientation urbaine et, il s'inscrit dans le cadre du développement social urbain où, un effort de coordination est fourni.
Articulation du court et du long terme.	Le projet est envisagé sur le long terme, il est réalisé suivant les normes du développement durable : la dimension environnementale est prise en compte au travers de la minimisation des impacts négatifs sur l'environnement.
Gouvernance : Pilotage & Partenariat multi-intervenants.	Il existe un décalage dans les stratégies d'intervention du fait des changements d'acteurs. Plusieurs acteurs partagent le projet mais les associations et les citoyens n'interviennent pas dans la gouvernance du projet.
Prise en compte des dimensions de développement durable.	Des efforts sont à relever en matière de prise en charge des trois piliers du développement durable : le projet contribue, par les mises en liens qu'il apporte, à la cohésion sociale et, au secteur économique en améliorant les temps de déplacement des populations tout en respectant l'environnement en n'émettant pas de CO ² , ni bruit, en réduisant les besoins de déplacement par voiture, ... Il a permis une nette amélioration de la qualité de vie des habitants y compris en modifiant leurs comportements en matière de mobilité et, à la ville de s'inscrire dans une dynamique de développement d'une politique de mobilité durable.
Globalité et Transversalité.	La volonté générale d'intégrer le développement durable de façon transversale existe : le projet soutient la transversalité entre les politiques sectorielles (aménagement, transports, santé, éducation, emploi, sécurité, ...). Par sa parfaite intégration et, son utilisation intensive, son impact positif sur la société et le territoire est considérable de l'avis des usagers interrogés ²²⁶ qui le qualifient de « moyen de transport sûr et fiable », il crée des emplois, ne génère pas d'impacts négatifs sur l'environnement (gaz d'échappement, consommation de carburants, bruits,...).
Concertation et Participation des habitants.	On a constaté une « concertation » indirecte au travers des notes affichées au niveau des établissements publics, mais formellement, la population n'est pas associée aux démarches du projet et, bien que premier bénéficiaire du projet, la population ne souhaite pas à être consultée !
Evaluation et Suivi.	Le projet est doté d'un conseil d'administration qui présente des évaluations au fur et à mesure que le projet avance.
Cohérence avec le contexte local	Les lignes en service du tramway ont décongestionné des zones à fortes concentration humaine et activités et ont facilité leur accessibilité (Bordj el Kiffan, Hussein Dey...). Elles présentent une cohérence avec les services existants mais leur saturation actuelle témoigne déjà de leur sous-capacité en rapport aux demandes du programme de projets urbains existants et, en cours de réalisation.

²²⁵ Politiques publiques économiques, sociales, et environnementales.

²²⁶ Divers reportages de la télévision ou radios nationales.

La réalisation du tramway a rencontré de grandes difficultés à l'origine des retards dans la livraison du projet. Ces retards trouvent leurs sources en grande partie dans les difficultés de coordination entre les nombreux intervenants du projet et les parties concernées par les implications du projet. En effet, le tramway est un projet sectoriel du ministère des transports pilotés par la direction technique des transports de la wilaya d'Alger. Il est soumis à l'avis de plusieurs secteurs relevant de tutelle différente notamment, les secteurs des travaux publics, des télécommunications, de l'énergie et, de l'hydraulique, ... du fait des implications de son tracé sur les infrastructures existantes ou en cours de réalisation. Mais, les contraintes techniques ou opérationnelles de ces secteurs, rendent ardue l'organisation et, la coordination par les réductions des marges de manœuvre consécutives aux différentes interactions.

Le projet de tramway par sa conception et sa mise en œuvre, cherche à redynamiser voire à transformer les espaces traversés et desservis. Cependant, le passage de la ligne du tramway a dû être forcé sur certains tronçons à l'origine d'un mécontentement des habitants. En effet, en ces lieux, l'intégration du tramway dans une voie étroite a contraint à la démolition de quelques immeubles²²⁷ et, au déracinement²²⁸ de très vieux arbres faisant la fierté des habitants, sur la rue de Tripoli à Hussein Dey!

Le tramway a beaucoup amélioré l'accessibilité de certaines zones défavorisées et inaccessibles²²⁹ comme le vaste quartier de Dergana dont les habitants se félicitent de sa réalisation, mais à contrario, pour les habitants de Hussein Dey quartier réputé équilibré, le tramway aurait entraîné un déséquilibre urbain car selon eux, par l'ouverture et l'accessibilité facilitées, Hussein Dey est devenu une zone de passage perdant de sa tranquillité!

Pour le moment, en cette étape du projet, comme mode de système de transport urbain, le tramway ne dessert que la partie Est de la ville d'Alger : il complète la ligne du métro qui dessert le centre-ville et la ligne du train qui dessert toute l'agglomération. Et, l'intermodalité-permettant de combiner efficacement, les modes de transport des personnes d'un point de départ A à un point d'arrivée B, et de passer de la discontinuité à la continuité de la trame urbaine- est encore, limitée à la station multimodale des Fusillés.

A ce stade d'avancement du schéma des transports urbains de la wilaya d'Alger capitale, les lignes en service et celles en réalisation des différents modes de transports explicitent les urgences en termes de rattrapage des déficits ayant prévalués- dans les choix pour la satisfaction des besoins de zones à très fortes concentrations humaines et économiques et ceux des zones enclavées et très défavorisées- ayant pu faire penser que le tramway ne participait pas au renouvellement urbain ! Mais, à ce stade du projet malgré l'importance des améliorations de l'accessibilité et du désenclavement des parties Est qu'il a apporté et, au vue des importantes et rapides transformations urbaines enregistrées, le développement du projet tramway devrait, de mon point de vue, se focaliser davantage, sur la problématique des continuités spatiales au titre de l'« implantation » du développement durable. En effet, ces continuités spatiales en demeurent l'un des principaux critères : les moyens de transport développés, encourageant la multifonctionnalité et, facilitant les déplacements des habitants en les rapprochant de leurs activités et des services !

²²⁷ Immeubles anciens vétustes mais considérés comme un patrimoine important par leurs habitants ayant été relogés !

²²⁸ Dans le respect des règles en vigueur en matière de protection des arbres.

²²⁹ Accessibles seulement en voiture !

A cet égard, il nous faut souligner l'incontestable renforcement de la mobilité au niveau de la station multimodale des Fusillés dans le quartier du *Ruisseau*, où se croisent tramway, métro, bus et téléphérique : cette station connaît quotidiennement une très grande affluence, et contribue fortement (i) à désengorger la ville par la facilité des déplacements quotidiens des citoyens précédemment, compliqués par la topographie du site (ayant justifié le choix du téléphérique), (ii) à désenclaver le quartier du Plateau des Annassers et, (iii) à créer une continuité spatiale des zones hautes de Kouba avec le Ruisseau, Hussein dey et Alger Centre ! De nos échanges et, analyses, à l'évidence, l'organisation institutionnelle actuelle du secteur des transports publics de la Wilaya d'Alger, pose problème. Cette approche impose à défaut d'une réorganisation institutionnelle, une révision du mode de réalisation, par voie réglementaire²³⁰ définissant les rôles, responsabilités, mandats, ressources (humaines, financières,...), dispositifs de suivi et évaluations, délais (sous -projets, entité de gestion, ...) du projet sur la base de l'expérience acquise dans la réalisation du métro, du tramway et, du téléphérique et d'autres grands projets d'envergure de complexité similaire d'autres secteurs publics.

Comme dans ce projet, le secteur du transport urbain est dirigé par le Ministère des Transports mais ses interventions impactent ou sont impactées par celles des quatre autres ministères ainsi que par celles de la Wilaya, la mise en place sur le terrain des décisions prises outre, l'accumulation des retards, demeure complexe, problématique, peu adaptée à des projets de cette envergure. L'analyse montre que ce type de projet nécessite des mobilisations importantes de ressources humaines de profils variés adaptées et, des modes de planification adaptés aux réalités de l'organisation institutionnelle de l'administration déconcentrée issue du Code de la commune et du Code de wilaya en vigueur. *Les décalages de natures diverses enregistrés militent pour la mise en place de mesures spéciales à la hauteur des enjeux et des défis de la wilaya d'ALGER capitale, métropole nationale en voie de métropolisation internationale.*

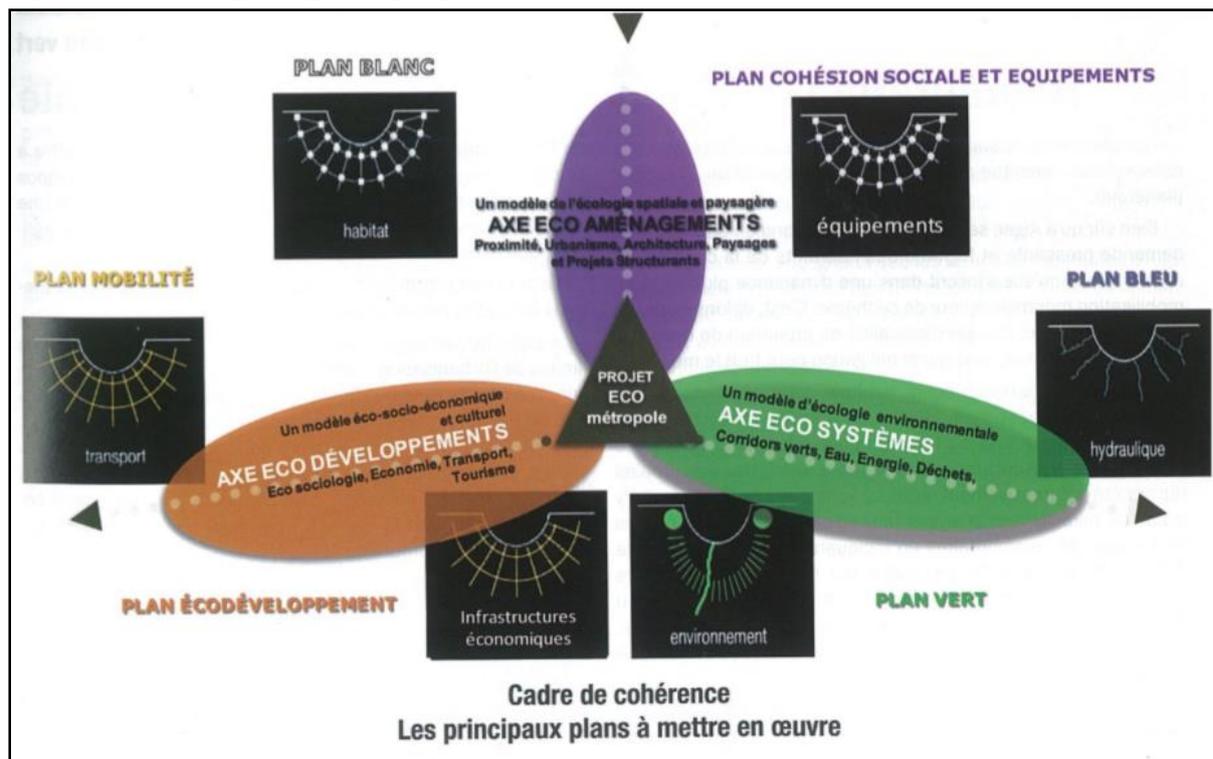
C- Projets urbains d'aménagement paysagé

a- Présentation du projet urbain 5 : Aménagement de la baie d'Alger, Les SABLETTES

L'aménagement de la baie d'Alger, les Sablettes est un projet inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique d'Alger 2010-2029 portant Réhabilitation de la ville d'Alger au travers de ses différents plans (figure 43 ci-dessous) : le plan blanc vise à structurer le tissu urbain, les plans vert et bleu à restaurer les équilibres écologiques, le plan des mobilités concerne le transport et les infrastructures, le plan économie concerne la promotion de l'investissement et le plan cohésion sociale concerne les proximité et équipements.

²³⁰ Par exemple, en s'inspirant des modèles retenus par le passé pour la réalisation de projets d'envergure de la sidérurgie ou de l'hydraulique.

Figure 42: Principaux plans proposés du PDAU



Source : *Vies de villes, les projets qui transforment Alger*, 2012

Selon le PDAU, le plan stratégique de développement de la ville d'Alger (2010-2029) organisé en quatre phases est présenté synthétiquement dans l'encadré 14 ci-dessous :

Encadré 14: Plan stratégique de développement de la ville d'Alger (2010-2029)

La première phase (2010-2014) vise la réhabilitation de la façade maritime d'Alger au travers d'opérations de réhabilitation du centre historique d'Alger dont la Casbah, le réaménagement de certains quartiers abritant les principaux équipements publics, la concrétisation du plan d'éclairage moderne et l'extension du réseau du transport collectif urbain (y compris d'importants parkings).

La deuxième phase (2015-2019) concerne la réalisation d'un nouveau port en eau profonde, la poursuite des travaux d'aménagement de la baie d'Alger et la restitution d'assiettes foncières du secteur industriel pour d'autres usages urbains.

La troisième phase (2020-2024) est consacrée à la poursuite de l'aménagement de la baie d'Alger.

La quatrième phase (2025-2029) vise la transformation d'Alger en une ville métropolitaine notamment, au travers de la finalisation des travaux d'aménagement de la baie d'Alger et, l'extension de la ville vers l'ouest.

Ce plan d'aménagement de la baie d'Alger vise à transformer la capitale et, à en faire une « perle de la Méditerranée ». A noter également, dans ce secteur, le projet intégré de la décharge d'Oued Smar classé projet pilote par le PNUE²³¹ présenté très succinctement, ci-dessous :

²³¹ Programme des Nations unies pour l'Environnement.

La *décharge d'Oued Smar* est la plus grande décharge publique du pays transformée en un *parc écologique urbain de la capitale* au profit notamment, des citoyens de cette commune.

Ouverte en 1978 cette décharge de 30 hectares, a reçu près de 30 millions de m³ de déchets d'une hauteur de 25 mètres.

La décision de transformer la décharge publique d'Oued Smar en parc écologique urbain date du GGA. Les travaux de réaménagement lancés en 2009 se poursuivent toujours sont à plus de 90% du fait des effets de la progressivité de sa fermeture définitive. Saturée dès le milieu des années 1990, la décharge est restée opérationnelle jusqu'en 2006. La nouvelle politique de gestion des ordures privilégie la création de centres d'enfouissement où les déchets seront traités de manière à protéger l'environnement.



Avant



Après

Le projet est situé sur la route de l'aéroport à quelques kilomètres à l'Est du centre-ville d'Alger couvrant, un espace depuis longtemps délaissé à cause de sa proximité avec l'Oued El Harrach tristement, réputé pour sa forte pollution olfactive.

Figure 43: Aménagement de la promenade des Sablettes



Source : Agence spatiale algérienne

Le projet des SABLETTES s'étend de l'embouchure de l'Oued El Harrach à la station de dessalement d'eau de mer d'El Hamma sur une distance 4,5 kilomètres.

Le projet consiste en la réalisation d'une extension en mer au travers des jetées et des aménagements paysagers que le PDAU qualifie *d'un projet à avantages économiques et sociaux pour la wilaya d'Alger*.

L'espace est doté d'un quadrillage de pistes cyclables et, piétonnes dont plusieurs sont transversales ainsi que d'une esplanade, une promenade en pavé de 3,5 km, une jetée 420 mètres et de deux parkings (de 1200 et 1400 places). Le projet de la promenade des Sablettes est conçu pour accueillir 60.000 visiteurs par jour. Après l'ouverture partielle de 2014, la wilaya d'Alger a élargi progressivement, les espaces accessibles à la population, en procédant d'abord, par l'ouverture de la rive droite de l'embouchure d'Oued El Harrach avec ses différents équipements notamment, les trois piscines en plein air payantes, puis, la rive gauche de l'Oued (côté ouest du site) et, des travaux d'extension sont toujours en cours de réalisation.

Le projet : Aménagement de la baie d'Alger, Les SABLETTES	
Communes	El Mohammédia, Hussein Dey
Date lancement des travaux.	Décembre 2012
Intervenants / Partenaires	La wilaya (maitre d'ouvrage), Le ministère des transports (partenaire), La Direction des transports de la wilaya d'Alger, autres directions de la wilaya (hydraulique, travaux publics, l'urbanisme...), La daïra, la commune d'El Mohammédia, Groupement Algéro-Coréen COSIDER-DAEWOO (entreprise de réalisation)
Enjeux	<u>Enjeux urbains</u> : Constituer un potentiel de structuration du tissu du territoire ; Réaliser un projet structurant, qui, à l'échelle intercommunale, apporte une qualité urbaine. (Modèle territorial) ; <u>Répondre</u> à la demande d'espace de détente. <u>Enjeux économiques</u> : Renforcer l'Attractivité du territoire. <u>Enjeux environnementaux</u> : <i>S'introduire</i> dans la démarche du développement durable dans le renforcement du capital ressources naturelles : amélioration de l'environnement littoral (qualité de l'air, émissions de gaz à effet de serre, bruit, sécurité routière...). <u>Enjeux sociaux</u> : Renforcer la cohésion sociale et, prévenir les inégalités.
Objectifs	<u>Objectif urbain</u> : Créer de nouvelles centralités pour réconcilier la ville et la mer <u>Objectif social</u> : Améliorer le cadre de vie des citoyens. <u>Objectif environnementaux</u> : Restaurer les équilibres écologiques de la baie.
Echelle	Urbaine/ intercommunale.
Articulation avec autre projet	Le projet est stratégique et, couronne la zone à l'échelle intercommunale Le projet se situe à proximité de la grande mosquée d'Alger.
Participation des habitants	Peu, au travers des avis déposés dans les registres de doléances et, de la participation des associations.

Selon les anciens habitants, cet endroit précédemment, appelé les Sables d'or était connu pour la beauté de ses plages. Cet espace abandonné durant de longues années a subi une forte dégradation de son littoral. Son intégration dans le plan stratégique d'ALGER a permis la réalisation des travaux nécessaires à la résolution du problème de la stagnation des reflux marins à l'embouchure de l'Oued El Harrach. Ces reflux marins qui se mêlaient aux effluents non traités urbains et, déversés directement dans l'oued, étaient à l'origine des odeurs nauséabondes et autres pollutions.

La convergence de trois interventions – (le règlement de la stagnation des reflux marins, la réalisation et la mise en service de la grande station d'épuration de Gué de Constantine, l'obligation faite aux industriels de traiter leurs rejets avant de procéder à des lâchers dans l'oued) - est à l'origine de la métamorphose de l'espace. Et, cette transformation remarquable vient à rappeler qu'un oued est un environnement vivant complexe dont le traitement ne peut être abordé que de manière globale même si la réalisation du scénario retenu peut être échelonnée dans le temps (dans des délais raisonnables !).

La beauté du site ne laisse pas les algérois indifférents surtout depuis la disparition quasi- totale des odeurs de l'Oued El Harrach dont l'essentiel des eaux passent par la station d'épuration de Baraki²³². Selon la Direction des ressources en eau de la wilaya d'Alger²³³, le projet, immense et polyvalent « sera doté de systèmes de veille et d'alerte inondations et de la qualité de l'eau ». Au titre de la réalisation du projet, « 4000 logements insalubres dans des quartiers de baraquements » ont été recensés à El Harrach, Gué de Constantine et autres localités limitrophes de l'Oued El Harrach. Les familles concernées, sont/seront relogées dans d'autres communes : la question du relogement des familles est détaillée dans la partie 3.

Articulation des échelles de territoires.	Situé sur le territoire administratif de la Wilaya d'Alger, une pratique intercommunale est à place dès la mise en œuvre du projet.
Intégration des politiques publiques (économiques, sociales et environnementales).	Le projet n'étant pas encore achevé, il est difficile d'estimer le niveau et la qualité de l'intégration des politiques publiques. Mais on peut relever : (i) que le projet s'inscrit dans le cadre du développement social urbain et, (ii) l'effort de coordination consenti.
Articulation du court et long terme.	Le projet est envisagé sur le long terme et, réalisé suivant les normes du DD, dont la dimension environnementale est prise en compte au travers de la minimisation des impacts négatifs sur l'environnement et, de l'amélioration du cadre de vie.
Gouvernance : Pilotage & Partenariat multi-intervenants.	Le projet est dirigé par la wilaya d'Alger, sa réalisation accuse des retards.
Prise en compte des dimensions développement durable	Des efforts sont notés dans la prise en charge des piliers du DD. Le projet contribue au renforcement des liens favorisant la cohésion sociale, au secteur économique par la création d'emploi et d'activités, la réhabilitation et le respect de l'environnement. Il a permis (i) une évolution majeure de la qualité de vie des habitants et, de leurs comportements en matière d'aménagement et, de respect du site et, (ii) à la ville de s'ouvrir à la mer de manière ludique et récréative.
Globalité et Transversalité	La volonté générale d'intégrer le DD de façon transversale existe, le projet soutient la transversalité entre les différentes politiques sectorielles (aménagement, transports, emploi, sécurité,...).
Concertation et Participation des habitants	On a constaté que la « concertation » est indirecte au travers de notes affichées au niveau des établissements publics : formellement, la population n'est pas associée aux démarches du projet et, bien que premier bénéficiaire du projet, elle ne cherche pas à être consultée ou même impliquée.
Evaluation et Suivi	le projet est en cours de réalisation dans sa phase finale qui a cumulé du retard, il est doté d'un conseil d'administration, présentant des évaluations à l'avancement du projet.
Cohésion sociale	Selon la population interrogée, le projet a fait preuve de satisfaction en termes de cohésion sociale, il est devenu un lieu de distraction pour les familles algéroises ainsi qu'une destination privilégiée des familles à l'échelle nationale.

²³²La station d'épuration de Baraki gérée par la Société des eaux et d'assainissement d'Alger (Seaal) en partenariat avec Suez Environnement (France).

²³³ Source, journal *El Moudjahid*.

Interprétation :

La baie d'Alger classée en 1956, parmi les plus belles baies au monde (*Source les randonneurs*), après celle de Rio de Janeiro, elle a malheureusement et, insidieusement, perdu de cette beauté. Aussi, le plan stratégique d'Alger a pris en charge sa restauration tant et si bien que ses habitants (aussi bien ceux qui sont restés que ceux qui sont partis) des quartiers populaires de l'est d'Alger (Hussein- Dey, Maqaria (ex Leveilley,) Oued Ouchayah, la Glacière, Bourouba, El Harrach) reviennent visiter leurs anciens quartiers et, apprécient et, louent grandement le projet qui leur a permis d'accéder à la mer, eux qui en furent privés pendant si longtemps!

Actuellement, l'accès au site se fait à partir de l'autoroute de l'Est, accès peu commode et, source d'embouteillages mais avec l'ouverture de nouveaux points d'accès (à l'achèvement des travaux), cet aspect devrait être réglé.

3.4.8.2- Projets urbains non formalisés

Le fait marquant de la ville d'Alger est bien son importante urbanisation qui génère de profondes transformations tant sur l'ensemble des secteurs que sur les modes de vie et les structures sociales. Cette urbanisation est marquée par une exploitation abusive des terres et, la fermeture du marché du foncier et, du marché immobilier pendant plusieurs décennies, a fini par faire émerger un nouveau phénomène d'urbanisation « *l'urbain informel* » pour régler la question du logement (du bas comme du haut de gamme) et, celle du foncier à usage économique. Cet « *urbain informel* » a particulièrement, proliféré durant la « *décennie noire* » puis dès la systématisation des relogements.

Cette production illicite continue depuis de très longues périodes, est aujourd'hui, une réalité incontournable d'ALGER la capitale (57 communes) qui mérite d'être analysée surtout qu'elle touche le développement du tissu urbain par l'habitat, le commerce, le transport, ... sans aucune prise en considération d'aucune des réglementations en vigueur.

Depuis la période coloniale, le bidonville était la forme principale de l'urbain informel. Aujourd'hui, appuyé par différents acteurs, le bidonville a beaucoup évolué et se manifeste au travers de nouvelles formes et selon différentes manifestations sur plusieurs échelles.

Parmi ces nouvelles formes, nous retenons deux projets non formalisés (le pôle commercial d'el Hamiz et, quartier de Sidi Yahia) pouvant être classés de projet urbain, en termes d'influence, de grandeur, d'objectif, ...

a- Présentation du projet urbain 6 : Pôle commercial d'El Hamiz

El Hamiz est une annexe de la commune de Dar El Beida, situé à l'est de la capitale, à environ 15 km.

C'est un pôle à vocation commerciale à ciel ouvert, traversé par la route nationale RN 5, le plus grand centre commercial algérois, on y vend de tout et à des prix très concurrentiels, réputé pour son « *urbanisme improvisé* » avec des ruelles qui font les rayons du quartier, *aussi surprenant que cela puisse paraître, sont relativement bien organisés. C'est comme si les commerçants s'étaient réunis pour compartimenter la ville* »(Zemri, 2018a).

Figure 44: Commune de Dar El Beida dans la wilaya d'Alger



Source Wikipédia (« Dar El Beïda », 2019)

L'« anarchie » qui y règne sans aucun problème de sécurité²³⁴ témoigne d'une part, de rapports de force communautaire ou familiaux mais très certainement les deux dans l'application de l'adage du « premier arrivé premier servi » qui d'après le « quand-dira-t-on » local, l'acceptation « informelle » du projet participerait de la régularisation d'une situation d'installation progressive d'activités commerciales informelles pour atteindre leur niveau actuel de concentration.

Figure 45: Ruelle à El Hamiz



Source : (Zemri, 2018b)

²³⁴ Aucun incident n'est signalé pas même durant la « décennie noire » !!!!

Le projet : Le pôle commercial d'El Hamiz	
Commune	Dar El Beida
Date de lancement des travaux.	20 Avril 2012. Aménagement et réaménagement du boulevard commercial d'El Hamiz
Acteurs / Partenaires	Acteurs publics : Commune de Dar El Beida, Acteurs privés. (Investisseurs privés algériens et étrangers). L'identification détaillée nous a été très difficile.
Objectifs	La primauté est à la Rentabilité économique et financière !
Echelle	Urbaine.
Articulation avec autre projet	Le projet couronne toute la zone urbaine. le site n'est pas aménagé mais les lots sont répartis de manière anarchique ²³⁵ surtout pour les grands commerces de gros !
Participation des habitants	En grande partie dans le déroulement du commerce mais sans concertation formalisée du moins rendue officielle.



Les ruelles à El Hamiz. *Source privée.*

Interprétation :

Articulation des échelles de territoires.	Le projet à caractère commercial, s'est étalé progressivement et, a développé une très forte pratique intercommunale et nationale.
Intégration des Politiques Publiques (économiques, sociales et environnementales).	Le projet ne dispose d'aucun de contrat d'orientation communale ou intercommunale : il n'obéit à aucune norme de développement social ou urbain à l'exception de l'aspect économique qui est considérable et, puissant. Aucun effort formel de coordination n'est produit, une absence totale d'une politique communautaire formelle en la matière
Articulation du court et du long terme	Le projet s'est imposé sur le long terme, par son ampleur, son aménagement anarchique, ses impacts : il est là, il continue à exister du fait des emprises sociales et, malgré les défaillances environnementales.
Gouvernance : Pilotage et Partenariat multi-acteurs	Aucune stratégie d'intervention, ni pilotage du projet, plusieurs acteurs partagent le projet, acteurs privés et citoyens sont les grands présents.
Prise en compte des dimensions développement durable	On s'efforce à prendre en charge les différents piliers. Mais les conséquences sociales, économiques et environnementales des aménagements semblent contradictoires aux principes du DD
Globalité et Transversalité.	Aucune transversalité entre les différentes politiques sectorielles (aménagement, transports, santé, éducation, emploi, justice...), excepté l'aspect économique aucune politique ne concorde avec les autres.
Concertation et Participation des habitants	On constate que la « concertation » est en liens directs avec la population, elle est associée d'une manière directe aux démarches du projet. La population s'est imposée dans la participation, dans ce quartier les habitants sont l'acteur principal.
Evaluation et Suivi	Le projet ne dispose d'aucune organisation donc d'aucune évaluation ni même de suivi formel
Cohérence avec le contexte local	Le projet est un pôle d'échange économique et social très important, il se trouve bien intégré dans la zone, et bien apprécié par la population en termes de commerces et relations, mais le site n'est accessible que par véhicule et bus.

b- Présentation du projet urbain 7 : Quartier multifonctionnel de Sidi Yahia

Sidi Yahia est un quartier dans la commune d'Hydra qui se situe dans la proche banlieue Sud-Ouest la wilaya d'Alger. Le quartier est limité au nord par la cité Sonatrach, au sud par Bir Mourad Raïs, à l'est par Hydra et à l'ouest par Said Hamdine. Il est éloigné de 3,7 km du centre d'Alger.

Le quartier situé entre deux localités, Hydra et de Bir Mourad Raïs, est devenu, en un temps très court, l'un des endroits de shopping, de distraction et de gastronomie les plus fréquentés de la ville d'Alger non seulement par les algérois, les algériens et, aussi par les touristes, en visite en Algérie.

Figure 46: Commune d'Hydra dans la wilaya d'Alger



Source Wikipédia (« Hydra (Alger) », 2019).



Centre du boulevard Sidi Yahia. Source Wikipédia

Ce quartier reçoit en été comme en hiver, un afflux de clients et de visiteurs, alors qu'il était, dans un passé récent, un espace étendu boisé avec de rares habitations anciennes cernant le cimetière ! Aujourd'hui, il draine des clients de toutes les régions en devenant un exemple en matière d'investissements en raison des grandes marques et des restaurants gastronomiques. (« Sidi Yahia, Le lieu privilégié des « branchés »—Algérie360 », s. d.).



L'axe du boulevard Sidi Yahia. *Source Wikipédia.*

Le projet : Le quartier Sidi Yahia	
Communes	Le projet est géré par deux communes : Hydra et Bir Mourad Raïs.
Date de lancement des travaux.	Officiellement début 2013.
Intervenants/Partenaires	Acteurs publics (maitres d'ouvrage et intervenants) : Sonelgaz, Algérie Télécoms, ENPI (Entreprise national de la promotion immobilière), Direction des Transports, Commune de Bir Mourad Raïs, Bureau d'études... Acteurs privés : investisseurs privés algériens et étrangers (maitres d'ouvrage multiples).
Actions en cours	Des opérations de réaménagement (amélioration des trottoirs, de l'éclairage extérieur, des réseaux d'assainissement...) Différentes études des parkings à étages projetés.
Objectifs	Réaménager le site pour en faire un quartier de promenade, de shopping pour les familles : les aspects sociaux et économiques priment
Echelle	Intercommunale.
Articulation avec autre projet	Aucune.
Participation des habitants	En grande partie dans la mise en place mais sans concertation formelle.

Interprétation :

Le projet est lancé fin 2012 dans le but est de réhabiliter et réaménager le site pour élargir le boulevard Sidi Yahia, créer des espaces de vie publique afin d'augmenter la fréquentation et d'installer de nouvelles infrastructures et commerces.

Les études de réhabilitation et de réaménagement sont terminées depuis fin 2012, mais seuls 50% des travaux ont été réalisés : comme le quartier est géré par deux communes, les travaux d'aménagement avancent à un rythme discontinu et très lent du fait des décalages dans la

coordination des activités, des paiements, ... mais le projet souffre surtout de l'absence d'une « entité » dédiée exclusivement au projet.

En l'absence de trottoirs, les piétons encombrant la chaussée qui elle-même est constamment saturée par le grand nombre de véhicules qui transitent par le quartier et le boulevard en particulier.

Articulation des échelles de territoires.	Le projet étant géré par deux communes, une pratique intercommunale est en place.
Intégration des Politiques publiques.	Le projet s'inscrit dans le cadre du développement social urbain, un effort de coordination est consenti malgré l'absence pour le moment d'une politique communautaire.
Articulation du court et du long terme.	Le projet est envisagé sur le long terme, par sa conception et sa mise en œuvre, mais pour le moment il ne réunit pas les conditions de sa durabilité.
Gouvernance : Pilotage et Partenariat multi-acteurs.	Il existe un décalage dans les stratégies d'intervention traduit par des changements d'acteurs et, plusieurs acteurs se partageant le projet mais sans dispositif formel de coordination donc, sans coordination entre eux.
Prise en compte des dimensions du développement durable.	Il faut attendre la finalisation du projet pour évaluer les impacts sociaux, économiques et environnementaux des aménagements programmés dans le projet et, déterminer le degré de leur prise en compte.
Globalité et Transversalité.	Une volonté générale d'intégrer le DD de façon transversale existe : le projet ambitionne la transversalité entre les politiques sectorielles (aménagement, transports, éducation, emploi, sécurité, justice,...).
Concertation et Participation des habitants.	Il n'y a pas de « concertation » et, la population n'est pas associée aux démarches du projet.
Evaluation et Suivi.	Le projet a accumulé beaucoup de retard, les évaluations et suivi ne sont pas réalisés.
Cohérence avec le contexte local.	Considéré comme l'un des plus grands boulevards de la capitale, bien apprécié par les habitants, réputé pour l'alignement de ses bâtisses et de ses commerces, un habillage moderne des façades, des candélabres, des bancs, des arbres alignés, ainsi que deux parkings de plus de 1600 places, le stationnement des véhicules sur ce boulevard est interdit pour éviter les embouteillages, le boulevard exprime une cohérence avec le contexte local.

3.4.9- Similitudes et différences entre les projets sélectionnés

Le tableau 9 ci-dessous, présente une synthèse de l'évaluation des sept projets urbains analysés à partir de l'estimation du degré d'intégration de chacun de ces sept projets dans l'approche du développement durable et, de leurs enjeux.

« Au niveau du GPV (grand projet de ville), les grands enjeux qui se posent en termes de développement durable sont : la prise en compte du développement durable dans les opérations de renouvellement urbain, la prise en compte de la mixité sociale et urbaine, le développement d'une activité économique respectueuse des hommes et de l'environnement dans ces quartiers, la réponse aux besoins sociaux et la nécessité de concilier les problèmes sociaux et environnementaux » (Holec & Piechaud, 2003, p.65).

Cependant, pour ce qui est de la conciliation des problèmes sociaux et environnementaux, dans le cas d'ALGER, si cette conciliation est nécessaire, elle a aussi, besoin d'être confortée par une conciliation des problèmes culturels et environnementaux. En effet, comme observées dans les précédentes parties et sections, *dans la réalité du quotidien et des court et moyen termes, c'est bien le triptyque social-environnement- culturel qui intervient en tant qu'accélérateur ou frein dans les dynamiques de changement impulsées et portées par le processus de développement durable !*

Donc, pour l'évaluation des projets urbains sélectionnés, je me suis basée sur le degré de prise en charge de ces cinq principes d'intégration au développement durable en attribuant des notes allant de 0 à 3 en fonction du degré de prise en charge de chacun des critères par le projet et, sur la base d'une évaluation objective selon une constatation et un travail sur le terrain.

Le tableau 9 présente les caractéristiques des différents projets notés séparément par rapport aux cinq principes d'intégration au développement durable : sur les lignes horizontales sont notés et classés les principes et leur prise en considération par le projet en question, et sur les *colonnes verticales* sont notés et classés les projets urbains par leur prise en considération des différents principes. Ce tableau récapitulatif a permis de mettre en lumière à la fois le projet répondant au mieux aux exigences du développement durable et, le principe du développement durable le plus pris en considération par les projets analysés.

Les résultats sont synthétisés dans le tableau 9 ci-dessous :

Tableau 9: Synthèse de l'évaluation des sept projets urbains analysés

		Les projets urbains								Résultats			
		Formalisés					Non Formalisés						
		Equipements structurants		d'infrastructure de communication et de transport		Aménagement							
		Nouvelle ville de Sidi Abdellah	Grande mosquée d'Alger	Métro d'Alger	Tramway d'Alger	Les Sablettes	Pôle commercial d'El Hamiz	Quartier de Sidi Yahia	Total notes				
Principes d' intégration au développement durable.	Renouvellement urbain.	x	xxx	xxx	xxx	xxx	0	xx	15	2			
	Mixité urbaine.	0	xx	xx	xx	xx	x	xxx	12	4			
	Développement économique.	x	xxx	xxx	xxx	xx	xxx	xxx	18	1			
	Action sociale.	0	xx	xx	xx	xxx	xx	xxx	13	3			
	Respect environnement : Réduction inégalités écologiques et Efficacité énergétique.	x	xxx	xxx	xxx	xx	0	0	12	4			
	Total des notes par projet	3	13	13	13	12	7	11					
Classement des projets	5	1	1	1	2	4	3						

Interprétation :

Critère 1 : Le renouvellement urbain

Le renouvellement urbain évoque l'évolution de la ville sur elle-même. C'est un phénomène permanent, nécessaire à la ville pour se moderniser (Bordes-Pagès, et al., 2004, p.1). Il a pour objectif de transformer durablement les quartiers, pour y ramener de la qualité de vie et de l'attractivité, ces territoires s'inscrivent dans des projets à la fois urbains, sociaux, environnementaux et économiques (*Renouvellement urbain*, s. d.).

Les actions du renouvellement urbain sont constituées d'un mouvement continu de mutations physiques sur les tissus urbains pour améliorer les conditions économiques, sociales ou culturelles de la population. Et, l'adoption des stratégies à long terme, consiste à créer localement une forme bien définie de changement urbain, en attirant de nouvelles activités économiques et, de nouveaux résidents (Giroud, s. d., p.22) .

Le renouvellement urbain qui est l'objectif premier des sept projets analysés, totalise la meilleure note par le nombre le plus élevé d'appréciation (et, les notes attribuées l'ont été sur la base d'un travail sur terrain). Les projets de la grande mosquée, du tramway, du métro d'Alger et, des Sablettes sont des projets révélateurs d'un renouvellement urbain.

L'importance accordée au critère du renouvellement urbain varie d'un projet à un autre : elle tient essentiellement, (dans l'ordre décroissant) aux opérations de démolition des constructions vétustes, puis de reconstruction dans le cas de la grande mosquée et, enfin de construction à des fins d'intégration dans le cas de la nouvelle ville de Sidi Abdellah.

Mais, les conséquences sont différentes voire contradictoires : dans le cas extrême du pôle commercial d'El Hamiz, l'action du renouvellement urbain tel que défini ci-dessus est complètement absente du fait des conditions initiales de son installation mais malgré tout, le développement du projet El Hamiz participe au renouvellement anarchique du site voire des agglomérations à proximité !

Critère 2 : La mixité urbaine

Cette notion soutenue par le développement durable, renvoie à la recherche de la mixité des fonctions urbaines (équipements/services/habitat/détente...) lors de l'élaboration du projet urbain dans une logique de développement durable, pour répondre aux exigences de la population. La mixité urbaine a pour objectifs de maîtriser le foncier, d'offrir le maximum de fonctions, de limiter les déplacements en réduisant les distances, ...

Ainsi, le projet peut contribuer à la mixité des fonctions au travers de sa vocation, qu'il soit de type habitat, services, loisirs ou unissant plusieurs fonctions et, s'il s'agit d'habitat par exemple, il est préférable d'avoir une diversité architecturale (collectif, individuel, semi-collectif) car elle permet à la fois, une mixité de population (rencontres entre générations ou de milieux différents) et, une diversité d'espaces.

Ce critère est plus ou moins pris en charge par les projets analysés : le projet classé dernier est la ville nouvelle de Sidi Abdellah sans magasin, ni service, ... juste constituée d'une « forêt de béton », selon l'expression de ses habitants, tandis que le quartier de Sidi Yahia (projet non formalisé), affiche une véritable mixité fonctionnelle avec du logement, des bureaux, du commerce et, des loisirs.

Sur les sites de la grande mosquée, du métro, du tramway et, les Sablettes, ces projets pris séparément, ne présentent pas une mixité fonctionnelle mais, comme ils font partie géographiquement de l'échelle intercommunale (Est de la ville), ils contribuent donc tous, et chacun en ce qui le concerne, à une mixité fonctionnelle.

Critère 3 : Le développement économique

Le développement économique fait référence à l'ensemble des mutations positives (techniques, démographiques, sociales, sanitaires...) que peut connaître un territoire et, il ne doit donc pas être confondu avec la croissance économique. Le développement économique fait appel à un ensemble de décisions et d'actions qui permettent la progression du niveau de vie des habitants et, dont la finalité se traduit par l'amélioration du bien-être social au travers du développement des activités économiques.

S'agissant des projets analysés, le développement économique est en première position (classé 1 sur 4), cependant, (selon le classement) le métro, le tramway, la mosquée, El Hamiz ainsi que le quartier de Sidi Yahia contribuent considérablement au développement économique et, leurs planifications ont mobilisé davantage et, continueront à mobiliser le volet économique de diverses manières.

Et, pour la ville nouvelle de Sidi Abdellah et, les Sablettes, le développement du potentiel économique semble insuffisamment, exploité dans les deux cas : le développement d'activités, outre les apports en termes d'emploi, mérite fortement d'être exploité car ces ressources financières permettraient d'augmenter la part d'autofinancement de l'ANSA et, du gestionnaire du parc les Sablettes leur permettant d'améliorer la qualité du service rendu à leurs clients.

Critère 4 : L'action sociale

Les actions sociales sont relatives à des opérations de requalification ramenant le projet urbain au projet social en articulant les deux dimensions (sociale et urbaine) en faveur du développement durable : du point de vue des bénéficiaires, il est donc attendu du projet d'être en mesure de répondre aux besoins de la population, d'améliorer les conditions de vie des habitants en particulier, d'améliorer le transport tandis que du point de vue des acteurs initiateurs ou gestionnaires du projet il est attendu du projet de répondre aux besoins sociaux *retenus* de la population, d'améliorer les conditions de vie des habitants et, de réduire leurs déplacements.

L'action sociale est en troisième position, elle est peu ou mal prise en charge dans la réalité des projets analysés et en particulier, la nouvelle ville de Sidi Abdellah, dont les conditions de vie de la population ne répondent pas aux objectifs du projet car, le projet, toujours en chantier et, accusant des retards, interpelle les acteurs de ville pour réexaminer le cadre de la mise en œuvre de la décision politique de relogement des populations en proposant par exemple, de réviser le planning des travaux pour y intégrer cette donnée contraignante afin d'assurer les services essentiels aux habitants relogés et, en particulier, la fourniture d'eau potable ! Ce problème illustre les décalages entre les décisions du niveau maître d'ouvrage, les actions du niveau maître d'œuvre et, la place des habitants : ces décalages font que les besoins intermédiaires des habitants n'ont pas été intégrés dans les différentes étapes de la planification du séquençage du projet. En effet, comme relevé depuis la mise en œuvre jusqu'à l'évaluation et le suivi, la concertation et la participation des habitants est quasiment absente.

A ce *manque de volonté des populations* (bénéficiaires des projets) à participer ou à être consultées sur un projet réputé répondre à termes à leurs besoins et à la revendication de leurs droits ainsi que la *difficulté de rassembler les intervenants du projet* et de les réunir autour d'une même table pour discuter d'un projet dont ils assument *in fine* la responsabilité de son exécution, *posent question*.

Cette double désaffection mérite d'être analysée au fond dont une première appréhension des principaux contours de cette problématique au travers de quelques rappels d'ordre conceptuel et méthodologiques, peut être synthétisés comme suit :

- *En matière d'accélération de la mise en œuvre du développement durable et du développement territorial durable*, elle impose aux acteurs de la ville efficacité, efficience et mutualisation des ressources. Concrètement, cela signifie que ces acteurs de la ville se

doivent d'une part, d'*intégrer* des approches sensibles à la mutualisation des ressources et à la participation/collaboration dans leur propre travail pour lui assurer l'efficacité et l'efficience attendues et, d'autre part, de *faire face* à la résistance organisationnelle contre les conflits d'intérêts qui caractérisent la dynamique participative durant le processus d'exécution des projets urbains.

- *En matière de planification et de participation*, les critiques relevées au cours de mes entretiens, se sont plus concentrées sur la discordance entre des buts trop ambitieux et des pratiques trop souvent jugées inconsistantes que sur la compréhension de qui veut « participer », « qu'est ce qui rend sa participation possible et qu'est-ce qu'il a à gagner à participer ou encore pourquoi il participe ».

A cet égard et, en partant de mon expérience des travaux de terrain et, de ma compréhension des divers entretiens formels et, des discussions informelles, quatre éléments méritent d'être relevés car ils contribuent à « troubler l'image émise » en termes de participation des acteurs et des bénéficiaires :

(i) *La clarté conceptuelle* représentant la base de l'application pratique, rend nécessaire l'utilisation d'une terminologie claire et communément acceptée : le terme « projet urbain²³⁵ est problématique à cause de l'image qu'il véhicule, celle d'une image simple mais incorrecte du *groupe social non-différencié et coopératif*.

(ii) *La limite inhérente* aux méthodes de planification associées aux méthodologies participatives dont la mise en œuvre dissimule la différence des expériences en créant par conséquent *l'impression d'un savoir local uniforme, statique et, donc facilement mobilisable pourtant loin s'en faut !*

(iii) A l'intérieur des champs d'actions des acteurs, l'expérience montre que les concepts et méthodes ne sont intégrés que lorsqu'ils sont soutenus par des organisations et des mécanismes dans lesquelles ils sont étroitement imbriqués c'est-à-dire lorsqu'ils sont construits sur des temps longs or les bénéficiaires fonctionnent en général sur des temps courts voire très courts !

(iv) Pour faire face aux écarts de capacités entre acteurs, des programmes de formation sont très souvent proposés et organisés or leur réelle efficacité dépend de leur capacité à expliciter sans équivoque les relations interactives et interdépendantes qui structurent la programmation / planification et la participation c'est-à-dire lorsque volonté et capacité institutionnelles existent bien à tous les niveaux stratégiques des institutions (niveaux décisionnel, organisationnel, fonctionnel et opérationnel). Donc, concrètement, il est important de vérifier que volonté et capacité institutionnelles sont bien en place (et mobilisables !) puis après confirmation, de l'expliquer clairement aux acteurs et/ou participants car cette étape est indispensable au traitement de conflit qui accompagne toujours tout processus de changement social dont le projet urbain en est un maillon et, non des moindres !

Ainsi, répondre à ce défi signifie intégrer deux approches parallèles avec leurs propres principes, méthodes et contradictions. Le concept de conflit me ramène à l'incontournable approche participative pour le développement durable et, pour le processus de planification/

²³⁵ Le terme « projet urbain sous- entend programmation et planification conjointes or pour beaucoup de responsables (dans la culture locale) sous –entend à priori inefficacité d'où une possible explication au détachement des bénéficiaires du projet !

programmation conjointes : *ces deux objectifs nécessitent d'être associés dès le début dans la conduite du projet urbain.*

Dans les sept projets urbains formalisés analysés, avec certains acteurs nous avons relevé que leur processus de développement respectifs compte tenu des conditions de leur lancement (décision politique) n'ont rien prévu de spécifique²³⁶ pour soutenir l'intégration des approches de planification/ programmation conjointe et participative dont le résultat est la quasi absence de concertation avec les bénéficiaires : de ce fait, même la seule approche de consultation au titre de l'enquête d'utilité publique prévue par la réglementation mise en œuvre a été un échec puisque les bénéficiaires potentiellement, concernés ne se sont pas impliqués ! Cela m'amène aux conclusions suivantes : *premièrement*, les considérations de mutualisation des ressources et de participation (clés de voûte dans l'architecture du développement durable) ne sont réellement intégrées que lorsque ceux qui conduisent le processus de développement conjoint (incontournable) du projet urbain le veulent bien ou lorsque ceux qui sont impliqués dans le processus le demandent donc, *deuxièmement*, les acteurs leaders- du fait de leurs responsabilités de *Sachant*, professionnel (manager/ gestionnaire,...) ont l'obligation de susciter l'expression de ces volontés surtout lorsque les dispositions contractuelles de démarrage du projet urbain n'ont rien prévu à ce sujet et, *troisièmement*, il est toujours possible de le faire en cours de projet (surtout s'il a accumulé du retard) selon des approches adaptées.

L'analyse des sept projets retenus interroge l'indispensable opportunité de s'inscrire dans une dynamique d'apprentissage afin d'une part, de tirer profit des retards en sollicitant les partenariats internationaux en place pour apprendre plus des expériences internationales afin d'*établir des standards* qui permettraient de mesurer la qualité de la participation, de l'analyse participative et du développement de projets dans des perspectives d'évaluation et, de suivi : ces éléments contribueraient à jeter les bases d'une stratégie contributive (en termes de cadrage des réalités nationales pour mieux faire) et d'autre part, de développer un espace et un engagement intra acteurs de la ville pour l'utilisation d'approches participatives et de mutualisation des ressources afin de permettre au processus de projet urbain de répondre efficacement aux préoccupations liées à l'efficacité et l'efficience des programmes envisagés et, enfin de consolider l'Acteur locomotive leader dans son rôle d'acteur privilégié de « mobilisateur » des partenaires et partenariats et, de renforcer son intervention en la matière parmi les autres acteurs locomotive pour soutenir la promotion d'une culture partenariale équitable : *les principaux partenaires sensibilisés pourraient alors s'engager ensemble, dans la formulation d'une réponse commune équilibrée.*

Le croisement des avantages et des faiblesses de l'espace méta « trans-acteurs » développé à partir des opportunités et des risques permet de dégager des stratégies pouvant être ordonnées de manière thématique. Et, de manière plus transversale, des stratégies portant sur les échelles et les modes de coopération devraient être envisagées à priori, afin d'adapter le programme aux particularités de cet espace dans le contexte du projet urbain structuré par l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et, de l'ALGERIE 2030 au travers

²³⁶ Sur la base des informations reçues et, de l'interprétation de ces acteurs associant décision politique et, absence de dispositif de consultation !

d'interventions visant d'une part, à *définir des visions communes* de l'espace et des réseaux pertinents de coopération afin de « perméabiliser » ces espaces de coopération inter-acteurs et, entre le projet urbain et ses partenaires nationaux publics ou privés tout en tenant compte des contraintes fortes présentes et d'autre part, à *assurer la cohésion de ces espaces* en garantissant un niveau satisfaisant d'accessibilité des services appelés à être développés conjointement.

Critère 5 : *Le respect de l'environnement, la réduction des inégalités écologiques et l'efficacité énergétique*

La planification du projet urbain se montre respectueuse de l'environnement en visant la réduction des inégalités écologiques et sociales au travers de la prise en charge des différentes nuisances (risques naturels, risques technologiques, nuisances sonores, ...) ainsi que de la préservation de l'environnement de la ville en visant la conciliation de problématiques sociales et urbaines en interconnexion.

Les projets étudiés ne sont pas tous HQE (haute qualité environnementale) à l'exception de la grande mosquée, du métro et, du tramway où la quête de qualité environnementale est présente et, aussi à un degré moindre, les Sablettes où elle participe d'une démarche de rattrapage.

L'analyse des sept projets montre que les obstacles à l'intégration transversale de la dimension environnement dans ces projets proviennent essentiellement, de la méconnaissance de l'approche développement durable et, de contraintes spécifiques à la « culture » de l'organisation en charge du projet confrontée à celles de ses partenaires qui constituent les principaux écueils à l'intégration de l'environnement.

Ces institutions semblent aussi, rencontrer des difficultés à prendre en compte et à intégrer la dimension environnement dans leur planification des programmes et projets ainsi qu'à identifier, quantifier et, prendre en considération les besoins des populations, usagers, organisations dans les composantes de leurs programmes. En résumé, *cette situation illustre une problématique de capacités institutionnelles en termes tant de maîtrise des outils d'analyse de l'approche développement durable que de ressources humaines suffisantes en la matière*. De plus, trop souvent invoquée pour justifier les difficultés, la législation nationale bien que favorable, présente des limites résultant parfois des insuffisances de dispositions mais le plus souvent, des difficultés de mise en œuvre. L'application des textes relatifs l'environnement se heurte principalement, à la méconnaissance des lois dont la principale le Code de l'environnement, par la population voire par nombre d'acteurs en l'absence de mécanismes de large diffusion et de vulgarisation des instruments juridiques.

A cet égard, les divers entretiens et, échanges avec les acteurs militent pour un effort de communication vers tous les acteurs et, un effort de sensibilisation des bénéficiaires des projets pouvant constituer un vecteur de choix aux exercices de participation : des opérations groupées pourraient aussi, être envisagées pour illustrer concrètement, la contextualisation du principe de mutualisation des ressources (« faire des faiblesses individuelles des forces collectives²³⁷ »)!

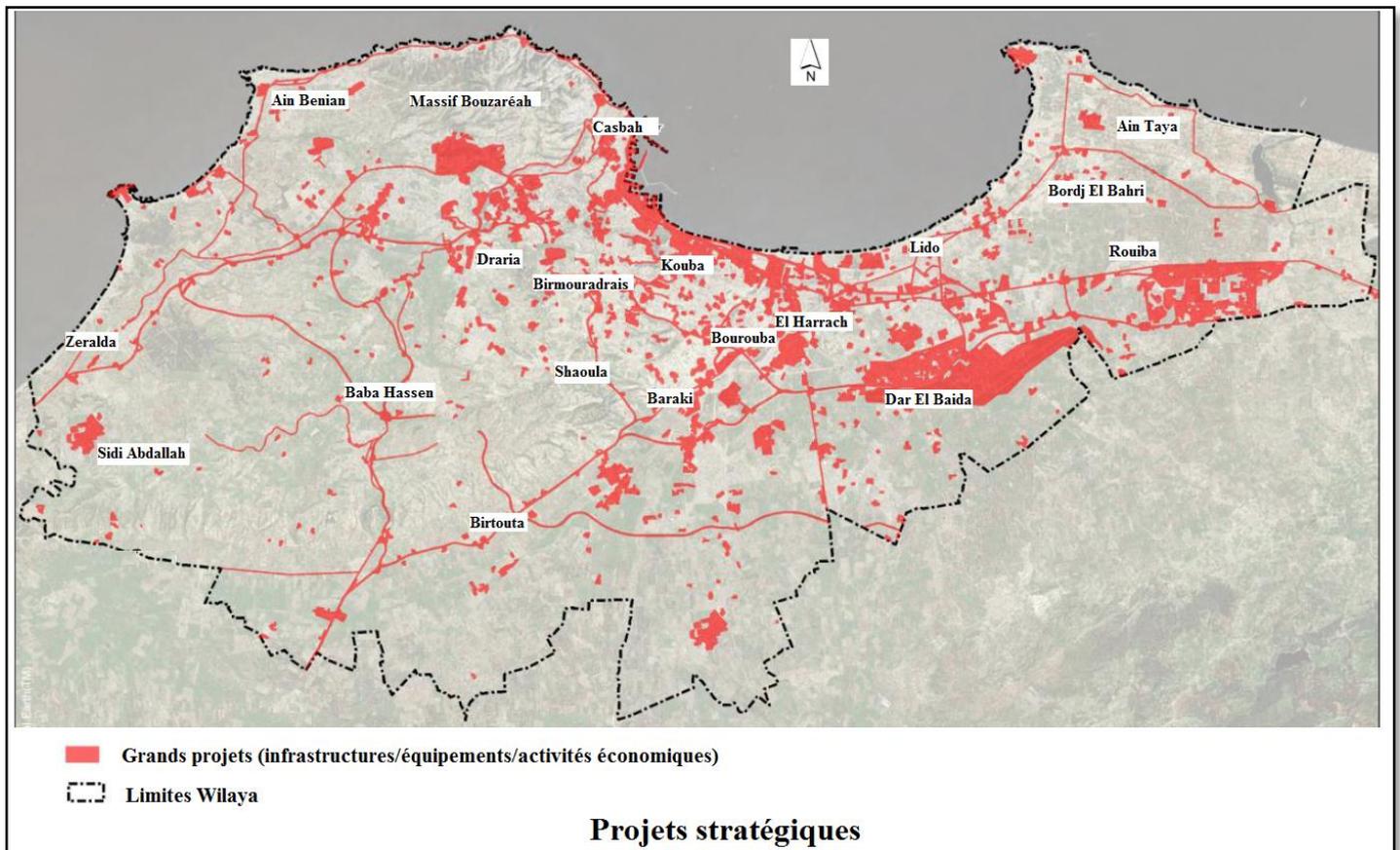
²³⁷ Selon le credo du FIDA (Fonds International du Développement Agricole).

3.4.10- Analyse géographique des projets urbains par rapport aux échelles

Après la présentation des sept projets urbains dans le tableau 10 ci-après et leurs différents processus de planification et de mise en œuvre, propres à chacun d'entre eux, l'analyse est réalisée au travers de leurs échelles et, de leurs situations géographiques par rapport aux 57 communes, l'intérêt porté, l'impact perçu et, la distribution des projets à travers la wilaya d'ALGER métropole (57 communes).

En matière de similitudes des processus de mise en œuvre des projets urbains : la carte ci-dessous précise la localisation des projets stratégiques sur le territoire d'Alger métropole :

Figure 47: Projets stratégiques: Infrastructures, Equipements, Activités économiques



Source : PDAU

Tableau 10: Présentation synthétique des sept projets urbains

Nouvelle ville de Sidi Abdellah	Grande mosquée d'Alger	MéTRO d'Alger	Tramway d'Alger	Les Sablettes	Pôle commercial d'El Hamiz	Le quartier de Sidi Yahia
Evénement à l'origine de la décision de programmation						
En 1997, lors de la présentation par le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat de la nouvelle politique sectorielle de la ville.	Arbitrage du Chef de l'Etat en 2012 au titre de la finalisation de la politique culturelle intégrant les engagements culturels internationaux, ratifiés par l'Algérie.	En 2003, Reprise du projet après la Concorde civile et, la stabilisation macroéconomique	Idem méTRO d'ALGER matérialisée le 5 juillet 2006, lors Cérémonie de pose de la 1ère pierre du tramway par le Chef de l'Etat.	Plan stratégique d'Alger 2010-2029 : Réhabilitation de la ville d'Alger.	-	-
Situation géographique au sein de la ville						
Implantée (Sud-Ouest) sur le territoire administratif de la Wilaya: zone éloignée du centre et, à accessibilité réduite.	à l'Est d'Alger, au cœur de la baie d'Alger	Centre de la ville traversant plusieurs communes	Traverse l'Est de la ville, en parallèle à la baie d'Alger	à l'Est du centre-ville	à l'Est du centre-ville	Sud-Ouest du centre-ville.
Objectifs urbains d'envergure						
Limiter l'hyper concentration humaine dans la capitale ; Stopper l'extension à l'Est de la ville pour préserver les meilleures terres agricoles et, l'environnement.	Aménager de nouvelles centralités ; Donner un caractère symbolique à la ville, et Renforcer l'accès à la culture et, à l'emploi.	Désengorger le centre- ville ; Renforcer les connexions centre et périphéries ; Améliorer la situation du droit à l'accès au transport et à l'emploi des citoyens.	Renforcer les connexions centre et périphéries ; Améliorer la situation du droit à l'accès au transport et à l'emploi des citoyens.	Créer nouvelles centralités pour réconcilier la ville et la mer	Objectifs économiques et financiers ; Aménagement anarchique pour les grands commerces de gros	Priorités aux volets sociaux & économique Réaménagement en quartier de promenade, de shopping pour les familles.
Échelles du projet						
Intercommunale	Urbaine	Intercommunale	Intercommunale	Intercommunale	Urbaine	Intercommunale
Intervenants du projet						
Des ministères, la Wilaya d'Alger, ANSA, Secteur privé.	Des ministères, secteur privé	Des ministères, secteur privé	Des ministères, secteur privé	La wilaya, des ministères, secteur privé	Commune Dar El Beida, (identification difficile) ; Secteur privé (investisseurs nationaux et étrangers).	Secteur public : directions de la commune/ Secteur privé. (investisseurs privés algériens et étrangers)
Appréciations externes des citoyens						
Plan extraordinaire, la réalité toute autre !	Projet gigantesque et, la priorité est à d'autres équipements.	Grande satisfaction générale	Satisfaction moyenne, serait mieux s'il passe par les centralités de ville.	Bonne satisfaction	-	Bonne satisfaction

Outre, les sept projets urbains analysés, Alger wilaya dispose d'un réseau important de projets urbains développés ces dernières années grâce aux efforts des collectivités locales et de l'Etat en termes d'investissements publics. D'une manière générale, la zone d'influence est différente d'un projet à l'autre, elle tient à l'échelle du projet (déterminée par son mode de planification) et, elle est encadrée par les documents d'urbanisme. Les besoins de la population sont déterminants par rapport au choix de l'échelle du projet.

La carte (figure 48) ci-dessus, montre une *répartition diffuse des projets stratégiques* notamment, sur la partie Est de la ville exprimant une *fragmentation à la fois du paysage et de la population*. Ce type d'urbanisation exerce une pression sur le tissu notamment, sur les bandes littorales.

L'ancien centre de la ville abrite une population vieillissante tandis que la périphérie connaît une croissance démographique importante à l'origine de la croissance continue des habitations trop souvent informelles (non programmées) illégales et précaires.

Pour faire face aux multiples préjudices de cette situation, le Ministère de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville, a établi en 2015 une *Politique gouvernementale dans le domaine de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville* ayant pour objectifs :

En matière d'urbanisme, Assurer la mobilisation des assiettes foncières nécessaires à l'implantation des projets de réalisation des programmes de logements et/ou d'équipements publics ; Réviser l'aménagement foncier et, Garantir les choix stratégiques en termes de viabilités et d'amélioration urbaine pour participer à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

En matière de logement : Juguler la crise du logement d'ici la fin de l'année 2019 et, de Finaliser le programme d'éradication des bidonvilles.

En matière de la ville : Améliorer le cadre de vie de la population et Promouvoir la ville, dans le cadre « d'une démarche globale cohérente et intégrée ».

A ce titre, les actions engagées et en cours, durant le quinquennal 2015-2019 portent principalement, sur la mise en place d'une politique de la ville, la mise à niveau des villes et leur promotion, la création de villes nouvelles et de nouveaux pôles urbains ainsi que le développement d'outils d'appui au développement de ces actions.

Cependant, en matière de relogement, certaines familles qui occupaient des logements vétustes ou illégaux, ont bénéficié de nouveaux logements qu'elles refusent d'occuper pour des raisons soit d'intégration sociale²³⁸ soit d'intégration fonctionnelle par manque d'équipements d'accompagnement et de services dans les nouvelles cités. *Cette prise en compte insuffisante de critères de proximité géographique ou sociale dans les opérations de relogement conduit trop souvent, à « stagnation du ressenti de besoins non satisfaits » et, participe à l'augmentation du nombre de logements inhabités....*

La plupart des projets sont à l'échelle intercommunale, mais les retards consécutifs à une mise en place tardive des connexions, évoqués précédemment, se répercutent durablement, sur l'absence ou l'insuffisance de connexions physiques entre les différents modes de transports puisque le métro et, le tramway n'arrivent ni à décongestionner ALGER (eux-mêmes, à ce stade ne couvrant qu'une petite partie de quelque communes) ni à mettre en réseau les grands projets : à titre d'exemple, la ville nouvelle de Sidi Abdellah se caractérise aujourd'hui, par une absence de critères de proximité qui fait qu'en dehors du véhicule individuel et, des circuits restreints d'autobus au régime d'arrêts inadapté face à la croissance des besoins (en lien avec l'occupation des logements) maintiennent la ville dans une situation de quasi inaccessibilité.

²³⁸ Du fait de l'éclatement des groupes sociaux bien établis qui sont répartis sur plusieurs sites de relogement ainsi que du fait de logements inadaptés à leur mode de vie intégrant très souvent leurs activités génératrices de revenus.

Ainsi, le concept de centralité est pénalisé par un nivellement insuffisant entre la hiérarchisation dans le réseau des projets urbains.

3.5- Conclusion : Culture des projets urbains et réalité du terrain

La wilaya d'Alger acteur vit depuis ces dernières années, le développement d'un phénomène urbain et démographique hétérogène entre les différentes communes. Les communes du centre connaissent une diminution de la population consécutive aux transitions démographiques évoquées dans le préambule et, les communes périphériques connaissent une forte croissance démographique ayant engendré la réapparition puis pour partie l'importante augmentation des logements précaires.

Cette situation a entretenu les déséquilibres hérités dans l'occupation du sol tant par la population que par les projets qui lui sont destinés.

La ville d'Alger territoire demeure très étalée et fragmentée puisque son territoire abrite les projets urbains, des réseaux, des infrastructures et des terres agricoles. Et, si le réseau routier de la ville fragmente l'espace tant urbanisé qu'agricole, ..., il permet néanmoins, de les relier évitant ainsi, à la morphologie du relief d'être une contrainte majeure qui paralyserait la relation entre les différents fragments malgré le développement irrégulier de la ville.

Le projet stratégique développé pour la wilaya d'Alger, comme évoqué précédemment, se décline selon une recherche d'un triple équilibre à savoir l'axe Eco urbain crée de nouvelles centralités afin de réconcilier la ville et la mer, l'axe Eco développement organise les transformations économiques et sociales et l'axe Ecosystème restaure les équilibres écologiques de la baie.

L'état d'avancement de la réalisation des quatre phases ci-dessous décrites se présente comme suit :

La **première phase (2010-2014)** n'est pas encore achevée et, nous pouvons relever que :

Opérations	Etat d'exécution	Observations
Réhabilitation du centre historique	Non achevée	Problèmes de coordination entre les intervenants du projet ;
Réaménagement des quartiers abritant les principaux équipements publics.	Non achevée	Indisponibilité d'entreprises qualifiées, spécialisées dans la restauration ;
Concrétisation du plan d'éclairage moderne.	Non achevée	Insuffisance des textes législatifs suffisants pour encadrer l'opération ;
Extension du réseau du transport collectif urbain.	Non achevée	Problèmes de financement des opérations.

La *deuxième phase (2015-2019)*, l'opération est en phase études et, sa réalisation n'a pas commencé. Et, il ne m'est pas possible de détailler les « troisième » et « quatrième » phases dès lors que les deux premières phases dont elles dépendent, n'ont pas été achevées et que des problèmes importants de choix sont toujours en attente d'arbitrage (financement et modalités d'exécution).

Concernant la planification des projets urbains, un soutien à la démarche du développement durable du territoire ?

Pour les sept projets étudiés, comme développé précédemment, l'analyse a porté sur la mesure du degré d'intégration du développement durable de ces projets développés (volontairement par les collectivités ou spontanément par les citoyens) dans leurs conceptions et, mise en œuvre de manière voulue ou de rattrapage et, sur la mesure (de manière synoptique) de la prise en charge des objectifs et principes du développement durable.

A ce stade, l'objectif est donc, de voir si la planification de ces projets soutient dans son ensemble la démarche du développement durable du territoire : de l'analyse, ont émergées les conclusions suivantes :

Premièrement, pour que les projets soient intégrés dans la démarche du développement durable, ils ont besoin de respecter les conditions suivantes :

- Le *renouvellement urbain* : c'est une opération délicate car en général, les démolitions demandent une grande prudence dans leur exécution en concertation avec la population concernée qui elle-même devrait (en principe) bénéficier des différentes formes d'actions de renouvellement urbain gérées par des acteurs publics ou privés locaux. Ces actions ne remettent pas en cause la composition sociale et, respectent les dynamiques de peuplement et le relogement sur place.
- Le *développement économique* : le projet urbain en contribuant au développement économique du territoire notamment, à l'échelle locale, permet d'améliorer le niveau de vie de la population notamment, au travers de la réduction des mobilités.
- Le *développement social* est celui le plus mal pris en charge par les projets d'autant plus surprenant que le projet est programmé pour répondre aux besoins²³⁹ de la population. Et, pour faire face à ce biais récurrent, la participation de la population à toutes les étapes du processus de programmation et de réalisation est importante tant en termes de satisfaction qualitative et quantitative que de protection des acteurs publics en charge de la ville du fait de leur mise en responsabilité sociale ou sociétale par le développement durable que la mise en œuvre des ODDs et en particulier, l'ODD 11 va accélérer d'ici 2030 quel que soit les retards²⁴⁰ pouvant intervenir durant le processus !
- La *mixité urbaine et sociale* encouragée de facto lors du renouvellement urbain, appelle à combiner différents types de logements et, différentes fonctions urbaines pour créer de l'attractivité et, pour la soutenir.
- Le *respect de l'environnement*, par l'introduction de l'efficacité énergétique des projets au travers de la gestion de la consommation des eaux, de l'énergie, des déchets..., contribue à la réduction des inégalités écologiques et les inégalités sociales : *c'est une condition qui peut être réussie par les projets.*

Deuxièmement, les projets exposés, (notamment les projets urbains « formels ») sont engagés selon les principes du développement durable notamment, pour l'intégration ou la réintégration dans la ville, des quartiers et des populations marginalisées, l'analyse montre qu'il reste d'importants efforts à fournir à plusieurs niveaux :

²³⁹ Et non aux attentes.

²⁴⁰ La population n'ayant aucune difficulté à « surfer » indifféremment sur le réel et le perçu !

- *L'articulation des échelles* : la plupart des projets analysés, sont conçus à l'échelle communale ou intercommunale et, malgré cela, l'articulation est vraiment minime : ces projets urbains dans ces échelles-là, traitent peu ou pas les préoccupations de la population en termes de logements, de transports et, de services.
- *L'articulation de chaque projet avec les autres projets* : les projets sont insuffisamment articulés entre eux, ils ont des aires d'influence différentes, ou insuffisantes, comme par exemple : les moyens actuels de transport développés (tramway, métro) ne desserviront pas directement, le projet de la grande mosquée d'Alger ni le projet des Sablettes, ou même la ville nouvelle de Sidi Abdellah. Ces projets devront attendre les prochaines extensions des lignes de tramway et, de métro programmées pour desservir le centre commercial de Bab Ezzouar et, la nouvelle aérogare d'ALGER à partir de laquelle des connexions seront possibles.
- *L'articulation du long et du court terme*, en fait cette articulation est plutôt entre le moyen et le long terme, elle est assurée dans la majorité des projets selon leur planification respective pour répondre à des besoins importants de la population.
- *Le pilotage du projet* : sont relevés, un manque de coordination flagrant entre les intervenants de chaque projet associé au manque de cohérence des stratégies adoptées ainsi qu'une absence totale de la population dans la chaîne de pilotage du projet : les citoyens hors représentations formelles issues d'élections ne participant pas dans les collectivités publiques, politiques et, associations à l'exception de quelques associations qui activent dans le projet de restauration de la Casbah d'Alger où prédomine la « culture communautaire de la Casbah » exacerbée depuis la décennie noire et ses effets !
- *La prise en charge des dimensions du développement durable* s'est avérée difficile pour tous les projets analysés et, l'articulation de l'ensemble des dimensions pour un même projet l'est encore davantage. La dimension sociale est la moins prise en charge²⁴¹ suivie de la dimension environnementale or la valeur d'un projet participant du développement durable est subordonnée à son impact social, environnemental, économique, et culturel sur le territoire qui le porte.
- *L'association des habitants au projet* : le projet est destiné à la population, malheureusement, cette population n'est consultée qu'au travers d'affiches (au niveau des sièges des communes et, de manières épisodiques) : la rencontre du projet avec les habitants est donc quasiment inexistante seule domine leur rencontre au travers des nuisances des chantiers ...
- *Le suivi* : le manque de suivi des projets et, l'organisation de la prise en charge du projet après son achèvement n'est programmée qu'après l'achèvement du projet comme ce fut le cas des démarches prises dans ce sens pour le tramway et le métro.

Troisièmement, la deuxième catégorie des projets exposés, concerne les projets « non formalisés » imposés par la population comme :

- Le *Quartier de Sidi Yahia* qui progressivement, procure de la satisfaction à la population. Bien que ce projet n'ait fait l'objet que d'une étude préalable, de l'avis de la population interrogée

²⁴¹ Cette dimension ne serait- elle pas « victime » du postulat des évidences qui veut que « puisque le projet vise à satisfaire un besoin de la population, alors cette dimension est de fait prise en charge ? La question reste posée !

et, sensibilisée à la valeur environnementale, ce projet répond à ses attentes en termes de prise en charge des dimensions économique, sociale et, environnementale par les interventions prévues à cet effet qui sont en cours ! Et, le Boulevard de Sidi Yahia très apprécié, prend beaucoup de valeurs auprès des habitants et, il est aussi, devenu un emplacement symbolique tant pour les habitants et, que pour la population nationale et, étrangère.

- *Le pôle commercial d'El Hamiz*, son importance économique et son emplacement stratégique contribuent au développement économique à l'échelle urbaine. Ce pôle commercial a besoin d'une opération d'aménagement qui prenne en charge les dimensions sociale, environnementale, culturelle et culturelle. Mais, pour être envisageable d'abord, puis possible, pour tous les processus et à toutes les étapes²⁴² les objectifs et, les termes de cette future opération sont à discuter, à maturer et, à arrêter avec les habitants, les commerçants, les propriétaires fonciers et, les autres acteurs institutionnels et, non institutionnels voire des fidèles clients²⁴³ et, des garanties formelles claires sont à apporter pour assurer/rassurer que cette opération ne consiste pas en une nouvelle éradication (toutes les précédentes tentatives d'éradication s'étant soldées par un échec avec toutes ses conséquences qui ne sont pas que techniques !). *Et, cette opération devrait être saisie pour servir également, de support à une opération de retour d'expérience pour tenter de capitaliser sur les ressorts de cette exceptionnelle cohésion sociale qui assure une cohabitation harmonieuse malgré les désordres ambiants de ce pôle commercial.*

L'échec répété des diverses opérations engagées selon une logique administrative rappelle que concilier développement durable et urbanisme dans le cadre d'un projet urbain demeure une mission complexe surtout que *d'une part*, le développement durable du territoire exige en même temps, des changements stratégiques fondamentaux (en termes de stratégies et de cohérence des stratégies développées par les pouvoirs publics) et, la prise en compte de dimensions (économiques, sociales, environnementales) longtemps considérées contradictoires ou non essentielles chez bon nombre d'acteurs y compris les citoyens et, d'autre part, les pratiques de planification urbaine et de programmation budgétaire imposent une séquentialité opérationnelle exigeant de grandes capacités conceptuelles et opérationnelles des institutions et, une grande maîtrise du développement durable difficile à réunir dans l'environnement instable des collectivités locales²⁴⁴.

De plus, dans cet environnement des projets urbains, des différents entretiens et de l'analyse conduite, deux approches comportementales ont pu être relevées mais elles ne « jouent » pas en faveur d'un développement durable porté par un urbanisme responsable : la première celle des institutions qui affichent les principes du développement durable mais, ne les appliquent pas dans leurs interventions et la seconde, celle des habitants et citoyens qui n'ayant pas d'intérêt particulier pour ou contre ces principes, sont finalement efficaces sur quelques-uns où le pragmatisme est plus important que la théorie ! Aussi, forte du pragmatisme populaire qui veut que « le mieux est l'ennemi du bien » et, des résultats de l'analyse, seul le pragmatisme et

²⁴² Et cela commence par la préparation et, la formulation des termes de références de l'opération qui devront être écrits avec eux.

²⁴³ Pourquoi ne pas commencer par soumettre l'idée même d'une micro expérience pour tester l'acceptabilité sociale autour d'un futur projet d'aménagement de ce site !

²⁴⁴ Secteur où de surcroît, la préoccupation de la mémoire institutionnelle n'a pas encore l'ancrage nécessaire.

réalisme sont à même d'insuffler le fond du développement durable en prenant en considération deux réalités majeures :

La première, ALGER a adopté un mode de vie gros consommateur d'espaces (90% de sa surface est urbanisée) : l'exiguïté de la marge de manœuvre milite pour une approche de gestion de crise du territoire qui capitalise sur le constat universel implacable à savoir les projets qui échouent ont été mal préparés, mal conçus, souffrent de déficits financiers et, sont mal gérés et, la suite et ses effets sont tous aussi implacables, des projets qui ne répondent pas ou si peu aux objectifs escomptés et, aux besoins de la population,... !

La seconde, une vision globale du territoire métropolitain assujetti à ALGER ville métropole permettrait à la ville d'ALGER actrice de développer son plan de développement celui qui lui assure l'harmonie indispensable à (i) la durabilité territoriale, environnementale et économique et, au (ii) dessin des contours des *prérequis à l'ajustement des outils et instruments de mise en œuvre* de l'urbanisme, de la conception des infrastructures²⁴⁵ à l'échelle nationale, des mécanismes de mise en place et, en œuvre dont ceux afférents à la maîtrise des délais et des coûts.

Cette approche indispensable n'est pas suffisante : elle a besoin d'être complétée, confortée par une révision pragmatique de la stratégie de croissance : le développement durable s'accommode mal de la croissance de la consommation des ressources et, d'une population mal informée et de professionnels insuffisamment formés pour être suffisamment engagés aux enjeux du développement durable en particulier, des responsabilités de préservation et, de transmission aux générations futures.

Le chapitre 4 se consacre au jeu des acteurs de la ville, de ses mécanismes, des pratiques des acteurs, ..., afin de mieux comprendre les défaillances pouvant affecter les relations entre ces intervenants et, leurs impacts sur ces relations ainsi que sur la réussite ou l'échec du projet urbain et par conséquent, de la réussite ou l'échec de la stratégie de développement d'ALGER dans toutes ses déclinaisons.

²⁴⁵ Instruments accordant plus d'importance aux données démographique et sociale en perpétuelle évolution qui nécessitent d'agir dans une perspective globale et, les instruments préconisés, veillent à la viabilité des opérations sur des espaces fonctionnels car le développement durable sollicite des actions allant au-delà des limites administratives : les fusions et la collaboration intercommunale peuvent contribuer valablement à la résolution de problèmes.

CHAPITRE 4 : Projet urbain et Réalités, Projet urbain et Système d'acteurs

4.1- Introduction : Projet urbain et système d'acteurs

Il est désormais, admis que faire accepter un projet dans une ville consiste à créer une représentation collective du projet avec la participation de ses habitants car dans le domaine de l'environnement et de l'urbanisme, les acteurs de la ville notamment, les pouvoirs publics ont internalisé la réalité de la croissance des problèmes et, de leur complexité suite à leurs difficultés de communication, ainsi que sa traduction par une absence de réflexion conjointe autour de ces problèmes et de leurs résolution (Sebastien 2011,p.1) tout en étant, parfaitement conscients des difficultés à les réunir dans un contexte territorial !

Dans ce contexte territorial multi-acteurs, notre principale problématique est dans le savoir :

Comment les différents acteurs d'ALGER ville métropole sont-ils réunis voire se sont-ils réunis autour d'un projet urbain prenant en considération la problématique environnementale ?

Envisager un projet urbain structurant questionne la gouvernance dans sa capacité à déterminer le degré de compatibilité entre le vouloir et, le pouvoir :

Quelles sont les stratégies adoptées ?

*Quels sont les processus à mobiliser pour mettre en œuvre le projet et, assurer sa réussite ?
Quels sont les impacts (voulus et, subis) du projet ?*

Et aujourd'hui, face aux défis majeurs du développement territorial, l'aménagement du territoire pour les géographes, constitue un outil pertinent de *gouvernance* notamment, de la gouvernance territoriale (fondée sur une double *proximité des acteurs, une proximité géographique et une proximité institutionnelle*) relative au processus de coordination des acteurs publics et privés, à la construction de la territorialité et à l'appropriation des ressources (Toupane, 2009, p.101).

La notion de gouvernance, abordée en Partie 1, s'intéresse à la manière de gouverner, considérée l'élément essentiel du pilier social du triptyque des piliers du développement durable, par sa capacité à encourager la coopération des citoyens dans les champs démocratiques où les décisions sont prises pour un intérêt général.

La notion de gouvernance s'est développée depuis la mise en place des agendas 21, renforçant sa relation avec la coopération citoyenne notamment, pour la « *gouvernance urbaine démocratique* »²⁴⁶ : l'expression *gouvernance* est utilisée par la plupart des acteurs de la vie publique (Vincent et al., 2012, p.1) impliqués dans la démocratie participative lors de la prise de décisions relatives à la mise en place des politiques territoriales sur une échelle bien

²⁴⁶ Objet du 10^{ème} principe de la Déclaration de la Conférence Internationale de Rio (ONU, 1992) : dans l'expression suivante : en « *théorie, la participation de la société civile est indispensable pour le développement de rapports de gouvernance urbaine démocratique.* »

déterminée et lorsque ces politiques visent principalement, le fonctionnement structurel et/ou social plutôt que celui lié à l'espace.

<p>Sommet de la terre : La Déclaration de Rio, 1992 :</p> <p>Adoption par 178 chefs d'état du Plan d'action Agenda 21 & Déclaration sur Environnement et le Développement énumérant 27 principes appelant les collectivités territoriales à mettre en place un Agenda 21 à leur échelle qui intègre les principes du développement durable, sur la base de consultation de la population (mécanisme à déterminer localement). "Les collectivités jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable".</p>	Agenda 21	
	<p>Programme Agenda 21 global</p> <p>Plan d'action pour le 21^{ème} siècle</p> 	<p>Agenda 21 local</p> <p>Projet de développement durable pour un territoire :</p> <p>1. Démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire.</p> <p>2. Est à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel</p>

Mais depuis 2005, analyse spatiale et enjeux spatiaux sont au cœur de la *géo-gouvernance* c'est-à-dire la gouvernance d'un territoire ou la *gouvernance territoriale* focalisée sur le partage de l'information et, de données par le groupe social qui s'en occupe (Belhedi 2016, p.8), dès son introduction dans une démarche de développement durable avec son enjeu trans-générationnel du savoir en résumé, *la connaissance partagée du territoire d'aujourd'hui doit être assurée afin d'assurer une éventuelle co-construction du territoire de demain.*

Depuis, la notion d'espace est progressivement, remplacée par celle de *territoire* « *espace physique bien délimité, occupé, aménagé, et contrôlé par un groupe social dans l'objectif de développement et de bien-être* ». Ainsi définie, la notion de territoire renvoie à une dimension collective permettant au groupe social d'assumer un pouvoir décisionnel sur cet espace qu'il s'est approprié avec le déploiement du développement durable dans et par des territoires.

Le champ d'études qui renvoie à la notion de gouvernance, est vaste : *je me limiterais dans le présent chapitre, à la géo gouvernance qui permet d'identifier et d'analyser des pratiques de structuration de l'action publique urbaine dans ALGER métropole ville c'est-à-dire celle où la notion de géo gouvernance renvoie plus au pilotage, à la régulation par un ou des acteurs publics d'actions publiques urbaines participant à l'aménagement et au fonctionnement de la ville.*

Aujourd'hui, la prédominance de la notion de géo-gouvernance est admise tant dans le domaine de la recherche que dans ceux de la pratique et de l'action étant donné que les mutations des villes relèvent des domaines de l'action publique et des systèmes politico-administratifs. Ces domaines qui sont basés sur des formes d'actions conçues de façon « horizontale » ou « transversale » sont également, ouverts à la contribution des acteurs privés et, à la concertation des habitants et usagers.

« La gouvernance territoriale se distingue des autres modes de gouvernance par ses rapports à l'espace et à la société ; il ne s'agit pas d'une organisation délimitée dans son champ et avec

des objectifs circonscrits, elle est plutôt une séquence ou une chronique traversant plusieurs organisations et impliquant plusieurs acteurs ».(Belmihoub, 2017, p.7).

Ainsi, la problématique posée interroge les caractéristiques de la gouvernance territoriale :
Quelle est la forme de la gouvernance territoriale appliquée sur ALGER ville, métropole, wilaya ?

Est-elle singulière à ALGER ?

Est-elle basée sur un système de jeu d'acteurs favorisant une forme de démocratie locale ?

Ces questions à la base de mes questionnements s'intéressent principalement, à la prise en charge de la problématique du développement durable depuis l'Agenda Algérie 2030 et, la validation du plan d'aménagement d'Alger 2030, visant entre autres, à *faire d'Alger* une ville emblématique, une ville agréable, une ville des mobilités, une ville sûre, une ville compétitive, ...

La conception intégrée de ce plan s'articule d'abord, autour de la dimension sociale qui bénéficie de la priorité compte tenu des nécessités de rattrapage (abordées dans les précédentes parties et sections) puis, de la dimension environnementale et, de son aspect politique et enfin, de la dimension économique structurée autour des nécessités d'équilibre et de rationalité.

Le premier niveau de la gouvernance territoriale à ALGER est celui de la wilaya.

Afin de déterminer les démarches des acteurs impliqués dans la gestion des différentes actions urbaines, mon travail s'articule autour de l'analyse des rôles et de la mobilisation des acteurs impliqués au travers de leurs interventions et de l'analyse des rapports entre eux dans leurs pratiques de l'urbanisme local.

Selon des géographes tels que Gumuchian ou Bailly, l'acteur peut être institutionnel, politique, économique, associatif, habitant, résident, étranger, touriste, militant, citoyen ou rural, en résumé, *tous acteurs car ils sont présents et ils agissent !* Puis chacun est identifié selon sa stratégie vis-à-vis de la ville, vis-à-vis de l'environnement, ..., il est donc important de déterminer et préciser les objectifs de cette stratégie d'où la notion de l'**acteur territorialisé** (Gumuchian et al., 2003, p.110) pouvant être attribué à « *toute personne ayant participé d'une façon intentionnelle à la constitution des territoires quelle que soit la nature et le cadre de sa participation* ».

Et, le système d'acteurs étant omniprésent dans toute planification urbaine et, dans tous processus d'élaboration de projets urbains alors, il nous amène à questionner sa réalité à ALGER :

Premièrement, en identifiant les acteurs de la ville,

Deuxièmement, en analysant leurs modes de collaboration et, leur fréquence au titre de la durabilité de la ville lors de la mise en œuvre d'un projet urbain et,

Troisièmement, en questionnant les stratégies d'acteurs afin d'évaluer la possibilité dans un tel cadre d'aboutir à des compromis et, surtout de faire que les parties s'adaptent en évaluant la forme de relation qui y prévaut en particulier, en identifiant les points forts et, les points faibles ?

Et, répondre à ces questions appelle à considérer l'ensemble des acteurs de la ville et, leurs degrés de mobilisation ainsi que les différentes représentations gérant les stratégies car elles

influencent la dynamique du processus de planification des projets urbains sur ALGER tant au plan législatif qu'opérationnel en termes de relations entre acteurs, environnement et urbanisme, relations vues sous l'angle de l'action collective, de la diversité des acteurs et, de la démocratie participative.

4.2- Acteurs entre environnement et urbanisme, dynamiques de confrontation ...

Le cadre de référence des acteurs *du point de vue de l'urbanisme* est déterminé par les cinq principaux instruments d'urbanisme qui sont le POG, le PUD, le GPU, le POS et le PDAU sur lesquels s'appuient les politiques d'aménagement d'ALGER ville métropole et, du point de vue de l'environnement par le Code de l'environnement et par la Loi n° 01-20 du 12-12-2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.

S'agissant des cinq instruments d'urbanisme, ils ont connu d'importants retards dans leur approbation et, par conséquent dans leur mise en œuvre et, ces retards participent à l'important décalage entre les documents et la réalité du territoire algérois. A titre d'exemple, le premier PDAU approuvé en 1995, était en décalage par rapport aux importantes extensions réalisées par la suite et, celles-ci ont dû attendre près d'une quinzaine d'années leur formalisation jusqu'à la nouvelle approbation du PDAU en 2009 posant ainsi, la problématique du respect et de la mise à jour de cet instrument !

Le tissu urbain connaît par la suite un nouveau mode de production urbain notamment, au travers, des projets urbains et structurants. Ces projets par leur objet à savoir, la structuration de l'espace urbain algérois, font appel aux acteurs de la ville confrontés dans leur domaine respectif, à la complexification des charges de gestion urbaine.

En outre, comme indiqué dans le préambule, le Rapport National Volontaire 2019 de l'ALGERIE relatif à la situation des ODDs précise les modes et contenus de l'approche retenue pour l'introduction des exigences de développement durable : elle se fait, entre autres, au travers de la refonte du cadre juridique relatif à l'urbanisme et à la politique de la ville dont en particulier, « *la loi relative à l'aménagement et à l'urbanisme et la loi relative à l'orientation de la ville qui sont appelées à **tenir compte expressément** du nouvel agenda urbain mondial et des résultats de la conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable (Quito 2016) qui **présente une vision partagée de la ville de demain via des actions à mener sur les 20 ans à venir** ».*

Les acteurs de la ville d'Alger pré-identifiés avant mon analyse sont : les décideurs de niveau national (ministres, responsables de l'administration ministérielle ou de tutelle), les autorités locales (la Wilaya, Wilaya déléguée, les APC²⁴⁷) et, les promoteurs et gestionnaires du parc immobilier (les OPGI²⁴⁸), les agences foncières, les usagers et, le secteur privé.

« L'analyse des jeux d'acteurs consiste dès lors à repérer les positions des acteurs, vis-à-vis du système et, vis-à-vis des autres acteurs, à les caractériser, à les interpréter en termes de conflits ou d'alliances (potentiels), enfin à rechercher des moyens pour faire évoluer ces

²⁴⁷ APC : Assemblée Populaire Communale.

²⁴⁸ OPGI : Office de Promotion et de Gestion Immobilière.

positions dans un sens plus favorable à l'un des acteurs du système, pris comme acteur central » (Certu, 2001, p.80).

4.2.1- Acteur et Action collective

Avant d'entamer l'analyse du jeu des acteurs, comme abordée à la conclusion du chapitre 3, la clarification des concepts utilisés dans le présent chapitre, est indispensable.

4.2.1.1- Acteur

Cet élément clé du présent chapitre fait l'objet de plusieurs définitions précisant ses champs d'action et, d'interventions : Fabrice Hatem définit un acteur comme : « Une personne, un groupe ou un organisme, visant certains objectifs et confronté à certaines contraintes, et qui peut, par ses stratégies et ses moyens d'action influencer sur le devenir du système étudié » (Roubelat et al., 1993, p.240) pendant que Michel Crozier et Ehrard Friedberg le définissent comme « un acteur stratégique et, les éléments majeurs d'un territoire sont ses acteurs publics et privés » (Crozier & Friedberg, 1977). Et d'une manière générale, la priorité est à donner au repérage et au positionnement des acteurs et du maillage de leur réseau respectif. (Certu, 2001, p.6).

Un acteur a une identité, un projet et des moyens propres pour les faire aboutir. Pour pouvoir être intégré à une analyse du jeu des acteurs, un acteur doit être considéré comme un individu, ou un groupe social ou économique, disposant de moyens d'action (aussi faibles soient-ils), organisés dans une stratégie, pour atteindre les buts et les objectifs qu'il s'est fixé. (Bassaler, 2004, p.9). Et, pour Lotfi Bouzaïane et Rim Mouelhi²⁴⁹ « Les acteurs d'un système sont des groupes homogènes qui jouent un rôle important dans le système par l'intermédiaire des variables qui caractérisent leurs projets et qu'ils contrôlent plus ou moins ».

Etant donné que les acteurs sont créateurs de différents systèmes et, qu'ils peuvent être moteur ou frein à l'évolution d'un système bien déterminé, nous faisons notre la définition d'acteur suivante :

« Nous appelons acteur, voulant dire acteur pertinent, toute personne, ou groupe de personnes ou entreprise (ou autre organisation), dont les décisions et les actions sont susceptibles d'avoir, dans le futur, une influence (positive ou négative, selon le cas) sur le devenir de notre entreprise. Cette influence peut être directe ou bien indirecte. Elle peut se manifester au travers d'un événement engendré par l'acteur en question. » (Source, Publications guides : veille document Internet).

4.2.1.2- Système

Le système²⁵⁰ est un ensemble complexe dans lequel interviennent plusieurs acteurs institutionnels et non institutionnels : Etat (et ses différentes institutions), société civile,

²⁴⁹ Professeurs à l'université virtuelle de Tunis.

²⁵⁰ Terme classique initialement proposé par D. Easton (1965) : « Le système politico-administratif comprend l'ensemble des institutions gouvernementales (parlement/gouvernement), administratives et judiciaires d'un pays, qui disposent de la capacité apparemment légitimée par l'ordre juridique de structurer n'importe quel domaine de la société

entreprises (nationales, multinationales), syndicats, partis politiques, organisations professionnelles, organisations internationales, ... Ces acteurs couvrent un large éventail d'activités et d'interventions. L'encadré 15 ci-dessous en donne une synthèse.

Encadré 15: Acteurs institutionnels

Chaque acteur institutionnel se définit comme la plus petite unité d'action d'un *système politico-administratif*, dont l'homogénéité interne est fonction de la structure hiérarchique ou de l'adhésion volontaire de personnes réunies dans le but d'accomplir une fonction spécifique lors de la conception et de la mise en œuvre du schéma directeur et du projet de territoire. Chaque acteur dispose (par définition) d'une autonomie de fonctionnement indépendamment de son insertion institutionnelle et de son degré de subordination hiérarchique à des supérieurs politiques ou administratifs.

Chaque acteur institutionnel est compétent pour se prononcer sur tous les sujets inscrits dans ces attributions. Trois dimensions *internes* caractérisent la structure de l'arrangement politico-administratif :

Le nombre et le type d'acteurs (*l'arrangement politico-administratif est-il mono- ou pluri- actoriel ?*). En plus du nombre d'acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet de territoire, l'identification de leur provenance (leur appartenance à tel ou tel organisme administratif ou organisation parapublique), est aussi nécessaire.

Le degré de coordination horizontale (*l'arrangement politico-administratif est-il intégré ou fragmenté ?*) et verticale principalement entre les niveaux politico-administratifs (Etat, collectivités territoriales, collectivités locales), (*l'arrangement politico-administratif est-il imbriqué ou cloisonné ?*). Cette dimension permet de qualifier la structure de base des relations de pouvoir entre les acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre du projet. Ces relations sont-elles stables entre l'instrument d'urbanisme considéré et le projet de territoire ? Sont-elles encore de type *hiérarchique* dans le projet de territoire ? Les compétences législatives et réglementaires, mais aussi celles de la mise en œuvre, sont-elles partagées de manière égalitaire entre l'Etat et les collectivités locales ? Ces dernières disposent-elles d'une autonomie plus large pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire ?

Le degré de centralité des acteurs clés (*l'arrangement politico-administratif est-il centralisé ou égalitaire ?*). Cette dimension se rapporte aussi bien à la dimension verticale qu'à la dimension horizontale des modes de coordination entre acteurs. La position centrale se traduit notamment par la possibilité, pour ses détenteurs, d'intervenir contre la volonté des autres acteurs et d'imposer unilatéralement leur point de vue (La domination d'un acteur central se manifeste par la menace d'une intervention unilatérale de sa part souvent suivie de négociation bi- ou multilatérale avec les autres acteurs publics ou sociaux.).

Le recours aux analyses de réseaux d'action publique permet notamment de mesurer trois types de degré de centralité d'un acteur : *La centralité locale* indique le nombre d'acteurs avec lesquels un acteur se trouve en contact direct. *La centralité globale* indique le degré de proximité d'un acteur avec tous les autres acteurs du réseau. Enfin, les acteurs dits *intermédiaires* sont ceux par lesquels 'tout passe'. Ils s'avèrent dès lors incontournables aussi bien dans la formulation de l'action publique que dans sa mise en œuvre. Cette autre mesure de la centralité d'un acteur-clé peut notamment, servir d'indicateur du pouvoir des acteurs, dans le sens de leur capacité à contrôler les comportements des autres acteurs parties prenantes. (Source : <http://theses.univ-lyon2.fr/documents/ Notes>).

Le succès ou l'échec des projets d'avenir découle dans une large mesure des relations qui vont se tisser entre ces acteurs, de la confrontation de leurs projets, de leurs rapports de force ainsi que de leurs actions : c'est pourquoi une réflexion sur le jeu des acteurs et de leurs convergences/divergences vis-à-vis d'un certain nombre d'enjeux et d'objectifs, est appropriée (Bouzaïane & Mouelhi, 2008, p.3).

Et, cette réflexion devrait de mon point de vue, avoir lieu au cours de la phase de maturation ou de préparation car à ce niveau, elle bénéficie d'un à priori positif qui constitue le socle

par des décisions de nature autoritaire. Ces décisions résultent de processus politico-administratifs qui sont réalisés selon des règles de procédure d'interactions internes et externes précises ». (Easton, 1965, p.25).

indispensable à une collaboration de qualité. Toutefois, cela n'exclue pas l'opportunité de conduire à un stade plus avancé du cycle du projet, cette réflexion sur le maillage des acteurs mais tout en accordant une attention particulière à son processus car le risque est grand de voir cette réflexion cantonnée *de facto* à de la gestion de conflit (même s'il n'est pas exprimé) qui relève d'une approche différente de celle de la finalité de gestion de crise.

L'acteur est le pivot de la géo-gouvernance et, celle-ci est le liant entre dépendance et indépendance entre tous les acteurs (personnes physiques, morales, ville, ...). Et, la pertinence de la géogouvernance dépend du degré d'implication de ces acteurs dans la gestion urbaine et, des affaires publiques et, de la ville notamment, *l'établissement et, la conduite d'un projet urbain* depuis sa conception dans une perspective de durabilité (dans le respect des principes du développement durable), à sa prise en charge opérationnelle intégrée aux espaces et territoires.

Ainsi abordée, cette prise en charge mobilise des responsabilités partagées entre acteurs convaincus de la nécessité des échanges et, de la concertation au niveau des décisions et, des actions selon le double triptyque *Mobiliser - Impliquer - Concerter les acteurs* au titre de *la prise en charge et de la conciliation des trois piliers Economie - Social- Environnement du développement durable*.

Dans l'approche territoriale, l'intégration du développement durable dans un territoire (avec sa ou ses territorialités) mobilise les cinq dimensions clé (politique, économique, sociale, environnementale et, territoriale) qui croisées *premièrement*, avec les dynamiques d'acteurs (Mobilisation - Implication - Concertation) permettront d'aller à la compréhension partagée et, *deuxièmement*, avec les processus de projet urbain (intégration des dimensions des trois piliers du développement durable aux échelles d'intervention appropriées et, de leur évaluation) aboutissent au renforcement de l'attractivité et de la compétitivité territoriale. Ainsi les acteurs d'ALGER wilaya métropole ville participent tous à et de la production urbaine aussi bien à l'établissement des projets urbains qu'à l'introduction de nouvelles stratégies. Ce point est détaillé après l'achèvement de l'enquête.

« *En tout état de cause, les jeux ou stratégies d'acteurs désignent les positions, choix, décisions, des acteurs vis- à- vis du système et de ses composants ou vis- à- vis des autres acteurs. Plus particulièrement, les jeux d'acteurs désignent les positions de ces différents acteurs, respectivement, par rapport au système (la représentation, la vision qu'ils en ont), ainsi que les positions de ces différents acteurs les uns par rapport aux autres, dans l'absolu et relativement au système : conflits, alliances, etc.* ». (Certu, 2001, p.80).

Ainsi, l'appréhension du futur d'une ville en termes de développement durable abordée au travers de l'évolution des variables largement usitées peut également, aller de la mise en place de chartes, de normes jusqu'à l'organisation de grandes conférences à l'échelle mondiale. A titre d'exemple, la conférence programmée à l'échelle africaine, « L'économie verte » organisée en Algérie (février 2014), est considérée comme un évènement stratégique (de niveau régional international) axé sur les priorités nationales (niveau pays) en matière de santé, d'éducation, d'accès au logement et à l'eau potable (ODD associés à l'ODD 11) dans le but de contribuer à l'éradication de la pauvreté et à l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des populations. Et, cet évènement stratégique participe à et de la construction du système territorial.

En matière de prise en charge du développement durable en Algérie, l'analyse du futur de l'environnement et des mutations urbaines engendrées par la mise en place de différents projets, peut être conduite à l'aide de *l'étude des variables* qui déterminent la dynamique du système « secteur » et, de *l'étude des acteurs* de ce système, de leurs rôles (décideurs, praticiens, techniciens, habitants,...) et, de leurs comportements : cette étude des acteurs apporte un autre éclairage sur cet avenir tout en consolidant les interventions issues de l'étude des variables.

En résumé, le devenir d'ALGER dans le cadre du développement durable, est également déterminé par l'attitude des acteurs vis-à-vis de ce secteur. Et, pour une bonne exploration de cette problématique de l'intégration du développement durable à l'environnement dans ALGER ville métropole wilaya, une analyse croisée de l'analyse des variables environnementales urbaines et celle de l'attitude des acteurs lors de la mise en œuvre des projets urbains, de mon point de vue, permettrait d'assembler un système d'évaluation et, de suivi des principaux éléments clé qui émergeront des études et, tenter une classification selon les dimensions clé du développement durable et, celles de la durabilité environnementale (Partie1, Encadré 8 : Principes du Développement Durable et durabilité environnementale) : un suivi sur la durée, de la mise en place et, de la mise en œuvre des projets urbains, devrait favoriser le renforcement d'un *système de suivi du projet avec des variables du système* permettant d'anticiper certains comportements prévisibles comme ceux liés à l'organisation, à la mission des acteurs,..., *dans un cadre de routine opérationnelle et de perspective d'efficacité* plutôt que de prévention de crises. Le but recherché est d'exploiter au maximum possible, l'intégration du développement durable dans les routines opérationnelles pour une appropriation de ses principes, valeurs et outils au service de l'efficacité et l'efficience en résumé, *au service de la rationalité décisionnelle et programmatique*.

Cependant, au vu de la prégnance de contraintes lourdes (abordée dans les parties précédentes) au titre de la programmation selon le principe de la durabilité environnementale et, des analyses croisées à plusieurs niveaux ci-dessus citées, ma conviction est que la dimension prévention des risques et crises de l'environnement en Algérie et à Alger émergera inévitablement, pour occuper une place importante dans les projections de long terme et, au moins dans celles de l'horizon 2030 ! En conséquence, il me paraît plus approprié d'appréhender Comment l'autorité concernée serait amenée à prendre ses décisions :

« On peut comprendre aisément qu'il va y avoir des acteurs avec une plus grande influence que d'autres. On peut comprendre aussi que les acteurs auront des motivations des objectifs et des motivations divergentes ou convergentes face à ce projet. L'analyse du jeu des acteurs permet d'identifier les acteurs, leurs puissances relatives, leurs objectifs et par là leurs attitudes face au projet: soutien, opposition ou neutralité » (Bouzaïane & Mouelhi, 2008, p.2).

Ainsi, l'enquête nous permettra d'analyser l'organisation des actions urbaines dans la globalité des situations relatives aux projets urbains d'ALGER ville, métropole. Les questions (paraissant à ce stade), importantes par rapport aux enjeux locaux relatifs aux organisations et aux transformations des actions urbaines menées, feront l'objet d'une attention particulière afin d'en déduire les options des possibles en termes structurels : la préoccupation étant de savoir *comment atteindre l'efficacité et l'efficience selon le principe de la durabilité environnementale* sans tomber dans le mythe prévalant d'une manière générale, qui soutient la croyance fautive tendant à faire croire qu'on peut changer les performances sectorielles du développement durable *premièrement*, sans changer les politiques générales simplement, en mettant de

nouvelles institutions là où les précédentes ont failli, *deuxièmement* sans entretenir les compétences des personnels et, *troisièmement*, sans assurer aux moments requis, les flux logistiques nécessaires ! Et, dans ce contexte « nouveau » de projections, l'examen sera axé sur les options réalistes en termes d'acteurs nouveaux (voulus ou induits), de structures ou dispositifs raisonnables adaptés et, d'élaboration de nouveaux instruments pour atteindre ces changements en résumé, c'est au travers d'analyses des stratégies des acteurs que nous nous attacherons à appréhender les dynamiques et, processus de changement sous-jacents. « *Lorsque l'on aborde le territoire il convient de prendre en compte non seulement l'espace géographique, mais aussi les acteurs qui le construisent* » (Certu, 1997), « *En effet, le territoire est toujours un construit d'acteurs. Le territoire, est toujours le territoire de quelqu'un. C'est quelque chose entre le terroir (les acteurs du lieu) et l'espace (la zone vide d'acteurs)* » (Certu, 2001, p.5).

4.2.2. Projet urbain et Diversité des acteurs

La programmation du projet urbain peut atteindre différentes dimensions et concerne plusieurs acteurs notamment, les politiques, les techniciens et concepteurs, les utilisateurs, ..., Aussi, aborder ces dimensions en répondant aux questionnements y afférents nous a paru plus utile et par conséquent, à partir de notre définition posée dès le préambule, construite par itérations successives dans les précédents chapitres²⁵¹ à ce stade :

Le projet urbain est le résultat de projet politique, économique et social, mettant à disposition des acteurs de différentes vocations (technique, politique, financière, ...) des champs d'actions, des champs d'applications et des champs de compétences pour y participer.

Et, sur la base de mon expérience et, des échanges et, entretiens avec les acteurs rencontrés, le point principal tient au fait que ces acteurs viennent en général, chacun avec sa propre stratégie qui très vite, crée un problème de cohérence de la participation : cette stratégie est, donc confrontée aux conflits et désaccords des acteurs, issus des diverses visions des territoires, des objectifs et des stratégies.

En outre, en l'absence de cadre de concertation établi, réaffirmé et, pré-validé, nous assistons à l'installation de rapports de domination plus rapide et plus importante dans le cas de projet politique car de nombreux acteurs institutionnels et, même non institutionnels sont convaincus que ce cadre de concertation « *vient de facto* avec la décision politique » or construire et entretenir la *compréhension partagée* à l'avancement du projet est le but même de la concertation tout au long des processus d'élaboration et de construction du projet urbain *alors*, à ce stade, nous nous trouvons face au questionnement suivant :

Le projet urbain, après toutes ces divergences de visions, arrivera-t-il à dégager le temps qu'il faut pour impulser une dynamique de co-construction par itérations successives de partage et d'échanges d'informations et données, de coordination intra et inter niveau afin de faire converger les objectifs et, de réduire les rapports de force et de domination que peut « imposer » une certaine compréhension du politique ?

Pour répondre à cette problématique de *co-construction apaisée*, plusieurs approches et méthodes ont été utilisées par des chercheurs dans le cadre de l'étude des systèmes d'acteurs

²⁵¹ Définition débutée dès le préambule par la définition sémantique.

car ces méthodes permettent de l'analyser sous différents angles. De plus, concernant le rôle de ces acteurs et de leurs relations dans les processus de communication et de participation durant l'élaboration d'un projet, cinq approches développées par l'ICRA²⁵² nous ont paru intéressantes (parmi les approches d'études des systèmes d'acteurs). Elles sont sélectionnées car elles font de l'analyse du jeu d'acteurs une question centrale : il s'agit de l'approche stratégique, de l'approche scénario, de l'approche participative et, de la démocratie participative et, l'agenda21.

4.2.2.1- Approche stratégique ou Analyse des acteurs

L'approche stratégique de l'analyse des acteurs plus souvent dénommée « analyse des acteurs » est utilisée pour appuyer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets. Le principal objectif de cette approche est d'aider à concevoir²⁵³ et, à évaluer des projets.

Ce type d'analyse des acteurs se compose de matrices (check-lists) qui *détailent* les intérêts des acteurs, *précisent* les contributions au projet et, *identifient* les risques de mise en œuvre du projet dus à des conflits entre les intérêts des acteurs et ceux du projet. Ces risques peuvent être inclus directement dans le cadre logique du projet. Sur la base de ces risques et de ces hypothèses, le type souhaitable de participation des acteurs dans les différentes phases du cycle du projet ainsi que les stratégies envisagées pour atteindre un consensus, sont identifiés.

Les étapes à suivre pour l'analyse des acteurs sont :

- 1- Dresser une première liste des acteurs du domaine, de la politique, du projet
- 2- Identifier les intérêts des acteurs par rapport au projet ou au problème.
- 3- Evaluer l'importance et l'influence des acteurs, et leurs implications pour le projet
- 4- Evaluer les implications pour la coopération entre les acteurs et les risques pour le projet représenté par les différents intérêts.
- 5- Déterminer quels sont les acteurs qui doivent participer au projet, quand et comment.

Cette approche peut être intéressante pour la réalisation des travaux de recherches liées aux rôles des acteurs dans la prise en charge de l'environnement dans le cadre du développement durable lors de l'élaboration des différents projets urbains et, aussi de manière plus générale, elle peut aider valablement à faire un pré-tri des acteurs. Mais, elle reste superficielle par rapport aux objectifs recherchés dans la présente thèse et, aux conditions complexes de développement des projets urbains.

4.2.2.2- Approche par scénario

L'approche par scénario est un outil d'analyse de situations complexes et, de prospective qui porte sur des situations futures et, des scénarii. Elle examine les conflits entre acteurs et les compromis entre objectifs. L'important dans cette approche réside davantage dans l'amélioration de la compréhension des problèmes de ressources naturelles, de changements

²⁵² ICRA : Centre International pour la Recherche Agricole orientée vers le développement, Ressources pédagogiques.

²⁵³ Désormais, certains bailleurs de fonds demandent qu'une analyse des acteurs fasse partie intégrante de la préparation d'un projet.

structurels et, des questions politiques que dans le démarrage avec un projet comme point de départ : cette approche se base sur une situation problématique donnée.

Cette approche n'est pas utilisée pour faciliter la conception et la mise en œuvre de projets, des chercheurs l'utilisent pour prendre une position « extérieure » où le plus important dans leurs travaux, est de déterminer d'abord le rôle actuel des acteurs en explorant leurs intérêts et objectifs rendant possible une meilleure compréhension de leur comportement et, une définition des mesures pouvant être prises dans l'avenir.

4.2.2.3- Approche participative

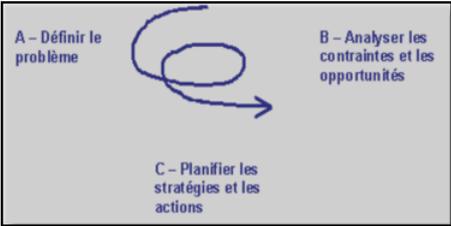
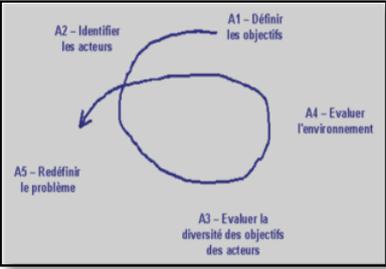
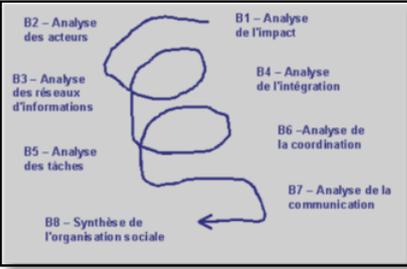
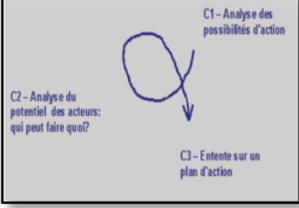
Cette approche est utilisée pour faciliter le dialogue et la négociation entre les acteurs.

L'analyse des intérêts, des perceptions, des relations, des connaissances et des expériences des acteurs est faite par les acteurs eux-mêmes avec l'aide²⁵⁴ de chercheurs. Ces approches fondées sur la transmission de savoirs, s'enrichissent progressivement, suite aux recherches entreprises. Lorsque les chercheurs participent, ils prennent le rôle spécifique de facilitateurs car de par leur savoir, leurs expériences dans ces discussions et, leur neutralité par rapport aux enjeux des acteurs, ils sont bien placés pour décrypter ces enjeux et, pour mieux appréhender les divers intérêts des acteurs qui leurs sont associés. Les acteurs utilisent des méthodes participatives pour comprendre leurs intérêts, points de vue et valeurs, et la manière dont ils sont (ou pas) organisés pour traiter des problèmes particuliers ou prendre des engagements pour de futures actions collectives.

A partir des différentes perspectives des acteurs, cette approche consiste à analyser le processus d'innovation au travers d'une série d'étapes itératives regroupées dans trois phases principales à savoir, la phase A qui définit le problème, la phase B analyse les contraintes et les opportunités et, la phase C planifie les stratégies et les actions.

²⁵⁴ La participation des chercheurs n'est pas obligatoire mais, celle d'un facilitateur est vivement recommandé.

Tableau 11: Approche participative: analyse du processus d'innovation

Phase A : <i>Définir le problème</i> comprend 5 étapes :	Phase B : <i>Analyser les contraintes et les opportunités</i> comprend 8 étapes :	Phase C : <i>Planifier les stratégies et les actions</i> comprend 3 étapes :
		
<p>A1- Définir les objectifs. A2- Identifier les acteurs. A3- Evaluer la variété des objectifs des acteurs. A4- Evaluer l'environnement. A5- Redéfinir le problème.</p>	<p>B1- Analyse de l'impact. B2- Analyse des acteurs. B3- Analyse des réseaux d'information B4- Analyse de l'intégration. B5- Analyse de tâches. B6- Analyse de la coordination. B7- Analyse de la communication. B8- Synthèse de l'organisation sociale.</p>	<p>C1- Analyse des possibilités d'action. C2- Analyse du potentiel des acteurs : qui peut faire quoi. C3- Entente sur un plan d'action.</p>
 <p>Phase A.</p>	 <p>Phase B.</p>	 <p>Phase C.</p>

Cette approche très importante et, détaillée, peut donner de nombreux résultats. Toutefois, selon notre expérience, la participation du chercheur dans l'analyse en tant qu'acteur (y compris comme facilitateur) peut influencer même involontairement, l'analyse et, conduire à des résultats plutôt subjectifs en contradiction avec le principe de l'analyse. Toutefois, sa présence apporte « une garantie de qualité » au plan de la conduite du processus et, également du fond. Cette participation de chercheur(s) mériterait, de mon point de vue, d'être définie et cadrée par les autres acteurs avec le (s) chercheur (s) car si durant les phases A et B, cette participation ne devrait pas poser de problème, durant la phase C de consolidation et de cohésion du groupe d'acteurs, la participation de chercheur(s) peut aggraver les écarts de capacité/compétence (source de tensions) et, comme de surcroît, le groupe est supposé formuler des scénarii (dont le succès dépend fortement de leur appropriation par le groupe d'acteur), le chercheur devrait se limiter à son rôle de facilitateur (répondre aux questions posées ou mieux susciter les réponses au sein du groupe et, sans exprimer son avis, fournir des orientations sur le modus operandi ou sur des exemples issues de son expérience).

Depuis quelques années, les grandes villes vivent diverses formes de comportements d'individualisme dans les modes de vie des citoyens génératrices de la réduction progressive de la solidarité entre les citoyens entre eux et, aussi avec les autres groupes de populations : « Éloigné les uns des autres, il devient difficile de mettre en avant les difficultés individuelles des habitants ou de se rencontrer spontanément pour discuter et résoudre ensemble les

problématiques urbaines ». Dans ce contexte, faire jouer la démocratie participative peut être un moyen au service des citoyens pour favoriser la solidarité et la confiance, et développer le sentiment d'appartenance à une communauté dans des villes de plus en plus grandes. A l'étranger, différentes formes de démocratie participative existent, il nous est donc paru intéressant de s'y pencher pour nous en inspirer ? » (« La démocratie participative venue d'ailleurs ! », 2019)²⁵⁵ .

4.2.3. Démocratie participative et Agenda 21

La *démocratie participative*²⁵⁶ est une stratégie qui propose des solutions pour tout type de société, et, pour Blondiaux, six « hypothèses » permettent de faire face à des:

- Sociétés de plus en plus *complexes*, la démocratie participative éviterait la division croissante de ces sociétés, et donc considérée comme solution à ce problème.
- Sociétés de plus en plus *divisées*, l'hétérogénéité des visions et l'impossibilité de se référer à des principes communs, sont à l'origine de la division, la démocratie participative obligerait la mise en place de discussion commune pour éviter les désaccords et envisager des relations d'entente.
- Sociétés de plus en plus *réflexives*, l'objectif de démocratie participative est d'augmenter le niveau de compétences des citoyens, de les sensibiliser pour produire des actes utiles à l'action publique, tout en remettant en cause toutes formes traditionnelles d'évaluation.
- Sociétés de plus en plus *indociles*, une fois que les citoyens sont sensibilisés, la démocratie participative leur permet de se mobiliser d'une manière efficace pour l'intérêt général de la société.
- Sociétés de plus en plus *défiantes*, l'incitation à la participation active des citoyens, commence dès lors de l'échelle locale qui permet d'unifier les actions des citoyens.
- Sociétés de plus en plus *ingouvernables*, où l'état n'arrive pas à imposer ses directives, la démocratie participative permet donc de s'adosser sur une stratégie autoritaire pour la prise de décision.

Et, pour ce qui est du projet urbain²⁵⁷, comme il implique une modification des formes urbaines, morphologiques et architecturales et, surtout la mise en œuvre d'une synergie entre différentes compétences et acteurs, en conséquence, la notion de projet urbain prend de l'ampleur avec *l'action politique*. Il s'agit des actions qui viennent pour répondre aux besoins de la population en termes d'activités, de services ou même d'équipements par opposition aux actions de plus large envergure qui correspondent à un projet politique et, à la concrétisation d'un projet d'aménagement urbain (Rosemberg-Lasorne, 1997) et (Chelzen & Pech, 2012b, p.1).

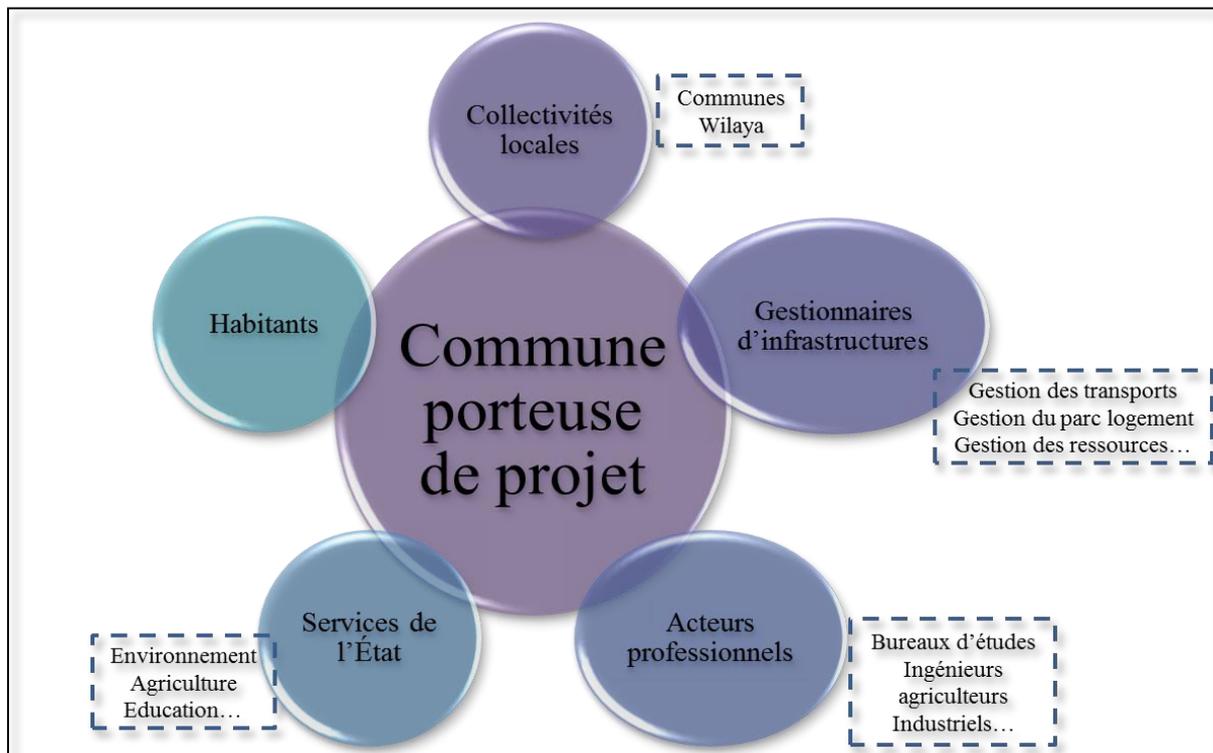
²⁵⁵ <https://lumieresdelaville.net/democratie-participative-venue-dailleurs>. (Source Wikipédia et références associées).

²⁵⁶ Selon le *toupictionnaire : le dictionnaire politique*, « la démocratie participative désigne l'ensemble des dispositifs et des procédures qui permettent d'augmenter l'implication des citoyens dans la vie politique et d'accroître leur rôle dans les prises de décision. Elle se présente comme un système *mixte* dans lequel le peuple délègue son pouvoir à des représentants qui proposent et votent des lois, mais conserve cependant le pouvoir de se saisir lui-même de certaines questions. Un système de démocratie participative sera d'autant plus pérenne que toutes les mesures décidées sont acceptables par la grande majorité des personnes concernées et vont dans le sens du "bien commun".

²⁵⁷ Pour mémoire, cette notion récente au travers d'échelles très variables est empruntée aux architectes (Choay et Merlin, 2005).

Et, le projet urbain est apte à modifier l'image de la ville ou à lui en donner une puisque (i) *cette image reste le résultat d'interactions entre les représentations géographiques des acteurs de la ville* (institutionnels, élus, acteurs économiques ayant un fort pouvoir de décision, des professionnels en urbanisme et en architecture ainsi que des habitants ayant un rôle important) et, (ii) *tous sont sur un espace matériel existant qui est apte à être transformé* (Figure 49).

Figure 48: Configuration d'acteurs associés à la planification urbaine



Par Keltoum Saidani, inspirée de (Melot 2009, p.189)

Depuis des années, la ville d'Alger demeure « une ville-laboratoire » (Morelli, 2012, p.1) en matière d'urbanisme et d'environnement, une variété de politiques urbaines a été appliquée au travers de différentes institutions ayant conduit à la modification de l'espace algérois au plan physique, économique et social. A cet effet et, aux fins de l'analyse, il paraît nécessaire de définir en amont la nature de la société algéroise et, de ses comportements vis-à-vis des différents projets urbains de la ville d'Alger et, vis-à-vis du développement durable : à cet égard, l'exemple de la consultation au titre de l'agenda 21 ou de l'agenda 21 local a été retenu car méconnus et peu valorisés tant par les acteurs institutionnels (responsables) de la ville que de ses citoyens.

4.2.4. Agenda 21

Le programme *Agenda 21* plus connu sous *Agenda 21* lancé lors du Sommet de la terre à Rio en 1992 (Introduction du présent chapitre) est un outil, *à la fois un diagnostic partagé, une stratégie sur la base d'enjeux clairement identifiés et un plan d'action pluriannuel* pour le 21^{ème} siècle.

L'Agenda 21 local, un projet de développement durable pour un territoire, est une démarche globale initiée par une collectivité locale, conduite avec la population et les acteurs locaux, avec l'ambition collective de faire du développement durable le nouveau modèle de développement du territoire en résumé, *21 engagements internationaux que les acteurs territoriaux s'engagent à décliner au niveau des territoires.*

En matière d'Agenda 21 local, dans certains pays dont la France, des agendas 21 locaux sont adoptés pour les collectivités et territoires au titre de l'expression d'une ferme volonté d'intégrer aux projets locaux les composantes d'un développement durable responsable écologiquement et socialement (équilibre entre les court et long termes, conciliation des exigences économiques, sociales et environnementales, prise en compte des enjeux locaux et globaux (efficacité énergétique, effet de serre...) dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et, renforcer l'attractivité du territoire. Parmi les exemples significatifs, nous noterons celui des agendas 21 du Royaume-Uni²⁵⁸ lancés pour améliorer la qualité de vie sans compromettre la croissance économique, ces agendas 21 conduiront surtout à des progrès sectoriels dans les domaines des transports, de l'énergie, des déchets ou de la biodiversité, et à une dynamisation avérée des processus de participation, ces agendas 21 étant marqués par une approche communautaire ciblée sur la mobilisation des acteurs et des habitants (Emelianoff, 2005, p.5).

Une grande importance est accordée au terrain afin de consolider cette recherche de consultation au titre de la démocratie participative, inscrite dans le domaine de la géographie, pour des analyses ultérieures de représentations sociales de l'espace (Bailly, 1992) au travers de questionnaires, d'échanges écrits ou oraux obtenus lors des entretiens. Et, si les questionnaires sont un outil de connaissances pour le géographe, ils sont un outil d'aide à la décision pour l'aménageur, le gestionnaire, et le politique (Goeldner-Gianella & Humain-Lamoure, 2011, p. 327).

Cette méthode est jugée la plus efficace pour analyser les relations d'interdépendance entre l'homme, la société et l'espace car elle vise à recueillir le plus de représentations et à comprendre les pratiques.

4.3- Préparation de l'analyse

Dans le contexte de mon projet thèse, une *analyse stratégique* paraît la plus indiquée dans un cadre de *diagnostic stratégique*. Cette analyse stratégique des jeux ou stratégies d'acteurs est la phase clé qui permettra de décider de la faisabilité de tel ou tel scénario après analyse du jeu des acteurs, *identification* des enjeux de développement durable, *repérage* des acteurs majeurs et, *interprétation* de leurs stratégies basées sur les objectifs qu'ils se proposent d'atteindre, et enfin *détermination* des engagements et éventuels antagonismes, en résumé :

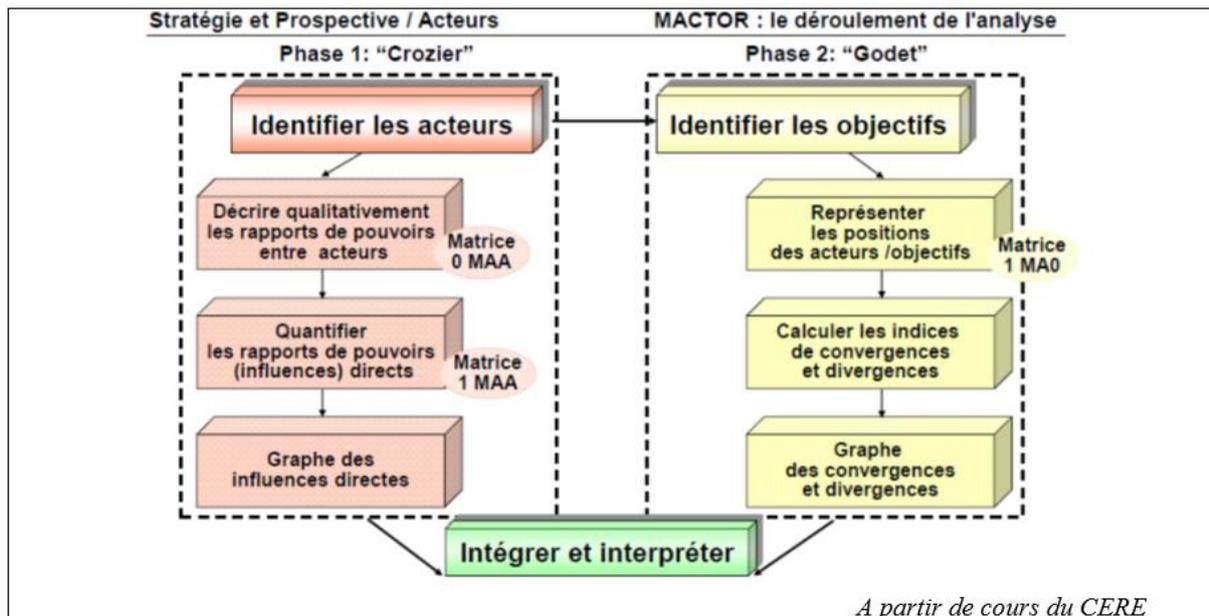
²⁵⁸ Le Royaume-Uni est un des premiers pays à avoir engagé une campagne d'agendas 21 locaux de 1993 à 2000.

Comment analyser le jeu concurrentiel des acteurs sur un projet urbain ?

1. **Pourquoi ?** Une analyse stratégique pour *repérer* les différents acteurs du domaine, de la politique, du projet urbain ; les rapports de pouvoir entre acteurs ; les enjeux pour chaque acteur : ce qu'il veut obtenir, ce qu'il veut éviter ; les positions de chaque acteur vis-à-vis de chaque enjeu et, les convergences et divergences, alliances et/ou conflits potentiels entre acteurs relativement au domaine
2. **Comment ?** Pour conduire le diagnostic stratégique, notre cheminement est le suivant :
 - a. Une *analyse de la situation actuelle du jeu des acteurs* sur la base d'entretiens et d'enquêtes sur terrain pour *visualiser* les positions et attitudes respectives des différents acteurs, et anticiper les alliances possibles (pour ou contre...) dans une prise de décision, dans la conception d'un projet ou dans la formulation d'une politique ;
 - b. Une *analyse prospective du jeu des acteurs* pour *identifier* des "variables" liées aux changements de comportement ou de stratégies des acteurs et pour *préciser* les réactions des acteurs face aux différentes options stratégiques ;
 - c. Pour les deux analyses, j'ai utilisé le puissant *outil d'analyse stratégique appelé MACTOR* mis au point par M. Godet et, la démarche MACTOR qui consiste à mesurer, pour chaque acteur, ses points de convergence et de divergence d'objectifs avec chacun des autres car il est possible que deux acteurs soient en désaccord sur un point et, en accord sur tout le reste et, vice versa ! *Toute la qualité de l'opération réside dans le choix des objectifs par rapport auxquels les acteurs seront positionnés*

APPROCHE MACTOR





4.3.1- Diagnostic stratégique de la situation actuelle

La méthodologie retenue se fonde sur une analyse statistique basée sur des enquêtes de terrain complétées par des entretiens :

- (i) L'analyse statistique a porté sur la population, les projets urbains sur Alger métropole (57 communes²⁵⁹), et les programmes de logements destinés notamment, à la population algéroise ainsi que sur les mouvements migratoires (entrées/ sorties) de la population sur le territoire de la wilaya.
- (ii) Les entretiens ont porté sur les rôles et comportements de la population (société civile et institutions publiques) dans la gestion environnementale d'Alger métropole.

L'objectif des entretiens est de rendre compte de la diversité des positions sur les rapports entre projets urbains et environnement marqués par les différentes configurations territoriales régies par la *politique environnementale* élaborée par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement dont des signes de la prise en charge des démarches du développement durable et de la gestion environnementale, ont pu être relevés en même temps que la réalisation de plusieurs projets urbains de divers caractères (industriels, habitats, transports,...).

La collecte de données et l'exploitation des documents, m'a servi de première base de données contribuant à des degrés divers aux objectifs de la recherche comme des articles de presse, des revues spécialisées, divers cours spécialisés, des textes de loi et, protocoles ainsi que certains rapports internes mis à ma disposition²⁶⁰, des sites généralistes et spécialisés. Cette base de données je l'ai enrichie au fur et à mesure de l'avancement de mes travaux.

²⁵⁹ Sans les aires métropolitaines.

²⁶⁰ Ces rapports internes pour une stricte consultation sur place.

Les travaux sont déroulés en trois étapes :

- La première étape s'appuie essentiellement, sur les réponses des différents acteurs (institutionnels publics, bureaux d'études, associations, et citoyens) sur le questionnaire qui leur a été présenté ;
- La deuxième étape, les enquêtes de terrain pour récolter le maximum d'informations et ;
- La troisième étape consiste en l'analyse des données issues des étapes précédentes.

Afin d'établir le diagnostic actuel relatif au jeu des acteurs, de renforcer l'analyse et, d'élargir la réflexion pour pouvoir rassembler²⁶¹ le maximum de points de vue d'acteurs dont les position, expériences, expertise, ..., leurs confèrent une bonne connaissance des contenus des termes de mon sujet de recherche, ou une légitimité et une bonne mémoire institutionnelle.

Avant, d'arrêter le modus operandi, j'ai jugé utile de « roder » l'approche retenue en conduisant trois entretiens informels (un de chaque catégorie) afin de mieux apprécier les enjeux et, éviter des écueils de démarrage.

Aussi, sur la base des recommandations de « fins connaisseurs de leurs domaines et milieux » respectifs, il m'est paru plus approprié de :

- (i) *Réaliser les entretiens auprès des acteurs de manière itérative au cours des années 2013 et 2014 sur la période courant de janvier à juin.*
- (ii) *Respecter l'anonymat : ces entretiens n'ont donc pas fait l'objet d'un compte-rendu nominatif. Mais, les réponses partagées avec les acteurs concernés, ont été traitées suivant des grilles d'analyse pour bien cadrer les problématiques posées.*
- (iii) *Confirmer le mode semi directif pour les entretiens avec deux catégories d'acteurs : la catégorie d'acteurs institutionnel et, non institutionnel et, la catégorie d'acteur citoyen, sur la base d'un guide d'entretien précisant les points à traiter et les questions à poser : la non- directivité de l'entretien a été perçue comme un signe de neutralité et, a permis d'établir un climat de confiance partagée et, par conséquent, elle a permis d'aborder et, de traiter certains sujets en profondeur où l'acteur exprime sa stratégie et ses engagements envers les enjeux urbains (actuels et futurs) et ceux du développement durable.*
- (iv) *Respecter le droit de regard à tous les acteurs qui en font la demande.*
- (v) *Respecter les exigences d'acteurs ayant un rôle important dans la gestion urbaine et, aussi pour ne pas les influencer, les entretiens leurs ont été adressés avant et après l'entretien.*

Ainsi, j'ai retenu deux catégories d'interlocuteurs : la première celle des spécialistes en, en faisant de la notion de hiérarchie un critère parmi les autres, elle n'a donc pas écrasé à priori le système de sélection et, la seconde est celle des citoyens :

1^{ère} catégorie : Des spécialistes des domaines considérés

Les caractéristiques des acteurs retenus pour un entretien se présentent comme suit :

Les acteurs :

²⁶¹ L'instabilité institutionnelle qui prévalait à cette période, les premiers contacts ont fait émerger la difficulté d'avoir des échanges ouverts et directs et, ont nécessité de ma part, un engagement d'anonymat.

- Ont été choisis selon la complexité et la diversité de la problématique liée à la fois à l'urbanisme et au développement durable ;
- Sont issus de différents domaines publics en lien avec le sujet de thèse ;
- Occupent différents postes hiérarchiques dans différentes structures territoriales ;
- Interviennent sur différentes échelles (locale, communale, ...) ;
- Ont différentes compétences ;
- Interviennent aux différents niveaux de décision au plan technique ;
- Sont issus du secteur public ou privé.

Au total, **32** (soit 80%) entretiens ont été réalisés sur les quarante contacts prévus.

2^{ème} catégorie : Des répondants « citoyens » : quarante-deux (**42**) entretiens sur la cinquantaine (soit 84%) prévus parmi des habitants de projets urbains.

4.3.2- Technique de recherche adoptée pour les entretiens avec les acteurs

Afin de mieux comprendre les dynamiques en jeu durant la phase d'élaboration des projets urbains et en particulier, celles afférentes au rôle des acteurs dans la prise en charge de l'environnement, et, pour approfondir l'analyse, j'ai organisé des entretiens sur la base du questionnaire élaboré par mes soins et, j'ai réalisé une analyse cartographique, une analyse documentaire, des inventaires ..., tous ces travaux m'ont servi de base pour dégager des premières orientations générales.

L'évaluation de la stratégie institutionnelle en matière de projet urbain, en termes d'analyse des acteurs, portera sur (i) la délimitation des périmètres d'action des différents acteurs, l'identification des recouvrements des responsabilités et/ou de celle de l'imprécision ou absence de limites de responsabilité et, sur (ii) l'évaluation de la capacité des acteurs à intégrer les exigences du développement durable dans leurs projets actuels ou futurs (sur le long terme).

En résumé, *la ligne directrice de l'analyse des acteurs s'articule autour des trois critères clé : inclusion/exclusion, légitimité et articulation à l'ordre décisionnel.*

La méthode d'enquête sur terrain utilisée, est fondée sur deux pistes d'investigation : la première concerne la nécessité d'élargir la disponibilité de la documentation pertinente et, la seconde celle de la recherche de données dont la nature faciliterait l'analyse.

4.3.2.1- Première Etape, de l'usage d'outils d'entretiens semi-directifs

Au cours de cette première étape, mes travaux font *intervenir les outils des entretiens semi-directifs*, au travers d'une part, d'un guide d'entretien²⁶² (joint en annexe) portant sur les thématiques clé du développement durable (écologie, environnement, aménagement urbain, société, gouvernance, services,...) et, d'autre part, d'entrevues avec des acteurs ayant participé de près ou de loin à la conception, à la gestion, au suivi des différents projets d'urbanisme ou à l'élaboration des plans d'urbanisme (PDAU, POS, PUD...).

²⁶² Pour rappel, le guide d'entretien comprend la grille d'entretien semi-directive et des orientations, informations générales pour une meilleure lisibilité du guide.

Les entretiens menés et, échanges²⁶³ oraux ou écrits des acteurs m'ont servi de base pour collecter des informations qui d'une manière générale, ne sont pas disponibles formellement²⁶⁴, dans les documents officiels du domaine public.

Avant chaque entretien, après la présentation générale d'usage (chercheuse, ...), j'ai exposé le cadre de préparation de la thèse et, son objet ; puis, j'ai demandé l'autorisation de prendre des notes ou enregistrer l'entretien dont la durée dépend de l'interlocuteur lui-même et, j'ai apporté des clarifications en matière d'utilisation des informations et, répondu en toute franchise aux questions posées.

- *La grille d'entretien semi-directive*

Suite aux entretiens et, échanges, j'ai circonscris l'*objectif à l'évaluation des opinions des interlocuteurs dans la prise en considération des principes du développement durable*. A cet effet, j'ai révisé la grille en formulant des questions adaptées aux catégories d'acteurs pour mieux appréhender leurs perceptions du processus de mise en œuvre du projet urbain notamment, en termes d'enchaînement des opérations, d'efficacité de leurs interventions respectives de projet urbain et d'interlocuteur, leurs éventuelles propositions justifiées pour toute amélioration.

L'objectif méthodologique est conforté par les qualités des interlocuteurs choisis selon plusieurs critères signifiants par rapport au sujet étudié et, à leurs positions différentes dans notre société : ce sont des (i) acteurs institutionnels publics (Encadré 4. Architectures institutionnelles « communauté durable en milieu urbain ») comme des responsables, dirigeants, directeurs, techniciens, (ii) acteurs non institutionnels, des dirigeants d'associations et, (iii) des citoyens que j'ai tenu à intégrer comme un acteur essentiel qui intervient de manière non institutionnelle et, singulière aux actions urbaines car cet acteur contribue à fabriquer l'« air du temps » de la société²⁶⁵ dans lequel baignent ces actions urbaines !

En matière de gestion urbaine et environnementale, je me suis attachée à étudier leurs contextes d'actions pour *premièrement*, définir l'existence ou non de concertation entre acteurs et, dans la négative je me suis principalement, intéressées aux restrictions institutionnelles et, *deuxièmement*, pour déterminer les modalités de mise en place et de mise en œuvre de l'enjeu environnemental au cours des opérations d'aménagements spatiale et sociale.

En résumé, la question posée est de savoir : *A ce titre, comment l'enjeu environnemental prend-t-il forme ?*

4.3.2.2- Deuxième étape, de la recherche de données

Cette seconde partie traite la problématique de la recherche de données qui facilitent l'analyse. Comme les thématiques traitées peuvent donner lieu à une ou plusieurs questions lors de l'introduction des enjeux liés au développement durable, j'ai adopté pour la formulation du questionnaire et, pour l'évaluation des réponses, une méthode inspirée de la méthode d'ARPE réalisée pour le réseau des villes durables de Midi-Pyrénées (Arpe Agence régionale pour l'environnement, 1999) qui « *s'adresse aux gestionnaires d'une collectivité. Elle a pour*

²⁶³ Dans le contexte local institutionnel prégnant, le terme échange est préféré à discours qui relève plus du domaine des sciences politiques.

²⁶⁴ J'ai pu consulter des rapports internes dont la diffusion des rapports et, des contenus sont limitées.

²⁶⁵ Particulièrement, important dans le cadre institutionnel prégnant !

objectif de connaître la situation d'une zone urbaine, à un instant donné, vis à vis du développement durable et de donner des pistes d'actions intégrées, d'organisation et de méthodes à mettre en œuvre pour progresser. Elle est conçue comme l'étape préalable à réaliser avant une démarche participative engageant la collectivité dans un Agenda 21 local ». Dans notre cas, la méthode est adoptée pour :

1. L'élaboration d'un questionnaire traitant essentiellement, de la problématique urbaine liée impérativement à celle de l'environnement et, à la société d'ALGER :
Le questionnaire est basé sur ces cinq axes (thématiques) à savoir :
 - l'écologie, l'environnement, l'énergie
 - l'aménagement urbain
 - la société
 - la gouvernance
 - les services de la collectivité.*La grille d'entretien détaillée est jointe en annexe.*
2. L'analyse des cinq thématiques retenues. Chaque axe est étudié au travers (i) des enjeux liés au développement durable, (ii) des préoccupations liées à ces enjeux et, (iii) des questions ouvertes posées aux interlocuteurs qu'ils soient gestionnaires travaillant dans un bureau d'études ou un acteur de la société civile. Au final, cela représente cinquante questions.

4.3.2.3- Caractéristiques des interlocuteurs et des entretiens

- 1) Les 32 entretiens semi-directifs menés au cours des années 2013 et 2014 (entre janvier et, juin) ont une durée moyenne de 30 minutes : l'entretien le plus court a duré 23 minutes et, 35 mn pour le plus long.
Ces entretiens ont été menés en français et, en dialecte arabe algérois. Ils se sont déroulés dans la plupart des cas au lieu de travail des interlocuteurs sauf pour un qui a eu lieu à l'extérieur de la ville d'Alger (sur le littoral) au siège de l'Association avec le responsable et, son adjoint et deux autres qui ont eu lieu dans des restaurants. J'ai également, trois entretiens à des niveaux hiérarchiques différents au sein d'une même structure de la wilaya.

2) Les entretiens ont été effectués dans les établissements suivants :

Établissement	Nombres de personnes consultées	Nombre d'entretiens
Collectivités locales S/Total :	12	11
1. Wilaya (Alger)	4	3
2. Directions sectorielles de Wilaya : <u>DRHW</u> : direction du réseau hydraulique de wilaya ; <u>DAW</u> : direction d'aménagement de wilaya ; <u>DPRH</u> : Direction de pêche et des Ressources Halieutiques de wilaya.	3	3
3. Services techniques de l'Assemblée Populaire communale (APC)	5	5
Ministères S/Total :	10	10
4. Direction de l'environnement (Alger).	1	1
5. Ministère de l'Environnement et des Énergies renouvelables	3	3
6. Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	1	1
7. Ministère de l'Énergie	1	1
8. Ministère des Travaux publics et des Transports	1	1
9. Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche	1	1
10. Ministère des Ressources en Eau	1	1
11. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale.	1	1
Société civile : S/Total :	5	5
12. Associations		
Entreprises : S/Total :	6	5
13. Expertise et, Bureaux d'études : ANAAT - CNERU - HURBAL (consulté mais dissout avant l'entretien).	3	2
14. Entreprises de réalisation	3	3
15. Citoyens. S/Total :	50	48

NB : HURBAL créée par arrêté du Wali d'Alger en janvier 1996, EPIC issu de l'ex Conseil Populaire de la Ville d'Alger. Le laboratoire HURBAL assurait : prévention contre les maladies à transmission hydrique & les toxi-infections (57 communes) ; lutte anti-vectorielle (28 communes urbaines) ; prévention contre les zoonoses par capture d'animaux errants ; sensibilisation & information dans le domaine de l'hygiène et de la protection de l'environnement.

4.3.2.4- Troisième étape, de l'analyse des données

Les travaux effectués au cours de cette étape sont organisés en quatre parties : A. La transcription, B. L'organisation des réponses, C. le report des résultats et, D. L'interprétation des résultats.

A- Transcription

Tous les entretiens réalisés avec les interlocuteurs ont été transcrits dans le format des matrices établies pour faciliter l'analyse des évaluations par thème. Les entretiens n'ayant pas été enregistrés à la demande des interlocuteurs, j'ai donc pris des notes manuscrites qui m'ont servi à établir les évaluations. Toutefois, les entretiens n'ont pas fait l'objet de retranscription

intégrale systématique seulement, en fonction du déroulement de l'entretien puisque l'objectif de la recherche accorde la primauté au contenu des discussions et, non à la totalité des opinions exprimées.

B- Organisation des réponses

L'organisation des réponses est guidée par les thématiques des questions de recherche préparées. Les entretiens s'étant déroulés de manière ouverte, je n'ai donc pas pris en considération les réponses en dehors de notre questionnaire tels que l'éducation ou encore la sécurité, pour intéressantes fussent-ils !

L'évaluation des résultats est traitée selon les trois critères suivants :

- C1. Le degré de la volonté stratégique et globale de s'inscrire dans une démarche de développement durable pour la protection de l'environnement.
- C2. La pertinence du système d'informations et de connaissances au regard de la protection de l'environnement.
- C3. L'action de la collectivité en faveur de la mobilisation collective pour la protection de l'environnement.

L'évaluation précise la situation des acteurs de la collectivité par rapport au développement durable suivant les enjeux liés à chacune des thématiques retenues.

Cette situation des acteurs qualifie le niveau d'avancement de la collectivité selon la méthode ci-dessus citée, retenue et, utilisée :

Niveau 1 :	Le thème n'est pas traité.
Niveau 2 :	La collectivité a fait des déclarations d'intentions mais des actions concrètes ne sont pas menées.
Niveau 3 :	Des actions existent mais elles sont sectorielles.
Niveau 4 :	Des actions concertées et planifiées sont menées mais l'approche demeure fractionnée.
Niveau 5 :	Les actions sont menées de façon intégrée et globale.

Cette méthode d'analyse permet de :

- Dresser une vision globale de la situation réelle du développement durable au niveau d'ALGER métropole.
- Définir des liaisons (ou non) entre les différents secteurs ainsi que le degré de la liaison.
- Cerner les points forts et les points faibles en développement durable pour trouver des possibilités de suggestions et de transformation à activer.

Le questionnaire est basé sur les cinq axes thématiques sélectionnés et, retenus à partir de la liste des enjeux liés au développement durable définis par la Loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable, et la Loi n°06-06 portant orientations de la ville d'Alger (ces deux lois intègrent les orientations, directives et prescriptions de la Loi n°01-20 du 12-12-2001 relative à l'aménagement et développement durable du territoire) et, les objectifs fixés ils sont détaillés ci-après :

Objectifs fixés par la Loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable :

- Fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement ;
- Promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain ;
- Prévenir toute forme de pollution ou de nuisance causée à l'environnement en garantissant la sauvegarde de ses composantes ;
- Restaurer les milieux endommagés ;
- Promouvoir l'utilisation écologiquement rationnelle des ressources naturelles disponibles, ainsi que l'usage de technologies plus propres ;
- Renforcer l'information, la sensibilisation et la participation du public et des différents intervenants aux mesures de protection de l'environnement.

Chaque axe du questionnaire (faisant l'objet d'une fiche) est structuré en thèmes et, chaque thème comprend un certain nombre de questions.

Les axes avec leurs thèmes respectifs, se présentent comme suit :

<p>Axe 1 : <u>Ecologie, Environnement, Energie.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Biodiversité, - Ressource en eau, - Assainissement, - Déchets, - Qualité de l'air, - Evaluation environnementale, - Insertion par l'environnement - Appropriation sociale de l'environnement - Energie. 	<p>Axe 2: <u>Aménagement urbain</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Urbanisation et logement, - Les transports, - Les espaces verts, - Les boisements et les arbres urbains, - L'intégration de l'environnement dans les techniques de construction 	<p>Axe 3 : <u>Société</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Répartition spatiale de la population, - Chômage, - Logement, - Service et santé, - Education et culture, - Sport et loisirs. 	<p>Axe 4 : <u>Gouvernance</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Généralités, - Citoyenneté, - Information, - Echelle communale. 	<p>Axe 5 : <u>Services de la collectivité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion, - Prestations réglementaires, - Répartition spatiale des services urbains, - Intégration de l'environnement au sein des services.
--	--	---	---	--

Chaque fiche est organisée de manière à préciser : l'axe, les thèmes de l'axe déclinés, la préoccupation associée à l'axe ainsi que les questions ouvertes retenues aux fins des entretiens avec les acteurs : ces questions permettent l'évaluation de la situation par rapport à la thématique considérée.

L'évaluation des réponses recueillies est basée sur les trois critères²⁶⁶ détaillés au paragraphe ci-dessus « B. Organisation des données ».

²⁶⁶ Pour rappel : **C1** : La pertinence du système d'information et de connaissance au regard de la protection de l'environnement ; **C2** : Le degré de la volonté stratégique et globale de s'inscrire dans une démarche de développement durable pour la protection de l'environnement ; **C3** : L'action de la collectivité en faveur de la mobilisation collective pour la protection de l'environnement.

L'évaluation des critères est représentée par un astérisque (*) pour la plus faible note jusqu'à trois astérisques (***) pour la note la plus élevée.

Les réponses analysées et interprétées sont classées selon les cinq niveaux suivants :

- Niveau I : Le sujet n'est ni traité ni pris en charge ni pris en considération.
- Niveau II : Des intentions de faire sans aucune action concrète.
- Niveau III : De petites interventions concrètes et ponctuelles : c'est le premier niveau d'actions. (*)
- Niveau IV : Des actions étudiées et planifiées suivant un plan élaboré préalablement : une prise en charge permettant de répondre aux besoins en termes d'environnement mais sur une échelle réduite : c'est le deuxième niveau d'actions. (**)
- Niveau V : Une gestion intégrée et globale au travers d'actions réalisées, bien étudiées et, insérées dans une logique globale avec des exemples concrets et réussis. : c'est le troisième niveau d'actions (***)

L'évaluation des niveaux est cochée par une « x » dans la case appropriée, pour déterminer le niveau des actions. Le niveau II même s'il n'est pas pris en compte dans l'évaluation en terme de critères, a été malgré tout distinguer du niveau I car *ce niveau II peut représenter un potentiel mobilisable au travers d'un renforcement de capacités, adapté.*

Les résultats sont présentés et organisés sous forme d'un tableau qui permet d'avoir une première idée générale de la situation environnementale d'Alger métropole dont la représentation graphique se présente comme suit :

Axe	Thème	Critères d'évaluation			Classification/Notation des réponses interprétées				
		C1	C2	C3	I	II	III	IV	V
		Pertinence du système d'information	Degré de la volonté stratégique et globale	Mobilisation collective	Sujet non traité	Des intentions de faire	Premier niveau d'actions	Action étudiée et planifiée	Gestion intégrée et globale

Une fois les évaluations reportées sur les matrices et, pour chaque axe, deux totaux seront disponibles au final :

- *Le premier total* représente le nombre d'astérisques (*) cumulés pour chaque critère sur l'ensemble des thèmes et,
- *Le second total* qualifie le mieux les actions engagées par les interlocuteurs.

C- Report des résultats

Les résultats et l'interprétation des réponses sont organisés selon la représentation schématique suivante :

Axel	Thème	Critères d'évaluation			Classification/ Notation des Réponses interprétées				
		C1	C2	C3	I	II	III	IV	V
Ecologie, Environnement, Energie	Biodiversité	**	**	*			X		
	Ressource en eau	***	**	*			X		
	Assainissement	**	**	**			X		
	Déchets	*	**	*		X			
	Qualité de l'air	*	*	*		X			
	Evaluation environnementale	**	**	*			X		
	Insertion par l'environnement	**	*	*		X			
	Appropriation sociale de l'environnement	*	*	*		X			
	Energie	**	**	*			X		
Total		16/27	15/27	10/27	0/9	4/9	5/9	0/9	0/9

Axe 2	Thème	Critères d'évaluation			Classification/ Notation des réponses interprétées				
		C1	C2	C3	I	II	III	IV	V
Aménagement urbain.	Urbanisation et Logement.	**	**	*				X	
	Transports.	**	***	*				X	
	Espaces verts.	*	*	*			X		
	Boisements et Arbres urbains.	**	*	*			X		
	Intégration de l'environnement dans les techniques de construction.	**	**	**		X			
Total		9/15	9/15	6/15	0/5	1/5	2/5	2/5	0/5

Axe 3	Thème	Critères d'évaluation			Classification/ Notation des réponses interprétées				
		C1	C2	C3	I	II	III	IV	V
Société	Répartition spatiale de la population	*	**	**			X		
	Chômage	**	**	**			X		
	Logement	**	**	**			X		
	Service et santé	*	**	*			X		
	Education et culture.	*	*	*			X		
	Sport et loisirs	*	**	*			X		
Total		8/18	11/18	9/18	0/6	0/6	6/6	0/6	0/6

Axe 4	Thème	Critères d'évaluation			Classification/ Notation des réponses interprétées				
		C1	C2	C3	I	II	III	IV	V
Gouvernance	Citoyenneté (participation citoyenne)	*	**	*		X			
	Information	*	**	*			X		
	Echelle communale	*	*	*			X		
Total		3/9	5/9	3/9	0/3	1/3	2/3	0/3	0/3

Axe 5	Thème	Critères d'évaluation			Classification/ Notation des réponses interprétées				
		C1	C2	C3	I	II	III	IV	V
Services de la collectivité	Gestion	*	**	*				X	
	Prestations règlementaires	*	**	**			X		
	Répartition spatiale des services urbains	*	*	*			X		
	Intégration de l'environnement au sein des services	*	**	*			X		
Total		4/12	7/12	5/12	0/4	0/4	3/4	1/4	0/4

D- Interprétation des résultats : L'Acteur dans son appropriation de l'espace

		C1	C2	C3	I	II	III	IV	V	Résumé
		Pertinence Du système d'information	Degré de la volonté stratégique et globale	Mobilisation collective	Sujet non traité	des intentions de faire	Action concrète ponctuelle <i>Premier niveau d'action</i>	Action étudiée et planifiée <i>2ème niveau d'action</i>	Gestion intégrée et globale, <i>3ème niveau d'action</i>	
		Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	
Axes	A	16/27	15/27	10/27	0/9	4/9	5/9	0/9	0/9	Système d'information performant avec un premier niveau d'actions
	B	9/15	9/15	6/15	0/5	1/5	2/5	2/5	0/5	Système d'information performant avec une volonté stratégique suivi d'un premier niveau d'actions
	C	8/18	11/18	9/18	0/6	0/6	6/6	0/6	0/6	Volonté stratégique & début de mobilisation avec un premier niveau d'actions
	D	3/9	5/9	3/9	0/3	1/3	2/3	0/3	0/3	Volonté stratégique et un début de mobilisation avec un premier niveau d'actions
	E	4/12	7/12	5/12	0/4	0/4	3/4	1/4	0/4	Volonté stratégique & début de mobilisation avec un premier niveau d'actions

Légende :

A : Ecologie, Environnement, Energie ; **B** : Aménagement urbain ; **C** : Société ; **D** : Gouvernance ; **E** : Services de la collectivité.

En prenant en compte de ce qui précède, l'interprétation des résultats permettant de qualifier l'acteur dans son appropriation de l'espace, me permet de relever ce qui suit :

- (i) Pour le premier stade à partir de chacun des trois critères (**C1** en matière d'écologie, environnement, énergie, **C2** en matière d'aménagement urbain et, **C3** en matière de société) puis,
- (ii) Pour le second stade en matière de gouvernance et services à la collectivité.

a- Au premier stade de notre interprétation

- **En matière d'Ecologie, Environnement, Energie...** À partir du critère d'évaluation « C1. Un système d'information performant suivi d'un premier niveau d'action » : au travers des enjeux environnementaux, Alger métropole exprime sa volonté de développer des stratégies propres tout en précisant qu'elles sont appelées à être renforcées :

A titre d'exemple, dans le cas des espaces verts et de détente d'Alger métropole dans toutes leurs formes c'est-à-dire d'un espace vert de la ville (parc, jardin botanique, jardin zoologique,...) à un espace vert des unités d'habitation: la superficie consacrée actuellement aux espaces verts et de détente sur la ville est inférieure à un m²/habitant²⁶⁷ contre 20 m²/habitant selon les normes internationales : cette quasi-stagnation de ce ratio (outre, l'influence de l'augmentation de la population d'Alger métropole et de l'étalement urbain) témoigne d'une certaine forme du laisser-aller ayant contraint en 2007, à protéger l'espace vert au travers de la promulgation de la *loi relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts* (cette législation précédée par une phase d'étude a démontré qu'une déperdition des espaces verts est avérée dans le public comme dans le privé.).

La Loi n°07-06 du 13/05/2007 (42 articles) :

- Catégorise les espaces verts,
- Identifie les obligations de leur classement par les autorités de gestion et, Fixe les prescriptions de préservation.
- Prend en charge la gestion et, le développement des espaces verts et, Institue des normes et, des coefficients d'espaces verts par ville, par ensembles urbains et, pour les habitations particulières ;
- Prévoit des mesures de protection et, de préservation (Article 14: « le classement des espaces verts » stipule que « tout changement d'affectation de l'espace vert classé ou tout mode d'occupation d'une partie de l'espace vert concerné est interdit » et, la transformation d'un espace classé est soumise à une peine d'emprisonnement de 6 mois à 1 an assortie d'une amende de 50 000 à 100 000 DA ;
- Institue un prix national de la ville verte pour asseoir et, stimuler la culture des espaces verts.

Ce prix favorise une saine émulation entre toutes les villes pour asseoir les bases d'une culture de l'espace ornemental et, de loisirs d'autant que se développe chez la population le souci de pérenniser et, d'étendre toutes les formes d'espaces verts.

ODD 15, Cible 11.7. Améliorer l'accessibilité aux espaces verts,

Le Rapport volontaire de l'ALGERIE 2019 précise :

La Loi n°07-06 du 13-05-2007 relative à la gestion, à la protection et, au développement des espaces verts met, en place une véritable politique pour l'instauration d'un réseau d'espaces verts afin de préserver la santé humaine et, le maintien de l'équilibre écologique et, climatique.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement et, des Energies Renouvelables a engagé une véritable *Stratégie nationale de gestion, de protection et, de développement des espaces verts*.

Au titre de sa mise en œuvre et, de l'amélioration du ratio espace vert/Habitant et, sur la base du *cadastre des espaces verts* réalisé ayant inventorié 224 millions de m² d'espaces verts en 2017 contre 80 millions de m² en 2014 et, le classement de 3539 espaces verts il a institué :

- La réalisation d'un parc urbain par chef-lieu de wilaya ;
- Le lancement de 55 études d'aménagement et, de réhabilitation de parcs urbains et,
- L'organisation de la première édition du *Prix national de la ville verte* en 2018. Le prix national de la ville verte est attribué, annuellement, lors de la journée nationale de l'arbre fixée le 25 octobre de chaque année.

²⁶⁷ En 2007, ce ratio moyen arrêté en Algérie était de 1,5 m²/habitant contre 10 m²/habitant selon les normes internationales pour les grandes villes de 100 000 à 200 000 habitants.

Depuis la reprise des années 2000, de nombreuses APC d'ALGER métropole ont consenti d'importants efforts en la matière avec l'implication d'associations et, parfois de riverains. Cependant, le seul grand projet reste pour le moment, celui de l'espace de détente des Sablettes dont l'implantation et, ses larges superficies en font un espace en bordure de mer très prisé surtout qu'il est accessible aux résidents du centre-ville. Ce type d'espace, insuffisant par rapport à l'échelle d'ALGER (communauté d'agglomération) est renforcé par une multiplicité de petits squares de proximité répartis à travers le territoire métropolitain comme une des réponses à la nécessaire amélioration du cadre de vie et, une bonne qualité de vie des habitants. A cet égard il me paraît utile de relever l'intérêt croissant des habitants pour toutes les formes d'espaces verts.

En outre, depuis les inondations exceptionnelles de novembre 2001 dans l'agglomération algéroise et de Bab El Oued en particulier, la population fait désormais, le lien direct entre déboisement et gravité du ruissellement des eaux. Ainsi dans le cas de la gravité extrême²⁶⁸ des conséquences de ce phénomène à Bab El Oued, est attribuée principalement, aux actions de déboisements, à la spéculation foncière (près de la moitié de la population urbaine de cette zone vit à moins de 10 mètres du niveau de la mer) ainsi qu'à l'état d'inaccessibilité²⁶⁹ des grandes infrastructures d'évacuation des eaux usées et pluviales.

En outre, selon les spécialistes, cet exemple illustre également, l'importance des risques environnementaux liés aux changements climatiques : la post-évaluation de ces inondations a permis de relever une prise de conscience certaine à tous les niveaux de la nécessité de mettre en place des stratégies et, de renforcer les interventions d'adaptation afin de préserver la vie des populations, l'environnement et, d'assurer une bonne qualité de vie des habitants.

Et, depuis cette tragédie soit environ *une vingtaine d'année*, (i) les habitants s'intéressent de plus en plus, aux espaces verts en zone urbaine et, commencent à se mobiliser pour leur préservation et, (ii) les enjeux environnementaux et climatiques sont intégrés dans les stratégies des politiques où le territoire occupe une place prépondérante dans un domaine où seule une mise en œuvre concertée et articulée des politiques publiques peut porter ses fruits (Tourret et al., s. d., p.15).

Ainsi, le secteur des espaces verts à partir du critère d'évaluation **C1** « *un système d'information performant suivi d'un premier niveau d'action* » et, comme ce système d'information est en cours de renforcement et que des actions concrètes planifiées sont en cours de réalisation afin d'assurer une gestion globale et intégrée, *le secteur des espaces verts avec une mise en œuvre éclatée entre de nombreux acteurs*²⁷⁰ *est encore à ce stade, au deuxième niveau d'actions (Niveau IV : actions étudiées et planifiées et prises en charge à une échelle limitée).*

Le développement socio-économique de la ville d'Alger (15 communes) s'accompagne de *rejets de déchets* dans l'atmosphère à l'origine d'une pollution visible de plus en plus importante qu'Alger ville et territoire subit bien qu'elle ne dispose pas de grandes installations industrielles en milieu urbain. Cependant, les résultats des divers travaux engagés ont montré que *premièrement*, le niveau de pollution est au-dessus de l'objectif de qualité admissible et,

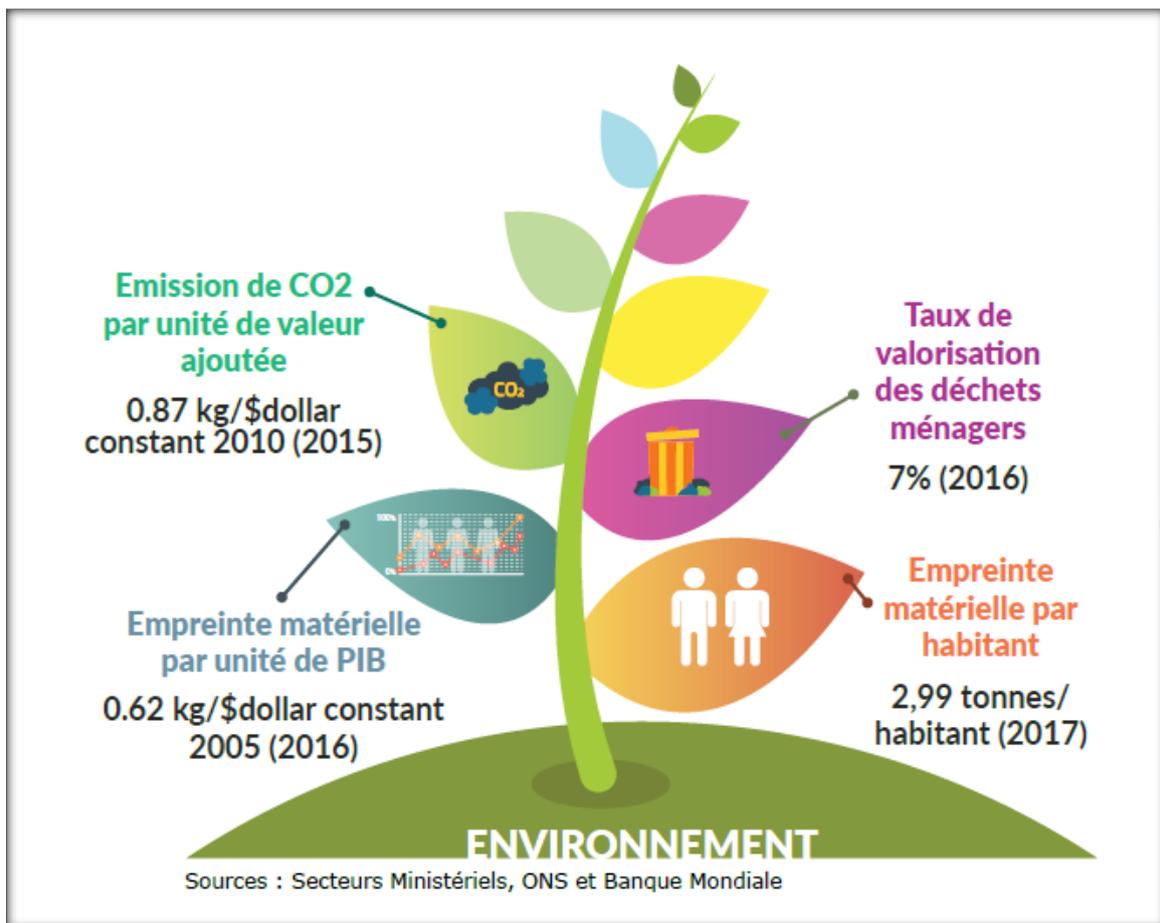
²⁶⁸ Près de 700 personnes ont péri.

²⁶⁹ Du fait du contexte de restriction sécuritaire de la décennie noire.

²⁷⁰ Génératrice d'écarts qualitatifs très importants.

ce sans prise en considération de la pollution naturelle des vents de sable (en croissance continue) et, *deuxièmement*, la période hivernale est celle de la concentration des pics de pollution atmosphérique provenant des émanations toxiques du trafic routier urbain : près de 4.5% des consultations médicales annuelles ont pour motif les affections aiguës respiratoires et, à fin 2018, près de 2.500 décès annuels en Algérie étaient liés à la pollution de l'air. Et, dans le cas de la ville d'Alger, l'urbanisation rapide, un trafic routier sans cesse croissant et, un réseau routier saturé représentent l'enjeu majeur de la qualité de l'air. Les *experts nationaux* (i) *affirment* l'extrême urgence de lutter contre les facteurs de la pollution de l'air en Algérie surtout que cette pollution contamine aussi les eaux de surfaces, les sols, l'agriculture, ... ; (ii) *proposent* de mettre en place une stratégie nationale de protection de la qualité de l'air, une loi sur la qualité de l'air ainsi qu'un réseau de mesures de la qualité de l'air en Algérie.

Le schéma ci-après extrait du Rapport National Volontaire : Progression de la mise en œuvre des ODD -2019 donne les principales caractéristiques de l'environnement.



ALGERIE - Rapport National Volontaire : Progression de la mise en œuvre des ODD

- **En matière de déchets**, pour Alger, une moyenne de production per capita de l'ordre de 0,900 kg/hab./j comme indiqué dans le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM) élaboré par (MATET et al., 2010, p.257). Les déchets urbains sont à 50% collectés et entreposés sur des sites souvent non contrôlés. A cet égard, afin d'atténuer les effets négatifs de la pollution de l'air, l'Agence nationale des déchets (AND) a mis en place d'un vaste programme d'éradication de décharges sauvages (en cours d'exécution) ayant permis la

récupération de près de 300 hectares, un second programme plus vaste, d'éradication de décharges sauvages est en cours de lancement et, la collecte et le transport des déchets, des camions seront équipés pour du combustible vert.

Les conditions de ramassage, d'évacuation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés ayant prévalu au cours des dernières décennies ne sont pas adaptées aux conditions de vie en milieu urbain et ne permettent pas de faire face aux exigences de la population en matière d'hygiène publique et de préservation du cadre de vie comme indiqué dans le Programme national de gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés du (MATE, 2011, p.9). Toutefois, d'importants efforts ont été consentis pour pallier aux contraintes liées à l'éclatement du secteur entre de nombreux intervenants de divers niveaux. Actuellement et, selon l'Agence nationale des déchets (AND) le volume estimé de 13 millions de tonnes des déchets/ an est avec 50% des déchets organiques et, « 7% de déchets recyclés sur les 13 millions de tonnes produites ». L'AND réaffirme sa préoccupation première de mettre en œuvre sa volonté de « passer du statut déchets au statut matières pour résoudre les questions environnementales et aussi pour créer de la richesse, de la valeur ajoutée et pour déterminer la meilleure solution » c'est-à-dire le comment optimal. A cet effet, l'AND conduit depuis 2018, une étude sur le volume des déchets produits en Algérie, les quantités récupérées et recyclées et, les volumes recyclables. Le secteur des déchets et de l'amélioration de la qualité de vie constituent actuellement un axe de travail prioritaire des autorités algériennes, conscientes que l'activité de gestion des déchets (collecte, tri et recyclage) est porteuse de nombreuses opportunités socioéconomiques qu'il s'agit de transformer en une filière économique génératrice de richesse et pourvoyeuse d'emplois, la stratégie visant à terme le recyclage et la valorisation des déchets.

Ainsi, à partir du critère d'évaluation **C1** « un système d'information performant suivi d'un premier niveau d'action » et étant donné que ce système d'information est en cours de développement au titre d'une perspective durable et que des actions concrètes sont également, en cours pour une gestion globale et intégrée, le secteur des déchets est, à ce stade, au deuxième niveau d'actions (Niveau IV : actions étudiées et planifiées et prise en charge à une échelle limitée).

- **En matière d'aménagement urbain :** à partir, du critère d'évaluation **C2** « système d'information performant avec une volonté stratégique suivi d'un premier niveau d'actions » et, au travers des différents aménagements faits et ceux en cours de réalisation, malgré la continuité soutenue de cette approche ouverte de transformation, la ville semble toujours « enfermée » puisque les efforts déployés pour relever le défi de la qualité du cadre de vie des citoyens ne semblent pas « percoler » sur son étalement et, le recours à la création des villes nouvelles tend à s'imposer comme la solution pour faciliter le rééquilibrage territorial.

En effet, selon la Direction de la Politique de la Ville du Ministère de l'habitat de l'urbanisme, et de la Ville, prendre en charge l'aménagement urbain est une volonté déterminée pour soutenir selon la nouvelle démarche portée par Loi n°06-06 d'orientation sur la ville, l'objectif d'une ville intégrée en accompagnant les coups-partis de cette « urbanisation accélérée » caractérisée par une progression anarchique de « nouveaux noyaux urbains » exacerbée durant la décennie noire. Pourtant, ces extensions des tissus urbains témoignent, de mon point de vue, d'une rupture de rythme dans la rigueur urbanistique, d'une aggravation de la concentration de

« l'anarchie » du bâti et, d'une relation (toujours !) conflictuelle du diptyque *société-espace public*. Et, l'installation durable dans le temps de leur convergence a rompu l'harmonie et aussi, de l'esthétique de la ville.

La maîtrise de ces facteurs ne peut être espérée par la seule loi²⁷¹ n°06-06 d'orientation de la ville: les inerties de ces quatre dynamiques sont telles que la loi ne peut pas en être le cliquet²⁷² ! S'il est incontestable qu'une maîtrise contrôlée nécessite une réelle stratégie de prise en charge articulée autour de la Loi n°06-06 d'orientation sur la ville et du cadre national de référence du développement réaffirmé par l'Agenda 2030 de l'ALGERIE afin d'encadrer la volonté de rigueur en matière d'occupations de sols, d'aménagement urbain et de qualité architecturale, le cliquet dans cette approche développement durable réside dans une édification responsable assumée de l'espace public dans ses relations avec les principes et valeurs du développement durable !

En effet, abordés dans les sections et parties précédentes, les évolutions, transformations voire les bouleversements socio-historiques et territoriaux depuis l'indépendance, construits sur des temps courts (une cinquantaine d'années) sur des héritages (construits sur des temps longs) participent de l'édification des territorialités du pays, d'Alger métropole et contraignent l'avenir prévisible, l'avenir probable mais beaucoup moins un avenir voulu par toute la société car ce dernier signifierait enfin, la formation d'un espace public autorisant les rapports sociaux²⁷³ et leur corolaire le *compromis-conciliation-réconciliation : le besoin d'espace public (pas seulement des pouvoirs publics) est crucial pour ouvrir à la négociation, la société acteur dans l'édification des territoire et territorialité et, donc la constitution d'une société acteur déterminante pour un développement territorial durable!*

A l'horizon 2030, ce pari certes, difficile reste du domaine du possible au vu des efforts consentis (fournis et en cours) en termes de cadres juridique et technique : la révision du PDAU adossé à des plans d'occupation des sols détaillés pour mieux gérer les extensions des zones d'habitat, ainsi que le vaste programme d'aménagement urbain à travers la wilaya par le biais des projets urbains qui se préoccupent davantage de la nécessité de diriger cette complexité urbaine et de parvenir à un développement durable de la ville, ...

Cependant, la place des collectivités locales dans l'Agenda 2030 d'Alger métropole internationale reste à expliciter ou à traiter : en effet, malgré les diverses tentatives initiées toujours sous la pression du court terme, les collectivités locales notamment les communes, sans ces clarifications de choix formalisées, ne pourront pas organiser l'indispensable marge de manœuvre réaliste et capacité d'autofinancement raisonnable c'est-à-dire qu'elles continueront à faire face à leur corollaire l'inévitable conséquence, du déficit structurel de moyens financiers, humains, et matériels !

Ainsi, à partir du critère d'évaluation **C2** « *système d'information performant avec une volonté stratégique suivi d'un premier niveau d'actions* » ce système d'information en cours de renforcement au titre d'une perspective territoriale durable ainsi que des actions concrètes également, en cours pour une gestion globale et intégrée restent insuffisants : *les nécessités du*

²⁷¹ Même si son application était totale et continue !

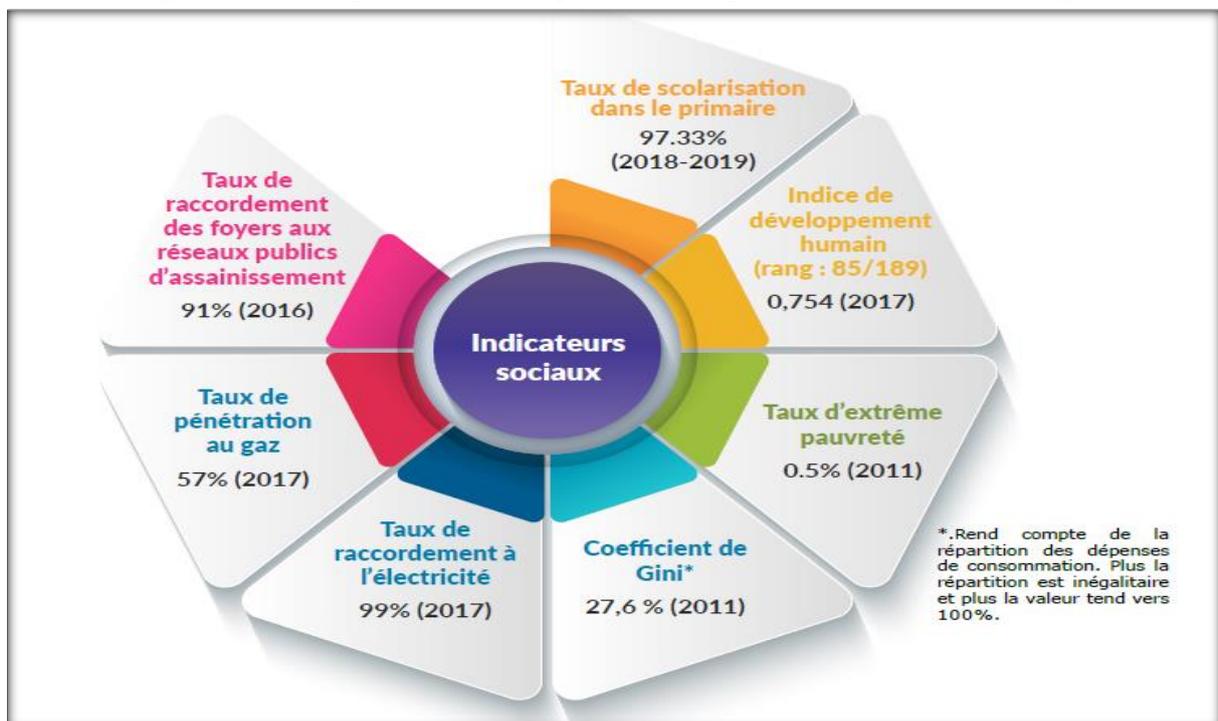
²⁷² Pièce servant à empêcher une roue dentée de tourner dans le sens contraire à son mouvement.

²⁷³ Les jeunes générations n'ont connu qu'un développement violent avec son individualisme tant dans la famille, dans le voisinage, ..., que dans la société !

« décollage » de ce secteur sont plutôt d'ordre de politiques générales (collectivités, financement, et suivi et évaluation) : le secteur de l'aménagement du territoire, à ce stade, est au deuxième niveau d'actions (Niveau IV : actions étudiées et planifiées et prise en charge à une échelle limitée).

- **En matière de Société :** à partir du critère C3 « volonté stratégique et un début de mobilisation avec un premier niveau d'action » : la ville d'Alger est devenue dense et compacte tout en gardant les grandes lignes de ses particularités urbaines dans son centre historique. Après l'indépendance, la structuration sociale des espaces de la ville dépendait d'un marché immobilier gelé ce qui signifiait que tout le monde habitait les mêmes quartiers, les mêmes immeubles sans distinction de catégorie sociale. Puis, à partir des années 1990, l'Etat se lance dans un processus de cession de ses biens et, débloque le marché du foncier encourageant les mobilités et, l'apparition d'un reclassement social²⁷⁴ dans la ville. Dans les sections précédentes et pour rappel, a été abordée l'urgence attachée à une meilleure connaissance tant du marché foncier que du marché immobilier.

Autre volet important pour une meilleure appréhension du pilier social et celui des services de base. Un effort considérable, expression d'une volonté stratégique d'assurer les différents services à la population (services de santé, d'éducation, de sport, de logement, d'eau potable et assainissement,...) est consenti de manière conséquente et régulière comme l'illustre la représentation graphique ci-dessous extraite du Rapport 2019 de l'ALGERIE pour les ODD et, comme en témoigne également, la réduction du taux de chômage, qui a atteint 11,1% en avril 2018 contre 11,7% en septembre 2017, soit une baisse de 0,6 point entre les deux périodes, selon l'Office national des statistiques (ONS) surtout que ce taux concerne tout le pays et que la ville d'Alger est classée parmi les villes présentant le plus faible taux de chômage.



Source : Rapport national volontaire Algérie 2019.

²⁷⁴ Par les ressources ou les liens de pouvoirs d'où l'amorce d'un nouveau type de tri social !

Tableau n°09_ : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable (Indicateur 6.1.1)

Evolution	1962	1999	2009	2012	2016
Linéaire (km)	-	50.000	90.000	109.000	127.000
Dotation (l/j/h)	90	123	168	173	180
Taux de raccordement (%)	35%	78%	92%	94%	98%

Source : Rapport national volontaire Algérie 2019.

<p>Les territoires les plus touchés par la pauvreté multidimensionnelle se trouvent dans le Sud (27,6%), les Haut plateaux- Centre (22,5%) et les Haut plateaux- Ouest (20%). Par strate de résidence, la privation est plus importante dans les zones rurales (24,4%), que dans les zones urbaines (14,1%).</p> <p>Il faut souligner l'égale exposition à la pauvreté multidimensionnelle par genre (18,1% parmi les filles et 17,9% parmi les garçons), révélant une non-discrimination gendrielle d'accès aux services du développement en Algérie</p>	<p>Cependant, la répartition de ces services de base nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) Un rééquilibrage sur le territoire de la wilaya comme l'indique l'extrait du rapport ODD 2019 ; (ii) Une gestion de la crise du logement²⁷⁵ comme indiqué dans sections précédentes avec une contribution à une prise en charge de réhabilitation des habitations dégradées ; (iii) Une prise en charge d'amélioration des logements sociaux en terme d'adaptation aux conditions de vie locale et, (iv) Des incitations multiformes en appui à une meilleure répartition spatiale de la population.
---	---

Ainsi, en matière de société, à partir du critère d'évaluation **C3** « *volonté stratégique et un début de mobilisation avec un premier niveau d'action* », il est possible de confirmer une réelle volonté stratégique et un début de mobilisation avec un premier niveau d'actions. Et, étant donné que ce pilier pour le volet mobilisation est toujours en cours de développement au titre d'une perspective durable et que des actions concrètes sont également, en cours mais restent fragmentées sauf pour les services de base²⁷⁵ stricto sensu, ce secteur est, à ce stade, au deuxième niveau d'actions (Niveau IV : actions étudiées et planifiées et prise en charge à une échelle limitée).

b- Au second stade de notre interprétation

- **En matière de : Gouvernance et Services de la collectivité :** selon mes évaluations des entretiens, ce volet présente une « volonté stratégique et un début de mobilisation avec un premier niveau d'action ».

L'approche retenue se propose de dresser une cartographie institutionnelle car elle nous permet d'identifier les acteurs institutionnels et, de les caractériser tandis que la présentation de l'évaluation vise à introduire et à étayer l'analyse du rôle des acteurs. Le cadre juridique qui détermine la portée des cadres de référence (institutionnel, technique, managérial, ...) est décrit par Tourret « *En Algérie plusieurs lois sont venues renforcer le processus de décentralisation amorcé par l'adoption du code communal de 1987. Néanmoins, l'organisation administrative*

²⁷⁵ Expression typique d'un développement institutionnel allié à des approches technicistes sectorielles de prise en charge des besoins de base.

algérienne reste très centralisée et les communes²⁷⁶ ne sont pas reconnues sur le plan législatif, exception faite de certaines métropoles et grandes villes. Par ailleurs, la Wilaya, échelon territorial clé et autrefois considéré comme une collectivité territoriale, est devenue un organisme déconcentré de l'Etat central. Les régions algériennes n'ont ni statut juridique, ni représentation institutionnelle, elles ont été créées uniquement dans une perspective planificatrice » (Tourret et al., s. d., p.14).

Une première analyse, après traitement des entretiens effectués avec différents responsables, décideurs, représentants d'association ainsi que des citoyens, me permet de relever les principaux points selon l'ordre de préséance :

- a- La Wilaya d'Alger dotée d'une autonomie accentuée²⁷⁷, est au cœur du dispositif de l'administration territoriale. La wilaya et l'APC (commune) sont les institutions les plus concernées/impliquées et, qui ont le plus d'influences dans le processus d'élaboration et, dans la gestion du projet urbain.
- b- Les institutions chargées de manière explicite directe de l'environnement, et de l'aménagement du territoire, sont au niveau central de ministère (s) (*de l'environnement et l'habitat et, de l'urbanisme et, de la ville*) ; au niveau régional (*les directions de l'environnement et de l'Habitat, de la ville de wilaya*) et local (*services techniques de l'APC*).
- c- Les administrations centrales selon leurs compétences impliquées, à divers degrés et/ou de manière implicite dans le domaine de l'environnement et, de la gestion des projets, tel que le ministère de l'agriculture (y inclus les forêts) ou des ressources en eau ou de l'habitat ou, de l'urbanisme.
- d- Les administrations en charge des Transports et Travaux Publics (tant des niveaux central et décentralisé) le tourisme et l'artisanat réputés en principe avoir une certaine implication dans le secteur de l'environnement, semblent se limiter dans leurs expériences au domaine des études d'impact.
- e- Les entités techniques actives dans le domaine de l'environnement et, de la gestion du territoire, tels que l'ANAAT, CNERU, ..., sont des institutions d'exécution du niveau opérationnel ou consultatif mais pas du niveau de la décision stratégique politique.
- f- Les associations, sont très nombreuses, celles semblant plus actives dans le secteur de l'environnement sont limitées et leur champs d'intervention est trop large à l'exception de quelques-unes ayant des vocations plus focalisées (trois piliers du développement durable) comme l'Association de l'Environnement de Boumerdès qui est du niveau sensibilisation/éducation/information, et l'Association de la Casbah est plus du niveau culturel opérationnel, les associations de protection des consommateurs qui sont du niveau d'alerte, ...

²⁷⁶ Cette affirmation est erronée du fait de la confusion entre la commune et la région. La commune est l'entité de base définie par la Loi portant organisation territoriale (Code de la commune) et, la région qui est un instrument de planification territoriale depuis la Loi n°01-20 du 12-12-12. Ainsi, la Loi n°11-10 du 22-06-2011 relative à la commune stipule dans son article 1er. « La commune est la collectivité territoriale de base de l'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est créée par la loi. Art. 2.La commune est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté. ».

²⁷⁷ Autonomie de décision locale préalablement partagée avec sa tutelle (MICLAT) et dans le cadre contraint du financement à partir du budget de l'Etat !

« Lorsqu'il s'agit de la planification et de l'aménagement des *métropoles capitales*, le pouvoir central garde bien souvent les commandes et *hésite d'autant plus à impliquer des acteurs locaux* » (Tourret et al., s. d., p.14). C'est également, le cas d'ALGER métropole toutefois, il me faut nuancer cette double affirmation mérite selon nous d'être nuancée car en la matière, la décision mobilise également, des processus politiques (de niveau national et international relevant exclusivement de la responsabilité du pouvoir central). Ces processus politiques consolident le pouvoir central dans la conduite des processus de planification et d'aménagement, le confortent du fait des sujétions (volumes, types, délais, ...) liées à la mobilisation de financement à divers niveaux (sources interne et externe) par/garanti par l'Etat notamment pour la réalisation des grandes infrastructures et des projets urbains.

Le degré d'implication varie d'un acteur à un autre : les acteurs retenus participent directement ou indirectement dans la décision, la détermination des objectifs, et à leur réalisation en qualité de maître d'œuvre ou d'entreprise au sens large.

Développées dans les sections précédentes au titre de l'évolution des dynamiques de développement et, du statut d'ALGER métropole²⁷⁸, les nombreuses évolutions et transformations apportées aux textes réglementaires et législatifs concernent la ville et l'urbain dans le cadre du développement durable rendant indispensable une analyse différenciée du jeu des acteurs y afférents.

C'est pourquoi j'ai privilégié la méthode « MACTOR » car elle permet d'*Analyser le jeu* de ces acteurs au travers de leurs rôles et, de *Faire ressortir l'impact* de chaque acteur dans le système de décision ainsi que l'influence de chacun d'eux sur les autres selon les représentations schématiques de l'approche MACTOR précédemment dessinées.

4.4- Méthode MACTOR (Méthode Acteurs, Objectifs, Rapports de force)

Cette section qui décrit la méthode MACTOR présente ses utilités et limites, sa pertinence par rapport au sujet étudié ainsi que le déroulement de l'analyse du jeu des acteurs.

L'analyse des jeux ou plus communément désignées *stratégies d'acteurs*, est la phase clé car elle permet de décider de la faisabilité d'un scénario et par voie de conséquence des termes d'une résolution des conflits (entre des groupes poursuivant des projets différents) qui conditionne l'évolution du système étudié.

4.4.1- Présentation générale de la méthode MACTOR

La théorie des jeux propose un ensemble d'outils d'analyse assez vaste aux applications limitées par des contraintes mathématiques, des hypothèses souvent restrictives : son efficacité qui requière l'adoption d'une démarche rigoureuse appuyée par des outils d'aide à l'analyse stratégique.

La technique MACTOR, issue des travaux de Michel Godet, propose une modélisation des *interactions* présentes et futures entre divers acteurs intervenant dans un ensemble stratégique : cette modélisation est inscrite *pour le présent*, dans la prise en considération du jeu et du rôle

²⁷⁸ Encadré 9 : Alger, Statuts et processus de développement de l'Algérie et, Encadre 11 : Ville d'Alger métropole internationales, problématiques municipales.

des acteurs et, *pour le futur*, dans une réflexion prospective afin d'une part, d'identifier des « variables » liées aux changements de comportement ou de stratégies des acteurs et, d'autre part, de préciser les réactions des acteurs face aux différentes options stratégiques.

La méthode MACTOR (Méthode Acteurs, Objectifs, Rapports de force) en proposant une démarche d'analyse du jeu des acteurs et des outils simples, permet de prendre en compte la richesse et la complexité de l'information à traiter tout en fournissant à l'analyste des résultats intermédiaires éclairant certaines dimensions du problème étudié.

Et, la méthode d'analyse stratégique du jeu des acteurs permet de définir une stratégie cohérente et pertinente avec l'appui de l'outil MACTOR (logiciel mis au point par M. Godet et exposé en 1990). Cet outil simple est également, un outil intéressant d'aide à la réflexion prospective.

L'intérêt de cette technique qui permet d'approfondir les jeux d'acteurs dans les démarches territoriales, m'a convaincue de sa capacité dans la conduite de mes travaux puisqu'elle m'a permis d'assembler les apports des différentes contributions (travaux d'enquête de terrain, données, entretiens, ...) et des principaux acquis de cette démarche. Cet outil, de mon point de vue, reste tout à fait approprié à l'analyse du jeu des acteurs en matière de développement durable et de préservation de l'environnement au cours de l'élaboration des projets urbains en Algérie et, dans Alger ville, métropole.

Selon la notice de la méthode MACTOR :

- « *L'outil d'analyse des jeux d'acteurs, MACTOR, cherche à estimer les rapports de force entre acteurs et à étudier leurs convergences et divergences vis-à-vis d'un certain nombre d'enjeux et d'objectifs associés. A partir de cette analyse, l'objectif de l'utilisation de l'outil MACTOR est de fournir à un acteur une aide à la décision pour la mise en place de sa politique d'alliances et de conflits.* ».
- Acteur est un individu ou un groupe social et/ou économique (y compris associations) pouvant réaliser un projet au travers de moyens d'action selon une stratégie préétablie afin d'atteindre les objectifs préfixés.
- Enjeu signifiant à l'origine ce qui est en jeu c.-à-d. ce qu'un acteur peut gagner ou perdre, l'enjeu représente une priorité d'un acteur ou d'un groupe d'acteurs impliqué, simplement les objectifs fixés sur la base de ces enjeux peuvent être atteints ou pas, cela dépend de la stratégie adoptée.
- Enjeux stratégiques représentent les « champs de bataille » sur lesquels les acteurs vont s'affronter, l'enjeu peut rassembler plusieurs champs de bataille, chaque champ de bataille est représenté par des objectifs à atteindre au travers des actions des acteurs.

En déterminant le rapport de force entre les acteurs et, en explicitant les divergences/convergences entre acteurs pouvant exister face à des enjeux, cet outil permet d'identifier des stratégies d'alliance lorsque des convergences sont possibles ou à contrario en cas de divergences pour préserver les propres intérêts par des mouvements offensifs ou de repli si nécessaire.

Le temps nécessaire pour conduire une analyse du jeu des acteurs à l'aide de la technique MACTOR varie entre 3 à 6 mois comprenant le temps nécessaire à la collecte des données, à la vérification des informations et à leur analyse. Si la technique MACTOR s'insère dans

l'approche des scénarii, elle peut aussi être utilisée seule, tant à des fins prospectives qu'à celle d'une analyse de situation stratégique donnée.

A. Déroulé de la méthode MACTOR

A1. La méthode comprend quatre grandes étapes adossées à des procédés quantitatifs permettant de construire la base d'analyse du jeu Acteurs- Enjeux- Objectifs :

Etape 1 : Se doter d'une représentation collective du jeu *des acteurs* par la définition des acteurs et par la compréhension de leur stratégie.

Etape 2 : Décrire le fonctionnement du jeu des acteurs ;

Etape 3 : Analyser la structure des influences et la position des acteurs sur les objectifs ;

Etape 4 : Formuler les questions clés pour l'avenir.

A2. Les données d'entrées indispensables à l'approfondissement du programme MACTOR, résultent de l'exploitation des données des Matrice (acteurs x acteurs) et Matrice (acteurs x objectifs) dûment renseignées.

A3. Le programme MACTOR :

(i) Effectue des calculs matriciels et, Etablit des feuilles de résultats relatifs aux classements des acteurs en termes de : Influences et Dépendances, Convergences et Divergences par rapport aux objectifs, Degré d'implication des acteurs dans le jeu et, leurs rapports de force...

(ii) Confirme les résultats par des graphiques riches d'informations qui appellent à être exploités puis interprétés pour enrichir les informations et données préétablies.

B. Utilités, Limites et Pertinence de la méthode MACTOR

B1. En termes d'Utilités, La méthode MACTOR :

Apporte une valeur ajoutée réelle à l'analyse des jeux d'acteurs par des outils simples (aux applications multiples prenant en compte des données complexes) et, les applications sont multiples.

A une portée importante : elle comble le déficit méthodologique entre la construction du tableau de stratégie des acteurs, son exploitation et l'élaboration de scénarii pertinents.

A un caractère très opérationnel pour une grande diversité de jeux impliquant de nombreux acteurs vis-à-vis d'une série d'enjeux et d'objectifs associés.

B2. En termes de Limites en matière de recueil de l'information nécessaire et, de logiciels,

La méthode MACTOR comporte des limites en matière de recueil de l'information nécessaire :

(i) Réticence des acteurs à révéler leurs projets stratégiques et leurs moyens d'actions externes ;

(ii) Existence d'une part irréductible de confidentialité bien que d'utiles recoupements soient possibles ;

(iii) Représentation d'un jeu d'acteur présuppose un comportement cohérent de chaque acteur par rapport à ses finalités, parfois démenti par la réalité d'où la difficulté de représenter le jeu des acteurs sur la base d'informations parfois contradictoires voire erronées ;

(iv) La sous-estimation du temps nécessaire à la collecte, à la vérification des informations et à leur analyse.

Le logiciel MACTOR selon son fonctionnement actuel, requière :

(i) deux tableaux de données pour obtenir les pages de listing de résultats et de schémas conditionné par *la qualité des données d'entrée et, sa capacité à trier les résultats les plus pertinents*.

(ii) une capacité d'analyse importante de la part des utilisateurs pour éviter les écueils d'une utilisation trop mécanique du logiciel pouvant masquer les vraies questions et conduirait à des contresens.

La méthode MACTOR présuppose une connaissance des méthodes de prospective et un comportement cohérent de chaque acteur par rapport à ses finalités.

B3. Pertinence par rapport au sujet étudié,

La méthode (i) *repose* sur l'objectivité, la transparence et, sa mise en œuvre facile puisqu'il suffit d'introduire les bonnes informations requises et, (ii) *donne* des résultats reflétant la réalité même lorsque les enjeux d'un domaine rencontrent des situations de confrontations d'intérêts, ou s'il faut tracer des perspectives nécessitant des améliorations et changements de natures diverses (réglementaires, politiques, sociaux, techniques, ...).

4.4.2- Première étape : Projet et diversité d'objectifs, *Se doter d'une représentation collective du jeu des acteurs*

Cette première étape vise à se doter d'une *représentation collective du jeu des acteurs* qui dans le cadre de la thèse, consiste à :

- *Identifier les enjeux du développement durable pour les projets urbains ;*
- *Formuler les objectifs poursuivis par ces acteurs pour ces enjeux ;*
- *Repérer les acteurs principaux concernés par ces enjeux.*

La prise en considération des liaisons du triptyque Acteurs, Enjeux, Objectifs dépend de l'attitude des acteurs envers le jeu en termes d'exigences et de contraintes qualitatives ou quantitatives, rencontrées. Ces exigences et contraintes demeurent nécessaires à la méthode MACTOR.

Les listes des enjeux, objectifs et acteurs ne sont pas exhaustives compte tenu de la complexité de la double problématique urbaine et environnementale.

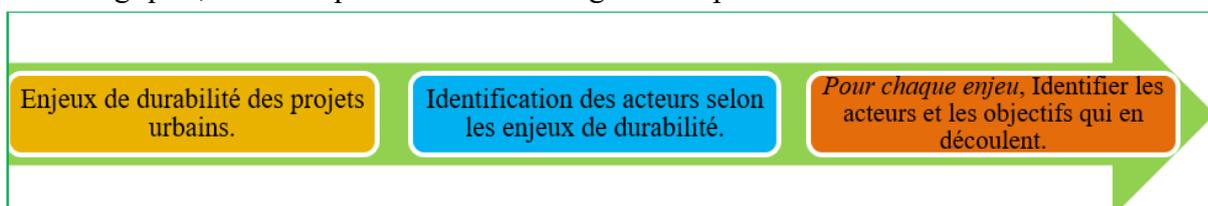
La présentation développée ci-après est basée sur 05 enjeux, 10 objectifs, et 15 acteurs détaillés aux Tableaux 12 et 13.

4.4.2.1- Identification des enjeux et objectifs

Les acteurs du système poursuivent des projets multiples et variés. La rencontre (i) des acteurs en fonction de leurs finalités, (ii) des projets et moyens d'actions qui leur sont associés, permet de révéler un certain nombre d'enjeux stratégiques sur lesquels les acteurs auront des objectifs convergents ou divergents. Ainsi, pour mener à bien son projet, chaque acteur peut être conduit à entrer en conflit ou à s'allier à d'autres acteurs. Il est alors possible de décliner les enjeux stratégiques repérés en plusieurs lieux du débat ou champs de bataille possibles, sur lesquels les acteurs sont alliés, en conflit ou neutres. Le niveau retenu doit être suffisamment précis pour pouvoir mettre en avant les possibilités d'alliances ou conflits et assez limité en nombre pour que l'analyse reste aisée.

L'identification des enjeux et objectifs permet de mettre en parallèle d'un côté, les objectifs du développement durable et ceux du projet urbain, et de l'autre côté, les objectifs des acteurs par rapport à ceux du développement durable et des projets urbains, la question étant de savoir *En quoi l'acteur au travers du projet urbain contribue-t-il au développement durable du territoire ?*

Comme la préoccupation principale réside dans l'intégration de la problématique du développement durable à celle du territoire d'Alger métropole, de ce fait, l'essentiel est donc de déterminer les enjeux majeurs liés à ces deux problématiques : cela participe plus précisément, à la recherche d'un équilibre entre le développement urbain durable et l'aménagement du territoire en prenant en compte l'ensemble des changements réglementaires, technologiques, économiques et sociaux d'Alger métropole.



Des progrès et des renouvellements relatifs à l'environnement ont vu le jour : les autorités publiques ont identifié les principaux enjeux du développement durable au travers du PDAU de la wilaya d'Alger, auxquels font face les différents secteurs en Algérie. Ces enjeux sont résumés ci-après, au Tableau 12 : Enjeux du développement durable (DD) pour les projets urbains.

Tableau 12: Enjeux du développement durable (DD) pour les projets urbains

Enjeu	Interventions préconisées	But
<u>Enjeu 1</u> : Prendre en compte le DD dans les opérations de renouvellement urbain	Sur la base des projets analysés, <i>l'initiative du renouvellement urbain sur Alger</i> par les opérations de démolition a permis de supprimer des logements vétustes et bidonvilles pour recevoir de nouveaux investissements. Dans le cadre du DD, ces démolitions planifiées d'un projet global, doivent faire l'objet d'une étude visant à donner une nouvelle image en requalifiant l'espace, en mobilisant les habitants dans un processus de concertation/collaboration tout le long du processus d'élaboration du projet urbain.	Récupérer des assiettes foncières pour : - Recevoir de nouveaux projets ; - Intégrer & Désenclaver des quartiers marginalisés. L'outil « démolition » exige de prendre en considération le patrimoine de la ville, de savoir le gérer et l'adapter.
<u>Enjeu 2</u> : Prendre en compte la mixité sociale et urbaine.	Rechercher et Faire appliquer la <i>Mixité fonctionnelle et sociale</i> en évitant dans les quartiers une dominance de logements (ville nouvelle de Sidi Abdallah) ou une dominance de bureaux (quartier d'affaires de Bab Ezzouar) au travers d'un programme cohérent, varié et équilibré entre les équipements, les services, les logements ainsi que dans les opérations de réhabilitation des centres anciens pouvant contribuer au développement de la mixité sociale et fonctionnelle.	Mixité fonctionnelle et sociale permet de (i) Assurer une qualité de vie habitants par la disponibilité des équipements, logements, transports, et services ; (ii) Encourager l'installation des habitants et, (iii) Contribuer à l'égalité sociale entre des quartiers.
<u>Enjeu3</u> : Développer dans les quartiers, une activité économique respectueuse des hommes et de l'environnement.	Développer volet économique dans les quartiers en respectant les exigences du DD telles que : • Opérations économiques s'inscrivant dans un développement de long terme. • Emplois créés destinés aux habitants du quartier ou les environs. • Productions des entreprises installées respectent l'environnement, par la prévention des risques de pollution (air, eau, sol...) et prennent en charge du traitement des déchets. • Encourager utilisation des transports en commun pour les déplacements domicile – travail. • Activité économique installée, porteuse d'avantages économiques pour toute la région. • Entreprise installée respecte les droits des salariés recrutés.	Améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies et peu qualifiées au travers du développement de ces activités. Eviter les déplacements motorisés. Eviter les déséquilibres régionaux
<u>Enjeu 4</u> : Répondre aux besoins sociaux.	Projet programmé est urbain et social : la dimension sociale doit être au cœur ¹ du projet dont la finalité est de répondre à un besoin de la population.	Améliorer les conditions de vie de cette population
<u>Enjeu 5</u> : Concilier problèmes sociaux & environnementaux.	Au travers des opérations de requalification des espaces, le projet urbain assure le respect de l'environnement et, permet de réduire les inégalités environnementales dont sont victimes des populations par leur exposition aux nuisances de risques naturels ou technologiques,...	Respecter environnement Réduire les inégalités écologiques ; Améliorer l'efficacité énergétique.

Chacun de ces enjeux, identifié peut décliner un certain nombre d'objectifs, sur lesquels seront positionnés les acteurs par rapport à leurs objectifs. Et, c'est ainsi que l'analyse se fera au travers de la confrontation de leur projets avec des objectifs convergents ou divergents, puisque

le territoire comme construit est le résultat de choix stratégiques des acteurs qui le composent (Brulot et al., 2014, p.8).

Cependant, il est possible que les individus prévoient des stratégies en fonction de leurs buts personnels éloignés des principes de durabilité, pouvant même entrer en contradiction avec ceux de l'organisation en contribuant à la « non durabilité » par la mise à l'écart des grandes tendances socio-économiques et environnementales qui affectent le territoire (Laganier et al., 2002a, p.7), conduisant par la suite à la détérioration du territoire.

Selon nous, toute la qualité de l'opération qui consiste à mesurer, pour chaque acteur, ses points de convergence et de divergence d'objectifs avec chacun²⁷⁹ des autres, réside dans le choix des objectifs par rapport auxquels les acteurs seront positionnés.

L'importance du nombre des enjeux et objectifs et, leur identification sont étroitement liées au cadre juridique national qui précise la démarche du développement durable et en détermine les objectifs.

La méthode MACTOR recommande :

- 1. Le choix des enjeux et objectifs doit être structurant pour la problématique étudiée, et doit pouvoir donner lieu aux confrontations d'intérêts qui mettent en jeu un grand nombre d'acteurs ;**
- 2. La formulation des objectifs doit être précise et explicite afin de permettre de positionner les acteurs (favorables, défavorables ou indifférents à la réalisation de l'objectif).**

Plusieurs objectifs sur l'ensemble des domaines peuvent correspondre à un enjeu notamment, en fonction des stratégies des acteurs impliqués.

L'identification des objectifs fixés par les acteurs et les moyens utilisés pour les atteindre sont une nécessité pour déterminer le jeu des acteurs dès lors que les acteurs sont positionnés selon cette liste d'objectifs (pouvant être convergents ou divergents) et, de leurs projets.

Sur le plan méthodologique, ces objectifs ont été formalisés de manière précise ce qui m'a permis d'évaluer la position des acteurs.

Ainsi, ces objectifs du développement durable définis par la loi et, par la requalification du territoire, sont synthétisés au tableau 13 : Requalification territoriale et, Objectifs du développement durable définis par la loi algérienne.

²⁷⁹ Car il est possible que deux acteurs soient en désaccord sur un point, et d'accord sur tout le reste (et vice versa).

Tableau 13: Requalification territoriale, et objectifs du développement durable définis par la loi algérienne

Intitulé de l'objectif (Obj)	Sigle	Enjeux du développement durable	Cadre de référence juridique
Clarification du statut foncier.	Obj 1	Prise en compte du développement durable dans les opérations de renouvellement urbain	Lois 83-03 relative à la protection de l'environnement. La loi 06 – 06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville
Restructuration, réhabilitation et modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel (correction des déséquilibres urbains).	Obj 2		
Renforcement des équipements sociaux et collectifs	Obj 3	Prise en compte de la mixité sociale et urbaine	
Garantie et généralisation des services publics, (santé, éducation, formation, tourisme, culture, sport, loisirs).	Obj 4		
Maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes.	Obj 5	Développement activité économique dans les quartiers, respectueuse des hommes & environnement	
Promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.	Obj 6		
Résorption de l'habitat précaire ou insalubre.	Obj 7	Réponse aux besoins sociaux	
Promotion et Préservation de l'hygiène et la santé publiques.	Obj 8		
Prévention des risques majeurs et Protection des populations.	Obj 9	Nécessité de concilier les problèmes sociaux et environnementaux.	
Lutte contre les fléaux sociaux, marginalisation, délinquance, pauvreté et chômage.	Obj 10		

4.4.2.2- Projet et diversité des acteurs : *Identification des acteurs*

Dans cette première étape de la construction de la base de données, *l'identification des acteurs principaux est importante : il s'agit des acteurs clés dans les secteurs de l'urbanisme, de l'environnement de la ville d'Alger et d'Alger métropole*. Etant donné que les actions produites par plusieurs acteurs interagissent de manières différentes dans et sur le territoire, que ces actions soient individuelles, groupées, sectorielles ou isolées, elles peuvent se chevaucher et impacter le territoire, cette partie du travail a donc, été focalisée sur certains établissements de l'environnement du niveau central et de celui de la wilaya d'ALGER et, sur certains individus de ces établissements.

L'identification des acteurs permet de faire un diagnostic sur les différentes relations possibles entre ces acteurs et, leurs niveaux d'intervention en termes de développement et d'aménagement, le tout étant appuyé par des enquêtes de terrain et des entretiens.

Ainsi, les acteurs qui seront identifiés durant cette étape, (i) sont présumés concernés par rapport à leurs degrés d'intervention et de commandement (de loin ou de près) sur la gestion environnementale et urbaine d'Alger ville et, métropole (ii) sont donc, susceptibles d'influencer ou d'agir sur un domaine d'études ou sur un projet.

Pour Bouzaiane et Mouelhi « *L'identification des principaux acteurs doit être accompagnée d'une étude individuelle de chacun d'eux. Il s'agit d'établir une fiche acteur pour chacun dans*

laquelle il est question de préciser la définition de chaque acteur, des informations sur ses finalités et ses objectifs, ses projets en développement et en maturation, les contraintes internes et externes auxquelles il est confronté et aussi les moyens d'action réels dont il dispose ». (Bouzaïane & Mouelhi, 2008, p.8).

Ainsi, une première liste des acteurs a été établie en leur qualité de représentant de leur structure respective (non pas intuitu personae). Cette liste les identifie dans un premier temps dans un contexte général puis elle est affinée au fur et à mesure selon leurs degrés d'influence dans le fonctionnement du système urbain et environnemental.

Et, cette première liste des acteurs- pouvant influencer ou agir sur un domaine d'études, ou sur un projet relatif à la gestion environnementale et urbaine d'Alger métropole- se présente comme suit :

Acteurs (Institutions)	Agences sous tutelle
1- Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire. 2- Wilaya d'Alger. 3- Assemblée Populaire communal (APC). 4- Direction de l'environnement (Alger). 5- Ministère de l'Énergie 6- Ministère de l'Éducation nationale 7- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique 8- Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels 9- Ministère de la Culture 10- Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche 11- Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville 12- Ministère des Travaux publics et des Transports 13- Ministère des Ressources en Eau 14- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat 15- Ministère de la Santé, de la Population & de la Réforme hospitalière 16- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale 17- Ministère de l'Environnement et des Énergies renouvelables. 18- Associations et corporations. 19- Expertise, bureaux d'études (CNERU, HURBAL, SAMA SAFIA. 20- Directions sectorielles de Wilaya (DRHW – DAW – DPRH) 21- Entreprises et agences. 22- Société civile.	a- Observatoire nationale de l'environnement et de développement durable (ONEDD). b- Agence nationale des déchets (AND). c- Commissariat national du littoral (CNL). d- Centre national des technologies de production plus propres (CNTPP). e- Agence nationale d'Aménagement et attractivité du territoire (ANAAT).

NB : HURBAL a été liquidé en cours de nos travaux avant la conduite d'un entretien confirmé qui n'a donc pas eu lieu.

Déjà, au travers de ces institutions, il est possible de relever la volonté clairement exprimée des pouvoirs publics de dynamiser ces secteurs au travers de la promotion de partenariats public/privé même si la persistance du déséquilibre (entre public/privé et société civile illustré par le tableau ci-dessus) est de nature à influencer le rythme du développement et, celui de la mise en place d'une politique incitative pour le développement durable de la ville.

Le nombre d'acteurs à prendre en compte dépend du niveau de détail recherché dépendant lui-même des objectifs déterminés. Il s'agit donc de *retenir les acteurs qui ont aujourd'hui, un lien direct avec ces objectifs* : le plus difficile dans cette étape étant de différencier les acteurs ayant plusieurs rôles fonctionnels dans un système.

La liste des acteurs est consolidée en cohérence avec la liste des enjeux et objectifs : les acteurs sont déterminés selon leurs objectifs par rapport aux enjeux actuels et futurs, ce qui justifie la

nécessité d'ajuster la liste des acteurs à la problématique étudiée. **Et, selon la méthode MACTOR, le nombre convenable pour l'étude se situe entre dix et vingt acteurs.**

Par ordre de priorité, et pour ne pas rendre l'analyse trop lourde, après avoir filtré et, opéré plusieurs essais et tentatives pour construire la liste des acteurs (Liste ci-dessous), la décision a été arrêtée de *maintenir les acteurs les plus concernés par les enjeux et objectifs fixés notamment ceux du développement durable (ville, population et environnement)*. Ainsi, ont été identifiés :

(i) Quatre acteurs comme acteurs principaux dans la gestion du premier degré du territoire urbain et de l'environnement à Alger qui sont : le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, la Wilaya d'Alger (57 communes), le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville et, le Ministère de l'Environnement et des Énergies renouvelables.

(ii) Les autres acteurs ont des rôles importants dans l'exécution et l'opérationnalité, d'autres dans le soutien.

(iii) Et, enfin, il faut souligner que derrière un acteur peuvent se regrouper d'autres acteurs comme ceux des agences sous tutelle.

Etant donné que la liste du tableau 14 est la première liste des acteurs, le classement est tout à fait aléatoire.

Tableau 14: Liste des acteurs

Première liste des acteurs			
N°	Intitulé complet	Sigle	Description
1	Ministère de l'Environnement et des Énergies renouvelables.	MEER	Décret exécutif n° 17-364 du 25/12/ 2017 fixant les attributions du ministre de l'environnement et des énergies renouvelables.
2	Ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire.	MICLAT	Décret exécutif 94-247 du 10/08/ 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur, des collectivités locales, de l'environnement et la réforme administrative.
3	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville	MHUV	Décret exécutif 08-190 du 1/07/ 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.
4	Ministère de l'énergie.	ME	Arrêté du 06/12/2009 fixant attributions, composition et modalité de fonctionnement
5	Ministère des Travaux publics et des Transports	MTPT	Décret exécutif n°2000-327 du 25/10/ 2000 fixant les attributions du ministre des travaux publics
6	Ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche	MADRP	Décret exécutif n°2000-148 du 28/06/ 2000 fixant les attributions du ministre de l'agriculture
7	Ministère des Ressources en Eau	MRH	Décret exécutif n°02-304 du 28/09/ 2002 fixant missions, l'organisation et le fonctionnement. Loi n°01-11 du 03/07/ 2001 relative à la pêche pour volet aquaculture.
8	Ministère du tourisme et de l'artisanat	MTA	Décret exécutif n°10-254 du 20/10/ 2010 fixant les attributions du ministre du tourisme.
9	Wilaya d'Alger (57 communes)	WA	Loi n°90-09 du 07/04/ 1990 relative à la wilaya.
10	Assemblée Populaire communale	APC	Loi n°90-08 du 07/04/ 1990 relative à la commune.
11	Direction de l'environnement d'Alger	DEA	Décret exécutif n°96-60 du 27 janvier 1996 portant création de l'inspection de l'environnement.
12	Associations	ONG	Loi n°12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations.
13	Bureaux d'études	BET	
14	Entreprises	EN	
15	Citoyens (grand public)	C	

4.4.2.3- Positionner chaque acteur par rapport aux objectifs stratégiques

<p>Le tableau de stratégie des acteurs étant renseigné, la liste des objectifs stratégiques arrêtée, il s'agit de décrire l'attitude actuelle de chaque acteur sur chaque objectif (favorable, opposée, neutre ou indifférente).</p>	<p>En pratique, la méthode MACTOR propose une représentation de l'ensemble des positions des acteurs sur l'ensemble des objectifs. Cette <u>matrice des positions simples Acteurs X Objectifs (IMAO)</u> est renseignée selon la « quantification qualitative » suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> +1 : l'acteur i est favorable à l'objectif j - 1 : l'acteur i est opposé à l'objectif j 0 : l'acteur i est neutre ou indifférent vis à vis de l'objectif j
<p>A ce niveau de l'analyse, il est déjà possible de tirer des renseignements, tels que l'implication globale de chaque acteur, les objectifs les plus conflictuels,...</p>	

4.4.2.4- Hiérarchiser pour chaque acteur, ses priorités d'objectifs

<p>Pour recenser les tactiques possibles (<u>jeux d'alliances et de conflits</u>), la méthode MACTOR propose de préciser le nombre d'objectifs stratégiques sur lesquels les acteurs, pris deux à deux, sont en convergence ou divergence d'objectifs. En pratique, ce résultat est facilement, obtenu à partir de la <u>Matrice Acteurs / Objectifs</u> grâce à une propriété du calcul matriciel.</p>	<p>On obtient, par transcription, un graphe complet des convergences possibles, et un graphe complet des divergences possibles entre tous les acteurs.</p> <p>Cette étape permet de visualiser des groupes d'acteurs (convergence d'intérêts), leur degré de liberté apparent, de repérer les acteurs les plus menacés potentiellement et d'analyser la stabilité du système. <i>Source, Notice MACTOR</i></p>
---	--

Ainsi, les Matrices « acteur / acteur » et « acteur / objectif », nous fournissent des explications et une détermination de ces relations entre des acteurs préalablement, définis ainsi que la traduction de leurs programmes qui nous permettent de poser *un diagnostic de territoires avec le système d'acteurs interprété en termes de conflits ou d'alliances sur ces territoires*. A cet égard, j'ai dû retirer certaines extensions de la méthode MACTOR dont les calculs sont, toutes proportions gardées trop complexes comparés aux données générales utilisées.

4.4.3- Deuxième Etape : Décrire le fonctionnement du jeu des acteurs, Dépendance ou Influence, Hiérarchisation des acteurs

Afin de hiérarchiser les acteurs, la deuxième étape décrit le fonctionnement du jeu d'acteurs selon une appréciation qualitative et quantitative des capacités d'influence directe des acteurs les uns sur les autres (Matrice acteurs/acteurs).

Les acteurs sont identifiés en fonction de leur degré d'implication dans l'aménagement et la gestion du territoire pour s'intégrer dans la démarche du développement durable et, chacun de ces acteurs participe d'une façon directe ou indirecte à la détermination des objectifs préalablement fixés pour les atteindre.

Ainsi, après avoir déterminé (i) *l'impact* de chaque acteur ou groupe d'acteurs dans le système et, (ii) *l'influence* d'un acteur ou groupe d'acteurs sur les autres intervenants *en fonction des poids respectifs des acteurs identifiés*, il devient possible de déduire les différents comportements à des degrés d'implication dans la programmation et dans la réalisation d'un projet de territoire répondant aux enjeux du développement durable.

Cette approche est tributaire des rapports de force dans lesquels chacun des acteurs évolue ainsi que de leurs capacités au plan de la réglementation (aptitude et légitimité). Des éclaircissements peuvent être apportés suite à l'établissement de la matrice des influences directes et, cette matrice permettra de déterminer le diagramme influence -dépendance.

Matrice des influences directes (MID)

Tableau 15: Matrice des influences directes (MID)

MID	MEER	MICLAT	MHUV	ME	MTPT	MADRP	MRE	MTA	WA	APC	DEA	ASS	BET	C
MEER	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
MICLAT	4	0	4	4	4	4	4	4	4	4	4	0	3	4
MHUV	3	3	0	2	4	3	3	2	4	4	2	1	4	4
ME	2	3	2	0	3	2	2	0	2	2	2	0	2	0
MTPT	4	2	4	2	0	2	1	0	4	4	1	0	4	0
MADRP	1	1	1	1	1	0	1	0	3	2	1	0	2	0
MRE	1	1	1	1	1	1	0	0	2	2	2	0	2	0
MTA	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	4	1	0
WA	3	2	2	2	2	2	2	2	0	4	4	1	4	4
APC	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	4	4
DEA	4	1	2	1	2	2	2	0	1	2	0	1	0	0
ASS	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	4
BET	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0	0	0
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0

© LIPSOR-EPTA-MACTOR

Par Keltoum Saidani

Ainsi, au travers de la construction :

- *Premièrement*, La matrice MID (acteurs / acteurs) selon les évaluations réalisées : l'alimentation de la base de données s'est faite à partir des informations et données collectées au cours des enquêtes de terrain ainsi qu'au travers des entretiens (avec les acteurs identifiés) conduits sur la base du guide d'entretien semi directif remis au préalable aux interviewés (guide joint en annexe).
- *Deuxièmement*, La matrice MID des Influences Directes (acteurs / acteurs) à partir du tableau de stratégie des acteurs. Elle m'a permis d'évaluer les différents niveaux d'influence entre les acteurs et, le tableau reflète l'influence actuelle d'un acteur sur un autre. La « quantification » de la matrice "qualitative" des stratégies d'acteurs a été

effectuée par une note établie suivant une échelle de notation allant de 0 à 4 qui permet d'estimer le degré d'intensité de l'influence et de participer à l'interprétation :

Echelle de notation allant de 0 à 4 : La matrice des acteurs "valuée"²⁸⁰ : codification

0 : Pas d'influence : l'acteur x a peu d'influence de pouvoir sur l'acteur y.

1 : Processus opératoires : l'acteur x peut remettre en cause les processus opératoires de gestion (moyens et organisation) de l'acteur y.

2 : Projets : l'acteur x peut remettre en cause la réussite des projets (objectifs) de l'acteur y.

3 : Missions : l'acteur x peut remettre en cause l'accomplissement de la mission de l'acteur y.

4 : Existence : l'acteur x peut remettre en cause l'existence de l'acteur y.

• *Troisièmement, **La Matrice des influences directes et indirectes (MIDI)***

La matrice des influences directes et indirectes (MIDI) est le résultat de la matrice des influences entre les acteurs.

Dans la matrice des influences et des dépendances, l'addition des points obtenus dans la même ligne donne le degré d'influence vis-à-vis les autres acteurs et, l'addition des points obtenus en colonne donne le degré de dépendance vis-à-vis de l'ensemble des acteurs. Cette relation de dépendance ou d'influence peut inscrire un acteur dans un rapport de dépendance, ou de domination par rapport à un autre acteur.

Aussi, la matrice acteurs / acteurs est élevée au carré pour déterminer les influences indirectes d'ordre 2 entre acteurs et, pour déterminer les influences au travers de l'acteur relais : cette opération permet d'élargir la représentation des rapports de force entre acteurs car un acteur peut limiter l'influence d'un autre au travers d'un acteur relais (intermédiaire). Cependant, dans la matrice MIDI, l'application du produit matriciel pour les calculs fait perdre la signification de l'échelle des intensités fixée auparavant pour les influences directes.

²⁸⁰ Selon le lexique des graphes : Valuation est une fonction associant un poids à chaque arête et/ou sommet du graphe. On parle alors de graphe valué.

Matrice des influences directes et indirectes (MIDI)

Tableau 16: Matrice des influences directes et indirectes (MIDI)

MIDI	MEER	MICLAT	MHUV	ME	MTPT	MADRP	MRE	MTA	WA	APC	DEA	ASS	BET	C	It
MEER	9	10	11	9	9	9	9	5	12	11	10	5	10	5	115
MICLAT	24	16	21	16	20	19	18	11	27	27	20	9	27	16	255
MHUV	21	16	21	15	18	18	17	10	27	27	19	7	27	16	238
ME	18	15	17	15	17	17	16	10	20	21	17	4	19	9	200
MTPT	19	15	16	14	16	16	15	9	22	23	17	4	24	14	208
MADRP	12	11	11	11	11	11	11	7	14	14	13	4	13	7	139
MRE	12	11	12	11	12	12	12	7	13	14	13	4	12	6	139
MTA	4	5	5	4	4	4	4	4	5	5	4	6	4	7	61
WA	19	15	18	14	15	16	15	9	21	22	18	7	22	13	203
APC	6	5	5	5	5	5	5	4	6	6	6	3	7	7	69
DEA	13	11	11	10	10	11	10	5	15	15	11	4	14	7	136
ASS	3	3	3	3	3	3	3	3	4	4	4	3	4	8	48
BET	16	14	17	14	15	16	15	9	19	19	16	6	18	8	184
C	0	1	1	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	1	5
Di	167	132	148	126	139	146	138	89	185	203	157	64	183	123	2000

Par Keltoum Saidani

L'interprétation de la matrice MIDI m'a permis de relever la hiérarchisation décrite selon les niveaux suivants :

1. **Le pouvoir central** (représenté par les différents ministères pour les acteurs interviewés) : Les résultats de la matrice montrent que le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire (MICLAT) ordonne²⁸¹ le système des décisions car pour ces acteurs, ce sont les différents ministères qui en principe et, au travers de leur réglementation respective devraient être les plus influents au niveau des décisions. *A cet égard, il est important de relever que les résultats de la matrice traduisent bien la réalité de la pratique perçue par ces acteurs et communiquée lors des entretiens mais légalement, c'est l'Etat qui au travers du MICLAT ordonne le système des décisions.*

2. **Le pouvoir local** (pour les acteurs interviewés²⁸², il est représenté par la wilaya avec le wali jouant un rôle déterminant) : Les résultats de la matrice des influences montrent : *premièrement*, la wilaya est très impliquée dans la réalisation de la plupart des projets urbains ; *deuxièmement*, l'APC est soumise au wali et aux ministères pour les opérations de gestion ou d'aménagements du territoire que l'APC en tant qu'acteur a à sa charge²⁸³ et, avec une très faible influence sur les autres acteurs.

²⁸¹ Le MICLAT « manager » du système de décisions en sus de ses propres décisions issues de ses responsabilités directes dévolues par ses attributions légales.

²⁸² Ainsi que pour de nombreux acteurs comme à titre d'exemple « En plus d'être la capitale, Alger est également une wilaya à part entière . Le wali est nommé par le président de la République et le pouvoir législatif appartient à une Assemblée Populaire de Wilaya formée de 57 conseillers élus au suffrage universel (Tourret et al., s. d., p.29) ».

²⁸³ Les prérogatives des communes sont définies par le Code de la commune Loi n° 11-10 du 22 juin 2011.

A cet égard, il me paraît utile d'apporter les précisions et commentaires suivants car les éléments y afférents influencent à des degrés divers, la stratégie des acteurs :

- (i) Le pouvoir local est représenté par les collectivités territoriales de l'Etat qui sont la commune et la wilaya, (Art. 16 Constitution) ;
- (ii) La wilaya²⁸⁴ algérienne est une institution constitutionnelle et, *l'assemblée élue* constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

La wilaya est dotée de deux organes :

(a) *Assemblée Populaire de Wilaya (APW)*, est l'organe délibérant par délibération, règle les affaires relevant de ses *compétences qui portent sur les actions de développement économique, social et culturel, d'aménagement du territoire de la wilaya, de protection de l'environnement et de promotion des vocations spécifiques* ;

(b) Le wali, organe exécutif et délégué du gouvernement a une double fonction : *Il est représentant de l'Etat et le représentant de la wilaya* : il veille à l'exécution des lois et règlements et assure la mise en œuvre des décisions de l'APW. Il fait un rapport de l'état d'exécution des délibérations à chaque session ordinaire de l'APW et chaque année, il informe l'APW de l'activité des services de l'Etat dans la wilaya. La Wilaya d'ALGER couvre 57 communes (ayant chacune à sa tête un président d'APC) où le Wali²⁸⁵ intervient de manière prépondérante.

- (iii) La Commune, selon le Code de la commune sus cités cité, est une collectivité territoriale décentralisée *de base de l'Etat, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière*, elle exerce ses prérogatives dans tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi. Elle concourt avec l'Etat, notamment, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la sécurité, ainsi qu'à la protection et l'amélioration du cadre de vie des citoyens. *Elle incarne l'essence de la démocratie locale et de la démocratie participative*.

Ainsi, si sur le plan des principes, la commune (point de départ du développement économique, social et culturel) œuvre pour la satisfaction des besoins des citoyens et l'amélioration de leurs conditions de vie, dans sa réalité progressivement²⁸⁶, les opérations de l'APC dans Alger métropole, se limitent aux travaux du fonctionnement des espaces publics (travaux de voiries et réseaux divers, parkings, marchés,...).

Cette faiblesse de l'APC également en termes de capacité, se répercute en termes d'influences : APC acteur est un Acteur très influencé, dépendant du wali et, de la wilaya dans le système décisionnel actuel.

3. La Direction de l'environnement (DEA) est un service déconcentré de l'État²⁸⁷ et le représentant au niveau local du ministère en charge du même secteur qui assure sa tutelle.

²⁸⁴ Selon la Loi du 21-02-2012 relative à la wilaya, la wilaya est : une collectivité territoriale décentralisée (ayant un territoire, un nom et un chef-lieu), une collectivité territoriale de l'Etat (dotée personnalité morale et autonomie financière) et, une circonscription administrative déconcentrée de l'Etat.

²⁸⁵ Dans le cas d'ALGER métropole, le wali est le « maire » des 57 communes et, en tant que wali, il anime, coordonne et contrôle les services et établissements publics implantés dans la wilaya. Il représente la wilaya dans tous les actes de la vie civile et administrative. Le wali élabore, au plan technique, le projet de budget et assure son exécution après adoption par APW ; il en est l'ordonnateur.

²⁸⁶ Depuis le PAS et la décennie noire.

²⁸⁷ La DEA est membre du conseil de wilaya (composé de tous les directeurs exécutifs, responsables des différents services extérieurs des secteurs de l'Etat). Ce conseil *examine*, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, toute question soumise par le wali et *constitue le cadre de concertation des services de l'Etat au niveau local et le cadre de*

Les résultats de la matrice MIDI montrent que la **DEA** possède une certaine influence : pour les acteurs interviewés (i) cette institution technique et administrative est reconnue pour sa mission de contrôle et de suivi au niveau local de l'application des dispositions arrêtées par sa tutelle en matière de valorisation et de protection environnementale ; (ii) Elle devrait aussi jouer un rôle de régulation des conflits entre les divers intervenants.

Cependant, il conviendrait de connaître ses capacités réelles dans la réalisation des objectifs assignés au plan de gestion des projets et leur impact sur l'environnement (Larid, 2010, p.6). Sa position institutionnelle d'Acteur de 3^{ème} niveau, de mon point de vue, ne la conforte pas pour faire face aux enjeux intersectoriels sur lesquels elle n'a pas de prise formelle. Toutefois, ses capacités propres relationnelles et/ou techniques (expertises, mémoire institutionnelle) pourraient constituer des leviers d'actions et de légitimité et, je pense qu'il est même possible que ces capacités aient pu influencer l'appréciation des acteurs interviewés.

4. Les entreprises et bureaux d'études techniques : Les résultats de la matrice MIDI montrent que :

- (i) ces entités formellement autonomes, sont *très influencées par le pouvoir central et local et,*
- (ii) elles *ont une très faible influence sur les autres acteurs*, cette situation serait due au manque d'initiatives de l'Acteur en tant qu'entreprise.

Ces résultats reflètent la réalité de ces entités à champs d'actions « sectorielles » assez pointues en termes de domaine d'activités et de secteurs. Cette réalité combinée à leur histoire respective, fait que leur autonomie reste malgré tout « sous tutelle » au niveau des nominations des postes de commandement et au niveau du portefeuille d'affaires limitant plus ou moins (selon les capacités relationnelles et techniques de leurs leaders) leur marge de manœuvre de sorte que ces limitations aient pu être interprétées comme un manque d'initiatives de la part de cet Acteur entreprise !

5. Les associations : Les résultats de la matrice MIDI montrent que les associations Acteur :

- (i) ne sont ni influentes ni dépendantes dans le système décisionnel relatif aux projets de la ville : elles activent de manière autonome ;
- (ii) Certaines de ces associations peuvent être intégrées à des acteurs influents au titre d'actions qu'elles menent de leurs propres initiatives ou de celles de niveau global comme celles liées au projet Capdel du développement local participatif du PNUD²⁸⁸ (abordé dans les sections précédentes) ou celles relatives au développement inclusif d'Handicap international (ONG internationale).

6. Les citoyens (habitants) : Les résultats de la matrice MIDI montrent que les habitants Acteur citoyens qui se sont manifestés pour l'entretien, sont très dépendants et, ne possèdent pas d'influence sur les autres acteurs.

coordination des activités sectorielles et ; à ce titre, veille à la mise en œuvre du programme et des directives du Gouvernement et donne son avis sur tous les projets implantés sur le territoire de la wilaya.

²⁸⁸ Programme des Nations unies pour le développement.

- Quatrièmement : **Balance nette des influences (BN)**

Tableau 17: Balance nette des influences (BN)

BN	MEER	MICLAT	MHUV	ME	MTPPT	MADRP	MRE	MTA	WA	APC	DEA	ASS	BET	C	Somme
MEER		-14	-10	-9	-10	-3	-3	1	-7	5	-3	2	-6	5	-52
MICLAT	14		5	1	5	8	7	6	12	22	9	6	13	15	123
MHUV	10	-5		-2	2	7	5	5	9	22	8	4	10	15	90
ME	9	-1	2		3	6	5	6	6	16	7	1	5	9	74
MTPPT	10	-5	-2	-3		5	3	5	7	18	7	1	9	14	69
MADRP	3	-8	-7	-6	-5		-1	3	-2	9	2	1	-3	7	-7
MRE	3	-7	-5	-5	-3	1		3	-2	9	3	1	-3	6	1
MTA	-1	-6	-5	-6	-5	-3	-3		-4	1	-1	3	-5	7	-28
WA	7	-12	-9	-6	-7	2	2	4		16	3	3	3	12	18
APC	-5	-22	-22	-16	-18	-9	-9	-1	-16		-9	-1	-12	6	-134
DEA	3	-9	-8	-7	-7	-2	-3	1	-3	9		0	-2	7	-21
ASS	-2	-6	-4	-1	-1	-1	-1	-3	-3	1	0		-2	7	-16
BET	6	-13	-10	-5	-9	3	3	5	-3	12	2	2		8	1
C	-5	-15	-15	-9	-14	-7	-6	-7	-12	-6	-7	-7	-8		-118

© LIPSOR-EPITA-MACTOR

Par Keltoum Saidani

Ces valeurs sont des chiffres entiers :

- Le signe « + » signifie que l'acteur exerce plus d'influence qu'il n'en reçoit (sept acteurs)
- Le signe « - » signifie que l'acteur exerce moins d'influence qu'il n'en reçoit (sept acteurs dont quatre ont une note totale inférieure à 50 et pour les trois autres, elle est supérieure à 50).

Influences entre acteurs : la BN, une matrice complexe, un jeu instable

Les résultats de la matrice de la balance nette des influences (BN) me permettent de relever :

- (i) La prédominance des acteurs des institutions centralisées par rapport aux acteurs des institutions locales ;
- (ii) Les acteurs des institutions locales sont concernées par la gestion participative des projets dans le cadre du développement durable et,
- (iii) Les autres acteurs semblent être à l'écart.

Ainsi, dans le cadre des influences / dépendances, le traitement des résultats de la matrice BN permet de positionner les acteurs :

- L'appréciation des rapports de force entre les acteurs ne concerne pas uniquement les actions directes dès lors qu'un acteur peut subir une influence indirecte par le biais d'un acteur relais (intermédiaire).
- De cette analyse, il est possible par la suite, d'explicitier la matrice des dépendances et influences entre les acteurs car cette matrice permet de caractériser leur positionnement (acteurs dominants, dominés, relais et autonomes).

- Du diagramme résultant de cette évaluation, deux axes aident à analyser le positionnement des acteurs :
 - La bissectrice relative à l'axe de l'implication dans le jeu : un acteur positionné dans la **zone A** (faible influence et forte dépendance) est hors-jeu et, d'une manière générale, *plus un acteur est éloigné de l'origine, plus il est impliqué dans les réseaux d'influence et plus il dispose de moyens d'action (zone B)* ;
 - L'axe du contrôle du jeu permet de distinguer les acteurs dominants (**zone A'**) des acteurs les plus sensibles ou dominés (**zone B'**) ;
 - Deux représentations schématiques et synthétiques en donnent une vue d'ensemble plus facile à lire : il s'agit de la figure 50 relative au plan des influences et dépendances entre acteurs et du tableau 18 relatif au positionnement des acteurs selon les résultats de la Matrice BN.

Figure 49: Plan des influences et dépendances entre acteurs

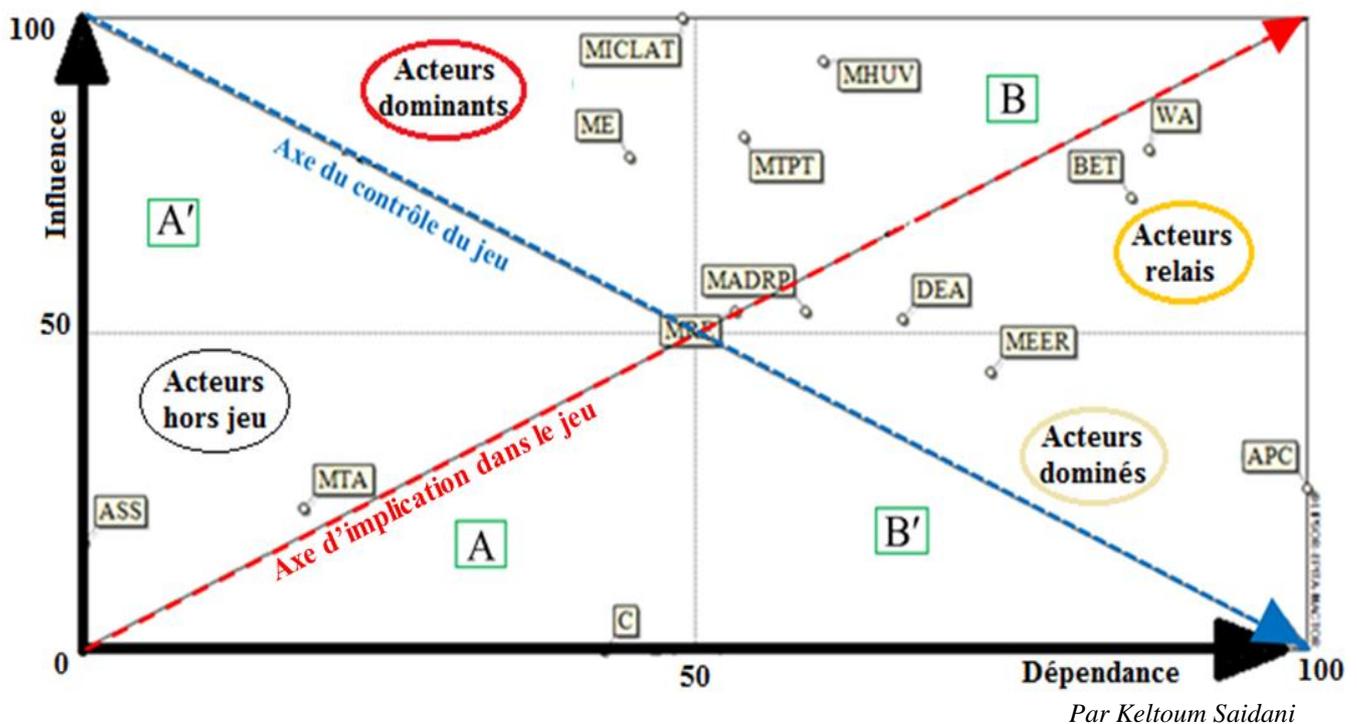


Tableau 18: Cadre des influences /dépendances: Positionnement des acteurs

ACTEURS	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT (ODD)																	Balance nette de s influence s (BN)		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	(+) Acteur exerce plus d'influence qu'il ne recoit		
																		(-) Acteur exerce moins d'influence e qu'il ne recoit		
																		N°	Acteurs	Nombre de points
A	MICLAT																	1	MICLAT	123
	ME																	2	MHUV	90
	MHUV																	3	ME	74
	MTPT																	4	MTPT	69
B	WA																	5	WA	18
	MRE																	6	MRE	1
	BET																	6	BET	1
	MADRP																	8	MADRP	-7
C	DEA																	9	ASS	-16
	MEER																	10	DE A	-21
	APC																	11	MTA	-28
D	MTA																	12	MEER	-5 2
	ASS																	13	C	-118
	C																	14	APC	-134

Légende: **A** Dominant **B** Relais **C** Dominé **D** Hors jeu
 MTA, WA, DEA, APC, BET, ASS, C, non concernés par les ODD

Par Keltoum Saidani, selon résultats Matrice BN

L'interprétation du plan des influences et dépendances entre les acteurs du jeu, révèle :

- **Deux acteurs « dominants »²⁸⁹ du jeu** : le MICLAT et le ME :

Ces deux acteurs situés dans la zone A' au-dessus de l'axe du contrôle du jeu et de l'axe d'implication dans le jeu : les MICLAT et, ME (classés respectivement en 1ere et en 3^{ème} position selon les résultats de la BN) exercent plus d'influence qu'ils n'en reçoivent.

Ces deux acteurs *s'ils dominent le contrôle du jeu, ils ne le déterminent pas* car bien que très proches, ils ne sont pas totalement indépendants dans le cadre des éléments du triptyque du développement durable. Cela signifie que théoriquement, les décisions et projets peuvent revenir à ces deux acteurs, ils sont donc à considérer comme des facteurs-clés de motricité du système d'où l'importante nécessité de prendre en considération les orientations de ces deux acteurs dominants en termes de futurs possibles.

A cet égard, il me paraît utile de rappeler le positionnement de ces deux acteurs dans le schéma organisationnel national actuel mis en place pour l'évaluation et le suivi des ODDs :

- MICLAT, membre du Comité interministériel chargé du suivi de la réalisation des ODD au titre des trois groupes²⁹⁰ couvrant six ODD (1, 2, 3, 4, 5,17) et,
- ME, membre du Comité interministériel chargé du suivi de la réalisation des ODD au titre de quatre groupes couvrant seize ODD (1 à 15 et, 17).

²⁸⁹ Pour mémoire (pm) MICLAT : Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire ; ME: Ministère de l'Energie .

²⁹⁰ Sur un total de six groupes.

▪ **Sept acteurs « relais »**²⁹¹ :

Les quatre premiers acteurs relais : WA, MHUV, MTPT, BET sont situés dans la zone B de part et d'autre de l'axe de l'implication dans le jeu mais avec (i) MHUV et, MTPT Acteurs institutionnels (de premier niveau) positionnés bien au-dessus et, (ii) WA Acteur institutionnel (de second niveau) et, le BET sont positionnés en dessous. Ces quatre acteurs exercent plus d'influences qu'ils n'en reçoivent des autres acteurs.

Ces acteurs relais dont le degré d'implication est très important, peuvent avoir un caractère dominant mais du deuxième degré. Ils sont les plus impliqués en termes d'influences dans la mise en place des projets : ce positionnement reste cohérent dès lors qu'il s'agit d'acteurs maîtres d'ouvrage, acteur maître d'ouvrage délégué, ou acteur entreprise de réalisation (bureau d'études).

Les trois autres acteurs relais : MRE, MADRP, DEA, situés sous l'axe d'implication du jeu, classés respectivement, 6^{ème}, 8^{ème}, 10^{ème} position selon les résultats de la Balance nette des influences (BN), confortent les quatre premiers acteurs relais. En effet ces institutions techniques²⁹² sont structurellement orientées environnement et, développement durable en termes de durabilité, intergénérationnel et, résilience:

- (i) Le MRE - occupant quasiment la position centrale de centre de gravité du jeu, - a une longue tradition de développement participatif au titre de la petite et moyenne hydraulique ainsi que de l'irrigation ;
- (ii) Le MADRP en charge également des forêts et, la DEA, situés à proximité du centre de gravité du jeu, sont donc potentiellement impliqués.
- (iii) La DEA est située quasiment à mi-parcours entre (les MRE- MADRP) et (au-dessus du MEER), cette position²⁹³ de la DEA par rapport au MEER est confortée par sa place dans la wilaya d'ALGER!
- (iv) Ces trois Acteurs relais ont une longue pratique de partenariats multiples en association avec les Agences et institutions spécialisées des Nations unies (OMS, FAO, PNUE, PNUD, ...). *Ainsi, au travers de leurs actions de développement et, de leurs capacités de propositions et de soutien, ces acteurs constituent un bon vecteur de transition pour l'évolution du système au titre de sa mise à l'échelle d'ALGER 2030.*

Ces sept acteurs relais peuvent introduire ou pas une évolution et une ouverture du système, puisque selon l'évolution de ces acteurs, de leurs projets et de leurs objectifs, le jeu ne se bloque pas et, peut s'organiser autour de négociations entre ces acteurs pour un projet commun par exemple, « l'atteinte des ODD ». A cet égard, il me paraît important de positionner ces cinq acteurs²⁹⁴ tous membres du *Comité interministériel chargé du suivi de la réalisation des ODD* (schéma organisationnel national actuel mis en place pour l'évaluation et le suivi des ODDs) :

²⁹¹ MHUV: Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville ; MTPT : Ministère de Travaux Publics et des Transports ; WA : Wilaya d'Alger ; BET :Bureaux d'Etudes Techniques ; MRE : Ministère des Ressources en eaux ; MADRP : Ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche ; DEA : Direction de l'Environnement de la wilaya d'ALGER.

²⁹² Ces deux ministères sont relativement stables et, ce quasiment depuis leur création : ce sont leurs champs de compétences qui fluctuent selon les nécessités du développement et des ressources disponibles ou mobilisables tandis que la DEA change assez régulièrement de ministère de tutelle et, donc ses moyens d'actions fluctuent en conséquence.

²⁹³ Autre exemple de l'effet prégnant du développement institutionnel !

²⁹⁴ Il s'agit d'un comité *interministériel donc n'en font pas partie* : la DEA représentant localement le MEER et, la WA mais les problématiques de notre thèse en termes d'ODD sont couvertes directement par les maîtres d'ouvrage ou par la

- (i) MHUV au titre de quatre groupes²⁹⁵ couvrant six ODD (1 à 5 et, 17) ;
- (ii) MTPT au titre de trois groupes couvrant neuf ODD (2 à 4 ; 7 à 11 et, 17) ;
- (iii) MADRP au titre de quatre groupes (dont chef de file et membre pour un groupe) couvrant seize ODD (1 à 15 et, 17) ;
- (iv) MRE au titre d'un groupe couvrant six ODD (6, 12, 13, 14, 15 et, 17).

▪ **Deux acteurs « dominés²⁹⁶ » :**

Le **MEER**, est un acteur dominé situé dans la zone B' au dessus de l'axe de contrôle du jeu des acteurs relais et, assez dépendant des autres acteurs (12^{ème} au classement de la matrice BN). Selon nous, cette position « limite » proviendrait de sa « jeunesse institutionnelle » : ce nouveau ministère de l'environnement et des Energies nouvelles a connu plusieurs changements institutionnels et, même physiques (siège) avant la création du ministère proprement dit (MEER). Cette position d'Acteur dominé et quasi neutre vis –à-vis des autres acteurs sauf, théoriquement, des MTA, APC, Associations et, Citoyens selon le plan des influences et dépendances entre acteurs, en fait, en résumé, un acteur ministériel en devenir qui a théoriquement, une place centrale et un rôle important à jouer dans la stratégie nationale de l'environnement et du développement durable (SNEDD) schématisée dans l'encadré 16 ci-dessous, et qui cherche ses marques qui lui permettraient d'occuper sa véritable²⁹⁷ place celle de la consolidation de l'efficacité, du réalisme et de l'égalité territoriale !

Encadré 16: Stratégie nationale de l'environnement et du développement durable selon le focus qualité de vie



Source : Rapport National Volontaire ALGERIE 2019

tutelle directe, les BET peuvent être sollicités pour avis par le Chef de file du groupe du Comité interministériel chargé du suivi de la réalisation des ODD.

²⁹⁵ Sur un total de six groupes.

²⁹⁶ **MEER**: Ministère de l'Environnement et des Energies Renouvelables ; **MTA**: Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

²⁹⁷ Place répondant aux réalités du terrain en termes institutionnels (politique, économique, sociale) et en termes de territoire.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD):

<p>ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et Promouvoir l'agriculture durable</p> <p>ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</p> <p>ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p> <p>ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>ODD 6 : Garantir un accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p> <p>ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p> <p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourage l'innovation</p> <p>ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p> <p>ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p> <p>ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables</p> <p>ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p> <p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p> <p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestre, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p> <p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p> <p>ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser</p>

L'APC est l'acteur le plus dominé dans le jeu : Les résultats de l'analyse du plan des influences et, dépendances entre acteurs à partir de la balance nette des influences (BN) montrent que :

- **L'APC Acteur**, situé dans la zone B' au dessous de l'axe d'implication dans le jeu :
 - (i) Est très dépendant des autres acteurs (14^{ème} au classement de la matrice BN) et,
 - (ii) Apparaît comme l'acteur le moins influent vis-à-vis les autres acteurs.
- Cette position d'*APC Acteur très dépendant et peu influent*, est très intéressante car elle reflète la position ambiguë de l'APC. En effet, premièrement, cette position exprime assez bien sa situation issue de son statut légal détaillé au point 2. Le pouvoir local: cette expression est positive en termes de respect de la légalité et, deuxièmement, elle exprime aussi, la perception de son autre réalité, celle perçue par les acteurs interviewés : cette expression est négative en termes d'efficacité voire de représentativité et, donc de légitimité!
- Au regard de la Loi, cette collectivité exerçant ses activités territoriales au niveau local est considérée comme la structure point de départ²⁹⁸ du développement (économique, social, culturel) ainsi que du développement et aménagement local: elle constitue *le trait d'union institutionnel avec la population* en termes de besoins des citoyens et d'amélioration de leurs conditions de vie.

Ainsi, de mon point de vue, cette transformation amorcée progressivement, depuis 1984²⁹⁹ (sur 35 années) fait que sur le terrain, cette nouvelle finalité de l'APC Acteur n'est pas encore perçue par la population ni même par de nombreux acteurs institutionnels (MHUV, secteurs techniques et BET³⁰⁰ en particulier). Ces acteurs continuent à exercer sur l'APC une influence directe

²⁹⁸ Site du ministère de l'intérieur et des collectivités locales : <http://www.interieur.gov.dz>.

²⁹⁹ Voir Tableau 7 : Synthèse de l'évolution du processus de la territorialisation de l'Algérie et d'Alger sl du préambule.

³⁰⁰ A leur niveau, c'est souvent au titre de besoins liés à la mémoire institutionnelle et aux archives.

bouleversant de plus en plus, son programme d'action sur le terrain du fait de la persistance d'amalgames autour de leurs attributions respectives.

A cet égard, il m'est possible de relever les effets de cette situation d'ambiguïté dans les études de cas de projets³⁰¹ urbains répondant aux exigences de dynamique « bottom-up » (du local au global) : les acteurs de l'élaboration de ces projets sont confrontés à cette opacité³⁰² procédurale ainsi qu'à celle issue de compréhensions singulières des acteurs de premier niveau (et, selon leur place dans la dynamique globale de développement territorial) des attendus des « niveau d'information et (ou vs) niveau d'autorité » ; de « participation³⁰³ et collaboration » et de « coordination et (ou vs) coopération » !

Des choix politiques ont été opérés et, aujourd'hui, ces choix imposent d'indispensables clarifications : ces clarifications devraient pouvoir faire partie des priorités de l'Agenda Algérie 2030 et, en particulier, de celles du « grand chantier³⁰⁴ » Alger métropole internationale 2030 pour notamment, améliorer la capacité à porter l'environnement facilitateur à la mise en œuvre des ODD en général et, en particulier, de l'ODD 11 (d'intérêt central pour notre projet thèse) afin qu'il permette à Alger Acteur territoire métropolitain de reprendre le chemin de l'harmonie. En effet, l'expérience vécue des échanges depuis le démarrage de la thèse, conforte ma conviction que ces clarifications (source du plafond de verre wilaya, point abordé dans les sections précédentes) devraient pouvoir contribuer efficacement non seulement, à la levée des blocages institutionnels réels ou d'appréciation³⁰⁵ et, d'en faire le vecteur de la consolidation des principes du développement durable dans la réalité concrète du terrain pour les implications de court terme ainsi que d'un réalisme équilibré de ses visions et objectifs pour celles des moyen et long termes.

▪ **Trois acteurs « hors-jeu » :**

Il s'agit du MTA³⁰⁶, des associations et, des citoyens (habitants de ou vivant à proximité de projets urbains). Les résultats de l'analyse du Plan des influences et dépendances entre acteurs, établi à partir de la balance nette des influences (BN) montrent que ces trois acteurs, situés dans la zone A (quart Acteurs dominés), sont des acteurs faiblement branchés au jeu avec :

- (i) Les Associations situées sur l'axe même des influences (donc dépendance 0) classées en 9^{ème} position selon la BN et 13^{ème} en tant Acteur dominé autonome qui tente d'atteindre une certaine influence ;
- (ii) Le MTA-situé au-dessus de l'axe des influences à quasi équidistance (environ 20%) de l'abscisse de dépendance et de l'ordonnée de l'influence- est davantage concerné par l'implication³⁰⁷. Cet Acteur ministériel est le moins dépendant et aussi le moins influent,

³⁰¹ Il faut rappeler que ces projets urbains concernent la commune et la population locale !

³⁰² Cette opacité procédurale est souvent source de retard et des modifications subséquentes dans la réalisation et de nombreux Acteurs se plaignent de « ne plus savoir à quel saint se vouer » !

³⁰³ Le Code de la commune a consacré un titre avec quatre articles (titre III- Art. 11 à 14) à la participation du citoyen.

³⁰⁴ Compte tenu des trop importants investissements consentis non seulement matériels et, surtout immatériels payés par la société.

³⁰⁵ Voir Encadré 1 : ODD n° 11- *Villes et communautés durables* et Encadré 11 : *ville d'Alger métropole internationale, problématiques municipales*.

³⁰⁶ MTA : Ministère du tourisme et de l'Artisanat.

³⁰⁷ Au moment des entretiens, le secteur du tourisme et de l'artisanat a connu deux changements (rattaché d'abord au ministère de l'industrie puis au ministère de l'environnement avant la création du ministère proprement dit MTA) qui

probable témoignage de sa faible imprégnation des routines ministérielles, compensée par ses pratiques entrepreneuriales (orientées solutions) du type PME :

- (iii) Les citoyens, situés sur l'axe même de dépendance (donc influence 0) classées en 13^{ème} position selon la BN et 14^{ème} en tant Acteur dominé dépendant (environ 45%) qui tente d'exprimer sa « présence volontaire responsable » : cet acteur qui existe mais ne peut pas³⁰⁸ dans les configurations organisationnelles actuelles changer, modifier ou même intégrer le système décisionnel et cela montre que :

Ainsi, un vaste champs d'actions de renforcement de capacités de ces « habitants présents » est ouvert tant pour les secteurs ministériels impliqués que pour les associations au titre de la mobilisation citoyenne dans le cadre des dynamiques d'élaboration des projets urbains voire même pour les bureaux d'études pour un calibrage amélioré de leur projet à la réalité des besoins/attentes de bénéficiaires finaux.

Dans les processus de programmation des projets dans le cadre du développement durable, d'une manière générale, l'identification des acteurs et le positionnement sur une grille d'analyse de leurs relations m'a permis de :

- (i) *Disposer d'une représentation reflétant mieux la réalité sur terrain.*
- (ii) *Comprendre cette réalité caractérisée par des processus d'élaboration de projets pilotés le plus souvent en amont avec peu ou pas d'aval ce qui concrètement, signifie peu ou pas de concertation (confortant l'analyse développée dans les sections précédentes) et,*
- (iii) *Situer et, Qualifier ces processus et, dynamiques en cours d'intégration dans le développement durable : comme cette quasi-absence de concertation ne s'inscrit pas dans les principes du développement durable notamment, ceux afférents à la gouvernance durable qui prônent l'inscription de ces processus dans un cadre de concertation entre les acteurs alors, cette question de la concertation (indispensable au développement territorial porté par Alger 2030) interpelle tous les acteurs et, Alger métropole internationale en particulier en termes de finalité et contenus!*

peuvent expliquer cette position en retrait ainsi que leur absence du *Comité interministériel chargé du suivi de la réalisation des ODD !*

³⁰⁸ Sauf par la contestation par voie de presse ou par manifestation.

A ce stade, une réalité importante s'impose car elle permet de confirmer que :

Conclusion 1. L'instabilité du jeu de deux acteurs dominants (MICLAT, ME) par rapport aux jeux des sept acteurs relais (WA, MHUV, PTP, BET, MRE, MADRP, DEA), des deux acteurs dominés (APC, MEER) ainsi qu'à ceux des trois acteurs hors-jeu (MTA, Associations, Citoyens).

Conclusion 2. La présence de plus d'acteurs dépendants (06) que d'acteurs influents (05) issue de l'évaluation des rapports de force entre les acteurs (situés dans la zone au-dessus de l'intersection de l'axe d'implication dans le jeu et de l'axe du contrôle du jeu).

Conclusion 3. La quasi absence de cohésion réelle au sein de tous ces acteurs « jouant » dans le cadre d'un dispositif institutionnel très complexe, reflète un dysfonctionnement à deux niveaux :

Le premier, celui d'une déstructuration des liens entre acteurs dans ce système, marquée par une grande instabilité institutionnelle et,

Le second, celui d'une gouvernance incomprise et peu partagée qui pèse lourdement, sur les dynamiques singulières en construction, des acteurs clé en termes de développement local, territorial, durable ainsi que de participation, collaboration, concertation.

Les rapports de forces directes, indirectes et potentiels :

Deux rapports de force peuvent être calculés, le R_i et le Q_i ;

Le R_i , associé à la matrice des influences directes et indirectes entre acteurs (MIDI), permet de positionner les acteurs sur le même axe.

Le R_i détermine le poids de chaque acteur sur le jeu.

Le Q_i , est associé à la matrice des maxima d'influences directes et indirectes. Cet indicateur *en un chiffre*, exprime les degrés des maxima d'influence et de dépendance directes et indirectes relative à chaque acteur par :

- (i) La mesure des rapports de forces potentiels et,
- (ii) La prise en compte de l'intensité des moyens d'action d'un acteur sur un autre.

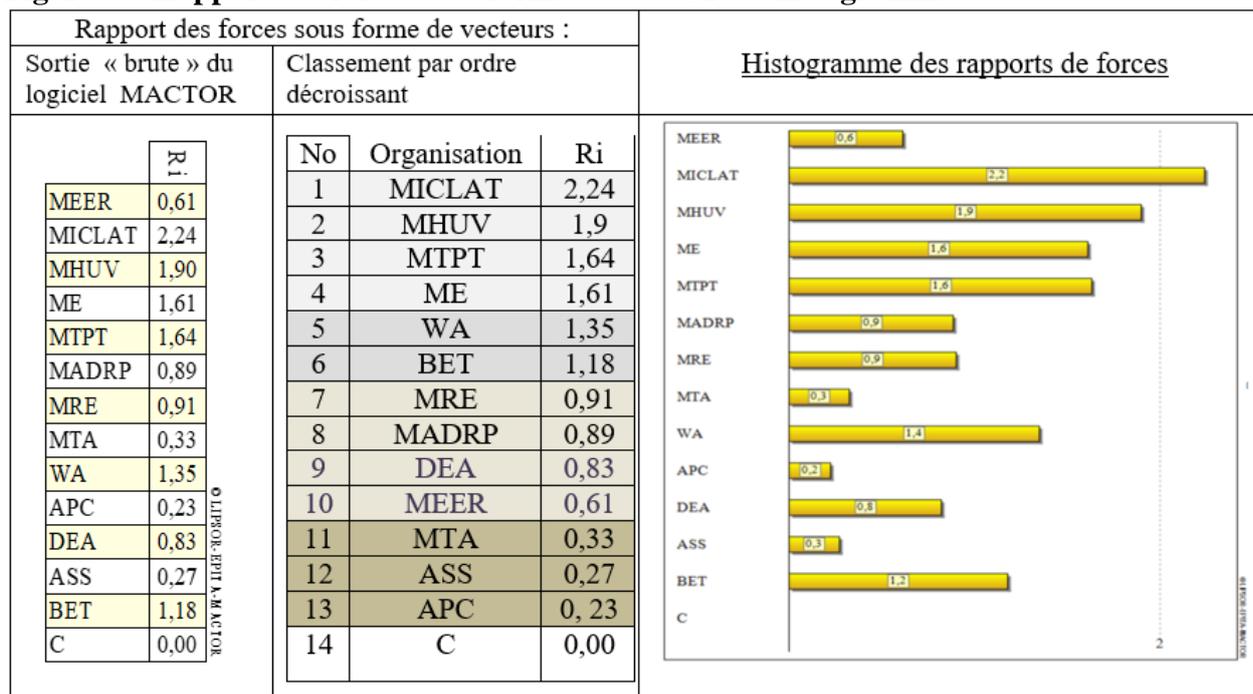
Le Q_i exprime la capacité soit à influencer et à mettre en cause l'existence, les missions, les projets soit à influencer uniquement les processus opératoires d'un acteur.

Rapport de force directs, indirects (R_i) :

L'analyse effectuée d'une manière plus approfondie, des rapports de force à partir de la matrice des influences directes et indirectes (MIDI sous forme de vecteurs ou d'histogramme). Ce rapport tient compte de l'échelle des intensités adoptée pour codifier les influences directes, car cette échelle sert à identifier le niveau maximum qu'un acteur peut exercer sur un autre soit de façon directe soit au travers d'un acteur relais :

R_i : est le rapport de force de l'acteur « i » tenant compte de ses influences et, de ses dépendances directes et indirectes ainsi que de sa rétroaction : *plus la valeur est élevée, plus l'acteur pèse dans le jeu, plus la valeur est faible, moins l'acteur est en position de défendre ses intérêts.*

Figure 50: Rapports de forces sous forme de vecteurs et histogramme



Par Keltoum Saidani

L'analyse des moyens d'action directs et indirects par le biais de l'indicateur R_i , montre l'existence de cinq groupes d'acteurs (groupes et acteurs classés par ordre décroissant) :

- Le premier groupe des acteurs dominants de premier degré : ce groupe de quatre acteurs (MICLAT, MHUV, ME, MTPT) possède le *rapport de force le plus élevé et du premier degré* (entre 2,2 et, 1,61) : *Ces acteurs ont le pouvoir de lancer le jeu ou de l'arrêter.*
- Le deuxième groupe des acteurs dominants de deuxième degré³⁰⁹, ce groupe intermédiaire, comprend deux acteurs WA (Wilaya d'Alger métropole), BET qui ont un *rapport de force élevé de deuxième degré* (1,35 et 1,18) : *WA et BET ont la capacité de défendre les projets qui les concernent.*
- Le troisième groupe d'acteurs relais : ce groupe de quatre acteurs (MRE, MADRP, DEA, MEER) ayant un rapport de force légèrement élevé (inférieur à 1 compris entre 0,91 et 0,61) : ce groupe d'acteurs est très important car *ces acteurs participent au premier degré à l'exécution des programmes.*
- Le quatrième groupe d'acteurs dominés : ce groupe de quatre acteurs (MTA, ASS, APC) possède un *rapport de force plus faible que la moyenne* (entre 0,33 et 0,23), très dominés par rapport à leurs missions ou attribut au titre du développement durable. Ces acteurs considérés comme des acteurs sensibles qui *n'ont pas le pouvoir d'imposer leurs positions* tel que l'APC.

³⁰⁹ Ce groupe pouvant être intégré au premier groupe en sous classe de deuxième degré mais pour plus de clarification, nous avons opté d'en faire deux groupes.

- Le cinquième groupe d'acteur hors-jeu : ce groupe d'un acteur (C) a un rapport de force nul : cet acteur qui est présent et qui témoigne de son existence sans exprimer ses positions est considéré hors du jeu.

Ainsi, d'une manière générale, notre analyse de ces rapports de force affine l'analyse précédente des résultats puisque si les acteurs dominants (influence d'ordre 1) décident d'influencer les autres acteurs des groupes deux à cinq, la situation se présenterait comme suit :

- Les autres ministères ne pourraient exercer qu'une influence d'ordre 2 sur les acteurs dominants et d'ordre 1 sur les autres acteurs (groupes 3 à cinq) ;
- La Wilaya est le seul acteur non ministériel qui par ses statuts et mandats, est en capacité d'introduire des propositions ou de remettre en cause des missions relevant des acteurs dominants : La Wilaya est en capacité d'exercer une influence d'ordre 3.

Entre Influences et dépendances, l'instabilité du jeu :

Un indicateur de stabilité peut être calculé depuis la matrice MIDI relative aux influences et dépendances indirectes entre les acteurs. Cet indicateur directement fourni par le logiciel, donne le degré de stabilité des influences du jeu, et, permet d'en déduire la forme de régulation appliquée.

La valeur de l'indicateur de stabilité est comprise dans un intervalle allant de 0 à 100 :

- La valeur « 0 » reflète une régulation anarchique où tous les acteurs (influentes ou dépendants) sont incapables d'agir.
- La valeur « 100 » renvoie à une régulation autocratique où les acteurs sont tous dominants ou tous dominés.

L'indicateur de stabilité de 14% signifie que le jeu d'acteurs n'est pas régulé il est administré et, donc il demeure instable le nombre d'influence existant fait qu'aucun acteur n'est en mesure de prendre en charge l'ensemble du jeu et de le mener jusqu'au bout.

Rapport de forces potentiel :

Qi : est le rapport de force de l'acteur i tenant compte de son maxima d'influences et de dépendances directes et indirectes et de sa rétroaction.

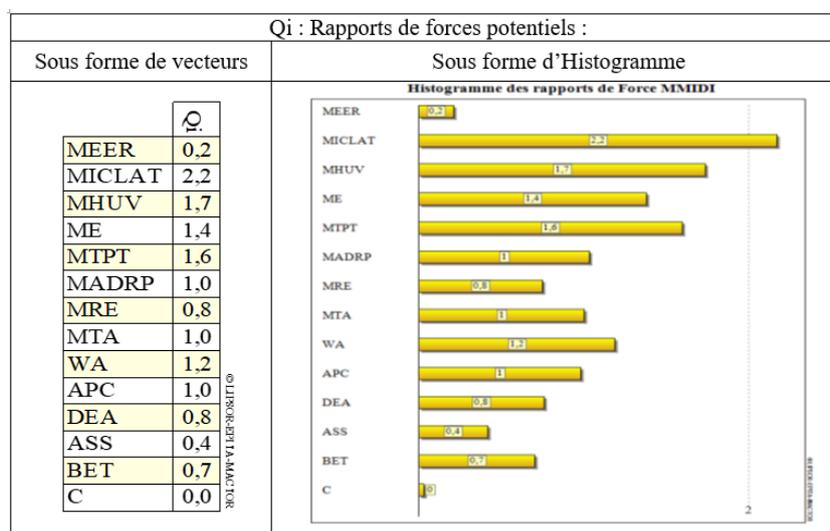


Tableau 19: Comparaison des valeurs des indications Ri et Qi

Ri		Qi		Evolution du poids des acteurs dans le jeu		
	Ri		Qi	Ri	ACTEUR	Qi
MEER	0,61	MEER	0,2	2,24	MICLAT	2,2
MICLAT	2,24	MICLAT	2,2	1,90	MHUV	1,7
MHUV	1,90	MHUV	1,7	1,61	ME	1,4
ME	1,61	ME	1,4	1,64	MTPT	1,6
MTPT	1,64	MTPT	1,6	1,35	WA	1,2
MADRP	0,89	MADRP	1,0	1,18	BET	0,7
MRE	0,91	MRE	0,8	0,89	MADRP	1,0
MTA	0,33	MTA	1,0	0,83	DEA	0,8
WA	1,35	WA	1,2	0,8	MRE	0,9
APC	0,23	APC	1,0	0,61	MEER	0,2
DEA	0,83	DEA	0,8	0,33	MTA	1,0
ASS	0,27	ASS	0,4	0,27	ASS	0,4
BET	1,18	BET	0,7	0,23	APC	1,0
C	0,00	C	0,0	Hors- jeu	C	Hors- jeu
				0,00		0,0

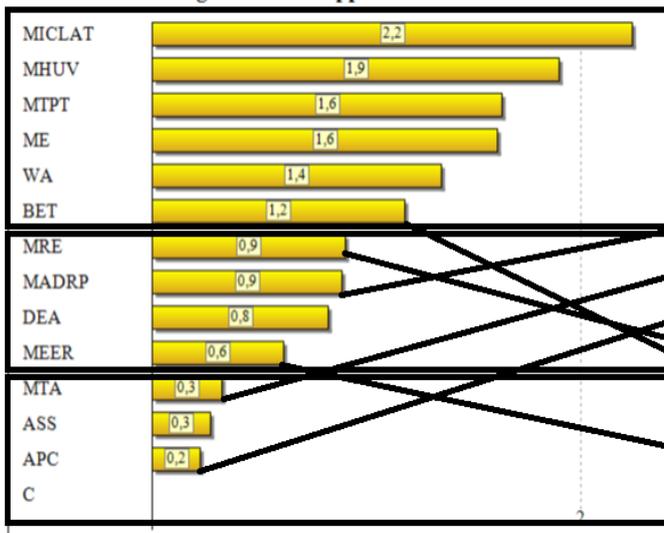
Par Keltoum Saidani

Légende : sur-classements, déclassements, stabilités 1^{er} degré & 2^{ème} degré en poids des acteurs dans le jeu.

En comparant les valeurs des deux indicateurs (Ri et Qi), sont relevés les résultats suivants pour les acteurs déjà classés en quatre groupes (Dominant, Relais, Dominés et Hors- jeu) selon les résultats de la matrice de la balance nette des influences (Cadre des Influences /dépendances : **Positionnement des acteurs** (Résultats Matrice BN) dont la représentation schématique est la suivante :

Acteur	MICLAT	MHUV	ME	MTPT	MADRP	MRE	MEER	MTA	WA	DEA	APC	BET	ASS	C
Ri														
Qi														

Histogramme des rapports de Force MIDI



Histogramme des rapports de Force MMIDI



Premièrement, des *sur-classements*, des *déclassés*, et des *stabilités* de poids des acteurs dans le jeu (Q_i) par rapport à leurs R_i (rapport de force des influences et dépendances directes, indirectes et rétroaction) des groupes 1, 2, 3 et, 4 :

- *Les principaux sur-classements (Poids de l'acteur augmente dans le jeu)* : les acteurs qui enregistrent une augmentation du poids sont : MADRP (de 0,89 à 1), MTA (de 0,33 à 1), APC (de 0,23 à 1) ainsi que les Associations (de 0,27 à 0,4) : ces acteurs gagnent en moyens d'action potentiels. Cette amélioration significative surtout pour les MTA, APC et, Associations s'expliquerait par une implication accrue dans la régulation du jeu notamment, pour l'APC au travers, d'une manière générale, de recommandations.
- *Les déclassés (Poids de l'acteur diminue dans le jeu)* : Quatre ministères qui perdent en poids dans la régulation du jeu : le MHUV (1,9 à 1,7), le ME (1,61 à 1), le MRE (de 0,9 à 0,8), le MEER (de 0,6 à 0,2), ainsi que les BET (de 1,18 à 0,7) : ces acteurs perdent en moyens d'action potentiels. Cette régression serait due à leur dépendance ou à leur position de « relative neutralité » vis-à-vis de l'ensemble du processus de régulation.
- *La stabilité (Poids de l'acteur reste stable dans le jeu)*: les acteurs qui conservent leurs poids dans le jeu sont deux acteurs du 1^{er} degré, le MICLAT (2,24) et, le MTPT (1,64) et, la WA(1,35) acteur dominant du 2^{ème} degré ainsi que la DEA (0,83) et, à l'opposé, l'Acteur C confirme sa position hors jeu du fait de sa dépendance vis-à-vis de l'ensemble du processus de régulation tout en marquant sa présence.

Ainsi d'une manière générale, étant donné qu'autour d'un projet, plusieurs acteurs de poids différents peuvent se concentrer, le poids moyen (Q_i) qui fluctue entre ce qu'on voit correspondant à la « situation apparente » exprimée par (R_i) au travers des rapports de force directs et indirects, et ce qu'on vit correspondant à la « situation potentielle » relative à la réalité du jeu défini par la Loi.

Aussi, une intervention globale d'ajustement des attributions des acteurs en même temps que les révisions imposées³¹⁰ des projets urbains et de leur pilotage, est requise en priorité pour éviter le blocage du système autour du projet Agenda 2030 de l'Algérie et, plus particulièrement, Alger métropole internationale 2030 : les deux conditionnent la conduite de la SNEDD et, la réussite des stratégies sectorielles qui leurs sont associées et leur finalité, l'amélioration substantive et substantielle du cadre de vie et de sa qualité !

4.4.4- Troisième étape : Analyser la structure des influences et la position des acteurs sur les objectifs

Au cours de cette étape, le positionnement opéré des acteurs identifiés par rapport aux objectifs et, la **matrice acteurs / objectifs** permettra de définir l'intérêt commun et collectif des acteurs autour des dix objectifs préalablement fixés (Tableaux 12 et 13) à partir de l'analyse des relations acteurs, objectifs d'ordre 1,2,3 :

³¹⁰ Cette révision est imposée par la question de la disponibilité ou non des ressources à différents moments procédant de la « gestion des coups partis » sous la pression des Entreprises acteurs (études et réalisations), des ressources financières et, des fluctuations des cadres contractuels !

Relations acteurs, objectifs		
<u>Relations d'ordre 1</u>	<u>Relations d'ordre 2</u>	<u>Relations d'ordre 3</u>
<u>Matrice des positions simples (1MAO)</u>	<u>Matrice des positions valuées (2MAO)</u>	<u>Matrices des positions valuées pondérées (3MAO)</u>

4.4.4.1- *Premièrement, Relations d'ordre 1, Relations acteurs, objectifs, Matrice des positions simples (1MAO)*

La matrice des positions simples (1MAO) décrit la valence³¹¹ de chaque acteur sur chaque objectif (favorable, opposé, neutre ou indifférent).

Cette matrice que nous allons élaborer au cours de la présente étape de la méthode MACTOR, ne fait pas partie du jeu des données initiales saisies dans le fichier d'entrée : le logiciel MACTOR la recalcule à partir de la matrice des positions valuées (2MAO) développée dans la section des relations d'ordre 2 et, il recalcule les positions valuées (3MAO) développée dans la section des relations d'ordre 3.

La démarche de la construction de la matrice 1MAO est résumée comme suit :

- Nous avons regroupé en une liste unique les différents objectifs qui ont été affectés à chaque acteur, lors de la phase d'élaboration de la matrice d'acteurs.
- Puis pour chaque acteur, nous caractérisons sa position vis-à-vis de chaque objectif selon la codification suivante, par les valeurs :
 - 1 : Acteur défavorable à l'accomplissement de l'objectif.
 - 0 : Acteur indifférent vis-à-vis de l'objectif.
 - 1 : Acteur favorable à l'accomplissement de l'objectif.
- Ce qui donne la matrice 1MAO (Tableau 20).

L'analyse des relations acteurs, objectifs d'ordre 1 selon la représentation schématique ci-dessous, révèle les résultats suivants :

³¹¹ « Valence » à l'origine notion du lexique de la chimie que la science psycho-sociale emprunte dans les années 1960 pour appréhender ce qui, chez les individus, fait attraction ou répulsion pour un objet, un sujet, une situation... « Telle une molécule, chacun de nous évolue avec des caractéristiques et des points de vue qui le disposent à ressentir des émotions positives ou négatives dans tel ou tel contexte et à se ressentir en plus ou moins grande capacité à établir des interactions favorables et à trouver une place satisfaisante dans un environnement donné ». (Héritier, 1994).

Tableau 20: Matrice Acteurs x Objectifs (1MAO)

IMAO	Obj 1	Obj 2	Obj 3	Obj 4	Obj 5	Obj 6	Obj 7	Obj 8	Obj 9	Obj 10	Somme absolue
	MEER	0	0	0	0	0	0	0	1	1	
MICLAT	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2
MHUV	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	7
ME	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
MTPT	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	8
MADRP	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	4
MRE	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	5
MTA	0	0	1	1	1	1	1	0	0	1	6
WA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
APC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
DEA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	9
ASS	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	5
BET	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	7
C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Nombre d'accords	8	9	6	9	8	13	11	9	7	6	
Nombre de désaccords	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de positions	8	9	6	9	8	13	11	9	7	6	

© LIPROK-EPITA-MACTOR

Par Keltoum Saidani

NA : nombre d'accords ; **ND** : nombre de désaccords ; **NP** : nombre de positions ; **SA** : somme absolue.

Cette matrice permet de visualiser le caractère conflictuel ou consensuel des objectifs par acteurs (pour chaque objectif et, pour chaque acteur), obtenu à partir *en colonne*, de la somme des accords et des désaccords et, *en ligne*, de la somme des valeurs absolues.

Ces valeurs indiquées dans la matrice, décrivent l'attitude actuelle de chaque acteur par rapport à chaque objectif

- (i) Sur les trois dernières lignes, les valeurs (*NA*, *ND*, *NP*) expriment le *degré d'implication des acteurs vis-à-vis de chacun des objectifs et*,
- (ii) La valeur (*SA*) correspondant à la somme des valeurs absolues des objectifs par acteur (dernière colonne) exprime le *degré d'implication de chaque acteur vis-à-vis des 10 objectifs* préalablement fixés ;

Afin d'alléger le descriptif et faciliter la compréhension des résultats, j'ai pris le parti d'une lecture de la matrice acteurs / objectifs d'ordre 1 selon le principe résumé comme suit :

Degré d'implication par acteur (*SA/A*) colonne extrême droite : l'acteur le plus impliqué est celui qui accumule le *SA/ A* le plus élevé ;

Degré d'implication de chaque acteur par objectif (*SA/O*) ligne colonne extrême gauche : l'objectif le plus « impliquant » est celui qui accumule le *SA/ O* le plus élevé ;

L'objectif le plus consensuel est celui qui réunit le plus d'accords et l'objectif le plus conflictuel est celui qui accumule le total le plus élevé de désaccords (négatif) comme l'indique la figure ci-dessous :

	Objectif 1	Objectif 2	Objectif 3	Objectif 4	Objectif 5	Objectif 6	Implication
Acteur 1	1	1	1	1	1	1	6
Acteur 2	1	0	0	1	1	1	4
Acteur 3	0	0	0	0	0	1	1
Acteur 4	0	1	1	1	-1	1	3
Acteur 5	0	0	1	-1	0	0	0
Acteur 6	1	1	1	1	-1	0	3
Acteur 7	1	0	1	1	-1	0	2
Implication	4	3	5	4	-1	4	19
Somme des valeurs absolues							
Nombre d'accords (+)	3	3	5	5	2	4	
Nombre de désaccords (-)	0	0	0	-1	-3	0	

Acteurs le plus plus impliqué (pointant vers la valeur 6 dans la colonne Implication)

Objectif le plus impliquant (pointant vers la valeur 5 dans la colonne Objectif 3)

Objectif conflictuel (pointant vers les valeurs -1 et -3 dans les colonnes Objectif 4 et Objectif 5)

Figure 51: Situation (par ordre décroissant) des acteurs vis-à-vis des objectifs

IMAO	Obj 1	Obj 2	Obj 3	Obj 4	Obj 5	Obj 6	Obj 7	Obj 8	Obj 9	Obj 10	SA / A : Degré d' implication
A. Acteurs institutionnels											
A1. Acteurs ministériels											
1.MTPT	1	1	0	1	1	1	1	1	0	1	8
2. MHUV	1	1	0	1	1	1	1	1	0	0	7
3.MTA	0	0	1	1	1	1	1	0	0	1	6
4.MRE	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	5
5.MADRP	1	1	0	0	0	1	1	0	0	0	4
6.MICLAT	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2
7.MEER	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
8.ME	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
A2. Acteurs institutionnels locaux											
9.WA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
10.DEA	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	9
11.APC	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
B. Acteurs non institutionnels											
B1.BETs	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0	7
B2.ASSO	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	5
B3.C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
SA/ O : Somme valeurs absolues	8	9	6	9	8	13	11	9	7	6	
NA : nb accords	8	9	6	9	8	13	11	9	7	6	
ND: nb désaccord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
NP : nb positions	8	9	6	9	8	13	11	9	7	6	

Par Keltoum Saidani

Une fois la matrice renseignée et, compte tenu de ce qui précède, la lecture directe de la **Matrice Acteurs x Objectifs (1MA0)** (figure 52) permet de relever qu'en termes d'Evaluation et Positionnement des acteurs par rapport aux dix objectifs prédéfinis du développement durable :

- (i) L'identification des acteurs intéressés par objectif : *les acteurs les plus impliqués sont les WA, APC et C. et, l'acteur ministériel le plus impliqué est le MTPT* ;
- (ii) Le positionnement de chaque acteur horizontalement (en ligne) par objectif :
 - *L'objectif le plus « impliquant » est l'objectif 6 : Promotion des TICs ;*
 - *Il n'y a pas de désaccord concernant les objectifs (ni tout ni partie) ;*
- (iii) La somme des positionnements des acteurs (en ligne) donne l'indicateur *de l'implication dans le jeu* ;
- (iv) *L'indicateur d'implication varie de 1 à 10 : 1 pour ME jusqu'à 10 pour WA, APC et C.*

4.4.4.2- Deuxièmement, Relations d'ordre 2, Matrice des positions valuées (2MAO)

La matrice des positions simples (2MAO) décrit la valence de chaque acteur sur chaque objectif (favorable, opposé, neutre ou indifférent) ainsi que les positions extrêmes de cette matrice.

Cette matrice fait partie du jeu des données initiales de MACTOR.

A ce stade, pour approfondir la connaissance du jeu des acteurs, la hiérarchisation opérée pour chacun des acteurs, de ses priorités d'objectifs (positions valuées) vise à rapprocher le modèle de la réalité du développement durable à Alger exprimée au travers des cinq enjeux de la requalification territoriale et des dix objectifs définis par la Loi.

A partir de la codification des positions de la Méthode Mactor, afin d'évaluer l'intensité du positionnement de chaque acteur dans le contexte du développement durable, nous avons pour chaque acteur, caractériser sa position vis-à-vis de l'objectif (et, de l'objectif diamétralement opposé) par les valeurs détaillées par la matrice 2MAO (Tableau 20 : matrice 2MAO) selon la convention ci-après :

- 0 : L'objectif ou le groupe d'objectifs est peu conséquent.
- 1 : L'objectif ou le groupe d'objectifs met en cause les processus opératoires (gestion, ...) de l'acteur / est indispensable à ses processus opératoires.
- 2 : L'objectif ou le groupe d'objectifs met en cause la réussite des projets de l'acteur / est indispensable à ses projets.
- 3 : L'objectif ou le groupe d'objectifs met en cause l'accomplissement des missions de l'acteur / est indispensable à ses missions.
- 4 : L'objectif met en cause l'acteur dans son existence / est indispensable à son existence.

Tableau 21: Matrice des positions valuées (2MAO)

2MAO	Obj1	Obj2	Obj3	Obj4	Obj5	Obj6	Obj7	Obj8	Obj9	Obj10	Somme absolue
MEER	0	0	0	0	0	0	0	4	4	0	8
MICLAT	0	3	0	0	0	1	0	0	0	0	4
MHUV	2	1	0	2	2	1	4	2	0	0	14
ME	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
MTPT	2	2	0	2	4	4	2	1	0	1	18
MADRP	4	2	0	0	0	4	2	0	0	0	12
MRE	0	0	0	4	0	4	2	4	4	0	18
MTA	0	0	1	4	4	4	2	0	0	1	16
WA	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40
APC	2	2	2	2	2	4	4	2	1	1	22
DEA	1	1	1	1	1	4	1	2	2	0	14
ASS	0	0	0	0	0	2	2	2	2	4	12
BET	4	4	2	2	1	4	1	0	0	0	18
C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
Nombre d'accords	20	20	11	22	19	38	25	22	18	12	
Nombre de désaccords	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre de positions	20	20	11	22	19	38	25	22	18	12	

Par Keltoum Saidani

Aussi, l'analyse sera basée sur les deux positions extrêmes de groupes d'acteurs résultant de l'addition des sommes de :

- (i) La position de l'acteur X vis-à-vis de chaque objectif (degré d'implication de chaque acteur par rapport à chaque objectif (SA/A) et,
- (ii) La position de tous les acteurs vis-à-vis de chaque objectif (degré d'implication de tous acteurs par rapport à chacun des objectifs (SA/O).

L'analyse de la matrice 2MAO ci-dessus (Tableau 21) a permis de relever les principaux points synthétisés selon la représentation graphique suivante :

- 1) Tous les acteurs ont marqué leurs accords tant sur la première liste des Acteurs que sur les cinq enjeux et, la formulation des 10 objectifs pour la requalification territoriale d'ALGER métropole ce qui de plus, se traduit par les mêmes données de NA et NP ;
- 2) La classification des acteurs selon leur degré d'implication (valeur de SA/A) permet de relever un premier positionnement des acteurs :
 - Deux acteurs institutionnels locaux WA (40) et APC (20) ont un degré d'implication compris entre 40 et 20 ;
 - Neuf acteurs dont 4 acteurs institutionnels ministériels : MTPT (18), MRE (18), MTA (16), MADRP (12) et, 1 acteur institutionnel local : DEA (14) ainsi que trois acteurs non institutionnels : BET (18), ASS (12), C (10), ont un degré d'implication compris entre 20 et 10 ;
 - Trois acteurs institutionnels ministériels : MEER (8), MICLAT (4), ME (1) ont un degré d'implication inférieur à 10.

- 3) La classification selon la position de tous les acteurs vis-à-vis de chaque objectif (valeur de SA/O) a permis d'approfondir les dynamiques du jeu :
- (i) SA/O supérieur à 35 : objectif 6 (38) (promotion des TICs) : *l'objectif 6 est le plus impliquant* : comme cet outil de développement s'intègre parfaitement dans les routines d'acteurs, il est possible qu'il ait aussi de ce fait, pesé sur le choix des acteurs ;
 - (ii) SA/O entre 25 et 15 : objectif 7 (25) ; objectifs 8 et 4 (22) ; objectifs 1 et 2 (20) ; objectif 5 (19) ; objectif 9 (18) : ces objectifs du pilier social du développement durable sont jugés peu ou faiblement conséquents : les aspects utilité et/ou protection de monopole naturel ont pu jouer sur certains choix d'acteurs ;
 - (iii) SA/O inférieur à 15 : objectif 10 (12) objectif 3 (11) : les aspects « utilités » ou protection de monopole ont pu également prévaloir dans les choix des acteurs.

• **L'implication globale des acteurs** :

L'analyse des degrés d'implication des acteurs à partir de la valeur des sommes absolues des implications schématisée dans la figure 53 ci-dessous, a permis de classer les acteurs en trois groupes, détaillés comme suit :

Figure 52: Représentation schématique de l'implication globale des acteurs

		Somme absolue des implications	
9	WA	10	Trois acteurs les plus impliqués
10	APC	10	
14	C	10	
11	DEA	9	Sept acteurs concernés directement par le jeu
5	MTPT	8	
3	MHUV	7	
13	BET	7	
8	MTA	6	
7	MRE	5	
12	ASS	5	
6	MADRP	4	Quatre acteurs les moins impliqués
1	MEER	2	
2	MICLAT	2	
4	ME	1	

Par Keltoum Saidani

Trois acteurs les plus impliqués dans le jeu :

La WA, l'APC et les Citoyens sont les acteurs les plus impliqués dans le jeu car ils sont les plus concernés par un nombre important d'objectifs même si chacun de ces objectifs peut appuyer ou mettre en cause l'acteur et ses missions.

Ces trois acteurs de par leurs statuts et attributions (points développés dans les sections précédentes) et plus particulièrement, pour les WA et APC (plus exposées aux jeux des acteurs institutionnels et, non institutionnels ainsi qu'à la population) assument de facto (à tort ou à

raison) les responsabilités et autres conséquences du jeu. De leurs missions, les présent et futur du territoire d'Alger Acteur sont aussi, la trame de leurs engagements à tous les niveaux confirmés par leurs positionnements par rapport aux objectifs (dix sur les dix objectifs fixés).

Sept acteurs concernés directement par le jeu :

Les DEA, MTPT, MHUV, BET, MTA, MRE, ASS forment le groupe d'acteurs concernés directement par le jeu (entre cinq et neuf objectifs sur dix). Ces acteurs tant les ministères que les bureaux d'études et les associations ont des accès (directs pour les premiers et privilégiés pour les seconds) aux *projets urbains relatifs à l'habitat*.

Quatre acteurs les moins impliqués :

Les MADRP, MEER, MICLAT, ME sont positionnés sur un à quatre objectifs : en apparence peu impliqués dans le jeu, ces acteurs occupent des positions perçues comme des positions de « monopole naturel » sur certains objectifs comme :

MICLAT	MEER	MADRP
Obj 9 (Prévention des risques majeurs et protection des populations)	Obj 9 et Obj 10 (lutte contre fléaux sociaux, marginalisation, pauvreté,...)	Obj 1, 2, 7 en liens directs avec les espaces métropolitains et, ceux de l'aire métropolitaine.

Ces acteurs dominants ont un poids important dans la régulation puisqu'ils disposent des rapports de force les plus élevés et, en retour, ils sont faiblement impliqués dans le jeu du fait de l'assurance *du jeu acquis* qui les appellent à exprimer un intérêt pour ce jeu : ces acteurs sont concernés par les objectifs où faute de position institutionnelle forte ou bien d'acteur relais dominant, leur implication est nécessaire ! (Moins de la moitié).

S'agissant du ME, le développement durable pourrait être perçu comme problématique pour un secteur fondé sur les hydrocarbures !

4.4.4.3- Troisièmement, Relations d'ordre 3, Matrices des positions valuées pondérées (3MAO)

La matrice des positions valuées, pondérées par les rapports de force (3MAO) décrit le positionnement de chaque acteur sur chaque objectif en tenant compte à la fois de sa valence sur chaque objectif, de sa hiérarchie des objectifs et des rapports de force entre acteurs.

Tableau 22: Matrice des positions évaluées pondérées (3MAO)

3MAO	Obj 1	Obj 2	Obj 3	Obj 4	Obj 5	Obj 6	Obj 7	Obj 8	Obj 9	Obj 10	Mobilisation
MEER	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,5	2,5	0,0	4,9
MICLAT	0,0	6,7	0,0	0,0	0,0	2,2	0,0	0,0	0,0	0,0	9,0
MHUV	3,8	1,9	0,0	3,8	3,8	1,9	7,6	3,8	0,0	0,0	26,6
ME	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6
MTPT	3,3	3,3	0,0	3,3	6,5	6,5	3,3	1,6	0,0	1,6	29,5
MADRP	3,6	1,8	0,0	0,0	0,0	3,6	1,8	0,0	0,0	0,0	10,7
MRE	0,0	0,0	0,0	3,6	0,0	3,6	1,8	3,6	3,6	0,0	16,3
MTA	0,0	0,0	0,3	1,3	1,3	1,3	0,7	0,0	0,0	0,3	5,3
WA	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	5,4	54,2
APC	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,9	0,9	0,5	0,2	0,2	5,0
DEA	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	3,3	0,8	1,7	1,7	0,0	11,6
ASS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	1,1	3,3
BET	4,7	4,7	2,4	2,4	1,2	4,7	1,2	0,0	0,0	0,0	21,3
C	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre d'accords	22,1	25,1	9,4	21,1	19,6	35,7	24,0	19,6	13,9	8,7	
Nombre de désaccords	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Degré de mobilisation	22,1	25,1	9,4	21,1	19,6	35,7	24,0	19,6	13,9	8,7	

Par Keltoum Saidani

NA : nombre d'accords ; ND : nombre de désaccords.

Les valeurs positives représentent le degré de mobilisation des acteurs sur les objectifs.

Les valeurs négatives représentent le taux d'opposition.

Histogramme de la mobilisation des acteurs sur les objectifs 3MAO

Cet histogramme permet de visualiser la mobilisation des acteurs sur les objectifs en tenant compte des positions évaluées pondérées. *Il est obtenu à partir de la matrice 3MAO.*

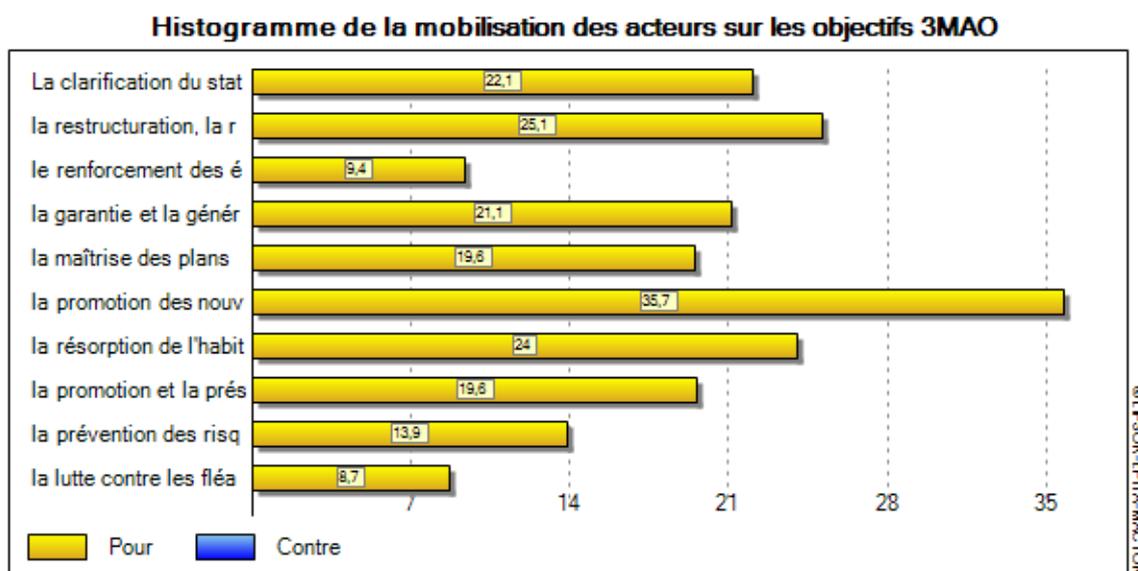
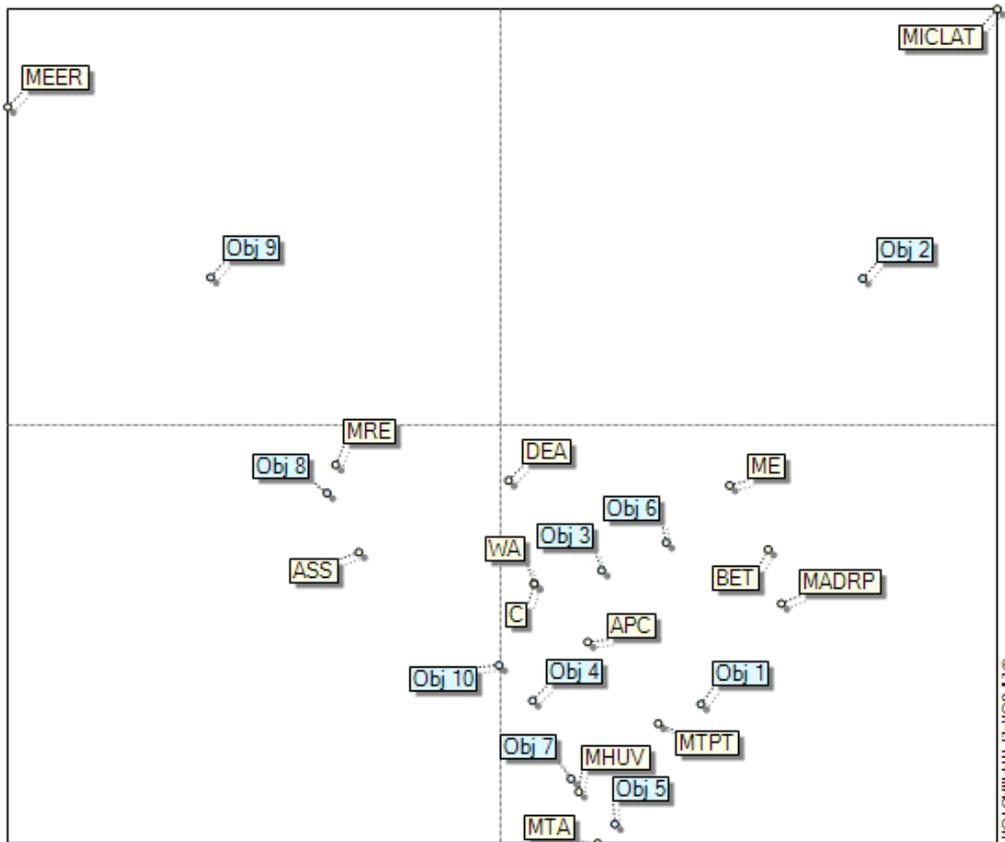


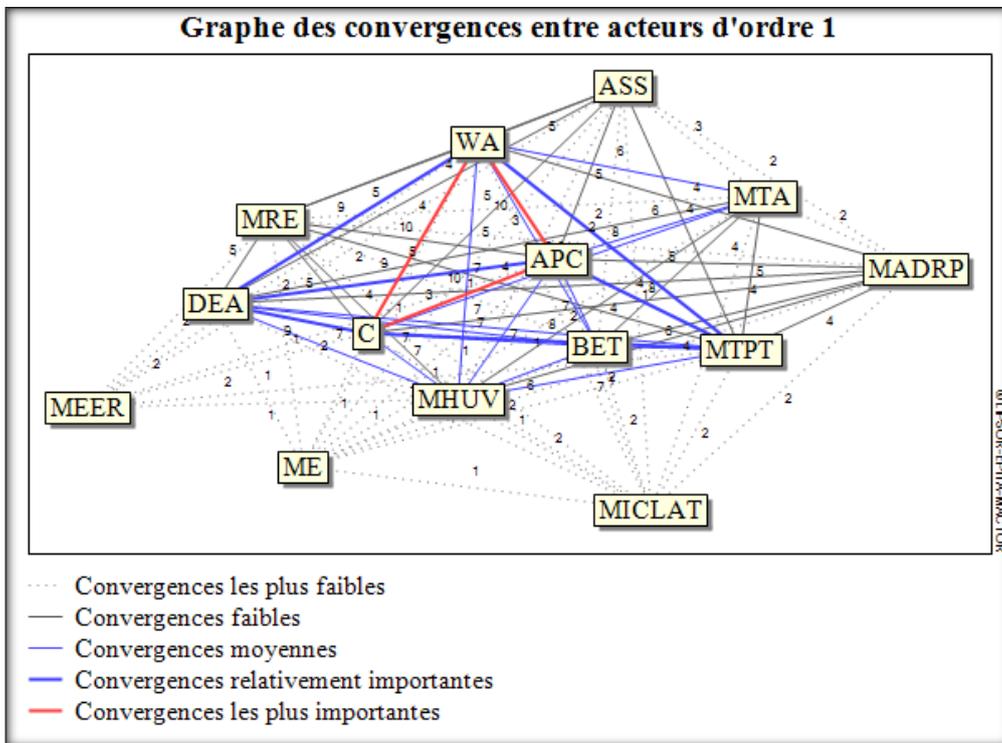
Figure 53: Plan des correspondances acteurs /objectifs AFC sur 3MAO

Plan des correspondances acteurs / objectifs



Par Keltoum Saidani

Graphe des convergences entre acteurs d'ordre 1



Par Keltoum Saidani

Les convergences sont importantes entre les différents acteurs, elles sont du premier degré entre les trois acteurs les plus impliqués dans le jeu à savoir la WA, l'APC et les Citoyens comme le montre le graphe ci-dessus.

L'impact de la réalisation ou non de ces objectifs ne touche essentiellement que leurs processus opératoires.

L'analyse des sommes de positionnement des acteurs, confirme que :

- (i) Tous les acteurs sont concernés par les objectifs établis.
- (ii) L'absence d'objectifs conflictuels facilite les accords autour des objectifs consensuels qui eux-mêmes encouragent le jeu mais nécessitent de le maintenir en terme d'affirmation d'intérêt vis-à-vis des enjeux de durabilité notamment, pour les enjeux 1 et 2³¹² où les positions marginales des acteurs réputés locomotives peuvent freiner par défaut, les processus de participation/collaboration.
- (iii) *Les objectifs les plus mobilisateurs* c'est-à-dire ceux qui mobilisent le plus d'acteurs sont par ordre croissant :
 - Obj2 : la restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel (la correction des déséquilibres urbains), avec *09 mobilisations*.
 - Obj4 : la garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs, avec *09 mobilisations*.
 - Obj8 : la promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publiques, avec *09 mobilisations*.
 - Obj7 : la résorption de l'habitat précaire ou insalubre, *11 mobilisations*.
 - Obj6 : la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication, avec *13 mobilisations*.

La présence d'objectifs communs entre l'ensemble des acteurs confirme une volonté d'alliance sur les objectifs (à des degrés différents) et, réduit la probabilité de conflit d'un acteur avec les autres.

4.4.4.4- Mobilisation des acteurs sur les objectifs déterminés

La matrice acteurs / objectifs renseigne sur le positionnement des acteurs vis-à-vis des objectifs, mais l'analyse approfondie s'est appuyée sur l'évaluation des rapports de force entre acteurs au travers de l'identification de leurs taux de mobilisation sur les objectifs.

Le taux de mobilisation sur les objectifs permet d'estimer la réalité de l'engagement des acteurs via les objectifs.

Ce taux de mobilisation est calculable à partir de la matrice acteurs / objectifs, en la multipliant par les rapports de force potentiels déterminés précédemment, nous obtenons une nouvelle matrice où la somme des valeurs absolues en lignes mesure le taux de mobilisation de chaque acteur sur l'ensemble des objectifs.

En prenant en compte les résultats des mobilisations avec les rapports de force illustrés dans le Tableau 22 : Matrices des positions valuées pondérées (3MAO), permettant de relever que

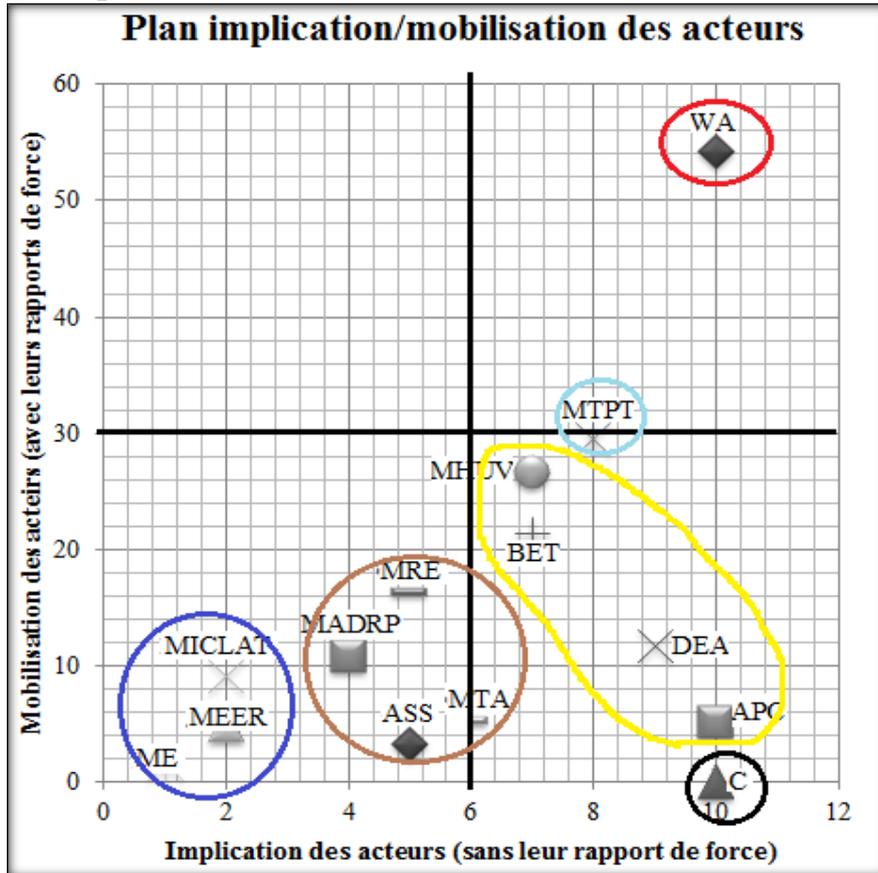
³¹² Voir Tableau 12. Les enjeux du développement durables pour les projets urbains.

d'une manière générale, tous les acteurs sont impliqués et mobilisés à des degrés différents exprimés par les différenciations suivantes schématisées comme suit :

		Somme absolue des implications		Cumul de mobilisation (avec les rapports de force)		
Trois acteurs les plus impliqués	9	WA	10	9	WA	Acteurs ayant un taux important de mobilisation
	10	APC	10	5	MTPT	
	14	C	10	3	MHUV	
			13	BET		
Sept acteurs concernés directement par le jeu	11	DEA	9	7	MRE	Acteurs ayant un taux moyen de mobilisation
	5	MTPT	8	11	DEA	
	3	MHUV	7	6	MADRP	
	13	BET	7	2	MICLAT	
	8	MTA	6	8	MTA	
	7	MRE	5	10	APC	
	12	ASS	5	1	MEER	
Quatre acteurs les moins impliqués	6	MADRP	4	12	ASS	Acteurs ayant un faible taux de mobilisation
	1	MEER	2	4	ME	
	2	MICLAT	2	14	C	
	4	ME	1			

- (i) *Un premier groupe avec un important taux de mobilisation chez les acteurs relais qui sont également, concernés directement par le jeu : ces acteurs relais (WA, MTPT, MHUV, BET) sont les plus concernés par les objectifs composant le jeu entrant dans leurs champs d'actions et domaines de compétences au travers des actions physiques et concrètes sur le terrain.*
- (ii) *Les citoyens sont classés premiers en termes d'implication : ils sont très concernés par le jeu, mais ils ne peuvent pas en changer les règles et, dans le cas du MEER, ce sont ses actions qui sont restreintes.*
- (iii) *En deuxième position, le groupe des ministères (MRE, MADRP, MICLAT, MTA,) la DEA et l'APC ont des contacts directs avec le premier groupe. Ces acteurs sont très sollicités lors de l'établissement d'un projet urbain car ils prennent en charge davantage, chacun pour ce qui le concerne, la régulation technique que la régulation juridique et législative (mais à un degré moindre pour le MTA et la DEA). D'une manière générale, ce que ces acteurs gagnent en implication (ils sont fortement concernés par les objectifs), ils le perdent en mobilisation en termes d'engagement réel, l'APC est moyennement mobilisée.*
- (iv) *Un troisième groupe d'acteurs (MEER, ASS, ME, C) présente un faible taux de mobilisation (comme l'illustre le plan implication/mobilisation des acteurs Figure 55 ci-dessous) : les MEER et ME sont plus concernés par la régulation juridique et législative, ils se trouvent ainsi, avec un poids marginal dans le jeu. Les associations sont autonomes et, le taux de mobilisation des citoyens Acteur est nul comme en témoigne sa totale absence : le Citoyen acteur n'est pas sollicité en l'absence de mécanisme formel pour institutionnaliser sa saisine lors de la mise en place des projets urbains et, l'intégration du développement durable dans ce processus nécessite la formulation à cet effet, d'une mesure équilibrée.*

Figure 54: Plan implication / mobilisation des acteurs



Par Keltoum Saidani

4.4.4.5- Classification des acteurs

Le plan implication/mobilisation des acteurs ci-dessus a permis d'opérer une classification et une typologie des acteurs :

Case nord-est : les acteurs sont aussi bien impliqués que mobilisés pour et par le jeu : ils peuvent donc, être considérés comme des acteurs de « première position » dans leurs réalités ces acteurs peuvent proposer des plans, les exécuter et, peuvent également, se faire entendre.

A proximité de l'origine et dans la case sud-ouest, des acteurs la fois moins impliqués et aussi moins mobilisés dans le jeu qui peuvent donc, être considérés comme des acteurs de « seconde position » : ce sont des acteurs de la régulation juridique et législative.

Dans la case sud-est, un groupe d'acteurs MHUV, APC, DEA, C assez fortement impliqués mais leurs moyens d'action trop limités, ne leur permettent pas de défendre efficacement leurs positions sur des enjeux et des objectifs qui les concernent directement.

Les objectifs dans l'implication et la mobilisation des acteurs :

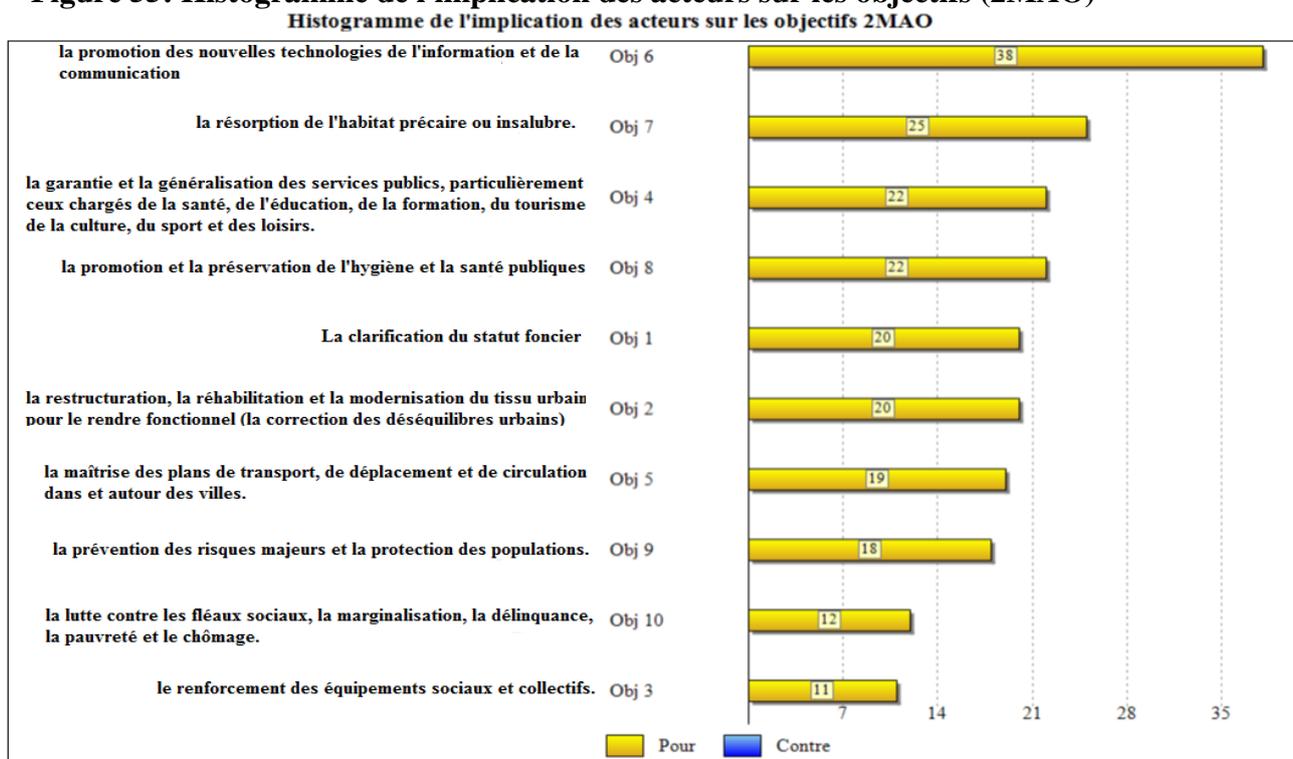
La lecture de la matrice acteurs x objectifs telle qu'elle a été renseignée au point (4.4.4.1) permet de déterminer les objectifs les plus impliquant, c'est-à-dire ceux qui impliquent le plus les acteurs (figure 53).

D'après l'histogramme ci-dessous, le classement *des objectifs les plus impliquant concernent les principaux champs de bataille sur lesquels les acteurs se basent aujourd'hui* : tous les objectifs ont une capacité d'implication à des degrés différents selon chaque acteur, où se trouvent en première position :

- La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Obj 6).
- La résorption de l'habitat précaire ou insalubre (Obj 7).
- La garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs (Obj4).
- La promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publique (Obj 8).

Ces objectifs ont des rapports directs avec les nouveaux programmes de logements.

Figure 55: Histogramme de l'implication des acteurs sur les objectifs (2MAO)



Par Keltoum Saidani

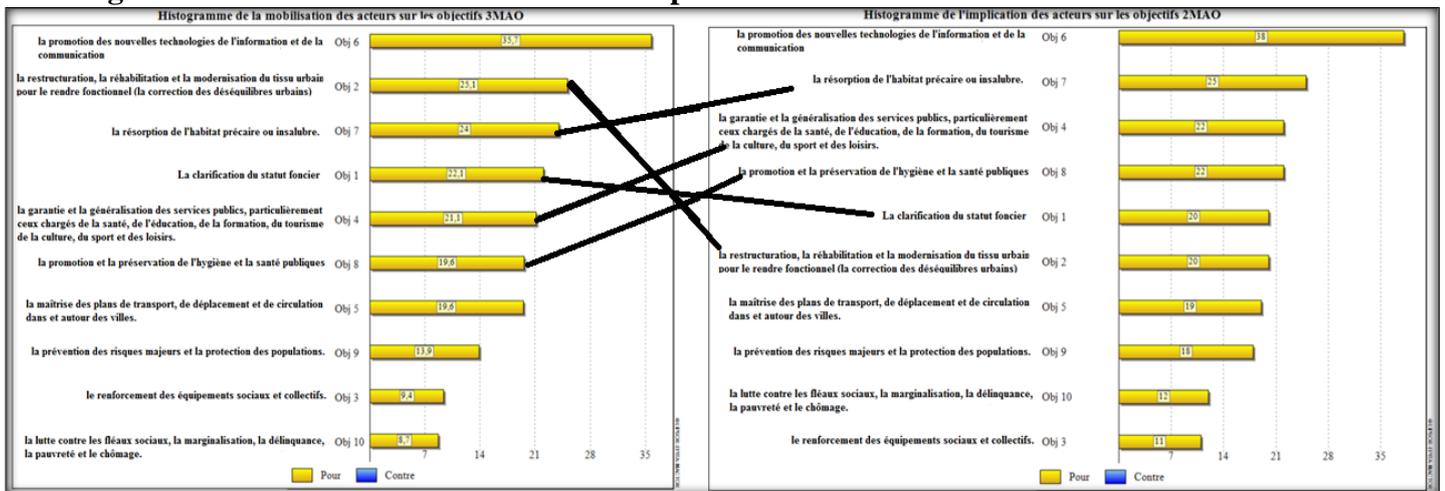
En deuxième position, les objectifs qui impliquent moyennement les acteurs, sont :

- La clarification du statut foncier (Obj 1).
- La restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel (la correction des déséquilibres urbains) (Obj 2).
- La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes. (Obj 5).
- La prévention des risques majeurs et la protection des populations (Obj 9).
- La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage (Obj 10).
- Le renforcement des équipements sociaux et collectifs (Obj 3).

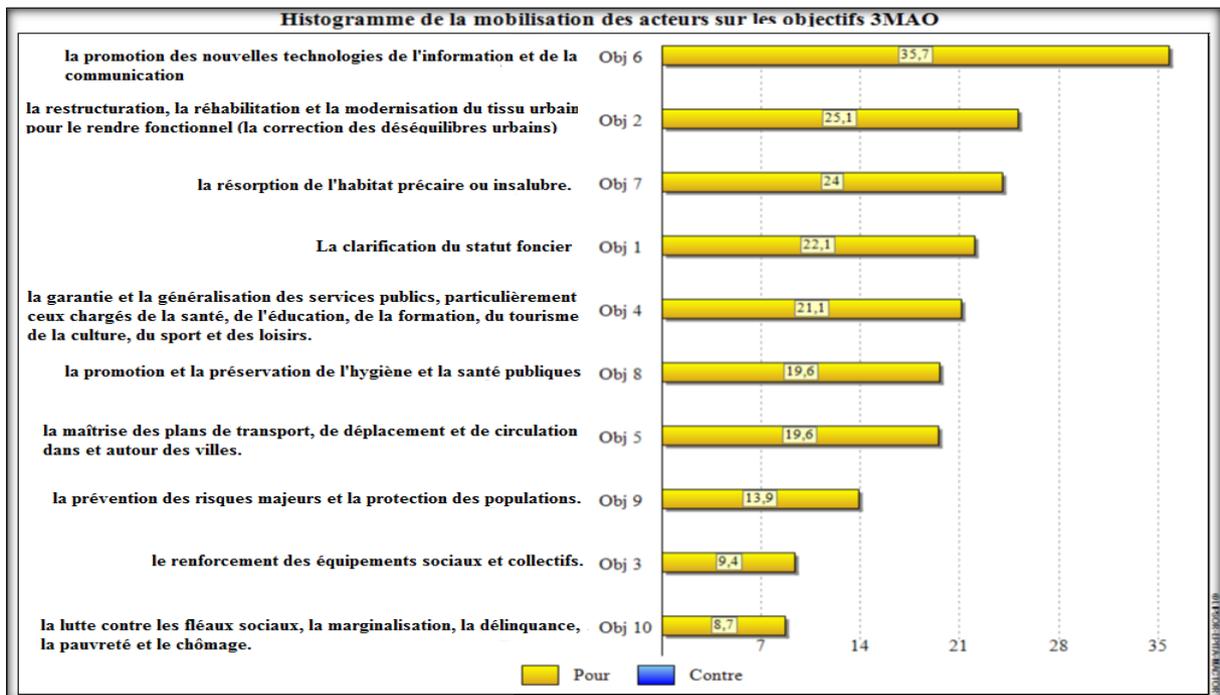
Et, la figure 57 ci-après, montre que :

- les rapports de force ne bouleversent pas la classification des objectifs.
- Les principaux reclassements identifiés sont en rapport aux programmes de logements lancés par l'Etat : ils modifient les priorités et, donc touchent donc aux règles du jeu :
 - La résorption de l'habitat précaire (de la 3^{ème} à la 2^{ème} position),
 - La garantie et la généralisation des services publics... (de la 5^{ème} à la 3^{ème} position),
 - La promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publique (de la 6^{ème} à la 4^{ème} position) et,
 - Le « déclassement » de la 2^{ème} à la 6^{ème} position, la restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain (correction des déséquilibres urbains).

Figure 56: Acteurs entre mobilisation et implication



Par Keltoum Saidani



Par Keltoum Saidani

L'examen comparé des figures 57 a et 57b ci-dessus concernant la mobilisation et implication des acteurs, a permis d'identifier les groupes d'objectifs suivants :

<u>Cinq objectifs de 1^{ère} position composent le principal du jeu :</u> Obj 6, Obj 2, Obj 7, Obj 1, Obj 4.	<u>Deux objectifs de 2^{ème} position complètent le principal du jeu</u> Obj 8, Obj 5.	<u>Trois objectifs de 3^{ème} position :</u> Obj 9, Obj 3, Obj 10.
Implication & Mobilisation <u>fortes</u> des acteurs	Implication & Mobilisation <u>moyennes</u> des acteurs	Implication & Mobilisation <u>faibles</u> des acteurs

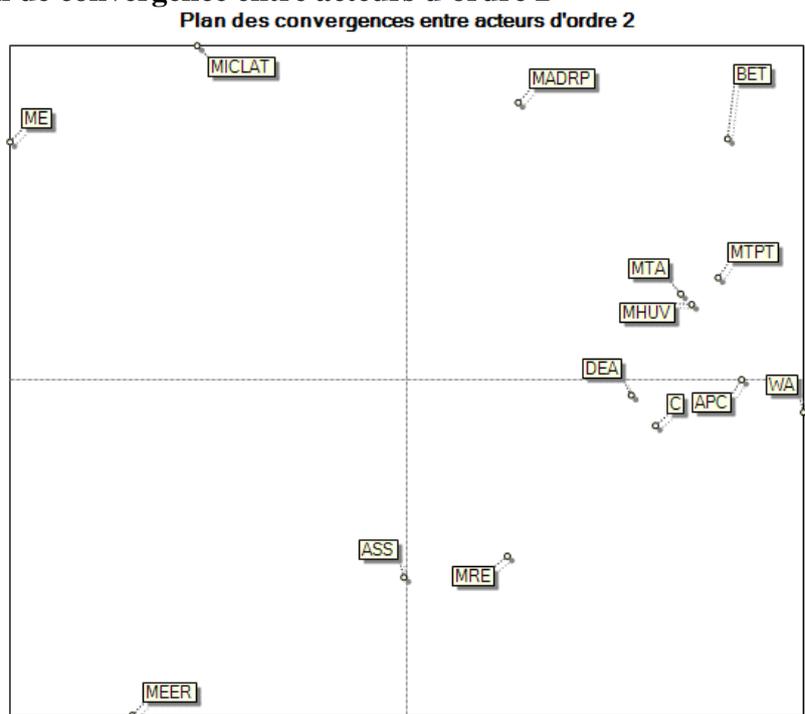
En résumé, l'ensemble des objectifs forment « la base commune d'intérêts » et, parmi cette base (i) figure le plus grand nombre d'objectifs qui à la fois impliquent et mobilisent fortement les acteurs et, (ii) ne figure pas d'objectifs conflictuels (ceux qui font l'objet d'un accord auprès de certains acteurs et d'un désaccord auprès d'autres acteurs), l'aspect conflictuel se résume à la proportion d'accords, comme le montre la figure 58 : Plan de convergence entre acteurs d'ordre 2 ci-après :

Les convergences entre acteurs, les éventuels accords :

Le jeu présente une certaine alliance entre les acteurs :

Plan des convergences entre acteurs d'ordre 2 : Le plan de convergence entre acteurs positionne les acteurs sur une cartographie (mapping) en fonction de leurs convergences évaluées : plus les acteurs sont proches entre eux (par rapport à l'axe factoriel horizontal, le plus explicatif), plus l'intensité de leur convergence est importante. Ce plan (figure 58) est utilisé pour construire le graphe des convergences entre acteurs.

Figure 57: Plan de convergence entre acteurs d'ordre 2



Par Keltoum Saidani

Le plan de convergences entre acteurs ci-dessus, avec ses deux axes factoriels principaux fournit le maximum d'informations en matière de convergence d'objectifs : *plus les acteurs sont proches sur ce plan, plus leurs positions sont identiques, plus ils sont convergents*. L'axe horizontal plus démonstratif, synthétise le mieux la convergence entre acteurs et alliances potentielles.

De plus, les deux axes indiquent deux mesures ayant trait au fonctionnement des acteurs dans leur jeu : ces deux mesures permettent de mieux cerner le jeu : l'axe vertical met en évidence l'intensité de convergence entre acteurs : de négligeable (partie inférieure) à conséquente (partie supérieure) et, l'axe horizontal différencie les acteurs selon la nature de leur modalité d'intervention : isolée à gauche et regroupée à droite.

A partir du plan des convergences entre acteurs pour les objectifs retenus, notre l'évaluation réalisée, montre :

- *Un degré de convergence globale de 55% entre les acteurs et, sur l'ensemble des objectifs, moyen.*
- Un groupe d'acteurs convergeants fortement polarisé (proximité de l'axe élevée) : ce groupe comprend trois acteurs institutionnels locaux (WA, APC, DEA) et, un acteur non institutionnel (C).
- Un groupe d'acteurs moyennement convergents : il comprend trois acteurs institutionnels ministériels : MTPT, MHUV, MTA.
- La faible intensité de convergence des MICLAT et MEER : leur taux de convergence de 10% sur l'ensemble des objectifs, est faible.

Synthèses sur les jeux d'accords et de conflits :

Ainsi, une réalité s'impose : traiter les problématiques du domaine de l'environnement durable sur un territoire donné est complexe et, elle l'est davantage lorsqu'il s'agit d'une étude basée sur un contexte multi-acteurs dont certains demeurent absents ou faibles bien que théoriquement, présents et, actifs, ou encore dont le consensus entre acteurs influence à des degrés divers et variés, toute démarche de gestion intégrée relative à ALGER ville, métropole, territoire acteur.

Au travers de cette analyse, il est possible de relever ce qui suit :

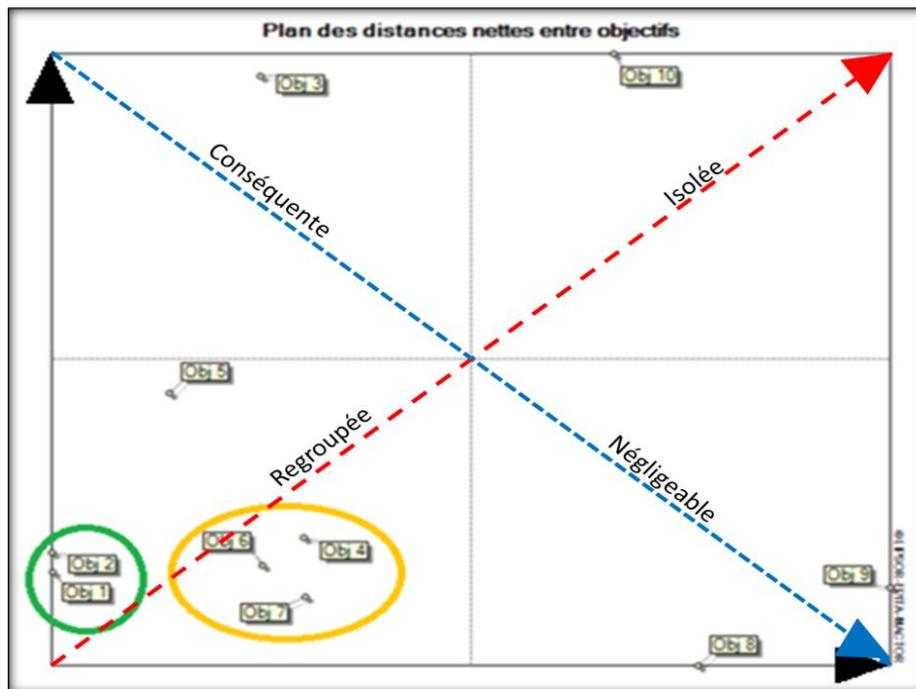
- Les objectifs sont biens déterminés mais, les jeux d'alliances semblent arbitrés entre les différents acteurs ;
- Certains acteurs comme WA, APC connaissent un rapprochement par le biais d'objectifs partagés ;
- Différents acteurs ont des opérations ponctuelles et, isolées vis-à-vis des autres acteurs ce qui diminue le taux de réussite de ces opérations et, consolide la faiblesse des groupes d'acteurs ;
- L'absence de conflits potentiels apparents entre les acteurs.

Et, la méthode MACTOR nous permet d'analyser la proximité et les distances entre objectifs au travers du plan des distances nettes entre objectifs (figure 59 ci-dessous).

Ce plan est réalisé à partir des axes factoriels en fonction de la balance nette obtenue par différence entre la matrice valuée des convergences (2COO) et, la matrice des divergences d'objectifs, (2DOO). Et, ce plan des distances nettes entre objectifs permet de :

- Repérer les objectifs sur lesquels les acteurs sont positionnés de la même façon (en accord ou en désaccord).
- Isoler des groupes d'objectifs sur lesquels les acteurs sont en forte convergence (lorsque les objectifs sont proches) ou en forte divergence (lorsque les objectifs sont éloignés).
- Positionner les objectifs sur une carte (mapping).

Figure 58: Plan des distances nettes entre objectifs



Par Keltoum Saidani

L'analyse de ce plan met en évidence deux situations :

La première situation a trait à des objectifs présentant des risques élevés de redondance dans leurs mises en œuvre :

<p>Entre <u>Obj3</u> (Renforcement équipements sociaux et collectifs) Et <u>Obj9</u> (Prévention des risques majeurs et la protection des populations).</p>	<p>Entre <u>Obj10</u> (Lutte contre fléaux sociaux, marginalisation, délinquance, pauvreté et chômage) Et <u>Obj7</u> (Résorption habitat précaire ou insalubre).</p>	<p>Entre <u>Obj8</u> (Promotion et préservation de l'hygiène et la santé publiques) Et <u>Obj4</u> (Garantie & généralisation services publics, en particulier ceux de santé, éducation, formation, tourisme, culture, sport et loisirs).</p>
---	---	---

La deuxième situation a trait à des objectifs présentant des rapprochements :

<p>Entre <u>Obj1</u> (clarification statut foncier) et <u>Obj2</u> (restructuration, réhabilitation, modernisation du tissu urbain... (correction des déséquilibres urbains) : Ce rapprochement est logique et évident car ces objectifs sont interdépendants et, complémentaires et, ils ont les mêmes champs d'application.</p>	<p>Entre <u>Obj 4</u> (garantie et généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs) et <u>Obj 6</u> (promotion TICs) avec <u>Obj7</u> (résorption habitat précaire ou insalubre) : Le rapprochement entre <u>Obj6</u> avec <u>Obj 4</u> et <u>7</u> est logique : <u>Obj 6</u> étant un objectif transversal applicable à tous les acteurs. Et, le rapprochement <u>Obj 4</u> avec <u>Obj7</u> est <u>substantif en terme de politique</u> car ces 2 objectifs ont (pour partie) le même domaine d'intervention mais n'ont pas les mêmes champs d'application puisque la résorption de l'habitat précaire ou insalubre participe de la garantie et de la généralisation des <i>services publics</i> d'eau et d'assainissement et de la <i>santé publique</i> c'est pour cela aussi que le rapprochement est opéré avec <u>Obj 7</u> et non <u>Obj 8</u>.</p>
---	---

L'ambivalence des acteurs :

Compte tenu de ce qui précède, il paraît utile de rappeler que si deux acteurs peuvent avoir entre eux des positions convergentes sur certains objectifs et divergentes sur d'autres objectifs alors, leur position est alors ambivalente. S'ils veulent sceller entre eux une alliance, ils devront travailler sur les objectifs qui les rassemblent et mettre en sourdine les objectifs qui les séparent.

La méthode MACTOR permet au travers de la matrice de l'ambivalence des acteurs de traiter de cet aspect du jeu. L'ambivalence des acteurs est construite à partir de trois indicateurs d'équilibre utilisant respectivement leurs positions simples, valuées, puis valuées et pondérées.

L'analyse indique que tous ces indicateurs sont nuls ce qui signifie que les acteurs sont non ambivalents car plus l'indicateur est proche de 0 moins l'acteur est ambivalent : il est soit convergent soit divergent avec chacun des autres acteurs mais, jamais à la fois convergent et divergent avec les mêmes acteurs. Il est donc possible d'en conclure que *la position des acteurs étant stable, ils peuvent être qualifiés d'« acteurs stables ou bivalents ».*

Les correspondances acteurs x objectifs

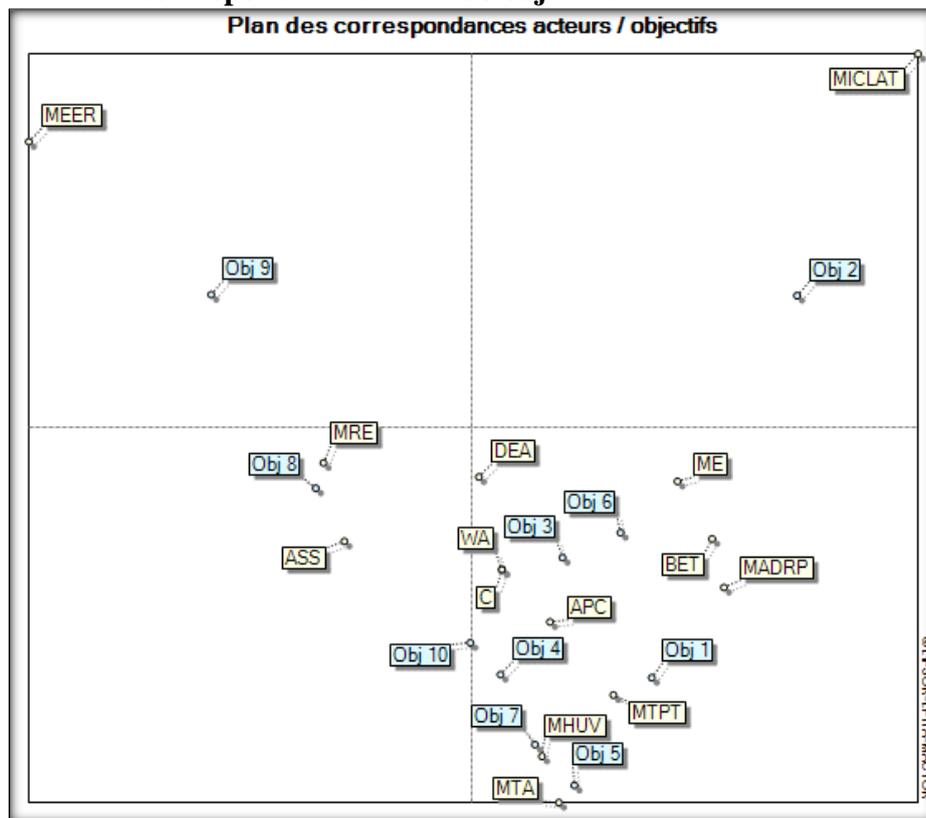
Se consacrer aux correspondances acteurs x objectifs à partir du plan AFC³¹³, nécessite au préalable, d'identifier les principaux axes permettant d'analyser les correspondances entre acteurs et objectifs (figure 60 : plan AFC) :

³¹³ Pour rappel : le plan AFC est un plan issu d'une Analyse Factorielle des Correspondances, réalisée à partir de la matrice des positions valuées et pondérées par les rapports de forces directs et indirects (Matrice 3MAO).

Selon la méthode MACTOR, le plan AFC peut s'interpréter de la manière suivante :

- Le centre du plan indique les valeurs moyennes du tableau, plus les points sont proches du centre de gravité plus leurs profils sont identiques à la moyenne. Plus les points s'éloignent du centre, plus sont originaux les profils.
- La proximité entre deux points d'une même catégorie (acteurs ou objectifs) signifie qu'ils ont des profils voisins.
- La proximité entre deux points de catégories différentes (acteurs et objectifs) est le signe d'une attirance et, inversement deux points opposés sur le graphique indiquent une répulsion.
- La forme du nuage de points a également son importance. En forme de croissant enroulé autour du centre du graphique, où l'axe principal – horizontal - oppose les extrêmes, alors que l'axe n°2 – vertical – oppose les profils moyens (au centre) aux deux extrêmes.

Figure 59: Plan des correspondances acteurs / objectifs



Par Keltoum Saidani

L'examen de ce plan permet de relever deux types de positionnement :

- Le premier concerne le groupe d'acteurs composé de sept acteurs dont trois institutionnels ministériel (MHUV, MTPT, MRE), trois institutionnels locaux (APC, WA, DEA) et, un acteur non institutionnel (C) : ces sept acteurs se trouvent dans la même zone et, ils présentent des positions assez similaires et relativement indépendantes à l'égard du jeu.
- Le deuxième concerne le groupe d'acteurs composé de deux acteurs institutionnels ministériel (MICLAT, MEER) : ces deux acteurs ont des positions isolées par rapport aux acteurs en jeu.

4.4.5- Quatrième étape : *Formuler les questions clés pour l'avenir*

En arrivant à cette étape, la méthode MACTOR a permis d'estimer les rôles et importances des alliances et, des conflits potentiels entre les acteurs. Ces éléments constituent le socle pour l'approfondissement au cours de cette étape, de l'analyse au travers de l'identification de tout élément pouvant influencer le jeu des acteurs, tant en termes de relations entre acteurs, de rôles des acteurs que de modifications organisationnelles.

Aussi, dans la perspective d'aborder le volet « prospective » de l'analyse, il me paraît important dans le contexte de développement institutionnel de l'ALGERIE et, de sa prégnance sur le développement territorial en cours, de prendre en considération les facteurs internes et externes du jeu des acteurs : les *facteurs internes* sont les facteurs qui renvoient au système lui-même, à son évolution, à l'évolution ou pas des solutions proposées par les acteurs tandis que, les *facteurs externes* sont les facteurs pouvant apporter des changements dans le contexte général suite aux diverses évolutions (socioculturelles, politiques, administratives, ...).

L'exploration des voies esquissées au cours des trois précédentes étapes, s'appuie sur les résultats obtenus de l'analyse et, des entretiens réalisés pour formuler les questions appropriées à cette exploration.

Et, selon la méthode MACTOR, cette étape permet de poser des questions clés concernant l'avenir du système puisqu'elles ont pour objet l'intérêt de l'évolution du jeu des acteurs et, l'intérêt de l'évolution du secteur lui-même.

Des questions clés pour l'avenir national et algérois de l'environnement et de l'urbanisme ont pu être retenues articulées autour de la « participation des habitants » qui questionne la politique de la ville projetée : « *une nouvelle politique nationale de la ville qui promeut un cadre de vie de qualité pour le citoyen*³¹⁴ » mise au défi de la sollicitation du citoyen acteur³¹⁵ dans un cadre de compromis entre population et pouvoirs publics :

- *Comment transcrire un choix politique majeur en dispositif pas seulement juridique pour une « participation-concertation-collaboration des habitants » aux étapes clés du choix, de la conception et, de la mise en place des projets de ville et, aller de l'acceptation à acceptabilité ?*
- *Dans la perspective d'un développement territorial d'ALGER métropole plus inclusif, quelles seraient les stratégies de l'ensemble des acteurs dans la recomposition du jeu ?*
- *Quelle régulation publique de l'urbanisme et de l'environnement en Algérie pour prendre en charge les différentes échelles ?*
- *Quel sera le degré de coordination entre les acteurs ?*
- *Comment décider ? Comment décider ensemble ?*

4.4.5.1- Notion « participation des habitants »

Abordé dans les chapitres précédents, le processus de décision s'effectue à des niveaux et degrés différents au travers de consultation, concertation et négociation que seule une démarche participative fondée sur l'implication positive des acteurs dans l'élaboration d'un projet de ville

³¹⁴ Rapport National Volontaire Algérie 2019 - ODD11

³¹⁵ Citoyen Acteur : habitant, consommateurs, électeur, ... un Acteur responsable !

engageant leur pleine responsabilité, maintient en mouvement du fait de la mise en réseau des acteurs de ce nouvel environnement.

Cette mise en réseau serait caractérisée par de nouvelles approches participatives et contributives selon la vision esquissée dans l'Agenda Algérie 2030 qui permet de faire progresser les convergences.

Et, l'expérience capitalisée a montré que cette vision est plus large dans le cadre d'un *projet fédérateur comme Alger métropole internationale 2030* où chaque partie développe son avenir autour de :

Premièrement, valeurs et principes dans le but de créer des liens et, de mettre en relation les acteurs à savoir : la *Légitimité* pour combler les lacunes et pointer les inégalités, les *Cohérence et Cohésion* pour mobiliser les partenaires et élargir les partenariats ; *l'Équité et la Crédibilité* pour assurer la transparence des processus et la responsabilité des acteurs ;

Deuxièmement, concepts participation - communication, mutualisation - coordination et indépendance pour construire une compréhension commune et une collaboration mutuelle (Penser système, Agir réseau !)

Troisièmement la mise en place des bonnes stratégies pour faire face aux conflits de pouvoirs apparents ou latents et pour manager la dynamique du changement (mettre en place une approche intégrée applicable à tous les acteurs) ; intégrer explicitement *savoir - action sociale et droits fondamentaux* ; vérifier qui contrôle le processus d'identification et de recherches de solutions.

Quatrièmement : la *gestion* avec intelligence, patience et, modestie des différents temps et, temporalités !

4.4.5.2- Régulation publique

Pour rappel, dans les deux premières parties de la thèse, ont été posées les principales balises (cadres légal, normatif, administratif) du processus de développement territorial durable dans Alger ville, métropole, acteur.

La quête d'harmonie et de bien- être portée par le développement durable est un problème dont la responsabilité incombe à toute la Société³¹⁶ . Et, l'expérience montre (pas seulement en Algérie), que *d'une part*, le développement durable bouscule les routines institutionnelles, les habitudes des citoyens et, les certitudes de tous et, *d'autre part*, la mise en avant de procédures et de droits avalise des choix politiques et, repose le problème de la cohérence du système de gouvernement et, nie la relativité de la pratique dans la réalité, se pose alors la question de la régulation publique³¹⁷ nécessaire aux projet Alger 2030 et, Agenda Algérie 2030 : ce projet 2030 éminemment politique, promeut des espaces de solidarité au travers d'une approche intégrée des interventions, globale et normalisée (ONU) dans sa définition et, contextualisable dans sa mise en œuvre et, dans celle des interventions de niveau national (Algérie) :

- Ces espaces de solidarité pourront être développés par la mise en place d'architectures institutionnelles « communautés durables » (ODDs) en milieu urbain pour soutenir un équilibre entre les trois dimensions interdépendantes du développement durable (développement

³¹⁶ C'est elle qui détermine le coût et qui en paie le prix !

³¹⁷ Régulation de l'espace publique par les pouvoirs publics et la société

économique, équité sociale et cadre de vie) avec pour moteur, la gouvernance participative³¹⁸ et,

- Les résultats attendus de cette mise en responsabilité de la société se situeraient dans l'augmentation de la capacité des communautés à participer au processus d'intégration du développement durable territorial au travers de la *participation élargie* à la prise de décision des institutions et des politiques publiques afin d'arriver à *des résultats plus soutenables* en termes de réduction de la vulnérabilité tant des populations que du bâti, des territoires et des institutions.

La problématique est donc, de savoir si et comment :

Cette participation de la société même aboutie, apportera-t-elle la contribution conjointe attendue ?

Coordination, synergie opérationnelle, mobilisation des ressources et partenariat seront-ils au rendez-vous ?

*La population plurielle saura-t-elle être partie au challenge de la *judiciarisation*³¹⁹ expression techniciste désignant l'absence d'intermédiaire politique et social pour négocier ?*

Et, cette question de la négociation est au centre du problème de la gouvernance locale car la gouvernance locale ne se réduit pas à la seule décentralisation des mécanismes de contrôle du pouvoir central. La négociation, indispensable d'une manière générale à la bonne gouvernance permet une participation plus efficace non seulement, de la population mais aussi des institutions :

La participation sera-t-elle alors, au rendez-vous des cohésions sociales et, territoriale attendues du projet politique « cadre de vie vivable » dont elles dépendent toutes ?

Comment le dessein métropolitain d'ALGER 2030 s'inscrirait-il dans ce projet politique et quelle serait sa contribution à l'identité d'ALGER territoire acteur ?

Ainsi, les objectifs liés aux politiques réglementaires et législatives (fixés préalablement), correspondent à la définition des règles qui conditionnent les questions urbaines aux différentes échelles. Par conséquent, un développement soucieux de la valorisation des potentialités et des atouts compétitifs de chaque ville et, d'ALGER territoire acteur trouverait sa traduction concrète au travers d'instruments adaptés et spécifiques. Or, dans les mécanismes du processus de gouvernance territoriale, la conduite du processus de ce développement a un préalable : l'apprentissage est réellement en capacité de s'appuyer effectivement, sur le terrain c'est-à-dire lorsqu'il est le vecteur de partage des pratiques (voire des rituels sociétaux, institutionnels, ...) permettant d'établir progressivement, les normes de fonctionnement requises.

³¹⁸ En phase d'expérimentation au titre des projets de développement local.

³¹⁹ La judiciarisation ou l'accroissement des fonctions assumées par le droit et la justice dans la régulation sociale et la régulation politique de la société.

4.4.5.3- Stratégies et Coordination des acteurs

Nous faisons notre la formulation de Jazouli concernant la problématique en matière de stratégies et coordination des acteurs : « *Le principal enjeu est aujourd'hui dans la capacité de la ville à devenir un acteur politique majeur de la conduite de stratégies de développement soutenable à de multiples échelles spatiales (quartiers, communes agglomérations, régions urbaines) et temporelles (court, moyen et long termes) en étant capable de « ré-encastrent » les sphères économiques, sociales et environnementales, composantes canoniques du développement soutenable que les logiques marchandes, capitalistes, voire « socialistes » ont séparé et fait dériver dangereusement au cours des deux derniers siècles.* ». (Jazouli, 2009, p.6).

Ainsi définie, l'efficacité de la stratégie des acteurs, déterminée pourrait résider dans sa capacité à octroyer de manière pragmatique, la bonne place au tandem coordination- planification afin de garantir la dynamique recherchée, de l'apprentissage partagé d'un développement durable participatif (?) et, d'améliorer les performances des institutions (fournissant des services) et les résultats des interventions des différents acteurs.

Cela signifie ré-concrètement, une coordination qui :

- (i) *soutient* la volonté de coordination / coopération des acteurs tant au niveau local que de son articulation avec le niveau national (développement de stratégies de coopération ou de partenariats entre acteurs publics et entre acteurs publics-privés à différentes échelles) ;
- (ii) *accepte* l'intégration des principes clés pour l'élaboration des mécanismes de responsabilisation dans ses processus opérationnels en particulier, celui d'une responsabilisation réciproque (verticalement ascendante *et* verticalement descendante) en liens avec la prise de décision et,
- (iii) *favorise* un accès amélioré à l'information par une pluralité de moyens assurant à la fois l'usage et, le partage / échange de l'information et des données, par une stimulation du débat public et, de l'organisation des citoyens et communautés afin d'influencer l'évaluation à posteriori et la prise de décision.

4.5- Conclusion

En Algérie, les changements très rapides constatés sur l'espace urbain, exercent une pression sur le foncier que les instruments d'urbanisme ont du mal à prévenir. Et ces pratiques urbaines se sont exercées anarchiquement, dans des conditions d'exceptions (abordées depuis le préambule de la thèse) donc en dehors de toute stratégie urbaine codifiant l'usage du sol en le soumettant à autorisation préalable des pouvoirs publics réputés s'assurer de la bonne prise en considération des orientations ou prescriptions des instruments d'urbanisme tels que le POS et le PDAU.

Mais la pratique de l'urbanisme au travers de différentes interventions pour aménager au mieux l'espace urbain reste une mission difficile même dans la cas de disponibilité du processus d'un cadrage préétabli, rôlé à ces interventions non seulement, pour des considérations d'approche générale où c'est la ville qui est l'architecte de l'espace et du territoire³²⁰ mais aussi pour des considérations de temporalités des importantes dispositions nécessaires aux opérations

³²⁰ Point développé dans les chapitres précédents.

d'ajustement ainsi que de l'*épineuse* problématique de la gouvernance du triptyque foncier-immobilier- habitat acculant les acteurs de la régulation territoriale à la pratique de la gestion de « *défis des coups partis* » !

Et, face aux restrictions imposées dans un contexte porteur de risques et crises, la planification urbaine reste l'outil indispensable à l'action publique qui lui permet de cadrer dans la cohérence, les orientations du développement urbain tant dans l'espace au travers de documents d'urbanisme sur différentes échelles que dans le temps à partir d'études prospectives déterminant les enjeux du long terme pour la prise en charge des besoins futurs de l'urbanisation.

Le territoire algérois reste un territoire problématique que les pratiques de gouvernance urbaine appréhendent difficilement du fait de l'architecture institutionnelle en constante fluctuation à la marge³²¹ (Wilaya et APC), de capacités insuffisantes et, de limites floues ou mal comprises des acteurs en charge de l'aménagement et de la gestion de la ville. Combinées aux lourdes contraintes physiques, la marge de manœuvre en matière d'aménagement et de gestion de la ville sont extrêmement réduites et, surtout éclatées entre les acteurs du pouvoir institutionnel (central et, local), les acteurs de la sphère non institutionnelle (BET et entreprises, société civile, citoyens) confrontées à l'autonomie et à la flexibilité des marchés fonciers et immobiliers ainsi qu'à celles des acteurs informels.

La notion de *projet urbain* dissimule les réalités du terrain qu'aggravent la faiblesse des échanges entre acteurs car non seulement, ce déficit de communication ne favorise pas une démarche participative mais aussi il ne contribue pas à l'émergence d'actions communes, rappelant au besoin, la priorité aujourd'hui est de redéfinir les conditions d'organisation de la gouvernance du projet urbain pour recréer des liens opérationnels et, pour mettre en relation les acteurs selon des processus formels.

Les *politiques et instruments de gestion urbaines à Alger* ont atteint leurs limites et, leur refonte est déjà prévue comme l'indique dans le Rapport National Volontaire ALGERIE 2019 « *le Gouvernement envisage une refonte du cadre juridique relatif à l'urbanisme et à la politique de la ville* » (Chapitre 3) pour prendre en charge les défis de l'urbanisation galopante et de la gouvernance urbaine durable.

L'analyse des stratégies d'acteurs réalisée notamment, l'analyse des stratégies des acteurs pour le développement durable entre projets urbains et environnement, a mis en évidence une instabilité certaine du système et a confirmé l'existence d'une stratégie de développement urbain de la ville d'ALGER. Toutefois, l'existence de cette stratégie ne reflète pas la réalité sur le terrain, issue de la variété des acteurs (relais, dominés, dominants, autonomes) : à titre d'exemple, les acteurs dominants en position de force possèdent l'avantage de gérer et d'orienter les projets urbains mais ils ne partagent pas les mêmes objectifs ou sont peu intéressés par les objectifs ciblés. Ainsi, les rapports de force entre les différents acteurs pourraient expliquer cette lacune de coordination à l'origine de la création du déséquilibre dans le système et dans les règles du jeu des acteurs or ce sont ces règles qui assurent la structuration des

³²¹ Aggravée par les rotations trop rapides des personnels qui empêchent la préservation de la mémoire institutionnelle d'où les nombreux mal entendus relatifs aux évolutions des statuts des collectivités locales en lien avec l'évolution des concepts de développement développés dans le préambule et la partie 1.

rapports de force entre les différents acteurs et, *une alliance entre ces acteurs permettrait de mener le jeu.*

Si, pour l'ensemble des acteurs, ils ont tous, un intérêt collectif pour une stratégie globale de la ville d'ALGER, pourtant sur les dix objectifs déterminés seuls quelques-uns font l'objet d'un accord franc entre les acteurs. Et questionnés à nouveau, la majorité des acteurs a exprimé le souhait de la mise en place d'une stratégie globale pour la ville d'ALGER mais sur la base des données discutées et partagées entre eux marquant de nouveau la rupture d'engagement de ces acteurs vis-à-vis de la politique de gestion de la ville d'ALGER³²² !

La législation algérienne garantit et encourage la démocratie participative notamment, dans l'élaboration et l'application des instruments ainsi que dans l'aménagement et la gestion de la ville. Cette implication peut prendre différentes formes et, selon les interventions.

Cependant, ce qui me paraît poser le plus question ce ne sont pas tant les modalités de cette participation que ses contenus car ils font de l'appropriation de ce processus participatif, un principe singulier³²³. Et à cet égard, pour clarifier cet aspect aux APC, le dernier Code de la commune lui consacre un titre pour définir le droit du citoyen à l'information et, pour fixer les conditions et, modalités de la participation. Toutefois, s'il est possible de relever des efforts des acteurs institutionnels qui tentent de s'accommoder afin de favoriser un mode de gouvernance plus cohérent et adapté à Alger territoire en revanche, la société civile n'est pas impliquée (ou peu en fonction du sujet) mais plus problématique elle ne s'implique pas.

Cependant, *la prise de conscience du manque de coordination entre les acteurs avec une volonté d'intégrer les habitants dans le processus de décision est une préoccupation reconnue.* Les diverses initiatives enregistrées en la matière restent timides, les problématiques liées à la cohérence entre les acteurs, aux blocages institutionnels, consolident la persistance de l'éloignement des habitants de la gestion urbaine et de la production urbaine informelle.

Et tous les acteurs persistent en s'appuyant³²⁴ sur la question de la centralisation des décisions (politiques et financières) au niveau de la wilaya alors, *Alger métropole internationale 2030, peut-elle être une solution à ce plafond de verre de la wilaya ?*

Plusieurs institutions publiques (EPIC) chargées des études (URBANIS, ANAAT, ou l'Entreprise du développement d'Alger) ont été créées avec des objectifs et missions très proches : URBANIS outil du Gouvernorat du Grand Alger existe toujours, mais son poids a diminué depuis la suppression du GGA et, l'Entreprise du développement d'Alger chargée par la wilaya de l'exécution du Plan stratégique d'Alger rencontre des difficultés dans son installation à l'origine des interruptions d'activités du plan stratégique d'Alger consécutives aussi, à l'instabilité des structures institutionnelles et, à l'effondrement du cours du pétrole. *Ainsi de retours, l'instabilité de l'industrie de la construction est de retour et, persiste !*

Et, la commune, collectivité territoriale décentralisée ne dispose pas de capacité suffisante pour gérer les questions urbaines même pour son rôle mineur dans l'organisation spatiale. L'introduction du développement durable dans le processus d'organisation territoriale a favorisé l'intercommunalité pour stabiliser la fragmentation générée par le découpage

³²² Développée dans les chapitres précédents (Voir Encadré 9 : Alger, Statuts et processus de développement de l'Algérie et Encadré 11 : ville d'Alger métropole internationale, problématiques municipales).

³²³ Ces principes de l'Appropriation dépassant de loin ceux d'une contextualisation du processus !

³²⁴ Trop souvent inappropriées ou injustes mais toujours exagérées !

territorial³²⁵. Malgré la promulgation des textes législatifs et la diffusion des discours politiques encourageant la décentralisation afin de transférer les décisions aux élus, ces décisions demeurent confinées (pour les diverses raisons évoquées dans les sections et chapitres précédents) au niveau des représentants de l'administration centrale du niveau des collectivités territoriales (wilaya) selon « l'argument » que la réalisation et le financement des opérations d'aménagement relèvent de facto de la wilaya et, du wali puisque la commune bien que disposant d'une structure technique certes, en sous capacité quasi chronique³²⁶ et, les habitants sont peu impliqués et, peu concertés.

Le statut d'Alger bien qu'encadré par des règles définissant les attributions et répartition des rôles des différents acteurs locaux, se heurte à l'instabilité institutionnelle qui bouleverse la mise en œuvre de ces règles et empêche la clarification des rôles, responsabilités et, compétences des acteurs entre les différents niveaux territoriaux.

Malgré un nombre infini d'associations très peu actives vraiment pourtant cet acteur peut avoir de l'influence sur la gestion de la ville.

L'analyse a confirmé le manque d'implication de cet acteur qui semble peu intéressé par la question du cadre de vie et, de l'avenir de la ville. Cet acteur également sous capacité s'impose peu ou pas et, ne cherche pas à user de la responsabilité, de l'importance qui lui octroie la législation.

Cette situation est problématique car, la réussite de la gouvernance est conditionnée à l'expression de la conscience collective où toute la population est concernée, elle reçoit une éducation et une formation en matière de participation à la gestion urbaine !

Le projet urbain construit collectivement, est un recours à une nouvelle réorganisation spatiale. Pour rendre effective sa finalité sur le territoire d'Alger, une mise à plat de son organisation et de sa gouvernance s'impose au travers d'une mise en place adaptée.

Et, pour accompagner cette dynamique de soutien à l'atteinte de la finalité du projet urbain, est importante d'organisation de rencontres régulières pour permettre à l'ensemble des acteurs de débattre des questions concrètes de la ville qui prennent en compte des besoins (exprimés ou confirmés/ajustés) de l'ensemble des habitants afin de développer la culture du compromis entre l'ensemble des acteurs et, de la conciliation (économie-social-écologie) dans un cadre dynamique de coopération favorable à une intégration progressive des enjeux actuels de la politique du développement durable au travers des questions environnementales inscrites dans une perspective de croissance. *Cependant, pour mener à bien ces rencontres sur la durée du projet urbain, cette approche nécessite un leader désigné par les acteurs de la ville et la mise à niveau de leurs capacités pour préparer et conduire ce type de démarche collaborative !*

Donc toute la problématique est :

Comment décider ? Comment décider ensemble ?

«Une crise, de cette envergure, nous oblige à réfléchir, à innover et surtout coopérer pour joindre nos efforts sur tous les niveaux....L'image de la ville d'Alger, qu'on le veuille ou pas, est très liée aux conséquences des problèmes environnementaux et territoriaux, leur prise en compte impose la nécessité d'une territorialisation des politiques publiques qui permettrait

³²⁵ Tableau 3, Synthèse de l'évolution du processus de la territorialisation de l'Algérie et d'ALGER.

³²⁶ Cette sous-capacité est à l'origine des nombreux vices relevés dans le respect des orientations du PDAU ou du POS....

d'amorcer un rééquilibrage spatial et une amélioration de la qualité de vie aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. (Tourret et al., s. d.)... Seule, la démarche participative se traduit par une implication positive des acteurs dans la durée tout au long de l'élaboration de l'indispensable projet commun, dont ils ont eux-mêmes la responsabilité (Agence de l'eau, 2002). Si l'approche participative fait actuellement l'objet de nombreuses réflexions théoriques, les réalisations pratiques restent peu nombreuses et les expériences comme les SAGE ou les Agenda 21 locaux progressent lentement ».

Face à ce constat implacable et, malgré les efforts considérables consentis en matière de réformes institutionnelles, d'établissement d'instruments de gestion urbaine, il me paraît important de souligner que les acteurs de la politique de la ville face au développement durable sont aujourd'hui, confrontés à plusieurs réalités :

Premièrement celle des nouvelles dispositions qu'il leur faut aborder voire apprivoiser pour pouvoir adopter de nouvelles stratégies plus équilibrées et consensuelles c'est-à-dire plus à même de *prendre autrement, en charge les enjeux urbains, environnementaux, sociaux...*,

Deuxièmement, celle du temps nécessaire à leur réalisation puisque le management de ces dispositions et, de leurs instruments ne peut se concevoir que sur du moyen terme (au mieux). Et, pendant cet intervalle, les problématiques de ces processus et de la dynamique de production urbaine liée à l'informel, combinées aux déséquilibres engendrés sur les fonctionnements économiques et sociaux de la ville, transcendent le politique...

Alors, ces réalités interpellent le sachant, le professionnel et, le citoyen qui devront être convaincus que pour remettre la « gestion » au cœur de la ville, des changements de comportements sont nécessaires et ils passeront par l'intégration partagée du *développement durable ayant la capacité d'intégrer aux stratégies de négociation, des concepts et des notions difficiles à appréhender comme territoire, environnement, urbanisme, gouvernance, développement inclusif, ...*

En conséquence, sans vouloir m'enfermer dans des débats toujours trop conflictuels sur la gouvernance dans l'environnement, aboutissant trop souvent, à « l'impuissance collective face à des défis de plus en plus ingouvernables. » (Theys, 2002, p.2), pour ma part, la gouvernance est problématique lorsqu'elle est de façon quasi dogmatique, standardisée dans son approche et uniformisée dans ses approches d'analyse des problèmes de développement, le véritable problème réside dans l'appréhension du questionnement de savoir :

Quels modes de gouvernance pour quelles Alger ? Alger ville ? Alger capitale ? Alger métropole internationale de niveau national ? Alger métropole internationale méditerranéenne ? Alger territoire acteur de son destin ?

La troisième partie est consacrée au développement urbain d'Alger ville au travers de ses programmes de projets et, de leur configuration sur le tissu urbain.

Et, cette partie tentera d'approfondir la compréhension des phénomènes de mutations et, de fragmentations pour répondre à la question :

Quelles mutations et quelles fragmentations dans ALGER ville territoire acteur ? Cette troisième partie permettra également, d'alimenter la réflexion autour de la question de la gouvernance d'Alger plurielle.

TROISIEME PARTIE :

ALGER, Croissance urbaine et Développement territorial orienté durabilité, *entre handicaps et atouts*

En guise de préambule, mon cheminement a tout naturellement, fait évoluer ma compréhension et, mon appréhension des composantes de la thèse notamment, celles se rapportant à la troisième partie. En effet, au fur et à mesure de l'avancement de mes travaux, cette troisième partie s'est imposée comme le « moyen » pouvant documenter les perspectives de la quatrième étape de l'analyse des acteurs selon l'approche MACTOR (objet de la Partie2) à partir des points déterminants concluant chacune des parties. Et, progressivement, ces déterminants ont tissé la trame de la présente partie en l'inscrivant dans une perspective d'ouverture de pistes d'options et de possibles approchés dans une *attitude positive* avec le réalisme qu'il faut³²⁷ à ALGER territoire caractérisé par un exceptionnel potentiel de réactivité et de résilience, éprouvé à maintes reprises au cours des trois périodes analysées, à ALGER territoire acteur parfaitement conscient de ses contraintes et, de ses handicaps mais pas suffisamment de ses atouts!

Introduction : Une géographie qui préfigure le peuplement

Le territoire d'Alger ville, métropole est en recomposition quasi continue de son espace (urbain et rural) issu des transformations démographiques et économiques tandis que les complexité et pluralité des stratégies, des intérêts et, des acteurs font de ces transformations spatiales, le résultat de tensions socio-économiques exprimées plus spécifiquement par les problèmes du logement, de l'emploi et du fonctionnement des formes de gestion de l'occupation du territoire (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.31).

Depuis, son engagement vis-à-vis du PNAEDD, l'Algérie entend appliquer la stratégie de l'environnement et attache une grande importance aux aspects sociaux et écologiques en adoptant de nouvelles stratégies et décisions relatives aux modes de développement économiques, de choix de modèles de société adaptées à l'ampleur des enjeux et des défis du pays.

« *La société contemporaine se transforme vite et, emportée par cette évolution, nous mesurons parfois mal combien ont changé, en très peu de temps, les objets dont nous nous servons, les manières dont nous agissons, les façons dont nous travaillons, nos relations familiales, nos loisirs, nos mobilités, les villes où nous vivons, le monde qui nous environne, nos connaissances, nos espoirs, nos craintes...* ». (Ascher, 2013, p.9).

Suite à l'urbanisation intense de l'espace urbain algérois et, l'apparition de certaines formes de composition urbaine, la présente partie se propose d'exposer le défi des politiques du logement pour juguler le phénomène de déstructuration et, de dégradation de l'environnement, de l'habitat et de la qualité de vie de la population.

Cependant, la description de la situation socio-spatiale actuelle d'Alger ville, métropole, territoire renvoie à une image différente caractérisée par l'accentuation continue du phénomène de fragmentation et de ségrégation socio-spatiale malgré les efforts des politiques publiques en

³²⁷ Cette approche positive réaliste est indispensable à toute intervention dans le domaine du développement car elle permet de capitaliser sur *toutes les ressources* hors ressources numériquement quantifiables en créant de la valeur à partir des énergies humaines accumulées et cachées. Elles sont ressources dans le développement territorial en termes d'activités au sens large, utilisables pour ancrer puis développer les initiatives et les volontés en résumé, *elles priment sur les fatalités !*

décalage avec la réalité urbaine (l'insuffisante rigueur et précision des instruments analytiques ne permettant pas d'approfondir la connaissance de la réalité urbaine).

Les villes et, les métropoles, en pleine croissance connaissent les tendances démographiques endogènes, les mutations socio-économiques, les afflux de nouveaux citadins et, tous contribuent et, entretiennent cette croissance ainsi qu'une attractivité grandissante (leurs permettant d'attirer à des taux élevés) de flux et de relations avec les déséquilibres territoriaux que génère l'attractivité d'une ville. Traditionnellement, les villes méditerranéennes dont ALGER, se caractérisaient par leur compacité, elles deviennent aujourd'hui, plus éclatées et s'étendent souvent le long des littoraux et au dépens des terres agricoles (Tourret et al., s. d., p.12). Et, la concentration des populations, des activités et des richesses sur certains territoires, quelle que soit leur échelle (régions, métropoles), se conjugue avec des phénomènes de ségrégation au sein même de ces territoires.

L'objectif de la présente partie est d'une part, d'éclairer les dynamiques et les logiques territoriales de l'articulation entre les processus de concentration et ceux qui conduisent à la « mise à l'écart » de parties de territoire très souvent, accompagnées de certaines parties de populations et, d'autre part, de questionner les réponses apportées en la matière par les politiques publiques. (Mignot & Aguiléra, 2012, p.645).

Le système urbain montre depuis des années, que la croissance économique et en particulier, les progrès des moyens de communication ont modifié les localisations des hommes et des activités, ont accru la mobilité, ont développé l'urbanisation et ont entraîné des changements notables dans notre structure urbaine (Buisson et al., 1995, p.9). Et, le constat d'une dynamique des activités et des hommes au travers de la décentralisation et de la répartition des compétences probablement, à l'origine d'un déséquilibre dans l'organisation urbaine est établi.

Dès lors, se pose la question : *Comment cette dynamique socio-économico-institutionnelle pourrait-elle être à l'origine d'une fragmentation territoriale ou encore, comment pourrait-elle provoquer des inégalités environnementales ?*

L'objectif du panorama des évolutions urbaines et territoriales d'ALGER, observé et exposé dans la partie 1 de la thèse est de mettre en évidence ***l'interdépendance*** à caractère persistant entre l'étalement urbain et les déséquilibres territoriaux, la gestion et la maîtrise de l'étalement urbain faisant appel aux projets urbains et structurants dans la planification urbaine de la ville. Comme les deux phénomènes de l'étalement de la ville et les déséquilibres territoriaux sont à l'origine des fragmentations sociale et urbaine alors, ces fragmentations peuvent générer des déséquilibres environnementaux.

Les analyses développées dans les précédentes parties ont abouti au même constat : dans une perspective de développement durable et de cohésion sociale, l'espace urbain et résidentiel de la wilaya, caractérisé par la diversité des conditions de vie et de logement, nécessite un travail permanent continu d'analyse et d'intervention d'une grande exigence pour les pouvoirs publics (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.31).

Pour rappel à titre d'illustration, différentes écoles se sont penchées sur la problématique de l'étalement urbain :

L'étalement de la ville ainsi que le phénomène de *métropolisation* génèrent des occupations spécifiques de l'espace urbain, créant des différenciations sociales et, aussi spatiales. Cette notion de différenciation très ancienne, fut développée d'abord, par l'école de Chicago durant les années 1920. Les critères liés à la fragmentation diffèrent selon la ville, le mode d'utilisation du sol en rapport avec l'occupation sociale et la distance par rapport au centre de la ville, cette thématique faisant partie du modèle Burgess.

Le modèle Hoyt (1939) propose de compléter le modèle précédent pour prendre en considération les transports qui ont une influence directe sur le mode d'occupation du sol notamment, sur les principaux axes de la ville.

Puis, le modèle d'Harris et Ullman (1945) met en évidence la représentation spatiale de la ville par le biais des axes de transport générant différents fragments avec, l'émergence des pôles et des centralités multiples.

Ces modèles traitent des logiques de fragmentation socio-spatiale qui peuvent s'exprimer sur une ville donnée (Douay 2007, p.45).

Le territoire subit des mutations et des structurations par des projets urbains et, ces modifications se concrétisent au niveau des formes urbaines, morphologiques et architecturales : ainsi, *le projet urbain modifie l'usage des sols en participant aux opérations du renouvellement urbain sur des échelles très variables* et, parmi ces opérations se retrouvent celles relatives aux besoins de la population en termes de logements, d'écoles et, des équipements de services. Ces opérations de satisfaction des besoins de base participent à l'accroissement des attentes de la population dans sa recherche de meilleures conditions de vie. Tout au long de ce chapitre, j'aborderai les notions de la ville et de son territoire en me basant sur la dynamique créée par la mobilisation des acteurs et de leur mobilité sur les espaces urbains en rapport avec les projets de la ville résultant des décisions et stratégies d'acteurs.

La ville est considérée durable lorsqu'elle respecte les principes du développement durable et, peut répondre aux défis urbains de demain et, lorsque sa planification territoriale prend en compte en même temps, les enjeux sociaux de lutte contre les inégalités sociales, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants.

Et, comme le précise à juste titre Salenson, la densité de peuplement et la présence d'équipements (souvent coûteux) peuvent avoir des conséquences positives comme négatives sur la structure de la ville. Pourtant, il ne suffit pas de suivre cette logique pour que la ville puisse effectuer un passage progressif vers la durabilité qui s'exprimerait par une requalification du territoire en termes de prise en charge des espaces naturels, du cadre de vie, de la structure urbaine...(Laganier et al., 2002b, p.8). Et, les différentes formes d'inégalités sociales questionnent cette progressivité qu'elles soient relatives à l'emploi, au logement, à la santé, à l'environnement, à la qualité du cadre de vie ou matérialisées d'une manière directe sur le territoire. Si bien qu'en 1995, Robert Castel a renvoyé la question sociale à la question urbaine et vice versa, tandis que la fragmentation sous ses différentes nomenclatures est prise en charge par plusieurs chercheurs en tant que « sécession urbaine » par (Donzelot & Jaillet, 2001), dans les pays du nord, ou fragmentation urbaine par (Navez-Bouchanine, 2006), dans les pays du sud.

Ainsi approché, le phénomène de fragmentation irait à l'encontre des conditions du développement durable. Et, comme la mondialisation prévalant actuellement, encourage l'attractivité des villes au travers des compétitions et échanges économiques nationaux et internationaux. Cette nouvelle tendance favorise le changement de l'occupation des espaces et, de nouvelles configurations spatiales se déploient avec leurs capacités à générer des fragmentations socio-spatiales, des marginalisations ou des inégalités environnementales..., et, donc elles tendent à perturber les différents processus de développement liés à la ville.

Selon des recherches antérieures de Laigle et Oehler en 2004, quatre catégories d'inégalités écologiques créent des fractionnements spatiaux : les *inégalités d'exposition* aux nuisances urbaines (bruits, pollutions...) et aux risques (naturels, technologiques, industriels, sanitaires...); les *inégalités d'accès* à l'urbanité et à un cadre de vie de qualité; les *inégalités liées à l'héritage et au développement* des territoires urbains et, enfin, les *inégalités dans la capacité* d'agir sur l'environnement et d'interpeller la puissance publique pour améliorer le cadre de vie. (Laigle & Tual, 2007, p.1).

Le terme de fragmentation est de plus en plus utilisé dans le champ de la géographie mais, le phénomène est très ancien par rapport à sa nomenclature. Et, c'est à partir des années 1990, que la notion de fragmentation a pris des terminologies variées : sécession, ségrégation, segmentation, polarisation socio-spatiale, fracture..., tous ces termes indiquent le même processus lié à l'éclatement d'un objet spatial tel que la ville considéré comme porteur d'une unité sociale : *la question de la fragmentation pose la question du lien social et politique dans les sociétés métropolitaines* (Bodinier, 2010).

CHAPITRE 5 : Processus et formes socio-spatiaux d'Alger

5.1- Introduction : Dynamiques urbaines algéroises, *Quelles répercussions ?*

L'économie algérienne marquée par l'ouverture de son marché ces dernières décennies, a soutenu une rapide et importante croissance résidentielle suivie puis accompagnée d'une extension très rapide du tissu urbain. Cet éclatement du bâti vaut pour toutes les implantations (légales et illégales) sur toutes les communes d'ALGER : la ville adopte une politique d'urbanisme des projets urbains et, politiques devant lui permettre de restructurer l'espace dans une perspective de long terme.

ALGER tend vers une urbanisation de plus en plus généralisée, que ce soit dans un cadre de programmes formels de logements, d'équipements, de projets divers..., ou dans un cadre de projection informelle (réponse rapide aux besoins urgents de la population). Et, l'objectif du modèle de la « ville durable » est de limiter l'étalement urbain afin de réduire l'impact de la ville sur l'environnement au travers de transformation et d'allègement des anciennes formes urbaines ainsi que d'un renforcement des zones secondaires offrant des emplois et des services hors centre-ville et, limitant les déplacements.

Cette approche pour être efficace, nécessite une grande maîtrise du développement spatial par les autorités publiques au travers de l'élaboration et, de l'application d'une planification et d'une réglementation détaillées c'est-à-dire au travers d'une importante mobilisation de moyens humains et financiers pour contrôler, recenser les constructions et sanctionner les pratiques non réglementaires et, de manière plus générale, pour lutter contre les tendances «libres» du marché foncier et immobilier et, contre les choix de localisation des individus et des entreprises (Salenson, s. d., p.7).

Ce sont là des défis « durables » que la ville acteur et le territoire acteur doivent intégrer dans leur prise en charge au titre du développement durable.

Les facteurs de transformations de la ville sont aujourd'hui, fonction des comportements des acteurs de la ville sur le territoire, de leur mobilité, de la répartition des structures fonctionnelles et des polarités urbaines. Le développement historique d'une ville et son étalement génèrent des fragmentations socio-spatiales.

Dans le cas d'Alger ville, métropole, l'étalement a commencé à partir de l'hyper-centre (période ottomane), le centre-ville et, la petite couronne (période de la colonisation) et la grande Couronne depuis l'indépendance.

Et, socialement parlant et, en fonctions des considérations propres aux périodes considérées (abordées dans les précédentes parties), ces couronnes peuvent abriter des populations appartenant à différentes couches sociales pouvant être classées selon des critères socio-économiques relatifs aux revenus, statuts, qualité du cadre de vie et, autres, ...

Dans le présent chapitre, il s'agit de pointer les projets urbains et les changements qu'ils produisent à l'intérieur de l'espace urbain et, plus précisément :

Quels sont les impacts des projets urbains ? Sont-ils une cause de fractionnement urbain, ou au contraire contribuent-ils à apporter l'indispensable lien entre les fragments de la ville ? Comment les dynamiques urbaines actuelles, en particulier les projets urbains génèrent-ils de la fragmentation ? Et quel est le type de fragmentation ?

Pour répondre à ces questions, les définitions suivantes des différents types de fragmentation sont retenues :

La fragmentation est une notion multidimensionnelle qui se décline sur les plans spatial, économique, politique et social où :

- *La fragmentation spatiale* réfère à un état où il existe de forts contrastes entre les différentes parties de la ville ou encore un accès difficile entre celles-ci, qui se concrétise par des barrières ou d'autres formes de déconnexions physiques ou de discontinuités morphologiques. (Jaglin 2001); (Bénit-Gbaffou 2008) cités par (Séguin 2011).
- *La fragmentation économique* peut prendre la forme de populations ou d'un prolétariat urbain mis à l'écart des zones d'activités économiques, ou encore considérés comme « inadaptés » à l'économie métropolitaine (Bénit-Gbaffou, 2007).
- *La fragmentation sociale* réfère à une forte séparation spatiale des habitants ou encore à un repli sur la communauté immédiate et à une différenciation croissante des pratiques sociales dans la ville (Jaglin, 2001 ; Bénit-Gbaffou, 2007).
- *La fragmentation urbaine* peut donc, être définie comme une faiblesse ou un affaiblissement des relations politiques, sociales, économiques et, entre quartiers ou portions de l'espace au sein d'une entité urbaine plus vaste.(Séguin 2011, p.69).

La notion de fragmentation urbaine a connu récemment, un important développement dans la recherche urbaine. *Ces dénominations reposent sur une lecture particulière tout à la fois de la société urbaine, de la ville et de la façon dont les différentes composantes de la société se distribuent dans l'espace urbain et se l'approprient* (Rhein & Elissalde, 2004, p.116).

La question de la fragmentation trouve une de ses origines récentes dans les travaux nord-américains sur la société et l'économie duales, développés dans les années 1980.

Tout espace est mutable, et toute ville est fragmentée : Le phénomène de fragmentation considéré comme le principal obstacle à la résolution des problèmes urbains, se manifeste dans l'ensemble des structures de la ville (espace construit, utilisation du sol, distribution de la population et, paysage urbain). Dans le contexte de la fragmentation, l'essentiel est de questionner l'impact de la cohérence des projets urbains au travers du rôle des acteurs de la ville sur la prise en charge de cette fragmentation et, de leurs interventions politiques et urbaines.

Les travaux réalisés dans le présent chapitre, me permettent dans un premier temps, *d'estimer d'une manière qualitative la « fragmentation » sur l'espace algérois*, au travers de l'utilisation du sol et de l'espace construit puis, dans un deuxième temps, sur la base des résultats obtenus et, des observations formulées, *de proposer certaines hypothèses pour être interprétées*.

Les travaux de recherches de Françoise Navez-Bouchanine relatifs à la fragmentation socio-spatiale prennent l'exemple des différentes activités urbaines (commerciales, services et transport) pour analyser, traiter et faire face aux risques de la fragmentation.

Elle formule deux constats importants : le premier, l'observation de la ville maghrébine sur le temps long permet de noter *l'intégration progressive à la ville des fragments initialement dépourvus d'urbanité* et, le second, la grande diversité des usages de la ville, de mobilité et, de déploiement des réseaux sociaux par les résidents d'un même quartier. Ces observations remettent en cause des situations urbaines décrites fragmentées (dans un sens quasi pathologique !). Si ces deux constats confortent les perspectives à long terme de durabilité, le problème le plus ardu, reste celui de la gestion sur le moyen terme, du processus de la fragmentation où diverses dynamiques de fragmentation s'accumulent et/ou, s'entrecroisent du fait du rythme soutenu des dynamiques en cours (héritées et nouvelles).

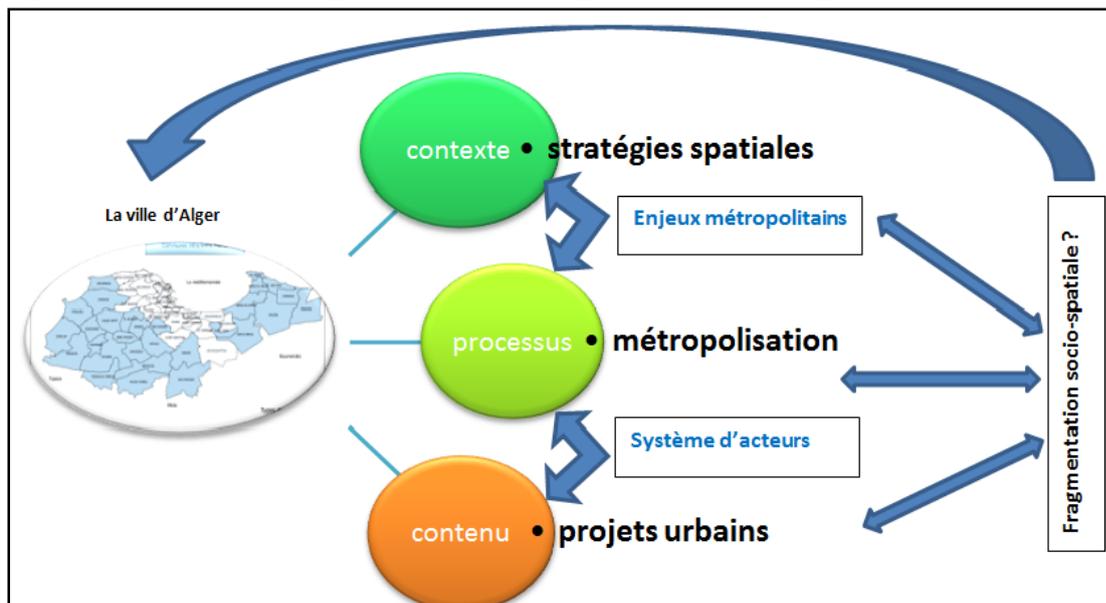
5.2- Contraintes géographiques et diversité spatiale

Selon le processus de planification exposé dans la partie 1, l'objet de cette recherche est basé sur le concept « projet urbain » dans l'urbanisme d'aujourd'hui et, appuyé par une recherche pluridisciplinaire (la géographie, l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la sociologie, la politique) exigée par la complexité du sujet de la thèse.

Par l'intermédiaire de nouveaux projets urbains, la ville est mise au défi de changer d'image et d'échelle sur un territoire de plus en plus étalé et polyvalent : la ville dirigée par le processus de métropolisation et, marquée par des mutations spatiales, socioéconomiques et, politiques, modifie son fonctionnement initial. Désormais, le processus de métropolisation s'établit sur le territoire d'Alger métropole, une ville en réseau inscrite dans un contexte urbain piloté par diverses et variées stratégies (globales, nationales, sectorielles, locales, ...) exprimées par la mise en place d'un programme de projets urbains.

L'analyse approfondie réalisée, pilote la problématique de la fragmentation socio-spatiale sur le territoire de la ville au travers d'observations du contexte, des processus et des contenus liés aux projets urbains (Figure 61).

Figure 60: Cadre théorique, contexte et impacts de la métropolisation



Par Keltoum Saidani

Pour ce faire et, dans une première étape, *la fragmentation sociale et spatiale* sur Alger métropole est exposée au travers de critères socio-spatiaux déterminés par les données statistiques de la ville, suivie d'une analyse consacrée à la présentation de l'impact des projets urbains sur la fragmentation ou l'impact de la fragmentation sur les projets urbains. Cette approche me conduit à travailler sur la relation existant entre la détermination puis l'analyse des composantes urbaines sur le territoire et, la mise en place des projets urbains sur ce même territoire : cette relation permet d'évaluer l'influence de l'un sur l'autre.

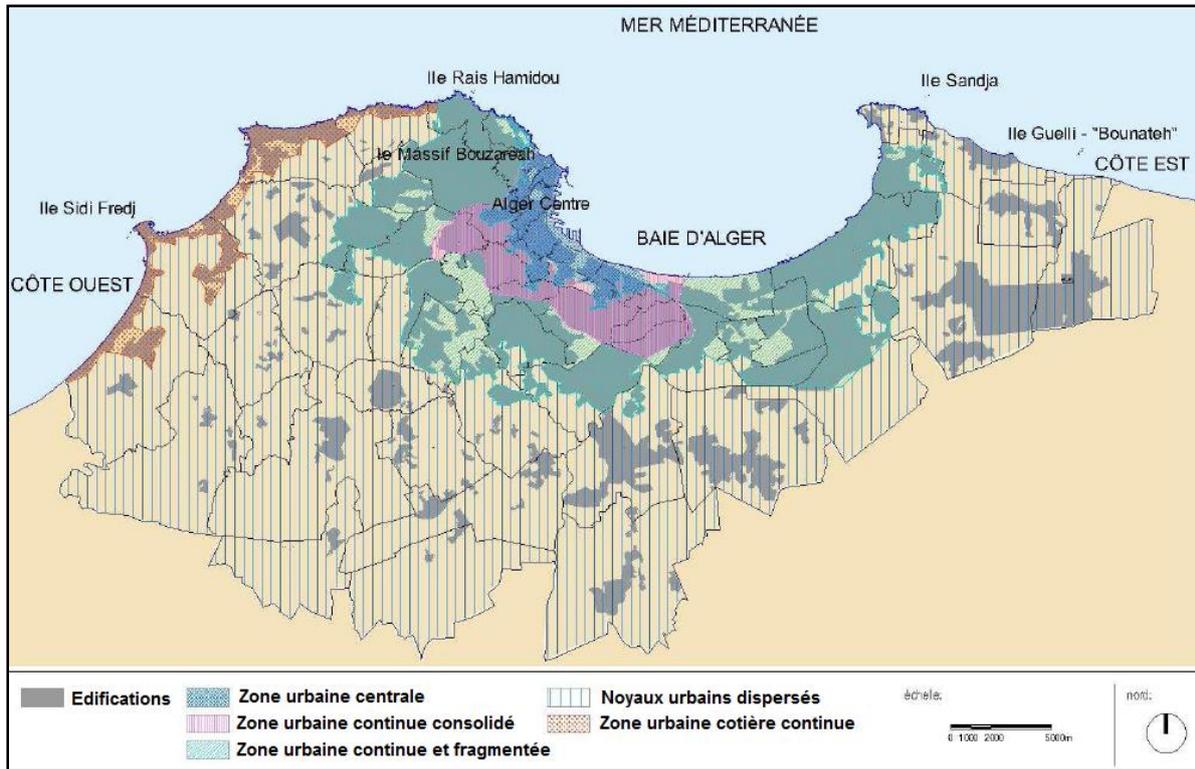
Les résultats obtenus permettent d'évaluer la fragmentation avant et après la mise en œuvre des projets urbains et, de rechercher la localisation du mécanisme de production de la cohérence dans la gestion de l'espace algérois.

Les projets urbains sont un outil d'intégration : ils permettent de socialiser des acteurs à une appréhension de la ville par ses échelles fonctionnelles et, si de surcroît, ils sont également, utilisés comme le vecteur de la construction de coalition et que leur contenu reflète la synthèse des intérêts, nécessaire à la production d'une cohésion institutionnelle des agglomérations alors, leur objet est autant une articulation d'échelles politiques et électorales qu'une articulation d'échelles fonctionnelles (G. Pinson, 1999, p.139).

La politique urbaine peut être évaluée dans sa capacité à développer quatre fonctions économiques principales (Lambert et al., 2003, p.6): le logement, le travail, la mobilité et les loisirs et, s'ajoutent à ces fonctions de base, de nouvelles fonctions, rattachées au « bien-être » des habitants à savoir, la sécurité, l'environnement et, les aspects culturels. Et, comme ces fonctions sont dirigées en même temps, par un certain nombre d'acteurs, elles permettent d'évaluer le degré de fragmentation spatiale.

ALGER wilaya et, ses communes ont connu un éclatement considérable : les anciennes communes divisées en plusieurs communes à l'exception de celles du centre qui n'ont pratiquement pas changé. Les nouvelles communes constituent des fragments dont une partie est détachée de l'ancien centre de la ville et l'autre partie est considérée liée (Figure 62).

Figure 61: Occupation urbaine

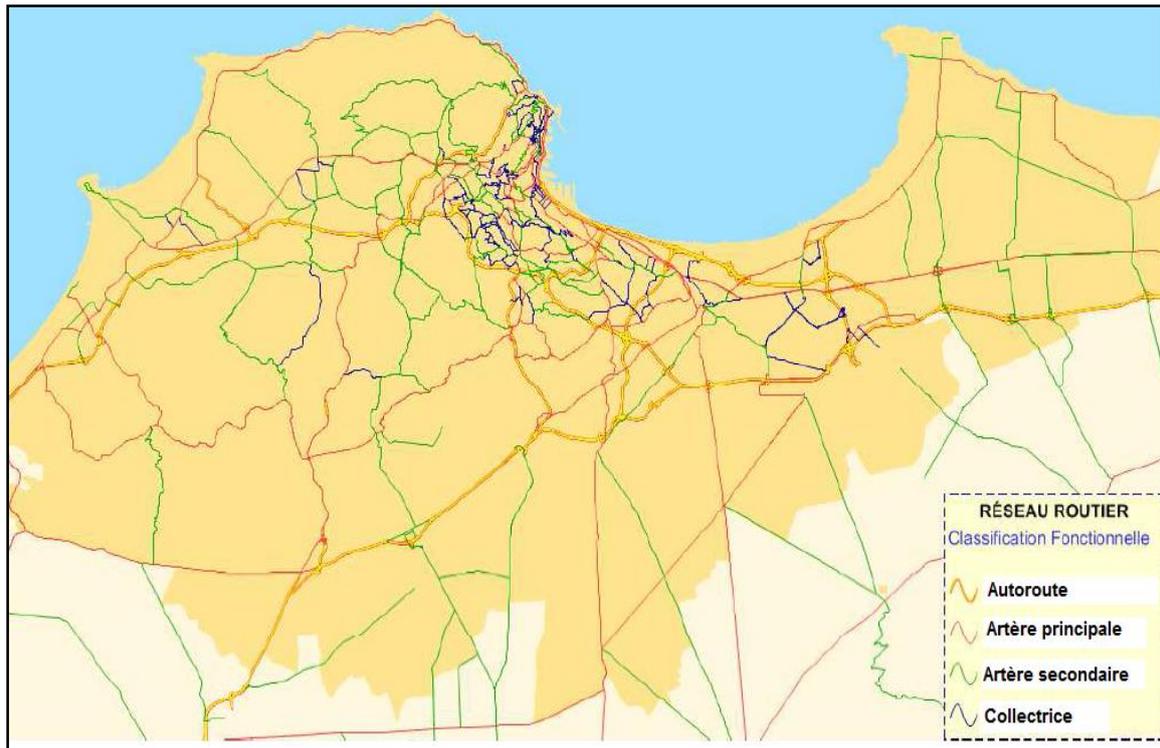


Source PDAU

Au travers du lancement de nouveaux projets d'aménagement ou d'habitat, les acteurs du niveau pouvoirs publics expriment leur volonté d'une mise en œuvre renforcée du développement durable au travers de leurs soutiens à l'espace urbain qui doit accueillir ces projets afin de renforcer les interactions et, de mieux réagir à de possibles pressions pouvant provenir d'éventuels effets sociaux ou environnementaux, de ces projets.

La ville, entourée de grands axes d'échanges, jouit d'un réseau assez dense de voies de communication qui lui assurent le contact avec les différentes zones d'activité existantes ou projetées. Et, au titre de la modernisation de la ville (accompagnant son processus de métropolisation) Alger métropole a connu un redéploiement de projets vers les hauts plateaux ou, un développement de nombreux projets pour rééquilibrer les dynamiques spatiales en leur faveur et, limiter ainsi, l'impact de l'urbanisation sur le littoral à, l'origine de la transformation et de la mutation de l'espace d'Alger métropole.

Figure 62: Réseau routier de la wilaya d'Alger



Source PDAU

Les travaux réalisés dans la première partie de la thèse, consistent en une description de la représentation spatiale d'Alger métropole utilisée dans la présente partie comme base de données de l'évaluation établie du début jusqu'à la fin des processus d'élaboration des projets urbains. Les données de bases quantitatives sont appuyées par des représentations qualitatives et objectives des orientations ainsi que par des actions décidées à la fin des opérations de production du projet urbain.

L'analyse effectuée dans la Partie 1 montre l'ampleur du développement urbain et, l'orientation de sa direction :

Premièrement, ce développement urbain n'est pas homogène mais fragmenté et diffus vers l'Est et le Sud sur la Mitidja et, en conséquence, le réseau routier prend à son tour les mêmes directions,

Deuxièmement, Alger ville, métropole demeure très étalée et, fragmentée : le réseau routier de la ville forme des fragments séparés, des espaces urbanisés, des espaces agricoles...mais en même temps, il permet de lier ces fragments et, la morphologie du relief n'apparaît plus comme une contrainte qui paralyse la relation entre les différents fragments d'une ville qui poursuit de manière irrégulière, son développement.

5.3- Fragmentation du tissu urbain algérois

Les différentes programmations prévues par les plans d'urbanisme ont balisé le développement de la ville en commençant par le POG de 1975 qui encourageait les extensions de la ville vers l'Est au travers de la localisation de grands programmes d'habitat sur un territoire fractionné en zones selon leurs fonctions (zones d'habitat, de loisirs ou industrielles) et, durant la même

période, la partie ouest de la ville en particulier, était réservée aux zones d'habitat individuel puis progressivement, dans la zone centrale de la ville, émergent des fonctions administratives et culturelles.

C'est au travers du POG qu'Alger reçoit de nouveaux pôles de croissance appuyés par le concept de "la planification spatiale" qui ont rendu visible le déséquilibre territorial entre les différentes zones d'habitat et, d'activité.

Le POG, le PUD, le GPU, le PDAU, tous ces instruments ont soutenu de grandes opérations de réhabilitation et de requalification territoriales tant au centre qu'en périphérie.

La programmation et la réalisation de grands projets urbains comme le pôle d'affaires de Bab Ezzouar ou le pôle commercial de Mohammedia, a permis la création de nouveaux pôles de croissance et, l'élargissement du périmètre de la ville.

L'étalement de la zone urbanisée présente une discontinuité architecturale et une dissociation dans le tissu urbain suivie d'une ségrégation sociale qui engendrent des changements territoriaux, sociaux, économiques, culturels...

« Ces processus (changements et mutations) se manifestent pleinement, et parfois de façon spectaculaire, dans les grandes métropoles qui occupent les nœuds centraux du réseau mondial d'échange de biens, de services et d'information. Cependant, le développement n'est pas linéaire, ni homogène, ni simultané dans toutes les villes d'un pays ou dans toutes les parties d'une ville ; au contraire, la structure et les formes présentent des disparités et même des contradictions, entre des villes voisines ou entre des zones de la même ville. Ces contradictions résultent des interactions multiples entre facteurs locaux à différentes échelles ». (Escolano Utrilla & Ortiz Veliz, 2005, p.2).

Le développement singulier de la ville d'Alger révèle une configuration des différents réseaux urbains qui reste encore assez spéciale. La configuration concerne entre autres, les fonctions et l'organisation de l'espace urbain créatrices d'une ségrégation spatiale et socio-spatiale : la distribution des équipements et résidences dans l'espace, produit des différenciations pouvant être expliquées comme suit: l'élargissement de la tache urbaine a commencé dans les communes de l'est et du sud au travers des axes de communication, puis cet élargissement s'allonge de manière linéaire notamment, le long de la baie d'Alger et, il est accompagné par la création de centres secondaires sur la partie ouest de la ville à la faveur des disponibilités de ressources foncières dans cette zone.

Cette dynamique d'urbanisation reflète la topographie du site et, les centres secondaires créés sont mal desservis avec souvent, des accès aux quartiers rendus difficiles par les encombrements. A titre d'exemple : les habitants d'Alger ville se plaignent de la difficulté d'accomplir les tâches quotidiennes notamment, celles impactées par l'allongement continu et spectaculaire des durées (et des distances³²⁸) d'arrivée au travail ou à l'école, ou autres, alors qu'auparavant, ces tâches pouvaient se faire tout simplement à pieds sans l'utilisation du véhicule personnel ou des moyens de transport publics. Cet usage « intensif » de véhicule individuel de plus en plus important est aujourd'hui, à l'origine des sérieux problèmes environnementaux.

Pour analyser les conséquences des changements du point de vue socioéconomique, s'il est admis que l'étalement urbain engendre des enchainements positifs en termes d'emplois et de

³²⁸ Les distances étant rallongées du fait des diverses tentatives de contournement des bouchons.

revenus alors qu'en est-il des enchaînements en termes de durabilité, d'environnement et, de conditions de vie ?

L'émergence de grands projets urbains dans ALGER métropole devrait améliorer la qualité de l'espace ainsi que les conditions de vie des habitants. En effet, il est attendu de ces projets urbains, le soutien à la redynamisation³²⁹ des centralités existantes ou de leur renforcement selon les différentes échelles territoriales, sociales et environnementales dans le long terme. Et, cette dynamique des grands projets inscrite dans une démarche de collaboration des acteurs et, dans le respect des exigences du développement durable, devraient renforcer l'efficacité des apports des projets urbains.

Aujourd'hui, il est admis que des politiques cohérentes et intégrées basées sur une vision à long terme partagée, incitent entre autres, à planifier et à développer des aires urbaines pour le bénéfice de tous, à appliquer des méthodes durable de construction et de gestion des bâtiments, à choisir une mobilité durable, à préserver la santé des habitants des zones urbaines, à créer des économies locales conciliant emploi et préservation de l'environnement, à garantir l'existence de communautés stables et solidaires (équité et justice sociale), à contribuer à une amélioration globale des conditions de vie et de l'environnement...

Pourtant, leur réalité sur le terrain est toute autre : plus complexe, la ville est soumise à une fragmentation sociale et spatiale répartie sur plusieurs échelles affectant les dimensions spatiales, la morphologie urbaine ainsi que les structures sociales et fonctionnelles (Escolano Utrilla & Ortiz Veliz, 2005, p.3). Plusieurs facteurs peuvent provoquer une telle fragmentation dont la géographie et les caractéristiques physiques de la ville, le comportement et l'organisation des acteurs de la ville notamment, les décisions politiques, la dimension économique et le degré de l'évolution technologique, le niveau des revenus, les caractéristiques démographiques et culturelles de la population, les niveaux et cadre de vie...

Le recensement (RGPH³³⁰) de 2008 a permis de souligner les principaux critères notamment, la répartition de la population sur le territoire de la ville par rapport à la répartition des équipements de services pouvant être le siège d'une faiblesse ou d'un affaiblissement des relations sociales, politiques, économiques et, aussi entre quartiers ou portions de l'espace au sein d'une entité urbaine plus étendue. Dans ce cas, la fragmentation peut atteindre plusieurs domaines sur différentes échelles comme elle peut transformer voire bouleverser, l'habiter et les déplacements du quotidien de la population. Et, étant donné que ce concept de fragmentation est pluridisciplinaire alors, le domaine social et, celui de l'écologie, n'en sont pas exclus. Ainsi, la ville fragmentée ne fonctionnant plus en système unifié, prend la forme d'une mosaïque de fragments non coordonnés qui se juxtaposent les uns aux autres et qui bénéficient de niveaux de ressources collectives très différenciés au double plan de la quantité et de la qualité. (Donzelot, 1999; Paquot, 2002) (Séguin, 2011, p.69).

Et, l'occupation différenciée du foncier d'Alger ville et, métropole, l'extension du tissu urbain d'une part, par des sites d'habitat (licites et illicites) et, d'autre part, par l'émergence de grands projets urbains et structurants, donne naissance à de multiples fragments où plusieurs projets entrent en interaction. Des auteurs comme Donzelot (1999) en s'intéressant plus particulièrement, à l'espace résidentiel, évoquent les dynamiques de fragmentation qui prennent

³²⁹ Objectif fondamental de toute visée d'aménagement et d'urbanisme, dans la création de nouvelles centralités.

³³⁰ Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

la forme d'une atomisation résidentielle (régulée ou non) à des échelles fines. Cette atomisation résidentielle est basée sur la recherche d'affinités partagées au niveau du milieu résidentiel, la volonté de s'assurer un accès exclusif à des équipements (par exemple sportifs) ou la recherche d'un « entre soi » (Séguin, 2011, p.70). Toutefois, ces notions de choix et affinités méritent d'être nuancées dès lors qu'elles sont quasiment inapplicables dans des contextes de restriction de ressources financières et, de crises de logement en particulier, comme en a connu ALGER mais elles participent de ségrégation de type métropolitain !

Les fragmentations sociales et spatiales fortement liées, mettent en question la cohérence interne du projet urbain qui en principe, est réputé ajuster ses trois entités à savoir, la vision prospective, la stratégie d'action et, les opérations : *le projet urbain est alors, l'expression de la concrétisation sur le long terme, d'une vision décidée et choisie collectivement et, qui concerne l'avenir des citoyens d'une ou de plusieurs communes.*

Les projets urbains sur ALGER ville métropole (notamment, la grande mosquée, l'aménagement de la baie, la réhabilitation du centre historique, l'Opéra, ...), tous occupent des surfaces considérables du territoire, sont fondés sur une convergence d'intérêts qui vise le renouvellement de la ville au travers du développement ainsi que l'attractivité économique et résidentielle du territoire.

5.3.1- Phénomène de fragmentation à Alger, entre fonction, forme et répartition spatiale

Le SDAAM d'ALGER en la matière, précise ce qui suit :

Cette urbanisation à partir des années 1990, va connaître un rythme sans précédent provoquant des bouleversements radicaux dans l'espace de la ville. En cette période il y a eu la loi sur le foncier et la loi sur l'urbanisme, d'une part et d'autre part, les aménagements routiers et autoroutiers de la rocade Sud, l'autoroute de l'Est et les différentes pénétrantes ont constitué des supports pour une urbanisation nouvelle. Cette évolution correspond à l'explosion de l'habitat particulier individuel dans les nouvelles périphéries. (SDAAM p.481).

En effet, les bouleversements radicaux et l'explosion de l'habitat particulier individuel dans les nouvelles périphéries par les ruptures de rythmes et de codes générées, questionnent davantage les territoires et territorialités (internalisées ?³³¹ par les dynamiques de rupture avec « l'ordre établi » de tous types et natures exprimées durant la période considérée par le SDAAM ci-dessus, celle de la décennie noire) que l'espace où ces ruptures de rythmes et de codes sont respectivement, facteur explicatif et facteur accélérateur de processus urbains déjà, en marche avec leurs ségrégation, fragmentation, urbanisation tout azimut, ...

Aussi, aborder l'étude de la fragmentation urbaine sous plusieurs analyses s'est-elle imposée à moi. Ces analyses seront réalisées dans des contextes séparés afin d'illustrer la complexité des formes que la fragmentation urbaine peut prendre même si dans le contexte d'ALGER, les aspects liés à la population (en termes de croissance, déplacements, logements) demeurent les principaux facteurs pouvant augmenter ou diminuer le phénomène de fragmentation : à titre

³³¹ Cet aspect de la problématique gagnerait à être développé dans un cadre plus élargi.

d'exemple, le taux de croissance de la population et sa répartition sur le territoire de la ville ont évolué comme suit :

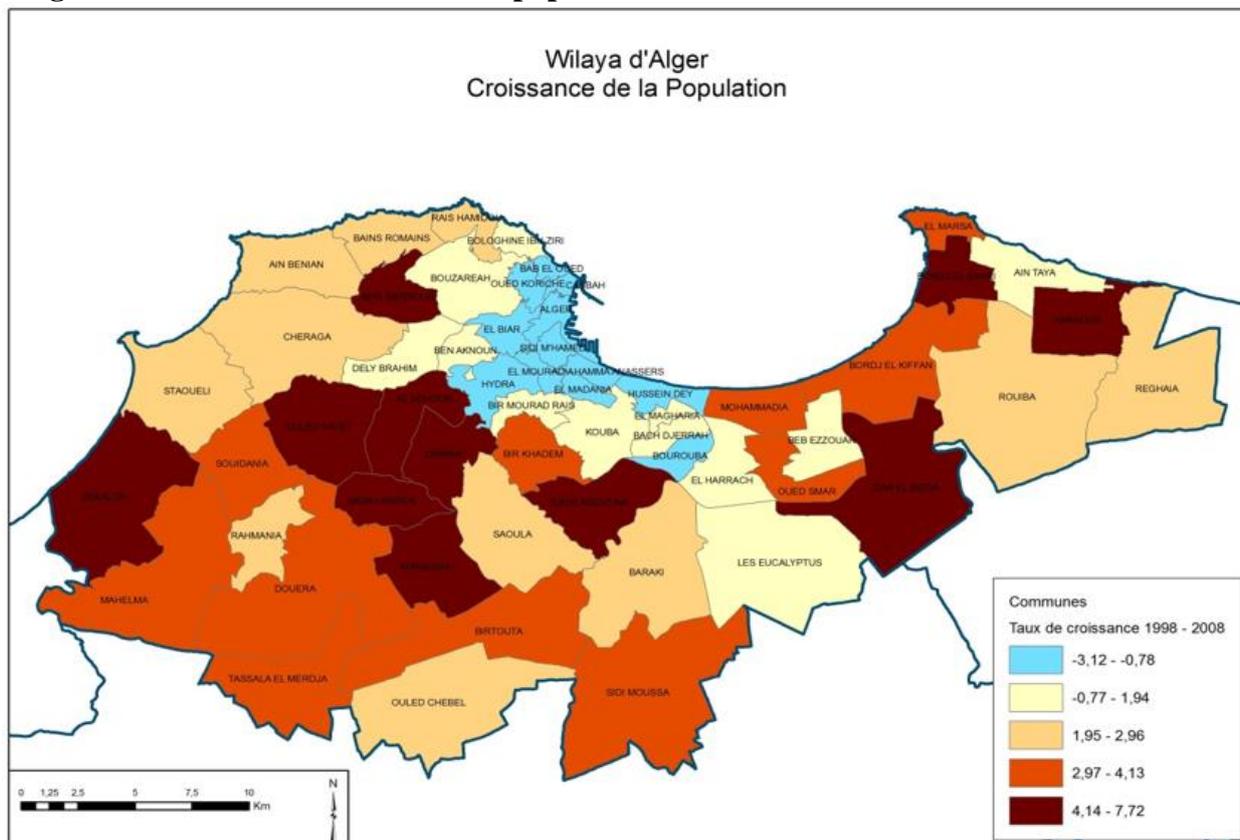
Taux de croissance de la population entre 1998 et 2008

	Population		Taux d'accroissement de la population
	1998	2008	1998/2008
Centre	377 392	258 463	-3,71
Péricentre	611 344	543 887	-1,16
1 ^{ère} couronne	863 128	1 030 115	1,78
2 ^{ème} couronne	710 176	974 431	3,21
Total			0,92

Source : Statistiques RGPH

Le taux de croissance négatif de la population traduit le déplacement progressif de la population du centre vers les communes de la périphérie. Et, la population continue d'augmenter sur les deux premières couronnes avec la périphérie ouest qui par la disponibilité de ressources foncières, conserve son attractivité et, reçoit en retour, un nombre plus élevé de population. Ces mouvements migratoires de population enregistrés sur l'échelle intercommunale durant la période 1998-2008, sont confirmés par le taux de croissance démographique d'Alger (0,92%) rapporté au taux de croissance national (1,8 %).

Figure 63: Taux de croissance de la population



Source : RGPH, représenté par Keltoum Saidani

Parmi les raisons du dépeuplement du centre-ville, peuvent être citées les principales :

- La saturation du centre-ville en termes d'émergence de fonctions tertiaires et administratives qui incitent les déplacements de personnes encouragées par la projection de nouveaux programmes de logements sur les communes périphériques.
- La densité des espaces centraux qui présentent des accessibilités réduites et un manque flagrant d'aires de stationnement,
- La vétusté et la dégradation du cadre bâti.
- Le départ de membres d'une même famille ayant bénéficié de nouveaux logements, ...

En guise de conclusion préliminaire et, de manière générale, peuvent être soulignés : Premièrement, les effets socio-spatiaux produits sur le territoire qui influencent le fonctionnement général de la ville, en particulier, au titre de l'intégration à l'espace urbain entre les communes du centre et les communes périphériques, liée au développement du centre par certains secteurs comme la santé, l'enseignement, le sport, ..., et,

Deuxièmement, de manière détaillée, sera abordée la fonctionnalité du territoire d'Alger métropole qui concentre l'essentiel des atouts de l'aire métropolitaine (activités industrielles, universités, infrastructures de transport, tissu entrepreneurial, sièges sociales et administrations) ainsi que les grands projets urbains les plus importants.

En matière d'effets socio-spatiaux produits sur le territoire,

Hormis l'agglomération algéroise, l'espace métropolitain périphérique n'est pas marqué par des centres urbains autonomes, mais par des centres qui assurent une continuité de la ville et, il s'agit : du côté Est, les agglomérations de Réghaia avec sa zone industrielle et, de Bordj El Kiffan à caractère mixte (habitations, services et commerces) ; au Sud, des agglomérations de Baraki et, de Gué de Constantine et, à l'Ouest des agglomérations d'Ain Benian et de Birkhadem.

De plus, ALGER ville inclut des pôles tertiaires qui sont des centres plus réduits. Ces centres locaux participent à l'activité de la région de l'aire métropolitaine algéroise : à l'Ouest d'Alger, Staouéli, Chéraga et Delly Brahim, au Sud, Saoula et Sidi Moussa et à l'Est, Dar El Beida, Ain Taya, Rouiba et Bordj El Bahri.

Et, le centre de la ville d'Alger a conservé sa valeur d'ensemble urbanistique et architectural et, concentre également, en sus des sièges sociaux des grandes entreprises nationales, un grand nombre de services spécialisés dont les transformations singulières des quartiers des hauteurs d'Alger notamment, les quartiers de Hydra et d'El Biar sont devenus les lieux privilégiés de la création d'activités de conseil et de services ainsi que celles des quartiers de constructions illicites de Baraki, des Eucalyptus et, ..., qui concentrent un nombre exceptionnellement élevé de grossistes et détaillants en électroménagers. Et, ces deux cas me permettent de souligner le caractère « résilient » de la singularité de ces deux nouvelles extensions qui ont transcendé leurs difficultés à fonctionner en tissus résidentiels au travers d'un fonctionnement en tissus économiques.

En matière de fonctionnalité du territoire d'Alger métropole,

Les migrations en provenance d'Alger métropole vers sa région métropolitaine ont conduit d'une part, à des formes de croissance à l'extérieur des grands centres urbains avec pour corollaire, une diffusion du bâti sur l'ensemble de la région sous forme de petites agglomérations et, d'autre part, sous forme d'un étalement en tache d'huile des deux pôles les plus importants (services et activités commerciales). De plus, certaines communes ont connu une tertiarisation progressive du fait non seulement, de la disponibilité des terrains (communes d'Ouled Fayet et de Kheraïssia) mais, aussi de la capacité de ces communes à adopter des stratégies de dynamiques économiques favorables à l'emploi diversifié (communes de Dar El Beïda et de Rouïba). (SDAAM Alger p.453).

Ces stratégies leur ont permis de concevoir des pôles attractifs autour des grands projets structurants (figure 65), tels que :

- 1) des pôles universitaires** avec les nouvelles facultés de médecine et de droit implantées respectivement à Saïd Hamdine et à Ezzïania,
- 2) les villes nouvelles** considérées comme fer de lance pour la métropolisation d'Alger, la ville nouvelle de Sidi Abdellah conçue pour devenir une future technopôle pour ALGER, spécialisée dans les technologies avancées de l'information, communication, formation et, de la recherche universitaire, (Sidi Boumedine & Signoles, 2017),
- 3) des grands projets touristiques** pour développer un tourisme à vocation balnéaire et d'affaires tel que les complexes hôteliers de Staouéli,
- 4) des pôles commerciaux** tels que le grand centre commercial de Bab Ezzouar ou celui de Chéraga et,
- 5) des pôles économiques** comme celui du quartier d'affaires de Bab Ezzouar.

La poursuite d'une progression régulière des activités tertiaires de haut niveau dans le centre-ville de l'agglomération algéroise génère un flux considérable de population de travail qui n'est pas résidente pour l'essentiel, mais dont l'influence, sur les moyens et voies de communication, est incontestable.

Les pôles attractifs indépendamment, de leur implantation, située dans certaines communes, génèrent des déplacements malgré les difficultés d'accessibilité et, la faiblesse de la couverture des moyens de transport collectif. Ces pôles favorisent la partie Est de la ville (figure 65) qui accueille majoritairement, des pôles industriels (dotés de leurs propres moyens de transport) comparée à la partie Ouest plus attractive sur la fonction résidentielle. Ces résultats qui rejoignent ceux des travaux d'E. Berezowska-Azzag réalisés en 1999 pour le compte de l'Agence d'urbanisme et d'aménagement d'Alger (Urbanis), expliquent l'intensification du véhicule particulier, générateur d'effets négatifs tels que la pollution, les congestions, la santé, ...

Figure 64: Synthèse de l'occupation du sol



Par Keltoum Saidani (2018)

La ville, d'une manière générale, est constituée d'un ensemble de fragments pouvant être homogènes et assurer une certaine continuité et fluidité dans l'accomplissement des fonctions urbaines entre les fragments, on parle alors, de *fragments solidaires* ou bien ils peuvent être un ensemble de fragments hétérogènes marqués par des ruptures et des discontinuités socio-spatiales alors, ils déséquilibrent le fonctionnement urbain.

Et, les principales composantes urbaines à l'origine du phénomène de la fragmentation sont : l'évolution démographique, la répartition des richesses, l'évolution de l'emploi/chômage, l'émergence du secteur tertiaire, la mobilité, la prospérité, la sécurité, l'environnement et d'une manière générale, le bien-être de la population et, sa répartition inégale sur le territoire, provoquent des différenciations spatiales.

En effet, pour ce qui est d'ALGER, ces composantes urbaines (en espace bâti avec habitations et équipements, ou espace non bâti, en réseau de voirie et espaces extérieurs), peuvent se traduire en entités fonctionnelles historiquement pertinentes comme le centre historique de la

Casbah ou bien, elles peuvent se traduire en entités spatiales géographiquement pertinentes créant ainsi, une dynamique urbaine.

« Les aires urbaines qui se façonnent sont plus ou moins peuplées, denses, polarisées. Mais elles présentent des caractéristiques identiques : les aires métropolitaines dilatent les agglomérations anciennes et s'étendent à plusieurs dizaines de kilomètres des grandes villes qui les ont suscitées ; les densités urbaines globales diminuent, mais les zones périurbaines se densifient ; le tissu urbain n'est plus continu mais fragmenté ; les zones bâties sont éparées, parfois entrecoupées de zones rurales ; les limites entre ville et campagne s'estompent ; des polarisations périphériques nouvelles se constituent, qui diminuent le poids du système radioconcentrique assez caractéristique des villes européennes anciennes » (Ascher 2003: 612-613). Repris par (Douay, 2007, p.45).

Parmi les objectifs de la mise en œuvre de projets urbains, figure la création d'équilibres territoriaux inscrits dans une perspective de cohésion sociale : ils sont recherchés au travers d'amélioration de la qualité de l'environnement urbain, d'incitations au développement économique et, de renforcement de la sécurité.

A ce titre et, pour rappel, toutes les procédures de mise en œuvre des projets urbains sont étroitement, liées aux comportements des acteurs de la ville donc, *tout conflit institutionnel est susceptible de se manifester sur le territoire et, d'engendrer une fragmentation socio-spatiale.*

Aussi de ce qui précède, *le territoire acteur d'Alger ville, métropole questionne la problématique posée, celle du comment s'opère cette dynamique territoriale et, les principaux leviers et modalités du processus de développement territorial :*

- 1- *Face une exposition à une fragmentation continue ?*
- 2- *Sa réorganisation en fonction des orientations du PDAU et autour de nouveaux réseaux, projets urbains, logements... ?*

Afin de répondre à ces questions, les principaux facteurs de la fragmentation sont analysés selon leurs problématiques :

En termes d'offres foncières et de coûts par commune,

Etant donné que la disponibilité de ressources foncières n'est pas seule, les prix des terrains peuvent aussi, influencer la répartition d'une population ayant ou souhaitant renforcer son capital immobilier.

Aussi, afin de renforcer ma base de données (mise en place en 2017), j'ai réalisé un sondage sur la problématique du terrain auprès d'agences immobilières afin de collecter les prix des terrains au m², sur l'ensemble des communes.

A titre indicatif, le sondage a fait ressortir les résultats suivants, synthétisés sous forme de d'une part, de tableau (ci-dessous) avec le prix des terrains par commune exprimé en dinars algériens et répartis en trois groupes, les prix supérieurs à 200.000DA, les prix compris inférieur à 200.000 et supérieurs à 90.000DA, les prix inférieurs à 90.000DA et, d'une localisation sur carte de la valeur foncière par commune, objet de la figure 66 :

environnement et sa situation administrative et juridique pouvant porter préjudice à la valeur du terrain et, le second niveau a trait à la situation de la commune par rapport au centre d'Alger ville et, à son degré d'accessibilité par rapport aux principaux axes :

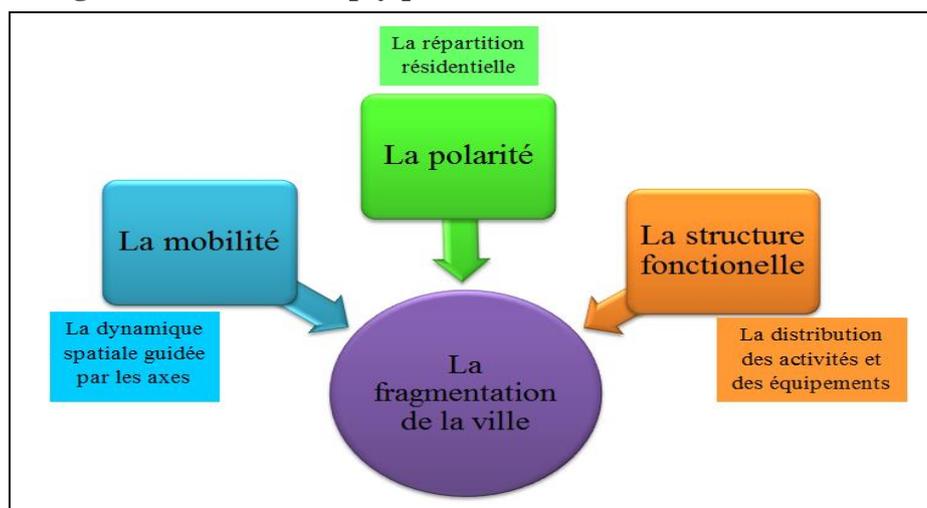
Ainsi, le prix de terrain selon la localisation et la situation du terrain, montre que :

- Les communes dont les terrains ont un prix au m² élevé variant entre 439 000 et 212 300 DA/m², sont : Hydra, Said Hamdine, Bir Mourad Raïs, Ben Aknoun, El Mouradia, Staouéli, Kouba, Delly Ibrahim, El Biar, Chéraga : la plupart de ces communes sont situées à l'ouest d'Alger ville. Ces quartiers résidentiels destinés à une population bien déterminée réputée pour son niveau de vie assez élevé (où cohabitent les populations bien installées par héritage et, celles issues de milieux d'affaires ou diplomatiques notamment...).
- Les communes du centre-ville, dont les terrains n'affichent pas les prix les plus élevés du fait de la saturation de l'espace qui affaiblit la valeur des terrains qui reste faible comparée à la valeur des terrains des communes de l'ouest de la ville.
- La valeur des terrains dans les communes de l'ouest est plus élevée à celle des communes de l'Est et, d'une manière générale, plus on s'éloigne du centre-ville en allant vers l'est ou vers le sud-ouest, plus la valeur baisse sauf pour la commune touristique de Zéralda.

Le prix du terrain indique l'influence des données socio - professionnelles,

Etant donné que la valeur des terrains oriente la répartition de la population sur le territoire, il est donc, nécessaire de compléter l'analyse par les données socio - professionnelles. Comme le développement de la ville dépend des activités urbaines économiques de la population résidente et, que ces activités se déploient sur un espace dont une partie est bâtie et, une autre est constituée du réseau de communication définie par la mobilité alors, la représentation de ces activités est spécifique à chaque ville et, la superposition de ces activités définit la structure et, l'image de la ville. (figure 67).

Figure 66: Fragmentation selon triptyque "Mobilité- Polarité- Structures fonctionnelles"



Par Keltoum Saidani

La même logique d'analyse utilisée pour la fragmentation socio-spatiale sur Alger ville, est utilisée pour traiter la *dynamique spatiale guidée par les axes* car l'impact du pouvoir des réseaux, de leurs acteurs et usagers, est de plus en plus important. *Ainsi la fragmentation urbaine serait lisible dans les coupures du tissu urbain, coupures opérées par les autoroutes et voies rapides, par les voies ferrées. Ces réseaux de communication qui unissent et lient des villes et des quartiers, divisent aussi, à d'autres échelles. Ces coupures isolent certains quartiers par rapport à d'autres, compliquent les itinéraires, engendrent un sentiment d'isolement, de mise à l'écart chez les résidents: tel est effectivement le cas de nombreuses cités d'habitat social situées en périphérie de banlieues lointaines et la fragmentation physique contribue alors à l'accentuation de processus de fragmentation sociale* (Rhein & Elissalde, 2004, p.119), les différentes polarités de la ville ainsi que les structures fonctionnelles.

Ainsi, la fragmentation est un phénomène urbain qui se construit à partir de la rencontre des aptitudes de mobilité de ses acteurs, par rapport à la diversité des fonctions destinées à ces acteurs et, les sites d'habitation recevant ces acteurs.

Les trois critères sont développés de manière qualitative afin de comprendre ce phénomène urbain basé sur une représentation quantitative de l'espace « gravé » sur le territoire d'Alger ville, métropole.

5.3.1.1- Dynamique urbaine guidée par les axes

« Les déplacements des personnes, des biens et des idées sont au cœur des changements globaux qui touchent l'ensemble des domaines de la vie économique, politique et sociale. La croissance de la mobilité se traduit également, dans les problèmes de cohésion sociale et spatiale inédits, ainsi que des problèmes de gestion cognitive de l'information et une multiplication des lieux de friction et de confrontation ». (V. Kaufmann 2014, p.13).

L'organisation du territoire est basée sur, par et autour des réseaux et, leur configuration spatiale reflète l'organisation du territoire. Le réseau est propre à chaque ville et peut être identifié suivant ses formes, ses sens et ses directions et par conséquent, l'organisation de l'espace informe sur les stratégies appliquées à la ville. D'après Faith Strelec 2011, et, Kaufman 2014 cité par (Mezoued & Letesson, 2018), les centralités font partie des éléments qui permettent de réorganiser les villes contemporaines, en termes de transport,

Qu'en est-il d'ALGER depuis l'installation des nouvelles infrastructures comme le tramway ou le métro ?

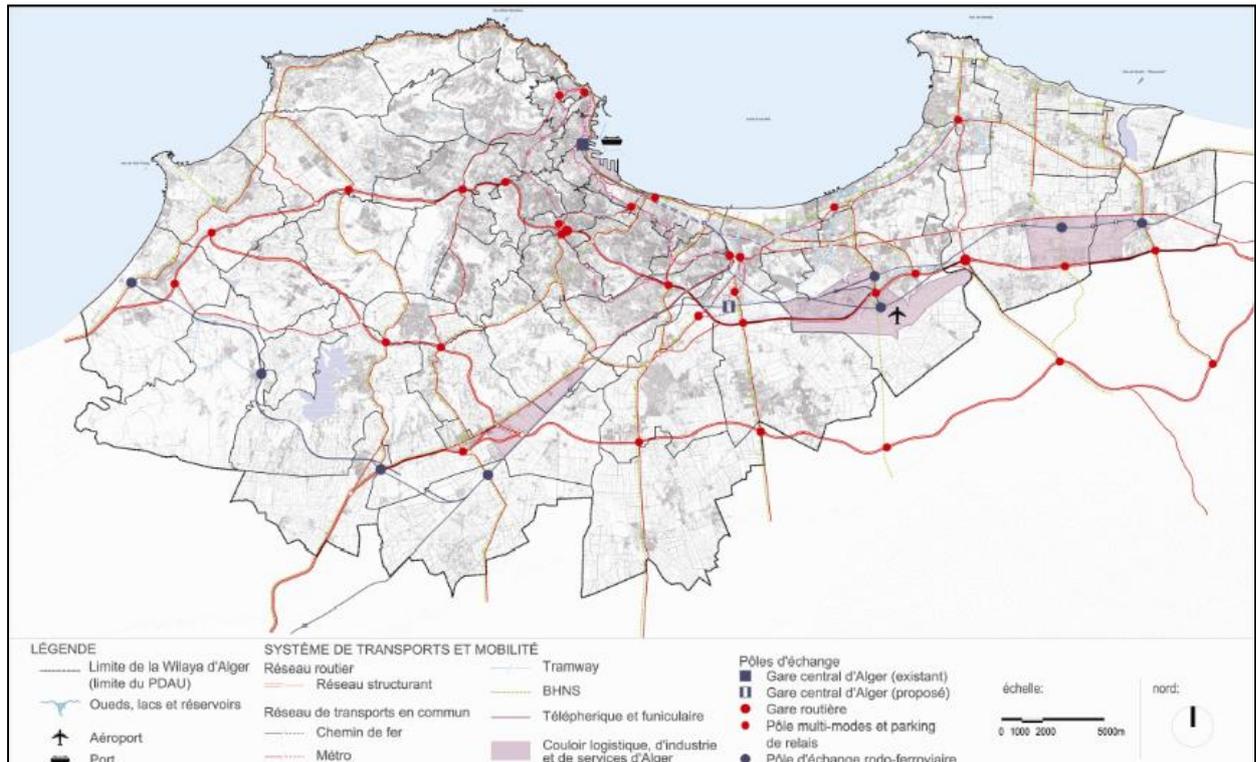
En termes d'isolement physique, étant donné que les réseaux permettent d'unir et de lier des quartiers voire des villes tout comme ils peuvent fragmenter la ville en isolant des quartiers et leurs résidents de l'ensemble de la ville : de par ces caractéristiques, les réseaux participent de l'isolement physique pouvant conduire à l'isolement social.

Les axes et les réseaux de voirie peuvent constituer des ruptures morphologiques tout en assurant les liaisons physiques et paysagères entre les fragments. Et, la délimitation des réseaux dépend des relations de fréquentation des équipements, des services et des commerces,... si bien que des géographes utilisent les réseaux pour déterminer le découpage de la ville et, pour

d'autres, ce sont les réseaux eux-mêmes qui constituent les supports de discontinuités spatiales ou de barrières comme celles engendrées par les voies ferrées, les autoroutes (Kaddouri, 2004, p.16).

Les accès à Alger métropole sont divers : les accès par air via ses deux aéroports (national et international) desservant la ville puis, par mer via le port d'Alger, et enfin par terre par le biais d'un important réseau routier et, autoroutier périurbain adossé à un projet national d'autoroutes Est-Ouest permettant de rapprocher la wilaya d'Alger des villes de l'est et de l'ouest. (figure 68).

Figure 67: Système de transport et mobilité



Source : PDAU

Les axes desservant les différentes zones de la ville, se sont développés en fonction des contraintes géographiques du site et, aussi de la densification du tissu urbain depuis le centre historique de la ville d'Alger au tissu urbain très compact. Et depuis l'indépendance, cette densification s'est progressivement intensifiée du fait de la spéculation sur les terrains.

Puis, l'extension du réseau se déploie plus aisément, sur la partie Est de la ville, simplifiée et encouragée par une topographie plane et, un accès facile contrairement aux quartiers situés sur les hauteurs de la ville notamment, Kouba, Hydra, El Biar, où l'accessibilité demeure difficile.

Selon les services de la wilaya d'Alger (2016), le réseau routier est constitué de :

Longueur totale du réseau (kms) : <u>2551</u>	Densité routière (Km/Km²) : <u>2,14</u>.
Autoroutes (kms) : 171	Routes voie express (kms) : 171.
Routes double voie (kms) : 261	Routes nationales (kms) : 318.
Chemins de wilaya (kms): 254	Chemins communaux (kms) : 1376.

Les orientations successives des instruments d'urbanisme depuis l'indépendance, ont imprimé l'orientation de l'extension du tissu urbain vers l'Est de la ville où l'espace est plus dégagé, par l'introduction des fonctions industrielles et résidentielles liées à l'habitat collectif puis, par l'émergence de l'habitat pavillonnaire autour du centre de la ville et, sur les hauteurs mal desservies par le réseau de circulation existant, créant des engorgements de la circulation routière issus d'étranglements en lien avec la topographie de la zone.

La mise en place des zones industrielles de Rouïba et Réghaia proposées à l'origine, dans le cadre du plan de Constantine de 1959, a été suivie par la mise en place de grands ensembles d'habitat collectif formalisée par des ZHUN sur les communes de Bab Ezzouar, Dar El Beida, El Magharia, Bachdjarah...et, confirmée par le *découpage administratif de 1984*. Et, c'est à partir de ce moment que l'agglomération d'Alger connaît le basculement de sa centralité démographique vers l'Est.

De ce fait, le réseau de circulation prenant les directions de l'habitat, assure la continuité depuis le centre vers l'Est de la ville et, donne naissance à plusieurs espaces intervenant sur la mobilité de la population et, des activités dans la ville. Néanmoins, des discontinuités et des ruptures du réseau sont repérées sur l'axe centre-sud de la ville et celui du centre-ouest de la ville (Safar Zitoun, s. d.-a). Et, la transformation de la rocade de contournement Ben Aknoun - Dar El Beida (mise en service dans les années 1980) en une importante voie de circulation, a encouragé l'accessibilité vers sa partie sud et, en retour à faciliter son urbanisation.

A titre indicatif, l'évolution de la superficie urbanisée et de son mode de division, selon l'évolution de la rocade Ben Aknoun - Dar El Beida se présente comme suit :

- En juin 1987, cette rocade divisait la superficie urbanisée de la ville d'Alger pour l'essentiel, les 3/4 sur son versant nord et 1/4 seulement sur son versant sud ;
- En 2000, cette rocade divisait les 229,12 km² de superficie urbanisée en parts relativement équivalentes : 54,3 % pour le versant nord et 45,7 % pour le versant sud ;
- En 2008, plus de 60 % des 313 km² de la superficie urbanisée se situe désormais, sur le versant sud de cette rocade de « contournement ». Les mêmes tendances fortes de 3,99 % de progression annuelle des superficies urbanisées, taux supérieur au taux de croissance démographique de 1,5 % observé durant la période 1987-2008, conduisent donc à un renversement des équilibres antérieurs (Safar Zitoun, s. d.-a).

En résumé, de plus en plus dense, le réseau de voirie de la wilaya d'Alger constitue la base de la mobilité tant en véhicule privé qu'en transports en commun. Et, de manière générale, le secteur des transports a connu une forte croissance en matière d'infrastructures et d'équipements et, en offrant une bonne accessibilité aux zones d'activités, il encourage un trafic intense dans la wilaya avec son lot d'embouteillages.

A l'instar de la concentration du peuplement et des activités dans la frange littorale, les réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires sont très denses. Le réseau routier a connu d'énormes projets engendrant de remarquables mutations notamment, avec l'introduction de nouvelles technologies comme le tramway et le métro d'Alger.

La notion de fragmentation socio-spatiale ne se mesure pas en nombre comme la densité de la population sur une unité de surface car la fragmentation socio-spatiale ne dépend pas

directement de la proximité du domicile : la population exerce ses activités quotidiennes quel que soit la distance ce qui fera dire à V. Kaufmann : « *On peut tout à fait imaginer une ville fortement ségréguée au plan des domiciles, mais dont les habitants sont très mobiles dans la vie quotidienne au sein de leur agglomération, y compris parmi les catégories sociales défavorisées, et qui donc se côtoient et se mélangent entre catégories de population* ».

5.3.1.2- Polarités

La fragmentation prend tout son sens écologiquement, socialement et, aussi au niveau résidentiel avec l'émergence de nouvelles formes qui modifient profondément l'habiter et les déplacements du quotidien (Mazurek, & Robles, 2016, p.54).

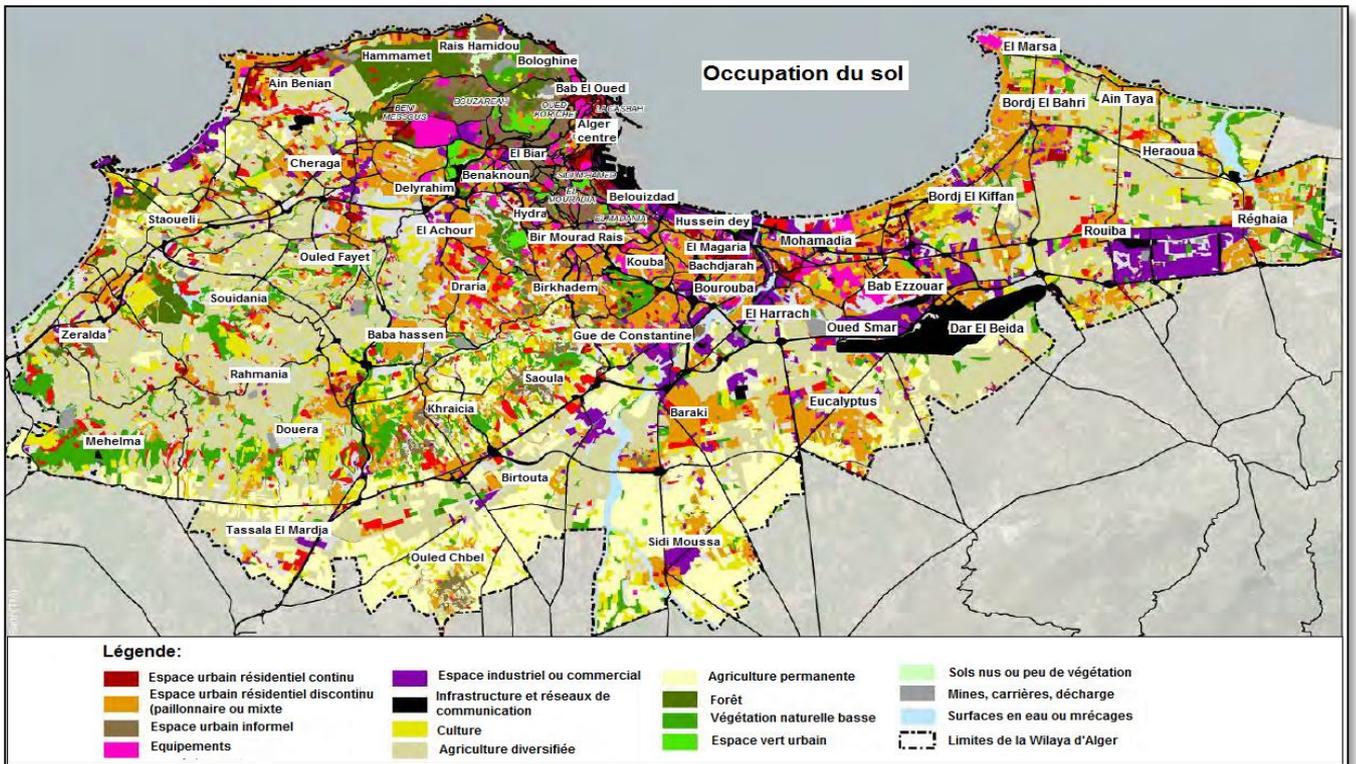
Et, ALGER détient la majorité des activités économiques de services, notamment :

- (i) Plus de la moitié de la capacité régionale d'hébergement hôtelier, 05 hôtels classés (Mercure, Hilton, Sofitel, l'Aurassi...) 08 centres commerciaux, 21 banques et 19 assurances ;
- (ii) La majorité des infrastructures de l'enseignement supérieur ; 02 universités, 06 facultés, 12 écoles supérieures ;
- (iii) Plusieurs projets urbains sont en cours de finalisation, comme : le Business Centre et la Grande mosquée d'Alger à Mohammedia, le réaménagement de la baie d'Alger, le Parc des Grands Vents, Parc métropolitain de Baïnem, la réhabilitation et sauvegarde de la Casbah d'Alger...

ALGER non seulement, domine et commande l'espace métropolitain sur un rayon d'environ 100 Km (en intégrant tous les projets futurs de l'aire métropolitaine) où se concentrent les pôles économiques et les principaux réseaux mais aussi, ALGER accumule l'essentiel des activités industrielles et les plus importantes universités du pays ainsi que des infrastructures de transport.

En effet, le principal pôle urbain d'Alger était organisé autour de zones à caractère industriel comme les agglomérations de Rouïba-Réghaïa et, les économies agricoles, industrielles et tertiaires modifient progressivement et en profondeur, l'organisation de l'espace algérois hérité puisqu'à titre indicatif, 50% des créations d'entreprises sur Alger dont le 1/3 des entreprises créées, se retrouve à l'Est d'Alger et, en termes de commerce, 47% des salariés sont de la région Est d'Alger (figure 69. Occupation des sols).

Figure 68: Occupation du sol (2012)



Source : (Egis, Eau 2012, p.9)

De manière générale, les principales caractéristiques en termes d'occupation des sols se présentent comme suit :

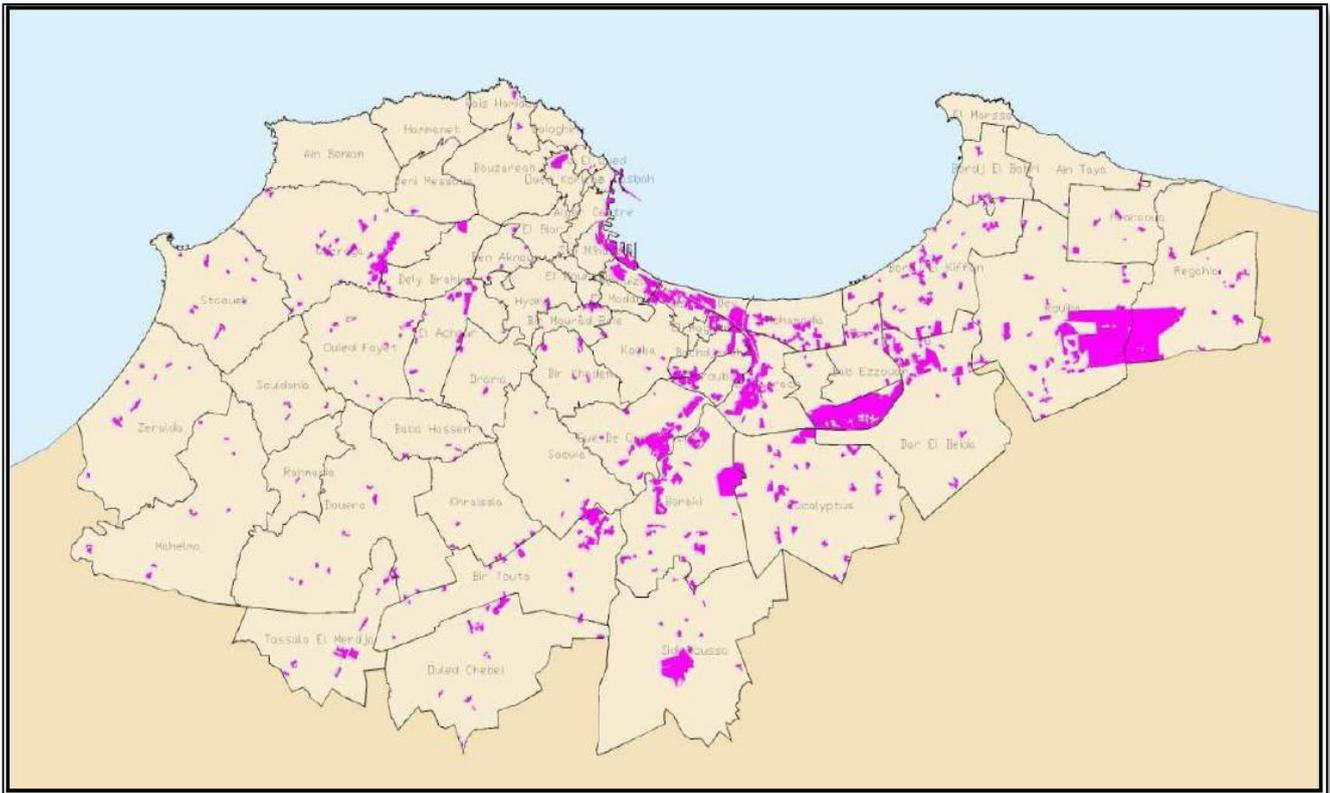
- A l'Est, une dominante industrielle autour de Rouiba - Réghaia (855 ha), Oued Smar (366 ha), El Harrach (103,75 ha). Les zones d'activité les plus importantes sont, le quartier d'affaires de Bab Ezzouar (70 ha), et Soudania (31,84 ha)

Les pôles d'activités économiques comprennent les zones d'activités industrielles, les pôles de services et les centres d'affaires (figure 69). Et, cette implantation industrielle liée principalement, à la proximité du port, se caractérise par une concentration des activités économiques dans un rayon de 50 km autour d'Alger et, par la polarisation, des populations et activités, accentuant la pression sur toutes les ressources.

Les zones industrielles ont été créées comme « *des espaces destinés à recevoir les projets industriels publics dans un cadre organisé, proches de réservoirs de main d'œuvre et des utilités nécessaires* ».

Cependant en Algérie, la distribution des zones industrielles et des activités (figure 70) n'est pas uniforme car elle résulte, à la fois, des conditions géographiques du pays et des décisions prises concernant des investissements, au début de l'indépendance (selon les encours, les besoins et nécessités de rattrapage de l'héritage). Ainsi, le taux d'occupation des zones industrielles avoisine déjà les 90% à Alger, soit plus de 10% au-dessus de la moyenne du pays. Et, le peu d'espace libre pourrait devenir problématique dans un futur proche, au cas où de nouvelles solutions ne seraient pas trouvées. (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.135).

Figure 69: Zones d'activités industrielles



Source PDAU

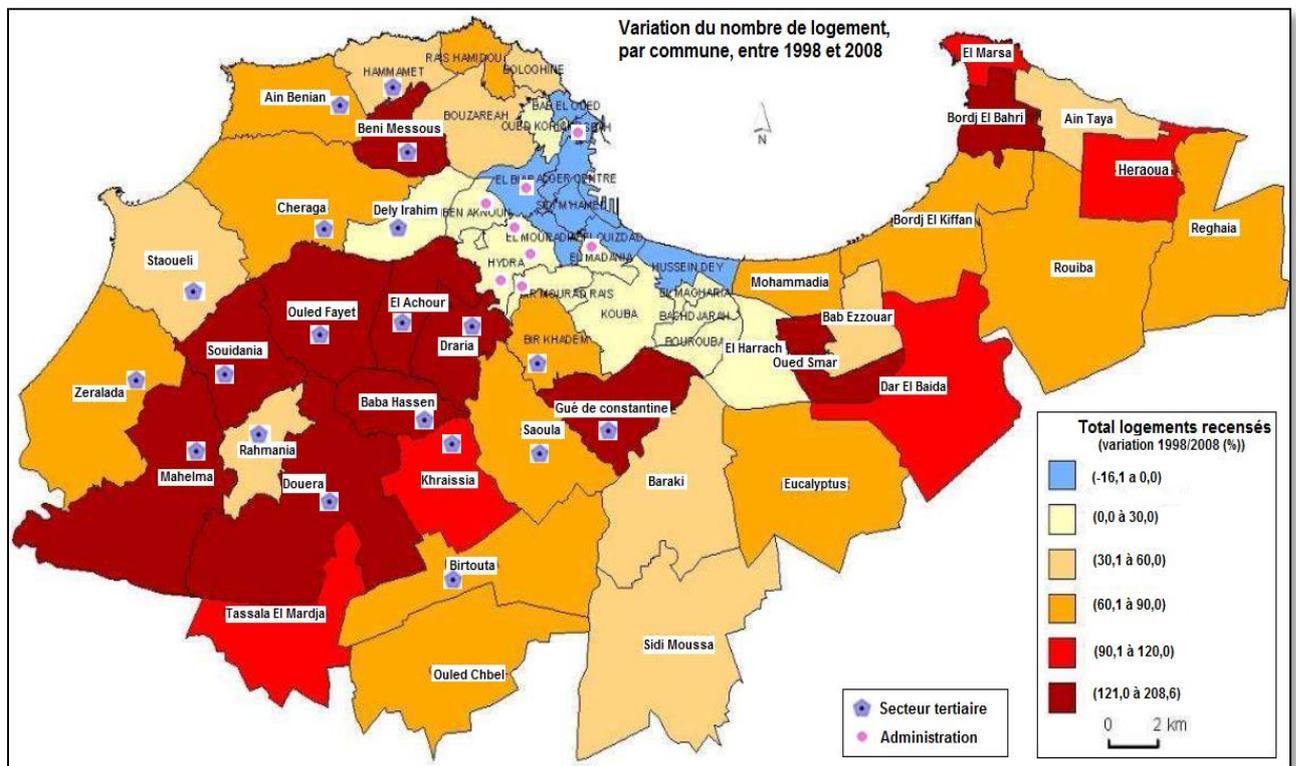
- A l'Ouest, sur le Sahel, une dominante tertiaire, la ville a connu une recomposition spatiale et, un déclin de la population : la fonction résidentielle est remplacée par une fonction économique associée très fortement, au secteur tertiaire. Le développement des activités tertiaires a commencé à se multiplier depuis le milieu des années 1980, correspondant au début de la mise en place de l'économie du marché en Algérie.

La périphérie ouest présente un milieu favorable et plus résidentiel pour développer le tertiaire par rapport à la partie Est de la ville qui continue à exprimer les caractères industriel et agricole.

La partie Ouest de la ville connaît un développement de nouveaux centres d'urbanisation où l'habitat et le secteur tertiaire supplantent progressivement, le caractère agricole et rural de la zone du fait notamment, de la disponibilité d'espaces permettant la construction de logements et, les réseaux associés, requis ainsi que de la proximité de grands axes routiers permettant la connexion avec le centre et la Rocade Sud (axe entre El Achour, Draria et Baba Hassen et le long de la Route Nationale 36) (figures 71 et 72).

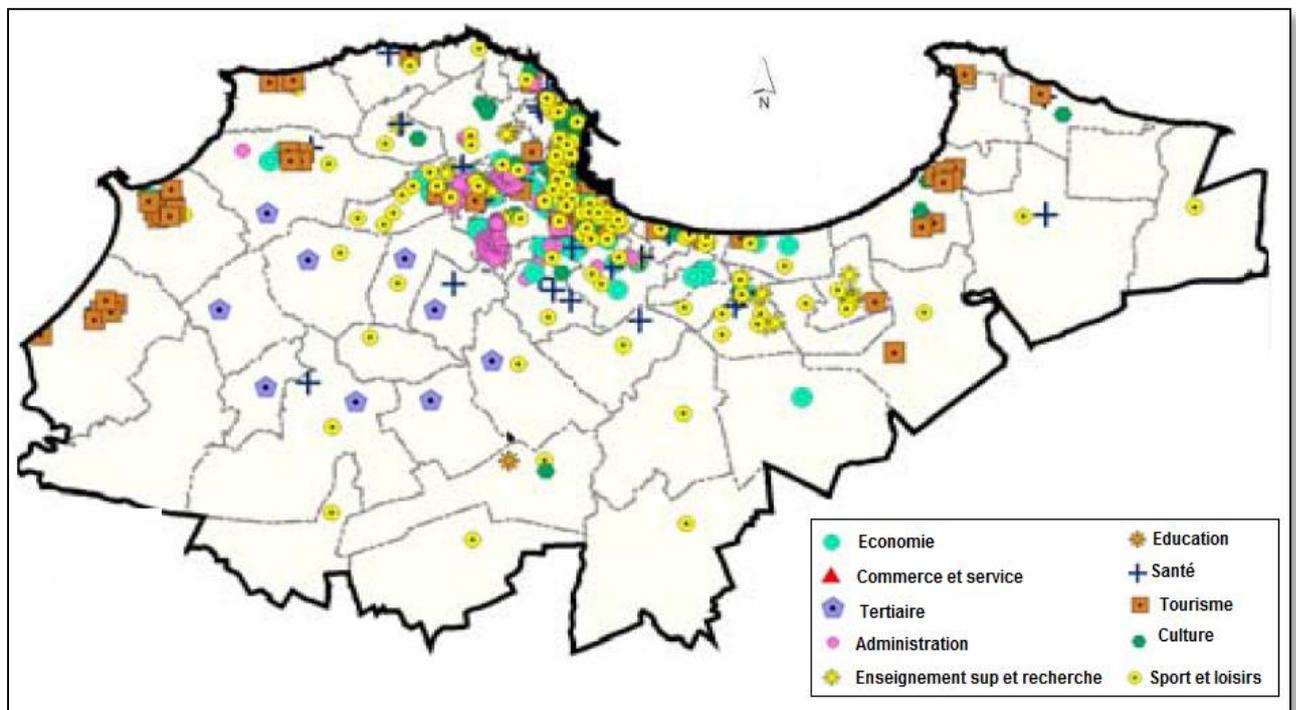
La construction de logements dans le cadre des différents programmes s'est axée principalement sur les communes périphériques, par le fait qu'elles ont une plus grande disponibilité de l'espace et le fait qu'il est impossible de réaliser des programmes de logements dans les communes du centre faute de disponibilités foncières (Souiah, 2002). Dans certains cas, ces programmes sont des relogements des habitants du centre de la Wilaya (Sidi Boumedine, 2002). (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.135).

Figure 70: Variation du nombre de logement par commune/ secteur tertiaire/ administration



Données RGPH 2008, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Figure 71: Répartition des secteurs

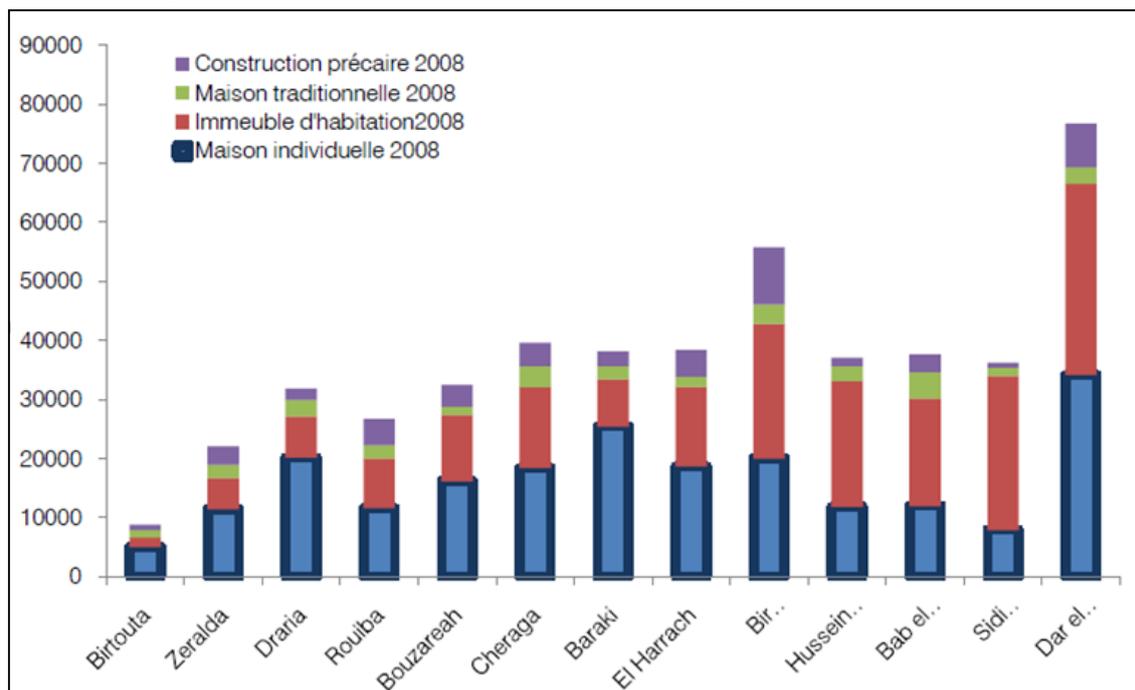


Source : CNERU, IAU/IDF 2010, (actualisée 2015)

- Au Centre, sur la Mitidja centrale, des fonctions mixtes. Dès lors, qu'une répartition inégale des populations et des logements est perçue sur le territoire de la wilaya et, constitue une des causes de la tertiarisation des zones proches du port d'Alger, le renforcement du rôle économique des communes du « centre historique » d'Alger aux dépens de la fonction résidentielle qui s'est déplacée progressivement, du centre vers les communes limitrophes notamment, celles vers l'ouest.

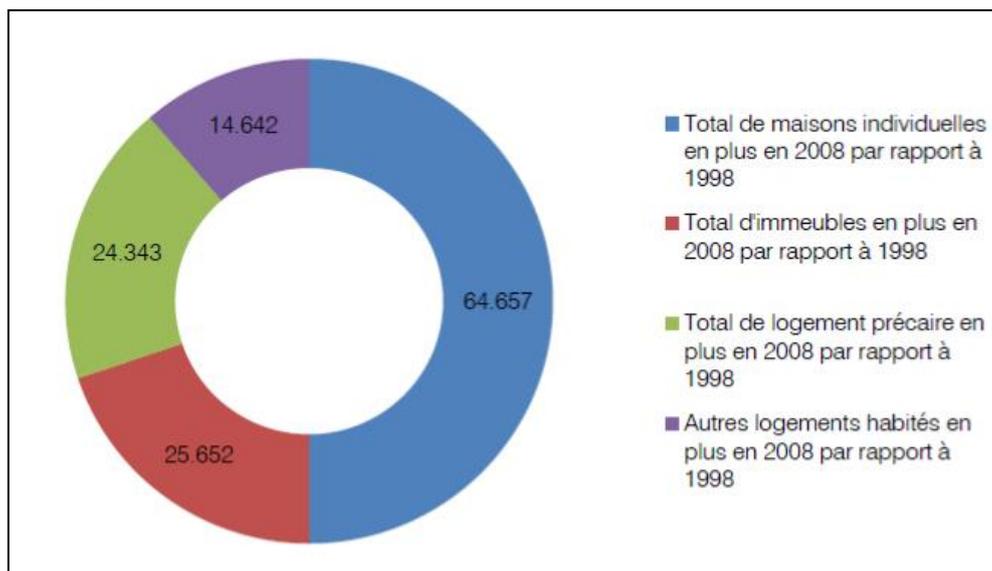
Ainsi, la mise en exécution des programmes de logements publics sur des espaces « disponibles » se trouvant dans la périphérie du centre « tertiarisé » visait à satisfaire la demande de logements d'une part, des populations immigrées de l'intérieur (sud) et du centre et, d'autre part pour les populations dont la demande n'a pas été satisfaite. Ces populations ont pu construire leurs propres habitations sous deux formes : *la première*, sous forme de maison individuelle construite sur des terrains libérés par les communes, dont une partie s'est étalée de manière inégale sur le territoire de la wilaya correspondant à 50% du total des logements habités en 1998 ; *la deuxième*, sous forme d'habitat précaire et illicite, construit par des populations « pauvres » concentrées avec une forte présence associée aux installations industrielles comparativement à la faible présence de logement à usage professionnel implanté sur les communes de Rahmania, Gué de Constantine, Oued Smar, Tessala El Merdja, Rouiba, Ain Benian et Béni Messous.

Figure 72: Répartition des logements habités selon le type de construction par C.A



Source RGPH 2008/PDAU

Figure 73: Type de logement entre 2008 et 1998



(Logements en 2008 en plus par rapport à 1998)

Source RGPH 2008/PDAU

Dans cette section, seront abordées les polarités du point de vue de la géographie des fonctions urbaines liée à l'habitat en prenant en considération la répartition spatiale du logement en rapport avec la population, en termes de quantité et de qualité sur différentes échelles dans l'espace et dans le temps. L'analyse s'appuie sur une évaluation de la situation en termes de dynamiques du logement, sur la base des données statistiques du RGPH et, celles rendues disponibles de la Direction du logement d'Alger.

Le logement est aujourd'hui, une question essentielle et un objectif prioritaire des politiques d'aménagement du territoire voire des politiques générales. Au sein de l'habiter (confluent et refluant), les pratiques et les anxiétés des citoyens, le logement demeure la locomotive du développement mais les acteurs de la ville du niveau de la puissance publique sont plus attentifs aujourd'hui aux effets puissants ségrégatifs voire discriminants dans leur capacités d'influence sur les politiques urbaines d'une ville.

Alger a connu une expansion exceptionnelle du logement dans la wilaya ces vingt dernières années mais, avec la persistance d'une répartition hétérogène du logement sur le territoire : la densité de population est accompagnée par la densité de l'habitat (nombre de logements par km²) dont les écarts sont très importants entre les valeurs dans les circonscriptions administratives (CA) du centre et dans les CA de la périphérie, avec un minimum de 150 logements par km² à Birtouta et un maximum de 4870 à Sidi M'Hamed (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015).

Après l'indépendance, la croissance démographique dépassant la croissance du parc logement, a conduit à une surcharge des logements (TOL³³² : 8.9 en 1987), puis entre 1987 et 2008 un effort considérable est consenti dans le renforcement du parc logement traduit par la baisse du TOL a : 5.8 en 2008 et, le RGPH³³³ de 1998 indique une diminution de la population résidente dans les communes du centre et, une augmentation de la population dans les communes

³³² TOL : taux d'occupation du logement.

³³³ RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

périphériques. Ces résultats sont confirmés par le recensement de 2008 : l'expansion du parc logement durant la décennie 1998-2008 (le nombre de logements est passé de 435.605 à 627.188) et, en 2015 sur la base des données statistiques relatives à l'habitat fournies par les services de la Wilaya : (i) le parc total de logement serait de 646 560 unités soit un TOL de 5.08 personnes par unité pour une population de 3.1 millions d'habitants et, (ii) la situation de l'habitat au niveau de la wilaya d'Alger répartie sur ses daïras³³⁴ et, selon les différents types (individuel, collectif / semi collectif, précaire) est présentée ci-après:

Daïra	Communes
Bab El Oued	Casbah - Bologhine - Oued Koriche
Baraki	Baraki- Eucalyptus- Sidi Moussa
Bir Mourad Rais	Bir Mourad Rais-Birkhadem-Hydra-Gué de Constantine-Saoula
Birtouta	Birtouta- Ouled Chebel - Tessala El Merdja
Bouzaréah	Bouzaréah-El Biar- Ben Aknoun
Chéraga	Chéraga- Ain Benian- Delly Ibrahim- Ouled Fayet-
Dar El Beïda	Dar El Beïda- Bordj El Bahri- Mohammedia- Bordj El Kiffan- El Marsa- Ain Taya
Draria	Draria- Douera- Khraïcia- El Achour- Baba Hasan
El Harrach	El Harrach- Bourouba- Bachdjarrach- Oued Smar
Hussein dey	Hussein Dey- El Magharia- Belouizdad- Kouba
Rouïba	Rouïba- Reghaïa- Harraoua
Sidi M'hamed	Sidi M'hamed- El Madania
Zeralda	Zeralda-Mahelma-Staoueli-Rahmania-Souïdania

L'étalement de la ville d'Alger qui se manifeste tant sur le spatial que sur le social crée différentes formes urbaines hétérogènes :

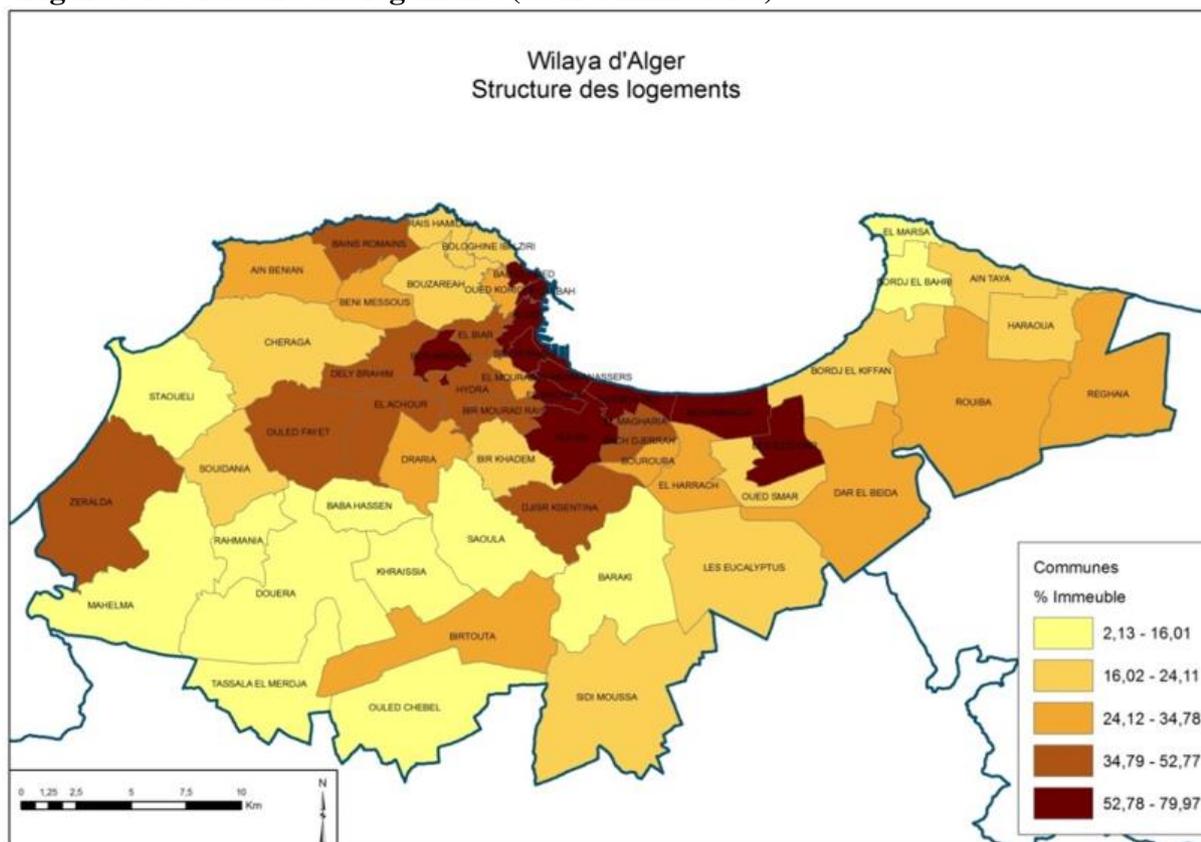
- 1- Une forme basée sur l'habitat individuel type villa, cette composition est remarquable sur les communes du centre (Hydra, Ben Aknoun, Kouba,) puis sur les communes de l'ouest (Delly Brahim, Ouled fayet, El Achour) abritant une population d'un niveau social supérieur³³⁵.
- 2- La seconde forme basée sur l'habitat collectif, est la forme d'habitat la plus répandue sur le territoire avec un taux d'équipements limité, abritant une population de classe sociale moyenne : cette composition s'exprime de diverses manières sur le territoire.
- 3- La troisième forme basée sur l'habitat informel, présente des précarités et elle est dispersée sur le territoire d'une manière hétérogène.

L'assemblage de ces formes urbaines, sous les orientations des instruments d'urbanisme, donne une composition urbaine hétérogène, ainsi que la localisation des projets de type urbain sur le territoire de la ville qui de mon point de vue ne peut pas répondre à la logique d'une cohérence urbaine.

³³⁴ Daïra : aussi connue sous circonscription administrative (CA) regroupant un certain nombre de communes.

³³⁵ Classe d'intellectuels et cadres supérieurs remplacée depuis la décennie noire par une « classe de l'argent »

Figure 74: Structure des logements (taux d'immeubles)



Données RGPH 2008 compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

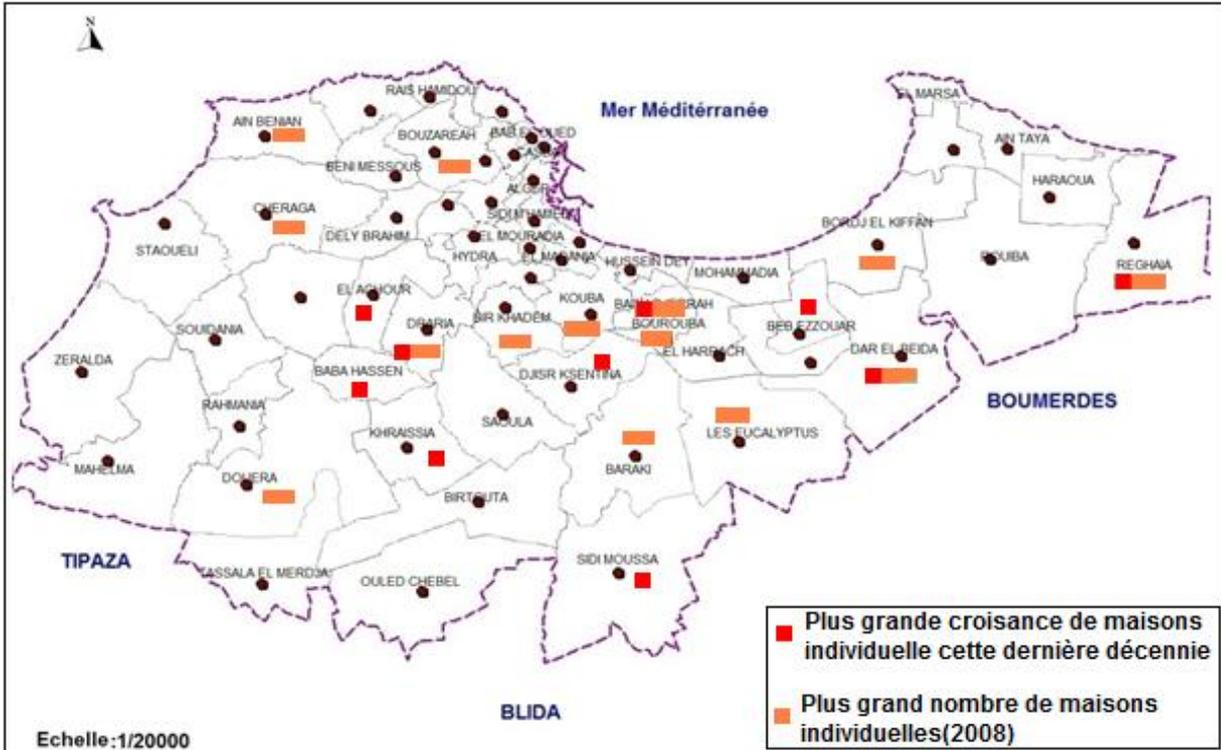
Les différents taux sont : Taux d'occupation de logement (TOL) hab. /logt : 5,08 ; Taux de précarité des logements : 5,7% ; Taux d'occupation par pièce (TOP) hab. /pièce : 1,7 ; Logements précaires à éradiquer : 37 000 unités. (Source wilaya 2016)

Toutes les programmations quinquennales et réalisations des programmes de logements de 2000-2004, 2005-2009 et 2010-2014 visaient à faire baisser le *taux d'occupation par logement au-dessous de 5*.

Cependant, avant de poursuivre l'analyse, il me paraît nécessaire de définir tout d'abord, les types de logements, le comment de leurs répartitions sur le territoire d'ALGER et, à quelle population ils sont destinés : cette étape préalable est nécessaire car elle éclaire l'analyse conjoncturelle de la répartition spatiale, du phénomène intercommunal de migration de la population, de ses rassemblement et/ou dispersion, Elle l'est d'autant plus que d'une part, une répartition quantitative et qualitative des logements par rapport à la répartition des projets urbains reste une complexité socio-urbaine issue de l'impact des politiques urbaines mises en œuvre sur le territoire (sa traduction spatiale renvoyant au déclasserement de certaines populations) et, d'autre part, de nombreuses analyses économiques ont déjà, démontré la faible capacité régionale à transformer l'augmentation du PIB en un accroissement du bien-être social³³⁶.

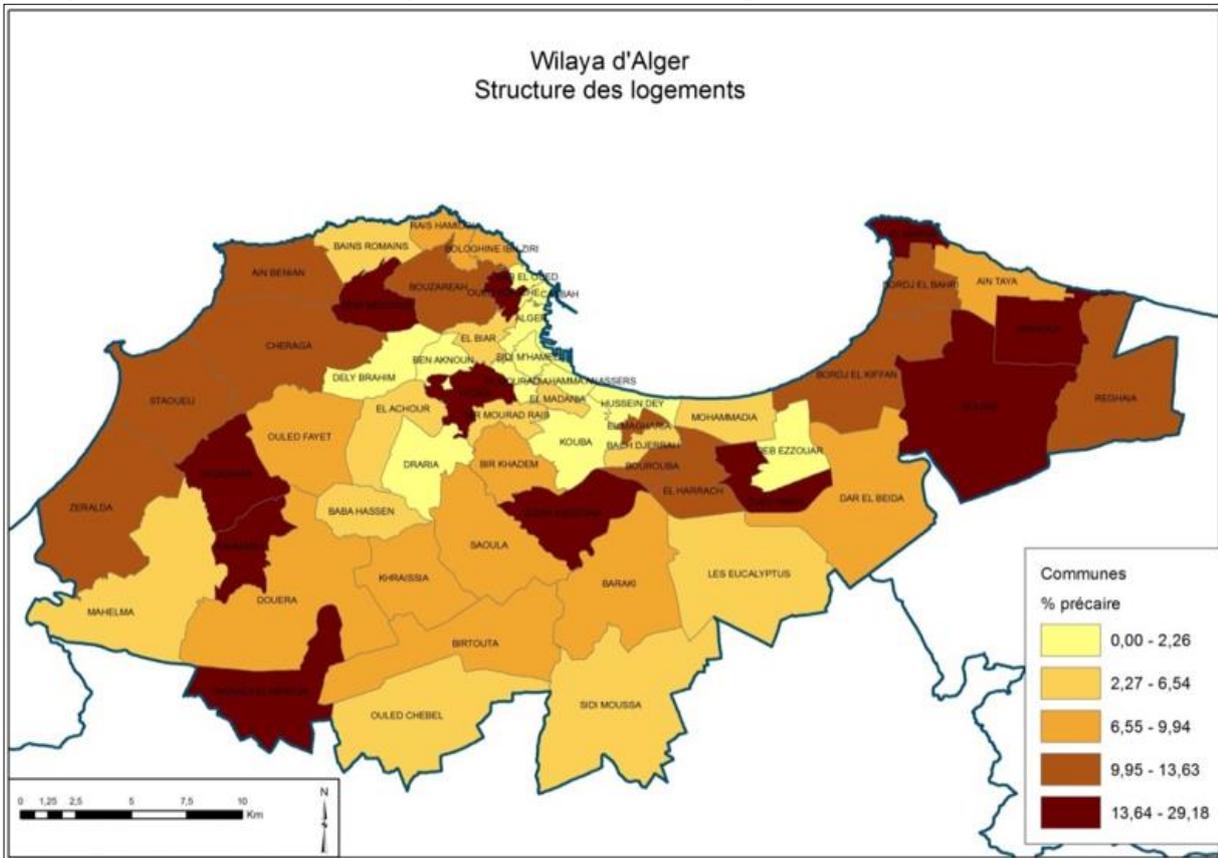
³³⁶ Une amélioration globale est observée mais elle n'est pas suffisante et elle ne répond pas aux besoins (définis par le développement durable) de la population.

Figure 75: Variation du nombre de maisons individuelles (en %) dans les communes



Données RGPH 2008 compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Figure 76: Structure des logements, (taux d'habitat précaire)



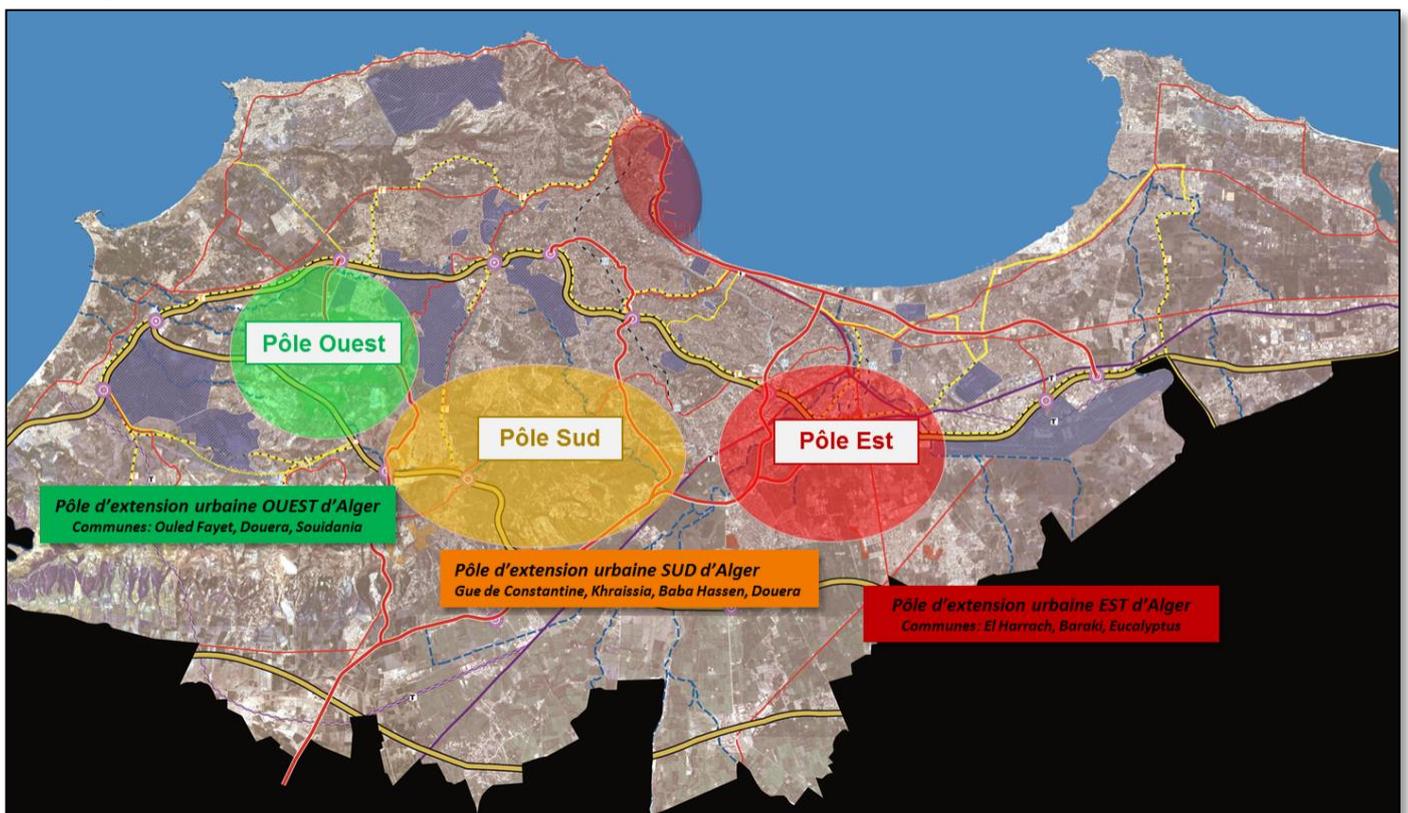
Données RGPH 2008 compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Cependant, afin de *maitriser l'étalement de la ville et préserver les terres agricoles* : *Premièrement*, le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) et, le schéma directeur d'aménagement de l'aire métropolitaine (SDAAM) d'ALGER, ont programmé deux villes nouvelles, celles de Sidi Abdellah (Mahelma) dans la wilaya d'Alger et, celle de Bouinan dans la wilaya de Blida. Ces deux villes nouvelles comportent un programme varié de logements et de services.

Deuxièmement, au titre du cadre des orientations du P.D.A.U et, du projet urbain d'aménagement de la Baie d'Alger, trois pôles d'extension urbaine ont été créés, couvrant une superficie globale de 614 ha, répartis sur 07 Circonscriptions Administratives (CA), 09 communes et 19 sites. Il s'agit de :

- Pôle Ouest : 300 ha dans les communes de Ouled Fayet, Souidania ;
- Pôle Sud : 200 ha dans les communes de Gué de Constantine, Kheraissia, Baba Hassen et Douera ;
- Pôle Est : 114 ha dans les communes d'El Harrach, Baraki et des Eucalyptus.

Figure 77: Pôles d'extension urbaine



Source : Direction du logement Alger, 2016

Au titre du PDAU, ces pôles urbains ont deux objectifs, le premier celui de restructurer des tissus urbains constitués et le second, dans une perspective de développement durable, de permettre un développement de territoires stratégiques et privilégiés à la concentration de nouvelles fonctions urbaines en termes d'amélioration des conditions de vie dont l'habitat en particulier. Et, ces pôles urbains s'imposent aussi, au double plan, celui de la prévention des

risques naturels ainsi que celui de l'entretien et de la préservation des divers patrimoines et, espaces naturels et agricoles. *L'aménagement de ces trois nouveaux pôles a permis la localisation de 40.240 logements et 157 équipements d'accompagnement.*

Ces logements sont répartis sur quatre segments comme suit : 35.164 logements LPL (logement public locatif) ; 6.000 logements LV (location-vente) ; 1.496 logements LPP (promotionnel public) et, 580 logements LSP (logement social participatif) tandis que les programmes d'habitat inscrits avant 1999 se répartissaient uniquement sur trois segments le Logement Social locatif ; le logement Aidé/ évolutif et, le logement Promotionnel.

Toutefois, depuis 1999, le programme d'habitat a été revu dans sa totalité : six nouveaux segments de logement ont été introduits afin d'élargir l'offre et de toucher les différentes couches de la population selon leurs revenus. Ces segments sont le Public locatif, le Social participatif/participatif aidé, la Location-vente, le Promotionnel public, le Promotionnel libre et, le Logement rural (y compris l'auto construction). Et, c'est dans cette perspective que sont intervenus le programme 2000-2004, puis le programme 2005-2009 et enfin, le quinquennal 2010-2014 ayant tous pour objectif, l'atteinte d'un **TOL de cinq personnes par habitation**³³⁷.

Et, afin de concrétiser cet objectif, les acteurs du niveau pouvoirs publics soulignent la nécessité d'améliorer les performances de la politique de l'habitat en agissant notamment,

- (i) Sur la diversification des méthodes de financement et des volumes des segments d'offres,
- (ii) Sur l'amélioration de la politique de gestion des villes, sur la finalisation et, la révision des instruments d'urbanisme et,
- (iii) Sur la maîtrise du problème de la disponibilité et de la qualité des assiettes foncières.

ALGER qui abrite près de 10% de la population algérienne, a bénéficié dans le cadre de sa politique d'*une enveloppe budgétaire massive* couvrant la réalisation d'un total de 318.202 logements entre 2000 et 2016 pour faire face aux différentes sources participant de la crise du logement, à la vétusté du parc logements et du tissu ancien, les cités populaires et les grands ensembles d'habitat insalubres, la prolifération des bidonvilles, les catastrophes naturelles (les effets des intempéries du 10-11-2001, des séismes du 21-05-2003 et du 01-08-2014) ; *en termes institutionnels, de l'intégration des 24 communes supplémentaires* à partir de 1999 (GGA), participant d'une volonté de consolider une meilleure répartition des projets de développement sur l'ensemble des communes et, de la renforcer par les affectations au titre des différents segments de logements en fonction des revenus mensuels des ménages et, développés ci-après, pour mieux appréhender les efforts consentis en la matière.

³³⁷ En lien avec la mutation des comportements en termes de familles nucléaires abordée dans le préambule de la thèse.

- **En matière d'habitat formel,**

L'affectation des différents segments de logement initiés par l'Etat s'effectue selon les catégories sociales et les revenus mensuels des ménages, sont définis ainsi :

A- En Milieu Urbain

A1- Le Logement Public Locatif (LPL) :

Il est destiné aux catégories sociales défavorisées et dépourvues de logement ou logeant dans des conditions précaires ou insalubres, et, dont le revenu mensuel du ménage n'excède pas vingt-quatre mille dinars par mois (24.000 DA/mois). Ce mode d'accès à un logement avec une option de location de 2.500 Da/mois est un programme réalisé sur les fonds de l'Etat.

A2- Le logement Social Participatif (LSP) :

Il s'adresse aux catégories moyennes dont le revenu mensuel du ménage n'excède pas 6 fois le SNMG³³⁸ par mois (108.000 DA). Ce mode d'accès à un logement avec une option préalable pour son acquisition en toute propriété du paiement intégral du prix de cession dont le montant est fixé préalablement par l'Etat et, par le bénéficiaire avant la remise des clés. La réalisation de ce type de logement tient compte d'un apport personnel, d'une aide non remboursable de l'Etat et, d'un crédit bonifié de 1%.

A3- Le logement Location-Vente (LV) (AADL) :

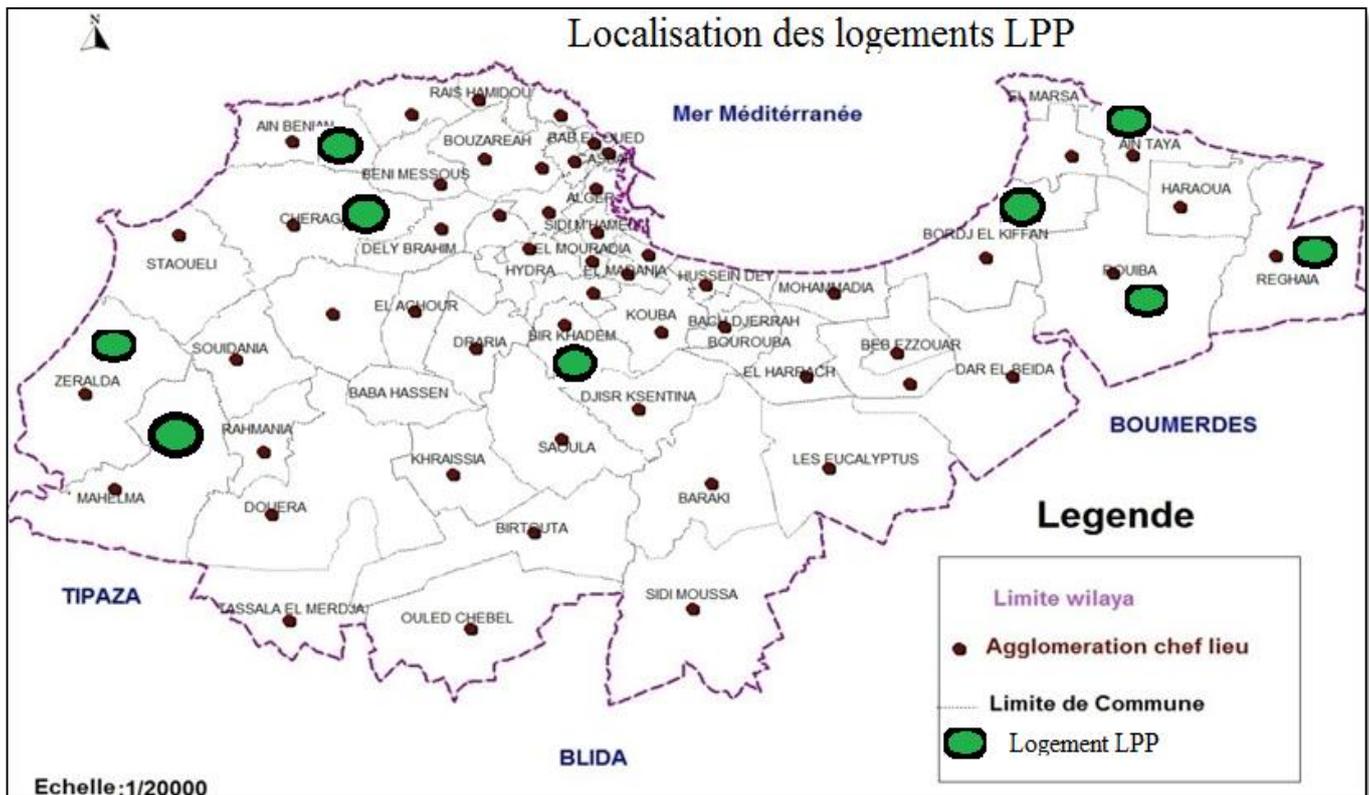
Il s'adresse aux catégories moyennes, dont le revenu mensuel du ménage se situe entre 24.000 Dinars et 6 fois le SNMG, soit (108.000 DA) par mois. Ce mode d'accès à un logement avec une option préalable pour son acquisition en toute propriété au terme d'une période de location fixée dans le cadre d'un contrat écrit. Ce programme est réalisé sur le budget de l'Etat et une participation de l'acquéreur par le paiement d'une tranche de 25% du montant du prix de logement après déduction de l'apport initial qui doit être réglé par le bénéficiaire sur une période de 20 ans.

A4- Le Logement Promotionnel Public (LPP) :

Il est réservé aux citoyens dont le revenu du ménage se situe entre 6 fois le SNMG par mois (108.000 DA/mois) et 12 fois le SNMG, (216.000 DA/ mois) également, éligibles au crédit bonifié de 3%. Ce mode d'accès à un logement avec une option préalable pour son acquisition en toute propriété, dont le montant du prix de cession doit être réglé par le bénéficiaire avant la remise des clés.

³³⁸ SNMG : Salaire National Minimum Garanti.

Figure 78: Répartition des logements LPP sur le territoire de la wilaya



Données de la Direction du logement (2017), compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Outre leur grande superficie, les logements LPP réalisés dans le cadre de ce programme sont construits avec des matériaux de construction de haute qualité et sont dotés de toutes les commodités nécessaires, d'équipements de proximité, d'espaces verts ainsi que des aires de jeux et de loisirs.

B- En Milieu Rural

L'Aide à l'Accession à la Propriété en milieu rural est destinée aux personnes physiques qui (i) ont un revenu inférieur ou égal à six (06) fois le SNMG, (ii) exercent ou résident en milieu rural et, (iii) souhaitent construire une habitation.

Ces programmes engagés par l'Etat, d'abord sur la partie Est de la ville puis vers l'Ouest ensuite vers le Sud-ouest, ont eu pour résultat une progression de l'habitat individuel, et de l'habitat précaire et, tous les deux de type informel, aboutissant à la création de nouvelles centralités dispersées sur l'ensemble du territoire au détriment des terres agricoles. Cette mixture de programmes urbains, issue d'un « état de fait accompli » met en lumière des phénomènes de fragmentation et de différenciation gravés sur l'espace.

• En matière d'habitat informel :

L'habitat informel est défini par l'ONU comme étant un « groupement de plus de 10 logements situés sur des terrains publics ou privés, construits sans autorisation du propriétaire, en dehors de toute formalité juridique et sans respect des lois de planification urbaine ». (9 juil. 2014).

Ainsi, défini l'habitat informel a imposé : (i) son ampleur sur le territoire d'ALGER, aux travers de très importantes proportions et positions spatiales, et, (ii) son développement sous plusieurs formes notamment, les bidonvilles, occupant illégalement tous types de terrains non viabilisés, inaptes à recevoir de l'habitat, terrains agricoles, ...

L'informel à ALGER a connu une forte accélération après l'indépendance, il s'est manifesté sur plusieurs échelles, donnant naissance aux pratiques micro-informelles lorsqu'il s'agit par exemple d'un détournement des fonctions premières de l'habitation (introduction de locaux à usage commercial) ou de pratiques macro-informelles, agissant à l'échelle d'un groupement d'habitations (création d'un quartier nouveau) (Belguidoum & Mouaziz, 2011, p.106). Et, avec la persistance et, l'accroissement du phénomène de l'exode rural durant la décennie noire où près 80 % de la population vivait dans la ville, les nouvelles familles débarquées n'ayant ni habitation ni revenus, se retrouvent dans l'obligation de construire des baraques. Cette population « en situation d'urgence transitoire », n'est pas éligible aux divers programmes de l'Etat là où elle se trouve cantonnée. En outre, ces occupations établies dans des endroits stratégiques en termes d'accessibilité et de transport, sont inégalement, réparties dans l'espace de façon spontanée et irrationnelle, projetées arbitrairement par leurs habitants et, elles sont réputées par leur détérioration de l'environnement et, par leur ignorance absolue des principes du développement durable.

A partir des données de l'habitat informel du RGPH 2008, les principaux points suivants sont relevés :

1. Les taux d'emploi et de scolarisation ont dans leur majorité, les mêmes valeurs que celles constatées dans l'habitat formel : *ainsi, l'intégration sociale de la population ne connaît pas autant de difficultés que celles relevées en matière d'intégration physique.*
2. Le phénomène d'occupation des terrains publics par l'habitat illégal, a débuté dans les années 1970, exprimé par les familles non-logées ou mal logées, comme un droit³³⁹ légitime au logement : *la diffusion de l'habitat illégal sur des terrains du domaine public apparait dès lors, comme une réponse à l'accession foncière légale développée au profit des classes moyennes et aisées.*
3. Cette situation est consolidée en 1981 par la nouvelle loi portant sur la cession des biens de l'Etat. Cette loi en accordant le droit à la propriété aux seuls locataires réguliers de logements publics³⁴⁰, a facilité de facto, le desserrement de la pression des populations déjà, logées avec par conséquent, l'apparente exclusion de populations non éligibles.
4. Après octobre 1988 avec la crise économique et le PAS, la nouvelle orientation politique conduit à l'ouverture vers le libéralisme économique et le multipartisme politique dont les principales implications sont en 1990, la promulgation de nouveaux textes de loi (Loi relative à la Commune, Loi relative à la Wilaya, Loi d'Orientation foncière, Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, Loi domaniale...) complétés en 1991, par une série de décrets d'exécution (permis de lotir, certificat de morcellement, permis de construire, permis de démolir, élaboration et approbation du Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme, Plan d'occupation des sols, études d'impact sur l'environnement...).
5. Durant la décennie 1990, divers facteurs (politiques, économiques, sociaux, institutionnels...) ont d'incontestables implications sur la croissance plus ou moins chaotique de multiples fragments habités (extension, densification...) situés à l'extérieur du territoire métropolitain.

³³⁹ S'appuyant fortement sur le discours politique prévalant durant la période socialiste qui réitère et revendique-en maintes occasions, le logement comme droit légitime.

³⁴⁰ Au départ les seuls logements dit « biens vacants » puis généralisés pour les autres types de logements.

Un développement important de l'informel influencé par la réglementation en vigueur au travers d'opérations de régularisation, a vite été rattrapé par les autorités aux travers d'actions urgentes d'ordre techniques, institutionnelles, juridiques pour déterminer et encadrer l'opération d'envergure d'éradication de l'habitat informel, dans le cadre du Programme National d'éradication de l'habitat précaire.

En 2008, une loi est promulguée pour définir les règles et les conditions de régularisation des constructions érigées sans autorisation durant la décennie noire des années 1990. Les autorités ont recensé l'ensemble des cas de familles pour mettre en place des listes de bénéficiaires sous réserve d'avoir résidé au moins cinq années dans leur bidonville. Les attributions des logements ont souvent, été accompagnées par des émeutes et des réclamations ainsi que par des familles dans la rue pour cause de démolition de leurs bidonvilles³⁴¹.

A ce titre, la wilaya d'Alger a entrepris depuis juin 2014, le nouveau programme de relogement, le plus grand dans l'histoire de l'Algérie : l'actualisation du diagnostic (réalisé en 2007) a fait ressortir un besoin de 72.752 logements pour reloger les familles éligibles recensées. Et, le Programme de 84.766 logements LPL a été mobilisé afin d'intervenir également, sur l'amélioration des conditions de vie de la population concernée.

Entre 2014 et 2015, ce sont 678 000 logements qui ont été réceptionnés³⁴² et, le Wali d'Alger en exprimant la volonté des pouvoirs publics de faire d'Alger la première ville africaine sans bidonvilles, consacre l'année 2016 comme celle de la liquidation totale des constructions anarchiques qui défigurent la Capitale (Ministère de l'Habitat, 2015, p.17).

L'éradication des bidonvilles s'est effectuée au travers de 23 opérations calées sur les réceptions des logements.

A titre d'illustration des dispositifs en place, est présentée la synthèse de la 21^{ème} étape d'éradication des bidonvilles dont le plus important celui d'Erremli situé dans la commune de Gué-de-Constantine. Cette opération a permis de reloger les 4500 familles ayant occupées cet espace, qualifié à juste titre d'une des grandes plaies de la Capitale.

Sur les 4500 familles concernées, 1000 ont été destinataires de la validation de leurs dossiers par la Commission de relogement de la wilaya d'Alger. Cette opération permet de débloquent l'achèvement des principaux projets structurants de la ville à savoir, l'aménagement de l'Oued El Harrach et la construction du viaduc Oued Ouchayah.

En juin 2014, la Wilaya d'Alger déclenche un nouveau grand plan de relogement qui s'articule autour de l'éradication des bidonvilles, des sites des chalets (issus des programmes d'urgences consécutifs aux grandes catastrophes naturelles) des immeubles et bâtisses menaçant ruines, des quartiers et grands ensembles populaires, des caves et terrasses, illustrés par les photographies ci-dessous :

³⁴¹ Il faut noter que ces bidonvilles étaient aussi des « zones d'activités » pour leurs occupants regroupés en familles ou en communautés issues de la même région, critère non intégré dans le cadre du relogement et, revendiqués lors des émeutes par les habitants.

³⁴² A comparer au déficit de 3 millions de logements enregistré en 1999.

Des bidonvilles



Les sites des chalets



Les immeubles et les bâtisses menaçants (ruines)



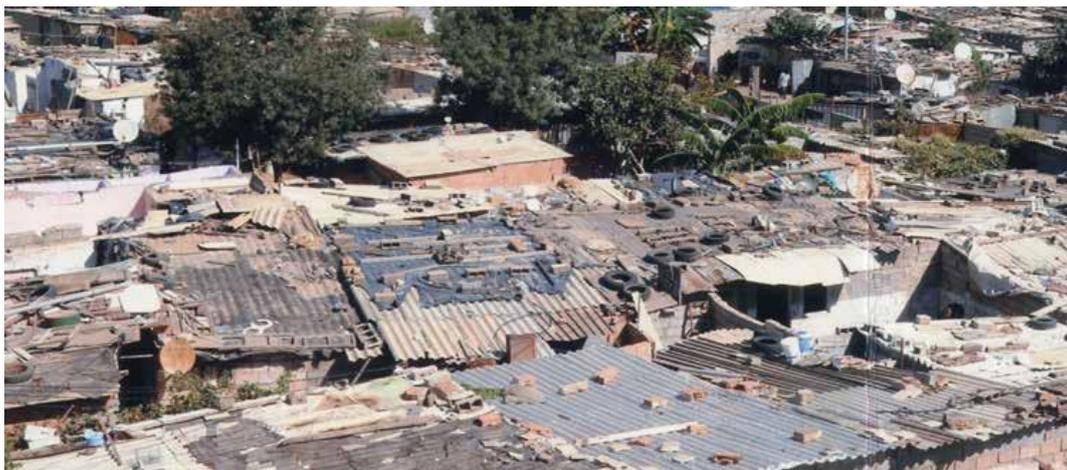
Les quartiers et grands ensembles populaires



Les caves et les terrasses



Photos prises par les services de la Direction du logement d'Alger, 2017.



Bidonville Erremli



Durant l'opération d'éradication.



Après l'opération d'éradication.



Bidonville Ain El Malha.



Durant l'opération d'éradication.



Après l'opération d'éradication.

Ces opérations rentrent dans le cadre de la *stratégie d'embellissement et d'aménagement d'Alger* élaborée en 2014 par les services de la wilaya portant sur la structuration du tissu urbain et, de la politique du logement basée sur l'amélioration du cadre de vie au travers, en priorité du recasement des habitants des bidonvilles et des habitats précaires.

Et, au 1^{er} février 2016, aux termes de 21 opérations de relogement (et, non de recasement !), ce sont 29 567 familles qui ont quitté leurs habitations insalubres aux conditions de vie déplorables pour des logements nouvellement réalisés.

De l'analyse développée, il me paraît important de relever les points suivants :

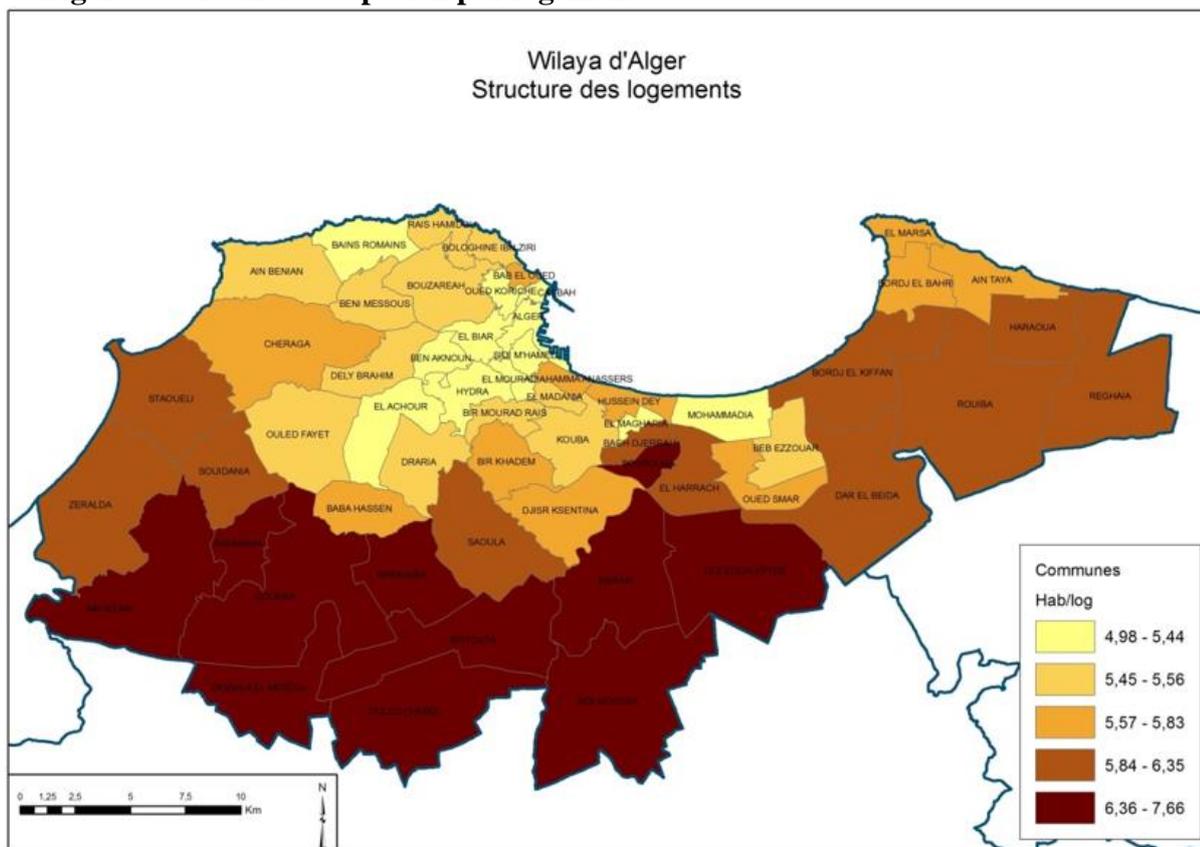
- (i) Les communes périphériques ayant reçu une migration interne importante, sont celles qui sont dotées des meilleurs logements collectifs (programmes sociaux d'habitat et équipements) comme ceux de la période 1987-1998 ;
- (ii) Selon Souiah (2002), un solde migratoire interne négatif dans les communes du centre, en particulier à Alger-Centre et Sidi M'Hamed, pendant que les communes de la périphérie ont un solde positif et, les croissances les plus importantes sont localisées à Bab Ezzouar (22.056), Gué de Constantine (21.954), Bordj El Kiffan (14.451), Rahmania (9499), Dar el Beida (8507) et Les Eucalyptus (8468).

- (iii) La population relogée se retrouve dans un nouvel environnement et, se sent « marginalisée » du fait de l'absence de services et, d'équipements d'accompagnement tels qu'infrastructures scolaires, locaux commerciaux, espaces verts, aires de jeux, mosquées...*toujours en réalisation.*

Pour rappel, la ville d'Alger a connu un desserrement résidentiel à l'origine de l'étalement de la ville vers les communes périphériques. Ces communes ont déjà subi des lotissements non réglementaires ayant véritablement « proliférés » au cours de la décennie noire des années 1990. Face à cet état de fait, l'Etat intervient en prenant en charge cette problématique et lance une procédure de régularisation des permis de construire en 2008, l'opération a été prorogée à plusieurs reprises suite aux nombreuses difficultés d'encadrement puis, l'opération est soldée. La ville d'Alger se retrouve à nouveau face à « ses » défis sociaux, environnementaux, urbains,..., contrainte à les inscrire dans son nouvel objectif (et défi), celui de garantir sa place de métropole internationale méditerranéenne c'est-à-dire de l'inscrire dans le contexte du processus d'une urbanisation accélérée où les multiples contraintes (abordées dans le préambule et la partie1) assujettissent le territoire en (i) intensifiant et accélérant les bouleversements sociaux et spatiaux qu'ils ont provoqué avec pour conséquence des flux migratoires intercommunaux et même régionaux, augmentant la demande en logement et, en (ii) fragilisant un peu plus, une gestion urbaine réceptacle des faiblesses accumulées tout au long des processus d'élaboration et de mise en œuvre des instruments d'urbanisme en particulier, le POS et le PDAU compliqués par la pluralité des acteurs et, de leurs stratégies pas toujours lisibles.

Année	Nombre de communes	Population	Parc logement	TOL
1966	51	1.648.038	181.600	5.79
1977	27	1.735.226	237.504	7.97
1987	33	1.687.579	233.384	8,9
1998	57	2.563.025	435.605	6.65
2008	57	2.987.159	514.641	5.86
2015	57	3.292.483	650.928	5.06

Figure 79: Taux d'occupation par logement



Données RGPH 2008, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

- **En matière de distribution des nouveaux programmes de relogement,**

La distribution des nouveaux programmes de relogement se fait par le biais des trois offices de promotion et gestion immobilière, avec qui nous sommes entretenus à savoir l'OPGI Hussein dey, l'OPGI Dar El Beida, et l'OPGI Bir Mourad Raïs et, selon les politiques publiques au titre du logement et, du point de vue des dynamiques d'action et dynamiques socio-spatiales.

A- Politiques publiques et le logement à Alger

Deux procédés ont déterminé le développement actuel et rapide du territoire à savoir les caractéristiques de la croissance démographique et les modes d'occupation de ce territoire : près de 10% de la population totale du pays se retrouve à ALGER surtout au cours de la période 1990- 2002 de la décennie noire.

Les communes ont mis en place un mode d'occupation particulier en proposant à la fois des logements et des terrains. Ce mode d'occupation, amorcé dès les années 1950 jusqu'à ce jour, et sur la base des résultats des différents recensements, peut être synthétisé comme suit :

1. Les années 1950 : Au titre du Plan de Constantine, sur un programme national de 22000 logements (dont 1/3 est destiné aux Européens et les 2/3 (environ 15.000) logements pour « Musulmans »), près de 400 logements en grands ensembles sont construits à Alger dans l'urgence et, dont les types de logements explicitent la politique de « tri et ségrégation » en vigueur.

2. De 1962 à 1977 : L'après indépendance marquée par la disponibilité d'un parc immobilier suite au départ des européens permet au niveau de la capitale, de loger l'important afflux de population. Cependant, face à l'accroissement rapide de la population, les besoins en logement augmentent de plus en plus : l'accroissement de la population de 56,5% est à comparer aux 12,4 % de réponses en logement marquant, pour la première fois depuis l'indépendance, un décalage significatif entre la demande et l'offre de logement. Et, la population se trouve de nouveau face à la solution du recours à la libre construction précaire, suivie d'une sur-occupation des logements, passant d'un TOL de 5,79 en 1966 à 7,97 en 1977³⁴³ et, l'écart continue de se creuser entre l'offre et la demande du logement !

3. De 1977 et 1978 : La création du Ministère de l'Urbanisme, de la Construction et de l'habitat (MUCH) en 1977 fait suite à l'adoption de la *stratégie de gestion du secteur de l'habitat et du logement* pour assurer une production annuelle de 100.000 logements avec la mobilisation des moyens humains, matériels et technologiques nécessaires. C'est la période des grandes cités en béton préfabriqué et de leur production industrielle dans les communes périphériques d'ALGER ville, métropole.

4. De 1978 à 1988 : Début de concrétisation du programme avec 62,5 % des 450.000 logements prévus sont réalisés, permettant d'atténuer la demande (TOL en 1987 atteint 8,9). A partir des années 1986, suite à la crise financière consécutive à l'effondrement des cours des prix du pétrole, une redéfinition des stratégies socio-économiques est opérée, avec dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme, la mise en place de nouveaux instruments d'urbanisme et, la focalisation des efforts autour de la libération du marché foncier et, de la régularisation des habitats illégaux et, la restructuration de la wilaya et, du secteur au niveau décentralisé.

5. De 1988 à 1998 : L'Etat est omniprésent dans le contrôle des constructions avec les difficultés de maîtrise des technologies de l'industrie de la construction à l'origine d'insuffisances en termes de qualité. Et, la diminution du TOL passant de 8,9 en 1987 à 6,81 en 1998, renvoie à l'espoir d'une dynamique urbaine prometteuse !

6. De 1998 à 2008 : Le retour à la stabilité socio-économique se matérialise par le lancement de nouvelles opérations urbaines comprenant de nouveaux programmes d'habitat et, d'équipements. Et, l'Etat est toujours présent dans la gestion des secteurs de l'habitat et du logement par la libération des terrains, le financement des opérations et, par l'application de la réglementation en vigueur. La « *Stratégie Nationale de l'Habitat 1996-2006* » développe les orientations et les formalités à entreprendre pour renforcer la production et la gestion des financements des programmes de logement. Et, à partir de 2008, l'Etat crée de nouvelles structures régionales pour assurer le suivi régulier des opérations inscrites dans le cadre de cette stratégie et, au titre de sa politique de décentralisation accompagnant le renforcement de sa stratégie de mise en œuvre du développement durable (Tableau 7).

7. En 2015 Une nouvelle politique nationale dans le domaine de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville est développée par le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville pour « poursuivre le programme de logements dans un cadre d'amélioration de l'urbanisme et du

³⁴³ Source : Plan Local de l'Habitat, 2003.

cadre de vie des citoyens », par des interventions concomitantes d'une part, dans le *domaine du logement* : par la maîtrise de la crise du logement, d'ici la fin 2019 au travers de la mise en œuvre d'un plan d'action portant sur un nouveau programme de 1,6 millions de logements tous segments confondus et, la finalisation du programme d'éradication des bidonvilles d'ici fin de l'année 2015 et, d'autre part, dans le *domaine de l'urbanisme* : deux objectifs sont retenus, l'objectif principal vise à assurer la mobilisation des assiettes foncières nécessaires à l'implantation des projets de réalisation des programmes de logements et/ou d'équipements publics, le deuxième objectif consiste en l'aménagement foncier afin de garantir les choix stratégiques en termes de viabilité et d'amélioration urbaine visant l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

B- Dynamiques d'action et dynamiques socio-spatiales

Les dynamiques urbaines se reflètent sur l'espace urbain en prenant différentes formes selon le contexte et l'environnement avec l'habitat et le logement (locomotive des dynamiques urbaines) pouvant remettre en cause la cohésion morphologique et socio-spatiale de la ville.

Les logements et leurs divers environnements (en termes de nombre, qualité, prix, situation géographique) constituent des enjeux socio-spatiaux d'importance avérée également, au titre du développement durable.

*Ainsi, le parc immobilier participe de la responsabilité de la répartition de la population sur le territoire exprimant la forte **interdépendance** entre le logement, la population, le développement durable, les risques naturels, les exigences énergétiques. Et, à ALGER, enrayer la crise de logement (première priorité des acteurs du niveau pouvoirs publics) participe de l'intégration de la durabilité territoriale dans ses processus singuliers et ses dynamiques de développement propres à la métropole puisque l'habitat questionne des enjeux politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels et géographiques.*

Malgré un changement de rythmes de production de logements par rapport à la décennie précédente où la population augmentait plus vite que l'offre de logements, l'écart entre la demande de logement et l'offre persiste et, la crise du logement³⁴⁴ se poursuit !

Et, selon le rapport de la wilaya relatif à l'habitat de décembre 2015, la crise du logement notamment, dans la wilaya d'Alger touchait plus de 70 000 familles vivant dans des conditions de grand inconfort. Leur prise en charge est appuyée par un programme de relogement pour celles qui vivent dans les bidonvilles et, de réhabilitation pour celles dont les logements ont subi des dégradations par manque d'entretien et suite aux différentes catastrophes ayant frappé la capitale. Ce rapport précise le nombre de famille selon le type d'habitation réparti comme suit :

³⁴⁴ Pour rappel : La politique de l'habitat s'articule aujourd'hui, autour de (i) l'incitation à la construction de logements et la réduction des déficits importants dans ce domaine, en multipliant les formules d'accès « Aidé ou Non » à toutes les catégories de la population au nom du droit à une habitation décente et, (ii) la nécessité de s'attaquer aux différentes sources « alimentant » la crise de logement notamment, la vétusté du parc logements et du tissu ancien ; les cités populaires et les grands ensembles d'habitat insalubres et indignes ; la prolifération des bidonvilles et, les catastrophes naturelles comme les intempéries du 10-11-2001 ; les séismes du 21-05-2003 et, du séisme du 01-08-2014.

569 bidonvilles	9 sites chalets	22 cités populaires	380 immeubles menaçant ruines	146 caves et terrasses
58.468 familles	2.498 familles	5.198 familles	3.060 familles	3.528 familles

Les familles mal logées vivant dans des conditions de précarité, connaissent des problèmes de santé, d'emploi (comment trouver un emploi sans pouvoir faire état d'un domicile !), d'éducation pour les enfants, de vie sociale, ... *Le logement et plus généralement l'habitat concernent à la fois, les problèmes sociaux (le droit au logement), l'urbanisme et les transports (économies d'espace et en même temps contribuer à organiser la ville pour que les lieux d'habitat soient en harmonie avec les lieux de travail, la localisation des services et des pôles de vie culturelle...), l'énergie (économies d'énergie et limitation des émanations des gaz à effet de serre) et l'écologie (ne pas dégrader l'environnement, être économe en eau, traiter les eaux usées, limiter le volume des déchets, etc.).* (La ville, l'habitat, l'aménagement du territoire. - *L'encyclopédie du développement durable*, 2013).

Aussi, une analyse critique des politiques de relogement mises en place cette dernière décennie, est conduite en s'appuyant sur les démarches suivies, les contraintes ainsi que les interventions des acteurs afin de mieux cerner la logique du relogement et de mesurer leurs impacts en termes de changements imposés au territoire d'Alger métropole et wilaya.

La 22^{ème} opération de relogement programmée à la fin de l'année 2017, concernait plusieurs sites. Et, selon le recensement de 2007 des autorités concernant le nombre de familles logées dans des bidonvilles sur chacune des six circonscriptions administratives concernées (Bab El Oued, Baraki, Bir Mourad Raïs, Sidi M'Hamed, Rouiba et, Zéralda) : l'objectif est de les reloger dans les nouvelles cités ayant un niveau de vie supérieur.

Il me faut noter que *ces nouveaux logements du programme de relogement étant implantés sur les précédents sites des bidonvilles éradiqués, les retards enregistrés dans les opérations de relogement tiennent à leur dépendance de la libération de l'assiette foncière.*

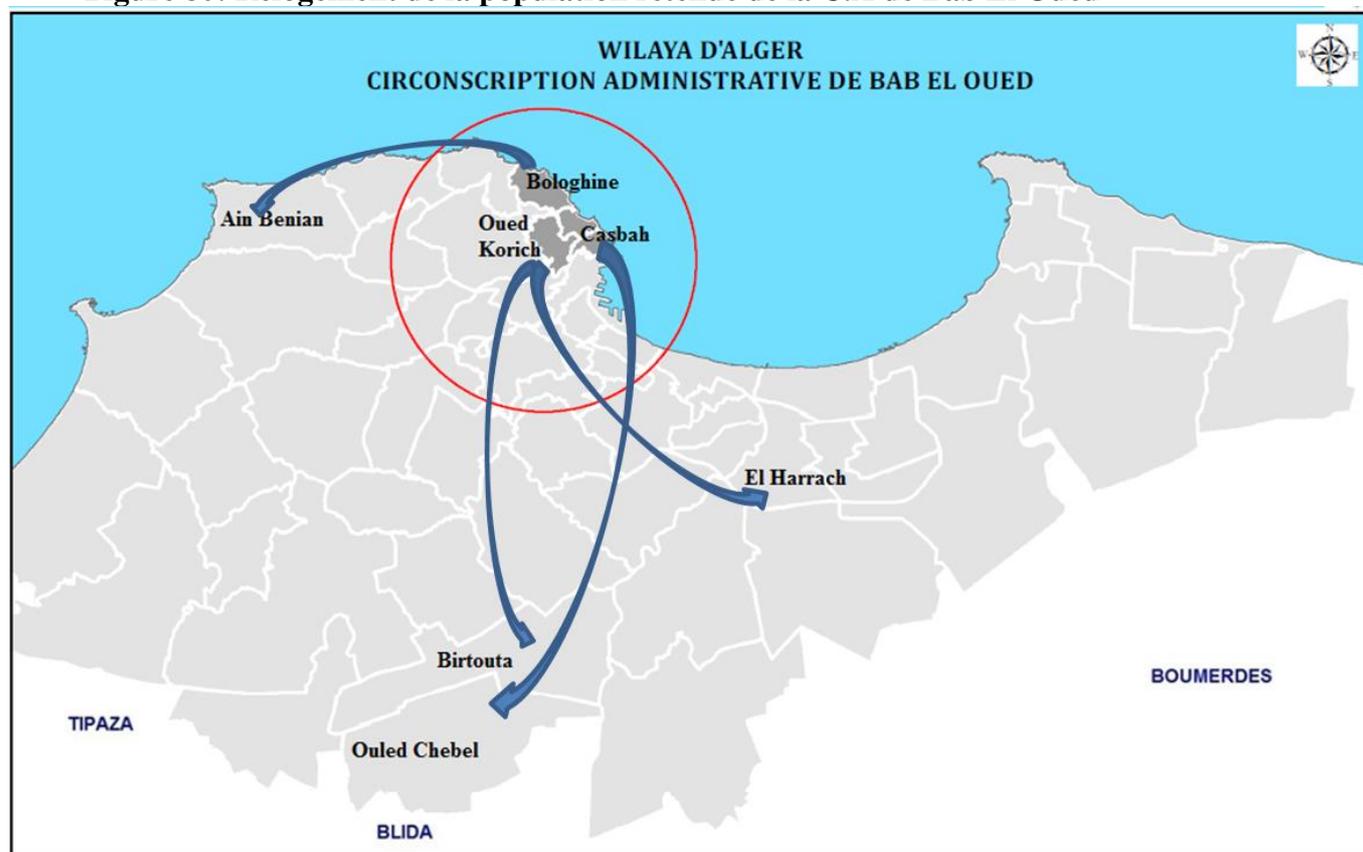
Les principales données sont synthétisées dans les tableaux par commune et, le relogement de la population par commune, est représenté dans les cartes ci-après :

Les familles relogées (Daira de Bab El Oued) :

Des familles de Bab El Oued habitant des logements vétustes, des caves ou occupant des terrasses d'immeubles ont bénéficiées de nouveaux logements dans les communes périphériques (Birtouta, El Harrach, Ain Benian). Ces nouveaux quartiers manquent eux aussi des équipements d'accompagnement notamment, social et, les nouveaux habitants ont du mal à s'adapter à ce nouvel environnement dont le cadre vie ne correspond pas à leurs attentes.

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)	
Bab El Oued	Casbah	1	Bidonville Citadelle 02 Rue Mohamed Taleb	1962	1 229,00	Bien de l'état	37	27	18/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	
	Bologhine	2	Menuiserie Tourel ETRACOB	1980	600,00	Bien de l'état	2	2	2015	Ain Benian	
	Oued Koriche		3	Bidonville Djebel Koukou (Frais Vallon)	1990	90 000,00	Bien de l'état	264	243	09/01/2016	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach
			4	Polyclinique Oued Koriche (Beau Fraisier)	1990	9 952,00	Bien de l'état	82	78	09/01/2016	Cité 871 logts El Kahla Birtouta
			5	Bidonville chemin du fort (Beau Fraisier)	1990	31 650,00	Bien de l'état	208	160	09/01/2016	Cité 871 logts El Kahla Birtouta
			6	Bidonville Farida Sahnoun (Monplaisant grand tournant)	1990	1 260,00	Bien de l'état	18	17	09/01/2016	Cité 871 logts El Kahla Birtouta
			7	Fontaine Fraiche (En Face MDN)	1960	20 128,00	Bien de privé	70	62	09/01/2016	Cité 1299 logts Baba Ali Birtouta
			8	Bidonville Chemin de la carrière	1980	36 900,00	Bien de l'état	61	57	10/01/2016	Cité 871 logts El Kahla Birtouta
Total					191 719,00		742	646			

Figure 80: Relogement de la population retenue de la C.A de Bab El Oued

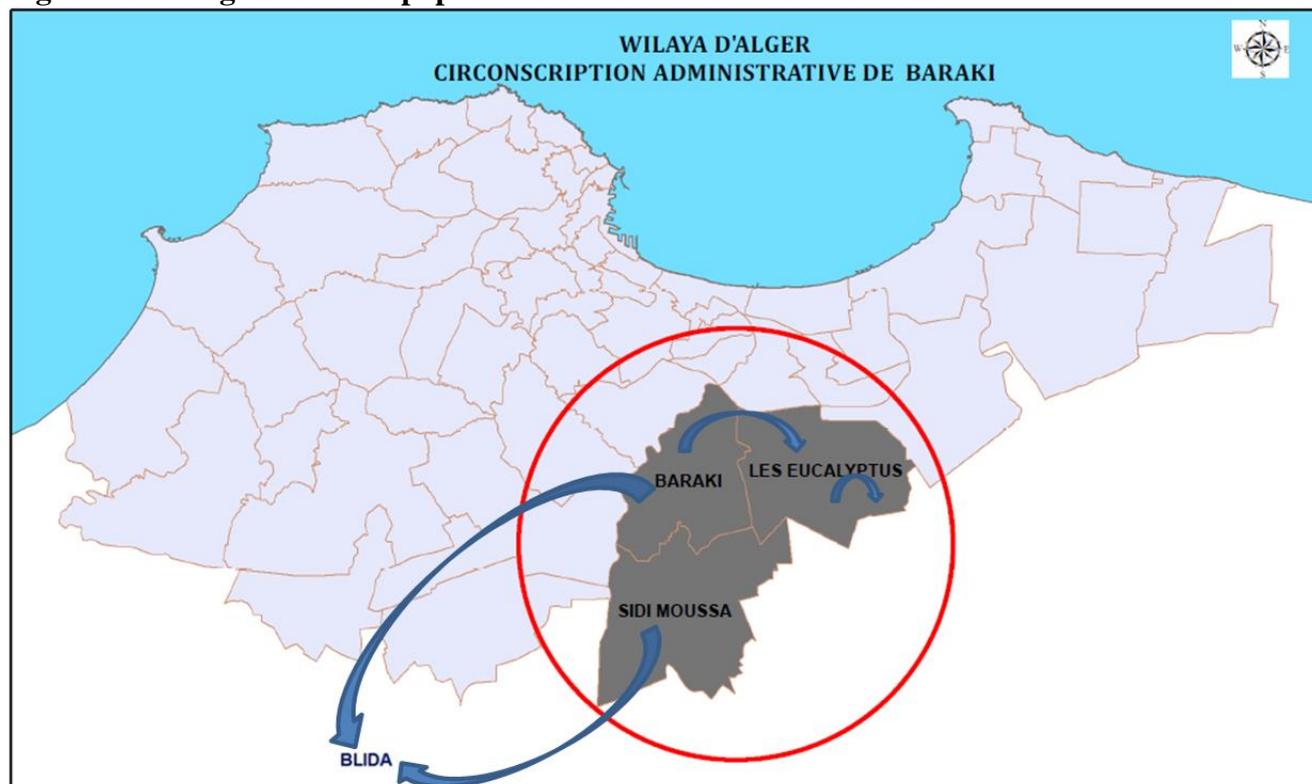


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Les familles relogées (Daira de Baraki) :

Circonscription	Commune	N°	Nom du Site	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)
Baraki	Baraki	1	Emprise de projet CEM Baraki							
		2	Station d'épuration hydraulique	-	200,00	Bien de l'état	3	3	10/02/2015	Cité 648 logts Rmadnia Eucalyptus
		3	Haouch Cherchara	-	6 000,00	Bien de l'état	40	15	08/01/2016	Cité Sidi Hamad Meftah (W.Blida)
	Eucalyptus	1	Bidonville Ouled Hadj dénommé El Akrad	1991	11 000,00	Bien de l'état	180	174	22/09/2014	Cité 928 logts Dalia Eucalyptus
		2	Ferme Berouagui "1"	1962	4 000,00	Bien de l'état	15	15	06/01/2015	Cité 648 logts Rmadnia Eucalyptus
		3	Site Sidi M'barek	2007	4 500,00	Bien de l'état	77	73	05/01/2015	Cité 648 logts Rmadnia Eucalyptus
		4	Emprise de projet centre SEAL	-	60,00	Bien de l'état	1	1	05/01/2015	Cité 648 logts Rmadnia Eucalyptus
		5	Bidonville Mouna (Centre ville)	-	1 800,00	Bien de l'état	43	42	22/09/2014	Cité 928 logts Dalia Eucalyptus
	Sidi Moussa	9	Bidonville EDGA Ex galerie d'Alger	1982	1 500,00	Bien de l'état	34	30	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
		10	Parc communal	-	200,00	Bien de l'état	3	4	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
		11	Fourrière communale	-	400,00	Bien de l'état	1	5	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
		12	Sempac Sidi Moussa (Maison Neuf)	-	1 200,00	Bien de l'état	26	18	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
		13	Bidonville Ahmed Chabri	1988	1 500,00	Bien de l'état	15	16	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
		14	Bidonville Mitidja 1	1998	3 500,00	Bien de l'état	8	17	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
		15	Bidonville Mitidja 2	1998	1 400,00	Bien de l'état	5	10	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
		16	Bidonville siège Apc Sidi Moussa	1992	855,00	Bien de l'état	18	18	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
		17	Mosquée Ouled Allel	-	880,00	Bien de l'état	4	4	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)
Total					38 995		473	445		

Figure 81: Relogement de la population retenue de la C.A de Baraki

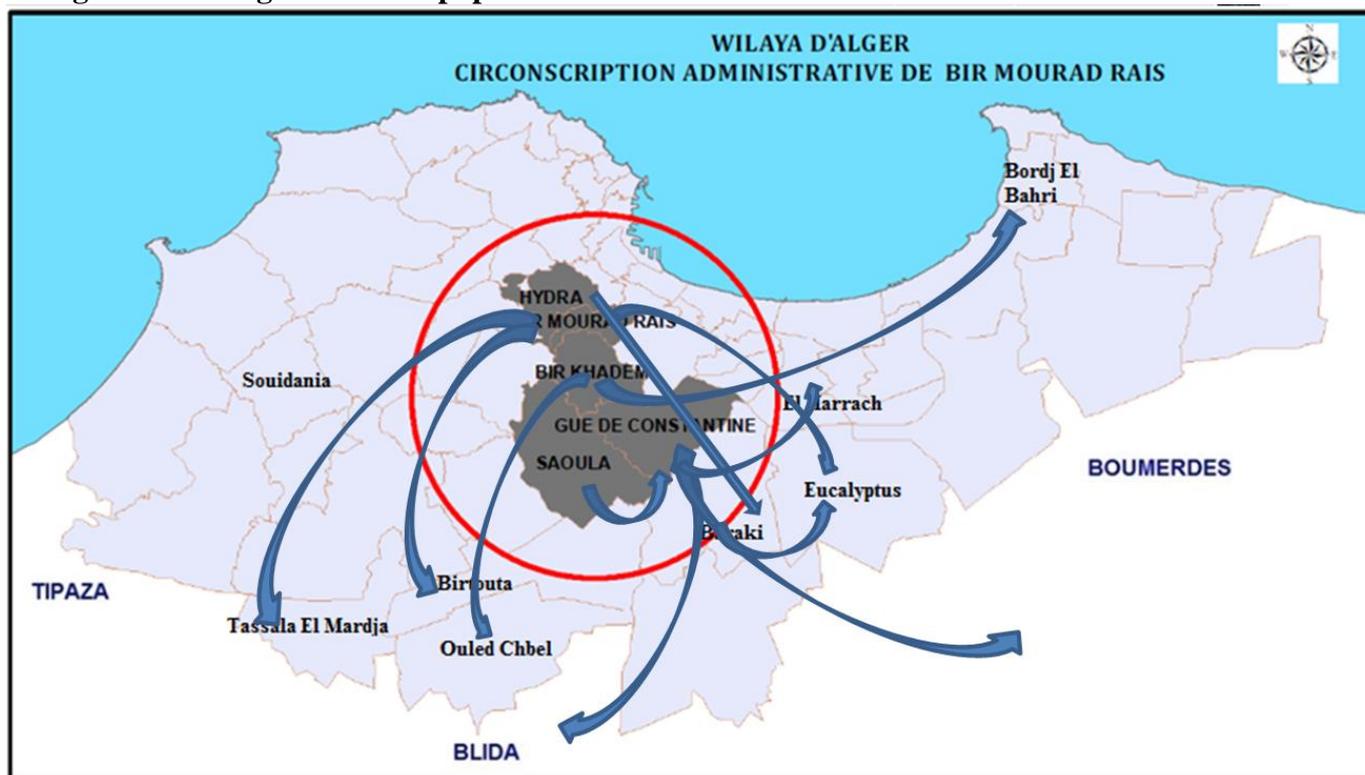


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (commune de Bir Mourad Rais) :

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)
Bir Mourad Rais	Bir Mourad Rais	1	Centre National Economique et Social (CNES)	-	3 000,00	Bien de l'état	33	33	10/02/2015	Cité 648 logts Rmadnia Eucalyptus, Cité 932 logts Tassala El Merdja
		2	Emprise sûreté de Daira	-	1 400,00	Bien de l'état	4	4	28/10/2014	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta
		3	Mosquée Sunna	-	2 500,00	Bien de l'état	3	3	10/02/2015	Cité 648 logts Rmadnia Eucalyptus
		4	Elargissement du Boulevard Sidi Yahia	-	500,00	Bien de l'état	4	4	10/02/2015	Cité 648 logts Rmadnia Eucalyptus
		5	Ecole Tayeb Haraket	-	30,00	Bien de l'état	1	1	20/02/2015	Cité 648 logts Rmadnia Eucalyptus
	Birkhadem	6	Stade de Birkhadem	-	1 500,00	Bien de l'état	51	51	21/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chbel
		7	Famille occupant le centre de la DAS	-	-	Bien de l'état	17	11	00/04/2015	Cité 1012 logts Bordj El Bahri
	Hydra	8	Parc Zoologique	1981	10 000,00	Bien de l'état	128	47	19/05/2015	Cité 350 logts Bentatja Baraki
	Gue Constantine	9	Nouvelle Liaison Pénétrante (Hai El Akbi)	1994	7 000,00	Bien de l'état	50	50	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaâ (W.Blida)
		10	Fourrière Communale	-	300,00	Bien de l'état	3	3	10/02/2015	Cité 2960 logts Larbaâ (W.Blida)
		11	Collecteur Oued El Karma	1936	53 940,00	Bien de l'état	16	19	21/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri
		12	Mosquée El Yakine	-	90,00	Bien de l'état	1	1	19/05/2015	Cité 440 logts Rmadnia Eucalyptus
		13	Bidonville Ramli et Bidonville Boulouh	1965	560 000,00	Bien de l'état	2761	2494	07/10/2015	Cité 572 logts Sidi Hamad Mefah (W.Blida) et Cité 1588 logts Si Mustapha (W.Boumerdes)
		14	Bidonville Cité Sonelgaz (ONAB)	1998	6 000,00	Bien de l'état	158	105	03/12/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach
		15	Bidonville Ain El Malha A	1991	105 000,00	Bien de l'état	563	657	03/02/2016	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach, El Kahla, Cité 302 logts Bordj El Bahri, Cité 871 logts Dergana et Souidania
		16	Bidonville Ain El Malha B	1990	60 000,00	Bien de l'état	798	761	04/02/2016	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach, El Kahla, Cité 302 logts Bordj El Bahri, Cité 871 logts Dergana et Souidania
		17	Bidonville Ain El Malha C	1996	16 500,00	Bien de l'état	305	181	03/02/2016	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach, El Kahla, Cité 302 logts Bordj El Bahri, Cité 871 logts Dergana et Souidania
		Saoula	18	Emprise de projet évitement RN 63	-	1 800,00	Bien de l'état	4	4	10/05/2015
Total					826 560,00		4 867	4 396		

Figure 82: Relogement de la population retenue de la C.A de Bir Mourad Rais



Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (commune de Birtouta) :

Circonscription	Commune	Code	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)	Etat du Site	Observation
Birtouta	Birtouta	1	Bretelle de Raccordement/Forage F4	-	500	Bien de l'état	1	1	19/05/2015	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta	Eradiqué	Forage F4
		2	Ferme Rousset	-	19 700	Bien de l'état	72	72	28/10/2014	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta	Eradiqué	
		3	Haouch El Hadj	-	19 000	Bien de l'état	133	129	28/10/2014	Cité 1432 logts khraicia et Cité 150 logts Souidania	Eradiqué	
		4	Bidonville Ratil	-	31 000	Bien de l'état	102	102	22/09/2014	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta	Eradiqué	
		5	Bidonville Ferme Bitrous	-	13 000	Bien de l'état	106	106	22/09/2014	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta	Eradiqué	
		6	Bidonville Centre ONAB	-	22 000	Bien de l'état	58	58	22/09/2014	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta	Eradiqué	
		7	Complexe Hydraulique	-	400	Bien de l'état	4	4	19/05/2015	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta	Eradiqué	
	Ouled Chebel	8	Bidonville Chaibia Centre	1962	5 000	Bien de l'état	122	122	21/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	Eradiqué	
		9	Site Bidonville Toubib	2008	6 500	Bien de l'état	70	70	21/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	Eradiqué	
		10	Bidonville Cité Rurale	1962	1 000	Bien de l'état	50	50	21/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	Eradiqué	
		11	Bidonville Ouled Chebel Centre 1	-	800	Bien de l'état	8	7	21/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	Non Eradiqué	Une Famille occupe toujours ce site
		12	Bidonville Ouled Chebel Centre 2	-	100	Bien de l'état	1	1	21/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	Eradiqué	
		13	Bidonville ligne Ferroviaire	-	1 500	Bien de l'état	56	56	21/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	Eradiqué	
	Tassala El Merdja	14	Ferme Ferroukhi	1962	28 800	Bien de l'état	140	140	17/11/2014	Cité 932 logts Tassala El Merdja	Non Eradiqué	
		15	Site Oued Tlata	-	10 000	Bien de l'état	37	37	17/11/2014	Cité 932 logts Tassala El Merdja	Eradiqué	
		16	Site à Coté Sûreté Urbaine	-	3 500	Bien de l'état	33	33	17/11/2014	Cité 932 logts Tassala El Merdja	Eradiqué	
Total					162 800		993	988				

Figure 83: Relogement de la population retenue de la C.A de Birtouta

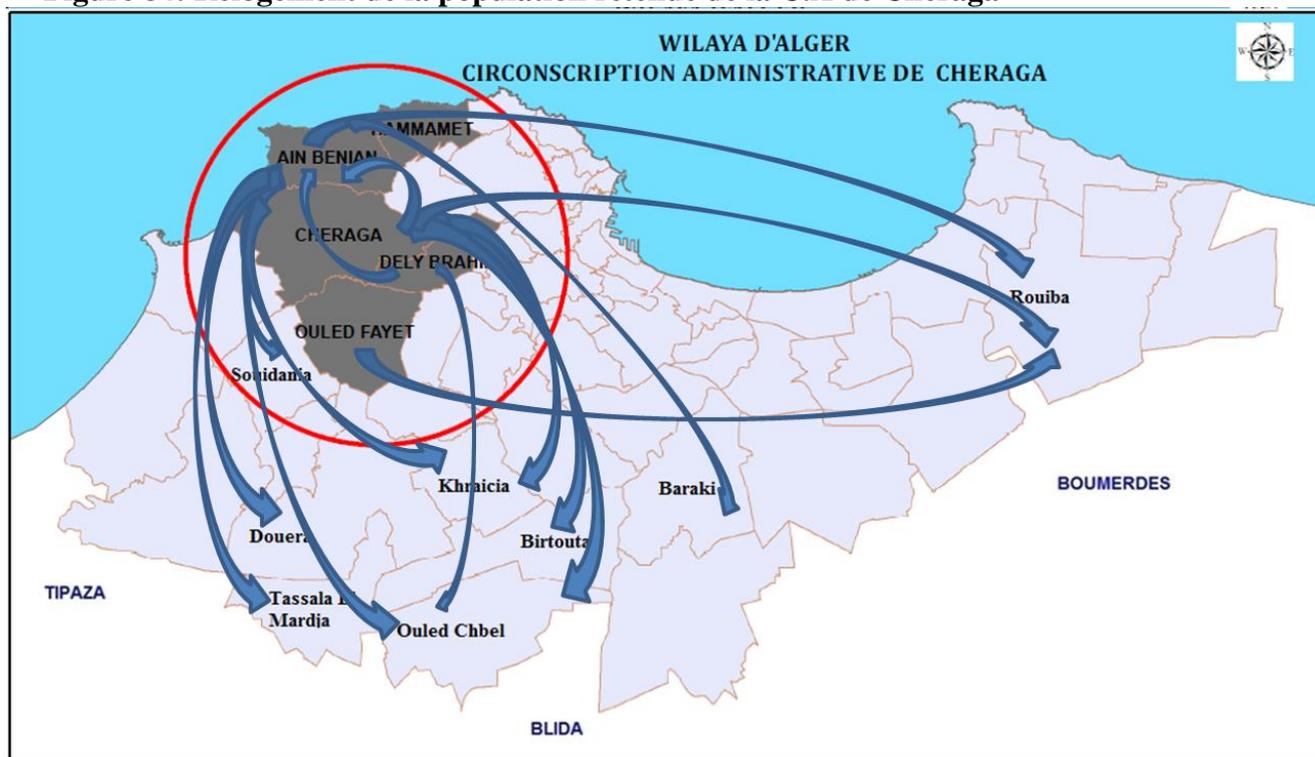


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (commune de Chéraga) :

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Creation	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recensees	Nbre de Familles Relogees	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)
Chéraga	Chéraga	6	Village le Noir (Château d'eau)	1996	14 000.00	Bien de l'état	105	100	30/09/2014	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta
		2	Liaison Château neuf Chéraga (Das Allioua 01)	1978	4 200.00	Bien de l'état	65	63	28/10/2014	Cité 1432 logts Khraicia, Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta
		3	Site Dar Diaf (Ben Hadadi)	-	60.00	Bien de l'état	2	2	11/12/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chbel
		4	Complexe sportif Bouguerra	-	3 600.00	Bien de l'état	33	20	25/05/2015	Cité 1540 logts El Hamiz Rouiba
		5	Emprise du projet siège de la Circonscription administrative	-	2 300.00	Bien de l'état	10	5	23/05/2015	Cité 400 logts Ain Benian
	Ain Benian	6	Bidonville Deffous 2	2000	17 000.00	Bien de l'état	192	192	21/10/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chbel, Cité 1432 logts Khraicia et Cité 150 logts Souidania
		7	Bidonville Deffous 1 emprise de projet	2000	23 000.00	Bien de l'état	162	162	15/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chbel, Cité 1432 logts Khraicia et Cité 150 logts Souidania
		8	Bidonville Makouta (Projet LPP)	1998	16 000.00	Bien de l'état	133	133	22/12/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chbel
		9	Bidonville face Institut Hotellerie (Ferme Maheiddine Ali)	1999	13 000.00	Bien de l'état	60	60	09/10/2014	Cité 932 logts Tassala El Merdja et Cité 1040 logts Douera
		10	Emprise de projet 720 logts LSP Ain Benian (Bidonville Touri H'mida)	-	27 000.00	Bien de l'état	-	145	29/05/2015	Cité 1540 logts El Hamiz Rouiba
		11	Emprise de projet 250 logts LSP Ain Benian (Kheir M'barek)	-	31 000.00	Bien de l'état	20	20	29/05/2015	Cité 350 logts Bentalha Baraki
	Dely Brahim	12	SAMU Dely Brahim Emprise du projet	-	500.00	Bien de l'état	7	7	30/05/2015	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chbel
		13	Faculté de Dely Brahim	-	750.00	Bien de l'état	25	25	10/03/2015	Cité 300 logt /400 logts Ain Benian
	Ouled Fayet	14	Emprise de projet logements LPL 3868 logts (Bidonville Gayara)	1962	20 000.00	Bien de l'état	50	50	30/05/2015	Cité 1540 logts El Hamiz Rouiba
Total					172 410,00		864	984		

Figure 84: Relogement de la population retenue de la C.A de Chéraga

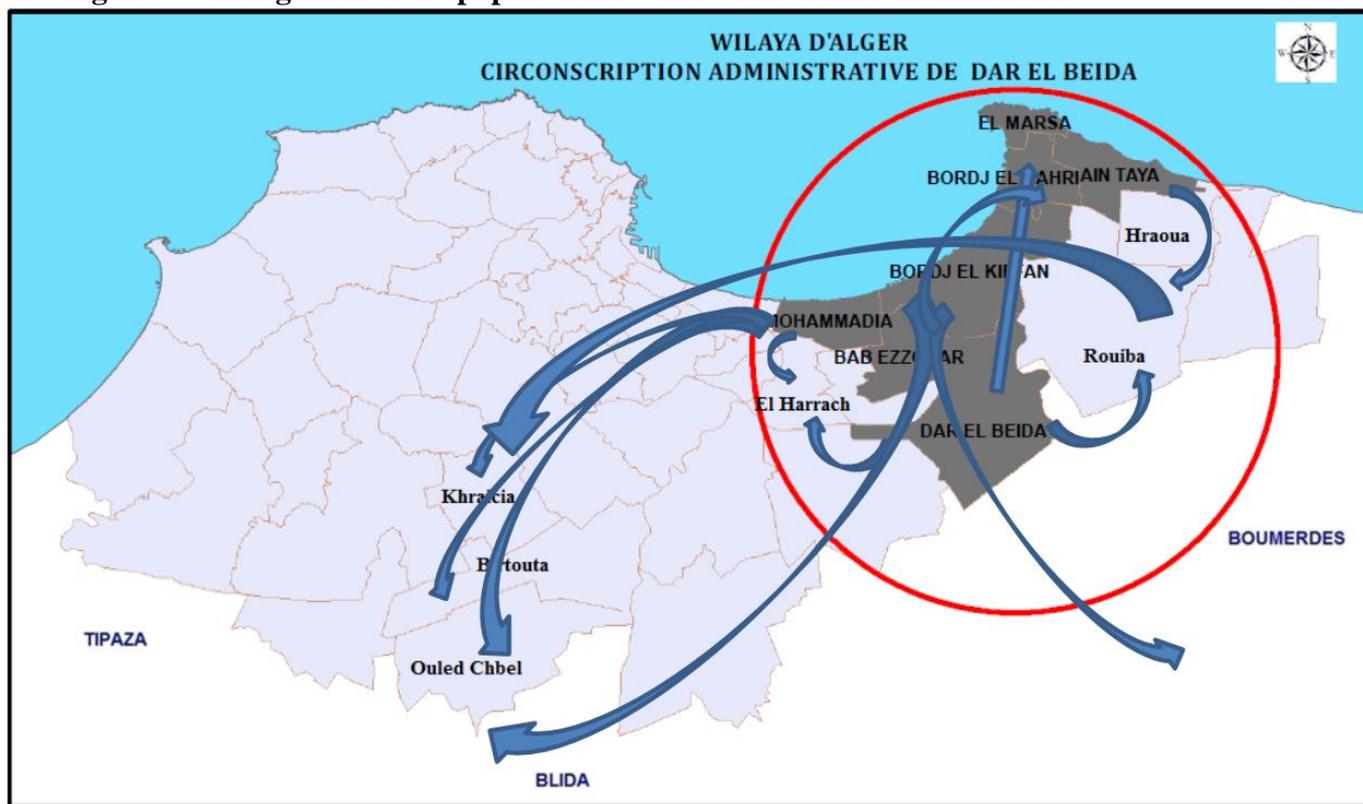


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (Daira de Dar El Beida) :

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)	
Dar El Beida	Dar El Beida	1	Hai El Malaab	1993	15 000.00	Bien de l'état	688	433	01/08/2014	Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)	
		2	Berges Oued El Hamiz 1	1996/1997	20 000.00	Bien de l'état	190	165	26/01/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach	
		3	Hamiz 03 B1	1996/1997	12 000.00	Bien de l'état	101	72	26/01/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach	
		4	Briquerie 1	1995/1996	4 470.00	Bien de l'état	181	136	26/01/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach	
		5	Hamiz 04 Est 1	1996/1997	15 600.00	Bien de l'état	110	101	26/01/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach	
		6	Lalla Fatma N'soumer	2004	2 200.00	Bien de l'état	22	25	2015	Cité 1540 logts Souchette Rouiba	
		7	Ecole des greffiers	-	150.00	Bien de l'état	4	4	21/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri	
		8	Mandariniers	1996/1997	6 190.00	Bien de l'état	129	106	26/01/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach	
	Mohammadia	9	Clément ville	Avant 1987	6 071.00	Bien de l'état	126	103	24/06/2015	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	
		10	Clément ville (Autoroute)	1997	2 281.00	Bien de l'état	15	15	24/06/2015	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	
		11	Clément ville (SAIDAL)	-	5 000.00	Bien de l'état	102	87	24/06/2015	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel	
		12	Emprise du projet de la Grande Mosquée d'Alger	-	11 000.00	Bien de l'état	30	30	14/10/2015	Cité 1540 logts Souchette Rouiba et Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)	
		13	Stade Mohammadia cité	2000	200.00	Bien de l'état	4	4	25/10/2014	Cité 762 logts Heuraoua	
		14	Emprise du projet 80 logts LSP	1970	150.00	Bien privé	1	1	25/10/2014	Cité 762 logts Heuraoua	
		15	Ferme Pilote	Avant 1987	63 000.00	Bien de l'état	279	193	11/02/2015	Cité 1432 logts Béni Abdi et Cité 834 logts Ouled Slimane (Khraicia) Cité 1040 logts Douera, Cité 1540 logts Souchette Rouiba, Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida), Cité 932 logts Tessala El Merja	
		16	Garde Républicaine	1996	5 202.00	Bien forestier	26	22	07/02/2015	Cité 1540 logts Souchette Rouiba et Cité 2960 logts Larbaa (W.Blida)	
		17	Emprise CEM Bouhadji Abd El Hamid	1962	27 000.00	Bien de l'état	4	4	29/10/2015	Cité 1540 logts Souchette Rouiba	
		18	Côté ouest de Blanky	1994	11 600.00	Bien de l'état	83	62	11/01/2016	Cité 411 logts Dergana Bordj El Kiffan	
	Bordj El Kiffan	19	Hamiz 05 1	2004	130.00	Bien de l'état	1	1	26/12/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach	
		20	Emprise du projet du tramway	-	-	Bien de l'état	1	1	25/11/2014	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach	
		21	Emprise du projet du stade d'athlétisme	-	13 000.00	Bien de l'état	50	50	20/02/2015	Cité 576 logts Meftah (W.Blida)	
		22	Bateau Cassé	1984	45 240.00	Privé/Communal	754	461	14/10/2014	Cité 1588 logts Si Mustpha (W.Boumerdes)	
		23	Oued El Hamiz 1	2001	5 400.00	Bien de l'état	120	79	18/10/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach	
		24	Tamentfoust "Site Archéologique"	-	2 000.00	Bien de l'état	4	4	21/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri	
		25	Chabou E+B+D+02F	-	20 000.00	Bien de l'état	138	230	20/14/2015	Cité 760 logts Heuraoua et Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri	
	Bordj El Bahri	26	Emprise du projet AADL	-	-	Bien de l'état	1	1	-	-	-
		27	Sentouhi emprise de projet	-	13 600.00	Bien de l'état	112	112	31/05/2015	Cité 1540 logts Souchette Rouiba	
			Total		306 484,00		3 240	2 502			

Figure 85: Relogement de la population retenue de la C.A de Dar El Beida

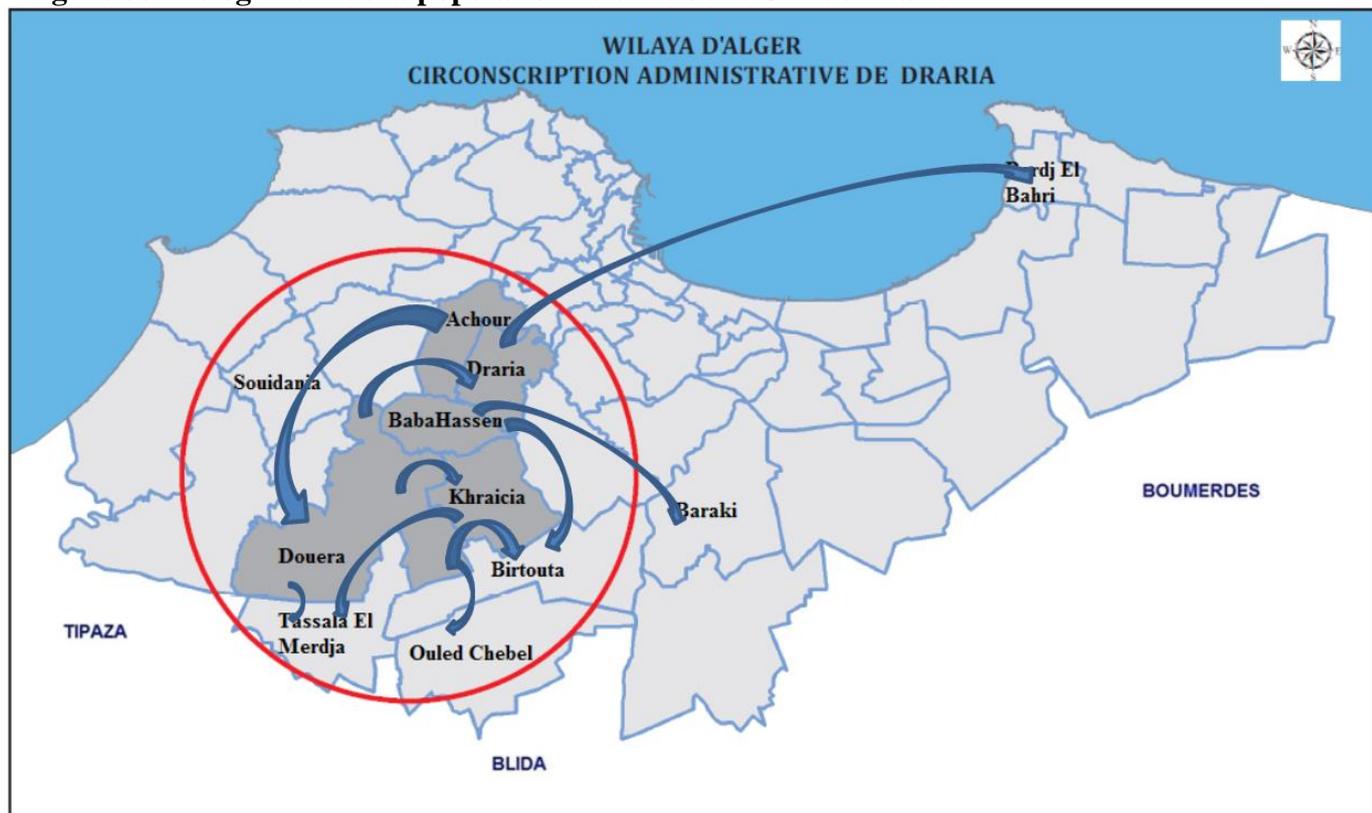


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (commune de Draria) :

Circonscription	Commune	Code	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recensées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)
Draria	Draria	1	Route Saoula Projet LSP	1994	987,00	Bien de l'état	20	19	18/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri
	Douera	2	Ligne Ferroviaire	2000	600,00	Bien de l'état	5	4	16/06/2014	Cité 3432 logts Chaabia Ouled Chebel
		3	Bidonville Mouline (Proximité du centre d'appareillage des anciens moudjahidine)	1994	2 293,00	Bien de l'état	160	128	14/10/2014	Cité 1432 logts khraicia, Cité 932 logts Tassala El Merdja Cité 114 logts/350 Logts Douera, Cité Logts 120/Cité 150 Logts Soudania
		4	Equipeement Publics (Parc APC)	1992	709,00	Bien de l'état	14	13	21/05/2015	Cité 1540 logts El Hamiz
		5	(03) Ecoles Douera		180,00	Bien de l'état	3	3	16/12/2014 - 22/04/2015	Cité 350 logt Douera/Cité 1040 logt Douera
		6	Site Ramdania	1994	4 000,00	Bien de l'état	136	114	16/12/2014	Cité 1040 logts Douera et 932 logt Tassala El Merdja
		7	Barrage du Douera	1991	100 000,00	Bien de l'état		382	10/11/2014, 16/12/2014 et 19/05/2015 16/12/2014	Cité 1040 logts Douera, Cité 932 logts Tassala El Merdja, Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta, Cité 3432 logts Chaabia Ouled Chebel et Cité 250 logts Draria
		8	Maison de jeunes	1993	30,00	Bien de l'état	1	1	06/07/2014	Cité 1432 logts khraicia
	Khraicia	9	Hai si El Madani	1992	1 600,00	Bien de l'état	58	49	17/11/2014	Cité 834 logts khraicia et 932 logt Tassala El Merdja
		10	Souk El Fellah	1994	4 000,00	Bien de l'état	56	47	23/06/2014	Cité 3432 logts Chaabia Ouled Chebel
	El Achour	11	Bidonville Favier "La Butte Verte"	1992	20 062,00	Bien de l'état	286	238	17/11/2014	Cité 834 logts khraicia, 932 Logt Tassala El Merdja, 250 logts Draria et 1040 logts Douera
		Baba Hacene	12	Haouch Goumla	1993	1 232,00	Bien de l'état	14	12	18/05/2015
Total					135 693		753	1010		

Figure 86: Relogement de la population retenue de la C.A de Draria

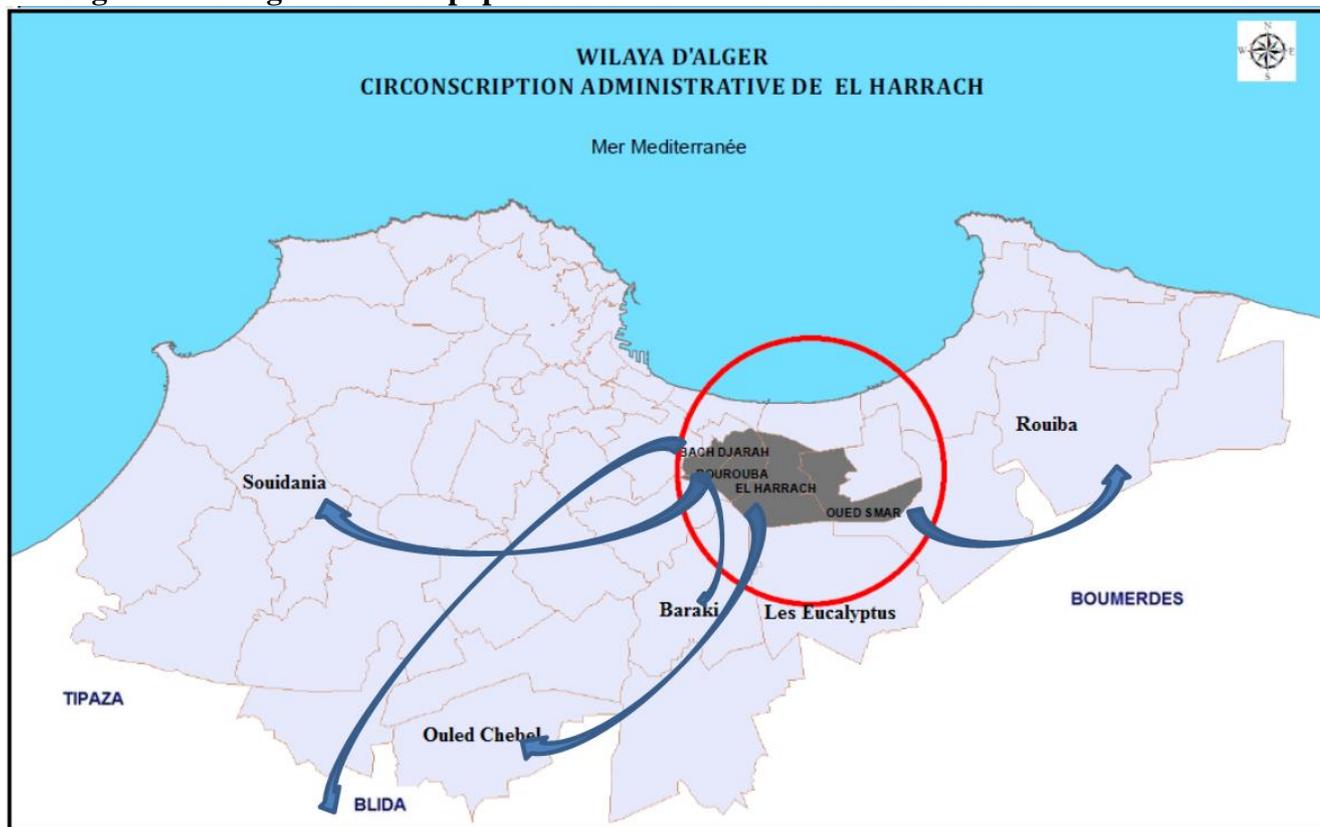


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (Daira de El Harrach) :

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)
El Harrach	El Harrach	1	Bidonville Bourouba 1 et 2	1990	13 000,00	Bien de l'etat	300	287	23/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel
		2	Emprise de projet du tribunal El Harrach		5 500,00	Bien de l'etat	4	2	11/11/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel
		3	SMPAC- Pont Blanc		5 000,00	Bien de l'etat	72	72	14/01/2015	Cité 2960 logts Larabaa (W.Blida)
		4	Ex Poterie (Boumati et Kourifa Rachid)	1965	17 000,00	Bien de l'etat		123	17/12/2015	
		5	Ferme Timite 1 (Emprise ateliers métro)		15 000,00	Bien de l'etat				
		6	Ferme Timite 2 (Emprise ateliers métro)		4 000,00	Bien de l'etat				
		7	Ferme Timite (kourifa Rachid)		2 500,00	Bien de l'etat				
		8	Bidonville Mokrania (Kourifa Rachid)		3 200,00	Bien de l'etat				
	Bourouba	9	Bidonville Dessolier		32 000,00	Bien de l'etat	600	578	22/09/2015	Cité 928 logts El Dalia Les Eucalyptus
		10	Bidonville Prise d'Eau		16 000,00	Bien de l'etat	310	269	04/10/2015	Cité 1540 logts El Hamiz/ Cité 160 logts Souidania
	Bachdjarah	11	Bidonville Rue A Oued Ouchaieh	1980	1 300,00	Bien de l'etat	33	32	17/12/2015	Cité 1424 logts Korifa Rachid El Harrach
		12	Bidonville Rue F Oued Ouchaieh	1990	3 500,00	Bien de l'etat	33	32	17/12/2015	Cité 1424 logts Korifa Rachid El Harrach
		13	Bidonville Ali Saadi	1980	2 600,00	Bien de l'etat	32	36	17/12/2015	Cité 1424 logts Korifa Rachid El Harrach
		14	Bidonville Gaspard de Prony		13 400,00	Bien de l'etat				
		15	Bidonville Ferme Jais	1980	5 600,00	Bien de l'etat	34	32	17/12/2015	Cité 1424 logts Korifa Rachid El Harrach
		16	Bidonville Boumaaza		30 000,00	Bien de l'etat	700	563	04/01/2015	Cité 2960 logts Larabaa (W.Blida)
		17	Bidonville Ben Boulaid		19 000,00	Bien de l'etat	84	97	19/05/2015	Cité 128 logts Baraki
	Oued Smar	18	Haouch Saliba 2		12 000,00	Bien de l'etat	100	94	19/05/2015	Cité 1540 logts Souachette Rouiba, Cité 128 logts Baraki et Cité 576 Logts Meftah (W.Blida)
Total					200 600,00		2302	2217		

Figure 87: relogement de la population retenue de la C.A d'El Harrach

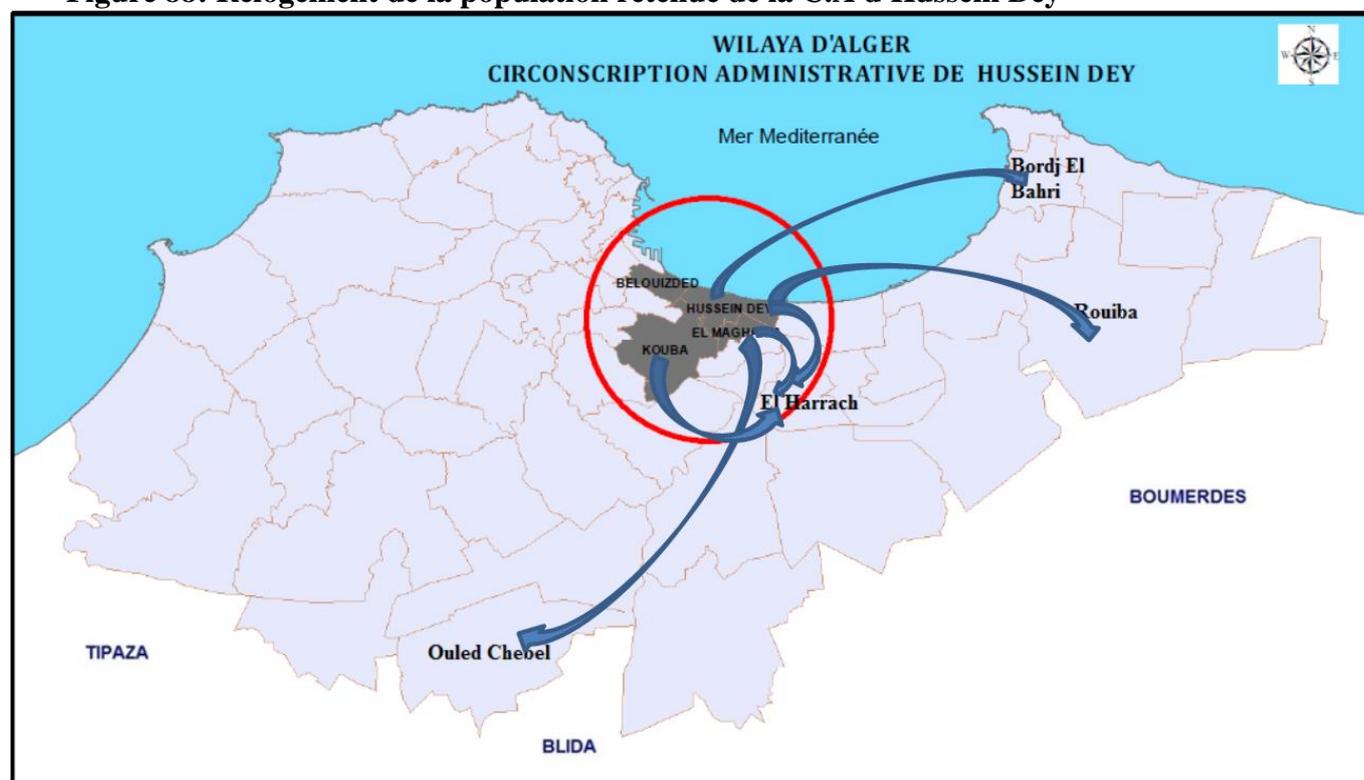


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (Daira d'Hussein Dey) :

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recensées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)
Hussein Dey	Hussein Dey	1	Lyrée Technique (04)/l'ex établissement Maheiddine	-	1 700,00	Bien de l'état	5	5	23/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri
		2	Mer et Soleil	-	250,00	Bien de l'état	2	2	18/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri
		3	Site 04 Rue Ammar Meksid ENAED	-	400,00	Bien de l'état	5	3	16/10/2015	Cité 600 logts/Cité 1404 logts Rachid Kourifa El Harrach
		4	Site NAFTAL	-	3 660,00	Bien de l'état	19	19	19/10/2015	Cité 1540 logts Souachette Rouiba
		5	Site SOGRAL	-	150,00	Bien de l'état	5	3	19/10/2015	Cité 1540 logts Souachette Rouiba
		6	Bidonville Sotrawa	-	2 000,00	Bien de l'état	31	29	16/10/2015	Cité 600 logts Rachid Kourifa El Harrach
		7	Barraquette Inondées	-	4 700,00	Bien de l'état	56	56	25/12/2011	Bouchette Tahar Birhadem
	El Magharia	8	Bidonville Caroubier (emprise du nouveau siège du ministère des affaires religieuses et des waftis)	1964	6 400,00	Bien de l'état	17	34	17/01/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel
		9	Place publique occupée par les familles	-	1 000,00	Bien de l'état	3	3	16/10/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach
		10	Campus universitaire du caroubier	-	600,00	Bien de l'état	4	4	21/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri
		11	Bidonville ferme jais	-	3 400,00	Bien de l'état	39	22	23/05/2015	Cité 1540 logts Souachette Rouiba et Cité 600 logts Rachid Kourifa El Harrach
		12	Bidonville Gaspard de prony	-	7 000,00	Bien de l'état	39	39	16/10/2015	Cité 600 logts Rachid Kourifa El Harrach
		13	Bidonville Oued Ouchaïeh	-	56 000,00	Bien de l'état	461	293	16/10/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach
	Belouzdad	14	Ferme Maya	-	34 500,00	Bien de l'état	170	170	16/10/2015 et 31/10/2015	Cité 1540 logts Souachette Rouiba , Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach, Cité 600 logts Rachid Kourifa El Harrach et Cité 1404 logts Rachid Kourifa El Harrach
		15	Mausolée Cimetière Sidi M'hamed	-	100,00	Bien de l'état	1	1	16/04/2015	Cité 2160 logts Sidi M'hamed Birtouta
	Kouba	16	Pénétrante cimetière de Gardi	-	80,00	Bien de l'état	14	2	28/10/2014	Khraïcia
		17	Bidonville SORECAL	-	3 000,00	Bien de l'état	65	55	16/10/2015	Cité 600 logts Rachid Kourifa El Harrach
Total					124 940,00		936	740		

Figure 88: Relogement de la population retenue de la C.A d'Hussein Dey

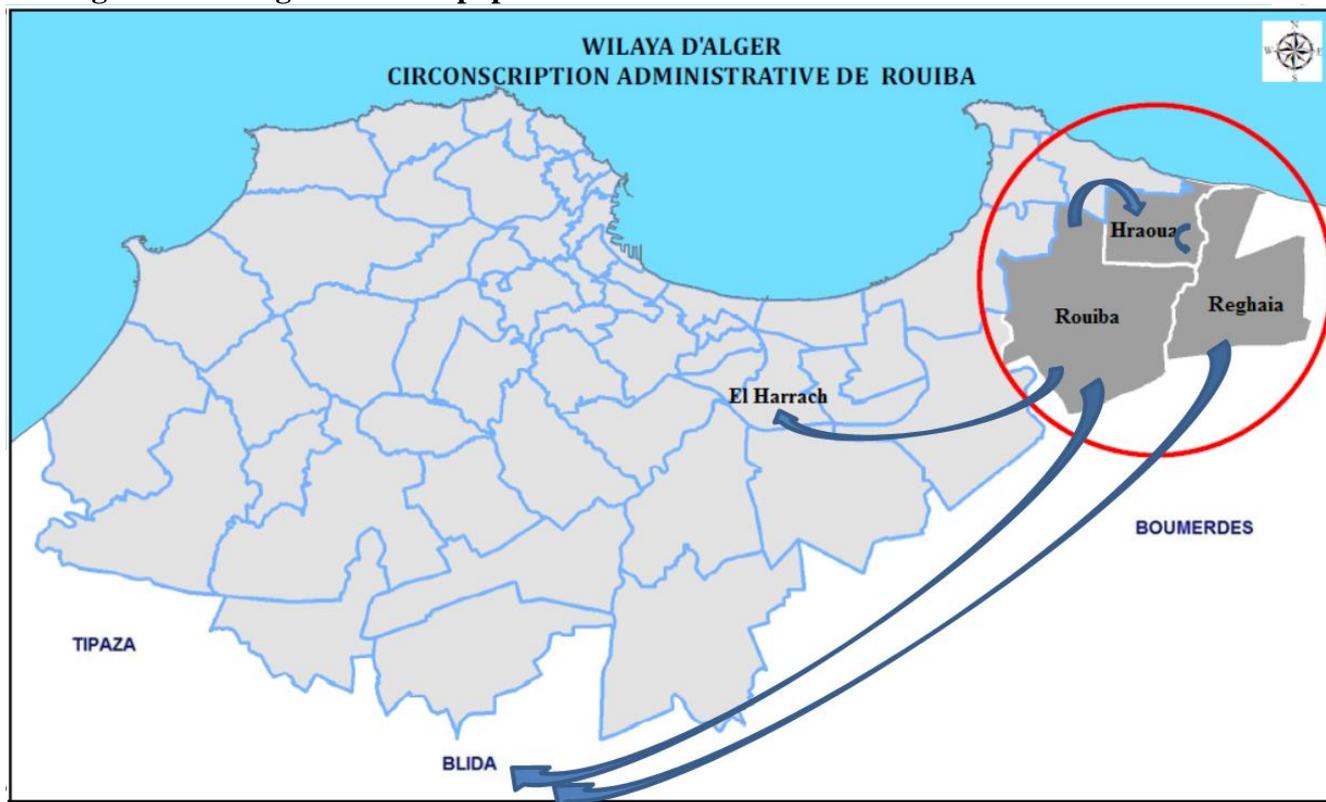


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (Daira de Rouiba) :

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)
Rouiba	Rouiba	1	Bidonville Trois Caves Zone Industrielle	1993/1994	13 900	Bien de l'état	122	108	10/02/2015	Cité 576 logts Meftah (W.Blida)
		2	Bidonville Chaalane Said n°5 emprise de projet 1540 logts Souachette	1993/1994	9 000	Bien de l'état	51	46	19/05/2015	Cité 1540 logts Souachette Rouiba
		3	Emprise de projet 636 logts Draa El Guendour	1993/1994		Bien de l'état		2	20/05/2015	Cité 150 logts Heuraoua
		4	Infra-Fer (Haouch Marès)	1993/1994	23 477	Bien de l'état	123	92	15/12/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach
		5	Bidonville Oued El Hamiz	1993/1994	86 390	Bien de l'état	852	490	26/12/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach
		6	Bidonville Coca Cola	1993/1994	9 624	Bien de l'état	106	89	15/12/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach
		7	Evitement Nord (Complexe Sportif Medghri)	1993/1994	11 000	Bien de l'état	93	77	15/12/2015	Cité 1424 logts Rachid Kourifa El Harrach
		8	Bidonville Ex Briqueterie El Hamiz	1993/1994	16 470	Bien de l'état	28	28	28/11/2015	Cité 1540 logts Souachette Rouiba
	Reghaia	9	Gotaya (Zone inondable)	1993/1994	8 400	Bien de l'état	27	27	10/02/2015	Cité 2960 logts Larabaa (W.Blida)
	Heuraoua	10	Bidonville Carrière Heuraoua	1993/1994	28 940	Bien de l'état	468	407	25/06/2014	Cité 668 logts/Cité 762 logts RHP Heuraoua
		11	Haouch le Roi Heuraoua	1993/1994	10 000	Bien de l'état	105	91	25/06/2014	Cité 668 logts/Cité 762 logts RHP Heuraoua
		12	Châteaux d'eau Heuraoua	1993/1994	50	Bien de l'état	1	1	19/05/2015	Cité 668 logts/Cité 762 logts RHP Heuraoua
Total					217 251		1 976	1 458		

Figure 89: Relogement de la population retenue de la C.A de Rouiba

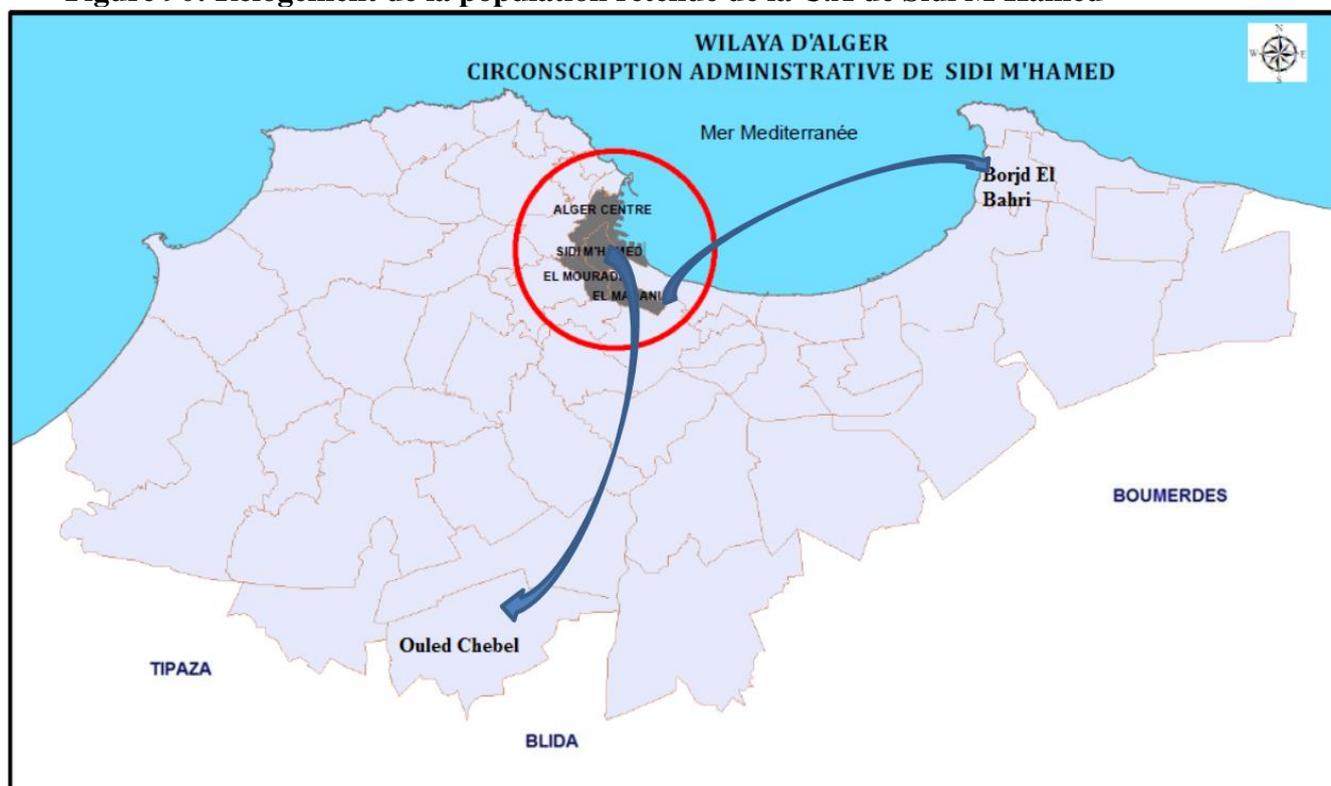


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (Daira de Sidi M'hamed) :

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Création	Superficie (M ²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)
Sidi M'hamed	Sidi M'hamed	1	Bidonville Ben Zineb	1999	400,00	Bien de l'état	15	13	25/06/2014	Cité 3216 logts Chaibia Ouled Chebel
		2	Bidonville Madania (Barraques...)			Bien de l'état				
		3	Point Noirs Sidi M'hamed			Bien de l'état				
	El Madania	4	Bidonville Mohamed Zribi	2002	200,00	Bien de l'état	8	8	30/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri
		5	Bidonville Essalem	1998	500,00	Bien de l'état	14	14	31/05/2015	Cité 1012 logts Chabou Bordj El Bahri
Total					1 100,00		37	35		

Figure 90: Relogement de la population retenue de la C.A de Sidi M'Hamed

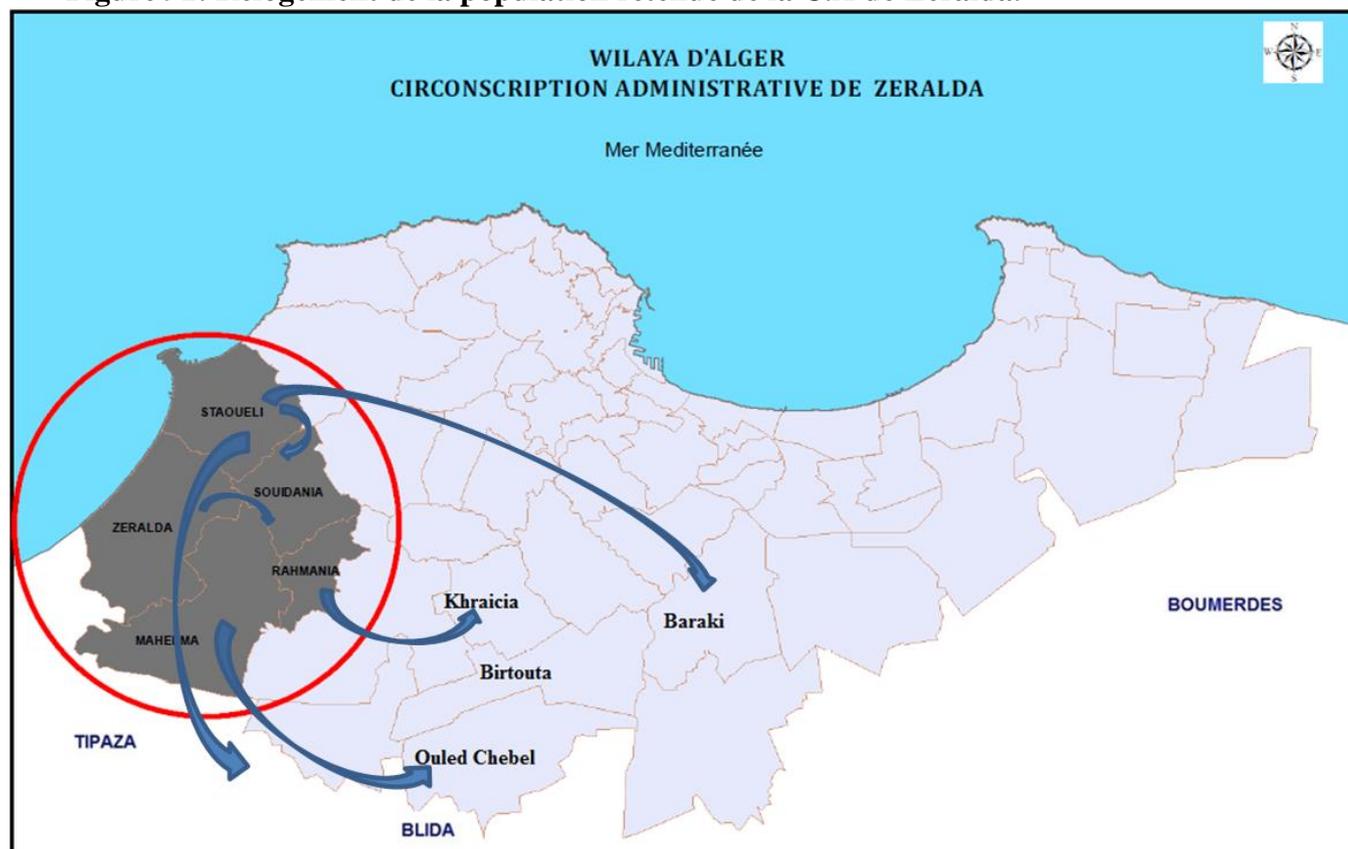


Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Recensement des familles relogées (Daïra de Zéralda) :

Circonscription	Commune	N°	Nom Sites	Année de Creation	Superficie (M²)	Statut Juridique	Nbre de Familles Recencées	Nbre de Familles Relogées	Date de Relogement	Site Accueil (Site de Relogement)	Observation
ZERALDA	Zéralda	1	Bidonville Ben Aissa Hamdane 1	1996	55 000	Bien de L'état	259	258	21/06/2014	Chaibia Ouled Chebel	Périmètre Résidence d'état
		2	Domaine Mahieddine Ex Ratil	1996	16 000	Bien de L'état	31	30	14/10/2014	Kheraicia	Programme LPP
		3	Bidonville Ben Aissa Hamdane 2	1996	3 000	Bien de L'état	13	13	19/05/2015	Souidania	Périmètre Résidence d'état
		4	Domaine Mahieddine 2	1996	70 000	Bien de L'état	35	30	11/03/2015	Meffah	Gare Ferroviaire
		5	Emprise Commandement des Forces Marine	1996	8 000	Bien de L'état	52	3	19/05/2015	Souidania	Site non éradiqué (Siège Commandement Marine)
		6	Bidonville Ben Aissa Hamdane 3 (VSA Azur)	1996	9 000	Bien de L'état	154	137	05/08/2015	Birtouta	Périmètre Résidence d'état
	Mahelma	7	Bidonville Ligne Ferroviaire Das Daoud	1996	5 000	Bien de L'état	7	7	23/06/2014	Chaibia Ouled Chebel	Chemin De Fer
		8	Ligne Ferroviaire Merzouk Pascal	1996	12 000	Bien de L'état	71	71	23/06/2014	Chaibia Ouled Chebel	Chemin De Fer
		9	Bidonville et Cité Belkacem (HLM) Projet GN	1958	10 000	Bien de L'état	135	135	23/06/2014	Chaibia Ouled Chebel	Périmètre Casernement GN
		10	Bidonville Das Daoud (Campus Universitaire)	1996	4 200	Bien de L'état	34	34	23/06/2014	Chaibia Ouled Chebel	Campus Universitaire
		11	Daoud 3 Projet AADL	1996	7 300	Bien de L'état	22	17	14/10/2014	Kheraicia	Programme AADL
		12	Daoud 4 Projet AADL	1996	5 000	Bien de L'état	9	5	14/10/2014	Kheraicia	Programme AADL
		13	Domaine Merzouk/Mimoun	1996	5 000	Bien de L'état	40	31	14/10/2014	Kheraicia	Programme AADL
		14	Hamidi Boualem/Boukhekkhal	1996	4 500	Bien de L'état	11	9	14/10/2014	Kheraicia	Programme AADL
		15	Route de Zéralda (En Face Station d'essence)	1996	4 400	Bien de L'état	7	7	14/10/2014	Kheraicia	Programme LPP
		16	Bidonvilles Hamidi Boualem 2	1996	7 600	Bien de L'état	40	29	19/05/2015	Ben Talha Baraki	Périmètre Casernement GN
	Staoueli	17	Route de Sheraton	1996	8 000	Bien de L'état	6	5	27/10/2014	Souidania	Terrain d'investissement Privé
		18	Palm Beach/Sûreté Urbaine	1996	1 500	Bien de L'état	3	3	27/10/2014	Souidania	Sûreté Urbaine
		19	Stade Communal de Staoueli	1996	400	Bien de L'état	8	7	27/10/2014	Souidania	Vestiaire
		20	Khaiti EAC 56/Projet LSP Staoueli	1996	7 000	Bien de L'état	24	20	27/10/2014	Souidania	Programme LSP+Ecole
		21	Domaine Chahat Rabah1/Alì Belouta	1996	25 000	Bien de L'état	100	91	10/02/2015	Souidania et Larbaa	Proximité Auto Route
		22	Emprise de Projet CHU Staoueli	1996	68 000	Bien de L'état	28	24	19/05/2015	Baraki	Terrain Réserve au CHU 750 Lits
		23	Bidonville Réserve de Chasse	1996	45 000	Bien de L'état	140	109	30/05/2015	Souidania et Ben Talha Baraki	Périmètre Résidence d'état
	Rahmania	24	Cyber Parc de Sidi Abdellah	1980	9 700	Bien de L'état	24	23	14/10/2014	Cité 1432 logts khraicia	Terrain ANPT
		25	Bidonville Sanofi	1980	300	Bien de L'état	3	3	14/10/2014	Cité 1432 logts khraicia	Terrain Zone d'activités
	Souidania	26	Bidonville INSFP	1980	2 000	Bien de L'état	8	7	14/10/2014	Cité 1432 logts khraicia	Terrain INSFP
		27	Bidonville Bouderbala	1996	14 000	Bien de L'état	31	31	19/05/2015	Souidania	Talus Cite AADL
Total					406 900		1 295	1 139			

Figure 91: Relogement de la population retenue de la C.A de Zéralda.



Données de la Direction du logement Alger 2017, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

Les mouvements résidentiels de la population au sein des espaces urbains sont importants. Les communes envoient et reçoivent des populations des autres communes selon les livraisons de logement et, selon l'ordre prioritaire déterminé en fonction de la situation des familles et, d'autres contingences liées à l'éligibilité,...Et, comme déjà indiqué, *l'implantation sur les précédents sites des bidonvilles éradiqués participe de la libération de l'assiette foncière et, aussi du relatif déracinement des populations habituées à un mode de vie quasi communautaire de grande proximité que le confort d'un logement individuel ne compense pas et qui explique aussi les difficultés d'adaptation signalées.*

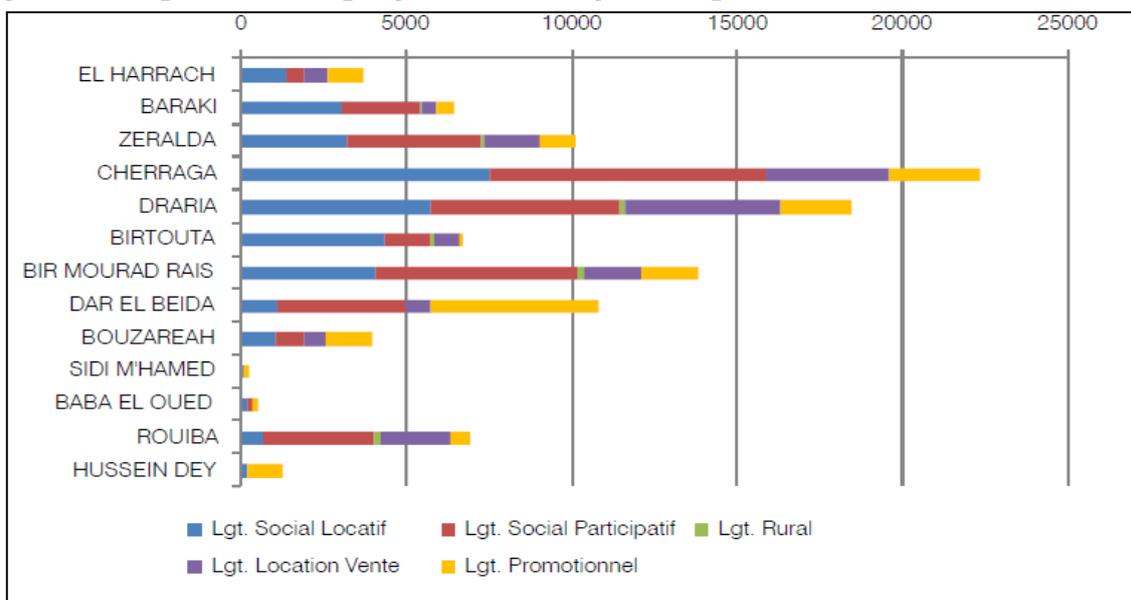
En effet, les familles interrogées après les opérations de relogement trouvent beaucoup de difficultés à s'intégrer dans les nouveaux sites où dépayées, elles n'arrivent pas à s'intégrer à la fois avec le style architectural et urbanistique trop réguliers, trop ordonnés (pour elles !) à en devenir monotones imposant un nouveau mode de vie rendu plus difficile encore, par l'absence des moyens de transport et, des équipements d'accompagnement de base tels que les écoles, les centres de santé, et les commerces.

Dans les communes de Kouba, Maqaria, Bachdjarrah, Hussein Dey, Sidi M'hamed, Belouizdad, Alger-Centre, Bab El Oued, la Casbah, Raïs Hamidou et Rouiba, les populations ont été relogées dans de nouvelles cités dotées des nécessaires infrastructures socio-éducatives et, pour Kourifa et Bentalha avec en plus, un nouveau et différent paysage urbain type collectif !

Ainsi, et au vue de mes nombreux entretiens et lectures, deux précisions me paraissent utiles : ces nouveaux quartiers programmés pour réduire les problèmes de fragmentation socio-spatiale et fonctionnelle, (i) sont une réponse de court et moyen termes pour répondre à des besoins urgents d'amélioration du cadre de vie au travers de l'élimination de l'habitat précaire et de la résorption progressive de la crise du logement ; (ii) sont construits dans l'urgence et, implantés selon la disponibilité foncière ou selon la récupération d'assiette foncière, et d'autre part, les réponses de long terme procèdent d'une autre problématique que nous traiterons dans le chapitre 6.

Selon les différents segments proposés aux citoyens représentés dans la figure 92 ci-après (donnant la répartition des programmes de logements par circonscription administrative), le programme de logements sociaux participatifs est le plus dominant (35% du total du parc de logements), suivi par les logements sociaux locatifs (30,6%), puis les logements promotionnels et location-vente (17,1% et 16,4%), tandis que les logements ruraux sont très peu représentés avec seulement 0,9%. (Parque expo & Wilaya d'Alger, 2015, p.30).

Figure 92: Répartition des programmes de logements par C.A



Source : PDAU

La lecture de ce graphique permet de voir que :

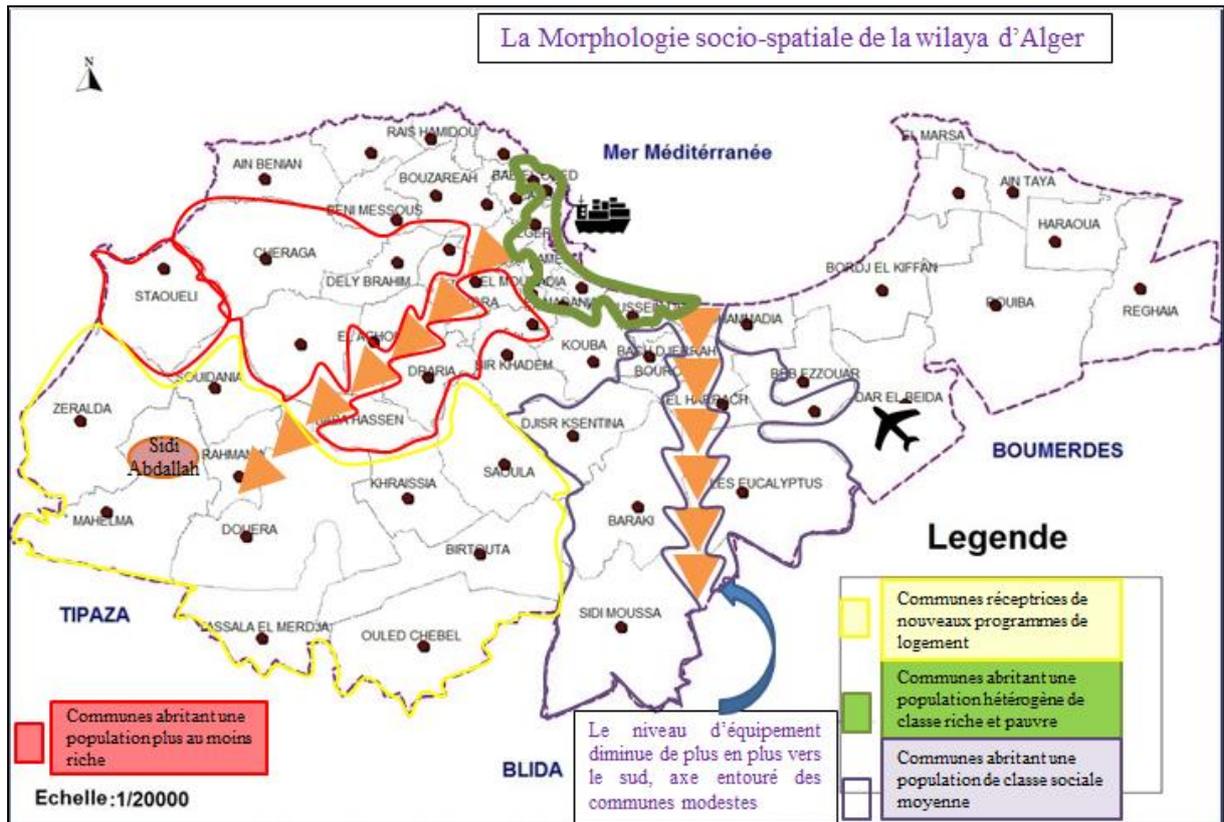
- (i) L'essentiel des projets de logements se trouvent à Chéraga et à Draria : ces deux communes ont connu une importante évolution démographique encouragée tant par la disponibilité de ressources foncières que par leur situation stratégique par rapport aux réseaux de voirie et, c'est également, dans ces deux communes que se trouve la plus importante demande en logements ;
- (ii) Au centre, le programme du logement est beaucoup moins important du fait de l'action combinée d'une densité élevée du tissu urbain et, d'une forte indisponibilité d'assiettes foncières pour accueillir ces projets.

Mais comme la priorité est donnée au logement, le développement des équipements et des services de proximité, reste marginalisé créant une situation faisant l'objet d'une fragmentation d'ordre social représentée dans la figure 93.

La distribution des ménages dans Alger métropole est soumise non seulement aux contraintes du marché foncier mais aussi à l'image du quartier « fabriquée » par les habitants ! Et, il est possible de faire le distinguo entre les groupes sociaux de la partie sud-ouest de la ville à revenus supérieurs à la moyenne de la ville, des groupes sociaux de la zone sud-est à revenus inférieurs à la moyenne, comme par exemple la commune des Eucalyptus située au sud-est de la ville d'Alger.

Comme détaillée dans la partie 1, Alger d'aujourd'hui, caractérisée par un développement irrégulier et fragmenté, est déterminée par les particularités de son site et de son relief et, par l'extension multidirectionnelle de la ville qui s'est faite aux dépens des terres agricoles. En outre, autre point à relever, plus on s'éloigne du centre et, plus le niveau d'équipements de base diminue et l'inégalité socio-spatiale augmente par rapport d'abord, à l'environnement urbain puis, à l'accès à l'habitat, aux transports, aux équipements et enfin, aux services.

Figure 93: Morphologie socio spatiale de la wilaya d'Alger



Par Keltoum Saidani

5.3.1.3- Dynamiques urbaines d'Alger entre entités fonctionnelles et entités spatiales

Certaines communes d'Alger métropole sont plus attractives que d'autres au regard des offres de logement et d'emploi qui restent les principaux critères de ce dynamisme tandis qu'Alger capitale du pays exerce (et, subi) un poids important politique et économique.

Abordée dans les précédentes parties de la thèse, ALGER est confrontée de plus en plus, aux problèmes d'accessibilité déterminés par la localisation des fonctions urbaines générant des flux considérables autant sources des déséquilibres territoriaux que des mouvements de la population.

Du paysage urbain algérois hétéroclite, émergent des cités d'habitations nouvelles et d'autres précaires, des infrastructures, des ilots, des lotissements, des rues se multipliant le plus souvent dans les zones périphériques de la ville d'Alger au développement surprenant à partir des années 1990 : tous étant « noyés » et séparés de manière directe ou indirecte !

L'analyse de ce phénomène de variation du paysage urbain traduit selon moi une manifestation des fragmentations urbaines à l'origine des inégalités socio-spatiales.

Et, comme cette interprétation peut être en lien direct avec la mise en place de projet (s) urbain(s) alors, elle justifie leur prise en charge au travers de l'étude des causes et conséquences de ce phénomène dans une perspective à long terme traitant des évolutions de la ville au titre des mutations et des flux migratoires des populations au sein d'ALGER.

L'hypothèse construite dans cette Partie3, est que durant la décennie noire, la ville a connu des mouvements migratoires exceptionnels : la répartition géographique de la population s'est donc faite en fonction des conditions ou, de la disponibilité des services de sécurité. Et, l'arrivée des projets urbains qui n'a pas modifié cette répartition géographique mais leur mise en place associée à l'urbanisation rapide de la ville, a contribué au renforcement des inégalités environnementales à l'origine de la fragmentation de l'espace.

Ainsi, la répartition et, la représentation géographique des différentes fonctions urbaines sur le territoire, sont un facteur déterminant à la création de l'équilibre territorial et, à la satisfaction des exigences de la population en termes de qualité du cadre de vie.

Dans ce cadre de la fragmentation sur le territoire d'Alger ville et, au cours du présent chapitre, j'aborde l'examen premièrement d'une possible cohérence fonctionnelle au travers, de la localisation des principales fonctions urbaines répandues ainsi que, de ses impacts socio-spatiaux sur la fragmentation ou non de l'espace algérois, et deuxièmement, d'une spécification des fonctions urbaines selon les secteurs et selon leurs importances par rapport au quotidien des habitants de la ville : l'objectif de cet examen est d'identifier la représentation spatiale de ces fonctions selon les différentes zones d'habitations et selon le réseau d'infrastructures et d'accessibilité.

La wilaya d'Alger compte environ 97.019 entités économiques dont 56,3% actives dans le secteur commercial.

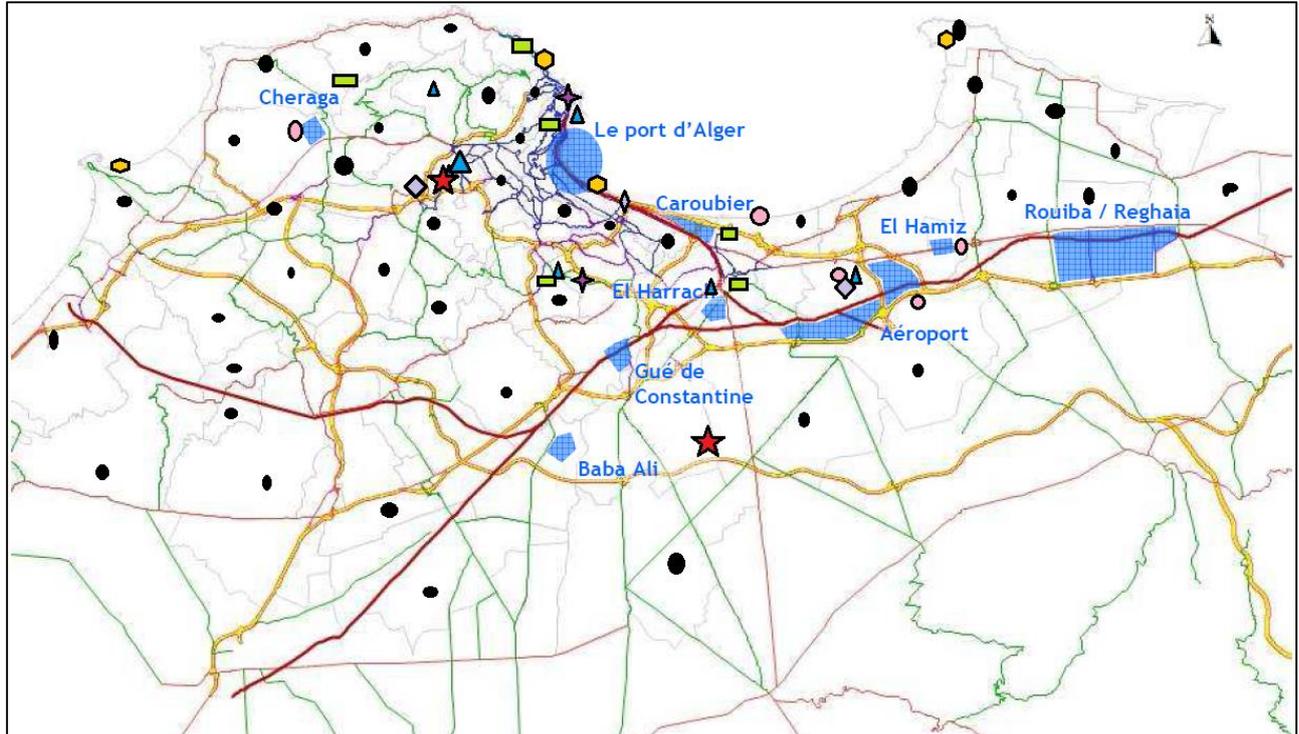
Les infrastructures économiques, administratives et sociales de la wilaya d'Alger sont, (pour rappel), les 4 zones industrielles et 26 zones d'activités, le principal aéroport Houari Boumediene ; Les infrastructures portuaires (4 ports) ; Le réseau routier fait 1544 km (113 km de réseau express, 307 km de RN,...); L'université d'Alger (plus de 110.000 étudiants), un ensemble d'établissements scolaires (818 écoles primaires, 257 CEM et 110 Lycées) ; Le secteur de la formation professionnelle (155 unités avec 10400 places pédagogiques) ; Le secteur de la santé (4 centres hospitalo-universitaires, 13 établissements hospitaliers spécialisés, 10 secteurs sanitaires et 61 polycliniques) et, Le secteur de la jeunesse et les sports (82 stades de football, 23 salles de sport, 13 piscines et de 219 terrains de sports³⁴⁵).

³⁴⁵ Informations tirées du site : Wilaya d'Alger. <http://www.dawalger.dz/fr/index.php/wi16>.

Les principales fonctions sont synthétisées comme suit :

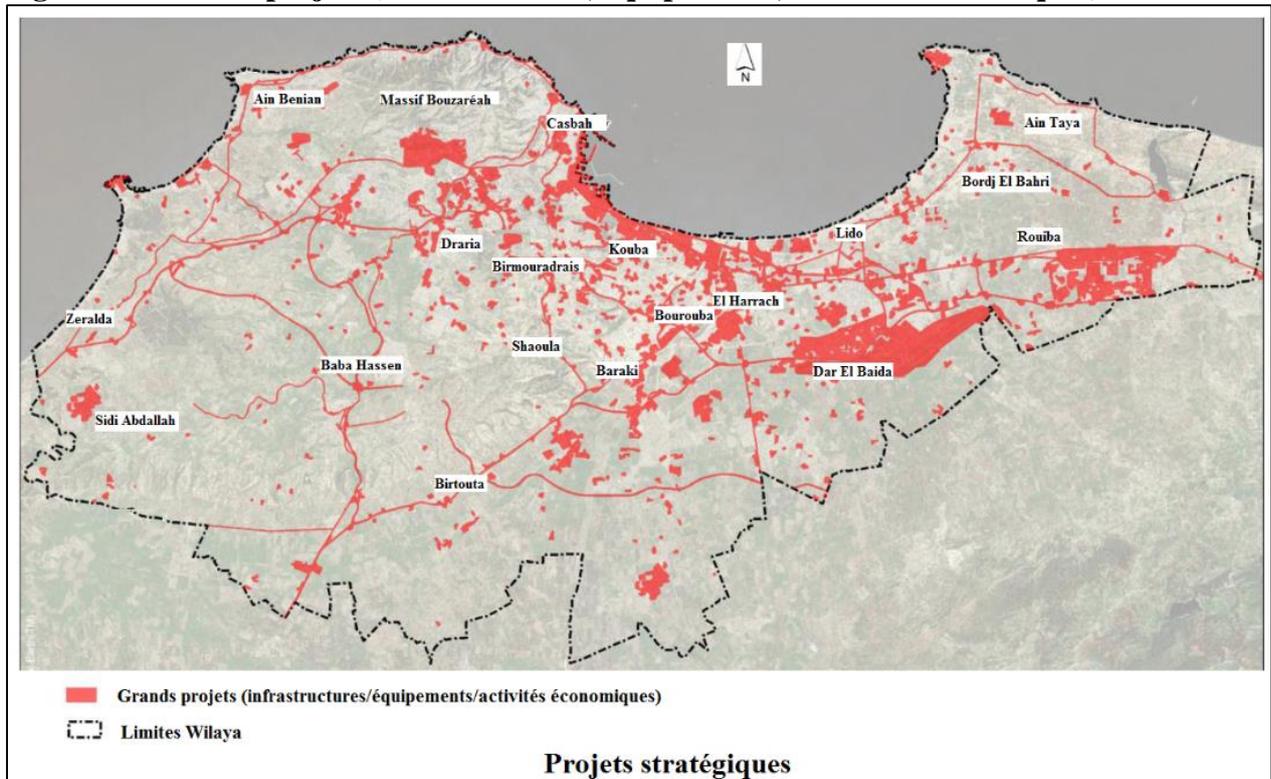
Fonction	Commune	Equipement	Axes d'accessibilité	symbole
Universitaire	Alger centre Bab Ezzouar El Harrach Kouba Bouzaréah Ben Aknoun	Universités	RN 5 –RN8 –RN 24	
Administrative	Hydra Alger Alger Alger Toutes communes Alger	La présidence Les ministères L'assemblée populaire nationale La wilaya d'Alger Les mairies des communes Les ambassades étrangères	RN1 - RN5 D – C W 14	
Infrastructures Port / Aéroport	Alger Centre Dar El Beida	Infrastructures	RN5 Rocade Sud/RN11	
Industrielle	Oued Smar Rouïba Reghaïa	Zones industrielles	RN 61 Rocade Sud RN5	
Commerciale	Mohammadia Bab Ezzouar Dar El Baïda Chéraga	Centres commerciaux Quartier d'affaires Marché d'El Hamiz	RN5 - Rocade Sud	
Sanitaire	Alger Centre Bab El Oued Beni Messous El Harrach Hussein Dey Kouba	Hôpitaux	RN 1– RN 36 – CW130— RN 63	
Culturelle	Alger Centre Kouba	Bibliothèque Musée Palais de la culture	RN1 –RN5-- RN5 D	
Sportive	Ben Aknoun Baraki	Complexe sportif	Rocade sud – RN 36	
Touristique	Alger centre Bab El Oued Staoueli	Complexe touristique Monument historique	Rocade sud -RN 11-RN 41 – C W 133	
Détente et Loisirs	Hamma- Annassers Ben Aknoun Bab Ezzouar	Jardin d'Essai Parc Zoologique Centre commercial	RN5 –RN 11-rocade sud	
Résidentielle	Bab Ezzouar Birtouta Baba Hassen	SORECAL 5 Juillet AADL	RN5 – rocade sud – RN 36 – C W 113	

Figure 94: Localisation des principales fonctions



Par Keltoum Saidani

Figure 95: Grands projets (infrastructures, équipements, activités économiques)



Source : PDAU

Dans l'une de ses recherches en prenant l'exemple du transport et de diverses activités commerciales et de services, Françoise Navez Bouchanine, citée par Bodinier, montre qu'ils existent de nombreuses astuces, anticipations et résistances sociales aux risques de la fragmentation introduite par une urbanisation à plusieurs vitesses (Bodinier, 2010).

Et, étant donné que la fragmentation concerne aussi bien la dimension spatiale que la dimension sociale, il ne me sera pas possible d'identifier tous les facteurs y afférents, ni les formes qui leurs sont associées, participant à la conception du phénomène de fragmentation sur le territoire mais, il me sera possible de suivre de nouvelles pistes afin d'aborder autrement, des théories ouvrant peut-être la voie à de nouvelles théories.

Au lendemain de l'indépendance, le centre de la ville a vu le développement des activités tertiaires qui se sont rapidement et davantage renforcées au centre par rapport aux espaces périphériques. Et, pour rappel, après 1998, la périphérie Ouest déplace progressivement, son cachet rural et agricole vers le tertiaire et le résidentiel tandis-que la périphérie Est de la ville demeure dominée par les activités industrielles et, agricoles en partie.

La répartition du secteur tertiaire est remarquable sur le territoire, concrétisée d'abord, par une forte concentration au niveau des anciens espaces centraux, réputés pour leur importante attractivité comparée à la vétusté et au vieillissement du cadre bâti puis par les espaces périphériques (en première et deuxième couronnes) abritant de nouvelles polarités destinées aux activités tertiaires malgré, une mobilité insuffisante notamment, sur la partie ouest de la ville.

La distribution spatiale des fonctions ne possède ni logique ni stratégie : Alger capitale en accord avec son statut de métropole concentre d'importantes fonctions administratives, économiques et politiques, où la plupart des sièges administratifs restent localisés au centre malgré, la délocalisation de certains établissements tels que le ministère des finances vers Ben Aknoun, et celui de l'énergie vers Hydra.

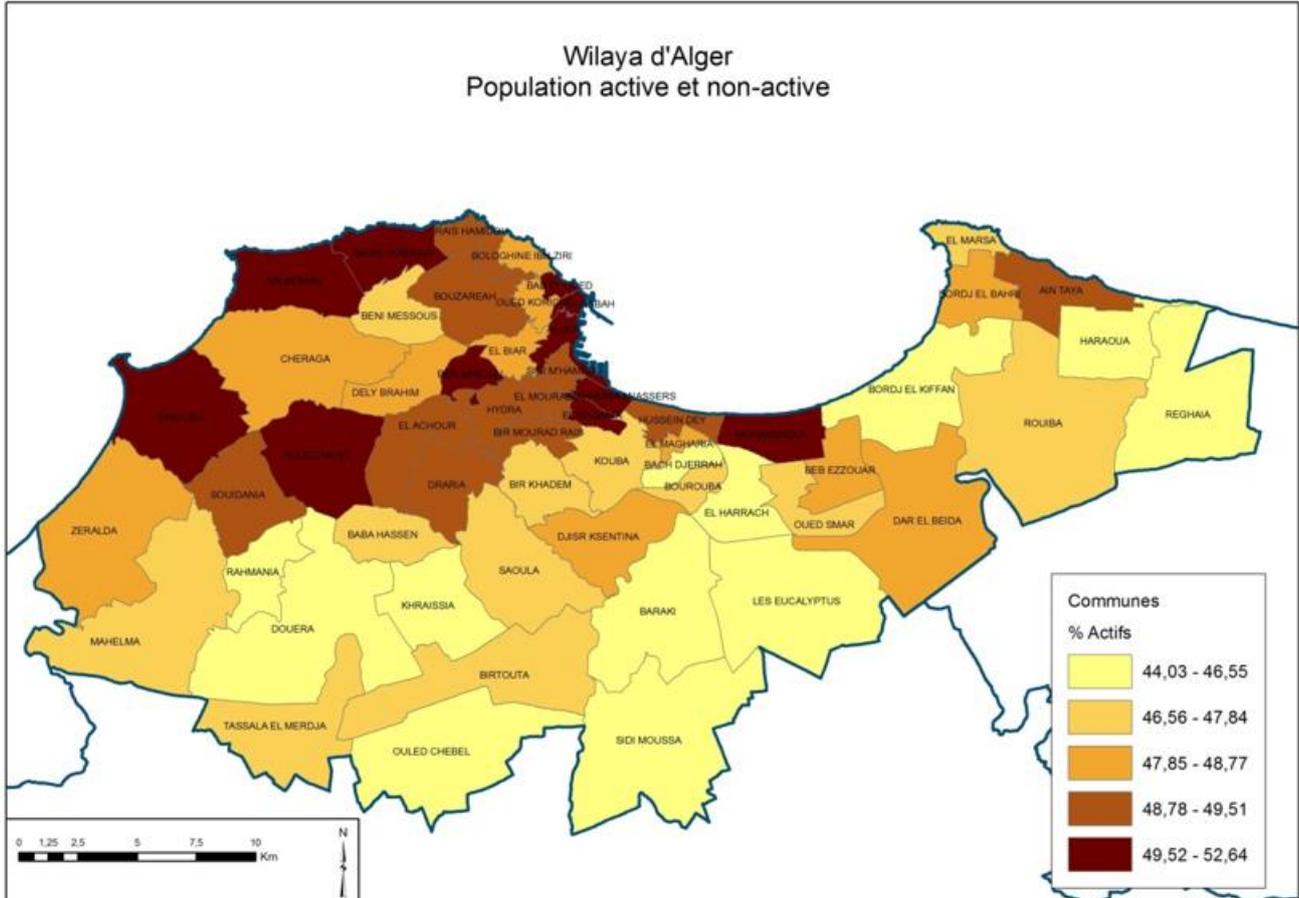
Ainsi, en termes de dynamiques de population face aux structurations spatiales,

La population totale de la wilaya d'Alger est de 2 947 466 habitants, soit une densité de 3 642 habitants par Km² et, elle est répartie comme suit : Population active : 1 632 381 hab. dont féminin : 813 967 hab. ; Population occupée : 524 852 hab. et, Agriculture : 19 202 hab.

Le recensement *RGPH* de l'année 2008, m'a permis de classer les communes selon la densité de la *population active au km²* :

- Une première catégorie de 11 communes ayant un pourcentage d'actifs/km² égal ou supérieur à 50%, (ce pourcentage étant déduit du rapport du nombre de la population active par rapport à la population totale de la commune et âgée de 15 ans et plus) : Mohammedia, El Madania, Hamma Annassers, Alger, La Casbah, Bab El Oued, Ben Aknoun, Bains romains, Ain Benian, Staouéli et Ouled Fayet,
- Une deuxième catégorie de 6 communes : Hamma, El Annassers, Alger-Centre, Bourouba, El Madania et Oued Koreich, ayant entre 7 000 et 10 000 actifs/km².
- La troisième catégorie de 4 communes : Bologhine, El Magharia, El Mouradia et El Biar, ayant entre 5 000 et 7 000 actifs/km².

Figure 96: Population active/non active



Données RGPH, compilées et cartographiées par Keltoum Saidani

5.4- Conclusion : La ville, facteur de ségrégation sociale

De par son statut de capitale du pays, sa position géographique stratégique au sein du bassin méditerranéen, la richesse de son patrimoine historique et culturel, la diversité des milieux physiques et naturels, d'un important réseau d'infrastructures et d'un riche programme en cours de réalisation dont celui du logement, ALGER qui ambitionne le statut de métropole internationale de niveau régional, s'investit dans un programme de développement au travers d'actions structurantes de développement d'équipements, d'amélioration des réseaux d'assainissement, de services afin d'améliorer l'attractivité de son territoire.

Et, les diverses mutations mettent au défi les acteurs de la ville pour une stratégie de gestion cohérente (en termes d'organisation de l'espace et, d'équité dans la répartition de toutes les ressources) et, d'intégration des principes du développement durable pour faire face aux défis de la réalité du terrain en particulier, celle des *inégalités socio-spatiales d'accès* à l'habitat, aux équipements, aux services, aux transports et, à la qualité de l'environnement urbain.

Cette démarche vise à inverser progressivement, la tendance en cours, de leur accentuation et, pour ce faire, un travail de concertation sur la ville est porteur de nouvelles dimensions à ces mutations dont, selon le point de vue d'Ascher, « *l'enjeu majeur d'une composition urbaine cohérente est relatif à l'agencement des trois ingrédients : les centralités fonctionnelles, la morphologie du bâti, et les modes de vie* » car les habitants (habitants, usagers,

aménageurs/techniciens, investisseurs, élus, ou industriels) sont porteurs de pratiques sociales spécifiques et, sont responsables des mutations de la ville.

En effet, les projets urbains, ceux liés à l'habitat en particulier ont un rôle prépondérant dans la stratégie de répartition de la population sur le territoire de la ville et ces projets urbains s'expriment au travers desdits projets d'habitat, tandis-que la ville d'une part, enrichit son patrimoine urbain, culturel, paysager et d'autre part, assure la qualité du cadre urbain et les services pour ses habitants.

En outre, ces projets urbains laissent surtout, espérer leur contribution à l'harmonie qu'ALGER acteur recherche dans sa volonté de pratiquer les principes du développement urbain durable et, en même temps dans sa quête d'un *Urbanisme responsable* pour mieux se prémunir et, prémunir ALGER des tentations de fragmentation territoriale et, de leur corollaire, l'exclusion sociale que perpétuent les solutions technicistes en œuvre (traitant davantage les symptômes et non la maladie !).

ALGER d'aujourd'hui, au cœur d'importantes mutations, a besoin d'élargir sa structure urbaine à la base « polycentrique » convaincue que sa problématique n'est ni dans le volume ni dans la contrainte, elle a besoin de faire autrement en se préoccupant autant de sa durabilité sociale que de sa durabilité environnementale vues pour et par ses habitants afin d'évoluer dans un cadre de vie favorable à la qualité de vie de tous ses habitants vivants !

CHAPITRE 6 : Alger transformée..., Alger résiliente...

6.1- Introduction : *Et, la ville poursuit sa transformation en évoluant ...*

La ville par son territoire, ses ressources et, les décisions de ces acteurs, se trouve en constante (re)évolution portée par des processus et dynamiques au travers des activités exercées et des divers réseaux de la ville. Ces processus engendrent des mutations tant sur le plan spatial que social, culturel ou économique. Et, la conjugaison et, les interrelations des facteurs des différents domaines/secteurs aboutissent à une organisation particulière ainsi qu'à un cachet spécifique à la ville. Toutefois, ces mécanismes ne sont pas propres à ALGER puisque « *Depuis un demi- siècle environ, les villes poursuivent une mue progressive vers l'urbain. L'urbain se construit à partir de la rencontre d'acteurs individuels et collectifs, porteurs d'une diversité de projets et de l'hospitalité qu'ils rencontrent dans l'espace pour loger ces projets... de nombreux essais et autres productions théoriques décrivent cette transformation de la ville, en architecture, en urbanisme, en géographie, en sociologie, en économie et en science politique. Ils en parlent à travers une pléthore de qualificatifs. La ville en transformations est ainsi « émergente », « éclatée », « diffuse », « franchisée » ; elle se fait « métropole », « métropole », « globale », « générique » ; se caractérise par le fait qu'elle est « sans lieux ni bornes », « fragmentée », « ségréguée », « privatisée ».* (V. Kaufmann 2014, p.13).

ALGER, exposée dans les précédents chapitres, a vécu, sur des périodes courtes³⁴⁶, des profondes mutations socio-économiques et, fonctionnelles, issues notamment, des résultats des réformes nationales consolidées pour ses adhésion/intégration aux cadres³⁴⁷ de globalisation/mondialisation.

Cette réalité, partie intégrante d'ALGER, s'ancre de plus en plus dans tous ses systèmes fonctionnels, opérationnels, ..., depuis au minimum ces trois dernières décennies (Encadré 9 Partie 2). Aussi, lorsqu' ALGER est confrontée à toutes ces mutations, elle mobilise, à la fois, sa capacité d'adaptation aux changements des conditions de développement de ses territoires (physique, institutionnel, ...) ainsi qu'une capacité de résistance élargie efficace (au sens large) aux risques majeurs de nature à perturber les équilibres des dynamiques urbaines notamment, celles en co-construction.

En effet, comme observés aux cours des précédentes parties, ce sont bien de ces équilibres que participent les progrès considérables enregistrés en termes d'engagements, de cadrage juridique et institutionnel, de recherche des compétences et partenaires dans le *soutien au développement durable de la ville et des établissements humains tant sur le plan social qu'environnemental notamment, en faveur d'un accès facilité à un logement pour ses habitants.*

Le présent chapitre 6 se propose d'analyser les objectifs des nouveaux projets urbains programmés pour répondre, à des besoins prioritaires pour ALGER métropole, leurs principaux

³⁴⁶ Trop courtes si elles sont mises à l'échelle des bouleversements, des rythmes et concentrations des dynamiques en cours, induits par le champ et la profondeur de ces mutations socio-économiques et fonctionnelles abordées dans le préambule.

³⁴⁷ Accords d'association avec l'UE, OMC, ...

moteurs dans le cadre de la résilience urbaine et enfin, de leurs capacités à affronter les différentes crises (naturelles ou non) et, à contribuer à la performance de gestion des risques de la ville.

Afin de répondre aux besoins prioritaires de logements de la population, des programmes de logements ont été réalisés et, de nouveaux sont proposés dans la wilaya d'Alger. Dans le cadre du présent chapitre, l'analyse retenue se propose de comparer ces programmes de logements (au travers de la superposition des réponses urbaines en termes d'habitat) aux réponses environnementales en termes de vulnérabilité.

Cette mise à plat à plusieurs niveaux, vise à constituer/réunir les données et informations nécessaires à une lecture ouverte des diverses stratégies en œuvre sur un espace contraint (soumis aux aléas de multiples risques naturels), d'ALGER territoire, métropole, et, de son aire métropolitaine³⁴⁸ afin de comprendre et, d'évaluer l'efficacité des stratégies de développement urbain durable et, du développement de l'aire métropolitaine dont les interrelations et, interdépendances questionnent la réalité et, le degré de la prise en charge de la capacité de résilience d'ALGER territoire acteur.

Et, si désormais, la problématique de la durabilité fait bien partie du langage scientifique et institutionnel, alors :

La question de sa réalité sur le terrain se pose :

A quel niveau la durabilité se situe-elle sur le terrain et, comment est-elle appréhendée lorsqu'il s'agit d'habitat et de population ?

Alger ville, région, soumise à de multiples risques naturels nous interpelle sur le sujet : *Ces risques sont-ils pris en considération et, à quel moment du processus de mise en place et, de mise en œuvre des projets urbains notamment, ses programmes de logements ?*

Au-delà de ces questions : *la ville cadre de vie pour ses populations, peut-elle encore, se prévaloir d'être l'avenir de l'Homme ?*

Afin d'apporter / consolider les éléments de réponse à ces questionnements, mes analyses se basent sur le Rapport³⁴⁹ portant « Etude sur la vulnérabilité et l'adaptation de la Wilaya d'Alger au changement climatique et aux risques naturels » établi en 2013 pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville par le groupement des bureaux d'études : Egis Eau / IAU-IDF / BRGM.

Les informations et données de ce Rapport devraient m'assister en me permettant de placer la notion de durabilité de la ville dans le contexte urbain d'ALGER (ODD11) et, d'analyser ALGER territoire au travers de sa vulnérabilité et, de son développement territorial durable.

³⁴⁸ Voir Préambule, introduction générale et Partie I.

³⁴⁹ Ci-après désigné le Rapport.

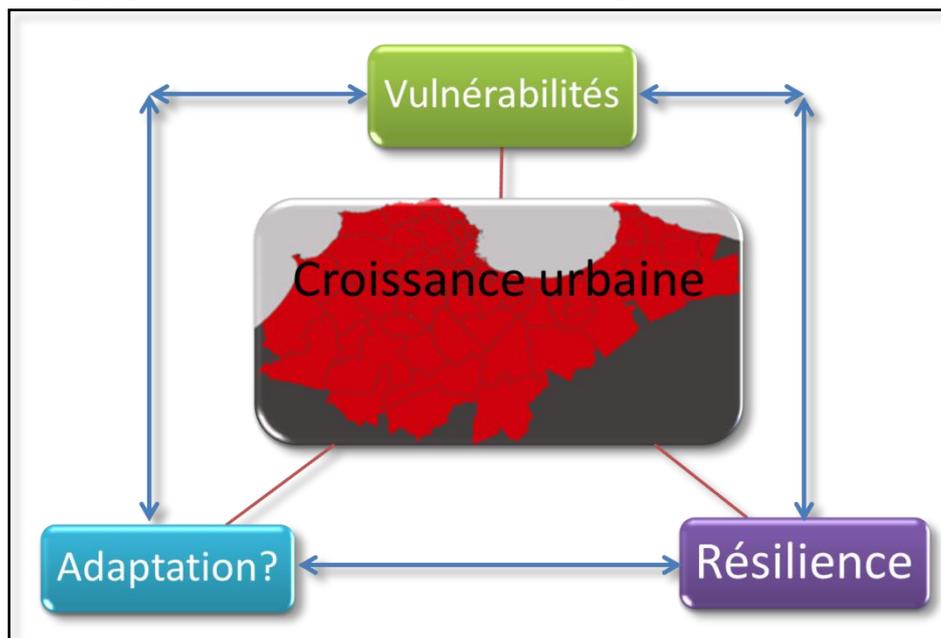
6.2- Vulnérabilité versus Durabilité : Convergence de réalités ou prise en charge des projets urbains limitée ?

En prenant en compte les conclusions des chapitres précédents, un constat s'impose au triple plan, *des processus techniques difficiles* à conduire pour une maîtrise et une gestion contrôlées de l'urbanisation dans la ville d'Alger ville, métropole, territoire déjà, difficiles, *du positionnement* de ces processus techniques dans le *cadre programmatique de la durabilité*, où l'efficacité recherchée de la maîtrise et, de la gestion contrôlées de l'urbanisation dans la ville sont encore plus compliquées à appréhender car elles exigent la mobilisation de capacités conceptuelles et opérationnelles de divers domaines et secteurs c'est à ce titre qu'*au troisième plan de choix politiques*, les acteurs du niveau pouvoirs publics font appel *aux projets modernes* pour renforcer les centralités, afin de mieux organiser l'espace et, de répondre aux besoins (opposables) de la population et, ceux de l'Environnement (la dimension environnementale est prise en charge dans la problématique de l'urbanisme à visées (?) de développement durable). Toutefois, cette problématique politique de long terme à implications de mises en œuvre de moyen voire de court termes, complexe ne peut progressivement, que s'accroître du fait d'un système de décisions, éclaté (Partie1) inefficace exprimé dans la réalité du terrain par les trop nombreux changements tout au long du processus d'élaboration des plans et schémas de nouvelles centralités mises au défi de l'immédiateté³⁵⁰ grande productrice d'informel. Et, l'informel *premièrement* consacre, un nouveau décalage entre l'instrument et la réalité sur le terrain, *deuxièmement*, combiné à des mutations accélérées, il aura par leur simultanéité, des conséquences radicales en termes d'étalements hasardeux des poches de zones à mobilité réduite ainsi que de nouveaux quartiers d'habitation mal-intégrés et, *troisièmement*, par sa prolifération « explosive », l'informel fait de ces habitats de grande précarité , ..., les pilotes des processus de maîtrise et de gestion urbaine puisque *ces habitats vont imposer une projection arbitraire des projets urbains pour répondre aux besoins certes, réels mais néanmoins imposés !*

Cette problématique nouvelle par l'accélération des rythmes et, dynamiques urbains, nécessite une réflexion et une évaluation continues afin d'anticiper de nouvelles perspectives de même nature et, atténuer les conséquences de cette croissance urbaine incontrôlée « du fait accompli » tout en renforçant la résilience du territoire au travers de son intégration (progressive) dans les processus de développement urbain en co-construction avec un développement territorial durable singulier (?)

³⁵⁰ Comme vue dans les chapitres précédents, la réalité du terrain des nouvelles centralités qui à peine mises en œuvre, sont contraintes à l'abandon pour (re)travailler selon une nouvelle logique et, pendant ce temps, d'autres centralités se créent informellement !

Figure 97: Triptyque : Vulnérabilité - Résilience- Adaptation



D'une manière générale, le développement urbain d'une ville est un phénomène continu et omniprésent et, le développement urbain durable incite à détailler certains concepts notamment : la vulnérabilité, la résilience et le lien entre eux en termes d'adaptation et de capacité d'une ville à s'adapter aux risques naturels (y compris les changements climatiques) illustrés dans la figure 98. Ainsi la concentration urbaine des hommes et de leurs activités accentue les effets des risques naturels et parfois, elle les engendre. Les significations de ces concepts sont larges et complexes du fait de leurs caractéristiques *multidimensionnelles, multidisciplinaires, multisectorielles et dynamiques* (Quenault et al., 2011, p.58).

6.2.1- Résilience urbaine, vulnérabilité, risques, aléas...notions et concepts

Différentes descriptions sont utilisées pour définir et évaluer une catastrophe, et, très souvent, les termes de catastrophe, aléas, vulnérabilité, risque sont utilisés de manière « indifférente » mais, malgré leur lien très rapproché, une distinction dans leurs sens, existe : les termes risque, aléas ou vulnérabilité, renvoient aux relations entre les déclencheurs des événements et leurs conséquences et, selon la définition proposée par l'IRMA³⁵¹ : « *Le risque est le résultat d'une combinaison entre un aléa et des éléments vulnérables* ». Et, le risque selon plusieurs géographes tels que : Gallais J., Chaline C., Dory D., Mitchell JK., White G., Devine N., Jagger K., peut avoir des dimensions au-delà des dimensions purement techniques.

Ainsi, les risques naturels étant inhérents à la croissance urbaine, il revient donc, à toute la société d'entretenir des rapports avec les risques qu'elle aura préalablement, identifié pour mieux les assumer.

Le risque a fait l'objet de plusieurs études pluridisciplinaires, le risque est littéralement ancré dans les espaces, il peut être naturel, social, politique..., selon (November, 2006, p.294) il est préférable d'aborder le risque comme un élément participant activement, intrinsèquement, aux transformations territoriales, capable de marquer certains espaces sur le long terme et même

³⁵¹ IRMA : Institut des Risques Majeurs en France.

d'être lisible dans le paysage : il existerait alors, une sorte de différenciation spatiale des risques du fait de leur répartition variée sur le territoire. Outre, la connaissance de l'aléa, la connaissance du risque impose une réflexion sur les formes d'organisation spatiale des sociétés et, sur les modalités d'aménagement des territoires.

Le terme de vulnérabilité apparaît plus tard dans les travaux scientifiques et, prend plusieurs définitions qui renvoient aux «sensibilité, susceptibilité, fragilité», la vulnérabilité est également, un concept polysémique puisqu'en matière de risques, ce terme désigne à la fois les dommages et, la possibilité de subir ces dommages (Veyret & Reghezza, 2005, p.63).

Quelques facteurs de vulnérabilité : Bien que la densité de population et l'extension du bâti demeurent les plus importants, sont également, à considérer :

- *Facteurs techniques : mauvaise qualité de la construction, mauvaise maîtrise de l'eau, sous-dimensionnement des ouvrages d'évacuation et de traitement des eaux usées...*
- *Facteurs économiques : population pauvre, dépourvue de moyens de transports et souvent de système d'information, habitat de qualité médiocre...*
- *Facteurs culturels : ignorance du danger, absence de conscience du risque (risque banalisé, intégré au quotidien, acceptation pour raisons religieuses) ...*
- *Facteurs institutionnels et politico-administratifs : trop de niveaux de politico-administratifs de décision, manque de coordination entre ces différents acteurs, absence de programme de prévention, absence de réflexion sur les programmes de planification, législation laxiste, acteurs politiques, gestionnaires parfois peu impliqués, corruption...*
- *Facteurs structurels : vulnérabilité en fonction de la localisation et du moment précis de l'impact, dysfonctionnements fonctionnels et techniques imprévisibles...*
- *Facteurs fonctionnels : absence d'une prévision efficace, absence de système d'alerte, mauvaise gestion de crise...*

La résilience désigne la résistance et la capacité d'un corps, d'un organisme, d'une espèce, d'un système à surmonter une altération de son environnement. Le concept de résilience est utilisé dans plusieurs contextes notamment, en géographie et, en aménagement où, la notion de résilience désigne la capacité des villes à limiter les effets des catastrophes et à retrouver rapidement un fonctionnement normal et, par conséquent, une ville résiliente est une ville qui a la capacité de s'adapter aux événements afin de limiter les effets des catastrophes naturelles et de retrouver un fonctionnement normal le plus rapidement possible.

Timmerman est l'un des premiers à avoir parlé de « résilience des sociétés au changement climatique» (Timmerman, 1981), et les perturbations des changements climatiques qui peuvent menacer une ville. Et, la résilience est considérée comme l'antonyme de la vulnérabilité, « *Une ville est résiliente si elle est capable d'assumer la dégradation occasionnelle de son fonctionnement sans pertes majeures à long terme. Cette capacité repose alors sur les capacités d'apprentissage à long terme qui permettent de repérer les points d'équilibre entre prise de risque et occurrence des défaillances. L'apprentissage et, surtout la collaboration, à moyen et court terme sont également, essentiels pour réduire les conséquences négatives de la dégradation du fonctionnement à chaque occurrence, par l'adaptation continue des infrastructures et des personnes à ces conditions* ». (Toubin, 2014, p.62).

Où se situe ALGER vis-à-vis des risques naturels ?

L'étalement de la ville et, les nouvelles dégradations sur l'environnement et, sur la santé ainsi que la densité de sa population rendent de mon point de vue, évidente la nécessité de traiter la qualité de vie en milieu urbain comme partie intégrante du cadre programmatique de la durabilité en lien avec la vulnérabilité. Cette intégration participe de l'inscription du risque comme un des déterminants du développement et, permet ainsi, d'intégrer le risque dans le développement, point abordé dans la conclusion de la première partie³⁵².

A cet effet, il me paraît utile d'exposer au préalable et, de manière succincte, les sources de vulnérabilité du territoire d'ALGER afin d'être en capacité de situer les programmes des nouveaux projets urbains selon ces vulnérabilités et, risques potentiels surtout, que les projets urbains abordés selon le focus « vulnérabilités et, risques » nécessitent d'indispensables approfondissements de connaissances en termes scientifiques, stratégiques et, programmatiques en faisant appel à diverses disciplines de différents domaines.

Et, ces recherches en ouvrant de nouveaux possibles aux acteurs de la ville et en particulier, les scientifiques, permettent également, d'ouvrir un autre futur à une Alger métropole résiliente en route vers un développement territorial qui refuse la fatalité !

Mais avant d'en être là, Alger est une ville vulnérable aux calamités naturelles incluant les effets du changement climatique et, Alger territoire est soumis en continu aux pressions conjuguées de la densité la plus élevée du pays (3642 habitants/km²) et, de la rapidité de sa croissance urbaine générant une toute aussi forte et rapide dégradation de son Environnement sur un site déjà si exposé aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, sécheresses longues, glissements de terrain, ...).

C'est ainsi, qu'en 2002, faisant suite aux inondations de Bab el Oued, un projet, visant à renforcer les capacités de la wilaya pour faire face aux catastrophes, a été mené au titre d'un financement de la Banque mondiale. Ce projet comprenait deux volets : le premier traitant la reconstruction post-catastrophe au travers de la conduite d'actions exigées par la situation du terrain et, le second traitant la prévention par des actions destinées à doter la Alger ville acteur de moyens de prévisions, de prévention et, de solutions professionnelles qui s'ils étaient opérationnels lors ces catastrophes, ils auraient permis de n'avoir pas à faire face à de trop lourd bilan (inondations de Bab El Oued en 2001 et, séisme de 2003). Et, parmi ces actions préventives figurent la conduite d'études et, de formations spécialisées qui vont enrichir le capital immatériel d'ALGER et, de l'Algérie en matière de réduction des risques et des catastrophes, capital trop peu apprécié voire même ignoré³⁵³ durant les périodes entre deux catastrophes, par la quasi-totalité des Acteurs.

Les travaux au cours de cette Partie 3, au titre de la prévention des risques d'ALGER territoire wilaya (en termes de conditions climatiques, de mouvements des terres, de séismes, d'inondations...) devraient me permettre des appréhension, définition et évaluation facilitées, des risques potentiels menaçant territoire et, espaces, société et, patrimoines matériels et, immatériels.

³⁵² Cette approche de la problématique Risque, intégré dans le développement (RID) par opposition à l'approche risque et développement (RED) encore trop largement pratiquée.

³⁵³ Et, par conséquent, il est peu exploité et sa mise à jour se fera à l'occasion de la prochaine catastrophe !

6.2.1.1- Aléas géotechniques

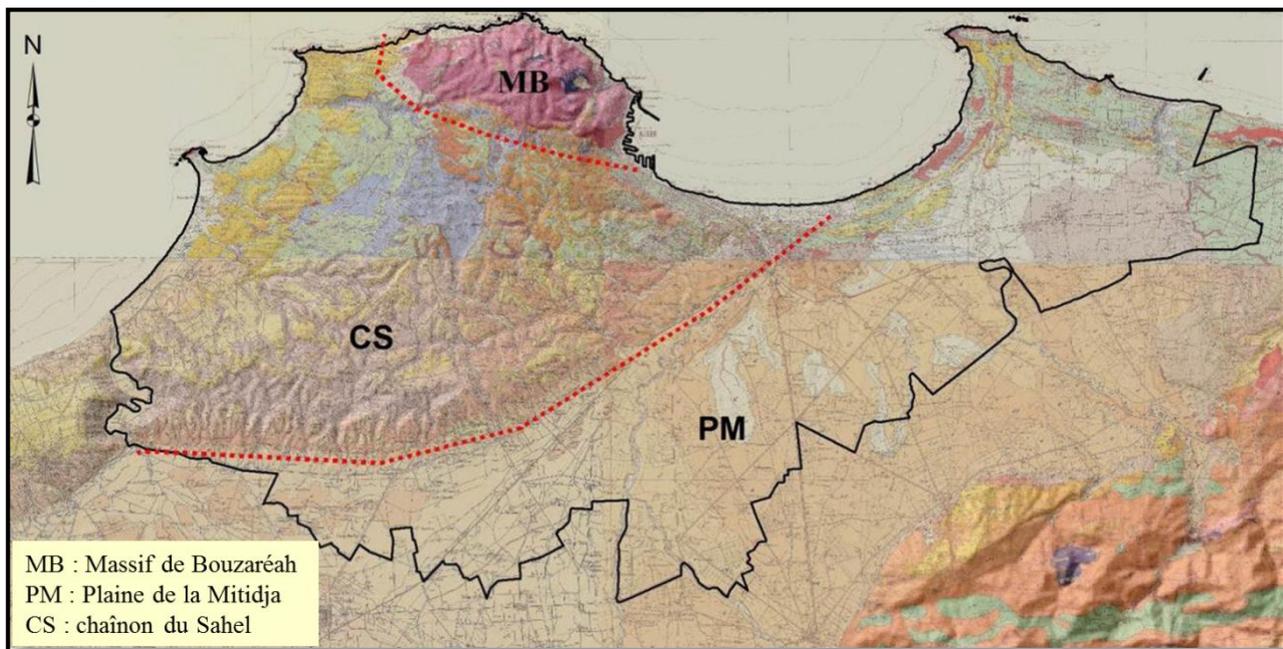
A- Mouvements des terres

La région algéroise est située le long de la côte méditerranéenne de l'Algérie, au niveau de la chaîne du Tell et, en bordure du bassin algéro-provençal. Les reliefs du Tell se sont formés sous l'effet d'une succession de phases compressives à l'origine de l'ouverture de plusieurs bassins d'effondrement, dont le bassin de la Mitidja d'Alger.

Le territoire algérois a connu une évolution tectonique dominée par des structures compressives (plis et failles inverses) de direction essentiellement, NE-SW à ENE-WSW.

Le massif cristallin (schistes, micaschistes et gneiss) de Bouzaréah constitue le principal relief de la wilaya d'Alger, dominant le chaînon du Sahel et, plus au sud, la plaine de la Mitidja, remplie par des dépôts marneux. Et, le littoral bordant la baie d'Alger à Ain Taya est constitué en majorité de matériaux incompétents de caractéristiques mécaniques médiocres (sables récents, alluvions récentes (continentales ou marines) susceptibles d'amplifier des vibrations sismiques. La figure 99 représente le relief de la ville d'Alger.

Figure 98: Relief de la ville d'Alger



Les mouvements de terrain sur le massif de Bouzaréah³⁵⁴ ont fait l'objet de plusieurs études portant sur plusieurs sites où des zones d'affaissement ou d'exhaussement ont été localisées : une description de quelques sites exposés aux instabilités de versants, et sur le reste du territoire algérois est présentée très succinctement :

- a- **Concernant le massif de Bouzaréah**, 3 types de mouvements de terrain ont été identifiés :
 - les glissements de terrain superficiels à cinétique rapide, pouvant se transformer en coulées de boue ;
 - les glissements de terrain à cinétique lente et, les chutes de pierres et de blocs.

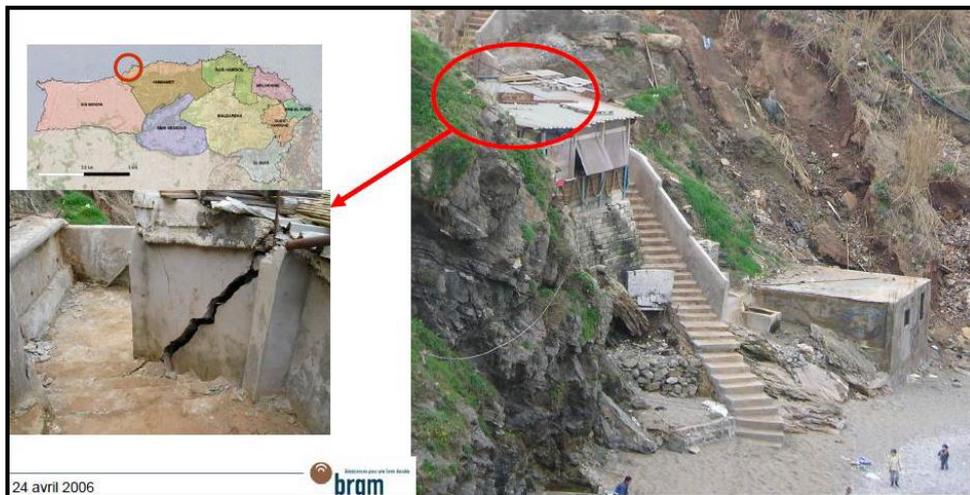
³⁵⁴ Etude réalisée par le BRGM (Bureau d'études et membre du groupement ayant réalisé l'étude sur la vulnérabilité du territoire de la wilaya d'Alger).

Figure 99: Glissement de terrain superficiel observé à Bouzaréah en 2005



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.44)

Figure 100: Glissement de terrain superficiel observé en 2005 à El Hammamet



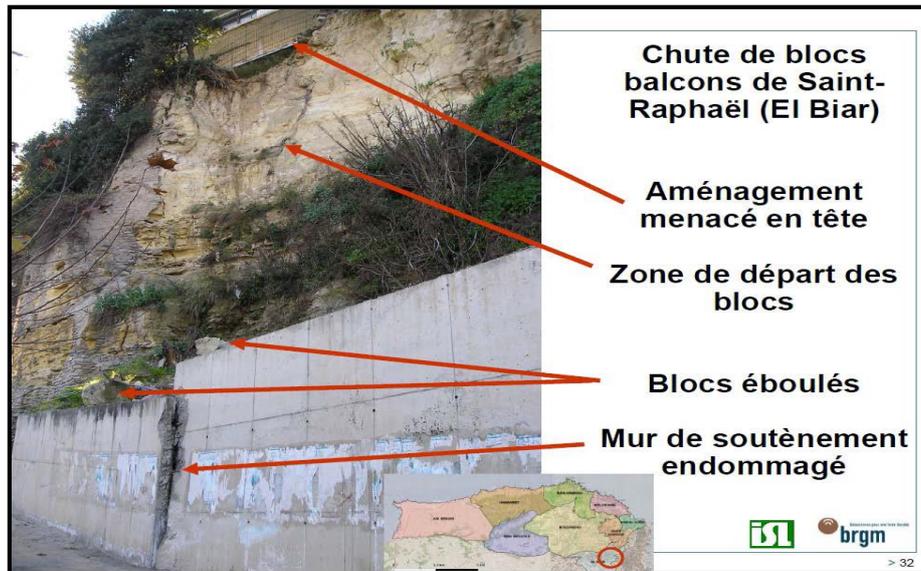
Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.45)

Figure 101: Glissement lent observé en 2005 à Télémely, Alger



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.45)

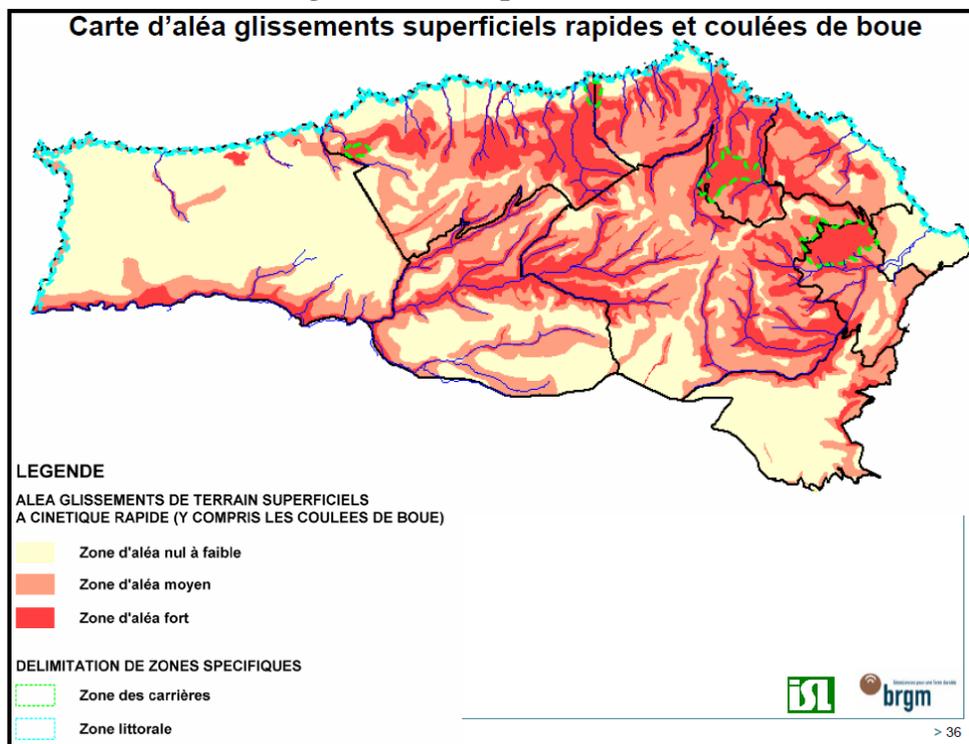
Figure 102: Chute de blocs observée en 2005, à El Biar.



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.46)

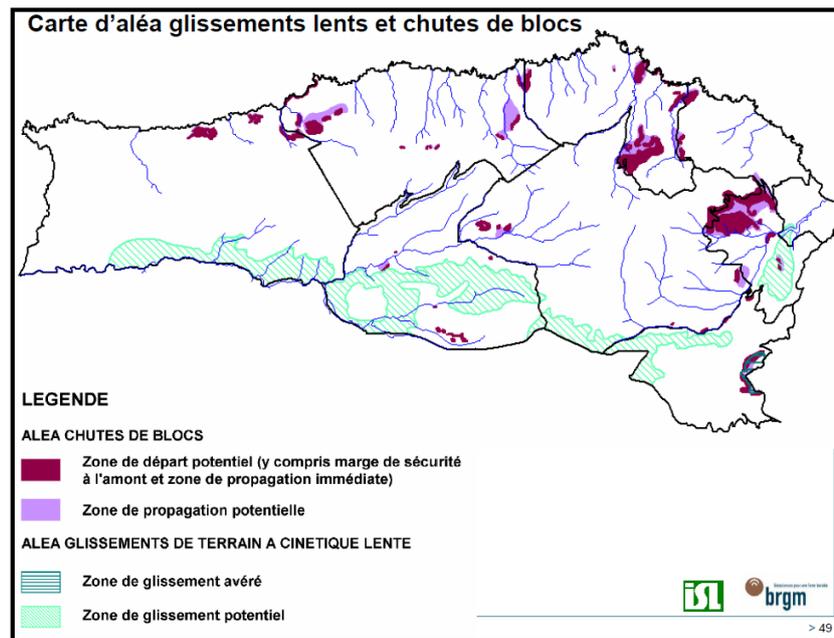
L'étude sur la vulnérabilité établie par le groupement « Egis Eau / IAU-IDF / BRGM » a confirmé que pour le massif de Bouzaréah : 9,4% du massif est exposé à l'aléa de glissements lents de terrain, et, 2,1% du massif au phénomène de chutes de blocs, illustrés dans les trois cartes suivantes (104 et 105) :

Figure 103: Carte de l'aléa de glissements rapides du massif de Bouzaréah



Source : (ISL & BRGM, 2005)

Figure 104: Carte de l'aléa de glissements lents et de chutes de blocs du massif de Bouzaréah



Source : ISL & BRGM, 2005

b- Hors massif de Bouzaréah : selon l'étude faite par BURGEAP/ME2I/TTi en 2005, les principaux sites à risques de mouvements de terrain identifiés, sont les :

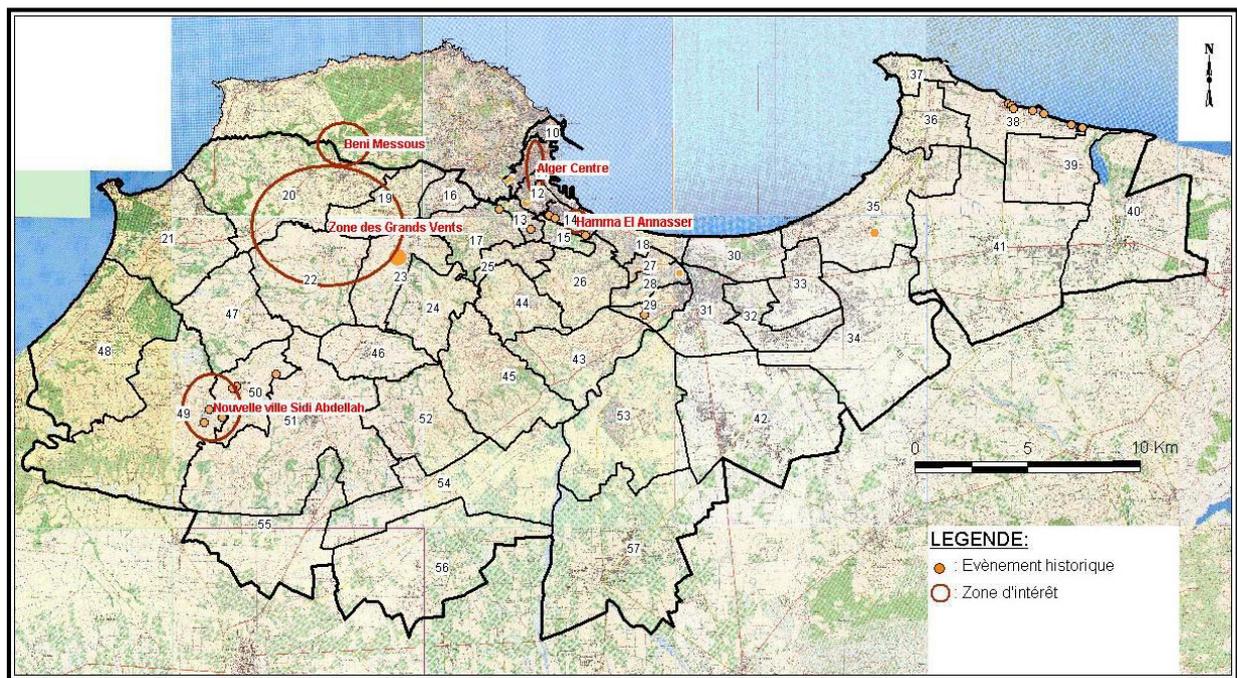
- Ville nouvelle de Sidi Abdellah, sur les communes de Mahelma, Rahmania, Douera où d'importants travaux de terrassement ont été réalisés et, où en 2005, quelques traces de glissements étaient observées.
- Zone des Grands Vents : située de part et d'autre de la rocade Sud (Ben Aknoun –Dar El Beida), elle concerne les communes de Delly Brahim et d'El Achour et, dans une moindre mesure, de Chéraga et d'Ouled Fayet, c'est-à-dire au niveau de la zone où de nombreuses constructions illicites, précaires et, sans réseau d'évacuation d'eaux usées sont observées !
- Hamma- El Annassers : la partie sud de la commune est plus exposée aux mouvements de terrain. Plusieurs évènements mortels ont eu lieu sur les hauteurs de la commune, au sud de la rue Belouizdad Mohamed durant la période 1998- 2002, les auteurs indiquent qu'en 1998, au niveau du quartier Mahmoud Rouni, des dégâts sur plusieurs bâtiments ont fait 4 morts ; 1999, quartier Cervantès, effondrement de plusieurs bâtiments, 1 mort ; 2001, place Grasset, dégâts structureaux. : ces évènements ayant été précédés par d'autres mouvements de terrain, mortels entre 1976-1982, puis suivis en 2002, près de la place Grasset, par l'effondrement de plusieurs bâtiments (1 mort). Ces mouvements de terrain sont dus soit à l'absence soit à un problème d'entretien de réseaux d'assainissement ou bien à des fuites continues dans les collecteurs.
- Quartier de Télémely, Commune d'Alger Centre : en ce lieu, il s'agit de terrains en forte pente, dominés par la falaise rocheuse du Balcon de Saint Raphaël (El Biar) qui a fait l'objet de plusieurs évènements catastrophiques, rapportés dans les chroniques de la ville (1785, écroulement de plusieurs maisons, rupture complète des aqueducs

d'Ain Zeboudja et de Télémely ; 1845, glissement du versant depuis la falaise supérieure à la rue Didouche Mourad, il y avait eu de nombreuses destructions de bâtisses. Face à l'ampleur des dégâts, en 1845, des travaux avaient été entrepris avec le détournement des aqueducs du Télémely dans un collecteur souterrain suivis en 1978 d'une importante opération de consolidation du massif du Télémely (installation d'un important système fixe de drainage et, de piézométrie ayant permis une relative stabilisation du glissement sans mouvements catastrophiques, et, les signes de fluage persistants du versant peuvent indiquer un besoin de révision/consolidation des dispositifs en place.).

- Le risque de chutes de blocs au niveau de la falaise de Saint Raphaël reste élevé.
- Glissement de Beni Messous : situé en limite du massif de Bouzaréah
- Zone côtière Est d'Alger (du Cap Matifou à Ain Taya,) sur les communes d'El Marsa et Ain Taya, problème d'érosion marine au pied de la falaise.

Ces mouvements sont répertoriés sur la carte suivante (figure 106) :

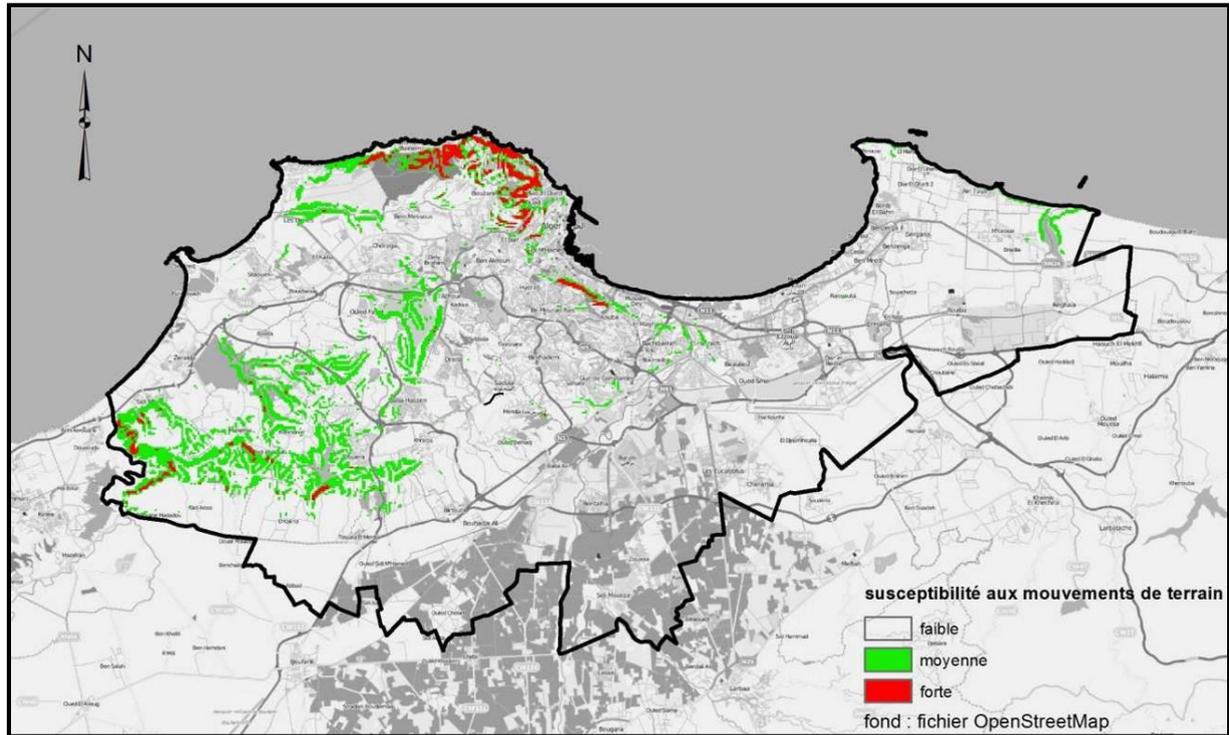
Figure 105: Zones susceptibles de de glissements de terrain sur le territoire de la wilaya (hors massif de Bouzaréah)



D'après BURGEAP/ME2I/TTi, 2005

Sur la base de l'analyse précédente et, de la localisation des événements historiques, une carte résumant à titre indicatif (figure 107) la susceptibilité aux mouvements de terrain de l'ensemble du territoire de la wilaya d'Alger, a été réalisée (par le même bureau d'études).

Figure 106: Carte indicative de susceptibilité aux mouvements de terrain



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.57)

De cette carte, deux zones se distinguent : il s'agit du massif de Bouzaréah au nord de la wilaya, et de la partie ouest du chaînon du Sahel.

En conclusion, Alger avec son relief prononcé demeure exposée au risque de glissement de terrain sous différentes formes (glissement superficiel pouvant se transformer en coulée de boue, glissement lent avec des fluages et, des chutes de pierres), provoquant une certaine instabilité des sols susceptible d'influencer de diverses manières, l'aménagement ou l'équipement de ces zones, surtout au niveau du massif de Bouzaréah et à l'extrémité ouest du chaînon du Sahel.

B- Séismes

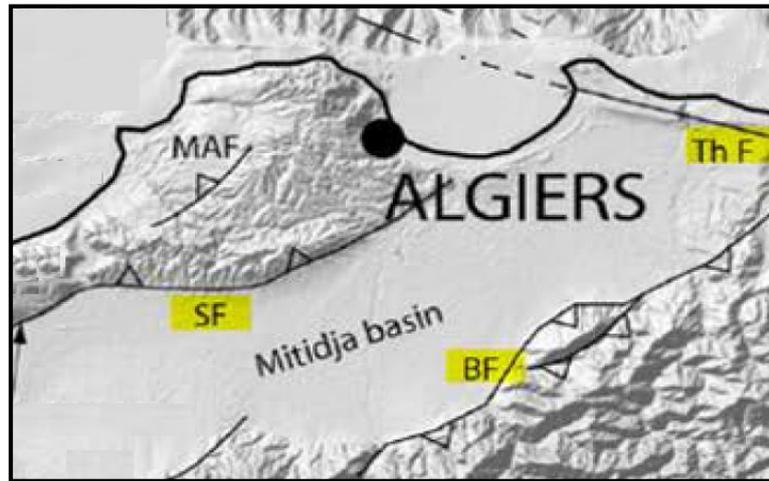
L'Algérie a connu de très nombreux séismes dont les plus forts sont ceux de : 1365 d'Alger, 1716 dans la Mitidja, 1790 d'Oran, 1825 de Blida, 1856 de Jijel, 1891 de Gouraya, 1954 (Ms 6,7) et 1980 (Ms 7,3) d'El Asnam, ainsi que 2003 (Ms 6,8) de Boumerdès.

La tectonique la plus active est localisée au nord du pays sur la zone côtière où des séismes dévastateurs³⁵⁵ ont été répertoriés. Dans la région d'Alger, la sismicité est localisée dans le bassin de la Mitidja et, aussi en mer. Au niveau de la Mitidja, les études géologiques montrent une concentration de la déformation sur les bordures nord et sud du bassin, le long de failles inverses ou pli-failles de direction NE-SW dont certaines se prolongent en mer. Par ailleurs,

³⁵⁵ Le nombre de victimes dépend de la magnitude atteinte, de la localisation superficielle des séismes (profondeur focale inférieure à 20 km) et, de l'importance de la population qui y réside.

des récentes campagnes sismiques ont permis la découverte de failles NE-SW comparables à celles de la Mitidja. Des failles transverses NW-SE à WNW-ESE semblent aussi jouer un rôle actif dans le schéma de déformation actuel de la région d'Alger, soit en tant que failles conjuguées de la direction principale NE-SW à WNW-ESE, soit jouant le rôle de faille de transfert en limitant les blocs orientés NE-SW, alors en rotation les uns par rapport aux autres (Yelles et al., 2009) repris dans le rapport (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.66).

Figure 107: Carte tectonique de la région d'Alger



Extrait de Yelles et al. 2009

Légende :

SF : faille du Sahel ; **BF** : faille de Blida ; **ThF** : faille de Thenia ; **MAF** : faille de Mahelma.

Les derniers travaux sismo-tectoniques de Yelles et al en 2009, confirment la présence de six grandes failles actives (figure 108 ci-dessus).

Alger zone sismique active, impose préalablement, à tout lancement de projet urbain et architectural, une connaissance approfondie des caractéristiques locales géologiques, géomorphologiques et géotechniques ainsi que la réalisation des cartes d'aléa pour représenter la variation spatiale des réactions des zones vis-à-vis des sollicitations sismiques. Après le séisme de Boumerdès de 2003, les cartes de micro-zonages disponibles (mais elles ne couvrent pas sur l'ensemble du territoire) assistent les plans d'aménagement (PDAU ou les POS) dans leurs localisations en permettant une amélioration progressive de la protection et, prévention contre des risques sismiques.

Selon des études détaillées et, aussi selon Amir et al. (2012), la bande côtière de la région d'Alger située à moins de 5m d'altitude serait exposée à des tsunamis de forte intensité. Toutefois, après les simulations de tsunamis réalisées et les données historiques, les auteurs du Rapport ci-dessus indiquent³⁵⁶ indiquent que la probabilité de survenance de tels tsunamis reste faible (période de retour de plusieurs siècles car d'après les événements historiques connus, la probabilité de survenance des tsunamis est de quelques décennies à 100 ans).

³⁵⁶ Rapport : « Etude sur la vulnérabilité et l'adaptation de la Wilaya d'Alger au changement climatique et aux risques naturels établi en 2013 par la collaboration des bureaux d'études : Egis Eau / IAU-IDF / BRGM, pour Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, ci-après désigné le Rapport.

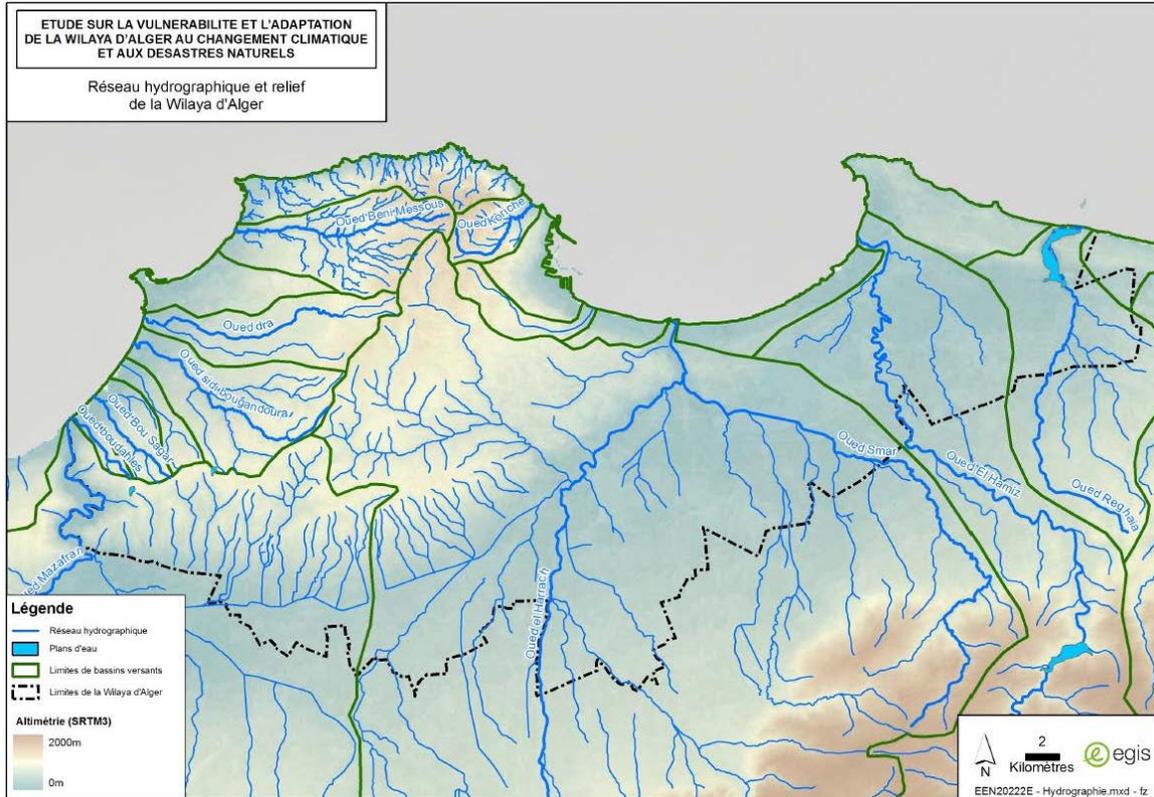
En outre et, de manière plus générale, le Rapport précise l'approche et les modalités de prise en charge des risques sur la base de l'expérience capitalisée synthétisées comme suit :

1. *Une règle déterminante : La gestion du risque commence par l'éducation du citoyen, car vivre en zone sismique nécessite de mettre en place des mécanismes de gestion du risque sismique au travers d'une éducation appropriée.*
2. *Vient ensuite la mise en place des outils de gestion qui sont le contrôle, le suivi et la veille technologique qui doivent concerner l'ensemble des tissus (urbain ou rural). La mise en place de systèmes d'informations géographiques est indispensable pour avoir une bonne visibilité dans la gestion des enjeux exposés au risque et les moyens dont nous disposons pour y faire face.*
3. *La gestion des moyens d'intervention par les collectivités locales et les organismes de secours doit se faire d'une manière rigoureuse et efficace et rationnelle, sur la base d'un SIG dédié au risque sismique et qui doit disposer d'une base de données complète et exhaustive.*
4. *Le Japon est un pays sismique sur l'ensemble de son territoire qui représente le 1/6 de la superficie de l'Algérie. Son exemple en matière de gestion du risque sismique est un très bon exemple à suivre en réadaptant nos comportements face au séisme.*
5. *Les aménagements urbains opérés durant plus d'un siècle (depuis l'occupation française) se sont faits selon des procédés n'ayant pas tenu compte des risques auxquels les centres urbains sont exposés. Les voies de communications exigües et les édifices tellement rapprochés font que ces centres urbains se présentent avec une densité importante en matière d'occupation de sol. **Il devient impératif de revoir la manière avec laquelle, nous allons devoir nous réapproprier les espaces et procéder au remplacement du grand nombre de bâtisses et d'immeubles très vulnérables, des édifices vétustes et à haut risque.** Et, le mode d'occupation des sols doit être revu en termes de type de terrains à occuper. Ainsi, il nous faut éviter d'occuper (i) les terrains de la Mitidja (bassin sédimentaire favorisant des niveaux d'accélération assez importants en cas de séisme majeur ($M > 6.0$) et, (ii) les terrains se trouvant sur des pentes présentant un risque de glissement de terrain.*
6. *Nul ne peut concevoir une politique de redéploiement en l'absence de moyens de transport rapide, fluide et réguliers avec plusieurs dessertes par jour. Cette action doit s'accompagner de la réalisation d'un réseau routier et autoroutier aux normes afin de venir en soutien au réseau ferroviaire. Ce redéploiement va permettre le déplacement des groupes de populations attirées par les opportunités de travail et la disponibilité de logements édifiés en zones moins exposées au risque sismique. Ce redéploiement dans le cas d'ALGER va contribuer à désengorger la capitale et, les communes avoisinantes.*

C- Inondations

La Wilaya d'Alger est située dans une région climatique méditerranéenne où les événements pluviaux sont irréguliers et intenses, l'aléa inondation est considéré comme risque majeur naturel du fait que cette zone abrite le centre de l'activité politique, sociale et économique du pays et, héberge la plus grande densité de population.

Figure 108: Situation des bassins versants des oueds de la wilaya d'Alger

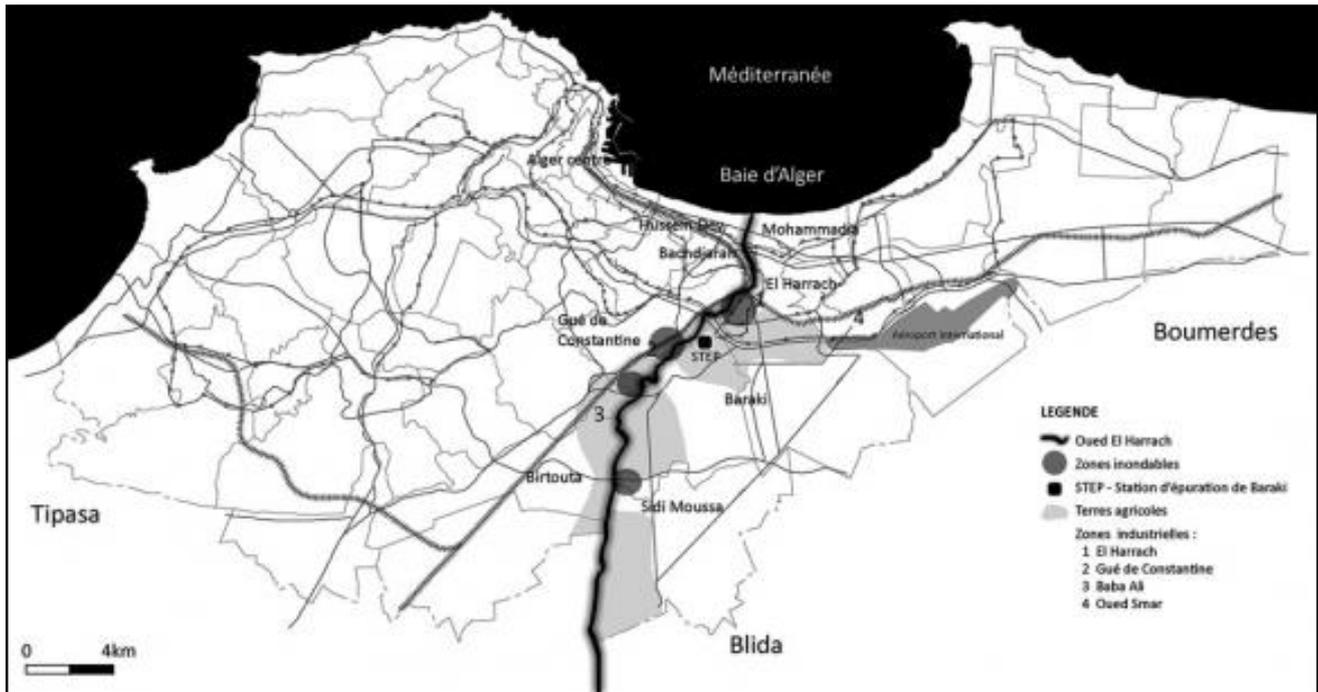


Source : (Egis Eau / IAU-IDF / BRGM et Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville 2013, p.152)

Un réseau très dense d'oueds couvre le territoire de la wilaya dont, certains oueds sont des cours d'eau permanents pouvant générer certains risques d'inondation. Les Oued El Harrach, Oued Reghaia, Oued El Hamiz, Oued Mazafran sont les principaux oueds au niveau de la wilaya d'Alger.

Oued El Harrach : se caractérise par des débordements pour une période de retour décennale et généralisés pour une période de retour vicennale, avec une capacité hydraulique diminuant de l'amont vers l'aval, et de nombreux ponts à capacité insuffisante, n'assurent pas l'écoulement d'une crue décennale (voies ferrées, rocade, RN5, autoroutes). Cet oued le plus important, draine le bassin côtier de l'Algérois traversant la Wilaya d'Alger en particulier, des zones de plus en plus urbanisées exposées à ses débordements durant les saisons de fortes pluies (risque élevé d'inondations). Dans la wilaya d'ALGER, des travaux d'aménagements de l'embouchure de l'oued El-Harrach ont été entrepris pour réduire le risque d'inondation dans la région.

Figure 109: Oued El Harrach



Source : (Srir & Berezowska-Azzag, 2014)

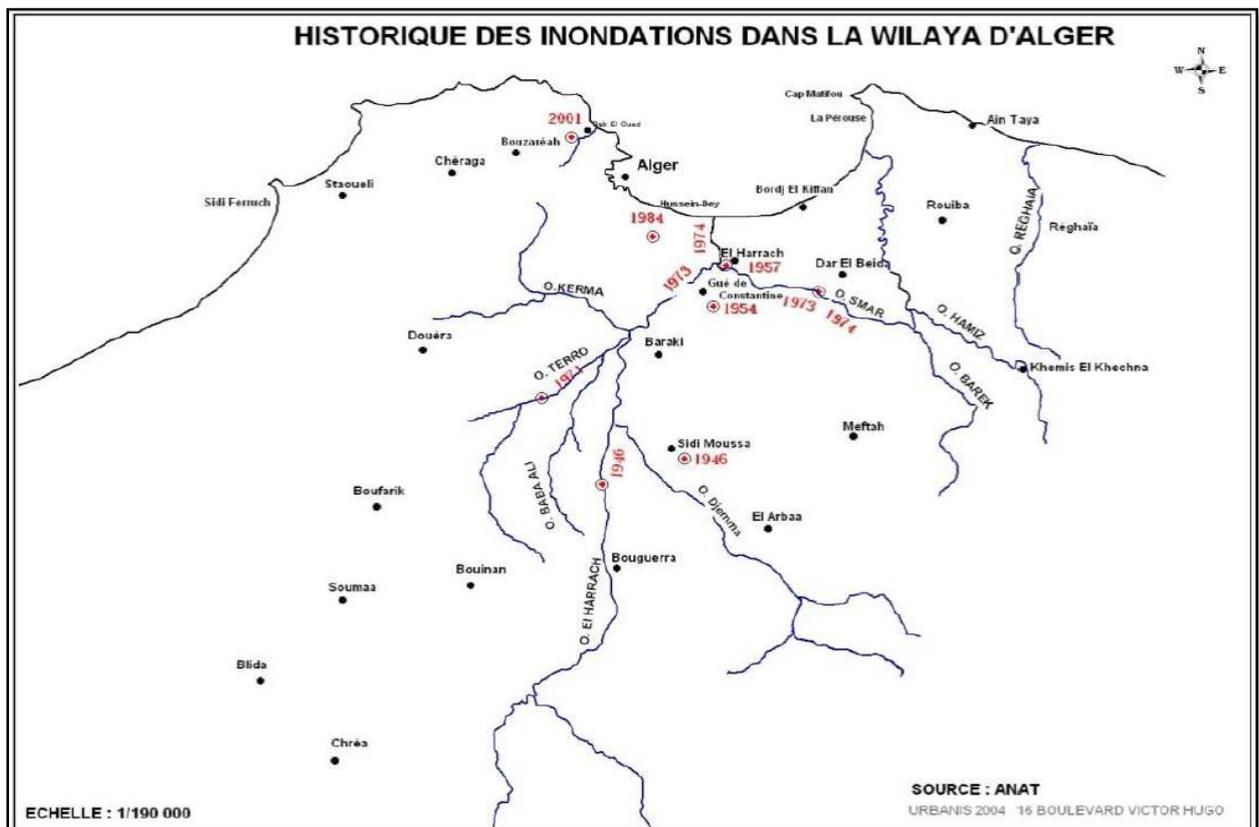
- Oued El Hamiz : se caractérise par des débordements pour une période de retour quinquennale, la présence d'ouvrages et l'occupation du lit par de l'habitat précaire réduisent davantage sa capacité d'écoulement. Sa capacité hydraulique diminue également, de l'amont vers l'aval et, l'incidence du barrage du Hamiz sur les crues est faible.
- Oued Reghaïa : se caractérise par des débordements pour une période de retour décennale et, la présence de nombreux ponts gêne l'écoulement des flots pour cette occurrence, des remblais occupent peu à peu les espaces de débordement et le lit de l'oued, et là-aussi une occupation sauvage grandissante du lit de l'oued (réseaux, clôtures, habitations, ...) réduit la capacité d'écoulement des eaux et, augmente les risques d'inondations.
- Oued Mazafran ne semble pas poser de problèmes car les débordements se produisent dans des zones peu vulnérables hormis au droit des ouvrages de franchissement de capacité insuffisante.
- Dans le Massif de Bouzaréah, les oueds coulent, au Nord et à l'Ouest, vers la mer, et au Sud vers les oueds Mazafran et El Harrach.

La wilaya d'Alger a connu des événements pluvieux dont certains ont été catastrophiques notamment, l'inondation du 10.11.2001, ayant affecté le massif de Bouzaréah, les très fortes intempéries du 25 au 30.11.2007 et, en particulier, celles du 10.11.2001 avec des inondations d'une ampleur sans précédent qui ont frappé la région d'Alger (800 victimes décédées, 7543 citoyens sinistrés, 1 400 000 m³ de terres et gravats charriés sur les parties basses de Bab El Oued). Ces inondations ont affecté une douzaine de communes avoisinantes à la circonscription administrative de Bab El Oued. Les collecteurs principaux et ouvrages d'évacuation d'eau ont

été totalement obstrués et, des dégâts considérables ont été occasionnés aux réseaux AEP, d'électricité, de gaz, des postes et des télécommunications.

Suite à cette catastrophe, un programme de prévention contre les inondations a été engagé sur la Wilaya d'Alger. Ce programme qui comprenait deux études de réduction de la vulnérabilité a abouti d'une part, à la formulation de programmes d'actions de protection et de prévention la première sur le Massif de Bouzaréah et, la seconde hors massif de Bouzaréah, a pointé le rôle du développement anarchique de l'urbanisation notamment, sur les terrains instables qui accentue les risques ainsi que ceux d'obstruction des exutoires (réduisant leurs capacités d'évacuation).

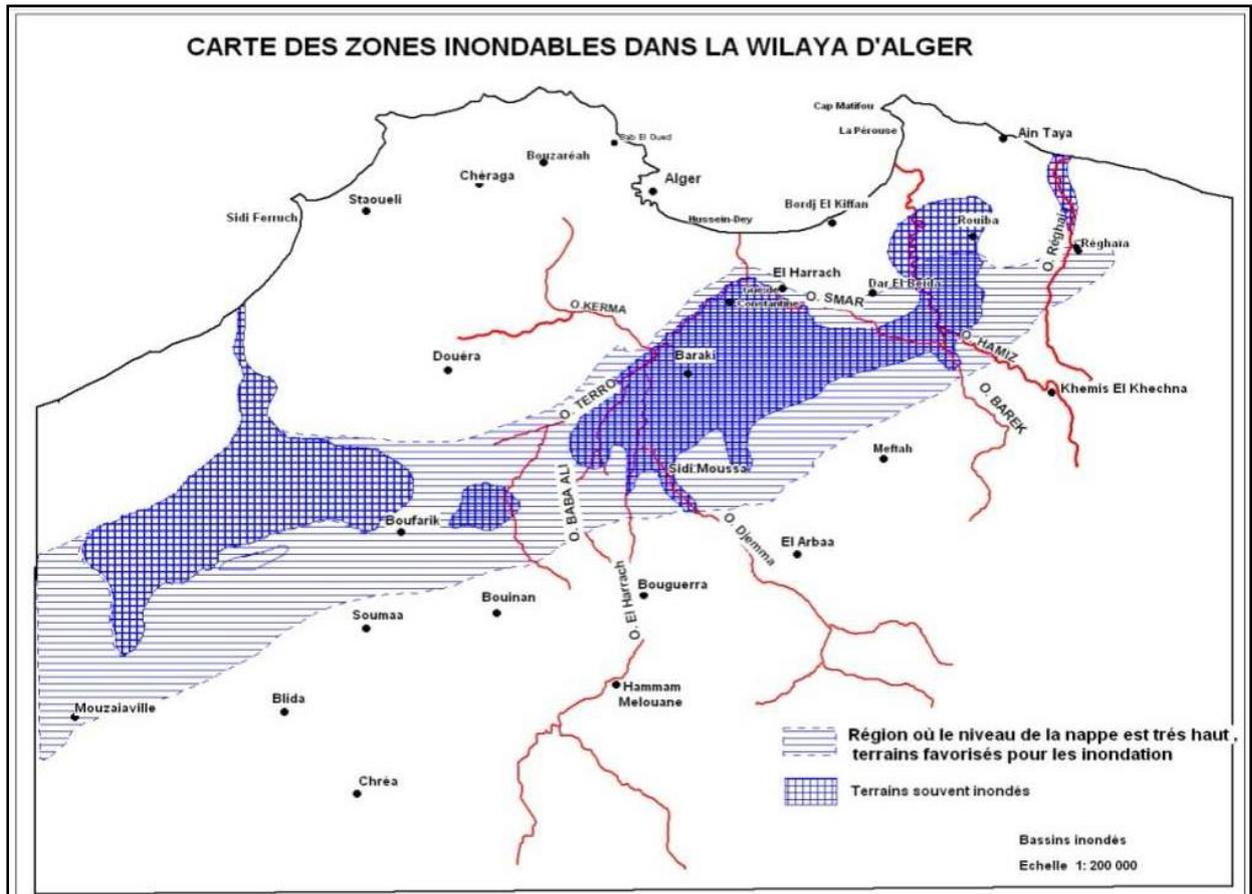
Figure 110: Historique des inondations dans la wilaya d'Alger



Source : ANAT 2004

La figure 112, ci-dessous expose les zones inondables dans une partie de la wilaya d'Alger. Ces zones inondables de la plaine de la Mitidja se concentrent autour des principaux oueds notamment, celui d'El Harrach ainsi que ceux des affluents du Mazafran et, à un degré moindre à Reghaia. Toutefois, les inondations dans le massif de Bouzaréah sont plus importantes et dangereuses du fait des fortes pentes des oueds et, de la nature des terrains.

Figure 111: Carte des zones inondables dans la wilaya d'Alger



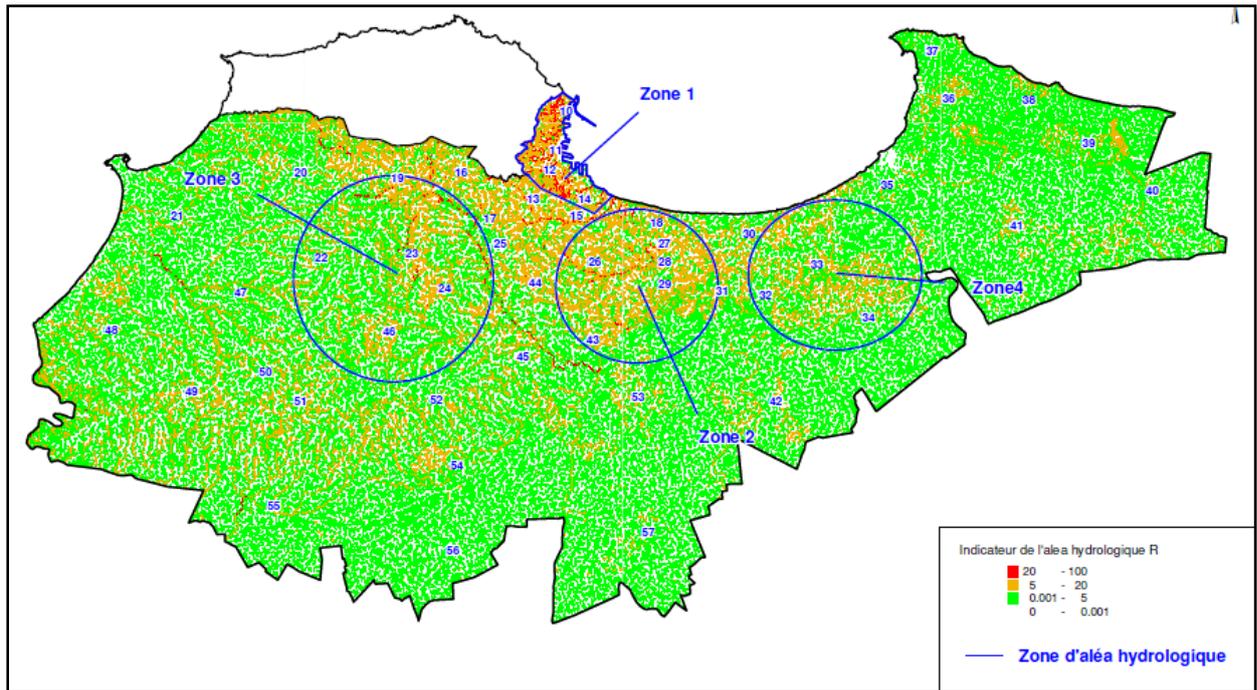
Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.151)

Les deux types de zones inondables dans la wilaya d'Alger sont situés : pour le premier type, dans la région où le niveau de la nappe est très haut, avec des terrains favorables aux inondations et, pour le second, dans des terrains souvent inondés, dont le bassin de l'oued El Harrach, dans sa partie centrale et aval.

Suite à cette *analyse sur la vulnérabilité de la wilaya d'Alger*, quatre zones prioritaires ont été identifiées (figure 113 ci-dessous) :

- Zone 1 (Alger centre) : aléa hydrologique fort ;
- Zone 2 (El Harrach) : aléa hydrologique moyen, sauf pour la branche du réseau hydrographique passant par la commune de Bourouba, où l'aléa hydrologique est fort ;
- Zone 3 (Ouled Fayet) : aléa hydrologique moyen ;
- Zone 4 (Hamiz) : aléa hydrologique moyen.

Figure 112: Carte de l'aléa hydrologique et localisation des zones prioritaires identifiées



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.151)

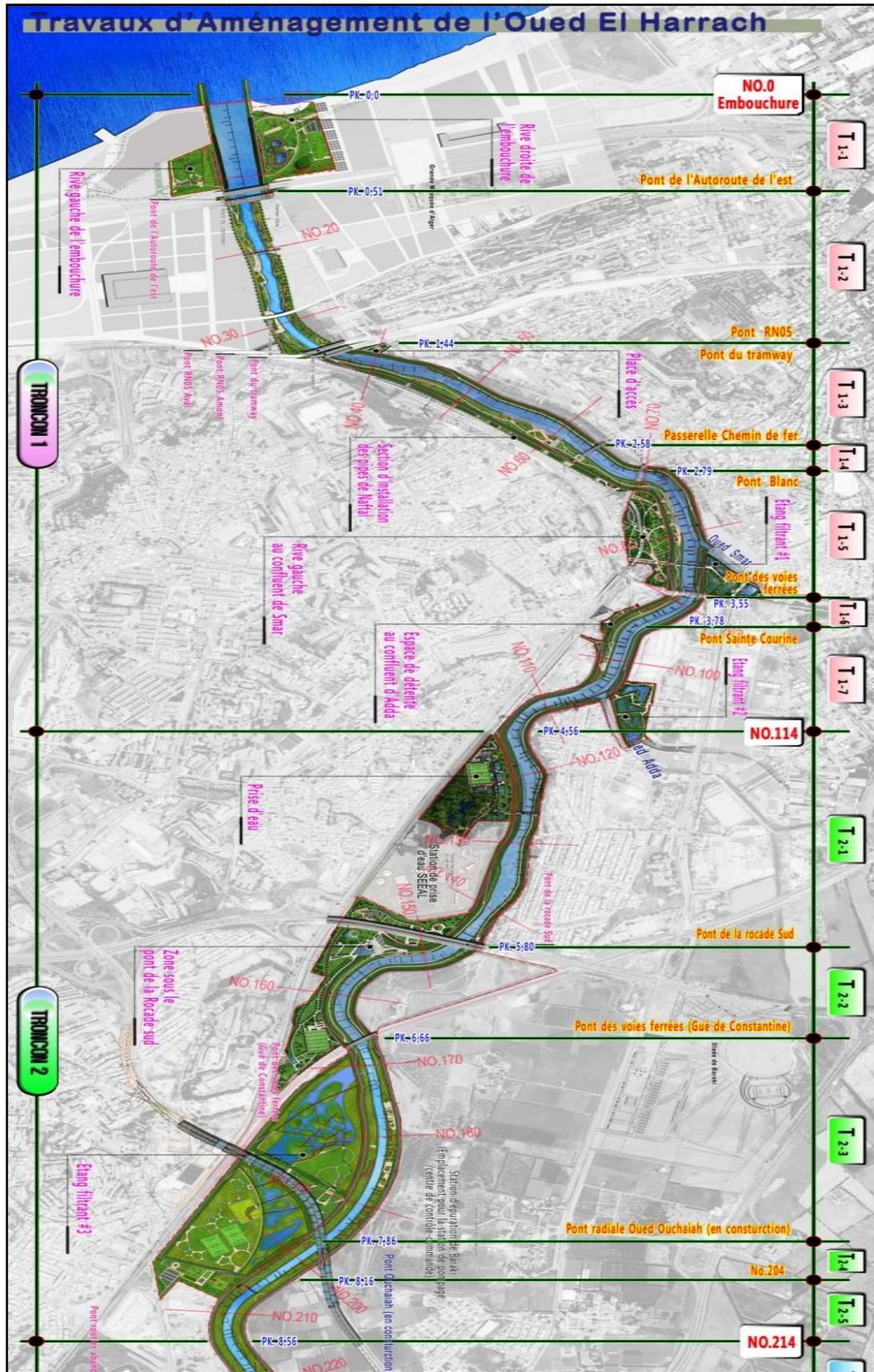
D- Mesures prises

L'importance stratégique de la wilaya d'Alger justifie la concentration et le niveau d'équipements supérieurs qui exige qu'un effort approprié soit consenti pour les prémunir des risques naturels comme ce fut le cas lors des inondations des années 1946, 1954, 1957, 1971, 1973, 1974 et 1984 où l'oued d'El Harrach et ses affluents ont inondé les berges à différents endroits causant d'importants dégâts.

De plus, comme indiqués dans les deux précédentes parties, cet oued était le « synonyme de pollution » dans la ville et, en suivant les principales recommandations du Plan Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la Capitale, les autorités locales se sont engagées à éradiquer les bidonvilles se trouvant sur les rives de l'oued et, à procéder aux aménagement et dépollution du bassin drainant de l'oued.

Ce projet qui s'étend sur un linéaire de 18,2 km, s'inscrit dans une opération au titre du cadre de la régénération urbaine de la ville d'Alger et qui permet aussi, d'améliorer les conditions de fonctionnement de la station d'épuration de Baraki et, contrôler les rejets industriels. Et, les objectifs de ce projet visent à rétablir les fonctions hydrauliques de l'oued, à maintenir le débit d'étiage de l'oued et, à offrir aux habitants de nouveaux espaces de loisirs.

Figure 113: Travaux d'aménagement d'Oued El Harrach



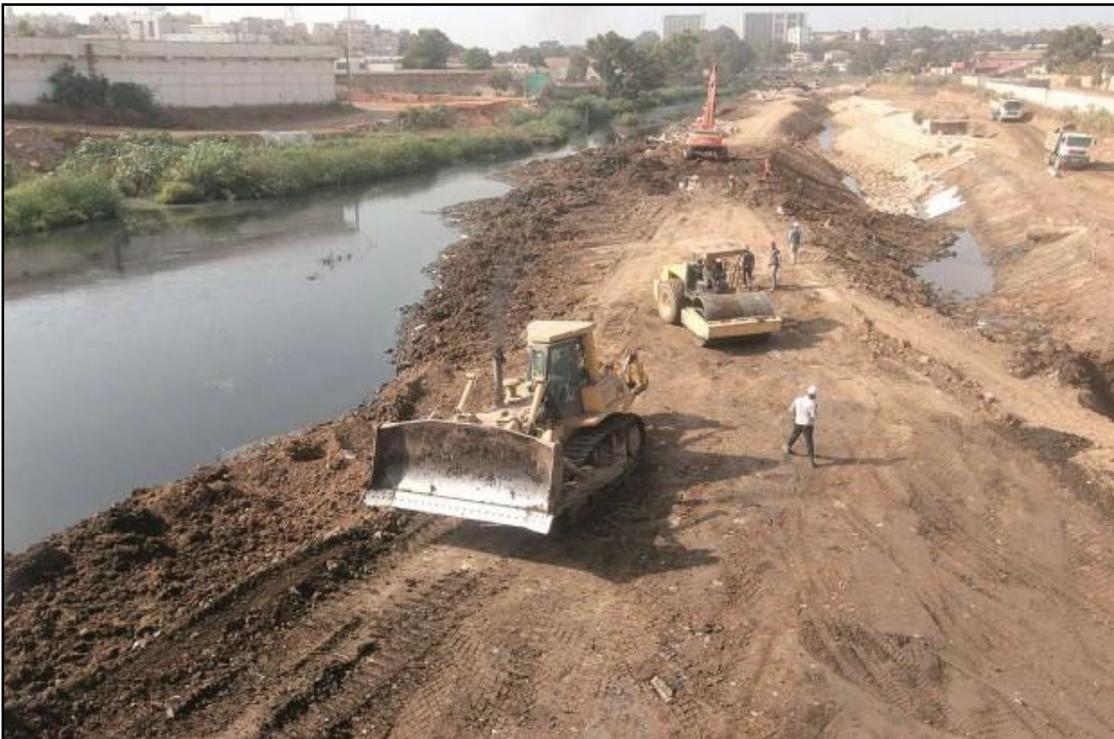
Source : Direction du logement, Alger, 2017

Figure 114: Oued El Harrach, avant les travaux



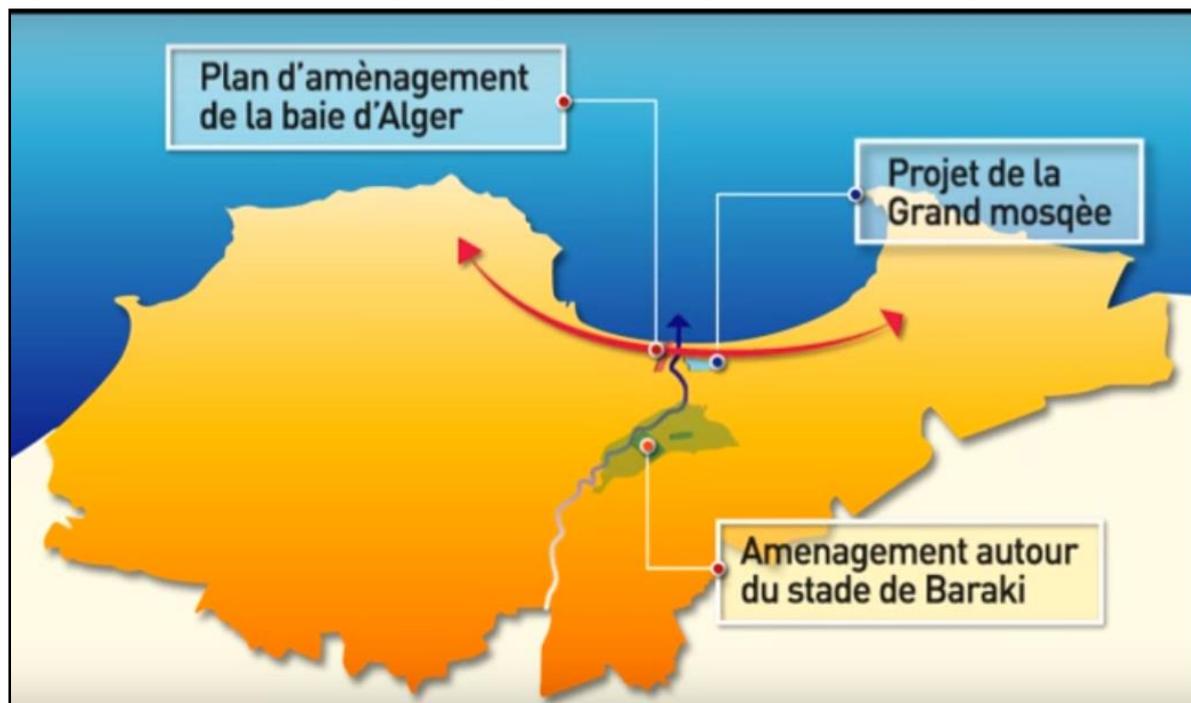
Source : (Srir & Berezowska-Azzag, 2014, p.)

Figure 115: Oued El Harrach, pendant les travaux



Source : (Srir & Berezowska-Azzag, 2014, p.)

Figure 116: Mise en lien des grands projets de la région de la baie d'Alger



Source : (Hind mgc, s. d.)

L'aménagement d'oued El Harrach fait partie du projet récréatif du front de mer de la baie d'Alger qui couronne toute la zone abritant plusieurs projets d'envergure, tels que ceux de la Grande mosquée d'Alger et, du grand stade de Baraki (figure 117). Il traverse aussi la ligne du tramway où se poursuivent d'importants travaux de rénovation engagés suite aux inondations à l'ouest de la ville d'Alger et plus particulièrement, dans la commune de Bab El Oued en 2001, aux conséquences catastrophiques, dues à l'intensité inhabituelle des précipitations³⁵⁷ illustrées par la figure 118.

³⁵⁷ Le quartier de Bab El Oued connu pour sa forte concentration urbaine, est situé à l'exutoire du bassin versant d'Oued Koriche où le collecteur principal d'évacuation des eaux conçu pour 20 m³/s a reçu ce jour- là plus de 700 m³/s soit près de 35 fois plus !!! Source : Egis Eau / IAU-IDF / BRGM et Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville 2013, p.381).

Figure 117: Flots des inondations du 10 novembre 2001



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.382)

Figure 118: Centre-ville de Bab El Oued après le passage du débris-flow³⁵⁸



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.382)

Suite à cet évènement, 13 communes sont déclarées sinistrées : Bab El Oued, Oued Koreich, Rais Hamidou, Bologhine, Ain Benian, Hammamet, El Biar, Bouzaréah, Casbah, Sidi M'hamed, Alger Centre, El Madania, El Mouradia.

Toutes ces communes se caractérisent par de très fortes densités de population et, de vieilles constructions ainsi que, l'occupation par plusieurs familles des caves et sous-sol de bâtisses.

³⁵⁸ Débris-flow : coulée de boue.

Ainsi, suite aux effets dévastateurs de ces inondations :

Premièrement, selon la Direction du logement (2005), 1.544 familles occupant des logements vétustes, ont été relogées à travers le territoire de la wilaya, et, 340 immeubles ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation.

Deuxièmement, un dispositif de renforcement de veille et d'alerte a été mis en place avec l'acquisition de nouveaux matériels d'intervention, l'installation des réseaux d'observations pluviométriques et de mise en cause des décisions techniques et politiques.

Ce dispositif de renforcement de capacités se concrétise tout d'abord, par la mise en place des normes adaptées aux risques ainsi que par la mise à niveau des documents de planification urbaine notamment, d'une part, le SNAT, le SDAAM, le PDAU, qui sont prévus pour la gestion du territoire sur le long terme (horizon 2030) en prenant en considération les dimensions économiques, sociales et environnementales et, d'autre part, le PACMA (Plan d'Aménagement côtier de la métropole d'Alger) qui prend en charge l'ensemble du littoral au travers d'une nouvelle politique d'aménagement qui fixe les enjeux, développe des indicateurs et, encourage la protection et la mise en valeur de cet espace.

L'objectif de ces instruments et, de leurs documents supports, s'inscrit dans le cadre d'une volonté forte de rééquilibrage du territoire et de réduction de l'exposition aux risques naturels en orientant l'urbanisation vers des sites moins dommageables pour l'Environnement et, en mettant à la disposition des acteurs clés de la ville les outils et, documents nécessaires.

6.2.1.2- Vulnérabilités urbaines

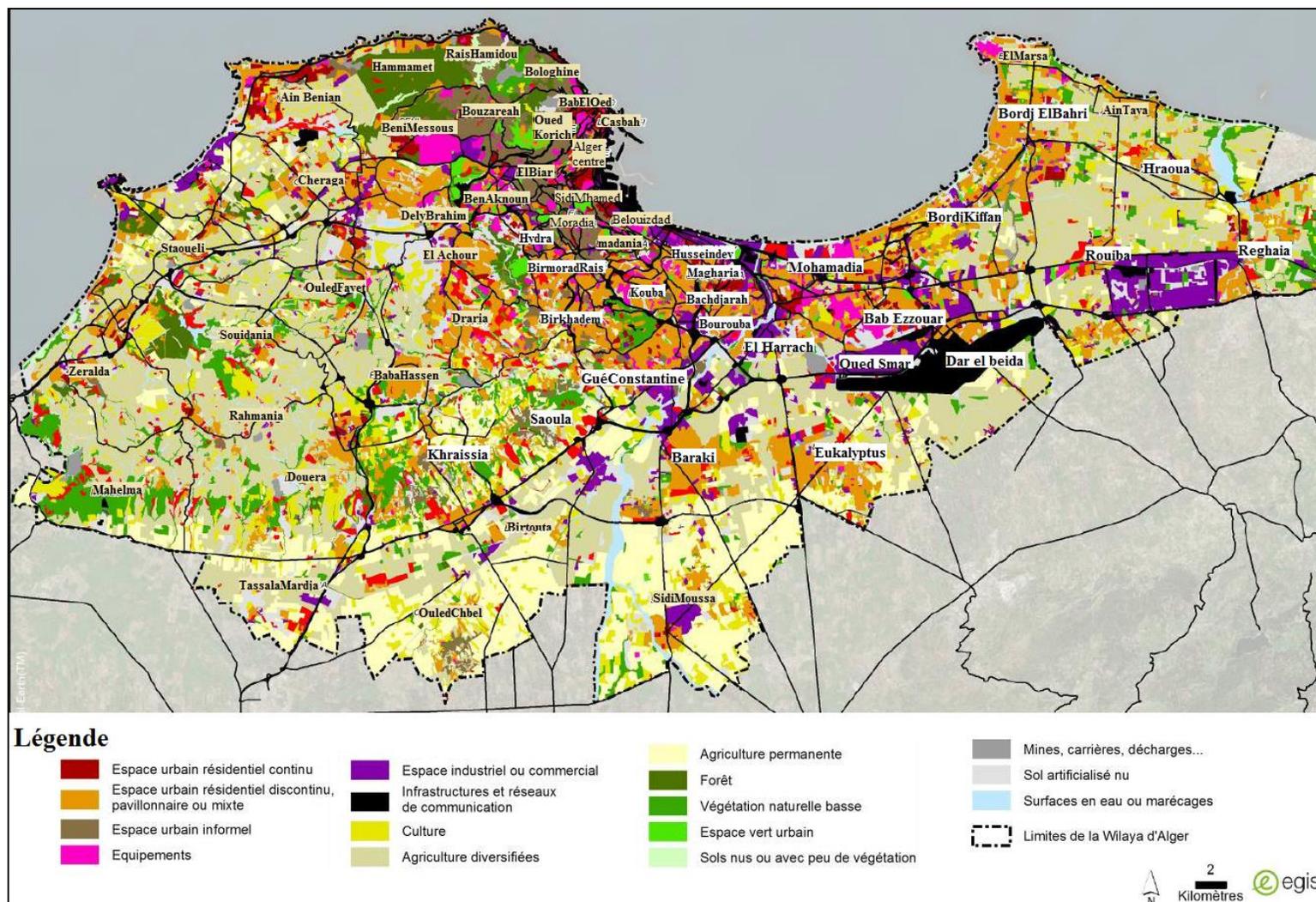
Dans cette partie, l'analyse des vulnérabilités urbaines s'appuie sur les études du PDAU et, de celles du SDAAM d'Alger. Ces études, réalisées à partir de données récentes, d'une part, prennent en considération les *projets urbains en cours et annoncés*, elles fixent les éléments de prospective économique, sociale et spatiale et, d'autre part, elles ont également, produit des analyses sur les risques naturels et technologiques.

Cette analyse devrait me permettre en concomitance, de faire un point de la situation présente et d'évaluer le degré de prise en considération des aléas durant les phases de la programmation et de la réalisation des dits projets urbains.

Pour rappel, comme indiqué précédemment, les espaces les plus denses en termes d'urbanisation dans les limites de la wilaya, se concentrent le long de la baie, au niveau du centre historique et, de la Casbah ainsi qu'aux alentours d'Hussein Dey puis, l'urbanisation devient multidirectionnelle et, s'étale en prenant la direction du Sud vers Blida, la direction Ouest vers Zéralda et la direction Est autour de l'aéroport.

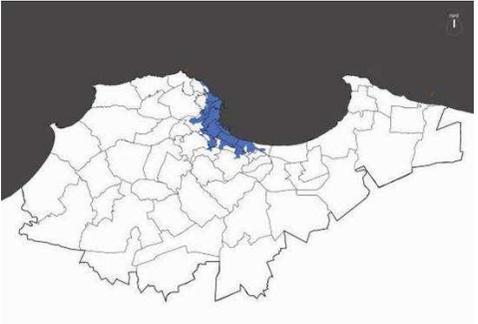
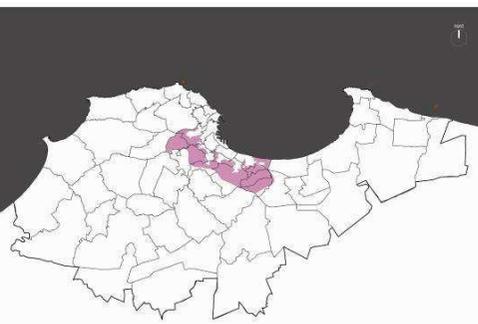
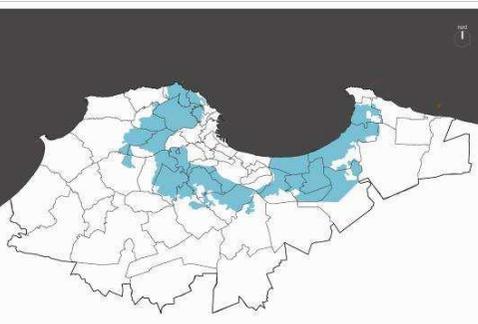
Ainsi, deux processus sont à relever, le premier, celui de l'occupation progressive du sol produite par une urbanisation rampante, d'abord le long du littoral puis s'étalant sur le Sahel et la plaine Est de la Mitidja et, le second, en œuvre et, concomitant au premier, depuis la dernière décennie, où l'urbanisation commence à grignoter les espaces agricoles de la plaine Sud et Ouest de la Mitidja (figure 120) et, à hypothéquer le patrimoine agricole et de ressources naturelles tout en augmentant le risque d'exposition des populations au risque sismique.

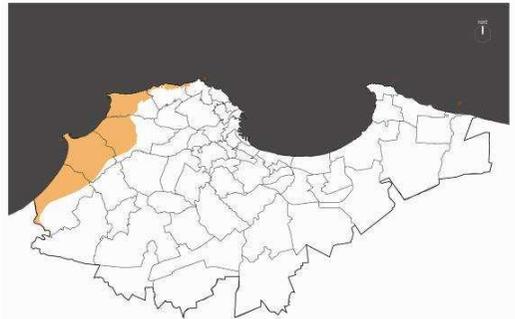
Figure 119: Occupation du sol 2012

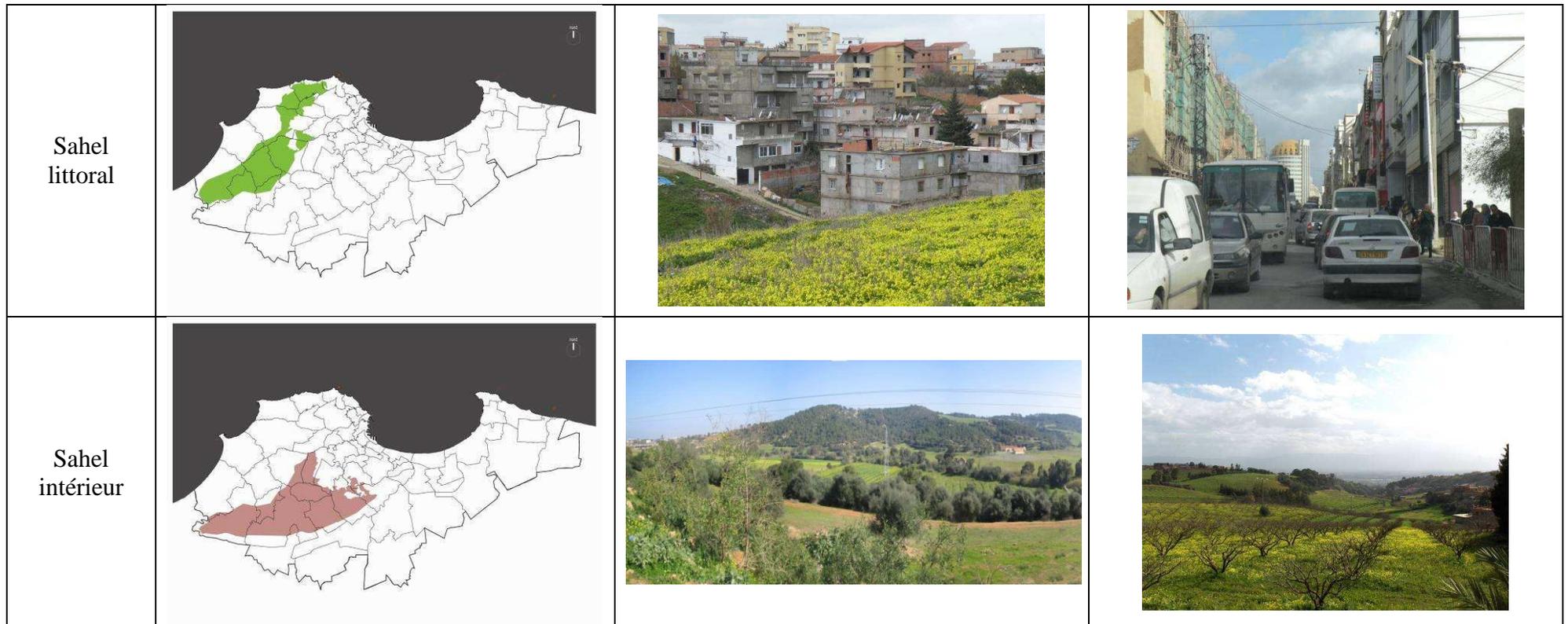


Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.307)

Une enquête sur terrain a été réalisée par l'équipe ayant préparé le PDAU, et résume l'occupation du sol au niveau du territoire de la wilaya définie par zone, regroupée par unité de paysage, se présente comme suit :

Zone urbaine centrale & ville historique			
Zone urbaine continue consolidée			
Zone urbaine continue fragmentée			

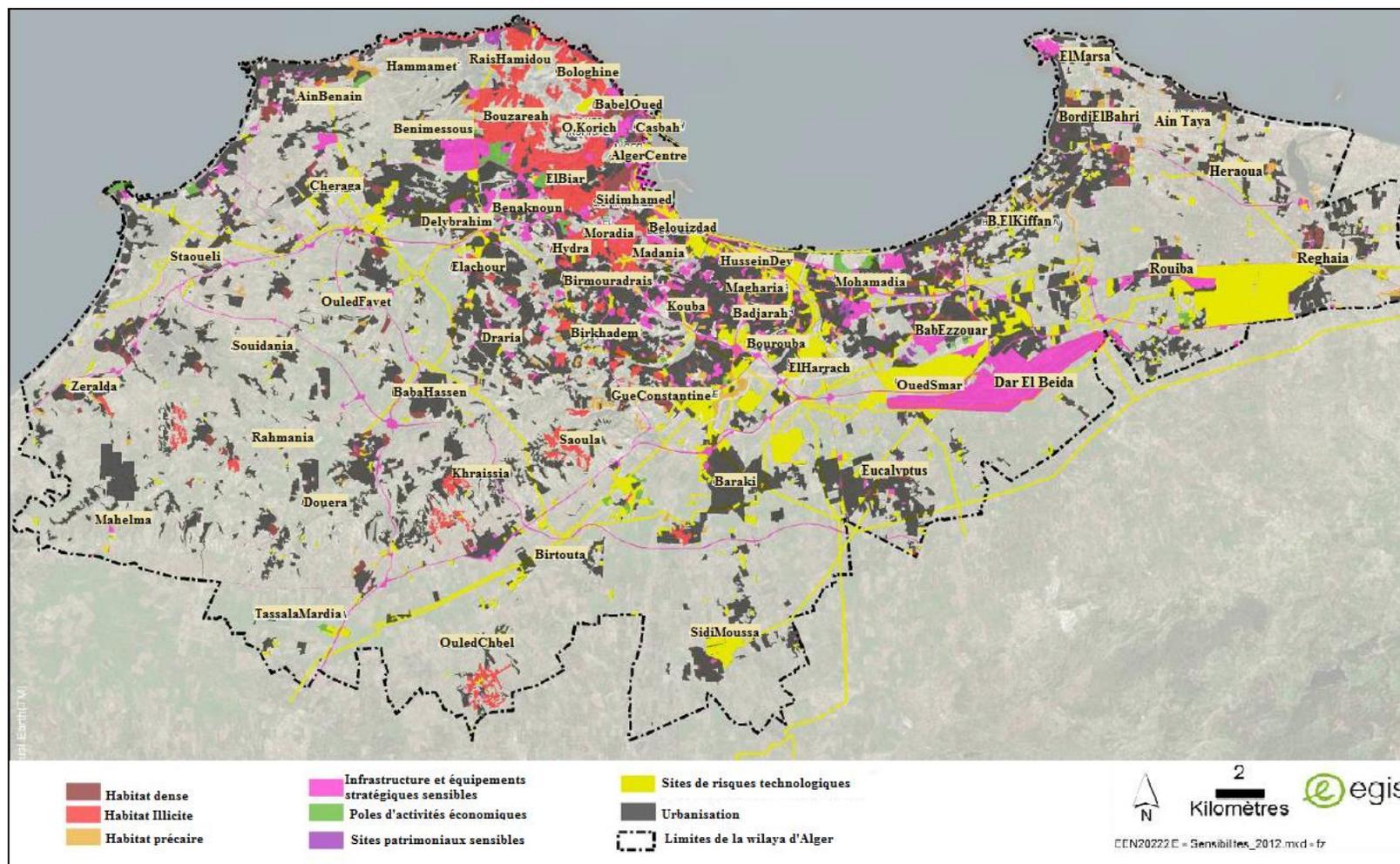
<p>Plateforme littorale occidentale</p>			
<p>Plateforme littorale orientale</p>			
<p>Plaine de la Mitidja</p>			



Selon ces études, les espaces urbains sensibles sont ceux considérés comme les plus vulnérables aux aléas. Ils sont identifiés à partir de l'analyse de l'occupation des sols et des formes urbaines. *Ces espaces vulnérables sont constitués par : (i) - l'habitat précaire (bidonvilles, quartiers insalubres), l'habitat informel (quartiers non planifiés), l'habitat dense (centre-ville historique) ; (ii) - les pôles d'activités économiques (zones d'activité industrielle, les pôles de services et les centres d'affaires) ; (iii) - les infrastructures et équipements stratégiques sensibles (réseaux de voirie, d'infrastructure logistique, et de transports collectifs) ; (iv) les sites patrimoniaux sensibles (la Casbah, les forêts, les Zones humides, la bande littorale, les cordons dunaires) et, (vi) les sites de risques technologiques majeurs (infrastructures énergétiques).*

Ces sites sont considérés comme composantes urbaines sensibles aux aléas et, nécessitent une réelle prise en charge en matière de mesures de protection.

Figure 120: Sites sensibles actuels



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.317). Actualisée par Keltoum Saidani (2018)

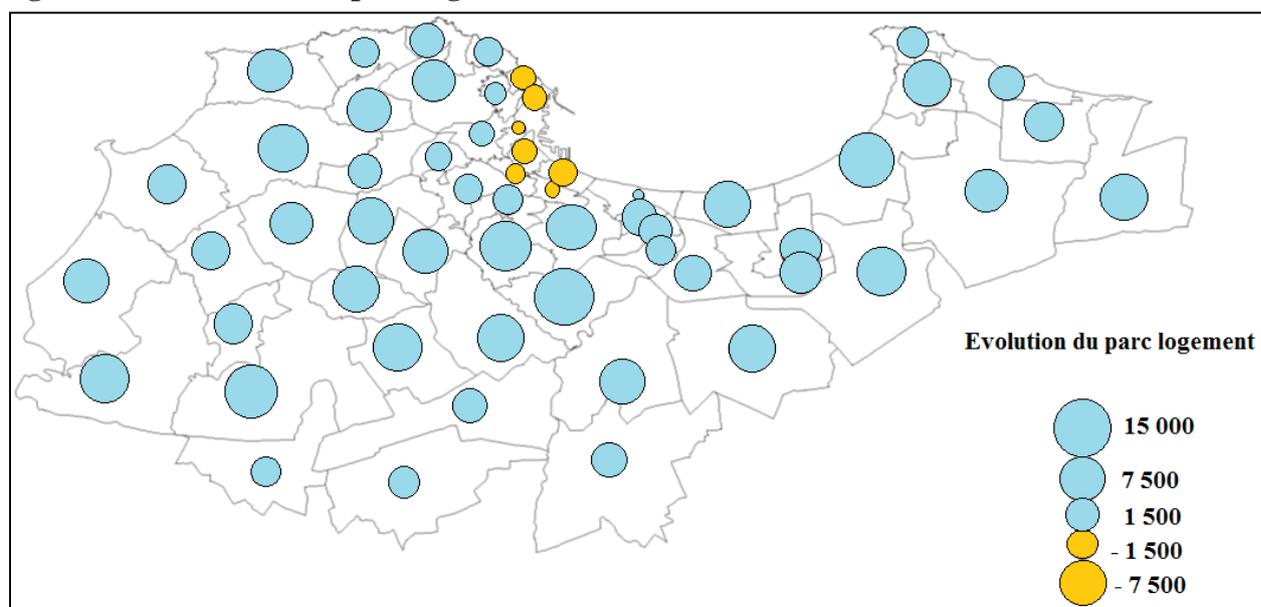
Les sites sensibles sont répartis sur tout le territoire de la wilaya,

L'analyse de la vulnérabilité de la ville est exposée au travers d'une analyse comparée des différents aléas présentés ci-dessus et, dont la sensibilité dépend de l'activité de la population, de la fragilité des installations et, de la situation géographique. Selon les études, ALGER est davantage plus exposée au risque sismique et, aux mouvements des terres qui s'étendent sur l'ensemble du territoire de la wilaya de sorte que certains sites peuvent présenter une exposition à plusieurs aléas.

En réalisant l'étude sur la vulnérabilité, le groupement Egis Eau, IAU-IDF, BRGM en collaboration avec le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'environnement et, de la ville, ont pris en compte les aléas relatifs aux inondations (dont les plus fréquents sont les épisodes décennal et centennal), aux séismes (celui du Sahel tous les 475 ans) et, aux glissements de terrains.

La figure 123 représente *la superposition des aléas (séisme et inondations) selon l'occupation du sol* : sur cette carte, il est possible de voir une bande longeant Oued El Harrach, allant du centre vers le Sud-Ouest, dans laquelle sont implantés les programmes de logement sous différents segments, (figure 122) afin de répondre aux besoins urgents exprimés, de la population à l'origine de l'augmentation du parc logement dans les communes périphériques en particulier. Ces programmes inscrits au titre de la mise en œuvre de la nouvelle politique de collaboration avec le secteur privé sont développés parallèlement, à la mise en place du programme national de résorption de l'habitat précaire articulé autour de la rénovation des zones d'habitat spontané, de la restructuration de quartiers dégradés et, de la réalisation de lotissements économiques sur des sites potentiels identifiés préalablement et qui peuvent aussi recevoir des projets nouveaux de villes nouvelles telle que celle de Sidi Abdellah.

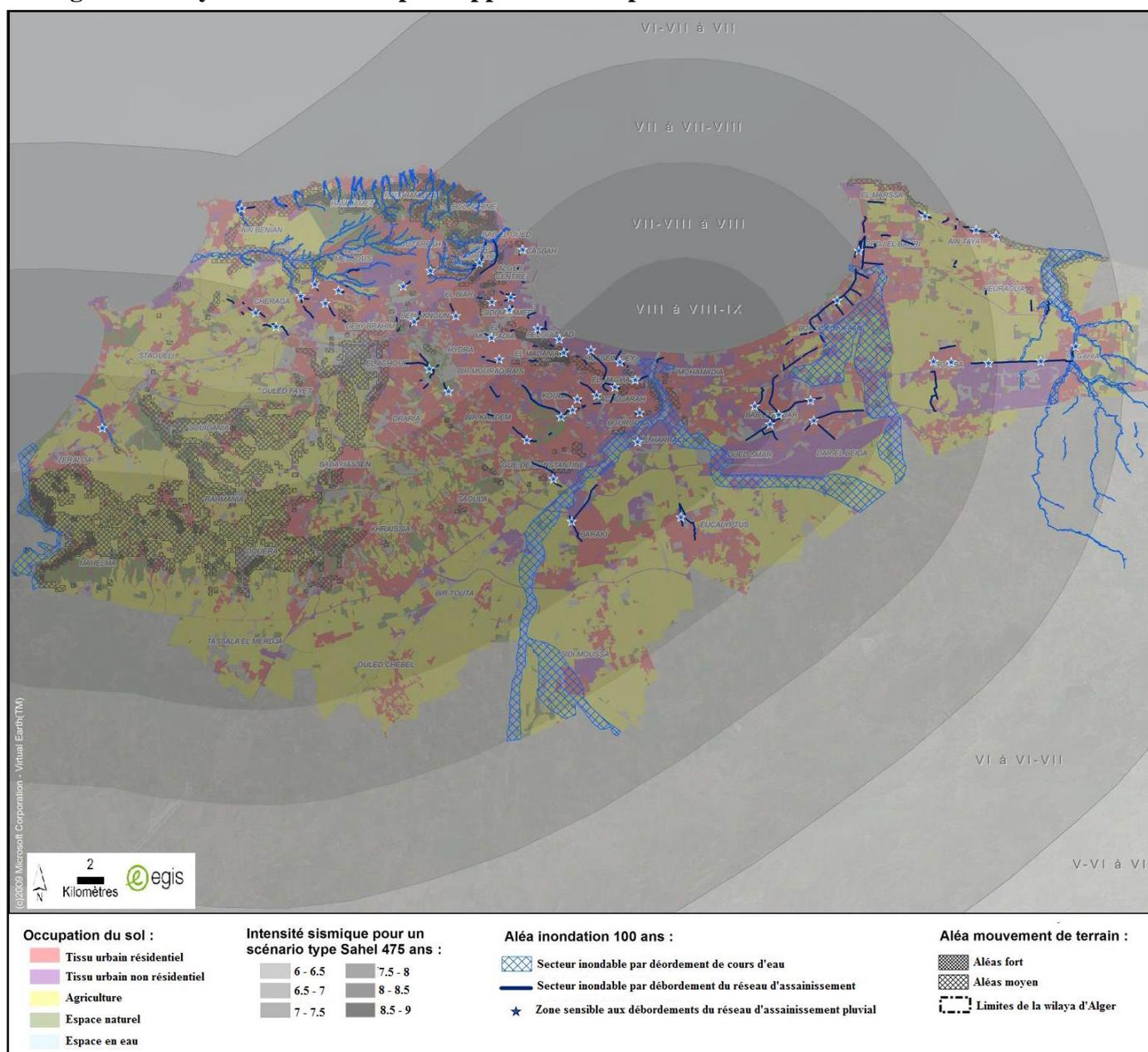
Figure 121: Evolution du parc logement entre 1998 et 2008



Source : RGPH

Cette bande couvre une partie de la plaine de la Mitidja Est ayant subi cette dernière décennie une extension de son urbanisation et, la carte montre que cette bande est soumise aux différents risques principalement, des risques de mouvements des terres et d'inondations (débordement des oueds El Harrach et Hamiz).

Figure 122: Synthèse des aléas par rapport à l'occupation du sol



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.327)

De ce constat et, des situations développées précédemment, il me parait utile de souligner que face à l' « amnésie générale » de tous les acteurs y inclus la population exception faite d'ALGER territoire acteur, la nécessité d'une consolidation préventive des espaces fragiles est désormais, cruciale pour réduire les risques au travers de la conjonction régulière de plusieurs

approches inscrites dans la Loi n°04-20³⁵⁹: la première vise la sensibilisation, l'éducation et, les formation/ perfectionnement de tous (pas seulement, de tous les acteurs de la ville) pour maintenir une indispensable mémoire vive et, la deuxième au travers de l'application des normes mises à jour de la construction depuis les derniers événements catastrophiques en se dotant des ressources et, capacités (techniques, diverses ingénieries, judiciaires, administratives et, financières et, éthiques,...) et, dans le cadre des instruments en vigueur.

La prise en compte des risques qui est introduite d'un point de vue théorique, dans les documents de planification de la Partie 1, je me propose au travers d'une étude de cas, de tenter une évaluation du point de vue pratique, de la prise en compte de ces mesures et, de la capacité de tous les acteurs à se mettre en « conformité » avec la Loi n°04-20 la plus cruciale tant pour les territoires que pour les populations d'ALGER.

6.3- Alger, une métropole contrôlée ?

Alger métropole souffre actuellement, d'un dysfonctionnement quasi chronique, de gestion urbaine faute de moyens suffisants (propres à la ville) adaptés à l'échelle des enjeux et, défis (dont l'accroissement continu d'une importante population urbaine).

Alger métropole, demeure saturée et, encombrée et, ses réponses toujours tardives et, en décalage avec l'évolution des besoins ont véritablement, « boosté » la capacité du secteur informel à répondre très rapidement aux besoins de « sa population » et, en retour, ce secteur informel s'est fortement et très rapidement développé !

Cependant, il me faut souligner l'effort et la volonté exceptionnels déployés au sein du service du développement urbain durable de la wilaya d'Alger pour concrétiser les mesures et, actions adoptées par les autorités locales afin de réduire les impacts et de prévenir les risques, notamment, en termes de :

6.3.1- Plan directeur de résilience urbaine (PDRU) d'Alger

Le plan directeur de résilience urbaine (PDRU) d'Alger proposé et développé par EMI³⁶⁰, une organisation scientifique internationale pour le développement de la connaissance, les politiques et les pratiques en matière de gestion des risques dans les mégapoles et celles en rapide expansion.

Le Plan Directeur de Résilience Urbaine de la wilaya d'Alger (PDRU) est un projet de partenariat entre la wilaya d'Alger et l'« Earthquakes and Megacities Initiative – EMI ».

³⁵⁹ Loi n°04-20 du 25 Décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et, à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable et, la Loi n°04-05 (modifiant et, complétant la Loi n°90-29) relative à l'aménagement et, l'urbanisme au travers du PDAU et POS intégrant systématiquement l'aléa naturel et, technologique dans toutes les opérations d'aménagement et, l'application des principes de développement durable.

³⁶⁰ EMI : Earthquakes and Megacities Initiative, établie en 1998 et agissant en qualité d'organisation scientifique à but non lucrative (NPO) depuis 2013

- Accréditée comme Organisation Scientifique Internationale par le Conseil International des Sciences et l'UNESCO ;

- Accréditée en qualité d'Organisation Non Gouvernementale par les Nations unies (Consultative Status).

- Membre de la Plateforme Globale des Nations unies pour la Réduction des Désastres ;

- Membre du Comité de Pilotage de la Stratégie Internationale de Réduction des Désastres des Nations unies (U.N. ISDR) "Making City Resilient Campaign".

Le projet vise à élaborer un plan multisectoriel qui engagera et guidera les institutions publiques et privées ainsi que la wilaya d'Alger dans un processus à long terme visant à *réduire les risques de catastrophes naturelles et à renforcer la résilience*.

Selon l'exposé des motifs du PDRU d'octobre 2017, *le PDRU est un projet visant à « développer la résilience de la capitale, sa capacité à réduire l'impact d'une catastrophe sur les vies humaines et les biens, et sa capacité à se rétablir rapidement tout en continuant à assurer les fonctions vitales de commandement et de coordination »*. Le PDRU est un projet mené en partenariat avec la wilaya d'Alger et l'ensemble des parties prenantes.

Le projet est ancré sur trois principes fondamentaux, où l'approche doit être fondamentalement basée sur le travail participatif (Bendimerad, 2018, p.7) qui sont : l'appropriation du projet PDRU et de sa méthode par les cadres algériens ; la pérennité de projet et, l'élaboration de consensus.

En outre, le PDRU permettra de fournir à la Wilaya d'Alger :

- Une vision commune pour une Alger ville résiliente qui servira de modèle pour les autres grandes villes algériennes ;
- Une feuille de route réaliste pour les décisions visant la réduction des risques ;
- Des stratégies de résilience et des plans d'actions avec indication des priorités ;
- Un mécanisme de programmation et de budgétisation des projets de réduction des risques et,
- Une reconnaissance des rôles et des responsabilités de toutes les parties prenantes dans le processus de renforcement de la résilience urbaine :

Avec les 12 secteurs concernés qui sont : la gestion des urgences et protection civile, le développement urbain et urbanisme, l'habitat, les normes et technologies de construction, les transports et infrastructures urbaines, les installations stratégiques, la télécommunication d'urgences, les technologies de l'information (urgences), la gestion des déchets solides, l'assurance et financement des risques, l'éducation, l'information et sensibilisation, la formation & renforcement de compétences et,

En se basant sur sept analyses : la cartographie et analyse des données spatiales ; l'aléa et risque sismique ; l'aléa et risque d'inondation ; l'aléa et risque de glissements de terrain ; l'aléa et risque changement climatique ; gouvernance et dispositif institutionnel - GDI ; le partage et diffusion des informations.

La prise en compte des changements climatiques : formalisée avec la ratification en 1993, de la Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques entrée en vigueur le 21 mars 1994, elle est synthétisée dans les deux Communications Nationales.

La Communication Nationale Initiale, rendue en 2001, par laquelle l'Algérie remplit ses engagements vis-à-vis des articles 4 et 12 de la CCUNCC³⁶¹ et de la décision 10/CP2 de la Conférence des Parties de Genève en 1996.

Sous la coordination de la Direction Générale de l'Environnement du MATEV, la stratégie nationale de mise en œuvre de la CCNUCC basée essentiellement sur trois volets à savoir,

³⁶¹ La Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques.

l'adaptation aux changements climatiques, le développement du pays dans un cadre de développement durable et, l'atténuation des émissions des gaz à effet de serre.

A leur tour, ces volets s'appuient sur de nombreux programmes sectoriels, dont les principaux étaient :

- Programme de politique sectorielle de gestion intégrée de l'eau,
- Programme national de maîtrise de l'énergie - PNME,
- Programme national de gestion intégrée des déchets solides municipaux - PROGDEM,
- Programme d'action national de lutte contre la désertification PAN-LCD.

Le tout inscrit dans le *Plan National d'Action et d'Adaptation aux Changements Climatiques - PNA ACC, lancé en 2003*.

Le renforcement progressif de la structure juridique et réglementaire par l'intégration des changements climatiques à plusieurs lois et textes réglementaires promulgués dans différents domaines et, par la création de six institutions spécialisées, comme (séquentiellement) pour rappel : Observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD, 2001) ; Agence nationale des déchets (AND, 2002) ; Centre national des technologies de production propres (CNTPP, 2002) ; Centre national de développement des ressources biologiques (CNRS, 2003) ; Agence nationale des changements climatiques (ANCC, 2005) et, le Conseil intersectoriel de la maîtrise de l'énergie (CIME, 2005).

Lors de la *Seconde Communication Nationale*, rendue au Sommet de Copenhague en décembre 2009 (CCNUCC, 2010), l'Algérie a fait état de quelques avancées importantes dans les domaines suivants de :

- Amélioration de la qualité de l'inventaire national de gaz à effet de serre (mise à jour des sources d'émission dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des forêts).
- Observation et modélisation d'un grand bassin versant (Cheliff) à l'Ouest du pays, soumis à un stress hydrique majeur, avec calcul de réduction perspective des débits entre 34 et 40% à l'horizon 2020, et entre 60% et 78% à l'horizon 2050 ;
- Mise en œuvre de projets d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre réalisés,
- Mise en œuvre de projets dans le cadre du Protocole de Kyoto.

6.3.2- Adaptation, Etude de cas

Des sites considérés spécifiques comme les villes nouvelles, les zones industrielles, les zones d'expansion touristiques, ont fait l'objet de plans d'aménagement et de protections particulières telles que les zones humides de Réghaia, du Mazafran, et le site historique de la Casbah d'Alger. Mon choix s'est porté sur le cas d'étude de la ville nouvelle de Sidi Abdellah, décrit dans la Partie I.

Et, dans cette section, seront exposés ses côtés d'intégration et d'adaptation aux risques dans le cadre de la résilience, puisque *la démarche Ville nouvelle est engagée sur la base du processus de « développement durable » au travers d'actions pour une prise en charge concomitante de l'architecture, l'aménagement, l'écologie, le transport, la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau potable, des eaux usées, le recyclage des eaux pluviales...*

Le plan d'aménagement de la ville nouvelle de Sidi Abdellah est élaboré en conformité avec la Loi n°02-08 du 08-05-2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leurs aménagements, et avec le décret exécutif n° 04-275 du 05-09-2004 portant création de la ville nouvelle de Sidi Abdellah et le décret exécutif n° 11-76 du 16-02-2011 fixant les conditions et les modalités d'initiation, d'élaboration et d'adoption de la Ville Nouvelle.

La ville nouvelle est un projet inscrit dans le cadre d'une politique urbaine et d'aménagement du territoire dont l'objectif est de limiter l'hyper concentration humaine dans la capitale.

Le programme de la ville riche et varié comprend, en sus des logements, des équipements structurants et d'accompagnement indispensables (centres commerciaux et de services, équipements scolaires, sanitaires et culturels).



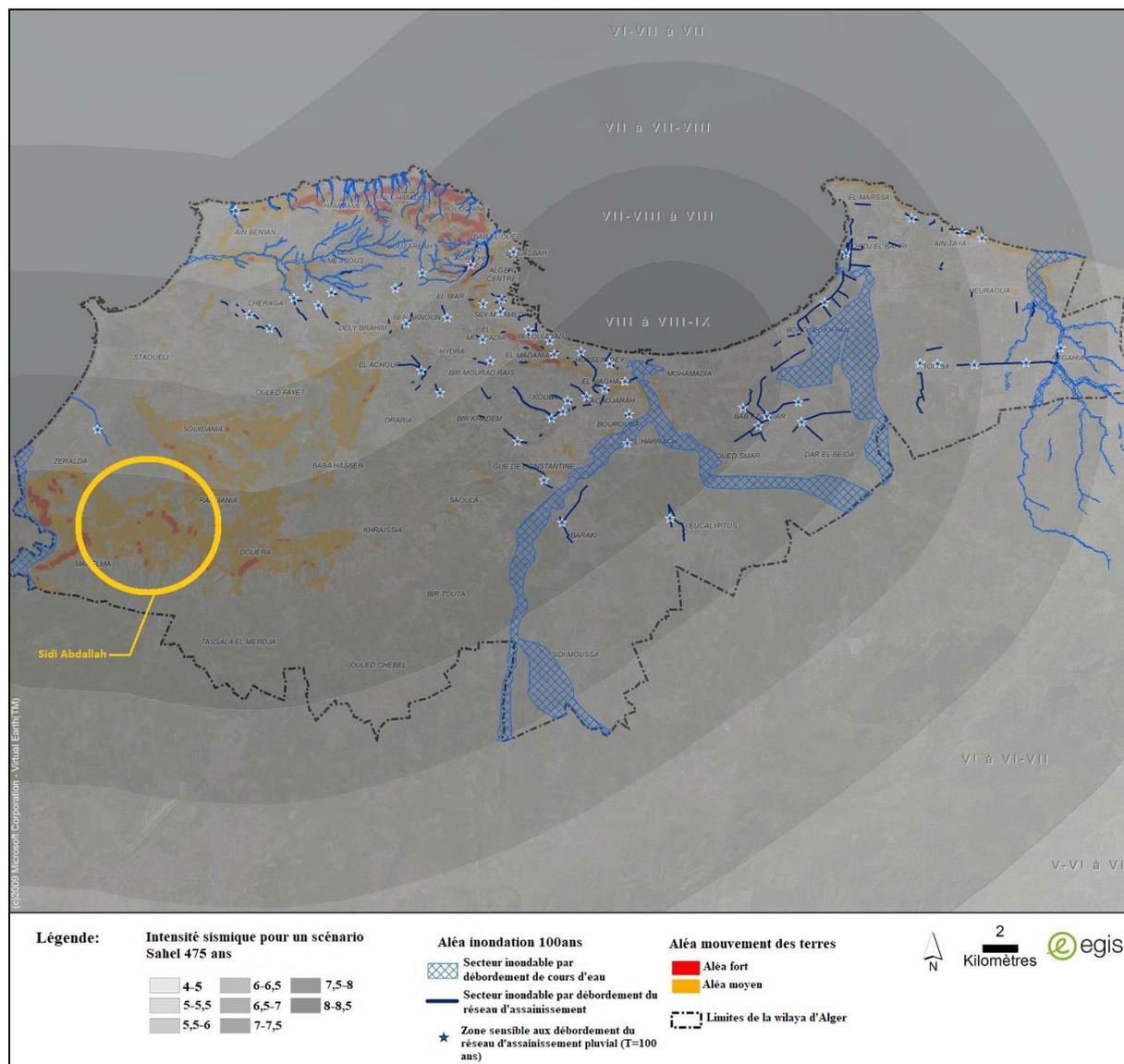
En orange, la ville nouvelle de Sidi Abdellah

Concernant l'habitat, le programme comporte la réalisation de 30 000 logements collectifs et semi collectifs, la ville est toujours en cours de réalisation, son achèvement est prévu à l'horizon 2030 (Partie 2).

Le projet se trouve dans une zone particulièrement sensible, exposée aux risques sismiques, et aux mouvements des terres (figure 124) mais toutes les constructions respectent les normes³⁶² recommandées et, les normes parasismiques.

³⁶² Mais ces normes ne les protègent pas des malfaçons accumulées durant la réalisation.

Figure 123: Localisation de la ville nouvelle par rapport aux aléas



Source : (Egis Eau / Iau-Idf / Brgm & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville, 2013, p.319)

Selon les études, le site de la ville nouvelle de Sidi Abdallah pose la problématique d'une ville nouvelle en zone soumise aux aléas « sismiques » et de « glissement de terrain ». La ville contient un réseau d'assainissement et de retenue des eaux pluviales importants, (bassins collinaires, bassins de décantation, stations d'épuration, ...).

Bien que des logements soient déjà livrés aux citoyens, la ville souffre d'un sérieux déficit dans son fonctionnement urbain par manque de prise en charge des espaces extérieurs, espaces verts, aires de jeux, ..., ainsi que par manque d'équipements d'accompagnement et de services pour les habitants. Ces points sont développés dans la Partie 2 (fiche du projet urbain de la ville nouvelle de Sidi Abdallah).

La ville nouvelle au travers de son programme et de son objectif, est conçue à la base pour représenter une ville résiliente. Cependant, sa réalisation a tellement accumulé de retards que les résultats n'étant pas évalués, rendent la notion de résilience toute relative dans le contexte

local où la priorité persistante est la gestion dans l'urgence de la crise du logement qui de plus en plus, (sur la base de mon expérience et des entretiens, de mes lectures et, visites) conforte ma conviction que *la persistance de cette gestion dans l'urgence est en passe de devenir elle-même un aléa « technique » majeur dans le domaine de l'Habitat et de la Construction d'une manière générale.*

Selon les Nations unies, *les trois piliers de base du nouvel agenda urbain sont : l'aménagement urbain, la législation urbaine et les finances municipales et, ces trois piliers apportent un cadre très utile pour comprendre la résilience dans un contexte urbain :*

« Sans un bon aménagement urbain, de mauvais investissements, voire contre-productifs, peuvent prendre le pas sur d'autres, rentables et durables. Sans une bonne gouvernance et une législation appropriée, le cadre des investissements est plus incertain et les bons programmes sont plus difficiles à mener à bien. Sans financement, même les plans les mieux préparés peuvent ne pas se concrétiser et ils pourraient ignorer l'impact à long terme du changement climatique sur des investissements à court terme, entraînant de nouveaux risques en cascade » (Nations Unies 2016, p.5).

La conception de la ville nouvelle basée sur des orientations en matière de développement durable, d'actions en termes de réalisation, gestion, vécu, ..., peuvent être considérées aujourd'hui, comme des objectifs mais non pas comme un moteur de développement durable de la ville. Ce moteur selon, une étude de l'UNISDR³⁶³ « *Pour une Algérie résiliente*³⁶⁴ » s'articule autour de l'engagement sectoriel précoce, les volonté politique et capacités institutionnelles ainsi que les partenariats régionaux et internationaux.

Il ne m'est donc pas possible à ce stade et dans l'état transitoire du chantier de la ville nouvelle, de classer ce projet urbain dans « *les projets urbains, qui savent établir des liens entre les hommes, les espaces et les fonctions, et qui sont capables d'anticiper l'avenir et d'œuvrer à une meilleure équité sociale et territoriale* » (Masboungi, 2012).

La connaissance des risques d'une ville et, leur compréhension ne sont pas suffisantes pour développer la résilience de cette même ville, les systèmes financiers, l'espace géographique, les modes de vie sociaux ont un impact direct, immédiat et prolongé sur le devenir d'une ville surtout que la stratégie nationale retenue dans le domaine, s'est investie dans la surveillance et les prévisions météorologiques afin de prévenir les risques et d'établir des mesures pour minimiser les impacts des changements climatiques, appuyée autant que faire se peut par un cadre législatif et réglementaire à mettre à jour au fur et à mesure et, cette stratégie a besoin de propositions de scénarii d'évolution du territoire (à court, moyen et long terme).

Ainsi, l'analyse réalisée (Parties 2 et 3) me permet d'affirmer que malgré l'occupation quasi-totale de la ville nouvelle, elle reste en décalage total (quantitatif et qualitatif) avec sa finalité, ses objectifs, le cadre bâti et les infrastructures. Et, pourtant, cette ville nouvelle est considérée comme projet urbain structurant avec lequel la stratégie nationale tente de créer de nouvelles centralités et de répartir des pôles sur de nouveaux espaces. Et, les précisions de Rachid Sidi

³⁶³ Bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophes.

³⁶⁴ Etude nationale sur les bons pratiques « *Pour une Algérie résiliente* » Réaliser la réduction des risques de catastrophes dans les pays arabes, Source www.dz.undp.org

Boumedine apportent des explications utiles à une meilleure compréhension « *la ville nouvelle porte et diffuse deux images simultanées : elle est présentée, d'abord, comme un tout autonome et cohérent ce qui, en quelque sorte est l'assurance de sa légitimité en tant que ville; et, en second lieu, du fait de son caractère exceptionnel et exclusif, elle confère au périmètre dans lequel elle s'inscrit une sorte d'extraterritorialité qui découle aussi bien des règles particulières, souvent dérogoires, de sa réalisation que de la singularité et de l'autonomie (quand même celle-ci ne serait qu'apparente ou relative) de l'organisme qui en a la charge* ».

6.4- Conclusion

Alger métropole, sous les pressions de ses développements urbain et démographique, sous les orientations de la stratégie nationale, connaît de nouvelles répartitions à la fois de la population et des projets. Cette répartition dépend de la distribution spatiale des activités, de nouveaux programmes de logement (dont certains déjà livrés et d'autres en cours de construction) se trouvent dans la périphérie Est, Sud et Sud-ouest réputées pour son cachet purement résidentiel réparti sur la plaine de la Mitidja avec l'expansion de l'habitat non réglementaire et, sur des sites dépourvus d'infrastructures complémentaires.

Cet état de fait aboutit à la nécessité de conduire une réflexion pour la gestion de l'urbanisation à Alger métropole au dessein de métropole internationale régionale, où d'une part, existent des projets de modernisation pour un développement urbain durable et, où d'autre part, la dimension environnementale, prise en considération en grande partie sur le plan législatif et réglementaire, commence à se concrétiser sur le terrain.

Cependant, certaines contraintes notamment, sociales, économiques, institutionnelles, et surtout géographiques et topographiques, orientent cette urbanisation vers les sites les plus accessibles..., et, illustrent les deux faits constatés à savoir, l'insuffisantes organisation spatiale et la faiblesse des centralités, qui toutes deux nécessitent un renforcement et, une révision³⁶⁵ des structures administratives ainsi que de celles en charge des politiques générales afin de développer des stratégies d'aménagement orientées harmonie et, urbanisme responsable.

La méthode réglementaire³⁶⁶ basée sur des textes législatifs pointus en matière d'environnement et de développement durable notamment, de gestion de l'eau, du sol, le paysage..., pour indispensable soit-elle, ne suffit pas à résorber le décalage persistant entre ces juridictions et leur application sur le terrain marquée par une priorité de la planification actuelle « coincée sur le logement ». Et, de ce point de vue, s'impose une révision technique des instruments de la ville et en premier lieu, une révision du PDAU qui prendrait en considération le territoire dans une *vision globale de la métropole* selon l'approche risque et développement fondée sur les « potentiels- territoire » qu'Alger possède qui lui permettent d'envisager un modèle territorial urbain co-construit voulu et assumé par tous.

³⁶⁵ En tirant profit des expériences étrangères dans le domaine

³⁶⁶ Cette méthode est inadaptée à la réduction/résorption de ces décalages qui nécessitent des outils de renforcement de capacités incluant les politiques générales qui les portent.

En outre, le PDAU et le SDAAM envisagent *d'intégrer une perspective de prise en considération des risques et, des effets des changements climatiques dans les documents de planification à l'horizon 2030* surtout qu'actuellement le plan stratégique d'aménagement d'Alger y compris le plan de la baie d'Alger en cours d'exécution, ne contiennent pas de cadre de planification territoriale basée sur des analyses prospectives en matière de changement climatique.

C'est la Wilaya acteur qui gère l'agglomération algéroise et, possède le pouvoir de contrôle et de régulation dans les cadres réglementaires fixés et, au travers d'outils d'interventions comme le plan stratégique d'aménagement de la Wilaya. Et, c'est aussi au niveau de la wilaya que se trouvent des services urbains délégués représentant les secteurs, à l'exception des comités de prévention des risques localisés au niveau de structures du Ministère de l'intérieur et des collectivités locales.

La production de législation en matière de gestion et de prévention des risques naturels ou technologiques se met à jour progressivement, suite aux dernières catastrophes majeures. Cette dernière décennie concentre la production d'instruments dont le règlement parasismique du bâtiment en Algérie qui depuis, n'a cessé d'évoluer notamment, en matière d'occupation des sols et de prévention des risques et de gestion des catastrophes ainsi que d'initiatives opérationnelles comme le PDRU, ...et, des études comme « *Pour une Algérie résiliente* ».

Et, pour les prochaines périodes à venir, *le défi sera de mettre en œuvre cette législation/ réglementation partout, par tous, pour tous et, à tous les niveaux* dont l'évolution a accompagné le processus global caractérisé par le passage de l'Environnement dans le développement, au niveau global du « statut » *Environnement - Vulnérabilités environnementales* au « statut » *Environnement - Bien Public Territorial - Cadre de vie et, au niveau national et, local.*

Et, dans l'incertitude « ressentie » du cadre de développement national où, pour faire face aux dynamiques formelles et informelles d'acteurs, la ville organise ses interventions structurelles au coup par coup et, *décide d'entrer résolument, dans le développement durable pour qu'ALGER territoire acteur retrouve le chemin de l'harmonie et, du lien entre toutes ses populations vivantes !*

CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES

L'idée générale de la thèse a été de proposer une *lecture des projets urbains et Environnement et des mutations à Alger*, en se fondant sur le socle de l'existant formel du projet *Algérie 2030* au titre de l'engagement de l'ALGERIE en matière d'objectifs de développement durable (ODD³⁶⁷) et, sortir autant que faire se peut, des écueils issus des difficultés d'obtention de données³⁶⁸.

L'approche systémique appliquée, associée à des approches analytiques des processus globaux universels, des processus de développement de l'ONU et, des processus de développement nationaux du pays et d'Alger, dans les compréhensions du sujet de la thèse, m'a conduite progressivement, vers des éléments déterminants qui participent à (tout en participant) et de la construction du « vivre ensemble dans les territoires urbains d'Alger Capitale, Alger Métropole internationale de niveau national, Alger Métropole internationale de niveau régional et, qui sont:

- *Les composantes clés du cycle pivot du développement institutionnel* de fréquence décennale ou quasi décennale, celles-ci obligent le système du développement institutionnel à la création de valeur par innovation institutionnelle pour continuer à faire des progrès et, à assurer la stabilité d'ensemble du système de développement ainsi que la poursuite du processus ;
- *La crise de proximité*³⁶⁹ dont la fréquence décennale exprime les ruptures de rythmes au travers d'épisodes cycliques de violences urbaines au nom de la revendication de l'espace public bloqué par les restrictions sécuritaires, répétées depuis beaucoup trop longtemps. Les diverses formes de la restriction de l'espace public (état d'urgence, couvre-feu, restrictions de circuler, ...) sont issues des « innovations institutionnelles » du moment et du contexte ou encore, sont consécutives à des problématiques de mobilisation / disponibilité de ressources financières de source externe définies par les marchés internationaux (effondrement du cours du pétrole et gaz) et par le programme d'ajustement structurel. Et, ces « innovations institutionnelles » (au départ voulues conjoncturelles) lorsqu'elles durent près de deux siècles³⁷⁰ deviennent quasi structurelles laissant d'importantes traces sur les espaces, territoires et populations ;
- *L'innovation institutionnelle retenue* pour résoudre la crise de proximité du moment, pour cyclique soit elle et, quoiqu'elle soit, laisse d'importantes traces sur les personnes, les espaces, les territoires si bien que ces traces ont fini par « s'imprimer » pour atteindre même le langage populaire (termes et expressions populaires³⁷¹) pour constituer un *élément du socle culturel* que « revendique » le volet social du développement durable !

³⁶⁷ En termes de concepts, approches, méthodes, système de suivi –évaluation, calendrier..., structurés et fixés par consensus des Etats parties,

³⁶⁸ En termes de disponibilité et données mises à jour dans des délais acceptables !

³⁶⁹ Plus largement connue sous crise urbaine abordée dans la première partie de la thèse.

³⁷⁰ Du fait de leurs effets directs ou collatéraux et du cumul de ces effets sur les régions concernées.

³⁷¹ Dans la mémoire collective des périodes de l'occupation ottomane et de la colonisation française dans le jargon populaire des hauts plateaux et du Sud deux mots méritent d'être relevés : (Hadri au singulier) H'der au pluriel (plus usité pour marquer l'effet de groupe) terme péjoratif désignant le citoyen « bourgeois » du Nord (avec le sous-entendu de celui qui a été à l'origine de l'occupation ottomane de leurs espaces et territoire géographique et culturel) ; et pour la colonisation française, le même terme « batel » est utilisé pour désigner gratuit au sens sans valeur et service administratif ou public au sens d'injustice !

Et, ces traces appellent et rappellent la nécessité de lutter contre la croyance fautive dominante au niveau local « *on efface tout et on recommence* » en confrontation avec les réalités respectives de chaque composante de cet *élément du socle culturel* qui aboutissent en réalité à « *on continue et on démarre autre chose*³⁷² » dont participe l'évolution des *innovations institutionnelles* des statuts d'Alger, ville, capitale, agglomération urbaine, métropole, métropole internationale.

Et, la dynamique « organisation / réorganisation » a permis de traiter l'instabilité du *système systémique* du champ d'action qui en le faisant passer au champ d'application en a fait un *système sociétal* : ce passage a eu pour résultat le « glissement » du plafond de verre depuis la commune (1967-1977) à la région-intercommunalité 1985-1990 (la fonction de capitale étant assurée formellement et dans les faits par la wilaya) puis (1990-2000 et 2011-2015) vers la métropole internationale !

En résumé : aujourd'hui, le résultat caché est : (i) la Métropole internationale à dessein régional constitue le « plafond de verre territorial » d'ALGER, métropole internationale et, (ii) ALGER, métropole internationale de niveau national qui porte les projets urbains, la mise en œuvre intégrée de l'Environnement dans ALGER, le développement durable et ses enjeux territoriaux, environnementaux et socio- culturels !

- *La crise de proximité exprime aussi la réalité du système sociétal du projet politique auquel la vie urbaine se rapporte* que le bon sens populaire chez nous résume, avec une double lecture en fonction du contexte et du moment, par « *ça ne sert à rien de courir à 300km/h dans un train qui roule à 120km/h* » où pour la lecture au premier degré signifie : le train à 120 km/h est le « Système » désignant la puissance publique et 300km/h, l'utopie des objectifs affichés des programmes de développement et pour la seconde, 120km/h c'est toute la réalité de la société et l'orateur³⁷³ en général, s'arrête et balaye d'un tour de main la discussion, résumant l'appréhension populaire de la territorialité d'Alger

La fragmentation territoriale (contenants et contenus) est une réalité face à laquelle deux attitudes sont possibles : soit, on considère la fragmentation territoriale comme une fatalité : la suite et ses effets sont largement, connus, décrits, décriés, ... soit on décide d'y faire face en la gérant comme un risque dans le développement territorial.

Et, dans l'espace-temps des espaces et territoires d'Alger, la fragmentation territoriale n'est plus approchée en terme de contrainte de nature à bloquer les voies de futurs alternatifs du fait de son approche symptomatique puisqu'intégrer le risque dans le développement territorial qui en admettant l'impossibilité de contrôler des risques, consiste à en faire un facteur puissant de prévention et de gestion des risques et, des crises au sens large.

Et, dans les contextes à hauts potentiels de risques et de crises, des espaces et territoires d'Alger, cette approche ouvre des perspectives de recherches méthodologiques autour des voies possibles permettant la combinaison des articulations de l'*Intégration* des Acteurs et facteurs déterminants du risque dans le développement et, de la *Mobilisation* des acteurs de tous types

³⁷² Pas forcément nouvelle mais plus certainement oubliée !

³⁷³ C'est davantage dans ce sens que l'expression est utilisée !

tant en termes de ressources qu'en termes de principes et valeur, indispensables à la consolidation ou à la mobilisation de la capacité de résilience des personnes, de la société, des territoires en faveur d'un développement urbain durable que je résumerai ³⁷⁴ : « *les territoires urbains d'ALGER vivent de la liberté du champ d'action de « la vision d'aménagement assujettie à des normes » et meurent des contraintes assujetties au champ d'application de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement durable du territoire» !*

*L'approche onusienne de programmation basée sur les principes des droits de l'homme*³⁷⁵ par sa capacité à porter les enjeux de finalités et de valeurs, pourrait apporter, un moyen d'analyse complétant les autres analyses « classiques » du territoire³⁷⁶. Cette approche opérationnelle de suivi adaptée à l'évaluation des progrès en termes de principes et valeurs (c'est-à-dire de finalités) réalisés en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement durable du territoire (AT DHD DD)³⁷⁷ pourraient ouvrir des voies alternatives alliant « approche finalités » à « approche enjeux » marqués par un futur territorial incertain dans un contexte d'accélération des rythmes, des concentrations, des complexités conceptuelles et opérationnelles où les acteurs de la ville sont toujours en situation de sous capacités³⁷⁸ ! Ainsi,

cette approche autorise une analyse de la situation selon les principes et valeurs qui croisés avec les indicateurs du pays en matière d'ODD 11 et ODD associés, permet d'envisager objectivement le développement d'un code de communication facilement, compréhensible par tous les acteurs des différents niveaux d'implication de grands projets de coopération intra nationale et internationale comme par exemple le projet Alger 2030 Métropole internationale régionale au travers de sa capacité à appréhender le management classique des projets et des organisations associées ainsi qu'à apporter un cadre pour porter et faciliter l'interconnexion du projet Alger 2030 avec ses différents environnements.

Et, l'Agenda 2030 lui attribue un cadre de suivi et d'évaluation orienté vers les but et finalités permettant une appréciation substantive des politiques publiques et, des écarts et progrès restants à réaliser ! Cette approche pourrait être déclinée pour les futurs projets urbains dans leurs environnements respectifs en intégrant également, leurs interactions avec leurs environnements faisant de leur intégration dans le développement durable notamment, en matière de participation et de concertation de toutes les parties notamment, des bénéficiaires, une réalité concrète et, réaliste !

La validation ou pas de cette approche onusienne basée sur les droits économiques, sociaux, et culturels et environnementaux (DESCE), revisitée au contexte du développement territorial durable, reste une hypothèse méthodologique certes, pas très agile³⁷⁹ ni facile mais qui permet de cerner le progrès au sens large, autour de la personne³⁸⁰.

³⁷⁴ Qu'il me soit permis d'oser la formulation suivante à partir du fameux crédo d'A. Gide : « l'homme vit de contraintes et, meurt de liberté » !

³⁷⁵ A partir de la conception formalisée et développée par L. Tadj et P. Zimbardo en 2005.

³⁷⁶ Je regrette ma rencontre trop tardive avec cette méthode car elle aurait certainement, documenté valablement certains positionnements dominants rencontrés au gré de mes lectures.

³⁷⁷ AT : aménagement du territoire ; DHD : développement humain durable ; DD : développement durable.

³⁷⁸ Avec les rythmes imposés par la 4^{ème} révolution industrielle, les capacités et performances des acteurs professionnels voire Sachants, rouillent vraiment, plus vite que l'acier des installations !

³⁷⁹ En termes de souplesse des raisonnements et, non en terme informatique.

³⁸⁰ Le décryptage de la dynamique socio-économique du changement par l'approche DESCE *au plan méthodologique*, se fonde sur la conviction que les DESCE apportent une légitimité morale aux priorités du développement et le

Cette construction méthodologique de l'ordre de l'hypothèse résulte de mon approche progressive et itérative- construite dans la thèse, qui par ses étapes organisation-réorganisation successives, perfectionnement- ajustements- éliminations- est très certainement, appelée à évoluer.

Et, ma conviction forgée tout au long de l'avancement de mes travaux et de mon vécu, m'a dans un premier temps, amenée à « prospecter l'approche processus pour explorer d'autres voies pour aborder et appréhender (et, de la manière la plus objective possible), les déterminants du cycle pivot du développement institutionnel du pays dans le triptyque du sujet de la thèse « Acteurs- Projets urbains et Environnement : mutations urbaines à Alger » puis dans un deuxième temps, mon vécu largement partagé de la *décennie noire* qui a mis en exergue combien (i) l'absence de liens³⁸¹ au sens large, a pu constituer un vecteur puissant aux acteurs « locomotives » de la *décennie noire* dans leurs dynamiques de (RE)-constitution de la territorialité d'Alger et par extension de la reconquête de l'espace public et, enfin combien (ii) la dynamique de la « négative attitude » en particulier dans ALGER (c'est-à-dire sur des territoires et, société en crise) peut être dévastatrice à tous les niveaux puisqu'elle sape dans ses fondements toute expression de lien dans des territoires bâtis dans des espaces temps où la question du lien ne constituait ni la priorité ni même la préoccupation³⁸²!

Ainsi, progressivement, j'ai pu élargir le cadre d'une réflexion, articulée sur les schémas traditionnels « politiques, organisations, outils », imposée par les cadres, types et histoire du développement du pays et d'Alger en particulier, en exposant les diverses manières de comprendre l'organisation du projet thèse et les éléments en capacité d'interférer à différents niveaux tout au long du développement de la thèse.

Dans le cadre de référence du développement institutionnel du pays, j'ai proposé une définition progressive et évolutive des termes du triptyque de la thèse, vus en termes de cadre du système projet thèse ayant capacité à s'adapter aux ruptures de rythmes et de concentrations de l'Environnement et des environnements des projets issus de ce cadre de référence.

- *Premièrement*, l'objectif principal est d'impulser, porter et, renforcer la *collaboration volontaire* des acteurs pour assurer des *prises de décisions partagées* afin d'une part, d'éviter les écueils du « Attendre et Voir³⁸³ » par les ruptures de rythmes des logistiques de développement qu'il provoque et d'autre part, de maîtriser les flux d'informations dans et autour du projet thèse et, de ses systèmes institutionnels notamment, ceux de l'apprentissage dont la capacité à décrypter les retours d'expériences (informations et connaissances) impacte positivement la résilience des acteurs (territoire), facteurs, ... Comme observé tout au long de mes travaux, la notion de participation dans la question urbaine est utilisée par les acteurs à différents niveaux avec une compréhension inégale autour d'un espace en « négociation » (la ville, le territoire, le projet urbain,...) où,

développement humain peut à son tour, apporter une perspective dynamique à long terme à la réalisation de tous les droits humains et, *au plan pratique*, il permet de mettre en exergue les principaux contenus des étapes clefs des processus des stratégies de changement en question (héritées, voulues ou imposées) avec des outils d'analyse et des cadres de compréhension adaptés (les DESCE comme instruments de lutte pour la dignité humaine et la justice sociale).

³⁸¹ Entre quartiers, entre bâtiments, entre rues, entre maison, entre étages, ...

³⁸² Voire un objectif contraire (détruire les liens !) pendant les périodes de guerre !

³⁸³ Le célèbre « Wait and see » !

l'action collective est la principale problématique du et dans le bâtir ensemble un objet « socio-environnemental » au travers de la nécessaire prise de position qui devrait permettre de garantir l'association de tous et, où l'Architecte, producteur de liens et d'harmonie retrouverait naturellement, sa place et, son vrai métier ! *Cette association de tous en collaboration avec les représentants des acteurs pouvoirs politiques du niveau approprié, est particulièrement importante dans la traduction en termes concrets des ambitions socio-spatiales de chacun.* Et, selon la Charte des Nations unies, l'objet socio-spatial qui en découle, renvoie à un établissement humain où les habitants pourront jouir des mêmes droits fondamentaux puisque cette ville acteur et territoire s'attachera³⁸⁴ notamment, à consolider les assises du capital social et culturel, du capital des ressources naturelles et de l'environnement et du capital économique.

- *Deuxièmement*, ma conviction est confortée en ce qui concerne les organisations et leurs modalités de développement des projets urbains au travers de la capacité de management des flux des environnements du projet comme ceux issus de l'Agenda 2030 des ODD et, sa capacité à revisiter la gestion-management classique des projets et, à apporter un cadre à l'interconnexion du projet avec son environnement régional (par exemple la région méditerranée) pour en faire un cadre évaluable à des horizons temporels déterminés facilitant la comparaison : pourtant, ce point ne semble pas retenir la juste attention puisqu'Alger métropole internationale de niveau national semble fabriquer son projet urbain en s'adaptant aux ruptures de rythme dans la production des flux (immatériels et informations). Et, ce projet urbain contextualisé s'apparente de plus en plus à un *projet géo-institutionnel*³⁸⁵ mettant en lien des facteurs et des acteurs insérés dans et, en interaction avec des environnements tendus vers un but (intérêt) structuré autour de volonté(s) pour donner corps à des valeurs partagées (dessein) et défini progressivement par l'écart entre la pensée (dessin/ plan de projet) et la réalité (mise en œuvre) !

Comme exprimé tout au long de la thèse, le projet thèse s'est fondé sur la dynamique des recherches et, des expérimentations les plus récentes, pour ouvrir d'autres options de lectures du futur dans une « *positive attitude*³⁸⁶ » reposant sur l'articulation de la construction de la réalité distribuée³⁸⁷ du champ de ces recherches et expérimentations et, du but d'une *organisation volontaire en réseau*, d'échanges de pratiques, de partage d'informations et de création d'une connaissance collective pour aboutir à *l'auto-apprentissage continu des acteurs, véritable colonne vertébrale du concept du développement durable et, de la durabilité.*

L'étape suivante de mes recherches pourrait être l'approfondissement de l'Approche de programmation basée sur les principes, valeurs et finalités du développement durable pour tester mon hypothèse laquelle dans la perspective d'un *Urbanisme responsable orienté Savoir-*

³⁸⁴ Voir l'Encadré 13 : Question urbaine et Participation selon les Nations unies.

³⁸⁵ Un *projet géo-institutionnel* défini par un ensemble de décisions c'est-à-dire des actions limitées dans le temps et dans l'espace.

³⁸⁶ Pour utiliser une célèbre expression reflétant la quête universelle ambiante appropriée par de célèbres artistes (chacun à sa manière) !

³⁸⁷ Dont la diffusion accélérée par Internet réduit les effets positifs de sa décantation/ maturation !

Devenir du Territoire dans toutes ses déclinaisons, l'intégration du développement durable dans la problématique de la ville, ville durable, ville résiliente passerait plus par l'assujettissement de la vision d'aménagement dans ses multiples environnements plutôt que par l'assujettissement de l'urbanisme et de l'aménagement même durable des espaces et territoires de la ville! Et, à ce titre, à la modeste place qui est la mienne, dans le cadre d'un partenariat (entre spécialistes et, représentants d'utilisateurs, à définir) il me serait possible d'ouvrir de nouveaux travaux sur la description des métadonnées nécessaires à la structuration des différents éléments de l'ODD n°11 et des ODDs associés à partir des indicateurs définis par les Nations unies pour contribuer à leurs contextualisations aux niveaux pays, wilaya, intercommunal, communal... en tant qu'information projet. L'objectif est de proposer un espace de régulation adaptable et souple pour analyser, évaluer et, apporter un regard différent et complémentaire à tout type de projet ayant une vocation de développement socio-économique autre qu'institutionnel et, dont le succès dépend du renforcement des capacités pays à définir, planifier et évaluer les politiques du développement durable afin de réussir l'Agenda et Programme 2030 de l'Algérie au titre du Programme de développement durable au titre de l'ONU à l'horizon 2030 et, d'apporter ma modeste contribution à la dynamique en cours d'ALGER 2030 métropole internationale à vocation régionale ainsi qu'à ses perspectives d'ouverture, d'échanges et de progrès!

Annexe : Guide d'entretien

Axe 1		Ecologie, Environnement, Energie				
Thèmes		Biodiversité, ressource en eau, assainissement, déchets, qualité de l'air, évaluation environnementale, insertion par l'environnement, appropriation sociale de l'environnement, énergie.				
Fiche 1	Préoccupation : Gestion environnementale, sensibilisation, éducation aux problèmes et enjeux environnementaux.	Questions posées	Institutions publiques	Bureaux d'études	Associations	Citoyens
		<ol style="list-style-type: none"> 1- Quelle est la spécificité du paysage naturel de votre commune ? 2- Alger est riche en ressources en eau, quelles sont vos actions pour protéger ces ressources? 3- Alger a vécu des inondations pendant les périodes hivernales, comment ce risque est pris en compte ? 4- Faites-vous des actions qui permettent de diminuer la consommation en eau ? 5- Existe-il des actions pour performer le système d'assainissement à Alger? 6- Quelles sont les orientations de la politique locale en matière de gestion des déchets? Sont-elles performantes ? 7- Est-ce que la population est impliquée dans la politique locale de gestion des déchets ? 8- Comment sont traduites, les préoccupations nationales en matière de protection de la qualité de l'air ? 9- Existe-t-il des actions de sensibilisation, auprès de la population et des industriels ? 10- Selon vous l'évaluation environnementale est-elle pratiquée à tous les stades : de conception, de réalisation, et de mise en œuvre des projets? 11- Existe-t-il des emplois par thème (assainissement, déchets, information et éducation, voirie, entretien espaces verts et milieux naturels) dans le secteur de l'environnement à l'échelle communale ? 12- Selon vous quel est le niveau actuel d'implication de la population pour les questions d'environnement ? 13- Quelles sont les ressources utilisées pour la consommation énergétique de la ville d'Alger? 14- Existe-t-il des actions pour économiser l'énergie? 				

Préoccupation : Gestion environnementale, sensibilisation, éducation aux problèmes et enjeux environnementaux.	Questions posées	Institutionnels publics	Bureaux d'études	Associations	Citoyens
	<p>15- Quelles sont les obligations des pouvoirs publics en matière d'informer sur l'environnement?</p> <p>16- Quelles sont les orientations de la politique locale d'aménagement et de gestion du territoire, vis-à-vis du patrimoine naturel ?</p> <p>17- Comment se traduit, du point de vue opérationnel, la prise en compte du patrimoine naturel au niveau du territoire communal ?</p> <p>18- Les projets urbains selon vous changent-ils ? que changent-ils ? comment changent-ils ? est-ce que ces changements sont prévus (étudiés) ?</p> <p>19- Comment l'environnement naturel est pris en considération lors de la mise en place des projets urbains?</p> <p>20- Envisagez-vous des partenariats avec d'autres acteurs pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel (tout en s'ouvrant sur les nouvelles technologies et dans le cadre du développement durable)? Pouvez-vous citer des exemples concrets de partenariats réussis ?</p> <p>21- Avez-vous un service technique incluant la question environnemental ?</p> <p>22- Pensez-vous que la nature est assez présente en ville? sous quelle forme ?</p> <p>23- Qu'est-ce que vous faites pour protéger votre environnement immédiat ?</p> <p>24- Pourriez-vous citer des lieux qui selon vous participent à la mobilisation de la population sur ce sujet. et quels sont les plus fréquentés ?</p>				

Axe 2		Aménagement urbain				
Thèmes		Urbanisation et logement, les transports, les espaces verts, les boisements et les arbres urbains, l'intégration de l'environnement dans les techniques de construction.				
Fiche 3	Préoccupation : Importance des aménagements extérieurs et leur accès à la population	Questions posées	Institutionnels publics	Bureaux d'études	Associations	Citoyens
		<ol style="list-style-type: none"> 1- Existe-t-il des exemples de réussite en matière de logements dont la réalisation concrète respecte les normes du développement durable? 2- Est-ce que la population est impliquée dans la gestion du parc de logements? 3- Existe-t-il des réalisations concrètes tendant vers une maîtrise des problèmes environnementaux, sociaux et économiques liés aux transports? 4- Comment trouvez-vous nos moyens de transport (polluants, faiblement, ou non)? 5- Comment trouvez-vous la prise en charge des espaces verts sur Alger ? 6- Trouvez-vous que la population est associée dans les actions d'entretien liées aux espaces verts ? 7- Comment trouvez-vous l'accès et l'accessibilité des espaces verts existants ? 8- Quelles sont vos actions en matière de boisement et son intégration dans le tissu urbain? 9- Est-ce que le paramètre « environnement » est pris en compte lors de la réalisation de nouvelles constructions ou dans la réhabilitation, des anciennes constructions (Adaptation aux contraintes et aux atouts de l'environnement) ? 				

Axe 3		Société				
Thèmes		la répartition spatiale de la population, chômage, logement, service et santé, éducation et culture, sport et loisirs.				
Fiche 4	Préoccupation : éducation sociale et conséquences environnementales.	Questions posées	Institutionnels publics	Bureaux d'études	Associations	Citoyens
		<ol style="list-style-type: none"> 1- Comment trouvez-vous la typologie de la population sur les différentes communes d'Alger ? 2- Pouvez-vous citer des entreprises ayant créé des emplois en rapport avec l'environnement dans votre commune ? 3- Comment trouvez-vous l'environnement en matière de logement, de bidonvilles sur la ville d'Alger ? 4- Comment trouvez-vous le programme communal en termes de services (collecte des déchets, nettoyage, assainissement, arrosage...) ? 5- A quel niveau l'éducation à l'environnement est exercée aux écoles ? 6- Existe-t-il des participations à des actions collectives (nettoyages...) ? 7- Existe-t-il des manifestations culturelles liées à l'environnement sur les différents équipements culturels ? 8- Comment trouvez-vous la répartition géographique des espaces verts et des loisirs sur Alger ? 9- Quels sont les plus fréquentés ? 				

Axe 4		Gouvernance				
Thèmes		Généralités, citoyenneté, information, échelle communale.				
Fiche 5	Préoccupation : Assurer l'information des citoyens et favoriser la compréhension des politiques environnementales.	Questions posées	Institutionnels publics	Bureaux d'études	Associations	Citoyens
		<ol style="list-style-type: none"> 1- Connaissez-vous les derniers projets structurants, est ce qu'ils ont-ils été discutés avec la population ? 2- Trouvez-vous que les citoyens sont informés sur la politique environnementale ? 3- Pensez-vous que les citoyens connaissent leurs devoirs et leurs droits en termes d'environnement ainsi que l'organisation des différentes structures liées à ce thème ? 4- Comment trouvez-vous les échanges en termes d'environnement entre les différents secteurs? 5- En terme d'environnement quels pourraient être les principaux sujets qui préoccupent le plus les concitoyens et les acteurs et qui pourraient donner lieu à des débats ? 6- Pouvez-vous donner un exemple de commune ou de quartier où la prise en charge de l'environnement est particulièrement importante, ou l'inverse? 				

Axe 5		Services de la collectivité				
Thèmes		Gestion, prestations réglementaires, répartition spatiale des services urbains, intégration de l'environnement au sein des services.				
Fiche 6	Préoccupation : Cohésion sociale et responsabilisation des acteurs.	Questions posées	Institutionnels publics	Bureaux d'études	Associations	Citoyens
		<ol style="list-style-type: none"> 1- Pensez-vous que la stratégie des services est basée sur la protection de l'environnement en premier lieu ? 2- Comment trouvez-vous les services administratifs en termes d'environnement ? 3- Selon vous quelles en sont les responsabilités en termes : d'efficacité environnementale, d'efficacité sociale, qualité et efficacité des services, de responsabilisation des acteurs ? 4- Comment trouvez-vous la répartition spatiale des services chargés des critères environnementaux? 5- Existe-t-il un service environnement dans chaque commune ? si oui quelles en sont ses missions ? 				

Bibliographie

- Altheide, D. L., & Johnson, J. M. (1994). Criteria for assessing interpretive validity in qualitative research. In *Handbook of qualitative research* (p. 485-499). Sage Publications, Inc.
- Américi, L., & Raveux, O. (2011). Avant-propos Mutations et reconversions des espaces de production. *Rives méditerranéennes*, 38, 7-9.
- Amireche, L., & Cote, M. (2007). *De la médina à la métropole dynamiques spatiales d'Alger à trois niveaux*.
- Antoni, J.-P. (2010). L'étalement urbain. In G. Wackermann (Éd.), *La France en villes* (p. 164-176). Ellipses.
- Arpe Agence régionale pour l'environnement. (1999). *Diagnostic développement durable urbain tome 1- Le questionnaire* (p. 76).
- Ascher, F. (1995a). *Métapolis : Ou l'avenir des villes*. Odile Jacob.
- Ascher, F. (2013). *Les nouveaux principes de l'urbanisme* (l'Aube).
- Bachar, K. (2015). *L'intégration des dimensions environnementales et sociales dans les pratiques urbaines en Algérie : Enjeux et perspectives*. Le Mans.
- Baduel, P.-R. (2009). *Chantiers et défis de la recherche sur le Maghreb contemporain*. Karthala Editions.
- Bassaler, N. (2004). Le jeu des acteurs de l'information géographique : Un cas appliqué de la méthode Mactor. *Cahiers*, 13, 65.
- Beaudoin, A., Chami, K., Deland, M., Lareau, M., & Sananikone, S. (2010). *L'étalement urbain*.
- Beaujeu-Garnier, J. (1983). À propos de la géographie des villes. *Annales de Géographie*, 92(512), 452-456.
- Belguidoum, S., & Mouaziz, N. (2011). L'urbain informel et les paradoxes de la ville algérienne : Politiques urbaines et légitimité sociale. *Espaces et sociétés*, 143, 101-116.
- Belhedi, A. (2016). *Territoire, développement territorial, géogouvernance* (Vol. 40).
- Belmihoub. (2017). *Gouvernance territoriale dans le cadre du SNAT : Territoires cherchent acteurs ou comment passer d'un projet de territoire à un territoire de projets*.
- Bendimerad, F. (2018). *Plan Directeur de Résilience Urbaine*.

- Bendjelid, A. (2001). *Armature urbaine et population en Algérie*.
- Berezowska-Azzag, E. (s. d.-a). *Alger, le territoire invente son avenir*.
- Berezowska-Azzag, E. (s. d.-b). *Programmation urbaine en Algérie, de nouveaux défis*.
- Berezowska-Azzag, E. (2012). *Projet Urbain guide méthodologique, comprendre la démarche du projet urbain (Synergie)*.
- Bodinier, D. (2010). *Quelques éléments sur la notion de fragmentation*.
- Boissonade, J., Barthel, P. A., Barthelemy, C., Beaurain, C., Beslay, C., Clerc, V., Damay, L., Donat Sastre, M., Eliçabe, Faburel, Genestier, Gournier, Guilbert, Haeringer, Lejeune, Lizée, Marquez Porras, Overnay, Pautard, ... Zelem. (2015). *La ville durable controversée*.
- Bordes-Pagès, E., Charoussat, A., & Lartigue, S. (2004). *Les enjeux du renouvellement urbain*. N ° 348.
- Bouchareb. (2012). *Cours Projet urbain. Pour les étudiants en Master 1 académique Urbanisme*.
- Boutaud, A. (2005). *Le développement durable : Penser le changement ou changer le pansement ? : bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser [Phd thesis, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne ; Université Jean Monnet - Saint-Etienne]*.
- Bouzaïane, L., & Mouelhi, R. (2008). *Analyse du jeu des acteurs*.
- Brodhag, C. (2006). *Responsabilité sociétale et développement durable*.
- Brulot, S., Maillefert, M., & Joubert, J. (2014). *Stratégies d'acteurs et gouvernance des démarches d'écologie industrielle et territoriale. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Vol. 5, n°1*.
- Brunet, R., Ferras, R. T., Hervé, R. B., & others. (1993). *Les mots de la géographie : Dictionnaire critique*.
- Buisson, M.-A., Cusset, J.-M., Etienne, V., & Mignot, D. (1995). *Prospective des villes en 2010*. Laboratoire d'économie des transports.
- Burgel, G. (2012). *Pour la ville* (Creaphis Editions).
- Calenge, C. (1997). *De la nature de la ville. Annales de la recherche urbaine, 74, 12–19*.

- Certu. (1997). *Projet d'agglomération et schéma de voirie. Partenariat et scénarios de développement urbain. Dossier de voirie d'agglomération.* (Lyon : CERTU-1997).
- Certu. (2001). *L'analyse des systèmes d'acteurs. Diagnostics de territoires Cahier n°1.*
- Chabot, G. (1970). *Vocabulaire franco-anglo-allemand de géographie urbaine [par] Georges Chabot... : Avec la collaboration pour le vocabulaire français de Henri Adam et Pierre Bruyelle... pour les vocabulaires allemand et anglais...* (Vol. 4). Université de Strasbourg.
- Chelzen, H., & Pech, P. (2012a). Quelle image de la ville pour un projet de développement urbain durable ? L'exemple d'Aubervilliers. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement, Volume 11 Numéro 3.*
- Chenal, J. (2014). *Qu'est-ce que la planification urbaine ? (Partie 1).*
- Chenntouf, T., BenBakhti, O., Bendjaballah, S., Benyoucef, F., Bouras, D., & Kerdoun, A. (2008). *L'Algérie face à la mondialisation.* African Books Collective.
- Choay, F., & Merlin, P. (2010). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (3^e éd.). Presses Universitaires de France - PUF.
- Clergeau, P. (2008). Préserver la nature dans la ville. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement, N° 52(4), 55-59.*
- Courcier, S. (2003). *De l'évaluation de l'effet structurant d'un projet urbain à l'analyse des congruences entre stratégies d'acteurs : Le réaménagement du Vieux-Port de Montréal.*
- Cournoyer Gendron, M. (2015). *Le développement urbain durable | VRM - Villes Régions Monde.*
- Courtot, R., & Perrin, C. (2005). Morphologie et gestion de l'étalement urbain des aires métropolitaines méditerranéennes. *Territoires méditerranéens, 13, 41.*
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système* (Éditions du Seuil).
- Dar El Beïda. (2019). In *Wikipédia.*
- De Rosnay, J. (1975). *Le microscope, vers une vision globale.*
- Deluz, J. J. (2010). *Le tout et le fragment.* Barzakh.
- Desailly, B. (2005). *Ville et environnement.* 219-227.
- Diamond, J. (2006). *Effondrement : Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie* (Éditions Gallimard).

- Direction de la Prospective et Stratégie du Grand Lyon. (s. d.). *Guide pratique pour la mise en œuvre du développement durable au grand Lyon.*
- Donzelot, J., & Jaillet, M.-C. (2001). *La nouvelle question urbaine.* PUCA.
- Dorier, E. (2006). *Ville et environnement.*
- Douay, N. (2007). *La planification urbaine à l'épreuve de la métropolisation : Enjeux, acteurs et stratégies à Marseille et à Montréal* [Université Paul Cézanne-Aix-Marseille III ; Université de Montréal].
- DPAT Alger. (2005). *Annuaire Statistique de la Wilaya d'Alger* (p. 104).
- Easton, D. (1965). *A Systems Analysis of Political Life* (Wiley).
- Egis Eau. (2012). *Adaptation d'Alger face aux risques naturels et au changement climatique.*
- Egis Eau / Iau-Idf / Brgm, & Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de la Ville. (2013). *Etude sur la vulnérabilité et l'adaptation de la Wilaya d'Alger au changement climatique et aux risques naturels.*
- El Moustafid, S., & El Attar, M. (2014, février 27). *Méthodologie de recherche par étude de cas dans les sciences de gestion au Maroc.*
- Elissalde, B. (2002). Une géographie des territoires. *L'Information Géographique*, 66(3), 193-205.
- Emelianoff, C. (2005). Les agendas 21 locaux : Quels apports sous quelles latitudes ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 4.*
- Emelianoff, C. (2007). La ville durable : L'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe. *L'Information géographique*, 71(3), 48-65.
- Emelianoff, C., & Laurent, F. (2005). Développement durable et territoires. *Géologues*, 147, 160-162.
- Escolano Utrilla, S., & Ortiz Veliz, J. (2005). Processus de fragmentation des structures spatiales du Grand Santiago (Chili). *Revue Géographique de l'Est*, 45(3-4), 195-208.
- Farges, E. (2006). Charles Lindblom : Inquiry and change. The troubled attempt to understand and shape Society. *Politiques et Management Public*, 24(2), 146-157.
- Faure, A. (2005). Territoires /Territorialisation. In *Dictionnaire des Politiques Publiques* (p. 430-436). Presses de Sciences Po.

- Ferrier, J.-P. (2002). La métropolisation dans le monde arabe et méditerranéen : Un outil majeur du développement des macro-régions du monde. *Cahiers de la Méditerranée*, 64, 359-393.
- Fielding, N., & Schreier, M. (2001). Introduction : On the Compatibility between Qualitative and Quantitative Research Methods. *Forum Qualitative Sozialforschung / Forum : Qualitative Social Research*, 2(1).
- F.N.A.U. (2014). *Le projet urbain : L'expérience singulière des agences d'urbanisme* (Gallimard).
- Friedmann, J. (1987). *Planning in the Public Domain : From Knowledge to Action*. Princeton University Press.
- Ganon, Y.-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche*.
- Gouvernorat du Grand Alger. (1997). *Alger capitale du 21ème siècle Le grand projet urbain de la capitale*.
- Ghorra-Gobin, C. (2010). De la métropolisation : Un nouveau paradigme ? *Quaderni. Communication, technologies, pouvoir*, 73, 25-33.
- Giroud, M. (s. d.). *Résister en habitant ? Renouvellement urbain et continuités populaires en centre ancien (Berriat Saint-Bruno à Grenoble et Alcântara à Lisbonne)*. 528.
- Goeldner-Gianella, L., & Humain-Lamoure, A.-L. (2011). Les enquêtes par questionnaire en géographie de l'environnement. *L'Espace géographique*, Tome 39(4), 325-344.
- Gumuchian, H., Grasset, E., Lajarge, R., & Roux, E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire* (Economica).
- Gumuchian, H., Marois, C., & Fèvre, V. (2000). *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement*.
- Hadjiedj, A., & Chaline, C. (2003). *Alger : Les nouveaux défis de l'urbanisation*. Editions L'Harmattan.
- Hakimi, Z. (2002). Du plan communal au plan régional de la ville d'Alger (1931-1948). *Labyrinthe*, 13, 131-136.
- Harzoune, M. (2012). Salah Guemriche, Alger la Blanche, Biographies d'une ville. *Hommes & Migrations*, n° 1297(3), 170-170.
- Héritier, F. (1994). *L'exercice de la parenté* (Le Seuil Gallimard).
- Hertzog, A., & Sierra, A. (2010). Penser la ville et l'urbain, les paradoxes de la géographie française. *EchoGéo*, 12.

Hind mgc. (s. d.). *Projet d'aménagement de l'oued El Harrach*.

Holec, N., & Piechaud, J.-P. (2003). *Politique de la ville et développement urbain durable* (p. 84).

Hydra (Alger). (2019). In *Wikipédia*.

Iau-Egis Eau. (2012). *Rapport planification urbaine Adaptation d'Alger face aux risques naturels et au changement climatique*.

Ingallina, P. (2001). *Le projet urbain. : Que sais-je ?*

Ingallina, P. (2007). L'attractivité des territoires¹. *L'attractivité des territoires : regards croisés*, 9.

Ingallina, P. (2008). Les échelles du projet urbain. *Que sais-je ? 3e éd.* (3585), 22-76.

Ingallina, P. (2010). *Le projet urbain : Que sais-je ? n° 3585*. Presses universitaires de France.

Jazouli, A. (2009). *Politique de la ville et développement durable recyclage des communautés territoires et coopération entre les acteurs de la ville*. 20.

Kaddouri, L. (2004). *Structures spatiales et mises en réseaux de villes pour la régionalisation des territoires*.

Kaufmann, V. (2014). *Retour sur la ville : Mobilité et transformations urbaines*. PPUR Presses polytechniques.

La démocratie participative venue d'ailleurs ! (2019, janvier 17). *Lumières de la ville*.

La ville, l'habitat, l'aménagement du territoire. - L'encyclopédie du développement durable. (2013, décembre 19).

Laganier, R., Villalba, B., & Zuindeau, B. (2002a). Le développement durable face au territoire : Éléments pour une recherche pluridisciplinaire. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 1*.

Laigle, L., & Tual, M. (2007). Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : Quelle place dans les politiques de développement urbain durable ? *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 9*.

Lambert, P., Taymans, M., & Droogenbroeck, N. V. (2003). *La statistique communale comme aide à l'évaluation de projets- Une méthodologie de collecte et d'interprétation Schaerbeek 2003*.

- Larid, M. (2010). Contribution méthodologique pour la connaissance du rôle des acteurs locaux dans la réalisation d'un projet de territoire : Le cas du projet de la réserve naturelle de Réghaia dans la zone côtière Est de l'Algérois. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, Vol. 1, n° 3.
- Lascombes, P. (2012). Acteurs et institutions de l'environnement Chapitre 2. In *Action publique et environnement*. Presses Universitaires de France.
- Leloup, F., Moyart, L., & Pecqueur, B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, économie, société*, 7(4), 321-332.
- Lepetit, B. (1996). La ville : Cadre, objet, sujet. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 4, 11-34.
- Lespès, R. (1930). *ALGER Étude de Géographie et d'Histoire urbaines*.
- Levy, A. (2006). Formes urbaines et significations : Revisiter la morphologie urbaine, Abstract, Resumen. *Espaces et sociétés*, no 122(3), 25-48.
- Lévy, B., & Lussault, M. (2003). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. *Espaces Temps.Net Electronic Journal of Humanities and Social Sciences*.
- Margueritte, I. J.-C. (s. d.). *Des quartiers durables dans une cité harmonieuse*.
- Marhoum, L. (2017, décembre 26). La ville nouvelle de Sidi Abdellah, concentré des maux algériens.
- Masbouni, A. (2012). *Projets urbains durables* (Le moniteur).
- MATE. (2002). *Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD)* (p. 140).
- MATE. (2011). *(PROGDEM) Programme national de gestion intégrée des déchets ménagers et assimilés*.
- MATET, Cneru, & Iau-Idf. (2010). *Schéma D'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (d'Alger)*.
- Mazurek, H., & Robles, C. (2016). *Les Impromptus du LPED- Autour de la Fragmentation*.
- Medjad, T., Setti, M., & Baudelle, G. (2015). Quelle métropolisation pour Alger ? *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*.
- Melot, R. (2009). De la gestion des espaces au projet de territoire : Les enjeux politiques d'un changement de paradigme juridique. *L'Année sociologique*, 59(1), 177.
- Merenne-Schoumaker, B. (1994). La métropolisation, une nouvelle donne. *Acta Geographica Lovaniensia*, 34.

- Mezoued, A. M., & Letesson, Q. (2018). Repenser le partage de l'espace public pour un hypercentre marchable.
- Mignot, D., & Aguiléra, A. (2012). Concentration et ségrégation, dynamiques et inscriptions territoriales : Bilan et perspectives. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, décembre (5), 645-651.
- Ministère de l'Habitat. (2015). *La bataille du grand Alger Hors-série spécial habitat*.
- Mohammadia (Alger). (2019). In *Wikipédia*.
- Moine, A. (2005). *Le territoire comme un système complexe. Des outils pour l'aménagement et la géographie*.
- Morelli, R. (2012). *Urbanisme de Projet : Acteurs et Outils d'un processus en évolution*. École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Val-de-Seine.
- Naudon, M. (s. d.). *Glossaire*. Glossaire.
- Navez-Bouchanine, F. (2006). Les lieux des liens sociaux. *Espaces et sociétés*, no 127(4), 93-96.
- November, V. (2006). Le risque comme objet géographique. *Cahiers de géographie du Québec*, 50(141), 289.
- Paquot, T. (1997). *AÉP : Qu'est-ce qu'une ville ?* 70, 26-27.
- Parque expo, & Wilaya d'Alger. (2015). *PDAU 2*.
- Picard, A. (1994). Architecture et urbanisme en Algérie. D'une rive à l'autre (1830-1962). *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 73(1), 121-136.
- Pinson, D. (2004). *Disciplinaire, transdisciplinaire, bi-disciplinaire, pluridisciplinaire... l'urbanisme indiscipliné : Une discipline pluridisciplinaire ?* 49-66.
- Pinson, G. (1999). Projets urbains et construction des agglomérations. *Annales de la recherche urbaine*, 130-139.
- Quenault, B., Pigeon, P., Bertrand, F., & Blond, N. (2011). *Vulnérabilité et résilience au changement climatique en milieu urbain : Vers de nouvelles stratégies de développement urbain durable ?* (p. 204).
- Ravail, D. (2004). *Le vocabulaire géographique en français, anglais, allemand*. Editions Publibook.
- Reigner, H., Brenac, T., & Hernandez, F. (2013). Nouvelles idéologies urbaines. Dictionnaire critique de la ville mobile, verte et sûre. (p. 178p). *Renouvellement urbain*. (s. d.).

- Rhein, C., & Elissalde, B. (2004). La fragmentation sociale et urbaine en débats. *L'information géographique*, 68(2), 115-126.
- Rolland, A. (s. d.). *Centre Commercial & de Loisirs du quartier d'affaires de Bab Ezzouar (Alger)*. 29.
- Rosemberg-Lasorne, M. (1997). Marketing urbain et projet de ville : Parole et représentations géographiques des acteurs. *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- Roubelat, F. C., Cazes, B. C., Hatem, F., & Godet, M. P. (1993). *La prospective : Pratiques et méthodes*. Editions Economica.
- Rumelhard, G. (1988). *Statut et rôle des modèles dans le travail scientifique et dans l'enseignement de la biologie*.
- Safar Zitoun, M. (s. d.-a). *Alger. Marges & Villes*.
- Safar Zitoun, M. (s. d.-b). *Alger d'aujourd'hui : Une ville à la recherche de ses marques sociales*.
- Salenson, I. (s. d.). *Enjeux urbains de demain et planification territoriale*.
- Sebastien, L. (2011). Quand les acteurs faibles et absents s'immiscent dans la négociation environnementale. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 11, 66-81.
- Séguin, A.-M. (2011). *Les quartiers : Des lieux de fragmentation ?* 55, 69-73.
- Semmoud, B., & Aït-Amirat, A. (2014). Évolutions politiques et planification, production et gestion urbaines en Algérie. In P. R. Baduel (Éd.), *La ville et l'urbain dans le Monde arabe et en Europe : Acteurs, Organisations et Territoires* (p. 135-146). Institut de recherche sur le Maghreb contemporain.
- Semmoud, N. (2001). *Les stratégies d'appropriation de l'espace à Alger* (L'Harmattan).
- Semmoud, N. (2007). *La réception sociale de l'urbanisme*.
- Sidi Boumedine, R. (2013). *L'urbanisme en Algérie échec des instruments ou instruments de l'échec ?* Alternatives urbaines.
- Sidi Boumedine, R. (2002). Alger, la complexité d'une métropole. *Cahiers de la Méditerranée*, 64, 235-248.
- Sidi Boumedine, R. (2008). L'urbanisme : Une prédation méthodique. *NAQD*, N° 25(1), 109-133.
- Sidi Boumedine, R. (2016). *Bétonvilles contre bidonvilles. Cent ans de bidonvilles à Alger* (APIC Editions).

- Sidi Boumedine, R., & Signoles, P. (2017). Les villes nouvelles en Algérie : Une question apparemment réglée, mais une réalité complexe. *Les Cahiers d'EMAM. Études sur le Monde Arabe et la Méditerranée*, 29.
- Sidi Yahia, Le lieu privilégié des « branchés » -Algérie360. (s. d.). *Algerie360.com / Information et Actualité sur l'Algérie*.
- Souag, M., & Dorbhan, S. (s. d.). *La Ville Nouvelle De Sidi Abdellah et le développement durable un exemple d'aménagement à partir de la gestion des eaux urbaines*.
- Souiah, S.-A. (2002). *L'habitat des pauvres dans les villes Algériennes*. 15.
- Srir, M., & Berezowska-Azzag, E. (2014). Le concept de « corridors écologiques » en milieu urbain : Enjeux et contraintes d'une approche de requalification environnementale. Les exemples de renaturation de l'Oued El Harrach (Alger) et du Ruisseau des Ayyalades (Marseille). *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, 123, 57-72.
- Theys, J. (2002). La Gouvernance, entre innovation et impuissance. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie, Dossier 2*.
- Timmerman, P. (1981). *Vulnerability, Resilience and the collapse of society*. Institut pour l'étude de l'environnement.
- Touarigt, B. (2016, mars). *ELDjazairCom-Direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la wilaya d'Alger*. 95.
- Toubin, M. (2014, février 26). *Améliorer la résilience urbaine par un diagnostic collaboratif*.
- Toupane, T. R. (2009). La gouvernance : Evolution, approches théoriques et critiques du concept. *Lucrările Seminarului Geografic "Dimitrie Cantemir"*, 29.
- Tourret, J. Claude, Seon, A., Dioudonnat, M., & Walleart, V. (s. d.). *Les autorités locales et régionales dans la nouvelle gouvernance méditerranéenne*.
- Toussaint, J.-Y., & Zimmermann, M. (1998). *Projet urbain : Ménager les gens, aménager la ville* (Vol. 38). Editions Mardaga.
- Tramway d'Alger. (2018). In *Wikipédia*.
- Veyret, Y., & Reghezza, M. (2005). *Aléas et risques dans l'analyse géographique*.
- Vie de ville, Les projets qui transforment Alger*. (2012). Amrouche Akli (s.d).
- Ville durable. (s. d.). Qu'est-ce qu'un projet urbain ? *villedurable.org*.
- Vincent, M. M., Dubus, N., Bley, D., Voiron, C., Helle, C., Cheylan, J.-P., Douart, P., Douguedroit, A., Ferrier, J.-P., Jacob, F., Lampin, C., Maignant, G., & Piot, J.-Y.

- (2012). La Géogouvernance : Un concept novateur ? *Cybergeo : European Journal of Geography*.
- Yelles, A., Domzig, A., Déverchère, J., Bracène, R., Mercier de Lépinay, B., Strzeczynski, P., Bertrand, G., Boudiaf, A., Winter, T., Kherroubi, A., Le Roy, P., & Djellit, H. (2009). Plio-Quaternary reactivation of the Neogene margin off NW Algiers, Algeria : The Khayr al Din bank. *Tectonophysics*, 475(1), 98-116.
- Zalio, P.-P. (2008). L'acteur économique et le projet urbain. *L'Année sociologique*, 58(1), 95-117.
- Zemri, Z. (2018a, aout). *L'Expression-Le Quotidien-El Hamiz*, ce « no tax land ».
- Zemri, Z. (2018b, août 1). *Tout comme beaucoup de points noirs en Algérie : El Hamiz*, ce « no tax land » - *Algérie360.com*.
- Zimbardo, P. (2008). *Modélisation d'un système d'information dans le cadre de projets de coopération géoterritoriale*. 320.

Abstract

Sustainable development is presently, one of the major priorities of urban issues. This inscription is related to the control of space, the sustainability of urban development, the preservation of biodiversity, the reduction of carbon balances, the controlled management' resources ..., and the introduction of sustainable development in urban problems impose to develop specific knowledge on the urban system, on societies, knowledge and knowledge conceptual capacities are part of a spatial and temporal dimension.

Faced with the strong urban growth of Mediterranean capitals cities on which Algiers is rebuilding a new image and which is going through profound changes.

Algiers nowadays, is articulated between its Turkish and Moorish past, between the past and Western modernity of colonial periods, and a recent expansion resolutely turned towards modernism! Regarding to its exceptional density of population and economic activities, Algiers has since 2005, the maturation of the general policies of the environment and urbanism translated by the new approach of urban planning based on the urban projects, the urban graphics and the need for sorting out issues of the housing crisis as part of the preparation and implementation of new urban planning documents.

The amplification of urban projects is faced to main challenges of sustainable urban development and is presently, a major concern of national authorities and urban planners, very preoccupied by grown beyond the excessive urban growth that is moving away from the principle of sustainable development against the sustainability of the territory.

Key words : Algiers, actors, urban projects, environment, urban changes, metropole, territorial development, sustainability, sustainable development, processes.

Résumé

Le développement durable s'inscrit aujourd'hui, dans les priorités des questions urbaines. Cette inscription est relative à la maîtrise de l'espace, à la durabilité du développement urbain, au maintien de la biodiversité, à l'amélioration des cadres de vie, à la diminution des bilans carbone, à la gestion maîtrisée des ressources, ...et, l'introduction du développement durable dans les problématiques urbaines impose de développer des connaissances spécifiques sur le fonctionnement des systèmes urbains, à l'interface avec la société, Savoir et, Capacités conceptuelles s'inscrivent dans une dimension spatiale et temporelle. Face à la forte croissance urbaine des capitales du pourtour méditerranéen, dont Alger qui se reconstruit une nouvelle image et, plonge dans de profondes mutations, Alger s'articule aujourd'hui, entre son passé turque et mauresque, celui d'une période coloniale en oscillation entre passé et modernité occidentale, et une expansion récente résolument tournée vers le modernisme ! Avec son exceptionnelle densité de population et d'activités économiques, Alger exerce des pressions fortes sur l'environnement et, depuis 2005, la maturation des politiques générales de l'environnement et de l'urbanisme traduites par la nouvelle démarche d'urbanisme fondée sur de grands projets et, projets urbains structurants et, le contexte économique favorable du pays ont soutenu la relance de projets d'urbanisme d'envergure, dictés par la nécessité de résorber la crise du logement dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de nouveaux documents de planification urbaine.

L'amplification des projets urbains face aux défis du développement urbain durable, est aujourd'hui, une préoccupation importante des autorités nationales et des urbanistes, conscients du fait que la croissance urbaine démesurée s'oppose aux principes du développement durable et, va à l'encontre de la durabilité du territoire.

Mots clés : Alger, acteurs, projets urbains, environnement, mutations urbaines, Métropole, développement territorial, durabilité, développement durable, processus.